

HISTOIRE  
*LITTÉRAIRE*  
DE LA FRANCE  
TOME X.



L 331/10

# HISTOIRE LITERAIRE DE LA FRANCE

OU L'ON TRAITE

DE L'ORIGINE ET DU PROGRÈS. DE LA DÉCADENCE

et du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois et parmi les François;  
Du goût et du génie des uns et des autres pour les Lettres en chaque  
siècle; De leurs anciennes Ecoles; De l'Etablissement des Universités en  
France; Des principaux Collèges; Des Académies des Sciences et des Belles  
Lettres; Des meilleures Bibliothèques anciennes et modernes; Des plus célèbres  
Imprimeries; et de tout ce qui a un rapport particulier à la Littérature.

AVEC

*Les Eloges historiques des Gaulois et des François qui s'y sont fait quelque réputation,  
Le Catalogue et la Chronologie de leurs Ecrits; Des Remarques historiques et  
critiques sur les principaux Ouvrages; Le dénombrement des différentes Editions:  
Le tout justifié par les citations des Auteurs originaux.*

PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE S. MAUR.

TOME X

Qui comprend la suite du Douzième Siècle de l'Eglise jusqu'à l'an 1124.

NOUVELLE ÉDITION CONFORME A LA PRÉCÉDENTE ET REVUE

PAR M. PAULIN PARIS, Membre de l'Institut.



A PARIS,

Librairie de VICTOR PALMÉ, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain.

M DCCC LXXIII



## AVERTISSEMENT

---

LE LECTEUR s'apercevra aisément, en lisant le volume que nous lui présentons, de la perte qu'il a faite par la mort de D. Rivet, qui avoit entrepris l'important ouvrage de l'Histoire Littéraire de France, et qui l'a si heureusement conduit jusqu'au douzième siècle; mais on ne doit pas ignorer, que les hommes n'étant pas immortels, ce sont des pertes auxquelles il faut s'attendre dans la république des Lettres. Tel est pour l'ordinaire le sort de tous les grands ouvrages, auxquels les auteurs, prévenus par la mort, ne donnent pas la dernière main. Ou ils demeurent imparfaits, personne n'osant entreprendre de les achever; ou ils sont continués par de nouvelles plumes, qui ne servent qu'à faire regretter les premières. Les exemples n'en sont que trop connus, et le Lecteur nous dispensera d'en rapporter.

Nous ne nous flattons point d'être plus heureux que ces continuateurs, ni de marcher dans la nouvelle carrière, où l'obéissance nous fait entrer, avec un succès égal à celui qui nous a précédé. Nous nous attendons même que les critiques seront plus hardis à attaquer un ouvrage, dont ils avoient respecté le premier auteur. Cependant nous pouvons assurer, qu'aidés des mêmes secours que D. Rivet, nous marcherons sur ses traces, et que nous ne négligerons rien, pour justifier le choix que les

supérieurs zélés pour cet ouvrage ont daigné faire de nous, et pour répondre à l'attente du public. Si malgré les peines et les soins que nous prendrons pour réussir, les critiques nous attaquent, nous nous engageons volontiers, et nous en donnons même ici solennellement parole, d'avoir pour eux tous les égards qu'ils peuvent mériter, soit en profitant de leurs lumières, soit en repoussant leurs traits, s'ils partent d'une main ennemie de la vérité, et qui ne fasse point profession d'impartialité. Mais de quelque esprit que soient animés nos censeurs, nous espérons que leur critique ne tournera qu'à l'avantage du public, par l'occasion qu'elle nous donnera de faire, soit des additions et des corrections, soit des apologies, qui serviront à éclaircir les matières. C'est dans cette vue, et pour nous conformer à la méthode de notre prédécesseur, que nous ferons nous-mêmes, à la suite de cet Avertissement, la révision des volumes précédens, pour y ajouter ce qui a échappé à ses recherches, et pour corriger quelques fautes qui s'y sont glissées.

Le volume que nous donnons au Public, renferme plusieurs Auteurs assez célèbres, tels qu'Yves de Chartres, l'un des plus grands ornemens de son siècle, Marbode évêque de Rennes, Guibert abbé de Nogent, etc. Mais les autres, qui font le grand nombre, sont peu connus. Néanmoins parmi ce menu peuple, ou cette populace de la république des Lettres, s'il est permis de se servir de cette expression, le Lecteur trouvera des écrivains de mérite, qui ont à la vérité peu écrit, mais qui ont écrit avec beaucoup de justesse et de solidité. Eh! plutôt à Dieu que les Auteurs des siècles suivans, au lieu de nous donner tant d'énormes volumes, et tant de grosses *sommes*, se fussent appliqués à marcher sur les traces de ceux qui les avoient précédés, et qu'ils les eussent imités dans leur brièveté! Etant moins féconds et moins diffus, peut-être auroient-ils été plus exacts; du moins ils n'auroient pas rebuté et accablé le Lecteur par leurs immenses productions.

Il est à propos de prévenir un reproche qu'on pourroit nous faire, en prétendant que nous avons trop enflé le nombre de nos Auteurs. A cela nous répondrons, que bien loin d'avoir cherché à le grossir, nous

L'avons diminué en en retranchant plusieurs qui paroissent avoir d'assez bons titres, pour mériter une place dans notre Histoire Littéraire. Nous n'avons pas même eu d'égard aux dignités de cardinaux, d'archevêques, d'évêques, de princes, à moins que ceux qui en étoient revêtus, n'eussent composé quelque écrit, qui les rendit dignes d'être admis dans la république des Lettres.

Le cardinal Mathieu, évêque d'Albane, sembloit y devoir occuper une place. Né de parens nobles et riches dans le territoire de Reims, il fut élevé de bonne heure dans l'étude des sciences, y fit de grands progrès, et devint dans la suite un des prélats de son siècle les plus distingués par leur sçavoir. Sa vie exemplaire, soit dans le clergé de Reims, où il fut chanoine sous Raoul le Verd; soit dans le monastere de saint Martin des Champs, où il embrassa la vie monastique et fut prieur; soit dans l'abbaye de Cluni, où Pierre le Vénérable qui connoissoit son mérite, l'attira peu après qu'il fut élu abbé; les grandes affaires ausquelles il eut part en qualité de légat du pape, surtout en France, où il tint plusieurs conciles; à Troyes en Champagne l'an 1108; la même année à Rouen, où il publia quelques réglemens rapportés par Ordric Vital et par D. Bessin, dans ses conciles de Normandie; à Paris l'an 1129, pour la réformation du clergé; le succès de sa seconde légation en France, où il ne contribua pas peu en 1150, à faire reconnoître Innocent II pour légitime pape; ses liaisons avec les sçavans qui le consultoient sur leurs écrits, et les lui communiquoient pour qu'il les corrigeât; les ouvrages dont on lui a en quelque sorte obligation, comme les sept livres de dialogues, ou de questions théologiques, que Hugues d'Amiens composa à sa sollicitation et qu'il lui dédia; enfin les écrits qu'il y a lieu de croire qu'il a composé lui-même, comme ces paroles d'Hugues d'Amiens, abbé de Rading, puis archevêque de Rouen, semblent l'insinuer : *Scripta vestra læti suscipimus, et vobis nostra dirigimus, et emendanda committimus* : tout cela offroit assurément une ample matiere de parler du cardinal Mathieu, et pouvoit lui mériter une place dans l'Histoire Littéraire. Cependant, comme nous ne voyons aucun écrit de sa façon,

Marl. metr. Rem. t. 2, p. 287.

Bibl. Clun. p. 1302.  
Men. lib. 1, obs. in mart. Ben. p. 422.

Merr. hist. de saint Mart. des Champs.

Ciac. in Hon. II, p. 489.

Gall. Chr. nov. t. 7, p. 520.  
Mab. an. l. 71, n. 12, n. 74.  
Fl. hist. eccl. l. 67, n. 45, 46, 57.  
Ord. l. 12, p. 888.  
Bess. conc. Norm. part. 1, p. 80, 81.  
Mab. op. S. Bern. app. in not. fus.

Mart. anecd. t. 5, p. 983.

nous n'avons pas cru devoir lui donner rang parmi nos Auteurs. Ce cardinal mourut à Pise, le 25 décembre 1134.

Nous en avons agi de même à l'égard de Boëmond mort en 1111, prince d'Antioche, l'un des héros de la première expédition des François dans la Palestine, où il rendit son nom si célèbre par ses exploits. Nous avons quelques lettres signées de lui; mais comme elles lui sont communes avec les autres princes et seigneurs, ce qui a été dit sur ce sujet dans l'article du chef de cette fameuse expédition, nous a paru suffisant.

Si nous n'avons pas admis parmi nos écrivains, Mathieu cardinal d'Albane, et d'autres encore, recommandables par leur savoir et leur mérite, à plus forte raison avons-nous cru devoir exclure l'antipape Bourdin, dont on ne connoît que deux lettres peu intéressantes; et un hérésiarque tel que Pierre de Bruis, qui ne paroît pas avoir composé aucun écrit. Il est vrai que le ministre Paul Perrin, dans son histoire des Vaudois, attribue à ce patriarche des Zuingliens et des Calvinistes, un livre de l'*Ante-Christ* en date de l'an 1120; mais le grand Bossuet a fait voir qu'il n'est ni de Pierre Bruis, ni d'aucun de ses disciples, et qu'il est beaucoup plus récent. C'est donc en vain que les Centuriateurs de Magdebourg s'affligent de la perte de ses écrits, et témoignent un grand désir qu'on les eût conservés. Vains regrets, désirs frivoles, mais dignes des Centuriateurs de Magdebourg! Quand bien même Pierre de Bruis auroit composé quelques écrits, ce qui n'est point, car la vie errante et vagabonde de cet hérésiarque ne le lui permettoit pas, au lieu d'en regretter la perte, ne seroit-il pas à souhaiter, que non seulement les écrits, mais encore l'Auteur et ses erreurs, fussent ensevelis dans un commun et éternel oubli?

Loin de chercher à étendre nos limites au préjudice de nos voisins, nous les avons au contraire resserrées en leur faveur, et nous avons renoncé à des prétentions qui n'étoient point sans fondement. C'est ainsi que nous avons cédé aux Allemans Berengose célèbre par ses écrits, *libris editis clarus*, abbé de saint Maximin de Trèves, et de saint Arnoul de Mets, comme le prétend Dom Calmet. Prétention qui peut être appuyée sur le nécrologe de l'abbaye

Boss. hist. des  
Var. 1. 2, n. 125.

Cent. XII, c. 5, p.  
832.

Calm. hist. Lorr.  
t. 2, p. 40.



de saint Arnoul, où il est fait mention de Berengose au 24 de septembre, sur une lettre de l'empereur Henri V écrite à Brunon archevêque de Trèves, par laquelle il lui recommande Berengose et le prie de lui donner l'investiture de l'abbaye de saint Arnoul; enfin, sur un privilège accordé l'an 1115 à cette abbaye par le même empereur, à la prière de Berengose. Néanmoins, comme il n'est pas bien évident qu'il ait été abbé de saint Arnoul, ce qui seul lui donneroit une place dans notre Histoire, nous l'abandonnons à l'Allemagne. Nous lui abandonnons de même Conon cardinal, évêque de Palestrine, plus célèbre par sa légation en France, que par ses écrits; car nous n'avons de lui que quelques lettres fort courtes, sur des affaires qui regardoient sa légation.

Il est des Auteurs que nous cédon aux Anglois; mais il en est d'autres sur lesquels nous défendons nos droits. Il faut avouer en général, que depuis la conquête de l'Angleterre par Guillaume duc de Normandie, la plupart des sçavans qui parurent dans ce royaume étoient Normans ou François, surtout ceux qui avoient quelques dignités. Outre que Guillaume étoit trop habile politique pour souffrir, ou pour mettre les naturels d'un pays, dont il venoit de faire la conquête, dans des places qui leur auroient donné du crédit: l'Angleterre étoit d'ailleurs si dépourvue de gens de lettres, et de sçavans originaires du pays, sous le règne de ce conquérant et sous celui de son successeur, que lorsqu'on en trouve quelques-uns de ce temps, dont on n'a pas de preuves certaines qu'il soit Anglois, c'est un préjugé presque infaillible qu'il étoit étranger.

Nous voulons bien abandonner aux Siciliens Maurice évêque de Catane en Sicile, auteur de l'histoire de la translation des reliques de sainte Agathe, quoique nous ayons d'assez bonnes raisons pour le revendiquer. Sa manière d'écrire, partie en prose, partie en vers, beaucoup plus familière aux François qu'aux Italiens, dans le temps où il a vécu, fait d'abord un préjugé en notre faveur. On sait de plus que les princes Normans, qui avoient depuis peu fait la conquête de la Sicile, aimoient beaucoup mieux, surtout dans ces commencemens, voir les évêchés qui

Boll. ad 5 feb. p. 612, n. 119.

étoient dans leurs nouveaux états, remplis par des François que par des Italiens. Enfin le peu de connoissance que Maurice paroît avoir de la géographie du pays, montre assez qu'il étoit étranger.

On ne trouvera point dans ce volume une *Table chronologique*, telle qu'on en a donné à la fin de ceux qui ont précédé. On nous a représenté qu'il seroit mieux de réunir en une seule table tous les événemens du douzième siècle, que de les partager en autant de volumes que ce siècle, plus fécond qu'aucun des précédens, pourroit en fournir. L'avis nous a paru sage, et nous avons cru devoir y déférer. Le Lecteur ne nous désapprouvera sans doute point; et il aura plus de satisfaction de voir à la fin du dernier volume du douzième siècle, une *Table chronologique*, qui lui remettra tout ce siècle sous un point de vue.

---

---

# TABLE

DE CE QUI EST CONTENU DANS CE VOLUME.

	Pages.
Avertissement.	j
Table des Citations.	ix
S. Robert, fondateur de Moleme.	1
Ildebold, compagnon de S. Robert.	11
Guillaume de Chester en Angleterre.	12
Etienne, abbé de Notre-Dame d'Yorck.	14
Gislebert, évêque d'Evreux.	18
Milon, cardinal évêque de Palestrine.	19
Bernard II, vicomte de Bearn et de Bigorre.	20
Garnier ou Warnier l'homiliaire.	23
Warnier, religieux du monastere du Christ, ou de S. Sauveur de Cantorberi.	26
Divers Auteurs anonymes.	28
Thomas II, archevêque d'Yorck.	52
Lambert, évêque d'Arras.	58
Hugues, archevêque d'Edesse, et autres écrivains.	60
Raoul de Caen, historien de la Croisade.	67
Hugues, abbé de Flavigni.	73
Raoul Tortaire, moine de Fleuri.	85
Galon, évêque de Paris.	94
S. Yves, évêque de Chartres.	102
Josceran, archevêque de Lyon.	147
Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevraud.	153
André, grand prieur de Fontevraud.	168
Anselme de Laon.	170
Gislebert Crispin, moine du Bec, puis abbé de Westminster.	192
Martin, moine de Montierneuf, et autres écrivains.	202
Baudouin I, roi de Jerusalem.	204
Bernard, abbé de Tyron.	510
Pascal II, pape.	216

Lambert, abbé de Poutieres , et autres écrivains.	254
Drogon, moine de S. André de Bruges.	255
Otbert ou Obert, évêque de Liege.	258
Jean, diacre et moine de S. Ouen.	262
Herbert de Norwich, surnommé Lozinga.	265
Autres écrivains.	267
Jean, moine de Beze.	270
Albert d'Aix.	277
Gui, chancelier et trésorier de l'église de Noyon.	279
Leger, archevêque de Bourges.	280
Le Bienheureux Theodger, ou Dietger, évêque de Mets.	282
Hugues de sainte Marie, moine de Fleuri.	385
Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons sur Marne.	307
Richard, cardinal, archevêque de Narbonne.	316
Frederic, évêque de Liege.	319
Robert, abbé de S. Remi de Reims.	323
Vital, abbé de Savigni, et autres écrivains.	332
Raoul, évêque de Cantorberi.	336
Serlon, évêque de Sées.	341
Marbode, évêque de Rennes.	392
Ebremar, ou Evermer, patriarche de Jerusalem, et autres écrivains.	394
Divers auteurs anonymes.	404
S. Etienne de Muret.	410
Arnoul ou Ernulphe, évêque de Rochester, et autres écrivains.	425
Guibert, abbé de Nogent.	433
Clarius, moine de S. Pierre le Vif.	501
Calliste II, pape.	503
Notes et observations diverses sur le tome dixième.	553

---

---

# TABLE

DES CITATIONS CONTENUES DANS CE VOLUME,

AVEC LES ÉDITIONS DONT ON S'EST SERVI.

## A

- A**bbatis Urspergensis, chronicon. Basileæ, 1557, et Argenti-  
torati, 1540. fol. Ab. Ursp.
- Petri Abelardi, philosophi et theologi, abbas Ruyensis, etc. Abael. ep.  
Epistolæ, inter ejusdem opera. Parisiis, 1616. 4°. 2 vol.
- Notæ in eundem, ibidem. ....Not.
- Acta pontificum Cenomanensium, edita in tomo III. Analectorum Act. pont. Cen.  
Mabillonii, editionis in-8°. et tomo unico editionis in-fol.
- Alberici, Triumfontium in diœcesi Leodiensi monachi, chroni- Alb. chron.  
con, etc. Hanoveræ, 1698. 4°.
- Alberti, seu Alberici, ecclesiæ Aquensis canonici, historia Hyero- Albert. Aq.  
solimitanæ expeditionis sub Gaudofrido Bullonæo, etc. inter  
gesta Dei per Francos, tom. I.
- Natalis Alexandri, ord. FF. Præd. Historiæ Ecclesiasticæ, tom. Alex. hist. eccl. t. 6  
VI. fol.
- Michaëlis Alfordi, è S. J. Annales Anglicanæ, etc. Leodii, 1665. Alford. an. 1114.  
fol. 5 vol. sic citatur : ad annum 1114, et sic de cæteris.
- Antonii-Dadini Alteserræ, rerum Aquitanicarum, libri decem. Altes. rer. Aquit.  
Tolosæ, 1657. 4°.
- Ambroise de Morales, chronica general de Espana. 5 vol. fol. Amb. Mor. chron.  
Domni Edmundi Martenne, et Domni Ursini Durand, veterum Hisp.  
scriptorum et monumentorum amplissima collectio. Paris. etc. Ampl. coll.  
9 vol. fol.
- Capituli ecclesiæ Andegavensis, apologia pro S. Renato. Ande- Andeg. eccl. apol.  
gavi, 1650. 8°.
- Secunda vita B. Roberti de Arbrisellis, fundatoris ordinis Fonte- Andr. vit. Rob.  
braldensis ; auctore Andrea, magno priore Fontebraldensi : Arbr.  
apud Bolland ad diem 25 februarii.
- Anglia sacra, sive collectio historiarum, partim antiquitùs, Angl. sac.

- partim recenter scriptarum, etc. Londini, 1691. 2 vol. fol.
- Ann. Cist. Angeli Manrique, annales Cistercienses, etc. Lugduni, 1642. etc. 4 vol. fol. sic citantur : ad annum 1100. et sic de cæteris.
- Ann. de l'églis. de Noïon. Jacques le Vasseur, annales de l'église de Noïon. Paris. 1633. 4°.
- Anon. Mell. scrip. Anonymus Mellicensis, de scriptoribus ecclesiasticis : in bibliotheca ecclesiastica à Joh. Alb. Fabricio concinnata. fol.
- Ans. op. S. Anselmi, Cantuariensis archiepiscopi, opera, ex editione D. Gabrielis Gerberon. Paris. 1673. fol.
- .....ep. Ejusdem, epistolarum libri quatuor. ibid.
- .....not. Notæ in easdem epistolas. ibid.
- .....vit. Ejusdem vita. ibid.
- Ansel. Gembl. Anselmi Gemblacensis chronicon ; ad calcem chronici Sigeberti editum ab Auberto Miræo. Antuerpiæ, 1608. 8°.
- Anton. sum. hist. S. Antonini, summæ historialis pars secunda. Basileæ, 1502. fol.
- Ant. Bellotte, cat. decan. Laud. Antonii Bellote, catalogus decanorum ecclesiæ Laudunensis, qui habetur in ejusdem opere, cui titulus : ritus ecclesiæ Laudunensis redivivi, etc. Paris. 1662. fol.
- App. sac. Antonii Possevini, è S. J. apparatus sacer. Venetiis, 1606. 3 vol. fol.
- D'Avanne, bibl. eccl. Turon. Bibliotheca sanctæ metropolitanæ ecclesiæ Turonensis : studio et opera Domni Victoris d'Avanne. Turonibus, 1706. in-12°.
- Aub. h. des car. t. 1. Aubery, histoire générale des Cardinaux, tom. I. à Paris. 1642. 4°.
- Aug. serm. t. 4. app. S. Augustini sermones, tomo IV. novæ editionis, in appendice.
- Aug. du Paz, hist. de Bret. Augustin du Paz, histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne. Paris, 1649. fol.

## B

- Bail. 29 avr. Adrien Baillet, vie des Saints, au 26 d'avril, et ainsi des autres jours. Paris, 1704. 3 vol. fol.
- Bal. de scrip. Brit. Balæus, de scriptoribus Britannicis, apud centuriatores Magdeburgenses, centuria XI<sup>a</sup> et XII<sup>a</sup>.
- Bald. vit. Rob. Arbriss. Baldrici, episcopi Dolensis, vita B. Roberti de Arbrissellis, apud Bolland. ad diem 23 februarii.
- Baluz. misc. Stephani Baluzii, miscellaneorum libri VII. Parisiis, 1678-1713. 7 vol. 8°.

- Præfatio in fronte tomi quinti. . . . .pr.
- Ejusdem præfatio, in Antonii Augustini, archiepiscopi Tarracoen- . . . . .de emend.  
nensis, dialogorum libros duos de emendatione Gratiani. Pa- gr. pr.  
ris, 1672. 8°.
- Eminentissimi Cardinalis Baronii Sorani, annales ecclesiastici, ad Bar. ad an. 1092,  
annum 1092. n. 2. et sic de cæteris. Antuerpiæ, 1612. fol. n. 2.
- Ejusdem, notæ in martyrologium Romanum. . . . .not. in mart.  
Rom.
- Gasparis Barthii, adversaria. Francofurti, 1624. fol. Bart. adv.
- Pierre Bayle, dictionnaire historique et critique, cinquieme Bayle, diction.  
édition. Amsterdam, 1734, 5 vol. fol.
- Roberti Bellarmini, Cardinalis, de scriptoribus ecclesiasticis, Bell. scrip.  
etc. Paris, 1644. 8°.
- S. Bernardi, Clarævallensis abbatis, opera omnia, à D. Joh. Ma- Bern. op.  
billon edita. Paris, 1690. 2. vol. fol.
- Ejusdem vita, ibidem, tom. II. . . . .vit.
- Bernier, histoire de Blois, dans l'appendice ou les preuves. A Bern. hist. de Bl.  
Paris, 1682. 4°. app.
- Jean Besly, histoires des comtes de Poitou, et ducs de Guyenne. Besly, hist. de Poi-  
Paris, 1647. fol. tou.
- Bessin, concilia Rotomagensis provinciæ. Rotomagi, 1717. fol. Bess. conc. nov.
- Le Beuf, recueil de divers écrits, pour servir d'éclaircissement Le Beuf, t. 2.  
à l'histoire de France, etc. tom. II. A Paris, 1738. 12°.
- Le même, dissertation sur l'hist. civile et ecclésiastique de Paris, ...Dissert.  
etc. A Paris, tom. I. 1739, tom. II. 1741, tom. III. 1745.  
5 vol. 12°.
- Le même, mémoires concernant l'hist. ecclésiastique et civile ...Hist. d'Aux.  
d'Auxerre. Paris, 1742. vol. 4°.
- Bibliothèques diverses. Celles dont nous citons les pages, sont Bibl.  
celles dont on a imprimé les catalogues. Lorsque nous ne mar-  
quons pas la page, il s'agit des vaisseaux mêmes des biblio-  
thèques que nous avons visitées nous-mêmes, ou par le  
moïen de nos amis. Voici comme on les cite.
- Bibliotheca Bigotiana. Paris, 1706. 12°. Bibl. Bigot.
- Catalogue des livres de la bibliothèque de M. de Caumartin, évê- ...Caum.  
que de Blois. Paris, 1754. 8°.
- Bibliothèque Chartraine, par dom Jean Liron. Paris, 1759. fol. ...Chart.
- Bibliotheca Cottoniana, seu catalogus librorum manuscriptorum ...Cott.  
bibliothecæ Cottonianæ, etc. Oxonii, 1696. fol.
- Bibliotheca exquisitissima insignium et præstantissimorum ...Exq. Moëtj.  
librorum in omnibus facultatibus et linguis : per Adrianum

	Moëtjens. Hagæ-Comitum, 1722. 8°.
...S. Flo. Sal.	S. Florenti Salmuriensis, bibliotheca.
...Maj. mon.	Majoris monasterii, prope Turones, bibliotheca.
...Mini. Cen.	Minimorum Cenomanensium.
...Pp.	Bibliotheca maxima veterum patrum, etc. Lugduni, 1677. 27 vol. fol.
...Præm.	Bibliotheca Præmonstratensis, cura et studio Joannis le Paige. Paris, 1653. fol.
...Reg. Angl.	Catalogus librorum manuscriptorum bibliothecæ regis Angliæ. Londini, 1654. 4°.
...Th.	Bibliotheca theologica, Lipenii. Francof. 1685. 2 vol. fol.
...S. Vin. Cen.	Bibliotheca S. Vincentii Cenomanensis.
Boll. 12 jun.	Acta Sanctorum, etc. curâ et studio Joh. Bollandi et sociorum ejus, è S. J. Antuerpiæ, 1643, et annis seqq. sic autem citan- tur : ad diem 12 junii, et sic de cæteris. fol.
...App. Maii.	Variæ appendices ad Maium, et sic de cæteris.
Bouq. scrip. Fr.	Domni Martini Bouquet, rerum Francicarum scriptores, etc. Paris, 1738-1753. fol.
Boss. hist. des Var.	Bossuet, histoire des Variations. Paris, 1688. 2 vol. 4°.
Bourdigné, chron.	Jean de Bourdigné, histoire aggrégative des annales et chroni- ques d'Anjou. Angers, 1529. fol.
Brun. vit.	S. Brunonis vita, apud Surium, ad diem sextam octobris. Colo- niæ, 1576. fol.
Bul.	Cæsaris Egassii Bulæi, historia Universitatis Parisiensis, etc. tom. II. Paris, 1663. fol.
Bult. hist. d'Or. l. 2.	Louis Bulteau, de la congrégation de S. Maur, Essai de l'hist. monastique d'Orient. Paris, 1680. 8°.
Butk. troph. de Brab.	Christophle Butkens, Trophées de Brabant. Bruxelles, 1657. fol.

## C

Call. ep. 17.	Callisti II. papæ, epistolæ : tom. X. conciliorum Labbei, sic ci- tantur : epist. 17, et sic de cæteris.
Calm. hist. Lorr.	D. Augustin Calmet, histoire ecclésiastique et civile de Lorraine. Nanci, 1728. 4. vol. fol.
Gam. chron. pr.	Cameracense et Atrebatense chronicon, seu historia utriusque ec- clesiæ, à Baldrico conscripta. Præfatio. Duaci, 1615. 8°.
Cat. mss. Angl.	Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ, in unum collecti, parte IV. et sic de cæteris. Oxonii, 1697. 2 vol. fol.



## DES CITATIONS.

xij

- Catalogus manuscriptorum bibliothecæ regis Franciæ, tom. III. fol. Cat. mss. reg. Fr.
- Catalogus scriptorum S. Anselmi, apud Eadmerum, ad calcem novæ editionis operum S. Anselmi. Cat. script. S. Ans.
- Guillelmi Cave, scriptorum ecclesiasticorum historia, etc. Genevæ, 1703. fol. Cave.
- Hist. générale des Auteurs sacrés et ecclésiastiques, etc. par dom Remi Cellier, tom. XVIII. A Paris. 1732. 4°. Cell. hist. gen. t. 18.
- Roberti Cenalis, episcopi Abrincensis, historia Francica. fol. Cenal. hist. Fr.
- Centuriatores Magdeburgenses, centuria XI et XII. Basileæ, 1567, fol. Cent. Magdeb.
- Joannes Chapeavillus, de gestis pontificum Leodiensium. Leodii, 1615. 3. vol. 4°. Chapeav.
- Diverses chroniques. Chron.
- Chronicon Andegavense, apud Labbe, tom. II. Bibliothecæ manuscriptorum. fol. Chron. Andeg.
- Chronicon Beccense, in capite appendicis, ad opera B. Lanfranci Cantuariensis archiepiscopi. Paris, 1648. fol. ...Bec.
- Bezuensis monasterii chronicon, auctore Johanne Monacho, in tom. I. Spicilegii Dacheriani. 4°. ...Bez.
- Chronicon sacri monasterii Cassinensis, auctore Leone, cardinale episcopo Ostiensi, quarta editio. Paris, 1668. fol. ...Cas.
- Chronicon Cluniacense, editum in bibliotheca Cluniacensi. Paris, 1614. fol. ...Clun.
- Chronicon Viridunense, auctore Hugone Flaviniacensi abbate : in tom. I. bibliothecæ manuscriptorum Labbei. fol. ...Hug. Flav.
- Malleacense, seu potiùs S. Maxentii in pictonibus chronicon : tom. II. bibliothecæ manuscriptorum Labbei. fol. ...Malleac.
- Chronicon Mauriniacensis monasterii : inter historiæ Francorum scriptores, editos ab Andrea du Chesne, tom. IV. Paris, 1644. fol. ...Maurin.
- Chronicon Guillelmi de Nangis, monachi S. Dionysii, in Francia, tom. XI. Spicilegii Dacheryani. ...Nang.
- Clarii, monachi, chronicon S. Petri Senonensis, etc. tom. II. Spicilegii Dacheriani. ...S. Petri vivi.
- Chronicon Saxonicum, seu annales Saxonice, curâ et studio Nic. Gibson. Oxonii, 1690. ...Saxon.
- Chronicon monasterii Saviniacensis, apud Balusium, tom. II. Miscellaneorum. ...Savin.
- Alphonsi Ciaconii, vitæ pontificum Romanorum, et S. R. E. car- Ciacon. vit. Rom. pont.

	dinalium, cum additionibus Andreae Victorelli et Ferdinand Ughelli : tom. I. desinens in Bonifacio IX. Romæ, 1650. fol.
Cist. Bibl.	Bibliotheca patrum Cisterciensium, etc. Bonofonte, 1660. fol.
Clar. chron.	Clarii, monachi, chronicon S. Petri Senonensis, etc. tom. II. Spicilegii Dacheriani.
Clun. Bibl.	Bibliotheca Cluniacensis, in quâ SS. PP. abbatum Cluniacensium vitæ, miracula, scripta, etc. exhibentur. Paris, 1644. fol.
Coll. ill. Lem.	Lemovicini multiplici eruditione illustres, etc. Lemovicis, 1660. 42°. Cet ouvrage est de Jean Collin, théologal de S. Junien, aumônier du Roi.
Conc. tom. 10.	Concilia ad Regiam editionem exacta, studio Philippi Labbei, et Gabrielis Cossartii, S. J. etc. tom. X. Parisiis, 1674. fol.
Cosn. exord. Font.	Michaëlis Cosnier, Fontis-Ebraldi exordium. Flexiæ, 1644. 4°.
Crow. scrip.	Guillelmi Crowæi, Elenchus scriptorum in Sacram Scripturam. Londini, 1672. 8°.

## D

Dissert. apol. du B. Rob.	Dissertation apologétique pour le B. Robert d'Arbrisselles, fondateur de l'ordre de Fontevrault, sur ce qu'en a dit Bayle. A Anvers, 1704. 42°.
Dodech. chron.	Dodechini, appendix ad chronicon Mariani Scoti, inter scriptores rerum Germanicarum Pistorii. tom. I. Francofurti, 1607. fol.
Dormay, hist. de Soissons.	Claude Dormay, histoire de la ville de Soissons. A Soissons, 1663. 4°. 2 vol.
Douj. præn.	Joannis Doujat, prænotionum canonicarum libri V. Parisiis, 1687. 4°.
Dub. hist. Par.	Gerardi Dubois, historia ecelesiæ Parisiensis, pars prima. Parisiis, 1690. fol.
Du Cange, gloss. no.	Du Cange, glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, etc. novæ editionis annorum, 1733-1736. 6 vol. fol.
Du Ches. hist. Norm.	Historiæ Normannicæ scriptores, ex mss. codicibus ad Andrea Du Chesne eruti. Paris, 1649. fol.
...Hist. Fr.	Ejusdem, historiæ Francorum scriptores coætanei, etc. tom. I. et II. Parisiis, 1636. tom. III ibid. 1644. tom. IV. ibid. 1641. 4 vol. fol.
... Hist de Guines, etc.	Le même, histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ar-dres, de Gand et de Couci. Paris, 1654. fol.

## DES CITATIONS.

xv

- Le même, histoire d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande : revue, corrigée et continuée jusqu'à présent par le sieur du Verdier. Paris, 1662. fol. ...Hist. d'Angl.
- M Dupin, nouvelle bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques, douzième siècle, etc. Paris, 8°. Dupin, 12 siéc.

## E

- Eadmeri, Cantuariensi monachi, historia Novorum, etc. ad calcem operum S. Anselmi. Paris, 1675. fol. Eadm. hist. nov.
- Georgii Eccardi, corpus historicum medii ævi, sive scriptores de rebus Germanicis à Carolo magno, ad finem sæculi XV, etc. Lipsiæ, 1725. 2 vol. fol. Eccard. script. Germ.
- Cæsaris Egassii Bulæi, historia Universitatis Parisiensis, etc. Paris, 1665. fol. Egas. Bul.

## F

- Johannis Alberti Fabricii, bibliotheca ecclesiastica, etc. Hamburgi, 1718. fol. Fabr. bibl. eccl.
- Ejusdem, bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis. Hamburgi, 1754. 8°. ...Bibl. med. et inf. lat.
- Falconis, chronicon Beneventanum : inter historicos Italicos Ludovici Muratorii. fol. Falco, chron. Benev.
- Chrisostomi Henriquez, fasciculus sanctorum ordinis Cisterciensis. Coloniae, 1654. 4°. Fasc. SS. ord. Cist.
- Jean de Ferreras, histoire générale d'Espagne, traduite par M. d'Hermilly tom. III. et IV. A Paris, 1744. 4°. Ferr. hist. d'Esp.
- M. l'abbé Fleuri, histoire ecclésiastique, etc. l. 65. et ainsi des autres. A Paris, 4°. Fleuri, hist. eccl.
- Floriacensis vetus bibliotheca, in duas partes seu tomos distributa. Lugduni, 1605. 8°. Flor. bibl.
- Marquadi Freheri, corpus Franciæ historiæ veteris et sinceræ. Hanoveræ, 1615. fol. Freh. hist. Fr.
- Petri Frizonis Gallia purpurata, quâ cum summorum pontificum, tum omnium Galliæ cardinalium res præclarè gestæ continentur, etc. Paris, 1658 fol. Friz. Gall. purp.
- Fulcherii Carnotensis, gesta Dei per Francos : seu historia Hierosolimitana, inter historicos Francicos, ab Andrea et Francisco Duchesne editos, tom. IV. Fulc. gest. Fr.

## G

- Gall. christ. vet. Gallia christiana vetus, seu series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ, etc. à fratribus Sammarthanis edita. Paris, 1656. 4 vol. fol.
- ...No. Gallia christiana nova, à Domno Dionisio Sammarthano et sociis concinnata, etc. Paris, 1715-1751. 10 vol. fol.
- ...App. seu instr. Appendices, seu instrumenta ad singulos ejusdem tomos.
- Gauf. Antisiod. Gaufridus Antisiodorensis, contra errores Gilberti Porretani : ad calcem operum S. Bernardi, editionis anni 1690, tom. II. fol.
- ...Vit. S. Bern. Ejusdem, vita S. Bernardi, ibid.
- Gauf. Vos. chron. Gaufridi, prioris Vosiensis, chronica : tom. II. bibliothecæ manuscriptorum Philippi Labbei.
- Gen. mœurs des Fr. Louis le Gendre, mœurs et coutumes des François. Paris, 1712.
- Genebr. l. 4. Gilberti Genebrardi, chorographiæ libri IV. Paris, 1585. fol.
- Gesn. bibl. Conradi Gesneri, bibliotheca universalis. Tigurii, 1583. fol.
- Gest. Dei per Fr. Gesta Dei per Francos, sive Orientalium expeditionum, et regni Francorum Hyerosolimitani historia, etc. Hanoveræ, 1611. fol.
- Girardi, hist. poët. Lili-Gregorii Gyrardi, de historia Poëtarum, tam Græcorum, quam Latinorum, dialogi decem. Lugduni-Batav. 1696. fol.
- Goff. Vind. Goffridi, abbatis Vindocinensis, epistolarum libri V. inter ejus opera à Jac. Sirmondo, è S. J. edita. Paris, 1610. 8°.
- Gold. apol. Melchioris Goldasti, S. R. Imperii principum apologia. Hanoveræ, 1611.
- Greg. Tur. de mir. S. Gregorii, Turonensis episcopi, de miraculis S. Martini libri S. Mart. IV. inter ejus opera novæ editionis. Paris, 1699. fol.
- Greg. VII, l. 1, ep. Gregorii VII. papæ, registrum epistolarum, in fronte tomi X. 193, etc. conciliorum Labbei et Cossartii.
- Guib. op. Venerabilis Guiberti, abbatis B. Mariæ de Noviginto, opera omnia : studio et labore Domni Lucæ Dacheri. Paris, 1654. fol.
- ...Not. Notæ in eumdem, ibid.
- ...Prolog. in Gen. Ejusdem, prologus in Genesim; ibid.
- ...De virginit. Ejusdem, tractatus de virginitate, ibid.
- ...Præf. Præfatio in eumdem tractatum, ibid.
- ...De vit. sua. Ejusdem, de vita sua libri III. ibid.
- Guill. Gem. Willelmi, monachi Gemetiensis, historiæ Normannorum libri VIII. inter historiæ Normanniæ scriptores antiquos. Paris, 1619. fol.

Willelmus,

## DES CITATIONS.

xvij

- Willelmus, Malmesburiensis monachus. de gestis regum Angliæ, etc. inter rerum Anglicanarum scriptores post Bedam præcipuos. Francofurti, 1604. fol. Guill. Malm. de gest. reg. Angl.
- Idem, de gestis pontificum Anglorum, ibid. ...De Pont. Angl.
- Guillelmi Neubrigensis, rerum Anglicanarum libri V. inter rerum Britannicarum scriptores editos, Heidelbergæ, 1587. fol. Guill. Neub. rer. Angl.

## H

- Nicolai Harsfeldii, archidiaconi Cantuariensis, historia Anglicana ecclesiastica. Duaci, 1622. fol. Harsf. hist. Angl. eccl.
- Helmodi, historia Slavorum : apud Bolland. ad diem 17 maii. Helm. hist. Slav.
- Henricus Gandavensis, de scriptoribus ecclesiasticis, in bibliotheca ecclesiastica à Joh. Alb. Fabricio concinnata. Hamburgi. 1717. fol. Henr. Gand.
- Chrisostomi Henriquez, menologium Cisterciense, notationibus illustratum. Antuerpiæ, 1650. fol. Henr. menol. Cist.
- Ejusdem appendix ad menologium Cisterciense : ad calcem ejusdem menologii. ...App. ad menol. Cist.
- Ejusdem, fasciculus sanctorum ordinis Cisterciensis. Coloniae. 1651. 4°. ....Fasc. SS. ord. Cist.
- Hermani, monachi, de miraculis B. Mariæ Laudunensis libri III, inter Guiberti opera. Herman. de mir.
- Venerabilis Hildeberti, Cenomanensis primùm episcopi, dein Turonensis archiepiscopi, opera omnia : labore et studio Domini Antonii Beaugendre, etc. Paris, 1708. fol. Hild. op.
- Ejusdem, carmina, inter eadem opera. ...Carm.
- Ejusdem, epistolæ, ibid. ...Ep.
- Hirsaugiense chronicon : auctore Joanne Trithemio, Spanheimensi, et postea S. Jacobi apud Herbipolim abbate. Tom. I. typis monasterii S. Galli, 1690. fol. Hir. chron.
- Diverses histoires. Hist.
- Histoire ecclésiastique d'Abbeville, par le R. P. Ignace-Joseph de Jesus-Maria, Carme déchaussé. Paris, 1646. 4°. Hist. d'Abbev.
- Historia Anglicana ecclesiastica, auctore Nicolao Harpsfeldio. Duaci, 1622. fol. ...Angl. eccl.
- Historia Universitatis Andegavensis, auctore Claudio Menard, manuscripta, tom. I. ...And. mss.
- Dissertation sur l'antiquité de l'Université d'Angers, etc. par ...Univ. d'Angers.

- M. Pocquet de la Livoniere. Angers, 1756. 4°.
- Hist. de Bret. Histoire de Bretagne, par D. Lobineau. Paris, 1707. fol.
- ...De S. Denis. Histoire de l'abbaye de S. Denis, par D. Michel Felibien. Paris, 1706. fol.
- ...D'Esp. de Ferr. Histoire générale d'Espagne, traduite de l'Espagnol de D. Jean de Ferreras, par M. d'Hermilly. Tom. III. à Paris, 1744. 4°.
- ...De Guines, pr. Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand, et de Couci. A Paris, 1654. fol. dans les preuves.
- ...Hierosol. expedit. Historia Hierosolimitanæ expeditionis sub Godefrido Bullonio, auctore Alberto, seu Alberico Aquensi canonico, inter gesta Dei per Francos, tom. I.
- ...De Verd. pr. Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, par un chanoine de la même ville, dans la préface. A Paris, 1745. 4°.
- ...De Lang. Histoire générale de Languedoc, par D. de Vic et D. Vaissette, tom. II. Paris, 1754. fol.
- ...De Lorr. Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, par D. Augustin Calmet. Nanci, 1728. fol.
- Hist. de divin. off. Melchioris Hittorpii, de divinis catholicæ ecclesiæ officiis ac ministeriis, varii vetustissimorum aliquot ecclesiæ patrum ac scriptorum libri. Coloniae, 1568. fol.
- Hom. suppl. Jacobi Hommey, Augustiniani, supplementum patrum, etc. Paris, 1684. 8°.
- Hugo, an. Præm. Caroli Ludovici Hugo, abbatis Stivagii, annalium sacri et canonici ordinis Præmonstratensis, pars prima, in duos tomos divisa. Nancii, 1754 et 1756. 2 vol. fol.
- Hug. Fl. chr. Hugonis, primùm monachi Viridunensis, postea abbatis Flaviniensis, chronicon Viridunense, tom. I. bibliothecæ manuscriptorum à Philippo Labbe editæ.

## I

- Jac. de Vitri. hist. Jacobi de Vitriaco, historiæ Orientalis et Occidentalis libri III. Occid. inter gesta Dei per Francos, tom. II.
- Joh. Abr. de off. ecccl. Johannis, Abrincensis episcopi, dein Rotomagensis archiepiscopi, liber de officiis ecclesiasticis, etc. nunc ex codice mss. bibliothecæ Bigotianæ auctus et emendatus. Rotomagi, 1679. 8°.
- Joh. Saresb. poli. Johannis Saresberiensis. episcopi Carnotensis, polyeraticus, seu de nugis curialium et vestigiis philosophorum, libri VIII, tom. XXIII. bibliothecæ patrum.

- Ejusdem, *Metalogicus*, è codice mss. Cantabrig. nunc primùm Metal.  
editus. Paris, 1610. 8°.
- Journal historique, connu sous le nom de journal de Verdun, im- Journ. hist.  
primé à Paris, chez Ganeau, mois de septembre 1750. et ain-  
si des autres. 120.
- Journal des Sçavans de l'année 1715. et ainsi des autres. A ...des Sçav.  
Paris, 4°.
- Johannis Iperii, *chronicon Bertinianum*, tom. III. anecdotorum Iper. t. 3, anecd.  
D. Edmundi Martenne. Paris, 1717. fol.
- Ferdinandi Ughelli, *Florentini, Italia sacra, sive de episcopis Ital. sac.*  
*Italiae, etc. Romæ, 1659. 9 vol. fol.*
- Jugemens des Sçavans, par M. Baillet. Paris, 1685. 5 t. en 9 Jugem. des Sçav.  
vol. 120.
- Ivonis, *Carnotensis episcopi, epistolæ, inter ejusdem opera. Pa- Iyo, ep. 217.*  
ris, 1647. fol. sic citantur, ep. 217, et sic de cæteris.
- Notæ Francisci Jureti ad easdem, ibid. ...Not.
- Vita ab eodem Jureto concinnata, ibid. ...Vit.
- Ejusdem decretum. Præfatio, ibid. ...Decr. pr.
- Ejusdem, sermones, ibid. ...Serm.
- Ejusdem, *chronicon*, ibid. ...Chr.
- Francisci Jureti, notæ in epistolas Ivonis Carnotensis, inter Juret. not. in ep.  
opera ejusdem. Ivon.

## L

- Philippi Labbei, è S. J. bibliotheca nova manuscriptorum libro- Labbe, bib. no.  
rum, etc. Paris, 1654. 2 vol. fol. mss.
- Ejusdem, *concilia ad regiam editionem exacta, etc. tom X. ...Conc, tom. 10.*  
Paris, fol.
- Petri Lambecii, *Hamburgensis, bibliotheca Cæsarea Vindobo- Lamb. bib.*  
nensis. Vindobonæ, (à Vienne) 1665. 8 vol. fol.
- B. Lanfranci, *Cantuariensis archiepiscopi, opera : cura et Lanfr. op.*  
studio Domni Lucæ Dachery. Paris, 1648. fol.
- Notæ in ejus vitam et epistolas, ibid. ...Not.
- Godefridi-Guillemi Leibnitzii, *scriptores rerum Brunsvicen- Leibnit. scri. Brun.*  
sium, etc. tom. II. Hanoveræ, 1707. fol.
- Lenglet du Fresnoi, *méthode pour étudier l'histoire, t. III et IV. Lengl.meth.d'hist.*  
Paris, 1729. 4°.
- M. Martini Lipenii, *bibliotheca theologica. Francofurti, 1685. Lipen. bibl. theol.*  
2 vol. fol.

- Lobin. hist. de Par. D. Felibien et D. Lobineau, hist. de Paris. A Paris, 5 vol. fol.  
 Le Long, bibl. Fr. Jacques le Long, de la congrégation de l'Oratoire, bibliothèque  
 historique de France, etc. Paris, 1719. fol.  
 ...Bibl. sac. Ejusdem, bibliotheca sacra. Paris, 1725. 2 vol. fol.  
 Lud. Jacob à S. Bibliotheca pontificia, auctore Ludovico Jacob à S. Carolo, Car-  
 melita. Lugduni, 1643. 4°.

## M

- Mab. act. D. Johannis Mabillon, acta Sanctorum ord. S. Benedicti, etc.  
 Paris, 1668-1674. fol.  
 ...Ann. Ejusdem, annales ordinis S. Benedicti, etc. Paris. 6 vol. fol.  
 ...App. Appendix, tom. V. eorumdem annalium.  
 ...Anal. Ejusdem, analectorum, tom. IV. Paris, 1675-1683. vol. 8°.  
 ...Mus. Ital. Ejusdem, Museum Italicum, etc. Paris, 1724. 2 vol. 4°.  
 ...Op. S. Bern. t. 1, app. Ejusdem, editio operum S. Bernardi, in appendice tom. I.  
 Paris, 1690. fol.  
 ...Not. in ep. S. B. Ejusdem, notæ in epistolas S. Bernardi, ibid. t. I.  
 ...Not. fus. in ep. S. Bern. Ejusdem, notæ fusiores in easdem epistolas, ibid. tom. II.  
 ...Dipl. Idem, de re diplomatica, etc. Paris, 1684. fol.  
 ...Op. posth. Le même, ses opusculs ou œuvres posthumes. Paris, 1724. 5  
 vol. 4°.  
 Magn. bibl. eccl. Magna bibliotheca ecclesiastica, etc. Coloniae, 1654. fol.  
 Maimb. h. des Cr. Maimbourg, hist. des Croisades. Paris, 1675 et 1676. 2 vol. 4°.  
 Mainf. clip. Fon- Joannis de la Mainferme, clypeus Fontebraldensis. Salmurii,  
 tebr. tom. I. 1684. tom. II. 1688. et tom. III. 1692. 8°.  
 Malm. de reg. Angl. Willelmi, Malmesburiensis monachi, de gestis regum Anglo-  
 rum, etc. inter rerum Anglic. scriptores post Bedam præci-  
 puos. Francofurti, 1604. fol.  
 ...De pont. Angl. Idem, de gestis pontificum Anglorum, ibid.  
 Manr. ann. Cist. Angeli Manrique, annales Cistercienses. Lugduni, 1642. etc.  
 fol. sic citantur, ad ann. 1098. et sic de cæteris.  
 ...Introd ann. Cist. Introductio ad prædictos annales, præfixa tomo I.  
 Marb. op. Marbodi, Rhedonensis episcopi, opera, ad calcem venerabilis  
 Hildeberti operum, editore D. Antonio Beaugendre. Paris,  
 1708. fol.  
 ...Pr. Pro'egomena, seu præfatio in ejus opera, ibid.  
 ...Ep. Ejusdem, epistolæ, ibid.  
 ...Car. Ejusdem, carmina, ibid.  
 ...Not. Notæ in eumdem, ibid.



- Petri de Marca, concordia sacerdotii et imperii, I. 3. et sic de caeteris. Paris, 1669. fol. Marca, con. 1. 3.
- Ejusdem, dissertatio ad concilium Claromontanum anni 1095. Diss. ad conc. Clar.
- Ejusdem, Marca Hispanica, sive limes Hispanicus, etc. à Steph. Baluzio aucta et edita. Paris, 1688. fol. ...Hisp.
- Le même, histoire de Bearn, etc. Paris, 1640. fol. ...Hist. de Bearn.
- Mariana, de rebus Hispanicis libri XXX. Moguntiae, 1606. 4°. Mariana, de reb. Hisp.
- Guillelmi Marlot, metropolis Rhemensis historia, etc. tom. II. Rhemis, 1679. fol. Marlot, t. 2.
- Martini Marrier, historia S. Martini de Campis Parisiensis. Parisiis, 1637. 4°. Marr. hist. de S. Mart. des Ch.
- Edmundi Martenne, thesaurus novus anecdotorum, etc. tom. III, et sic de caeteris. Paris, 1717. fol. Mart. anecd.
- Ejusdem veterum scriptorum et monumentorum, etc. amplissima collectio, tom. II, et sic de caeteris. Paris, 1729. fol. ...ampl. coll.
- Son second voyage littéraire, imprimé à Paris en 1724. 4°. ...2 voyag. litt.
- Son histoire manuscrite de l'abbaye de Marmoutier, qu'on conserve dans ce monastere. ...Hist. de Marm.
- Mathæi Paris, monachi Albanensis, Angli, vitæ vigenti-trium S. Albani abbatum, in fronte caeterorum ejusdem operum, editionis Parisiensis, anni 1664. fol. Math. Paris, de Abb. S. Alb.
- Hugonis Mathoud, dissertatio de vera Senorum origine christiana. Paris, 1687. 4°. Mathoud de Sen. orig. christ.
- Ejusdem, catalogus archiepiscoporum Senonensium, ad calcem præcedentis dissertationis. ...Cat. arch. Sen.
- Anonymus Mellicensis, sæculo XII. clarus, de scriptoribus ecclesiasticis, in bibliotheca ecclesiastica à Joh. Alb. Fabricio concinnata. Hamburgi, 1718. fol. Mell. scrip.
- Mémoires de l'académie des Inscriptions, tom. XVII. 4°. M. de l'ac. des Insc.
- D. Hugonis Menard, martyrologium Benedictinum, duobus observationum libris illustratum. Paris, 1628. 8°. Men mart. Ben. 1. 2. obs.
- Menologium Cisterciense, notationibus illustratum à Chrysostomo Henriquez. Antuerpiæ, 1650. fol. Menol. Cist.
- Auberti Miræi, auctuarium de scriptoribus ecclesiasticis, in bibliotheca ecclesiastica à Joh. Alb. Fabricio concinnata, etc. fol. Mir. auct.
- Ejusdem, Mantissa, ad calcem auctuarii, ibid. ...Mant.
- Ejusdem, rerum Belgicarum chronicon, sic citatur ad ann. 1091, et sic de caeteris. Antuerpiæ, 1639. fol. ...Chron.
- Monasticon Anglicanum. Savoy, 1675. 5 vol. fol. Monast. Angl.

- Monast. Gall. mss. Monasticon Gallicanum, seu historia centum octoginta monasteriorum ord. S. Bened. è congreg. S. Mauri, adhuc manuscriptum, à Domno Michaële Germain adornatum, 2 vol. fol.
- Monb. t. 1. Monbricii, sanctorale, seu de vitis Sanctorum, 2 vol.
- Montf. bibl. bibl. D. Bernardi de Montfaucon, bibliotheca bibliothecarum, etc. Paris, 1659. 2 vol. fol.
- Morin. de pœnit. Johannes Morinus, de pœnitentia. Paris, 1651. fol.
- Mss. Diversi manuscriti.
- Mss. S. Ebrul. cat. Manuscriptorum monasterii S. Ebrulphi in Normannia, catalogus.
- Mss. Flor. Manuscripta monasterii Floriacensis, seu S. Benedicti super Ligirim.
- Mss. du M. S. M. Manuscripta monasterii S. Michaelis de Monte, in Normannia.
- Mur. script. It. Ludovici-Antonii Muratorii, rerum Italicarum scriptores, etc. tom. III. et sic de cæteris. Mediolani. 1720, et seqq. annis. fol.

## N

- Neust. pia. Neustria pia, etc. cura et studio R. P. Arturi du Moutier, etc. Rotomagi, 1663. fol.

## O

- L'Oisel, hist. de Ant. L'Oisel, hist. de Beauvais, ou mémoires des pays, ville, évêché, comté, etc. de Beauvais et Beauvaisis. Paris, 1717. 4°.
- Onuphr. chron. de Onuphrii Panvini, chronicon de regibus Italiae.
- reg. Ital. Orderici Vitalis monachi Uticensis, seu S. Ebrulphi in Normannia, historiae ecclesiasticae libri XIII. inter historiae Normannicae scriptores, ex mss. codicibus ab Andrea Duchesne erutos. Paris, 1649. fol.
- Ord. Vit. hist. eccl. Ott. Fris. chron. Ottonis, Frisingensis episcopi, chronicon : inter historicos Germaniae, Urstisii. Francof. 1585. fol.
- ...De gest. Frid. Eiusdem, de gestis Friderici imperatoris, libri decem. ibid.
- imp. Oud. scrip. t. 2. Casimiri Oudin, commentarius de scriptoribus ecclesiasticis, etc. tom. II. Lipsiae, 1722. fol.
- ...Suppl. Eiusdem, supplementum de scriptoribus, vel scriptis ecclesiasticis, à Bellarmino omissis. Paris, 1686. 8°.

## P

- Antonii Pagi, ord. Min. etc. critica historico-chronologica in universos annales ecclesiasticos Cæsaris card. Baronii, ad ann. 1117. et sic de cæteris. Antuerpiæ, 1703. fol. Pagi, ad ann. 1117.
- Pandulfi Pisani, vita Pascalis II, papæ : apud Muratori, rerum Italicarum scriptores, tom. III. Pand. Pis. vit. Pasc.
- Ejusdem, historia Mediolanensis, ibid. tom. V. ...Hist. Mediol.
- L'abbé Papillon. bibliothéque des auteurs de Bourgogne, tom. I. à Dijon, 1742. fol. Pap. bib. de Bourg.
- Pascalis II, papæ, epistolæ, tom. X. conciliorum Labbei. Pasc. ep.
- Etienne Pasquier, les recherches de la France. Paris, 1643. fol. Pasq. rech. de la Fr.
- Etienne Perard, recueil de pièces curieuses pour l'histoire de Bourgogne, 1664. fol. Perard, collect. ad hist. Burg.
- Petri Cantoris, verbum abbreviatum, è tenebris erutum et notis illustratum per Georgium Galopinum. Montibus, 1639. 4°. Pet. Cant. verb. abbrev.
- Petri Cellensis, epistolarum libri IX. inter ejus opera, edita Parisiis, 1671. 4°. Pet. Cell. ep.
- Petri Diaconi, liber quartus chronici Cassinensis, editus cum tribus prioribus libris ejusdem chronici, à Leone Marsicano compositis, editio quarta. Paris, 1668. fol. Pet. Diac. chron. Cass. l. 4.
- Petri Venerabilis, abbatis Cluniacensis, epistolarum libri VI. in bibliotheca Cluniacensi editi. Paris, 1614. fol. Pet. ven. l. 3, ep. 4.
- Ejusdem, miraculorum libri duo. ibid. ...2 mirac. l. 2.
- Domni Bernardi Pez, monachi Benedictini, thesaurus anecdotorum novissimus, etc. tom. II. et sic de cæteris. Augustæ Vindelicorum, 1021. fol. Pez, anecd.
- Ejusdem, variæ dissertationes in fronte unius cujusque voluminis. ...Diss. Isag.
- Philippi Hervangii, abbatis Bonæ-Spei, ord. Præmonst. opera omnia. Duaci, 1621. fol. Phil. ab. Bonæ-spei, op.
- Ejusdem, epistolæ, inter ejus opera. ...Ep.
- Petri Pithou, historiæ Francorum scriptores veteres XI. Francof. 1596. fol. sic citantur ad pag. 54. gallicè, *Pithou, recueil de onze historiens*, p. 83. Pith. scrip. Fr.
- Johannes Pitseus, de illustribus Angliæ scriptoribus. Paris, 1619. 4°. Pits. de il. Ang. scr.
- Appendix ad eundem. ibid. ...App.

- Du Plessis, hist. de Meaux. D. Toussaint du Plessis, histoire de l'église de Meaux, etc. Paris, 1731. 2 vol. 4°.
- Pomm. hist. de S. Ouen. D. François Pommeraye, histoire de l'abbaye de S. Ouen de Rouen. A Rouen, 1662. fol.
- ...Hist. des archev. de Rouen. Le même, histoire des archevêques de Rouen. A Rouen 1667. fol.
- ...Hist. de la cath. de Rouen. Le même, histoire de la cathédrale de Rouen. A Rouen, 1686. fol.
- Poss. app. Antonii Possevini, Mantuani, è S. J. apparatus sacer, etc. Venetiis, 1606. et Coloniae, 1608. 2 vol. fol.
- ...Bib. sel. Ejusdem, bibliotheca selecta. Coloniae, 1607. fol.

## R

- Rad. Taner. Radulphi Cadomensis, gesta Tancredi in expeditione Hierosolimitana : apud Martenne anecdotorum, tom. III.
- Reub. scrip. Germ. Justi Reuberi, rerum Germanicarum scriptores Francof. 1584. fol.
- Ric. Hagulst. Ricardi, monachi et prioris Hagulstadiensis, historia ecclesiae et episcoporum Hagulstadiensium : inter historiae Anglicanae scriptores X. Londini, 1652. fol. 2 vol.
- Rob. Altisiod. chr. Roberti, S. Mariani apud Altisiodorum monachi, chronologia, Trecis, 1608. 4°.
- Rob. de Monte, de Abb. Roberti de Monte, de abbatibus et abbatibus Normanniae : ad calcem operum venerabilis Guiberti, etc. Paris, 1654. fol.
- ...Acc. ad. Sig. Ejusdem, accessiones ad Sigebertum, ibid.
- Rog. de Hov. ann. Rogeri Hovedini, annales Anglorum : inter rerum Anglicanarum scriptores Savilii, etc. Londini, 1595. et Francofurti, 1604. fol.
- Rouill. h. de Mel. Sebastien Rouillard, hist. de Melun. A Paris, 1628, 4°.
- Rup. op. t. 2. Ruperti, abbatis Suttiensis, opera. Tom. I. Coloniae-Agrippinae, 1604. fol.
- ...In reg. S. Ben. Ejusdem, commentarius in regulam S. Benedicti.

## S

- Sand. bib. Belg. Antonii Sanderi, Iprensis canonici, bibliotheca Belgica manuscripta, seu Elenchus universalis, Codicum manuscriptorum scriptorum, in celebrioribus Belgii Cœnobiis, etc. pars prima et secunda. Insulis, 1644. 4°.
- Sand. in Voss. Christophori Sandii, notæ et animadversiones in Gerardi Joannis Vossii

- Vossii libros de historicis latinis. Amstelodami, 1677. 46°.
- Joannis Saresberiensis, Carnotensis episcopi, metalogicus, è codice mss. Candabrig., nunc primùm editus. Paris, 1610. 8°. Saresb. met.
- Caroli Saussayi, annales ecclesiasticæ Aurelianenses. Paris. 1615. 4°. Sauss.an.eecl.Aur.
- Ejusdem, martyrologium Gallicanum. Paris. 1651. fol. ...Mart. Gall.
- D. Martini Bouquet, rerum Francicarum et Gallicarum scriptores. Paris, 1738-1753. fol. Script. Fr.
- Seguinus, de viris illustribus ordinis Cisterciensis : sæpius citatus in annalibus Cisterciensibus Angeli Manrique. Seg. de vir. ill.
- Sigebertus, de scriptoribus ecclesiasticis, etc. in bibliotheca ecclesiast. à Joh. Alb. Fabricio concinnata. Hamburgi, 1718. fol. Sig. scrip. eecl.
- Simeon Dunelmensis monachus, de regibus Angliæ, etc. inter historiæ Anglicanæ scriptores X. editos. Londini, 1652. fol. Sim. Dun. de reg. Angl.
- Josias Simleri, Tigurini, bibliotheca, instituta et collecta primùm à Conrado Gesnero, etc. Tiguri, 1574. fol. Siml. bibl.
- Sirmondi, notæ in epistolas Goffridi Vindocini, abbatis, ab eodem Sirmondo editas. Paris, 1610. 8°. Sirm. not. in ep. Goff. Vind.
- Sixti Senensis, bibliotheca sancta. Paris, 1610. fol. Six. Sen.
- Spicilegium veterum aliquot scriptorum, etc. à Domno Luca Dachery editorum. Tom. 4. et sic de cæteris. Paris, 1655-1674. 15 v. 4°. Spicil. t. 4.
- Vincentii Belvacensis, speculum historiale. Tom. IV. typis Joannis Mentellin, 1475. fol. Spec. hist.
- Henrici Spelmanni, concilia Anglica, Scotica et Hibernica. Tom. II. Londini, 1664. fol. Spelm. conc. Brit.
- J. B. Souchet, Notæ in epistolas Ivonis Carnotensis, inter ejusdem Ivonis opera. Souch. not. in ep. Ivo.
- Stephani, Tornacensis episcopi, epistolæ, notis illustratæ à Claudio Molinet. Paris, 1679. 8°. Steph. Torn. ep.
- Thomæ Stubbs, Dominicani, chronicon pontificum Eboracensium : inter historiæ Anglicanæ scriptores X. Londini, 1652. fol. Stub. de pont. Ebor.
- Ludovici VI, regis Francorum, vita, auctore Sugero abbate : inter historiæ Francorum scriptores, ab Andrea Duchesne editos, tom. 4. Sug. vit. Lud.
- S. Antonini, summa historialis, pars secunda. Basileæ, 1502. fol. Sum. hist. part. 2.
- Laurentius Surius, Carthusianus ; de probatis Sanctorum Sur. 6 jul.

historiis, etc. Coloniae Agrippinae, 1574-1576. 6 vol. fol.  
sic autem citatur : ad diem sextam julii, et sic de cæteris.

## T

- Theod. pœn. t. 2. Theodori, sanctissimi ac doctissimi Cantuariensi archiepiscopi, pœnitentiale. Tomus secundus, qui præclara disciplinæ ecclesiast. monumenta continet : opera et studio Jacobi Petit. Paris, 1674. 4°.
- Theoph. Rayn. edit. op. S. Ans. Theophili Raynaudi, theologi S. J. editio operum S. Anselmi. Lugduni, 1650. fol.
- Thes. anecd. Domni Edmundi Martenne, et Domni Ursini Durand, thesaurus anecdotorum. Paris, 1717. 5 vol. fol.
- Thev. h. des Sçav. André Thevet, histoire des plus illustres et sçavans hommes de leurs siècles, avec leurs portraits en taille-douce, tiré-sur les véritables originaux. Tom. II et III. A Paris, 1674. 4°.
- Thom. Stub. etc. Thomæ Stubbs, chronica pontificum Eboracensium : inter historiæ Anglicanæ scriptores X. Londini, 1652. fol.
- Till. hist. eccl. Mémoires pour servir à l'hist. ecclesiast. des six premiers siècles, etc. par M. le Nain de Tillemont. A Paris, 1695-1712. 16 vol. 4°.
- Trith. scrip. c. 349. Joannes Trithemius, de scriptoribus ecclesiasticis, cap. 549, et sic de cæteris : in bibliotheca ecclesiast. Joan. Alb. Fabricii.
- ...Chron. Hirsaug. Ejusdem, chronicon Hirsaugiense, tomus primus, typis monasterii S. Galli, 1690. fol.

## V

- Vass. ann. de Noï. Jacques le Vasseur, annales de Noïon. Paris, 1655, gros in 4°.
- Vet. disc. mon. Vetus disciplina monastica, id est, collectio auctorum de disciplina monastica tractantium. Paris 1726. 4°.
- Ugh. Ital. sac. Ferdinandi Ughelli, Italia sacra. Romæ, 1647, 9 vol. fol.
- Villef. vie de S. B. Vie de S. Bernard, par M. de Villefore. A Paris, 1704. 4°.
- Vinc. Bell. Spec h. Vincentii Bellovacensis, speculum historiale, 1475. fol.
- Visch, bibl. Cist. Caroli de Visch, bibliotheca Cisterciensis. Coloniae, 1656. 4°.
- Vit. S. Godefr. Vita S. Godefridi, Ambianensis episcopi, apud Surium, tom. V.
- Vit. Hug. apud Mart. B. Hugonis de Lacerta, S. Stephani, ordinis Grandimontensis institutoris, discipuli, vita : apud Martenne ampliss. collect. Tom. VI. Paris, 1729. fol.
- Vit. Math. Menag. Vita Mathæi Menage, auctore Ægidio Menage. Paris, 1674. 4°.

## DES CITATIONS.

xxvij

- Gerardi-Joannis Vossii, de historicis latinis libri tres : inter ejus opera edita. Amstelodami, 1697. fol. Voss. de hist. lat
- Abbatis Urspergensis, chronicon. Argentorati, 1540. fol. sic citatur : ad ann. 1112. et sic de cæteris. Ursp.
- Wibaldi, abbatis Stabulensis et Corbeiensis in Saxonia, epistolæ : apud Martenne, ampliss. collect. Tom. II. Wibald. ep.
- Arnoldi Wion, lignum vitæ, etc. Venetiis, 1595 2 vol. 4°. Wion. lig. vit.
- Willelmi Calculi, Gemeticensis monachi, historiæ Norm. lib. VIII. inter historiæ Norm. scriptores antiquos. Paris, 1619. fol. Will. Gem. hist. Norm.
- Willelmi Tyrensis a chiepiscope, gesta Dei per Francos, seu historia rerum in partibus transmarinis gestarum : inter gesta Dei per Francos, edita Hanoveræ, 1611. fol. Will. Tyr.

## Y

- Antoine Yopez, chroniques générales del'ordre de S. Benoît, traduites par D. Martin Rethelois. A Toul, tom. VI. 1667. fol. Yep. t. 6. an. 1097.
- On les cite ainsi à l'an 1097, et ainsi des autres.

FIN DE LA TABLE DES CITATIONS.





# HISTOIRE

## LITTERAIRE

# DE LA FRANCE <sup>(1)</sup>

---

---

DOUZIÈME SIECLE

---

S. ROBERT

FONDATEUR DE MOLEME.

§ I. SA VIE.

**R**OBERT naquit en Champagne, non en Normandie, comme le prétend l'annaliste de Cîteaux, l'an 1024, selon M. Baillet, ou plutôt, selon la chronique de Molème, l'an 1018. Son pere, nommé Thierrî, et Ermengarde sa mere, étaient distingués par la noblesse, les dignités et les richesses, mais plus encore par

Manr. Introd. ann  
Cist. pag. 1, Mab  
ann. l. 54, n. 50  
Fascic. ss. ord  
Cist. l. 1.

*Tome X.*

A

Mab. ib. l. 57, n. 20.

Ibid.

Ib. l. 62, n. 44.

leur piété. Robert n'eut pas plutôt atteint l'âge de quinze ans, qu'il pensa à renoncer au monde, pour se consacrer tout entier à Dieu. Il se retira dès-lors à Moutier-la-Celle, maison de l'ordre de saint Benoît, près de Troyes, où il prit l'habit religieux, et fit de si grands progrès dans la piété, que, tout jeune qu'il était, il fut fait prieur du monastère, par un consentement unanime, et peu après élu abbé de saint Michel de Tonnerre. Mais voyant que les religieux de cette abbaye s'étaient écartés de la bonne voie, et qu'il n'était point aisé de les y faire rentrer, il les quitta, pour retourner à son premier monastère. A peine y étoit-il arrivé, qu'il fut obligé d'en sortir, pour remplir la place de prieur dans la maison de saint Ayoul de Provins, vacante par la mort de celui qui l'occupoit. Mais peu après il reçut un ordre du pape Alexandre II, pour aller gouverner quelques hermites, qui l'avoient demandé, pour être leur supérieur. Robert obéit aux ordres du pape, et se rendit au désir de ces pieux hermites, qu'il alla joindre dans le lieu de leur retraite appelé Colan, situé entre Tonnerre et Chably. Il trouva en eux de vrais hermites, qui n'étoient occupés que des choses du ciel, et servoient Dieu dans la plénitude de leur cœur, dans la faim et la soif, le froid et la nudité, et supportoient le poids du jour et de la chaleur avec une patience admirable. Robert ayant gouverné quelque temps ces vertueux hermites, se retira dans la solitude de Molême, où il jeta l'an 1075 les fondemens d'un monastère de ce nom, en l'honneur de la sainte Vierge, au diocèse de Langres. L'année de cette fondation est marquée par ce distique :

Anno milleno quinto cum septuageno,  
Sub patre Roberto crevit domus hæc in aperto.

Mab ann. l. 64,  
n. 10. Gall. christ.  
nov. t. 4, p. 729,  
730.

'DOM MABILLON et les auteurs du *Gallia christiana*, trompés par les termes équivoques de *Moniales Molismenses*, qui se lisent en plusieurs chartes de Molême, ont cru que S. Robert y avoit aussi fondé un monastère de filles. Mais outre qu'on n'en trouve aucun vestige dans les anciens monumens de cette abbaye, ni aucune preuve dans la vie de saint Robert; il paroît par ces chartes même et par d'autres

titres, que cette qualification désigne les religieuses du prieuré de Juilli sous Raviere, dont le temporel et le spirituel ont été administrés par les religieux de Molême, jusqu'à son extinction, arrivée au commencement du quinzième siècle.

Robert et les compagnons de sa retraite vécurent les premières années dans une extrême pauvreté et une grande ferveur. Mais l'abondance, qui succéda à la disette, par les libéralités de plusieurs seigneurs, amollit les esprits, et ralentit cette première ferveur. L'abbé, dont la piété ne souffrit jamais aucun déchet, fit ce qu'il put pour relever ses frères, et les engager à ne se point ralentir dans la carrière, où ils étaient entrés, et où ils couraient auparavant avec tant d'ardeur. Mais voyant que ses exhortations n'avaient pas l'effet qu'il desiroit, et craignant de s'affaiblir lui-même, il prit le parti de se retirer, et alla se joindre à de pieux solitaires, qui menaient une vie très-édifiante dans un lieu appelé Hauz. Il y fut reçu à bras ouverts; et quoiqu'il leur donnât l'exemple, dans tous les exercices de piété et de pénitence, qu'ils pratiquaient, il se regardait comme le dernier de tous. Robert avait laissé à la tête de la communauté de Molême en la quittant, deux saints et savants religieux, Alberic et Etienne, qui étaient animés du même esprit que lui, et qui firent tous leurs efforts, pour persuader aux disciples de remplir leurs obligations. Ceux-ci, au lieu d'écouter leurs avis salutaires, les méprisèrent, et les obligèrent même par de mauvais traitemens à prendre le même parti que l'abbé. Cependant les religieux de Molême, venant à résipiscence, prièrent Robert de revenir; et n'ayant pu l'y engager, ils eurent recours au pape, qui le lui ordonna. Le saint homme obéit à des ordres si respectables, et de retour dans sa communauté, il fit tant par son exemple et ses paroles, qu'il remit les choses dans l'ordre.

Toutefois un nombre considérable ne purent se résoudre à renoncer à certains usages, qu'ils prétendaient être autorisés par les statuts de plusieurs saints, et pratiqués par les religieux de Cluni, de Tours, et autres. Alors, Robert jugeant qu'ils pourroient avoir recours à l'autorité épiscopale, pour se maintenir dans ces usages, partit de Molême avec six compagnons, qui entroient dans ses vûes, savoir

Mab. ib. l. 66, n. 99. | Manr. ib. c. 3, p. 4, n. 7, et seq.

Mab. ib.

Mart. t. 6, amp. coll. præf. n. 40. | Ord. vit. lib. 7 hist. p. 711. | Rob. de Monte, de abb. Guib. op. p. 311.

Manr. ann. Cist. ad  
an. 1018, n. 9.  
Mart. ib. n. 40-41.  
Mab. ann. l. 64,  
n. 86.

Mab. ann. l. 66, n.  
100.

Mart. ib.  
Manr. ib. c. 2, n.  
9-10.

c. 3, n. 1.

Alberic, Etienne, Odon, Jean, Litard et Pierre; et alla trouver Hugues, archevêque de Lyon, et légat du saint siege, pour lui demander la permission de se retirer dans un lieu, où il pût observer la regle de saint Benoît dans toute la rigueur, avec ses compagnons. Le légat accorda au saint abbé sa demande, et en expédia; peu après son départ, des lettres que l'annaliste de Cîteaux rapporte. Robert ayant obtenu ce qu'il desiroit, revint à Molême, où il reçut la lettre du légat. L'ayant notifiée à la communauté, il abdiqua sa dignité, laissa aux religieux la liberté de se choisir un autre abbé, et se retira. Il fut suivi, sinon de la plus nombreuse, du moins de la plus saine partie de la communauté, au nombre de vingt, qui tous animés du même esprit, quitterent Molême, pour aller chercher un lieu, où ils pussent se livrer à toute leur ferveur. Ce lieu fut Cîteaux qui étoit une forêt affreuse, dans le diocèse de Châlon. Renaud, vicomte de Beaune, à qui ce terrain appartenoit, accorda généreusement, du consentement de son épouse et de ses fils, autant d'espace, qu'il en falloit, pour bâtir un monastere à ces saints solitaires, et pour les faire subsister en le cultivant. On voit par ce récit, puisé dans les meilleures sources, spécialement dans le grand exorde de Cîteaux, dans les annales de Manrique et de D. Mabilion, etc, qu'il y a beaucoup de choses à réformer dans l'anonyme auteur de la vie de saint Robert, et dans quelques modernes, sans même en excepter M. Baillet.

Robert et ses compagnons s'arrêterent donc dans la forêt de Cîteaux; et munis de toutes les permissions nécessaires, pour s'y établir, ils se firent de petites cabanes de bois, et bâtirent un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge : ce qui est devenu un usage général dans l'ordre de Cîteaux. Robert reçut ensuite le bâton pastoral des mains de Gaultier, évêque de Châlon, après avoir été élu abbé par le suffrage unanime des freres. En même-temps ils s'engagerent par une profession solennelle, non pas tant à pratiquer la regle de saint Benoît, qu'ils avoient déjà fait vœu d'observer, qu'à la stabilité dans ce nouveau monastere, et à une nouvelle maniere de l'observer à la rigueur, sans aucun adoucissement ni dispense. L'époque de cette édifiante cérémonie est remarquable, en ce qu'elle se fit le 21 de mars

de l'année 1098, jour consacré à solemniser la fête de celui dont ils s'engageoient à pratiquer exactement la règle, et dans toute la rigueur. Le dimanche de Rameaux concouroit aussi cette année avec le 24 mars, ce qui rendit encore la cérémonie plus solemnelle. L'année de cet heureux événement est consignée dans ce mauvais distique, rapporté dans différens auteurs :

Anno milleno centeno bis minus uno,  
Sub Patre ROBERTO cœpit Cistercius Ordo.

Tels furent les premiers commencemens de la maison et de l'ordre de Cîteaux. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les circonstances de cet établissement, qui eut des suites si heureuses pour l'Eglise, et pour la France en particulier. Nous nous contenterons de dire, que ces nouveaux solitaires donnerent à la France un spectacle aussi édifiant, que le donnerent autrefois les solitaires d'Egypte, et qu'ils retracerent dans leur maniere de vivre ces grands exemples de pénitence, et ces austérités, qu'on ne peut lire sans étonnement dans les vies des uns et des autres. Ils ne dormoient que quatre heures de la nuit; ils en passaient quatre à chanter les louanges de Dieu, et quatre au travail. Ils employoient le reste du temps jusqu'à none à la lecture, et à fendre des feuilles de palmiers, qui leur servoient de vêtement; après quoi ils préparoient leur nourriture, qui consistoit en des herbes.

Tab. ann. l. 69, n.  
104.

Mich. Buching. in  
Urb. II. vit.

Eudes I du nom, duc de Bourgogne, voulut aussi prendre part à cet établissement, et leur donna la partie du terrain que le vicomte de Beaune s'étoit réservée, en dédommageant le propriétaire; ce qui l'a fait regarder comme fondateur du nouveau monastere, qu'il honora toujours de sa protection. Il le choisit pour le lieu de sa sépulture; et comme il mourut dans un voyage de la Terre Sainte, son corps y fut apporté après sa mort. Henri, son second fils, fit plus : touché de la vertu de ces solitaires, il voulut être un d'entr'eux, et embrassa la vie monastique.

Pour revenir à Robert, tandis qu'il jouissoit de la satisfaction qu'il avoit tant désirée, de pouvoir se livrer sans réserve à son goût pour la retraite et la pénitence; il reçut des ordres du pape, qui l'obligèrent de retourner à Molême. Il

obéit, quitta avec douleur ce désert qui lui étoit si cher; et où il laissoit des compagnons avec lesquels il étoit uni par des liens si étroits, et se rendit auprès de ceux qui, après l'avoir obligé de les abandonner, le contraignoient de revenir. Mais il eut la consolation de les trouver plus dociles, et plus disposés à écouter ses salutaires avis. Dès ce moment, Molême changea de face; et le même esprit, qui souffloit à Cîteaux, s'étant répandu sur cette communauté, elle se soumit à tout ce que voulut et ordonna le saint abbé; ensorte qu'elle devint un autre Cîteaux. Ce fut en l'an 1099 que Robert, par ordre d'Urbain II et du légat Hugues, sortit de Cîteaux, après avoir rempli la place d'abbé environ un an, pour retourner à Molême, qu'il ne quitta plus. Il laissa à Cîteaux sa chapelle et tout ce qu'il avoit apporté avec lui, à l'exception de son bréviaire. On voit encore dans le trésor de cette abbaye le pseautier de saint Robert, qui paroît avoir été fait pour l'usage de quelque monastere de Flandre : à la fin de chaque pseume il y a une collecté. Les pseumes sont suivis des cantiques qui se chantent dans les offices de l'Eglise, de plusieurs prieres excellentes, avec l'oraison Dominicale et le symbole des Apôtres.

Mab. an. 1. 69, n. 203.

Mart. ib. n. 43.

Seroit-il permis de remarquer ici, que les religieux de Molême, quoique coupables de résister à leur saint abbé, n'étoient peut-être pas du reste aussi criminels, que plusieurs écrivains tant anciens que modernes les représentent? Robert du Mont ne leur reproche aucun désordre; selon lui, le sujet du différend entre eux et S. Robert, étoit que l'abbé vouloit les obliger à abandonner les dixmes et les oblations, à vivre du travail de leurs mains, et à quitter certains habillemens. Les religieux en faisoient difficulté, soutenant que les choses dont on vouloit les priver, avoient été autorisées en occident par S. Maur, disciple de S. Benoît, S. Colomban, S. Odon, et qu'elles étoient en usage dans les autres monasteres. Si la dispute ne rouloit que là dessus, comme le rapporte un auteur célèbre, il pourroit bien y avoir de l'exagération dans la peinture que quelques écrivains, et M. Baillet en particulier, nous font de ces moines. N'a-t'on pas vû arriver dans des corps très-respectables de très-grandes disputes, pour des sujets qu'on pourroit dire très-frivoles?

L'annaliste de Cîteaux prétend que c'est une erreur grossière dans l'auteur de la vie de saint Robert, d'avoir avancé que ce saint après son départ de Cîteaux, pour retourner à Molême, avoit gouverné les deux monasteres; et qu'en cette qualité de supérieur, ou de pere de celui de Cîteaux, il avoit mis successivement, pour le conduire, Alberic et Etienne. Ce qui est faux selon Manrique; parce que saint Robert n'a point mis Alberic à la tête d'un monastere dont il avoit déjà abandonné le soin. Pour ce qui est d'Etienne, Robert qui étoit mort en 1100, n'a pu en 1109 le substituer à Alberic. Tel est le raisonnement de Manrique; mais ce savant annaliste se trompe lui-même, en prétendant que saint Robert est mort en 1100, puisque le saint abbé de Molême a vécu pour le moins jusqu'en 1109, comme nous le verrons bientôt. Ainsi il est très-vraisemblable, que S. Robert, même après avoir quitté la supériorité du nouveau monastere, n'en abandonna pas totalement le soin; puisqu'il regardoit ces religieux comme ses enfans, et qu'il en étoit regardé comme leur pere. C'est pourquoi il paroît que ce fut par son avis, qu'ils élurent Alberic, et après Alberic Etienne, et qu'il eut part à ce qui fut fait pour affermir le nouvel établissement; ensorte qu'on peut le regarder comme le premier auteur, non-seulement de la maison, mais de l'ordre même de Cîteaux.

Manr. an. 1099, c. 2, n. 3.

Mab. ann. l. 69, n. 104.

Avant que de continuer ce qui nous reste à dire de saint Robert; nous croyons devoir relever ici la malignité d'un écrivain, qui jugeant, comme l'on dit des autres par lui-même, a eu la témérité d'avancer, que saint Robert, après avoir d'abord embrassé avec chaleur le projet de réforme, s'en étoit bien-tôt repenti; et qu'étant accoutumé à une nourriture délicate, il s'étoit lassé d'une telle maniere de vivre: c'est pourquoi les moines de Molême connoissant ses dispositions, eurent l'adresse, *astu quodam*, de demander des ordres au pape, pour obliger de revenir à Molême leur abbé, qui ne desiroit autre chose: *Per obedientiam Papæ... volentem cogentes*. C'est assez d'avoir rapporté une interprétation aussi maligne, pour la réfuter. Ce que nous avons dit de Robert, sur des autorités plus respectables, que celle de Guillaume de Malmerbury, justifie pleinement ce S. abbé contre un pareil reproche, et contre celui de légereté, que ses

Mab. ib. n. 106.

Guill. Malm. de gest. reg. Angl. l. 4, ad. an. 13, Guill. 11.

fréquens changemens pourroient porter à lui faire. En effet, s'il quitta Molême, ce ne fut que par le desir d'une plus grande perfection; et lorsqu'il y revint, ce fut, non par inconstance, ni par d'autres motifs de cette nature; mais par déférence pour des ordres respectables, auxquels il ne pouvoit résister.

Spic. t. 4, p. 237.  
Mab. ann. l. 70, n. 25.

L'an 1101, Hugues I, comte de Champagne, et Constance son épouse, fille de Philippe roi de France, attirés par la réputation de Robert vinrent à Molême par dévotion, accompagnés de plusieurs grands seigneurs, et y laisserent des marques de leur générosité, dont l'acte est daté de l'an 1101, du tems de Philippe évêque de Troye, de Robert évêque de Langres, et de Robert premier abbé de Molême : ce qui prouve qu'il n'étoit point mort en 1100, comme le conjecture Manrique. Il ne l'étoit point l'an 1104, lorsque Richard évêque d'Albane tint un concile à Troye en Champagne, puisqu'on trouve le nom de Robert premier abbé de Molême, parmi les abbés qui signerent une chartre, par laquelle Hugues comte de Champagne confirma une donation qu'il avoit faite l'année précédente à l'abbaye de Molême. Après le concile ce prince alla à Molême, où il fut reçu solennellement par saint Robert, et il y fit une nouvelle donation, qu'il confirma l'an 1108, avant son voyage de la Terre-Sainte. Enfin saint Robert vivoit encore l'an 1110, puisque deux abbés, qui avoient un différend entr'eux, l'ayant pris pour arbitre, il termina leur querelle par un jugement rendu à Molême l'an de l'Incarnation 1110. Ce fut une des dernières actions du saint abbé, qui vrai-semblablement mourut cette année, comme le marque une ancienne chronique de Molême. Il n'y a donc point d'erreur, comme le prétend M. Baillet, de faire survivre saint Robert au bienheureux Alberic. Si Alberic est mort en 1109, et saint Robert en 1110, assurément saint Robert doit avoir survécu à Alberic. En supposant, avec l'ancienne chronique de Molême, saint Robert né l'an 1018, et mort l'an 1110, selon la même chronique saint Robert auroit été âgé de 92 ou 93 ans. C'est l'âge que la chronique et d'autres monumens de Molême lui donnent. Quant au jour de sa mort, les sentimens ne sont pas plus unanimes que sur l'année. Quelques-uns la placent le 29 d'Avril; d'autres le 17 du même mois; Henriquez, M. Baillet,

Ad an. 1100, c. 2,  
n. 4, p. 20.

Mab. ib. n. 75.

Ib. n. 76.

Mab. ib. l. 71, n. 99, p. 679.

Ib. n. 100.

Bail. 29 avr.

Mab. ib. n. 100.



Baillet, le 24 Mars. Robert fut inhumé dans l'église qu'il avoit bâtie lui-même en l'honneur de la Sainte Vierge.

Bail. 29 avr. |  
Henr. Menol. Cist.  
ad diem 21 mart.

L'éclat des miracles que Dieu opera à son tombeau, et dont l'information fut faite par les ordres d'Honorius III, engagea ce pape à lui décerner un culte public. Il fixa la fête du saint au 17 Avril, ce qui a fait croire que c'étoit le jour de sa mort. Dom Martenne a publié les actes de l'information de ses miracles faits par les ordres d'Honorius.

Anecd. t. 1, p. 904.

## § II.

## SES ECRITS.

1. Il est surprenant que saint Robert ayant fourni une si longue carrière, et remplie de tant d'événemens, qui l'ont souvent obligé, soit d'écrire des lettres, soit de faire des instructions, il ne nous reste aucune production, que nous puissions véritablement assurer être de lui. Il est vrai que l'auteur de la bibliotheque de Cîteaux le fait auteur de plusieurs sermons : *Scriptis diversos sermones piissimos*. Nous ne doutons point qu'un abbé, qui avoit autant de lumiere et de zele que Robert, qui a gouverné pendant plus de trente-cinq ans l'abbaye de Moleme, où certainement il avoit de quoi exercer son zele, n'ait fait différens sermons remplis de piété, non-seulement dans cette abbaye, mais encore à Colan, à Cîteaux, etc. La difficulté est de produire ces sermons ou instructions, et de faire voir par des preuves solides que saint Robert en est auteur.

De Visch. bibl.  
Cist. p. 288.

2. Il en est de même des lettres. On ne peut douter, que Robert n'en ait écrit plusieurs dans tant d'occasions, où il paroît qu'il a dû le faire. On en produit même quelques-unes : mais sur quelle autorité? Sur celle d'un auteur Portugais, qui vivoit dans le dernier siecle, et est mort l'an 1617, auteur d'ailleurs, qui à la vérité ne manque pas de talent pour écrire, mais sur la fidélité duquel il n'y a pas beaucoup à compter : c'est l'idée que l'annaliste de Cîteaux nous donne lui-même de l'écrivain Portugais :

*' Brito Lusitanus, dit-il, nec pudendus auctor, si tantum fide polleret, ac stylo præstat.*

Introd. ad ann.  
Cist. c. 3, n. 3, p. 5.

Ce Brito nous a donné une lettre, qu'il prétend avoir été écrite par saint Robert, et portée par saint Etienne à Eudes.

Brit. l. 1, c. 3.

Ad an. 1098, c. 1,  
n. 6. et 7, p. 7.

Duc de Bourgogne; lorsqu'ils prirent la résolution de s'établir dans la forêt de Cîteaux. Manrique, qui a cru devoir rapporter cette lettre avec la réponse du prince dans ses annales, a soin d'ajouter, qu'il n'y a pas de sureté à s'en rendre garant : *Sed nec tutum pro eis fide jubere*. Nous ne croyons pas qu'il y ait plus de sureté à garantir l'authenticité d'une autre lettre que saint Robert, de retour à Moleme, écrivit à ses freres de Cîteaux, pour leur témoigner la vive douleur qu'il ressentoit d'être séparé d'eux.

Henr. p. 14.

Manr. ad an. 1100,  
c. 2, n. 2.

Henriquez, dans son *Fasciculus*, et Manrique dans ses annales, la rapportent d'après le même Bernard Brito, qui dit l'avoir trouvée avec plusieurs autres lettres de s. Robert. Mais le style qui n'a rien de la gravité qui convient à un homme aussi avancé en âge, que l'étoit alors Robert, suffiroit seul pour la rendre suspecte.

Lipen, bibl. theol.  
t. 1, p. 299.

3. Lipen attribue à saint Robert une chronique de Cîteaux, continuée par saint Bernard abbé de Clairvaux, publiée à Cologne l'an 1614, par Aubert le Mire, in-8°. C'est ce qu'on appelle le petit exorde de Cîteaux, dont nous parlerons dans l'article de saint Etienne, à qui on l'attribue ordinairement. Ignace Firmino, abbé de Fitero dans la Castille, qui a le premier publié cet ouvrage, prétend qu'il a été composé, tant conjointement que successivement par les trois premiers abbés de Cîteaux, saint Robert, le B. Alberic, et saint Etienne; de maniere que les neuf premiers chapitres ont pour auteurs saint Robert conjointement avec Alberic et Etienne; les huit chapitres suivants ont été faits par Alberic et Etienne; et enfin, le reste par Etienne seul. Ignace Firmino fonde sa prétention sur ces paroles du prologue, qui commence ainsi : *Nos Cistercienses primi hujus ecclesie fundatores, successoribus, nostris stylo presentis notificamus quàm canonicè, quanta auctoritate, à quibus etiam personis, quibusque temporibus, cœnobium et tenor vitæ illorum exordium sumpserit, etc.* Mais l'annaliste de Cîteaux prouve solidement, que cette prétention est insoutenable; et que l'ouvrage, dont il s'agit, n'a été écrit que sous le gouvernement de saint Etienne vers l'an 1120.

Manr, ad an. 1120,  
c. 1, n. 5 et seq.

Henr. app. ad no-  
mencl. Cist. c. 4,  
p. 27.

Si saint Robert étoit auteur des premiers chapitres de cet écrit, il ne se seroit pas donné à lui-même le titre d'abbé

*d'heureuse mémoire, beatæ memoriæ Robertus.* D'ailleurs cette expression n'est pour l'ordinaire en usage que lorsqu'on parle d'une personne qui est morte.

M. de Villefore fait, dans la vie de saint Bernard, un bel éloge de saint Robert, que nous souhaiterions rapporter ici. Il est trop long pour être transcrit en entier; et trop beau pour ne l'être qu'à demi. C'est pourquoi nous nous contentons de l'indiquer, ainsi que la grande collection des Bollandistes, où l'on trouvera au 29 d'Avril, non-seulement ce qui regarde la personne de saint Robert, mais encore de grands détails sur les premières années de Cîteaux.

Vie de S. Bernard,  
par Villefore, p.  
23-31.

---

## ILDEBOLD,

COMPAGNON DE S. ROBERT.

ILDEBOLD mérite d'avoir une place dans notre histoire, et d'être joint au saint abbé, dont il a été un des plus fidèles disciples. Il fut un des premiers religieux de Cîteaux, et sans doute un des compagnons de saint Robert, lorsqu'il sortit l'an 1098 de Moleme, pour aller s'établir dans la forêt de Cîteaux. Le choix que le B. Alberic fit de lui l'an 1100, pour l'envoyer avec un autre de ses religieux nommé Jean, solliciter auprès du pape Pascal la confirmation de l'établissement de Cîteaux, fait son éloge; et le succès de cette députation justifia l'opinion qu'Alberic avoit de son mérite et de son talent. L'annaliste de Cîteaux ne doute pas qu'Ildebold n'ait eu part aux premiers statuts de l'ordre, attribués à Alberic, qui les fit l'an 1101. Nous ignorons l'année de sa mort. S'il est le même que cet ancien religieux de Cîteaux, nommé Elbodon, qui accompagna S. Bernard, lorsqu'il alla recevoir la bénédiction abbatiale à Châlons-sur-Marne, il auroit vécu pour le moins jusqu'à l'an 1115; puisque ce fut cette année que le saint Abbé fut béni par Guillaume de Champeaux.

Manr. ann. Cist. ad  
an. 1100, n. 4, p.  
18.

Ib. ad an. 1101, c.  
1, n. 3, p. 24.

## GUILLAUME DE CHESTER,

EN ANGLETERRE.

Lel. c. 154. | Bal.  
cent. X, c. 42. |  
Pits. p. 194.

Mab. ann. 1. 68,  
n. 34.

Ib. n. 33.

Ans. 1. 3, ep. 49.

Ib. 1. 3, ep. 34.

QUOIQUE Leland, Balé et Pitsée, comptent Guillaume moine de Chester parmi les écrivains Anglois, selon leur usage de faire honneur à leur pays de tous les savans qui y ont vécu de quelque maniere que ce soit, il y a beaucoup plus de sujet de croire qu'il étoit Normand ou François. Sans parler de son nom, qui l'insinue assez, il paroît certain qu'avant de passer en Angleterre, il avoit été moine du Bec, et un des disciples de saint Anselme. Pour cela, il faut remarquer, que le monastere de Chester, dédié sous l'invocation de sainte Walburge, qui dans son origine étoit un monastere de religieuses, avoit été détruit, et n'étoit plus en 1092 qu'un petit chapitre de chanoines. Alors Hugues, comte de Chester, qui désiroit de fonder une abbaye dans ses terres, s'adressa à saint Anselme, le priant de passer en Angleterre, pour choisir lui-même le lieu; et il fit tant par ses instances, qu'il engagea le saint abbé de venir le trouver, malgré la répugnance qu'il avoit de faire ce voyage. La répugnance de saint Anselme étoit fondée sur ce qu'il craignoit, en passant en Angleterre, qu'on ne jettât les yeux sur lui pour remplir le siège de Cantorbéri; ce qui arriva effectivement. Saint Anselme s'étant donc chargé, à la priere du comte de Chester, de former un monastere, rétablit celui de sainte Walburge, y envoya une colonie du Bec, et en établit premier abbé Richard religieux de son abbaye. Saint Anselme, dans une lettre qu'il écrivit depuis aux religieux de Chester, se félicite de la part qu'il avoit eue à cet établissement, et de ce que Dieu s'étoit servi de lui pour leur donner Richard, qu'il appelle son cher fils.

Lorsque saint Anselme fut fait archevêque de Cantorbéri; ce qui arriva le 25 septembre de l'an 1093, Guillaume fit à sa louange un poëme qu'il lui envoya; et en reçut une lettre, dans laquelle le saint prélat répond avec une extrême modestie aux louanges que Guillaume lui avoit

données. « Un ami, lui dit-il, ne s'aperçoit pas des dé-  
 » fauts de celui qu'il aime, ou il les regarde comme fort lé-  
 » gers. Au contraire, il voit souvent en lui du bien qui n'y  
 » est point; et il exagere celui qui y est. Lorsque c'est la  
 » charité qui fait ainsi juger, il ne faut pas pour cela rece-  
 » voir l'erreur, en considération de l'amitié; ni mépriser l'a-  
 » mitié, à cause de l'erreur dans laquelle elle tombe. Mais  
 » il faut entretenir l'amitié de telle sorte qu'on corrige l'er-  
 » reur; et chasser l'erreur, en conservant l'amitié. Je vous  
 » remercie donc, dit l'humble prélat, de ce que vous m'ai-  
 » mez tel que vous me dépeignez; et je vous prie de ne  
 » me pas croire tel; et de prier plutôt Dieu de me rendre  
 » tel que vous m'aimez et que vous croyez que je suis. » Saint  
 Anselme remercie cependant Guillaume de ses vers, et  
 ajoute que, comme ils sont l'effet de sa charité, qui mé-  
 rite sa récompense (a), il lui envoie de la prose pour ses  
 vers, et une exhortation pour ses louanges.

Cette lettre est une des premières que saint Anselme écri-  
 vit depuis qu'il fut placé sur le siège de Cantorbéri; ainsi  
 le poëme lui fut adressé peu après son sacre. Quoique Fa-  
 bricius suppose que saint Anselme a adressé plusieurs lettres à  
 Guillaume de Chester, nous n'avons point de preuves cer-  
 taines qu'il lui en ait écrit d'autres que celle-ci, dans la-  
 quelle il le qualifie son *très-cher fils*.

Après la mort de saint Anselme, Guillaume fit un autre  
 poëme de plus de 200 vers élégiaques, en l'honneur de  
 ce saint prélat : M. Baluze a publié l'un et l'autre dans le  
 quatrième volume de ses *Miscellanea*. La poésie n'en est  
 pas des meilleures; mais elle est cependant au-dessus de  
 celle de la plupart des poëtes de ce siècle. On auroit pu  
 placer Guillaume à la suite de saint Anselme, auquel il a  
 survécu; mais nous ne savons de combien d'années,  
 n'ayant rien de certain sur sa mort.

Fabr. l. 7 bibl.  
 med. et inf. lat.  
 p. 421.

Baluz. t. 4 misc.  
 p. 457 et seq.

(a) *Quoniam autem opus caritatis non debet esse sine retributione; pro car-  
 minibus prosam, pro laude reddo exhortationem.*

## ETIENNE,

ABBÉ DE NOTRE-DAME D'YORCK.

Monast. Anglic. t. 1, p. 383 et suiv.

ETIENNE, abbé de Vitteby, et ensuite de Notre-Dame d'Yorck en Angleterre, nous apprend, qu'étant dans le monde, il étoit lié d'une étroite amitié avec le comte Alain, fils d'Eudes, ou Odon duc de Bretagne. Une telle liaison avec un prince François, donne lieu de croire qu'Etienne étoit lui-même François, soit bas Breton, soit Normand. Nous pouvons encore appuyer cette conjecture sur ce que les naturels du pays étoient presque tous exclus des dignités ecclésiastiques dans le temps qu'Etienne fut élu Abbé. Si toutefois ces conjectures ne paroissent point solides, nous consentons de restituer aux Anglois l'abbé Etienne.

Ibid. p. 384, col. 1.

Avant que d'embrasser l'état religieux, Etienne qui, comme nous l'avons dit, étoit fort lié avec Alain de Bretagne, accompagnoit ce seigneur, soit à la cour, soit dans les terres qu'il avoit aux environs d'Yorck. Mais bientôt Dieu lui fit connoître le danger où il étoit de se perdre dans le monde. Fidèle au premier attrait de la grace, il brisa, quoique avec peine, les liens qui l'y retenoient, et se retira à Vitteby, solitude du diocèse d'Yorck, très-célèbre autrefois par deux monasteres, l'un de religieux, et l'autre de religieuses; mais qui étoient alors l'un et l'autre réduits à rien par les incursions des Danois, et ensevelis sous les ruines qu'avoient causées ces barbares. Guillaume baron de Percy, seigneur du lieu, l'avoit abandonné à un saint homme, nommé Reinfrid, brave officier, qui avoit été au service de Guillaume le Conquérant : Reinfrid y avoit déjà rassemblé quelques solitaires, avec lesquels il menoit une vie sainte, et qu'il gouvernoit sous le titre de prieur, lorsqu'Etienne vint se jeter entre ses bras. Reinfrid lui donna l'habit religieux l'an 1078, qui étoit le douzième du règne de Guillaume le Conquérant; et peu de tems après il lui confia l'administration du temporel. Etienne s'acquitta de cet emploi avec tant de sagesse, que

Mabill. ann. t. 5, p. 257.

Reinfrid voulut encore se décharger sur lui du soin du spirituel, et le fit élire abbé. Etienne après avoir longtems refusé, se rendit enfin, à la sollicitation de Lanfranc archevêque de Cantorbéri, et de Thomas archevêque d'Yorck; et il y fut même forcé par les ordres du roi.

Etienne travailla avec succès à remettre les terres en valeur, à rétablir la discipline monastique, et à cultiver les lettres. Mais le Baron de Percy voyant l'état florissant de ce lieu qu'il avoit accordé lui-même à Reinfrid, en conçut de la jalousie; et se repentant de l'avoir donné, il traversa en toute occasion les desseins d'Etienne, pour l'obliger de quitter. Le pieux abbé eut encore beaucoup à souffrir des incursions des pirates et de quantité de brigands qui ravageoient le pays. S'étant assemblés, ils fondirent une nuit sur le monastere, le pillerent, mirent les religieux en fuite, et en enleverent quelques-uns. Tant de vexations porterent l'abbé Etienne à avoir recours au roi et à lui exposer sa triste situation. Le roi en fut touché, et lui donna la permission de se retirer dans un lieu appelé *Lestingham*, qui étoit du domaine de la couronne, et peu éloigné de Vitteby. Ce lieu avoit été autrefois habité par un grand nombre de saints religieux. Etienne après avoir commencé à en relever les ruines, et avoir élevé quelques bâtimens pour lui servir d'asile, se fit consacrer abbé de son nouveau monastere, afin que lui et ses religieux pussent s'y retirer, et y vivre tranquillement sous la protection du Roi.

Cent. Magd. cent.  
11. c. 10. p. 649.

Monast. Angl. ib.  
p. 384, col. 2.

Mabill. ann. t. 5,  
p. 257.

Guillaume de Percy continuoit de vexer les solitaires de Witteby, et mettoit tout en œuvre pour les forcer d'abandonner ce lieu. En vain Etienne eut recours aux magistrats et aux officiers du roi, pour arrêter les violences de ce seigneur. Voyant donc que toutes ses démarches étoient inutiles, il passa la mer, et vint implorer le secours du roi, qui étoit alors en Normandie. Ayant obtenu ce qu'il demandoit, il repassa en Angleterre; mais il ne jouit pas longtems de la paix qu'il desiroit. Le baron de Percy n'en devint que plus furieux; et ayant enfin chassé Etienne, il s'empara du terrain. Ces pieux solitaires se retirèrent à *Lestingham*, où ils furent continuellement assaillis par des brigands qui pilloient et ravageoient tout.

Monast. Angl. p.  
384, col. 2.

Ibid. p. 385, col. 1.

Etienne ne sachant plus quel parti prendre, alla répandre son cœur auprès du comte Alain, son ancien ami, et lui fit le détail de toutes les persécutions et les violences qu'il avait souffertes. Ce seigneur touché de compassion, offrit au pieux abbé l'église de saint Olaw, qu'il avait auprès de la ville d'Yorck, et lui conseilla de s'y établir après en avoir obtenu la permission du roi. Alain ajouta à ce don quatre acres de terre pour y bâtir un monastere. Le Roi agréa ce nouvel établissement; et y consentit d'autant plus volontiers, que la ville étant alors dans un grand débordement, il espéroit que l'exemple des saints solitaires pourroit adoucir les mœurs barbares des habitans accoutumés à répandre le sang.

Ibid.

Il y eut encore de nouvelles difficultés au sujet de cet établissement. Thomas archevêque d'Yorck prétendit que les quatre acres de terre relevoient de son église, et qu'Etienne ne pouvoit les tenir légitimement d'une puissance séculière. Cette contestation fut portée à Londres devant le roi et toute la cour : le comte Alain y défendit son droit; mais l'archevêque refusa de se rendre à ses raisons, et le roi pour terminer le différend promit de donner au prélat une autre terre en échange. Ce fut ainsi qu'Etienne s'établit à saint Olaw. Guillaume le Conquérant mourut dans ces entrefaites, au mois de septembre 1087, laissant pour successeur Guillaume le Roux, qui eut pour l'abbé Etienne la même bonté qu'avoit eu son pere. Ce prince étant venu tenir à Yorck son parlement, pour régler les affaires de l'état, il alla voir Etienne à saint Olaw; et ayant trouvé qu'il étoit trop à l'étroit, il lui donna un fond pour y bâtir une nouvelle église, et des revenus pour l'entretien des religieux, qu'il affranchit pour toujours de toute imposition. Le comte Alain donna aussi le bourg qu'il possédoit près de la ville; et se dépouillant de tous ses droits, il mit le monastere sous la protection du roi, le priant d'en être lui-même le défenseur et le protecteur. Ce généreux ami de l'abbé Etienne ne survécut que peu de temps à cette donation, étant mort la même année que ceci se passa, c'est-à-dire en 1088.

Ibid.

Mabill. ann. t. 5,  
p. 257.Monast. Angl. t. 1,  
p. 386, col. 1.

L'année suivante le Roi Guillaume le Roux tenant son parlement à Yorck, confirma, à la priere d'Etienne comte de



de Richemont, la fondation faite la précédente année, et posa la première pierre de la nouvelle église, sous le titre de Notre-Dame d'Yorck. Tel fut le commencement de ce monastere.

Etienne le gouverna avec beaucoup de sagesse et de prudence. Il excelloit surtout dans cette vertu, et en donna une grande preuve vers l'an 1096, dans la commission délicate, dont le roi d'Angleterre le chargea à l'égard de l'abbé de Selebie. Cet abbé étoit Benoît, moine François de l'abbaye de saint Germain d'Auxerre, qui étant passé en Angleterre, y avoit construit un monastere, avec l'aide d'Hugues vicomte d'Yorck, et l'agrément de Guillaume le Conquérant. Il y avoit aussi bâti une église sous le nom de saint Germain d'Auxerre, dans laquelle il mit un doigt de ce saint, qu'il avoit enlevé furtivement d'Auxerre

Mab. ann. Ben.  
t. 5, l. 63, n. 40,  
p. 17; l. 69, n. 46,  
p. 571.

Benoît ayant excité contre lui la haine et l'indignation de tous ses religieux, par la cruauté avec laquelle il en punit deux qui s'étoient enfui, emportant avec eux une somme d'argent qu'il avoit amassé pour les besoins du monastere; le roi informé de l'action barbare de l'abbé de Selebie, chargea Etienne de l'arrêter et de le tenir sous bonne garde, jusqu'à ce qu'il en eût ordonné. Etienne ayant reçu ces ordres du roi, rencontra, comme il s'en revenoit à la maison, l'abbé de Selebie, et l'ayant salué poliment, il lui témoigna la peine qu'il avoit d'être chargé d'une commission telle qu'il l'avoit reçue de la part du roi; et ajouta qu'il avoit ordre exprès de l'arrêter. Aussi-tôt Benoît arracha son bâton pastoral de la main d'un domestique qui l'accompagnoit; et s'étant écarté, il dit avec menaces, que quiconque oseroit s'approcher de lui, auroit sujet de s'en repentir. L'abbé Etienne ne fit que sourire; et en homme sage et prudent, il laissa aller Benoît, et revint chez lui.

En 1104, l'abbé Etienne se trouva à Durham avec plusieurs prélats, abbés et moines, qui s'y rendirent pour voir le corps de S. Cuthbert, mort plus de 400 ans auparavant, et qui néanmoins s'étoit conservé jusques là sain et entier. On trouva encore le corps de ce saint dans le même état, sous le règne de Henri VIII en 1537.

Mab. t. 5, ann. l.  
70, n. 91, p. 473.

Etienne gouverna le monastere de Notre-Dame d'Yorck pendant 24 ans; c'est-à-dire depuis 1088, que cette ab-

Mon. Angl. t. 1,  
p. 395.

Hist. Eccl. Anglic.  
p. 272.

Centur. Magdeb.  
Cent. 11, c. 10,  
p. 649.

baye fut fondée, jusqu'à l'an 1112, qui fut celui de sa mort, comme il est marqué dans la liste des abbés de ce monastere.

HARPSFELD témoigne dans son histoire ecclésiastique d'Angleterre, qu'Etienne travailla avec succès au rétablissement de la discipline monastique, qui avoit été entièrement détruite par les funestes incursions des Danois, et qu'il composa un écrit sur les moyens de réussir à la rétablir. Cet écrit ne nous paroît être autre chose que sa relation touchant la fondation du monastere de Notre-Dame d'Yorck, qui se trouve imprimée dans le *Monasticon Anglicanum*, tome I, p. 384 et suivantes. Cette histoire est écrite en style du tems, mais avec beaucoup de netteté, de candeur et de piété. L'auteur y fait le détail de toutes les traverses qu'il eut à essuyer, pour rétablir le monastere de Vitteby, et pour fonder celui de Notre-Dame d'Yorck; ce qui fait comme deux parties de cette petite histoire. C'est apparemment ce qui a donné occasion à Boston et aux Centuriateurs de Magdebourg après lui, d'attribuer deux écrits différens à l'abbé Etienne, quoi qu'il n'y en ait réellement qu'un, qui traite du rétablissement de Vitteby et de la fondation du monastere de Notre-Dame d'Yorck.

## GISLEBERT,

EVESQUE D'EVREUX.

Mab. act. B. t. 8,  
p. 355, n. 20.

Duchesne, Hist.  
Angl. I. 11, n. 13.

GISLEBERT, évêque d'Evreux, étoit un prélat de son siècle, distingué par sa vie édifiante et ses lumières : *Vir honestæ vitæ, magnæque litterarum scientiæ*. Cependant quelque versé qu'il fut dans les lettres, aucune production de sa plume n'est parvenue jusqu'à nous; nous ne connoissons même de lui que l'oraison funèbre de Guillaume le Conquérant, dont Ordric Vital parle d'une manière qui porte à croire qu'il l'avoit lue, et qu'ainsi elle existoit de son temps. C'étoit, selon le témoignage de cet historien, un discours fort éloquent, dans lequel l'orateur fit un grand détail de la vie, de la piété, des

belles qualités, et des grandes actions du conquérant de l'Angleterre. Après avoir loué ce héros sur ses exploits, sa justice, sur la paix profonde qu'il avoit établie dans tous les pays de sa domination; il finit en conjurant toute l'assemblée de lui accorder le secours de leurs prières. Le même prélat avoit fait plusieurs années auparavant la cérémonie des obsèques du B. Herluin abbé du Bec, mort l'an 1078. Mais nous ne voyons pas qu'il ait fait de discours en cette occasion. Ce fut lui qui bénit saint Anselme successeur du B. Lanfranc. Ce saint Abbé ayant été élu archevêque de Cantorbéri, il écrivit une grande lettre à notre prélat, pleine de témoignages d'estime et de reconnaissance pour toutes les bontés qu'il avoit eues pour lui. Il le prévient contre les faux bruits, que des personnes mal intentionnées pourroient répandre au sujet de son élection, et lui recommande sa chère abbaye du Bec, que j'ai plus aimée dit-il, et que j'aime plus que la vie de mon corps : *Quam plusquam vitam corporis mei dilexi, et diligo*. Gislebert mourut, non l'an 1114, comme le marque Robert du Mont, mais l'an 1112.

Mab. ib. p. 364.

Ans. l. 3. ep. 10.

Rob. ad. an. 1114.  
Bess. conc. Nor.  
p. 375.

## MILON, CARDINAL,

## EVESQUE DE PALESTRINE.

MILON, cardinal, évêque de Palestrine, avoit fait profession de la règle de saint Benoît dans l'abbaye de saint Aubin d'Angers, où il véquit quelque temps avec saint Gérard religieux de la même Abbaye, célèbre par sa pénitence et sa sainteté. Son abbé l'ayant envoyé l'an 1093 à Rome avec Girard prieur de saint Etienne, le pape Urbain II connut bientôt son mérite, et ne tarda pas à lui donner des marques de son estime. Il le créa cardinal évêque de Palestrine, et l'envoya en France pour extirper la simonie. Il se trouva l'an 1095 au concile de Clermont, auquel présidoit le même pape, et l'accompagna à Angers. Après la mort d'Urbain II, arrivée l'an 1099, Pascal II, son successeur, continua à Milon la dignité de légat en France, où il l'envoya l'an 1103, pour terminer le différend qui

Mab. opusc. t. 3,  
p. 239. | Id. ann.  
l. 69, n. 22 et 34. |  
Monastic. Gallie.  
M. S. chron. An-  
deg. apud Labbe.  
t. 2, bibl. p. 238.

Ugh. Ital. sacr. t.  
1, p. 224, n. 21.

Gall. purp. p. 116.

s'étoit élevé entre Norgand évêque d'Autun, et Hugues abbé de Cluni, au sujet des privilèges de cette abbaye. Cela prouve que Ughelli s'est trompé lorsqu'il a avancé que Milon étoit mort l'an 1101. Il est certain qu'il vivoit encore en 1103, puisqu'il fut envoyé cette année légat en France. Ainsi il vaut mieux s'en tenir à Frizon, qui place sa mort en l'an 1112. Nous avons un bel éloge en vers de ce Cardinal, de la façon de Marbode évêque de Rennes, qui nous le représente comme le fléau des simoniaques, et semble même le regarder comme un Saint :

Nunc capis in caelis tua præmia, serve fidelis.  
Nunc super astra situs, diademate nunc redimitus,  
Nostros oratus audi solvendo reatus.

P. 670.

T. 2, p. 244.

Le dernier éditeur des œuvres de Marbode n'a pas eu connoissance de cette pièce; mais D. Mabillon l'ayant trouvée dans un manuscrit de saint Aubin d'Angers, l'a publiée dans l'appendice du cinquième volume de ses annales.

D. Martenne rapporte dans son voyage littéraire un éloge en vers du pape Pascal II, qu'il a tiré du manuscrit de l'abbaye d'Abdinghoff, fait par un Milon, qui, dit Dom Martenne, est apparemment le cardinal Milon moine de saint Aubin d'Angers, duquel on a quelques vers semblables. Nous n'en connoissons pas d'autres de Milon, que ceux que D. Martenne rapporte, au nombre de 19, dont la poésie n'a rien que de très-commun. C'est un éloge magnifique de Pascal II, dont le poète dit que le grand Aristote, Cicéron, Platon, Ovide, ne seroient point capables de le louer selon ses mérites.

## BERNARD II,

VICOMTE DE BEARN ET DE BIGORRE.

Hist. de Bearn, p.  
12.

Hist. Lang. t. 2.  
p. 208.

**B**ERNARD étoit fils de Centulle I vicomte de Bearn, et de Beatrix fille du vicomte de Bigorre, qui porta cette vicomté dans la maison de Bearn. Etant encore fort jeune, il perdit son pere, qui fut assassiné l'an 1090. Centulle ayant épousé Beatrix en 1078, ou 1079, Bernard

son fils ne pouvoit pas avoir plus de dix ans, lorsqu'il lui succéda. Pendant son bas âge, la comtesse sa mere prit le gouvernement des affaires, et rendoit elle-même la justice à ses sujets. On la voit occuper le premier rang dans une célèbre assemblée des seigneurs de Gascogne tenue en 1096 à saint Lé, pour la confirmation des privilèges de ce monastere.

Lorsque Bernard gouverna par lui-même, après la mort de Beatrix; il resolut, par l'avis de l'évêque de Bigorre, et de plusieurs abbés, seigneurs, et de toute la cour de Bigorre, de faire rédiger par écrit les coutumes du pays, comme elles avoient été arrêtées par Bernard I son ayeul. Pour l'exécution de ce dessein, il assembla les personnes les plus avancées en âge, qui avoient eu part au gouvernement des affaires du temps de Bernard, ou qui pouvoient avoir connoissance des anciens usages. Ce fut sur leur rapport qu'il fit dresser le recueil des coutumes anciennes, qui furent réglées par le consentement de la noblesse, du clergé et du peuple.

Le but de Bernard étoit de marcher sur les traces de ses ancêtres, de se conformer aux maximes qu'ils avoient suivies, et d'établir dans les pays confiés à ses soins, un bon gouvernement, qui mît le pauvre en sureté, à l'ombre et sous la protection des loix (a).

Ces loix ou coutumes contiennent 42 articles sur différentes matieres, concernant les droits du comte, les devoirs de ses sujets, et le maintien du bon ordre et de la tranquillité publique. Voici en substance ce que portent ces loix : 1°. Lorsque le comte entrera en possession du comté, soit qu'il lui appartienne par droit de succession, soit qu'il l'obtienne par son mariage avec la comtesse, il promettra avec serment, qui sera confirmé par celui de quatre gentilshommes du pays, de ne faire aucune violence à ses sujets; et si cela arrivoit, il réparera le tort avec connoissance de cause. 2°. Les gentilshommes, après le serment du comte, lui prêteront serment de fidélité, et lui en donneront caution, s'il l'exige. Les nobles et les habitans de vallées doivent le même serment. 3°. Un gentilhomme

(a) *Ut majorum vestigijs imitatis, vigore regiminis ab atavis procedentis, terram sibi commissam regeret, pauperes defenderet ac recrearet.*

ne pourra bâtir un château, ni en rebâtir un de pierre, sans l'agrément du comte, sur peine de démolition. 4°. Celui qui a un château du consentement du comte, doit l'assurer, qu'il ne sera fait aucun dommage au moyen de ce château; et qu'il le lui remettra entre les mains, lorsqu'il l'exigera, soit qu'il soit irrité, ou qu'il ne le soit point. 5°. Celui qui possède un château aliéné pendant la minorité du prince, ou par la nécessité de la guerre, le lui rendra lorsqu'il l'exigera. 6°. Si le comte a fait quelque injustice à un noble, celui qui souffre le tort s'adressera premièrement à lui dans sa maison par le moyen de ses secrétaires les plus familiers. S'il ne peut par cette voie obtenir justice, il s'adressera aux gentilshommes du pays, qui sommeront le comte par deux fois. Si ce moyen ne lui réussit pas, il fera entendre sa plainte au corps du pays, fera sa preuve, et attendra 40 jours; après lesquels, s'il ne reçoit point la satisfaction, il pourra se retirer hors du pays. Si dans la suite le comte le rappelle, il lui rendra tous ses biens, et réparera tous les torts qu'il lui aura faits, par le déni de justice. 7°. La franchise, paix, sureté et immunité seront conservées aux monasteres dans les limites désignées. 8°. Si les monasteres acquierrent, ou achètent des biens nobles, ils seront obligés de fournir un homme d'armes de service. 9°. La paix sera gardée en tout temps aux clercs, aux moines, aux dames et à leur suite. Ensorte que si quelqu'un s'est réfugié auprès d'une dame, sa personne soit en sureté, en réparant le dommage qu'il a fait. Les paysans seront toujours en paix; et leurs bœufs, ni les fers du labourage, ne pourront être saisis. S'ils sont caution de leurs seigneurs, ils ne pourront être contraints que jusqu'à la concurrence de ce qu'ils doivent à leurs seigneurs. Les articles 10, 11, 12 concernent la saisie et l'invasion des moulins, etc. 13°. Il est défendu aux paysans de chasser et de pêcher, si ce n'est pour l'usage des monasteres et des gentilshommes.

14°. Les personnes libres et franches doivent trois corvées de charrois par an au comte, un repas, une poule à Noël, et un agneau à la fête de Pâques. Si le comte fait tort à quelque personne libre, elle lui en demandera justice; et s'il diffère de la rendre dans 20 jours, elle pourra choisir tel seigneur qu'il lui plaira. 15°. Les personnes

libres ne seront pas obligées d'aller à la guerre, non plus que les paysans, si ce n'est pour la défense de la terre. 16°. Les habitans des vallées sont obligés d'accompagner le comte dans les expéditions légitimes. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail sur ces reglemens. Toutefois le 28 est remarquable, et mérite d'être rapporté : il porte que le comte ne sera juge, ni l'évêque, si ce n'est pour absoudre les ames : *Numquam judex sit comes, aut episcopus, nisi de solvendis animabus.* Le sens de cette loi est sans doute, que le comte et l'évêque ne doivent point prendre part aux jugemens, si ce n'est quand il s'agit de faire grace aux coupables et d'user d'indulgence. M. de Marca remarque, que l'auteur de la fable du siege de Lourde, qui a transcrit les coutumes de Bigorre, a fait une addition de sa façon au dernier article, contre la teneur de l'ancien cartulaire : *Nemo a scripto foro appellet, sed aliter ad curtem sanctæ Mariæ de Podo tanquam ad caput appelletur.*

Hist. de Bearn. l. 9, c. 6, p. 814.

Ces reglemens donnent une idée fort avantageuse de Bernard, et font juger de ce qu'on pouvoit attendre de son gouvernement, s'il eût vécu longtemps; mais la mort l'enleva dans un âge peu avancé. M. de Marca croit qu'il mourut avant l'an 1114. Le même auteur a tiré du cartulaire de Bigorre, qui est au trésor de Pau, les coutumes, dont nous venons de parler, et les a insérées dans son histoire. L'édition ne nous en paroît pas bien correcte, soit que l'éditeur n'ait pas eu assez d'attention, soit que son manuscrit fût défectueux. Voyez *Hist. Litt. tom. 9, p. 567, et suiv.*

Ib. p. 814 et suiv.

---

## GARNIER OU WARNIER

### L'HOMILIAIRE,

#### RELIGIEUX DE WESTMINSTER.

---

##### § I.

Du temps de Gislebert Crispin, abbé de Westminster, il y avoit, dit le P. Mabillon, dans le même monastere de Westminster, un Warnier, célèbre prédicateur, qui fut appelé *l'Homiliaire*, à cause de ses sermons. Le nom

T. 5, l. 70, ann. 117. p. 3.

de Garnier ou Warnier, qui n'est nullement Anglois, désigne un François, ou un Normand. On sait d'ailleurs que l'Angleterre étant alors sous la domination des Normands, il y avoit un grand nombre de François dans ce royaume; et il est encore certain que sur la fin du XI siècle, le monastere de Westminster n'étoit presque rempli que de moines Normands ou François d'origine. Nous ne donnons toutefois ceci que comme une conjecture et une présomption que nous avons pour croire que Warnier étoit François.

Possev. app. t. 2. p. 547. | Pitseus, de illust. Angl. script. p. 191. | Bal script. Brit. apud. cent. Magdeb. cent. 11, c. 10, p. 650.

Possevin et Pitsé le supposent Anglois; l'un et l'autre assurent, après Balæus, que Warnier florissoit l'an 1092, sous Guillaume le Roux. Pitsé croit qu'il fut abbé de Westminster, en quoi il se trompe visiblement, puisque le célèbre Gislebert Crispin gouverna ce monastere en qualité d'abbé, selon Pitsé lui-même, jusqu'à l'an 1117, c'est-à-dire, plusieurs années après la mort de Warnier. Or Gislebert ayant occupé cette place 32 ans, il n'est pas possible de trouver un temps, où Warnier auroit pu être abbé de Westminster. On ignore celui de sa mort : mais il faut qu'il ait vécu pour le moins jusqu'à la fin de l'année 1106, puisqu'il se trouva à la translation, qu'on fit le 17 Octobre de cette année, du corps de sainte Witburge dans le monastere d'Ely. Thomas, moine de ce monastere, parlant dans son histoire de l'église d'Ely, de cette translation, qui se fit sous Richard dernier abbé, rapporte qu'un religieux de Westminster, nommé Warnier, fort avancé en âge, s'approcha du corps de cette sainte, qui se trouva, ainsi que ses habits, sain, entier, et sans corruption; que les mains et les bras étoient flexibles. Thomas ajoute, que le même religieux les toucha et les éleva, pour faire admirer les merveilles de Dieu, et attira beaucoup de personnes à ce spectacle. Le religieux de Westminster, dont parle Thomas d'Ely, n'est indubitablement autre que Warnier l'Homiliaire. Ainsi on voit qu'il vivoit encore l'an 1106, mais dans un âge avancé.

Angl. sacr. t. p. 618.

## § II.

### SES ÉCRITS.

Vion, in ligno vite.

**G**ARNIER, ou Warnier, le même qui est appelé Warnier par Wion, et Vignor, par les Centuriateurs de



de Magdebourg, s'est rendu célèbre par ses sermons, qui l'ont fait surnommer *l'Homiliaire*. Il en composa un grand nombre pour toute l'année, et s'aquit beaucoup de réputation. Pitsé fait un grand éloge de Warnier, louant sur tout la pureté de ses mœurs, la solidité de sa science, et son éloquence; et il ajoute, que voulant se rendre utile à la postérité et immortaliser son nom, il a composé 1<sup>o</sup> un écrit sous ce titre : *Fasciculus temporum*; 2<sup>o</sup> un livre d'homélies très-savantes, *Homiliarum doctissimarum*; à quoi il ajoute un 5<sup>e</sup> écrit, *Deflorationes ss. Patrum*; imprimé à Bâle en 1494. C'est apparemment celui qui est ainsi intitulé : *Jeneri Abbatis deflorationes super Evangelia de tempore per anni circulum. Basilæ 1494. Bibl. Aug. p. 100.* Vossius parle de Warnier aussi avantageusement que Pitsé, et lui attribue les mêmes écrits, en citant pour garant Boston de Bury. Néanmoins Fabricius remarque que Boston de Bury et Balæus n'attribuent à Garnier ou Warnier, que des homélies, et rien davantage. Quant à l'ouvrage, qui a pour titre, *Fasciculus temporum*, dont Vossius et Pitsé font Warnier auteur, c'est une méprise dans ces deux écrivains, qui ont confondu Warnier avec un auteur beaucoup plus récent que lui. Cet auteur est un savant Chartreux Allemand, appelé Werner Rolewinck, qui a réellement composé un ouvrage sous ce titre, *Fasciculus temporum*, qui est imprimé dans le recueil des historiens d'Allemagne de Pistorius, t. 2. Fabricius et Sandius dans ses notes sur les historiens Latins de Vossius, ont relevé la méprise de Pitsé et de Vossius, et rendu le *Fasciculus temporum* à son véritable auteur. Sandius ajoute qu'il ignore ce que c'est que ce *Fasciculus temporum*, imprimé à Cologne en 1541, dont Charles du Moulin parle dans son ouvrage de la *Monarchie Française*. Ce dernier *Fasciculus* est d'un auteur qui n'écrivait que sous le regne de François I.

Lib. 1, cent. Magdeburg cent. XII, c. 10, p. 1691.

De illustr. Angl. script. p. 191.

Lib. 2, de hist. Lat. c. 47, p. 390.

Lib. 7, bibl. med. et inf. Lat. p. 354. Cent. X, c. 39.

Ibid. P. 102.

## WARNIER,

## RELIGIEUX DU MONASTERE DU CHRIST,

ou DE SAINT SAUVEUR DE CANTORBERI.

OUTRE Warnier l'Homiliaire, religieux du monastere de Westminster, dont nous venons de parler, il y eut encore un autre Warnier, religieux de la cathédrale de Cantorbéri, qui florissoit dans le même tems. C'étoit un homme savant qui étant tombé dangereusement malade, se convertit, et embrassa la profession religieuse dans un monastere, dont Ernulphe, qui fut dans la suite évêque de Rochester, étoit alors prieur, c'est-à-dire, dans le monastere du Christ, ou de S. Sauveur, qui étoit la cathédrale de Cantorbéri. (Personne n'ignore qu'en Angleterre, jusqu'au schisme déplorable du Roi Henri VIII, la plupart des cathédrales, et en particulier celle de Cantorbéri, étoient remplies par des religieux de l'ordre de saint Benoît.) Ce fut vers l'an 1095 qu'arriva la conversion de Warnier. Saint Anselme lui écrivit à ce sujet une lettre, dans laquelle il l'exhortoit à faire servir à l'amour de Dieu la science, qu'il avoit employée à l'amour du siecle; afin d'acquérir la gloire éternelle, qu'il méprisoit, ou ne désiroit que foiblement; au lieu de celle du monde, qu'il se proposoit auparavant dans l'étude des lettres. On voit par-là, que Warnier étoit savant, et en état de servir l'Eglise par ses écrits. S. Anselme lui écrivit encore une seconde lettre, dans laquelle il l'exhorte à être fidele aux devoirs du nouvel état qu'il a embrassé; et à s'appliquer chaque jour à être dans les dispositions où il voudroit être au moment de sa mort. Cette lettre est la reponse à celle que Warnier avoit écrite à S. Anselme, pour lui témoigner le désir qu'il avoit de le voir de retour dans son Eglise. Ce qui marque qu'elle a été écrite après que saint Anselme se fut exilé lui-même d'Angleterre en 1096.

Ep. 103, l. 3, p. 404.

Ibid. Ep. 113, p. 408.

Eadm. hist. nov. l. 5. ad calc. op. S. Ansel. p. 87, col. 2.

L'auteur de la vie de saint Anselme nous apprend qu'en l'an 1114 Warnier, moine de Cantorbéri, fut envoyé à Rome avec le moine Jean et un clerc de même nom, pour

demander la confirmation de l'élection de Radulphe, qui venoit d'être placé sur le siège de Cantorbéri, vacant depuis 3 ans par la mort de S. Anselme; et pour prier le pape d'accorder, selon l'usage ordinaire, le pallium au nouvel archevêque.

Ce VARNIER, moine de Cantorbéri, dont parle ici Eadmere, ne peut être Warnier l'Homiliaire, qui étoit religieux du monastere de Westminster; ainsi on voit que nous avons raison de distinguer deux Warniers, qui florissoient dans le même tems, l'un dans le monastere de Westminster, l'autre dans celui de Cantorbéri.

Quoique Warnier de Cantorbéri fut habile, et capable de servir l'Eglise, comme on peut juger par la lettre que lui écrivit S. Anselme pour l'y exhorter, néanmoins il ne nous reste aucun écrit de lui; soit qu'il n'ait rien composé, soit que ses productions ne soient point parvenues jusqu'à nous.

M. Lebeuf, dans le recueil de ses divers écrits de 1738, T. 2, p. 120. » parle d'un nommé Warnier, qui fit à Rouen vers l'an » 1000 une longue satire d'un poëte Ecossois retiré en » France, nommé Moriult; laquelle, quoique adressée à » Robert archevêque de cette ville, n'est pas exempte » de termes un peu libres, ni d'avantures romanesques. » Elle est dans la bibliothèque du Roi, cod. 40210. M. du » Cange a cité cette poësie dans son glossaire. » M. Lebeuf a sans doute en vue la citation suivante, qui se trouve dans le glossaire de M. du Cange sur le mot *Torta*. Il y a seulement une différence, en ce que le Poëte Ecossois, que M. Lebeuf appelle Moriult, porte le nom de Macer dans le glossaire. *Varnerius Mss. in Macrum poëtam Scottum.*

His ita perceptis, divisque ex cæde placatis,  
Tres tortas caldas ex humeris religat,  
Ut sibi per populum sic fas foret esse quietam,  
Securamque suam cernere Glycerium.

Quant à l'auteur de cette piece, ce ne peut être Warnier de Cantorbéri. Elle ne convient ni à son état, ni au tems où il a vécu. Un pénitent qui, touché de Dieu, s'est consacré à la pénitence, peut-il être auteur d'une piece toute profane, remplie de paroles libres et d'avantures romanesques? Peut-être pourroit-on dire, qu'il la composa avant sa conversion. Mais si Warnier s'est converti vers

l'an 1095, s'il a été envoyé à Rome en l'an 1114; il n'est pas possible qu'il soit auteur d'une satire faite vers l'an 1000. Les mêmes raisons ne permettent pas d'attribuer cette satire à Warnier l'Homiliaire; ainsi il faut encore distinguer l'auteur de cette piece des deux précédens.

## DIVERS AUTEURS ANONYMES.

### 1°. *Anonyme Auteur d'une histoire abrégée* de PASCHASE RATBERT.

**C**ETTE vie abrégée de Paschase, abbé de Corbie, mort en 865, a été publiée par Dom Mabillon. L'auteur qui étoit moine de la même abbaye, composa son ouvrage à l'occasion de la translation du corps du saint abbé, de l'église de S. Jean l'Evangeliste dans la grande église de S. Pierre. Cette translation fut faite par Guy évêque d'Amiens, à cause du concours de peuple occasioné par le grand nombre de miracles, que Dieu opéroit au tombeau du saint abbé. L'anonyme nous apprend, que ce fut par l'autorité du saint siège. D. Mabillon met cet événement en l'an 1075, et croit que notre anonyme fit son histoire abrégée peu de tems après, comme il paroît par la forme des caractères. C'est ce qui a engagé l'éditeur à le placer à la fin du XI<sup>e</sup>, ou au commencement du XII<sup>e</sup> siècle. Les termes dont se sert l'historien, en parlant de l'abbé Foulques, sous lequel fut faite la translation, insinuent qu'il n'écrivoit qu'après la mort de cet abbé, arrivée en l'an 1095.

Comme notre anonyme emploie, au commencement de son écrit, les mêmes termes à peu près, dont s'est servi S. Gerould dans son prologue sur la vie de S. Adalhart, D. Mabillon demande s'il ne seroit pas aussi l'auteur de cet abrégé. Mais qui pourra résoudre cette question, si ce savant homme ne l'a pas fait? Nous nous contenterons donc de répondre, que si l'histoire abrégée de Paschase Ratbert n'a été faite qu'après la mort de Foulques, arrivée en 1095, il ne paroît pas que S. Gerould puisse en être l'auteur, étant mort lui-même cette année, le 5 d'Avril, et avant Foulques, qui ne mourut que sur la fin

Mab. act. Bened.  
t. 6, p. 567.

Ib. p. 569.

Ib. p. 567. pr.

Mab. ann. l. 69,  
n. 48.

Act. t. 5, p. 345,  
n. 2.  
Ib. t. 6, p. 568,  
not.

Ib. t. 9, p. 873, n.  
20.

de l'année. L'anonyme a pu avoir sous les yeux l'ouvrage de S. Gerould, dont il se sera servi, ainsi que des autres monumens, qu'il aura trouvés dans son Monastere, pour composer son abrégé. On voit effectivement qu'il a puisé dans les mémoires du tems de Paschase, et sur tout dans les écrits du saint abbé de Corbie, dont il fait l'énumération et l'éloge. La plus grande partie de son histoire en est tirée; il ne pouvoit pas même la tirer d'une autre source; puisque les disciples de Paschase ayant observé trop scrupuleusement la défense qu'il leur avoit faite en mourant, d'écrire sa vie, n'avoient laissé aucun mémoire particulier de ses actions. Aussi n'en rapporte-t-il que très-peu de particularités; et il s'étend plus sur ses écrits, que sur sa personne, dont il parle avec une réserve extrême. En faisant mention des titres que l'humilité de Paschase lui faisoit prendre, dont l'un étoit le titre de *dernier des diacres*, il remarque, que quelques-uns ont prétendu, qu'il étoit Romain, et le dernier des sept diacres; que S. Adalhart étant allé à Rome, il fut si charmé de sa vertu, qu'il s'attacha à lui, et le suivit en France. On voit que l'auteur ne veut point assurer les faits, dont il n'a pas des preuves certaines. Mais il réfute ceux qui l'ont confondu avec le diacre Paschase, dont parle saint Gregoire le Grand dans ses dialogues. Il donne une idée de quelques-uns de ses écrits, et apprend à quelle occasion il les a composés. C'est dommage que notre anonyme ait manqué des matériaux nécessaires pour donner une juste étendue à son histoire; car il étoit capable de les mettre en œuvre, et d'en faire un bon usage. Son écrit porte ce titre dans le manuscrit : *Incipit de S. Ratberto, abbate Corbeiensi.*

Ib. t. 6, p. 569, n.  
5.

2°. *Anonyme Historien de la vie de S. ODULPHE.*

LES continuateurs de Bollandus nous ont donné cette vie, revue sur quelques anciens manuscrits, avec des observations préliminaires et des notes, qui éclaircissent le texte. Il est difficile de fixer le tems, auquel cet anonyme a écrit, d'autant que son ouvrage ne nous fournit d'autre époque, que celle de Radbode évêque d'Utrecht, qui étoit mort, lorsqu'il écrivoit, et par conséquent après l'année 917, qui est celle de la mort de ce Prélat.

Boll. 12, jun. p.  
561, 595.

Ib. p. 594, n. 9.

L'auteur étoit d'Utrecht, ou de Staveren, lieu où S. Odulphe avoit été curé, et certainement des Pays-Bas. Il paroît qu'il n'a écrit que long-tems après la mort du saint, qui étoit né sous Louis le Débonnaire. Nous le plaçons au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, ne trouvant rien, qui puisse nous déterminer à croire qu'il ait écrit plutôt. Il a composé son ouvrage sur d'assez bons mémoires; mais il l'a chargé de beaucoup de lieux communs, qui montrent plus de piété que de justesse d'esprit dans l'auteur. Cette vie avoit déjà été imprimée plusieurs fois, avant que d'entrer dans la grande collection des Bollandistes. Elle avoit paru dans une légende imprimée à Cologne en 1485, et réimprimée à Louvain en 1485. Surius l'avoit aussi insérée dans son recueil au 12 Juin, après en avoir, selon la coutume, retouché le style, quoiqu'il avoue qu'elle est écrite avec gravité.

Ib. p. 592, n. 8.

5°. *Anonyme Auteur d'un fragment de l'histoire de France.*

Hist. litt. t. 8, p. 587. | Duch. script.  
Fr. t. 2, p. 632.

ON a déjà rendu compte de l'ouvrage de cet Historien, que Duchesne a publié dans son 2<sup>e</sup> tome des historiens de France, sous le titre de *Fragment d'Histoire d'Aquitaine*, sans avertir qu'il en donneroit la suite dans quelqu'un des volumes suivans de son recueil. Le même morceau d'histoire se trouve dans le premier volume de M. Pithou, et la suite dans le second, pag. 407. Si on avoit fait attention à cela, on auroit pu différer à parler de cet auteur jusqu'à ce tems, qui paroît être le terme de son ouvrage, et peut-être celui de sa vie. D. Rivet a pris l'auteur de cet écrit pour un Angoumois, à la lecture de la première partie; il a même cru y appercevoir plusieurs traits suffisans, pour le regarder comme un moine de S. Cibard d'Angoulême, parce qu'il est soigneur de rapporter diverses particularités, qui concernent cette abbaye. Mais cette conjecture paroît démentie par la suite de l'ouvrage de cet anonyme, que M. Duchesne nous a donnée dans son 4<sup>e</sup> volume sous le titre de *Fragment d'Histoire de France*, depuis le Roi Robert, jusqu'à la mort de Philippe I, arrivée l'an 1108. Dans cette suite l'auteur ne fait plus aucune mention, ni de l'Aquitaine ni de l'Angoumois; ensorte qu'on peut dire que, s'il a été Angoumois dans la première partie de son écrit, où il parle

Ib. hist. litt. p. 538.

T. 4, p. 85, 95.

d'Angoulême, il ne l'est plus dans la seconde, puisqu'il n'en dit plus rien de particulier. Il s'y renferme totalement dans l'histoire générale de France, et n'y paroît plus être d'aucun pays. Nous n'avons garde de prétendre qu'il ait été Gascon, à cause de certains événemens extraordinaires qu'il témoigne avoir vus l'an 1108<sup>3</sup> dans un lieu de cette province, nommé *Scyrs*, situé sur la Garonne. Nous vîmes, dit-il, le ciel étant très-serain, depuis deux heures jusqu'à cinq, un cercle d'une grande étendue, dans lequel il y avoit trois soleils, l'un à l'orient, un autre au midi, et le troisieme au septentrion. Il paroît avoir cru que cela annonçoit l'invasion, que firent vers ce tems-là les Amoravis en Espagne, où ils prirent plusieurs villes, et firent de grands ravages, n'épargnant pas plus les Sarrazins que les Chrétiens. Il finit en indiquant une éclipse de lune, arrivée en 1110 au commencement de la nuit; mais il n'en marque ni le mois, ni le jour : cela prouve qu'il a au moins vécu jusqu'à cete année. Quant à l'éclipse indiquée, ce ne peut être que celle qui arriva le 3 Mai à onze heures du soir, l'an 1110.

P. 95.

A juger de la profession de notre anonyme par la description qu'il fait du siege et de la prise de Jérusalem par les croisés, on le prendroit pour militaire. Car il y parle comme un homme qui a une grande connoissance de ce qui regarde l'art de la guerre; des diverses especes d'armes, dont on se servoit alors; des machines tant offensives que défensives, qu'on employoit pour assiéger et défendre les villes. Mais il a pu puiser cette connoissance dans les historiens, qui avoient écrit sur cette matiere, et auxquels il renvoye. Après avoir décrit la prise d'Antioche par les premiers croisés, et le siege cruel que Boëmond eut à soutenir après leur départ, il en est resté à la levée de ce siège, disant qu'on peut en voir l'histoire dans d'autres écrits; que pour lui, il se contente de parcourir rapidement les événemens : *succinctim seriem percurrentes temporum* : il entasse effectivement les faits les uns sur les autres. Quoique son ouvrage soit fait en forme de chronologie, néanmoins il place sous une même époque des événemens de différentes années. Il s'étend beaucoup sur ceux de la premiere croisade, et passe assez légèrement sur les au-

Ib. p. 91, 92.

tres. Il ne laisse pas toutefois d'en rapporter les principales circonstances; de maniere que son écrit, quoique chronologique, n'est point sec et décharné comme le sont ordinairement les compositions de cette espece. Il a soin de remarquer les éclipses de soleil et de lune, les phénomènes, les intempéries de l'air, les famines et autres événemens. Il fait mention de quelques illustres savans. Il n'approuve point les procédés du pape Grégoire VII contre l'empereur Henri IV. Il fait un bel éloge d'Henri I, roi de France. Il rapporte l'établissement de nos princes François en Portugal, d'où sont descendus, comme l'on sait, les souverains de ce royaume. L'auteur de ce Fragment est un moine de Fleury ou de saint Benoît-sur-Loire, comme les PP. Ange et Simplicien le remarquent judicieusement dans l'histoire généalogique de la Maison des Rois de France.

Hist. gen. t. 1, p. 570.

Pith. script. Fr. t. 1, p. 83, 95.

Duch. ib. t. 2, p. 632.

M. Pithou avoit publié cet ouvrage avant M. Duchesne, sur un ancien manuscrit de l'abbaye de Fleury. C'est sur le même manuscrit que M. Duchesne l'a publié de nouveau dans le 4<sup>e</sup> volume de sa collection, comme il le dit au commencement de cette suite. Mais on lit à la tête du premier Fragment, qu'il l'a corrigé et augmenté en plusieurs endroits, sur la foi des anciens manuscrits.

---



---

## THOMAS II,

ARCHEVESQUE D'YORK.

---

### § 1. HISTOIRE DE SA VIE.

Malm. de pont. Angl. 1. 3, p. 273. | Ead. hist. nov. 1. 4, p. 82, 2. | Stub. de pont. Ebor.

Ric. Hagus, 1. 2, c. 5, 6.

THOMAS, second du nom, autrement surnommé le Jeune, pour le distinguer de son oncle paternel de même nom, et son prédécesseur sur le siège archiepiscopal d'York étoit Normand de nation, et né à Bayeux même, comme il paroît. Il eut pour pere Samson qui, avant que de devenir chanoine de Bayeux, et ensuite évêque de Vorchestre en Angleterre, avoit été engagé dans le mariage, et eut au moins un autre fils, qui fut évêque de Bayeux. Sa famille étoit opulente et distinguée entre la noblesse du pays; et Dieu l'avoit fait naître avec d'excellentes dispositions,



tions, pour en soutenir le brillant. Son pere, qui étoit grand homme de lettres, prit soin de le faire étudier; et Thomas, à l'aide d'une grande pénétration d'esprit, fit beaucoup de progrès dans les sciences : mais il en fit encore davantage dans la vertu. A mesure qu'il avançoit en âge, on découvroit en lui une bonté de cœur, une affabilité, une compassion pour les affligés et pour les pauvres, une généreuse charité à consoler les uns, et à soulager les miseres des autres, une discrétion dans scs paroles, qui en faisoient un objet d'admiration. A tant d'avantages se réunissoient toutes les graces extérieures, et le relief que lui donnoient une parenté puissante, et des amis illustres dans le monde. Une fortune aussi riante n'eut point assez d'attraits pour y retenir Thomas. Il la foula généreusement aux pieds, et se consacra au service de Dieu dans l'état ecclésiastique.

Malm. ib. l. 4, p. 282.  
Ric. Hagus, ib. c. 6.

D'abord il fut clerc de la chapelle de Henri I roi d'Angleterre et duc de Normandie. En cette qualité il se vit obligé de quitter son pays, et de passer en Angleterre, où son pere, alors évêque de Vorchestre, l'avoit peut-être déjà appelé, avant qu'il passât au service de la cour. Au bout de quelque temps il devint prévôt du monastere de Beverley, où étant tombé grièvement malade, il fit voir en quelle recommandation il avoit la vertu. En effet les médecins lui ayant indiqué un remède qui tendoit à lui faire perdre sa virginité, il aima mieux être exposé à mourir, que de racheter sa vie à un tel prix. Dieu bénit la foi et la constance chrétienne de son serviteur, en lui rendant sa premiere santé, par l'entremise de saint Jean archevêque d'York, patron de Beverley.

Angl. sac. t. 1, p. 297. | Sim. Dun. de gest. reg. p. 231. | Stub. ib. p. 1711.

Ric. Hagus, ib.

Gerard archevêque d'York étant mort le vingt-unième de mai 1108, comme il a été dit dans son histoire, l'église de Londres se trouvoit aussi vacante. Le roi Henri pensoit à nommer Thomas à ce dernier siège, lorsqu'on le détermina à lui donner celui d'York. Le clergé et le peuple en furent charmés, et se réunirent avec joie à l'élire pour leur archevêque, sept jours précisément après la mort de son prédécesseur. Si-tôt que saint Anselme son primate, en qualité d'archevêque de Cantorberi, eut appris cette élection, il écrivit à Thomas pour l'inviter à venir se faire sa-

C. 7. Angl. sac. p. 82, 297. | Stub. ib. | Sim. Dun. de reg. Angl. p. 231.

Ansel. l. 3, ep. 149.

Ead. hist. nov. l.  
4, p. 80.

P. 80, 81. | Malm.  
ib. p. 273, 274. |  
Angl. sac. ib. p.  
67-69. | Stub. ib.  
p. 1711, 1712.

Ead. ib. p. 83. |  
Stub. ib. p. 1712.

Ivo, ep. 217.

Ric. Hagus, ibid.  
c. 7.

crer à Cantorberi, suivant la coutume. ' Thomas déjà prévenu par l'organe de ses chanoines, qui craignoient que leur église ne parût par-là soumise à celle de Cantorberi, répondit poliment à l'invitation de son primat; mais lui alléguant divers prétextes pour gagner du temps. ' Anselme ne se rebutant point, lui écrivit encore, et lui indiqua le dernier dimanche de Septembre pour la cérémonie de son ordination. Mais le nouvel élu persista toujours dans son refus pendant le vivant d'Anselme, et se laissa toujours ainsi séduire aux mauvais conseils de ses chanoines. Le primat, avant que d'en venir à la dernière extrémité, lui députa deux évêques, pour tâcher de vaincre sa résistance. Enfin ce moyen ayant été inutile, et Anselme sentant sa mort approcher, écrivit à Thomas une lettre, qui devint publique et circulaire, par laquelle il l'interdisoit de toute fonction de prêtre, et défendoit sous peine d'anathème à tous les évêques d'Angleterre de lui imposer les mains, jusqu'à ce qu'il rendit à l'église de Cantorberi l'obéissance que ses prédécesseurs Thomas et Gerard lui avoient rendue. Le roi et les évêques, entre lesquels étoit Samson pere de l'archevêque élu, maintenant cette défense après la mort d'Anselme, Thomas fut obligé de se rendre, et reçut ainsi l'ordination des mains de Richard évêque de Londres, le dimanche vingt-septième de Juin 1109. Au reste tant qu'il vécut depuis, il ne cessa de se repentir de n'avoir pas été sacré par saint Anselme.

' Aussi-tôt après son ordination, Thomas reçut le pallium, que le pape lui avoit envoyé par un cardinal, et ordonna lui-même divers évêques pour les Isles Orcades et autres églises d'Ecosse, nommément Turgot pour celle de saint André. ' Ives évêque de Chartres, ayant appris que Thomas avoit été élevé sur le siège d'York, lui écrivit pour lui marquer l'idée qu'il avoit de son pontificat. Il espéroit effectivement, que la conduite qu'il y tiendrait, seroit une lumière, qui dissiperoit, dit-il, les ténèbres de ces nations barbares, et que les fruits qu'y produiroient ses exhortations et ses exemples, feroient passer jusqu'en France la bonne odeur de sa réputation.

L'espérance de l'évêque Ives ne fut point vaine. ' Thomas gouverna son église avec toute la vigilance d'un bon

pasteur, et en soutint le caractere par toutes sortes de bonnes œuvres. Un de ses soins dans les fréquentes visites, qu'il faisoit des monasteres de son diocèse, étoit d'y maintenir, autant qu'il lui étoit possible, la majesté du service divin. ' Il n'étoit guères moins soigneux de pourvoir à leurs besoins. Il fit de grands biens nommément à son église cathédrale et à celles de Ripon, de Beverley et d'Holy-Iland ou Lindisfarne. ' Celle-ci lui fut redevable de se voir rétablie de fond en comble, et peuplée de chanoines réguliers, qu'il y introduisit le premier jour de Novembre 1113. Son attention pour cette abbaye, qu'il chérissoit spécialement, alla jusqu'à la fournir de livres, d'ornemens et de tout ce qui lui étoit nécessaire. Ce fut là une des dernières actions de sa vie, ' qu'il termina à Beverley en Février 1114. Ses historiens sont partagés sur le jour précis du mois. Les uns, comme Richard prieur d'Holy-Iland, marquent sa mort au seizième, d'autres tels que Thomas Stubbs ' et Godouin au dix-neuvième, et enfin Roger d'Hoveden au vingt-quatrième. Différence de dates, qui peut venir des différens jours de la mort et de l'inhumation de ce pieux archevêque. ' Son corps fut porté à sa cathédrale d'York, et enterré auprès de ceux des archevêques Alrede et Thomas ses prédécesseurs.

Stub. ib. p. 1713.

Ric. Hagus, ib. c. 8, 10.

G. 11. | Stub. ib.

Alford. an. 1114. n. 117.

Ric. Hagus, ib. | Stub. ib.

' Guillaume de Malmesburi remarque, qu'on louoit extrêmement et avec justice sa chasteté parfaite, son éminente piété et sa grande tendresse envers les clercs. ' On a entre les poésies d'Hildebert l'építaphe d'un certain Thomas, qui n'est point autrement qualifié. A cela près elle représente tous les caracteres de notre archevêque, et même le mois où il mourut. En un mot, il n'y manque que le titre d'archevêque d'York, pour ne pas douter qu'elle a été faite pour orner le tombeau de notre pieux prélat. On en va juger par la lecture.

Malm. ib. p. 274.

Hild. car. p. 1322.

EPITAPHE.

Quem studio morum naturæ pinxerat unguis,  
 Incausto linguit mors inimica suo.  
 Nullius vitii glacies hiemavit in isto,  
 In quo virtutes ver statuere suum.  
 Si quadravit eum virtutis gloria, nullam

## THOMAS II,

Compulit in partem quælibet aura visum.  
 Morum nobilitas excessit sanguinis ortum.  
 Naturam jüvit moribus iste suis.  
 Mens bona disposuit, sermo docuit, manus egit.  
 Hinc bonus, hinc melior, optimus indè fuit.  
 Tertia lux aderat februi, cum tertia febris  
 Nuntia mortis adest perdere jussa THOMAM.

## § II.

## SES ÉCRITS.

ENTRE tous les anciens écrivains, dont nous avons tiré l'histoire de l'archevêque Thomas, aucun ne fait mention de ses écrits. Mais divers bibliographes des derniers siècles lui en attribuent quelques-uns, qui les ont autorisés à lui donner place entre les auteurs dont ils ont entrepris de parler.

1° Simler, qui cite Jean Balée pour son garant, atteste que Thomas, qu'il qualifie de Bayeux à raison du lieu de sa naissance, et le Jeune, pour le distinguer de Thomas I son oncle, composa un livre des Offices, *Officiarium*, à l'usage de son église d'York. Possevin et du Cange, peut-être d'après les précédens, disent la même chose. Mais du Cange n'a pas copié correctement l'original d'où il a tiré ce fait; ayant écrit : à l'usage de l'église de *Bayeux*, au lieu : de l'église d'*York*. Simler fait une autre faute, en donnant pour synonymes Bayeux et Bayone; et tous les trois sont tombés dans une autre encore plus considérable, en supposant que notre archevêque vivoit en 1169, plus de cinquante ans après sa mort.

Thomas avoit sans doute connoissance de deux autres ouvrages de même nature que le sien, qu'avoient publié quelques années auparavant Jean de Bayeux archevêque de Rouen, et saint Osmond évêque de Salisburi, comme il a été dit à leurs articles. Il y a même toute apparence, que ce furent ces ouvrages, qui lui firent naître l'idée de son dessein, et que ce fut à l'imitation de ces deux grands prélats qu'il se porta à l'exécuter. On a vu qu'il aimoit la majesté de l'office divin, et qu'il étoit soigneux de la mainte-

Sim. bib. p. 659. 2.

Poss. app. t. 3, p. 301. | Ducang. gl. ind. auc.

Sim, bib. ib.

Hist. lit. de la Fr. t. 8, p. 69, 578.

nir dans l'étendue de son diocèse. C'étoit un motif suffisant pour que Thomas se prêtât à un travail, qui y devoit naturellement contribuer. Mais son ouvrage n'existant plus, vraisemblablement par la raison qu'il tomba, et fut éclipsé par celui de saint Osmond, qui devint commun à toutes les églises d'Angleterre dès le XII<sup>e</sup> siècle, il n'est pas possible de rendre compte de la manière dont Thomas l'avoit exécuté. Ainsi l'on ne sauroit dire lequel de deux il avoit pris pour modèle, ou celui de Jean de Bayeux, ou celui de saint Osmond : ou enfin s'il s'y étoit fait un plan différent. p. 579.

2<sup>o</sup>. Thomas épousa le génie et entra dans le goût de grand nombre de pieux personnages de son temps, qui se plurent à composer des chants ecclésiastiques. Ce travail littéraire consistoit à mettre en musique, ou noter en plainchant des hymnes, des répons, des antiennes, etc, dont ceux qui prenoient ce soin, fournissoient souvent les paroles, ou le texte. Notre pieux archevêque en composa lui-même un recueil à l'usage de son église. Mais personne ne nous apprend, s'il s'en trouve encore aujourd'hui quelque partie dans les anciens livres manuscrits. Sim. bib. ib.

3<sup>o</sup>. Le différend entre Thomas et saint Anselme de Cantorberi, touchant la profession d'obéissance, que le premier refusoit de faire à l'autre comme à son primat, donna occasion à plusieurs lettres de part et d'autre. On en a cinq de saint Anselme à ce sujet; mais il ne nous en reste de la part de Thomas qu'une seule entière, avec le fragment d'une autre, qui paroît avoir été la dernière de son côté sur cette contestation, et qui attira la dernière si fulminante de saint Anselme. Celle de notre archevêque, que l'historien Edmere et le pere Alford ont enchâssée dans leurs histoires, est écrite en beaux termes et avec politesse. On y a quelques faits historiques; mais elle tend principalement à éloigner l'exécution de ce que saint Anselme exigeoit de lui suivant la coutume. Ead. hist. nov. l. 4, p. 80, 82. | Ansel. l. 3, ep. 149, 155, 186, 187. | l. 4, ep. 8.

Il s'agissoit de la profession d'obéissance à l'église de Cantorberi, qu'il devoit faire avant son ordination, et qu'il fit enfin après la mort de saint Anselme, ainsi qu'il a été dit plus haut. On a été soigneux de la conserver à la postérité; et elle se trouve dans Edmere, d'où elle a passé en divers autres recueils. Ead. ib. p. 83, l. | Angl. sac. t. 1. p. 69, 91.

## LAMBERT,

EVESQUE D'ARRAS.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

**L**AMBERT est devenu célèbre dans l'histoire par plusieurs évènements de sa vie, et fut dans son temps un des oracles de la seconde Belgique. Il naquit à Guine, petite ville de Picardie à deux lieues de Calais, vers le milieu du siècle précédent. Sa famille étoit distinguée entre la noblesse du pays, et comptoit dans sa parenté les maisons de Ponthieu et de Pierrefons. Elle prit soin de faire étudier le jeune Lambert; et il y réussit à acquérir un riche fonds de savoir, qui le fit briller depuis dans le ministère de la parole et les fonctions de l'épiscopat. Etant entré dans le clergé de Térouane, il en devint archidia- cre. De-là il passa au bout de quelque temps à la collé- giale de Lille où il remplit un canonicat et la dignité de grand-chantre. Il s'y distingua par une éminente piété, et le rare talent qu'il avoit pour la chaire. Ceux qui assis- toient à ses prédications, en étoient si touchés, qu'ils s'é- crioiient, en lui appliquant les acclamations que les habi- tans de Naïm donnoient à Jesus-Christ : *Un grand Prophete a paru parmi nous; et Dieu a visité son peuple.*

Tel étoit Lambert, lorsqu'en 1092, à la mort de Ger- rard II, évêque de Cambrai et d'Arras, le pape Urbain II forma le dessein de séparer ces deux diocèses, réunis ensemble depuis plus de cinq cens ans. Le clergé et le peuple d'Arras, profitant de la vacance du siège, n'ou- blierent rien auprès du souverain pontife, afin d'en obte- nir un évêque particulier pour leur église. Urbain y donna d'autant plus volontiers les mains, qu'il désiroit plus ar- demment de rendre à la métropole de Reims ses douze anciens suffragans, dont elle avoit perdu Arras par sa réu- nion à Cambrai; et Tournai, qui ne faisoit non plus qu'un

Bal. misc. t. 5, p. 247, 251, 300, 310, 311.

P. 251, 253.

Gal. chr. nov. t. 3, p. 322.

Bal. ib. p. 249, 251.

P. 237.

P. 237, 248.

seul diocèse avec Noyon. Cependant les Cambraisiens se remuerent de leur côté, pour empêcher, l'exécution du dessein projeté. Enfin le droit des uns et des autres ayant été discuté dans le concile de la province, tenu à Reims le troisième dimanche de carême de l'année suivante 1095, l'archevêque Renaud du Bellai, qui y présidoit, en envoya le résultat au pape, qui ordonna que l'église d'Arras se choisiroit sans délai un évêque, qui lui seroit propre.

Cette nouvelle causa beaucoup de joie à Arras; et l'on s'y prépara aussi-tôt par le jeûne, la prière et les aumônes à procéder à cette élection. Les chanoines ne voulant rien faire qu'avec la plus grande maturité, écrivirent à ceux de Lille, les priant de leur envoyer trois ou quatre de leurs confrères, pour les aider de leurs lumières dans une affaire aussi importante. Ils en nommoient trois personnellement, Clarembaut, le chantre Lambert, et un autre Lambert surnommé de Cummines, ou peut-être Commines, qui leur furent envoyés. Tout étant disposé pour l'élection, le dimanche dixième de Juillet, après la grand'messe, où il se trouva une multitude de monde, le clergé élut Lambert grand-chantre de Lille, ce qui fut applaudi du peuple par trois acclamations répétées de sa part. Sur le champ on l'intronisa dans la chaire épiscopale, malgré tout ce qu'il put faire pour l'empêcher, et marquer le sincère éloignement qu'il avoit pour cette dignité. Mais on n'eut aucun égard, ni à sa résistance, ni à ses larmes, non plus qu'à celles de ses confrères, qui étoient consternés de la perte que faisoit par-là leur compagnie. On le mit cependant sous sûre garde, de peur qu'il n'échappât.

Les Artésiens prirent ensuite les mesures pour le faire sacrer. Mais toutes les instances qu'ils firent, et que fit le pape même auprès de leur métropolitain, furent inutiles. Renaud refusa toujours, par les raisons qu'on a rapportées dans son histoire, de se prêter à cette ordination, et la renvoya au pape. Il fallut donc prendre le parti de conduire Lambert à Rome. Il partit pour ce voyage sur la fin de Décembre; et en passant par Dijon, Hugues archevêque de Lyon, qui s'y trouvoit pour quelque fonction de sa légation, le fit conduire dans sa ville archiépiscopale, par Hugues, abbé de Cluni. Lambert, avec ceux de sa suite,

P. 248, 251.

P. 250, 255, 259, 260. | Conc. t. 10, p. 464-468.

Bal. ib. p. 255, 256. | Conc. ib. p. 467.

Bal. ib. p. 257. |  
Conc. ib. p. 467,  
468.

y fut retenu six jours, à cause de la rigueur de l'hiver, et n'arriva à Rome que le vendredi avant le dimanche de la Quinquagesime. Dès le lendemain de grand matin, il alla trouver le pape, et prosterné à ses pieds, le supplia instamment de le décharger de cette élection. Urbain l'ayant relevé, lui donna le baiser de paix, et tâcha de le consoler par ses discours. Après quoi il ordonna à Daïmbert, archevêque de Pise, et à Pierre de Léon, de le mener lui et sa suite. Au bout de quelques jours, le pape proposa en consistoire l'affaire du nouvel évêque, que quelques Romains voulant retenir dans le pays, postulerent pour le siège d'Ostie. Mais le pape ayant à cœur le rétablissement de l'évêché d'Arras, refusa d'entendre à leur demande, et sacra évêque Lambert en présence de plusieurs prélats, cardinaux et autres, le dix-neuvième de mars 1094.

Bal. ib. p. 258,  
264-268.

Lambert passa encore quelque temps à Rome; et après avoir assisté au jugement qu'Urbain rendit en faveur de l'archevêque de Tours contre l'évêque de Dol, il en partit le vendredi après la *Quasimodo* : muni de bulles, tant pour son métropolitain, que pour sa propre église, les abbés, les abbesses, et le comte de Flandre, afin qu'elles lui servissent de titres. Il prit sa route par mer en la compagnie des archevêques d'Aix et de Tours, et se rendit heureusement à son église, dont il prit de nouveau possession le jour de la Pentecôte. Malgré tant de justes précautions, l'archevêque Renaud et le chapitre métropolitain ne laissoient pas de regarder le nouvel évêque comme usurpateur du siège d'Arras. Lambert l'ayant appris, leur écrivit des lettres polies, mais fortes, pour se plaindre de cette injure. Elle cessa apparemment, lorsqu'il eut été à Reims faire sa profession d'obéissance à son métropolitain : ce qu'il exécuta le vingt-unième de Septembre, jour de la fête de saint Matthieu de la même année 1094; et il fut du nombre des prélats qui y célébrèrent alors un concile. Peu de temps après il assista à un autre, que le légat Hugues, archevêque de Lyon, assembla à Autun.

P. 269-271.

Conc. ib. p. 497.  
Mab. ann. l. 68,  
n. 99.

Bal. ib. p. 273.

L'année suivante, l'archevêque Renaud lui écrivit, pour l'inviter de la part du pape à se trouver à celui que ce pontife avoit résolu de tenir en Toscane, ou en Lombardie. Il le tint effectivement à Plaisance; mais Lambert n'y assista



assista point, sans qu'on en sache la véritable raison. ' Urbain, après la célébration de ce concile, étant venu en France pour la tenue de celui de Clermont en Auvergne, écrivit du Puy-en-Velay à notre évêque, pour l'y inviter, en lui marquant que l'église de Cambrai se disposant à l'y inquiéter, il eût à prendre ses mesures. Son métropolitain lui avoit déjà fait la même invitation de la part du Pape, et enjoit d'y amener le plus qu'il pourroit d'abbés et autres supérieurs, avec les seigneurs de son diocèse, et notamment Baudouin comte de Mons.

P. 279, 280. |  
Conc. ib. p. 470,  
471.

' Lambert fut exact à l'exécuter, et partit d'Arras le vingthuitième d'Octobre, menant avec lui au concile les abbés de S. Wast, d'Anchin, le prévôt, le chantre, le scolastique de sa cathédrale, Osbert écolâtre de Bethune, et quelques autres des premiers du clergé. Mais son voyage ne fut pas tout à fait heureux. En sortant de Provins, il fut arrêté avec sa suite, et fait prisonnier par Garnier, seigneur de Château-Pont, qui le retint ainsi plusieurs jours. Le pape l'ayant appris, en écrivit aussitôt à ce seigneur, et à Richer, archevêque de Sens, dans le diocèse de qui cette violence s'étoit commise. Philippe, évêque de Troyes, et frere de Garnier, en étant instruit, agit de son côté, et réussit à délivrer les prisonniers au bout de trois jours de prison. Garnier reconnoissant sa faute, en fit à l'évêque une satisfaction convenable, et après l'avoir bien régalé, le conduisit jusqu'à Auxerre. ' Lambert arrivé à Clermont, y fut reçu avec honneur, tant de la part de Hugues, archevêque de Lyon, que de celle du Pape. ' Il fut un des prélats du concile, qui y firent un plus grand personnage; ayant reçu la commission d'en diriger les actes. ' A la fin de l'assemblée, il eut la consolation d'y voir confirmer le rétablissement de son évêché, après qu'on y eut fait la lecture des titres qui le concernoient. ' C'est ce qui fut encore confirmé de nouveau dans la suite, par deux diverses bulles du pape Pascal II, successeur immédiat d'Urbain. ' Lambert retourna à son église, avec la qualité de légat du s. siège dans la 2 Belgique, et se donna tout entier aux fonctions de son ministère.

Bal. ib. p. 280.

P. 281.

P. 282.

Gallia chr. ib. p.  
323.

Bal. ib.

P. 275 - 278. |  
Conc. ib. p. 657,  
658, 676.

Gall. chr. ib.

Jusques-là ses fréquens voyages ne lui avoient pu permettre de vaquer à l'arrangement de son diocèse. Mais aussitôt après le concile de Clermont, il assembla son sy-

Bal. ib. p. 261,  
267, 268.

node, et y régla la division des paroisses. Quant aux limites du diocèse en lui-même, elles avoient été déjà fixées par les bornes des deux royaumes de France et d'Allemagne, telles qu'elles étoient anciennement.

P. 306, 307, 320,  
323-325, 345.

La manière dont Lambert gouverna son église, lui attira l'estime, la vénération, la confiance des plus grands prélats et des princes même de son temps. De toutes parts on s'adressoit à lui, comme à un oracle : ce qui est prouvé par le recueil de ses lettres, où l'on en compte plus de cent quarante, tant des siennes propres, que de celles qu'on lui écrivit. Les deux papes Urbain et Paschal, les légats Hugues, archevêque de Lyon, Richard évêque d'Albane, Odon, Jean et Benoît étoient si avantageusement prévenus en faveur de ses lumières et de l'équité de ses jugemens, qu'ils y avoient souvent recours, et s'en rapportoient volontiers à ses décisions dans les affaires les plus épineuses. Son mérite, sa piété, son zèle pour la discipline ecclésiastique l'avoient aussi intimement lié avec S. Anselme de Cantorbéri et le célèbre Ives de Chartres. Par les mêmes motifs Henri I, roi d'Angle-

P. 306, 342. | Ivo.  
ep. 53, 97.

Bal. ib. p. 345.

P. 336.

terre lui avoit donné beaucoup de part à l'honneur de ses bonnes grâces. Le légat Richard, évêque d'Albane, faisant dans une lettre à Robert le jeune, comte de Flandre, l'éloge de Lambert, manque d'expressions pour relever l'estime éclatante qu'il s'étoit acquise par sa conduite, sa vertu, son attachement pour le saint siège, qui croit, dit-il, le devoir regarder comme le premier évêque de l'église Gallicane.

P. 275. | Mart.  
am. coll. t. 7, p.  
65.

Il s'y passa peu d'événemens considérables, auxquels notre prélat n'eût quelque part. On ignore le sujet du voyage qu'il fit à Rome au commencement de l'année 1099. Peut-être y fut-il appelé exprès avec les autres évêques de sa province, pour le grand concile que le pape Urbain y célébra le second dimanche après Pâques contre les erreurs des Grecs, et auquel Lambert assista avec les autres suffragans de Reims. Il en étoit de retour au mois de juillet suivant; puisqu'il se trouva à un autre concile que Manassé son métropolitain assembla à saint Omer le quatorzième du même mois, en faveur de la trêve de Dieu.

Conc. ib. p. 610,  
611.

P. 658.

D'abord le pape Paschal avoit commis Richard évêque

d'Albane son légat, pour absoudre Philippe I, roi de France, de l'excommunication qu'il avoit encourue en conséquence de son mariage incestueux avec Bertrade. Mais il en renvoya depuis la commission à notre évêque, à qui le roi écrivit aussi-tôt à cet effet. La cérémonie s'en fit à Paris le second de décembre 1105, en présence de deux archevêques, Daïmbert de Sens et Raoul de Tours; des évêques de Chartres, d'Orleans, d'Auxerre, de Paris, de Meaux, de Noyon, de Senlis, de plusieurs abbés, et de grand nombre d'autres personnes clercs et laïcs. Il est aisé de juger de l'honneur qui en revint à notre prélat. C'est de la lettre qu'il écrivit incontinent au pape, que nous apprenons le détail de tout ce qui se passa en cette occasion. Les légats Jean et Benoît ayant convoqué à Poitiers un concile, apparemment celui de 1106, voulurent que l'évêque Lambert fût de l'assemblée; mais on ignore s'il y assista.

P. 742.

Bal. ib. p. 306,  
307.

Enfin, après que Lambert eut exercé les fonctions d'un bon pasteur un peu plus de vingt-deux ans, à compter depuis son élection, et seulement vingt-un ans, deux mois moins trois jours depuis son sacre, il mourut le seizième de mai de l'année 1115, et fut enterré dans son église cathédrale, du côté du chœur, au septentrion. On voit encore dans la croisée de ce même côté le tombeau de notre prélat, avec sa représentation, qui paroît d'une structure assez moderne. Il n'en est pas de même de son épitaphe qui se lit en prose sur le mur, et en ancien caractère. Outre la date de sa mort et le rétablissement de l'évêché d'Arras, elle annonce un autre fait fort singulier. Elle porte que la sainte Vierge avoit apparu dans la même église à Lambert et à deux Jongleurs qu'elle nomme, et qu'elle avoit donné à l'évêque un cierge, qui avoit la vertu de guérir ceux qui étoient attaqués du mal des ardens, alors fort commun en France. Jean d'Ypres, chroniqueur de saint Bertin rapporte une autre Epitaphe qui, nonobstant la platitude des vers, caractérise mieux notre Prélat. La voici :

Gall. christ. ib. p.  
323. | Mart. voi.  
lit. t. 2, p. 73. |  
anec. t. 3, p. 606.

## EPITAPHE.

Vedastus proprius fuit hujus Episcopus urbis :  
Post ejus obitum proprio sine præsule languens

Fij

Hæc sedes, flevit subjecta diu Cameraco.  
 Donec LAMBERTUM tumulo qui clauditur isto,  
 Moribus egregium, sapientem, religiosum  
 Romæ sacravit Urbanus Papa secundus,  
 Et proprium Sedi pastorem reddidit isti.  
 Mundo decessit, cum Mafus ab idibus exit :  
 Præstet ei requiem Dominus sine fine manentem.

Gall. chr. ib. p.  
324.

Bal. ib. p. 204,  
276.

P. 277-279.

P. 261.

' Quelques écrivains ont été dans l'opinion, que Lambert avoit été honoré de la pourpre romaine, sur ce qu'il est qualifié prélat cardinal, *cardinalem antistitem*, ' dans les bulles d'Urbain II, et de Paschal son successeur, et encore ailleurs. Mais cette qualification ne signifie ici autre chose, sinon que Lambert seroit évêque en chef sans dépendance de celui de Cambrai, et qu'il auroit son siège propre et distingué de l'autre à perpétuité. Il n'y a qu'à lire avec quelque attention ces bulles des papes, ' et d'autres dont elles furent suivies, pour se convaincre que c'est-là le sens propre et naturel de cette expression. L'église d'Arras ne l'entendoit point autrement, ainsi qu'il paroît par sa lettre au pape Urbain, en lui adressant son évêque pour l'ordonner, et le priant de cimenter si bien le rétablissement qu'il venoit de faire, qu'à l'avenir on ne pût le détruire. Rétablissement qu'elle n'a pas cru pouvoir mieux exprimer que par le terme d'*incardinationis*, qui confirme à merveille l'explication précédente.

## § II.

### SES ÉCRITS.

Oud. scri. t. 2, p.  
280.

Cave, p. 543, 1.

' CASIMIR Oudin se flatte d'être le premier qui a élevé l'évêque Lambert à la dignité d'écrivain ecclésiastique. ' Mais en parlant ainsi il avoit oublié que Guillaume Cave, qu'il copie néanmoins souvent, lui avoit déjà fait le même honneur. Lambert le mérite à plus d'un titre, puisqu'il a eu la principale part à des recueils fort intéressans pour la littérature, mais que jusqu'ici l'on n'a pas eu soin de faire connoître pour ce qu'ils sont. C'est à quoi nous allons tâcher de suppléer.

1°. Un de ces recueils a été mis au jour par M. Baluze, et fait près du tiers du cinquième volume de ces *Miscellanea*. M. Grignon docteur de Sorbone et chanoine de la cathédrale d'Arras lui en avoit procuré une copie faite sur le manuscrit, qui porte le nom de l'évêque Lambert, et qui est conservé à la bibliothèque de la même église. On ne doute point sur ce titre et sur la nature des monumens qu'il contient, que ce ne soit lui-même qui l'a dirigé, ou au moins pris soin de le faire faire. On y distingue trois parties, dont plusieurs pièces qui composent la première et la seconde, avoient été déjà publiées avant que M. Baluze donnât le recueil entier, dans d'autres recueils, tels que la chronique Belgique de Ferreolus Loricrius, le Spicilege de Dom Luc d'Acheri, la nouvelle Bibliothèque de manuscrits du P. Labbe, et sa Collection générale des conciles. De même Aubert le Mire et quelques autres avoient aussi déjà publié quelques-uns des monumens que comprend la troisième partie du recueil; et depuis qu'il a paru dans le public, d'autres écrivains en ont tiré plusieurs pièces qu'ils ont enchâssées dans leurs ouvrages, comme on le voit nommément dans les preuves du troisième volume du *Gallia Christiana*.

La première partie de cet important recueil contient les actes du rétablissement de l'évêché d'Artois : c'est-à-dire les bulles qu'expédia Urbain II à cet effet, celles de Paschal son successeur pour le confirmer, les lettres que l'église d'Arras, Lambert évêque élu, Renaud archevêque de Reims, métropolitain de la province et autres, écrivirent sur cette affaire. Une des pièces la plus considérables de cette première partie, est la discussion du droit de l'église de Cambrai et de celle d'Arras, qui se fit dans le concile provincial assemblé le troisième dimanche de carême 1093, et qui en forme les actes. Toutes ces pièces rangées à leur place, sont liées entr'elles par des courtes relations des faits qui se passerent, tant à l'occasion du rétablissement de ce siège épiscopal en lui-même, que par rapport à l'élection et l'ordination du nouvel évêque. Et afin de rendre son écrit plus complet, l'auteur a eu l'attention de pousser sa narration jusqu'à la fin du concile de Clermont en 1093, dans lequel cette grande affaire fut en-

Bal. misc. t. 5, p. 237, -300. | pr. p. 2, 3.

Spic. t. 3, p. 123-130. | t. 5, p. 533, 535. | Conc. t. 10, p. 446-453, 464-474, 657, 658. 675-677, 742, 743.

Gall. chr. nov. t. 3, app. p. 77-79.

Bal. ib. p. 237-282.

tièrement consommée. Ce dessein l'a conduit à y faire entrer les aventures, qui arriverent à Lambert en s'y rendant.

Qui que ce soit, qui a pris soin de diriger cette partie du recueil, on ne peut lui refuser la justice de reconnoître qu'il avoit du goût et de l'habileté. Quoique l'évêque Lambert puisse en avoir donné le dessein, et y avoir eu encore quelque autre part, on juge cependant par un endroit, que c'est quelqu'un des clercs qui l'accompagnerent à Rome, plutôt que lui-même, qui l'a exécuté. Or il y fut accompagné d'Odon chantre de son église, d'Achard scolastique et de Drogon prévôt d'Aubignai. L'on voit par le détail où l'auteur est entré de la discussion du droit des parties, c'est-à-dire des églises d'Arras et de Cambrai, que la première défendit fort bien sa cause. Entre les anciens monumens qu'elle y cita, l'on remarque le second concile d'Afrique, celui de Sardique, les fausses décrétales, les lettres de saint Gregoire pape, la vie de saint Remi, l'historien Orose, et des chroniques, qui traitoient des fondateurs des villes. On y lisoit, que Romulus et Remus avoient fondé Rome et Reims, Pompée Arras et Soissons.

La seconde partie du recueil, dont nous entreprenons de rendre compte, comprend cent quarante-quatre lettres, écrites par grand nombre de diverses personnes du premier ordre; papes, cardinaux, légats, archevêques, évêques, rois, princes, princesses, et autres personnes constituées en dignité. L'on y voit non-seulement quantité de traits qui concernent la discipline de la province ecclésiastique de Reims pendant plus de vingt ans, mais aussi plusieurs événemens mémorables, pour son histoire, et même pour l'histoire générale de la France. On y trouve encore diverses particularités curieuses touchant les mœurs et les coutumes de ce temps-là. Entre ces lettres on en compte quarante-neuf qui appartiennent à notre évêque, et dont il importe de donner une courte notice, au moins des plus intéressantes.

La première de ce nombre, et la neuvième dans l'ordre du recueil, est écrite à l'église de Reims, en réponse à la précédente; par laquelle cette église avoit donné à Lambert avis de la mort de Renaud son archevêque, arrivée le vingt-unième de janvier 1096, et de l'élection de Ma-

nassé pour le remplacer. Lambert assure les chanoines de Reims, qu'ayant appris cette mort, avant qu'ils la lui eussent annoncée, il avoit déjà fait faire à sa cathédrale et à l'abbaye de saint Vaast, et ordonné qu'on fit dans le reste de son diocèse, les prières accoutumées pour le repos de l'ame du prélat défunt. Du reste il approuve leur nouvelle élection, et les congratule d'avoir choisi un aussi digne sujet, dont il fait l'éloge en peu de mots. Sa lettre est du second jour de février de la même année.

Si les autres lettres de notre évêque, contenues dans cette seconde partie du recueil, sont postérieures à la précédente pour le tems, il est visible qu'on n'y en a fait entrer aucune de celles qu'il écrivit les trois premières années de son épiscopat, à compter depuis son élection. Or de toutes celles-ci, il n'en reste que deux qui se trouvent dans la première partie du recueil; l'une à l'archevêque Renaud, l'autre aux chanoines de son église. Lambert les écrivit quelque tems après son ordination et son retour de Rome, pour se plaindre de ce que malgré son exactitude à leur faire remettre les lettres du Pape, qu'il en avoit apportées, et malgré les excuses légitimes qu'il leur avoit fait faire de n'avoir pu jusques-là aller en personne rendre l'obéissance qu'il devoit à son métropolitain, à qui néanmoins il en avoit envoyé la profession par écrit, il étoit encore à recevoir quelque signe de bienveillance, et la moindre consolation de la part de son église métropolitaine; qu'au contraire elle le regardoit, s'il falloit s'en rapporter aux bruits publics, comme usurpateur de son siège. A la fin de ces deux lettres vient la profession d'obéissance de Lambert à l'archevêque Renaud. De-là on doit conclure, que le recueil dont il s'agit ici, ne contient pas toutes les lettres de notre prélat, et qu'il s'en est perdu beaucoup d'autres.

P. 269, 272.

Une entre celles qui nous restent, et qui méritent d'être connues, est la vingt-neuvième de la seconde partie du recueil, adressée à Gerard, évêque de Terouane. Achard, chanoine et prévôt d'Arras, après avoir offensé son évêque, avoit quitté son église, et s'étoit réfugié dans celle de Terouane, où on le retenoit contre les règles, quoique son évêque fût allé lui-même le répéter, et qu'il eût prié plus d'une fois Gerard de le lui renvoyer. Lambert se plaint de

P. 300, 302.

- P. 299-300. ce violement des canons, et cite à ce sujet l'autorité des conciles de Carthage, et celle du pape saint Leon le Grand, dont il copie un assez long texte. L'auteur montre par-là qu'il étoit fort versé dans la discipline ecclésiastique. C'est ce qui paroît encore par la vingt-cinquieme lettre du même recueil, aux chanoines réguliers de Guastines, où le même Achard s'étoit auparavant retiré sans la permission de l'évêque.
- P. 384-306. Lambert adresse deux de ses autres lettres, la trentecinquatieme et la trentesixieme du recueil, au pape Urbain II, avec le titre de pere des peres, qui est le même qu'évêque des évêques : titre qu'il donne aussi à Paschal II, successeur d'Urbain, mais non pas toujours uniformément. La premiere à Urbain roule sur l'affaire de Robert, abbé de saint Remi de Reims. Mais pour éviter les redites, nous remettons à en rendre compte à l'article de Robert, un de nos historiens de la premiere croisade. L'autre lettre au même pape, est une simple recommandation en faveur de Gerard, évêque de Terouane, elle fut écrite après le concile que ce pontife tint à Nisme au mois de juillet 1096, en s'en retournant de France en Italie.
- Ep 65, 68, 85-87, 89, 91, 97, 134, 135, 144. ' On compte jusqu'à douze lettres de l'évêque Lambert au pape Paschal, les mêmes que nous marquons à la marge. Le recueil en contient au moins autant de Paschal à Lambert, dont plusieurs entre les unes et les autres constatent la dignité de légat dans la seconde Belgique, dont notre évêque étoit revêtu. Par une de ces lettres, il prie le pontife Romain de confirmer le jugement qu'il avoit rendu en cette qualité, entre Jean, évêque de Terouane, et les clercs de l'église d'Ypres : jugement dont ces derniers, qui avoient été condamnés, vouloient appeller au saint siège.
- P. 323, 324. ' Par une autre, il supplie le même Pape de maintenir ce qu'il avoit déjà si heureusement commencé. Il s'agissoit d'une petite abbaye que Lambert avoit érigée sous la regle de saint Benoît, avec l'autorité du saint siège, et sous la dépendance de l'église d'Arras, en un lieu nommé saint Prix de Fercheres, et que l'abbé de saint Prix au diocèse de Noyon, tentoit de revendiquer, comme dépendante de son monastere.
- P. 364-367, 375, 376. ' Les trois dernieres lettres à Paschal, les plus prolixes  
de



de toutes, concernent les différends entre les chanoines de la cathédrale d'Arras et les moines de saint Vaast d'une part; les chanoines de la cathédrale de Tournai et les moines de saint Martin de l'autre. Différends qui, bien que pour de légers intérêts, causerent de grandes agitations dans ces églises, et exercèrent plus d'une fois la patience de notre bon évêque. Enfin il vint à bout de les terminer; et la cent quarante-quatrième lettre, la dernière de tout le recueil, est pour rendre compte au pape de quelle manière il avoit réussi à concilier les intérêts des chanoines et des moines de Tournai en particulier. Lambert finit cette lettre en conjurant le pape avec de grands sentimens de foi et de piété, de prier le Seigneur de lui faire la miséricorde de lui pardonner ses péchés, et de le retirer de la prison et des ténèbres de cette vie. Il lui fait la même prière, en finissant une autre de ces lettres, par où l'on voit que ce pieux évêque sentoit tout le poids de l'épiscopat, et combien il avoit à cœur les biens futurs. Presque toutes ses autres lettres au même Pape, ne sont que des recommandations en faveur de personnes qui imploroient le crédit qu'avoit Lambert auprès de ce souverain pontife. La dernière de toutes est précédée de l'accord, ou transaction qu'il fit entre les chanoines de Tournai et les moines de saint Martin.

P. 365, 366. ep.  
134.

P. 371-376.

Lambert adresse aussi plusieurs de ses lettres à l'archevêque Manassé II, son métropolitain. Une des plus remarquables est celle qu'il lui écrivit en réponse à ce qu'il exigeoit qu'on gardât un interdit général dans le diocèse d'Arras, comme il le faisoit observer dans celui de Reims, raison de l'injure outrageante qu'on avoit faite à Hugues, évêque de Châlons-sur-Marne, en l'arrêtant et le tenant prisonnier dans son propre diocèse. Lambert surpris d'une telle proposition, allégué d'abord les raisons qu'il avoit pour ne pas reconnoître qu'elle vint de la part de son archevêque. Après quoi il lui montre par plusieurs exemples, et par ce qui lui étoit arrivé à lui-même en se rendant au concile de Clermont, que ce n'est pas là l'esprit ni la pratique de l'église, et qu'il n'y a que ceux qui font les fautes qui en doivent porter la peine; l'interdit en étant une des plus grièves, qui s'étendroit sur une infinité d'innocens.

P. 327, 328.

P. 343.

Le recueil ne nous présente qu'une seule lettre de Lambert à saint Anselme archevêque de Cantorbéri, quoiqu'il y en ait deux de celui-ci à Lambert. C'est la quatre-vingt-douzième, qui n'est pas autrement fort intéressante : sinon qu'elle est écrite en beaux termes, et avec beaucoup de politesse. Lambert inquiet de la santé du saint archevêque lui en demande des nouvelles, et le secours de ses prières, surtout au saint autel.

P. 344.

Il fait la même demande et en mêmes termes à Daïmbert archevêque de Sens, à qui il adresse une autre de ses lettres, la quatre-vingt-dix-neuvième du recueil. C'est encore une lettre de pure politesse et bien écrite, par laquelle il annonce à Daïmbert qu'il lui envoie une paire de gants brodés en or avec un manuterge.

P. 346-348.

La cent cinquième, la cent sixième et la cent neuvième, qui appartiennent encore à Lambert, ne sont non plus que des lettres de politesse et de recommandation. La première des trois est écrite au roi Louis le Gros, pour le prier d'honorer d'une audience le porteur qui étoit chargé de communiquer de vive voix à ce prince certaines choses de la part de notre évêque. Dans celle-ci, comme dans plusieurs autres, l'auteur ne prend dans l'inscription que le titre de prêtre, et ajoute le plus souvent par un autre trait d'humilité, la qualification de serviteur inutile. Les deux autres lettres indiquées sont adressées, l'une à Raoul le Verd archevêque de Reims, dont il y en a une à Lambert, l'autre au légat Richard, évêque d'Albane, qui lui adresse une des siennes dans le même recueil, et dont il y en a une autre en sa faveur, à Robert le Jeune Comte de Flandre.

P. 357, 358.

P. 350.

P. 348-350.

Une des belles lettres de l'évêque Lambert, et des plus instructives, est la cent-dixième du recueil, écrite à un de ses frères utérins, dont le nom n'est désigné que par une F. Elle roule entièrement sur le mensonge dont il tâche de lui inspirer de l'horreur, par plusieurs passages de l'écriture sainte propres à cet effet, qu'il lui copie. L'auteur a voulu épargner à son frère la confusion d'apprendre à la postérité en quoi il étoit coupable sur ce point. Il laisse au porteur de la lettre le soin de le lui déclarer de vive voix. Lambert y fait mention de sa belle-sœur, en se servant du terme de *Fratrissa*, pour celui de *Fratria*, ce qui marque que son frère étoit engagé dans le mariage.

' Celle qu'il adresse à un nommé Pomon supérieur d'une communauté de chanoines près de Pavie, comme il paroît par la suite, est curieuse. Deux personnes de la connoissance de Lambert lui ayant raconté qu'un chanoine de cette maison, qui s'étoit rendu moine depuis, avoit vu et entendu, apparemment pendant le sommeil, saint Augustin célébrer la messe à l'autel qui étoit à son tombeau, notre prélat conjure Pomon de lui en envoyer une relation avec les paroles dont le saint s'étoit servi dans la célébration des saints mysteres. Mais afin d'avoir quelque chose d'autentique, Lambert, en homme de jugement, prie Pomon d'avoir soin de marquer l'année, l'indiction, le jour, l'heure à laquelle cet événement étoit arrivé, et de spécifier sous quel pape et sous quel évêque de Pavie. On ignore au reste, si Pomon fut soigneux de satisfaire la louable curiosité de l'évêque Lambert.

Presque toutes ses autres lettres, que nous passons sous silence, roulent sur les affaires courantes de son diocèse, ou de ceux de la métropole, dans lesquels s'étendoit sa légation. Quelques autres sont de simples lettres de recommandation, de politesse, d'amitié; et toutes font voir les grandes liaisons qu'avoit leur auteur, non-seulement en France, mais aussi dans les pays étrangers.

C'est ce que montrent encore mieux près de cent autres lettres du recueil, qui ne lui appartiennent que parce qu'elles lui sont adressées, ou qu'elles le regardent en quelque sorte. Nous avons déjà rendu compte d'un grand nombre, en traitant de ceux qui les ont écrites en partie. Tels sont, le pape Urbain II, le légat Hugues, archevêque de Lyon, les archevêques de Reims, Renaud et Manassé II, Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen, saint Anselme de Cantorbéri, les évêques de Noyon, Radbod et Baudri, Poppon de Metz et Odon de Cambrai. Nous en userons de même, lorsque dans la suite nous parlerons des autres grands hommes qui ont écrit une autre partie des lettres du recueil : Raoul le Verd, archevêque de Reims, les évêques Ives de Chartres, Galon de Paris, Gautier de Maguelone, Lisiard, ou Lietard de Soissons, Robert, abbé de saint Remi de Reims, et peut-être encore quelques autres. A l'égard des auteurs de quelques unes de ces mêmes lettres, aux-

quels nous ne donnerons pas d'articles particuliers, nous en allons maintenant dire deux mots, en faisant connoître celles qu'ils ont écrites; quoiqu'il y en ait peu d'intéressantes.

Ep. 22, 27, 30, 32,  
62.

Il y en a quatre qui appartiennent à Hugues de Pierrefons évêque de Soissons, et une cinquieme, qui lui est commune avec Anselme nouvellement élu évêque de Beauvais. Elles sont toutes écrites à Lambert, et ne contiennent rien de remarquable, sinon la grande confiance que Hugues avoit aux lumieres de notre prélat, et l'étroite amitié qu'ils avoient contractée entr'eux; aussi étoient-ils proches parens. Trois de ces lettres concernent en particulier l'injure que Hugues se plaignoit d'avoir reçue de l'abbé de saint Médard, et la satisfaction qu'il lui fit ensuite. Cet évêque, à qui Ives de Chartres adressa la quarante-deuxieme de ses lettres, étoit frere de Nivelon II, seigneur de Pierrefons, où il fonda le monastere de saint Sulpice, sous la dépendance de l'Abbaïe de Marmoutier. Hugues tint le siège de Soissons depuis 1092, jusqu'en 1103. Ayant entrepris alors le pèlerinage de Jérusalem, il mourut à Aquilée en Italie, où il étoit allé pour s'embarquer à quelqu'un des ports du país.

Gall. chr. vet. t. 3,  
P. 49.

Bal. ibid. p. 283,  
300, 343, 355, 356.

Quatre autres lettres du même recueil, la seconde, la vingt-huitieme, la quatre-vingt-seizieme et la cent-vingtieme, toutes adressées à Lambert, appartiennent à deux évêques d'Amiens: les deux premieres à Gervin, qui gouverna cette église depuis 1071 jusqu'en 1102, et les deux autres au célèbre saint Godefroi son successeur immédiat. Celui-ci qui étoit auparavant abbé de Nogent, ayant été élu, ou confirmé évêque d'Amiens au concile de Troyes en 1104 à la fin de Mars, ne passa que dix ans et quelques mois dans l'épiscopat; encore en interrompit-il les fonctions pendant quelque tems, par le grand attrait qu'il avoit pour la solitude. Il mourut à l'abbaye de S. Crespin de Soissons, le huitieme de Novembre 1115, et y fut enterré. Nicolas moine du lieu, dont il sera parlé dans la suite, prit soin d'écrire sa vie. Les quatre lettres de ces deux évêques au reste ne regardent que des ordinations, excepté la premiere, qui est pour inviter Lambert à la cérémonie de la translation des reliques de saint Fuscien. Les deux de saint Godefroi en particulier ne sont, l'une qu'un simple *exeat*, et l'autre des lettres d'ordres. Mais on en a ailleurs une

Gall. chr. vet. t. 2,  
P. 97, 2, 98, 1.

P. 97, 2. | Cam.

autre de ce saint prélat, écrite à Baudri évêque de Noyon, pour l'engager à faire l'histoire de l'église d'Amiens, sur ce qu'il le croyoit auteur de celles de Cambrai et de Terouane. Cette lettre est datée de l'abbaye du mont Saint-Quentin, dont Godefroi avoit d'abord été moine, en Mai 1108, et a été traduite en notre langue par Jacques le Vasseur, dans ses annales de l'église de Noyon.

chr. pr. | Marl. t. 2, p. 203. | Vass. ann. de Nof. p. 795.

'La vingt-quatrième et la cinquante-deuxième du recueil dont nous continuons de rendre compte, roulent sur les affaires courantes de l'état où se trouvoit alors leur auteur. C'est Manassé, évêque de Cambrai, et auparavant archidiacre de l'église métropolitaine de Reims, dont l'élection, quoique légitime, et approuvée par le saint siège et les évêques de la province, causa dans l'église de Cambrai un schisme qui dura environ dix ans. Gaucher ayant été élu par le clergé, ne se trouva pas au goût du peuple, qui de son côté élut Manassé. Dans la suite, Gaucher fut déposé et excommunié, au concile de Clermont en 1095, et Manassé ordonné pour gouverner cette église. Mais Gaucher appuyé de l'empereur Henri IV, sçut s'y maintenir. Manassé étoit sans doute mort, lorsqu'en 1105, le B. Odon fut élu pour remplir ce siège.

Bal. ib. p. 299, 314.

P. 294, 318. | Gall. chr. nov. t. 3, p. 23-25. | Spic. t. 12, p. 445.

'La vingt-deuxième lettre du recueil n'est qu'un simple billet de Gerard, évêque de Terouane depuis 1084, jusques vers 1098, qu'il fut déposé, par lequel il prie l'évêque d'Arras d'ordonner prêtre un diacre qu'il lui adressoit.

Bal. ib. p. 300.

'La quarante-deuxième est une prière que l'église de Noyon, son doyen en tête, fait à Lambert, de consentir à l'élection qu'elle venoit de faire de Baudri pour son évêque, et de vouloir bien se trouver à la cérémonie de son sacre. On y a un bel éloge de l'évêque élu; et ce qui y est dit de lui, rapproché de ce que l'auteur de la chronique de Cambrai dit de lui-même, montre visiblement que ce sont deux personnes fort différentes l'une de l'autre.

P. 309, 310.

'Par la quarante-quatrième, qui est de Gui comte de Ponthieu, ce seigneur qui étoit proche parent de Lambert, le presse de se trouver à Abbeville, le samedi dans l'octave de la Pentecôte. Le motif d'une invitation si pressante,

P. 310, 311.

étoit d'assister à la cérémonie du lendemain dimanche; à laquelle il devoit créer chevalier le prince Louis fils du roi Philippe, qui regna après lui sous le nom de Louis le Gros.

P. 311.

P. 302, 307.

La quarante-cinquieme lettre appartient à Clémence comtesse de Flandre, mere du comte Baudouin VII, à laquelle notre prélat adresse la trente-unieme et la trente-neuvieme des siennes. Cette princesse l'y prie d'engager l'archevêque de Reims à lui rendre justice, dans le différend qu'elle avoit avec les clercs de la cathédrale de Terouane.

P. 312, 315.

Il y en a deux, la quarante-septieme et la cinquante-quatrieme, de Philippe de Champagne évêque de Châlons sur Marne, depuis 1095 jusqu'à la fin du même siècle. Par la premiere il prie Lambert de conférer les ordres sacrés à des clercs que Poppon évêque de Metz lui avoit adressés à cet effet, mais qu'il ne pouvoit ordonner. Par l'autre il l'invite à la dédicace de son église cathédrale. Il paroît par cette derniere lettre, qu'il y avoit une intime union entre ces deux évêques.

P. 320, 321.

La soixante-unieme est une production de la plume des cardinaux légats, Jean et Benoît, que le pape Paschal II avoit envoyés en France célébrer des conciles, et qui invitent Lambert en des termes honorables pour lui, à se trouver avec les abbés de son diocèse, à celui qu'ils avoient convoqué à Poitiers, pour le mois de Novembre 1100. Suit un *Post-scriptum* de la main du cardinal Jean en particulier, pour demander à Lambert la continuation de son amitié, et l'assurer de la sienne, et de la confiance qu'il avoit en ses lumieres.

Conc. t. 10, p. 724.

P. 321, 322.

Une des plus intéressantes lettres de tout le recueil, est la soixante-troisieme, écrite à Lambert par Roger et Lisiard, archidiares de Beauvais, au nom de tout le clergé et de tout le peuple de cette église. Elle nous apprend un événement qui ne se lit point dans les autres monumens de notre histoire. On sçait en quel triste état étoit réduit au commencement de ce XII<sup>e</sup> siècle, le diocèse de Beauvais, destitué d'évêque pendant deux ou trois ans. Le roi Philippe et Bertrade y vouloient placer Etienne de Garlande, qui s'y portoit

Gall. chr. vet. t. 2,  
p. 382-384.

volontiers de lui-même. Mais le pape et les plus sages prélats de la France, nommément Ives de Chartres, s'y étant opposés, le dessein projeté ne put réussir. On élut ensuite Galon, qui fut sacré pour remplir le siège vacant; mais le roi s'y opposa à son tour, et il fallut chercher un autre évêque. On ne sçauroit dire précisément en laquelle des trois conjonctures arriva l'événement dont la lettre fait mention : si ce fût avant qu'on proposât Etienne de Garlande, ou après qu'il eût été rejeté, ou enfin après l'infortune de Galon.

Quoiqu'il en soit, le clergé et le peuple de Beauvais gémissant de se voir sans pasteur, s'accorderent à élire pour leur évêque Etienne archidiacre de l'église de Paris, homme de mérite et propre à remplir cette place. Mais il refusa constamment d'y consentir, malgré la députation qu'on lui fit des premières personnes du clergé à cet effet. On lui en fit une seconde; et son église ayant bien voulu l'accorder, il accepta enfin son élection. Il est visible qu'il ne s'agit point ici d'Etienne de Garlande, qui étoit un laïc, et qui bien loin de refuser cette place, l'ambitionnoit tout ouvertement. Les archidiacres de Beauvais, après avoir fait ce détail à Lambert, le prient d'employer ses bons offices auprès du pape, afin de faire réussir leur élection, et de lui écrire en conséquence des lettres en bonne forme. Ils ajoutent qu'ils en ont obtenues de semblables à cet effet, de la part de l'archevêque Manassé, et des autres évêques de la province, qui venoient de tenir à Soissons une assemblée qu'on ne connoît point d'ailleurs. Enfin, ils le conjurent d'intéresser dans cette affaire son bon ami le cardinal légat Jean, dont il a été parlé. Nonobstant toutes ces sages précautions, l'élection de l'archidiacre Étienne échoua, comme les deux autres; et ce fut Géofroi qui succéda à Galon dans le siège épiscopal de Beauvais.

La soixante-treizième lettre n'est qu'une simple recommandation du trésorier de saint Quentin, dont le nom n'est désigné que par un J, auprès de l'évêque Lambert, en faveur de la personne qui la lui devoit remettre. Mais comme l'auteur n'avoit point de cachet pour apposer son sceau, il donne à Lambert un signe pour reconnoître la main qui lui écrit.

P. 331.

'La soixante-seizieme est de Robert le Jeune, comte de Flandres, pour annoncer à Lambert, qu'il avoit été obligé de rendre à l'empereur l'hommage qu'il lui devoit; mais qu'il s'en étoit acquitté, sans déroger en rien à sa qualité de chrétien, ni à ses devoirs envers l'église Romaine et celle de Reims, non plus qu'à ses égards pour la dignité de l'évêque d'Arras. C'est que l'empereur, qui étoit alors Henri IV, passoit dans ces pays-là pour schismatique et excommunié.

P. 331, 332.

Bal. ib. p. 332.

'Celle qui suit immédiatement dans le recueil, appartient à Ebremar, alors patriarche de Jérusalem; elle est datée du troisième d'avril 1104, aussitôt apparemment qu'il eût été fait patriarche; elle n'arriva à Arras que le dix-neuvieme de Novembre suivant. On y voyoit en plomb le sceau de l'Auteur, avec une inscription en Grec qui portoit : *Le saint Sépulchre de N. S. J. C.* et une autre en Latin, qui annonçoit : *Le sceau d'Ebremar, Patriarche de Jérusalem.* Le contenu de cette lettre se réduit à des politesses, et à annoncer à Lambert qu'il lui envoyoit un anneau d'or, avec deux phioles de crystal remplies de baume. Lambert y répondit par la soixante dix-huitieme lettre, qui suit immédiatement dans le recueil celle du patriarche, et qui lui fut envoyée par un archidiaque de Terouane.

P. 331, 332.

P. 332, 333.

Conc. 10, p. 738,  
739, 741.

P. 765, 766.

Bal. ib. p. 336.

Il y en a deux de Richard, évêque d'Albane, qui ayant été envoyé en 1104 légat du saint siege en France, présida aux conciles de Troyes et de Baugenci, tenus la même année, et six ans après en assembla trois autres, l'un à Clermont, l'autre à Toulouse, et le troisieme à Fleuri, ou saint Benoît sur Loire, desquels il ne reste pour tout monument que deux fort courtes lettres du légat. Les deux du recueil qui lui appartiennent, sont la quatre-vingt-quatrieme et la cent onzieme. La premiere est écrite à Robert, comte de Flandres, pour lui demander sa protection en faveur de l'évêque Lambert, dont il lui fait un bel éloge en peu de mots. Il adresse l'autre à Lambert même, pour l'engager à abolir la mauvaise coutume qui s'étoit introduite dans le diocèse d'Arras, où il se trouvoit quelquefois trois titulaires d'une seule et même église : en sorte que lorsqu'un des trois venoit à mourir, les autres deux continuoient à jouir, en partageant entre eux ce qui en revenoit

au



au défunt. Le recueil ne nous présente point de réponse de notre évêque à la lettre de Richard. Mais on y en a une autre qu'il lui écrivit à une autre occasion, avec de grands titres d'honneur et la qualité d'ami, en faveur de celui qui la lui devoit remettre. Richard avoit été d'abord chanoine de la cathédrale de Metz, d'où son attachement pour le saint siege l'éleva aux premières dignités de l'Eglise.

P. 348, ep. 109.

Spic. t. 12, p. 295.

'La cent douzième est de Gildouin, ou Geldouin, qui après avoir été abbé d'Anchin, et ensuite déposé dans les divisions dont ce monastere se vit agité à la fin du siècle précédent, fut encore recherché pour remplir la même dignité. L'évêque Lambert eut quelque part à ce dernier dessein, par l'estime qu'il portoit à cet ancien abbé. C'est pour l'en remercier, et lui déclarer son éloignement de toute dignité, que Gildouin lui écrivit cette lettre. Il étoit alors dans sa retraite de saint Bertin, d'où il passa peu de temps après en Angleterre, où il finit ses jours vers 1112.

P. 350, 351. | Mab. ann. l. 70, n. 59. | l. 72, n. 45.

'A son refus, les moines d'Anchin élurent pour abbé Alvisé, alors prieur de saint Vaast d'Arras. Mais comme il étoit profès de l'abbaye de saint Bertin, et qu'il leur falloit le consentement de Lambert qui en étoit abbé, ils s'adresserent à l'évêque d'Arras, pour le prier de l'obtenir. C'est ce qui fait le sujet de leur lettre, la cent-quatorzième du recueil. Lambert sensible à leur priere, écrivit à l'abbé de saint Bertin, et sa lettre est la cent-seizième.

Bal. ib. p. 352.

P. 353.

'La cent dix-neuvième est un remerciement que Gautier II, abbé du Mont Sainte Catherine, autrement de la Trinité à la porte de Rouen, fait à notre évêque, pour avoir donné à son monastere une église au diocèse d'Arras. En reconnoissance, il lui promet en son nom et en celui de la communauté, qu'après sa mort on y fera pour lui les mêmes prieres qu'on avoit coutume de faire pour chaque abbé de la maison; et pour chacun des chanoines de sa cathédrale, les mêmes qu'on faisoit pour chaque moine.

P. 354, 355.

'La cent trentième nous fait connoître un évêque de Nantes, nommé Robert, qui manque dans les listes, ou catalogues de cette église, et qui doit être placé entre Benoît de Bretagne et Brice. C'est une lettre formée, adressée à notre prélat, en faveur d'un nommé Thiesbolde, qui étant sorti du diocèse de Nantes, pour aller fréquenter

P. 362.

Gall. chr. vet. t. 3, p. 768.

Bal. ib.

les écoles des autres pays, se trouvoit alors à Arras, où des personnes malignes le chargeoient de divers crimes. Robert atteste son innocence, en le recommandant à l'évêque Lambert, et lui rend témoignage qu'il n'y a rien en sa naissance et sa conduite qui puisse être un obstacle à l'élever aux ordres sacrés et aux dignités ecclésiastiques.

P. 345.

De toutes les cent quarante-quatre de la seconde partie du recueil, il ne reste plus à faire connoître que la centième et la cent-unième, qui sont fort courtes, avec quelques autres dont nous remettons à parler aux articles des hommes de lettres, à qui elles appartiennent, et qui viendront dans la suite. La centième est un billet de Henri I, roi d'Angleterre et duc de Normandie, pour remercier Lambert de certains avis qu'il avoit reçus de lui, et l'assurer de sa bienveillance. La suivante est un autre billet d'un prêtre cardinal de la sainte église Romaine, dont le nom n'est désigné que par un O, mais qui peut être le même qui porta le pallium à Thomas II, archevêque d'York. En effet son nom n'est point non plus autrement désigné en cette autre occasion. Quelques-uns le nomment Odeleric. Quoiqu'il en soit, il donne à Lambert rendez-vous à Corbie, où il lui devoit communiquer les ordres du pape.

P. 377-400.

On a dans la troisième partie du recueil quatorze chartes, ou privilèges, comme il sont qualifiés, rangés suivant l'ordre de leurs dates. Ce sont autant de monumens de la piété bienfaisante et généreuse de l'évêque Lambert, envers autant d'abbayes et autres églises, tant de son diocèse que d'autres du voisinage. Outre les traits singuliers de la piété de leur auteur, on y en trouve quantité d'autres, qui peuvent beaucoup servir à illustrer l'histoire du pays, principalement l'histoire ecclésiastique de la métropole de Reims. Il n'est point de privilège qui ne soit souscrit de plusieurs abbés, chanoines et autres personnes constituées en dignité, d'où l'on peut tirer des lumières pour rectifier les catalogues des abbés du pays. On peut ajouter que ces privilèges sont bien écrits à tous égards.

Cette partie du recueil est encore suivie d'une quatrième, qui contient quarante-six autres monumens. Mais étant postérieurs à notre prélat, nous remettons à en rendre compte en une autre occasion.

2° On est redevable à l'évêque Lambert d'un autre recueil fort intéressant. C'est la principale collection des canons, au nombre de trente-deux, qui furent promulgués au grand concile de Clermont en Auvergne, tenu en 1095, et auquel il assista, comme il a été dit. Nous disons la principale collection, par la raison qu'il s'en trouve trois autres : l'une de neuf, l'autre de vingt-quatre, et la troisième de dix autres canons, qu'on nous donne tous comme appartenans au même concile. Il seroit au reste fort difficile d'alléguer une raison décisive, pourquoi Lambert qui prit soin de recueillir les trente-deux de la première réduction, n'y joignit pas les quarante-trois des trois autres collections. C'est sur quoi il ne se présente que de pures conjectures, qu'il vaut mieux supprimer, que d'en fatiguer le lecteur, qui n'en deviendroit pas plus instruit.

Conc. t. 10, p. 506-509.

Après tout, que la première réduction soit due aux soins de notre prélat, c'est ce qui est attesté par un manuscrit, ancien de plus de quatre cents ans, dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, qui porte en tête le titre suivant : *Livre de Lambert, évêque d'Arras*, et dans lequel se lisent de suite les trente-deux canons. C'est sur ce même manuscrit que George Couvenier, docteur en théologie, et scolastique de saint Pierre de Douai, avoit fait la copie des mêmes canons, qu'il envoya à Binius, et au moyen de laquelle celui-ci marqua les variantes de ces canons dans sa collection générale des conciles. A ces variantes près, le texte se trouva le même que dans l'édition qu'Antonio Augustinus en avoit déjà publiée. A la fin de sa réduction, Lambert a eu l'attention de marquer le nombre des archevêques, évêques et abbés qui se trouverent présens à ce concile. Mais, comme nous l'avons déjà observé en rendant compte de ses actes, à l'article du pape Urbain II, de tous les écrivains qui ont entrepris de nous instruire de ce nombre, il ne s'en trouve peut-être pas deux qui s'accordent précisément en ce point.

P. 509.

P. 506.

## HUGUES,

ARCHEVÊQUE D'EDESSE,

et AUTRES ÉCRIVAINS.

HUGUES, dont nous entreprenons de dire ici deux mots, semble être né dans la seconde Belgique. Ce qui porte à le croire, est sa dignité d'archevêque d'Edesse, dont Baudouin de Boulogne et Baudouin du Bourg, qui étoient du même pays, furent successivement souverains, avant que de devenir l'un et l'autre rois de Jerusalem. Ayant été de la première croisade, il porta jusqu'en Syrie, comme tant d'autres François, la doctrine qu'il avoit puisée à nos écoles. Quelque tems après que les chrétiens se furent rendus maîtres d'Edesse, le mérite de Hugues, et sans doute aussi le crédit des deux princes ses compatriotes, le firent élever sur le siege archiépiscope de cette ville. Il le remplissoit au moins dès 1109, comme en fait juger un fait qu'il rapporte dans une de ses lettres. On ignore le terme précis de sa vie, quoiqu'il paroisse qu'il vivoit encore après 1114.

Mart. t. 2, p. 241.  
 | Will. Tyl. 1. 11,  
 n. 8.

Marl. ib.

On ignore aussi, s'il laissa d'autre production de sa plume, qu'une lettre qui nous reste de lui, et se trouve dans l'histoire de la métropole de Reims, par Dom Marlot. Elle est adressée à Raoul le Verd, archevêque de Reims, et aux chanoines de saint Symphorien de la même ville. Il s'y agit de reliques de l'apôtre saint Thaddée et du roi saint Abgare, honoré dans le pays comme confesseur, qu'un clerc de cette collégiale, qui ayant passé en Syrie avec les croisés, se trouvoit alors chapelain du roi de Jérusalem, avoit postulé pour son ancienne église, et qu'il lui envoyoit : Hugues, après avoir fait ce détail, atteste qu'elles ont été tirées de l'église métropolitaine d'Edesse; et pour marque de plus grande authenticité, il fit souscrire sa lettre par l'archidiaque, le doyen et le trésorier de la même église, dont les noms montrent qu'ils étoient tous Latins.

Spic. t. 12, p. 294. GUI, AUTRE ILLUSTRE élève de nos écoles, fut d'abord

archidiacre de l'église de Verdun, et en grande estime auprès de l'évêque Richer, qui le députa quelquefois à Rome pour ses affaires personnelles. Richard de Grandpré ayant été élu évêque à la place du précédent mort en 1107, donna aussi à notre archidiacre des marques de sa confiance, et voulut qu'il l'accompagnât à Rome pour une négociation délicate. Il s'agissoit de se faire absoudre de l'excommunication que le pape Paschal II avoit prononcée contre lui la même année au concile de Troyes, pour avoir reçu de la main de Henri V l'investiture de son évêché : sans cette cérémonie, il ne pouvoit parvenir canoniquement à celle de son ordination. L'entreprise n'ayant pas réussi, Richard reprit la route de France, et laissa à Bologne son archidiacre grièvement malade. Gui, dont le mal alloit toujours croissant, ne put trouver personne qui voulût lui administrer les sacremens, qu'au préalable il ne promit de ne point communiquer avec son évêque élu à moins que le Pape ne l'eût absous. Il fallut passer la condition.

Cependant Gui revenu de sa maladie, et de retour en Lorraine, nous apprend que Richard est outré contre lui, et il n'ose se montrer. Il employe ses parens, ses amis, les évêques, les abbés, pour tâcher de se conserver ses revenus; mais Richard insensible à toute sollicitation, fait enlever tous les biens de l'infortuné chanoine, et ordonne qu'on se saisisse de sa personne, en quelque lieu qu'on le puisse trouver. Dans cette extrémité Gui prend le parti de retourner à Rome, et passe à Cluni où il rencontre le légat Richard, évêque d'Albane, qui le retient, jusqu'à ce qu'il employe en sa faveur auprès du nouvel évêque les prières et les menaces. Tout ayant été inutile, il le fait partir pour Rome, muni de recommandations. Le pape Paschal le retint sept semaines, et le renvoya avec deux fortes lettres en sa faveur,

Après s'être tenu quelques jours caché à Verdun, Gui ne sachant trop quel usage il pourroit faire de ces lettres, s'avisa de les porter sur le grand autel de la cathédrale, une nuit que les chanoines étoient à chanter matines, et d'annoncer à haute voix ce qu'il venoit de faire. Aussi-tôt les chanoines et autres clercs, sans aucun respect pour la sainteté du lieu, ni pour les châsses des saints, ausquelles

P. 295.

P. 297.

P. 296.

P. 297.

P. 298.

P. 298. 299.

P. 299.

P. 300.

l'indiscret archidiacre se tenoit attaché, se jettent sur lui, le traînent jusqu'au milieu du chœur, en le maltraitant horriblement. Richard l'ayant en sa puissance, l'envoie au château de Grandpré, où Gui est mis dans une étroite prison, privé de toute consolation humaine, souffrant la faim, la nudité et toutes sortes d'injures. Pour se délivrer d'un état aussi déplorable, il est contraint de promettre qu'il satisfera ses persécuteurs, et communiquera avec eux; mais il n'est pas plutôt en liberté, qu'il se réfugie près du légat l'évêque d'Albane, qui le prend sous sa protection. L'évêque de Verdun plus irrité que jamais, dépouille Gui de tous ses bénéfices, et les confère à d'autres. On voit ici une de ces funestes extrémités auxquelles un faux zèle et l'esprit de schisme sont capables de se porter.

Ibid.

Rome sensible à tout ce que l'archidiacre Gui avoit souffert, plutôt que de manquer de fidélité au saint siège, lui en marqua sa reconnaissance, en le nommant évêque d'Albane à la mort du légat Richard. C'étoit précisément par la même voie que celui-ci auparavant simple chanoine de l'église de Metz, étoit parvenu à cette dignité: mais l'archidiacre Gui n'en put jouir, la mort ayant prévenu le temps de son ordination. Il mourut, comme on voit, presque aussi-tôt que le légat Richard, dont on ignore également la date de la mort: tout ce qu'on sçait de certain sur ce point, est qu'il vivoit encore en 1113; ainsi on ne la peut placer plutôt qu'en 1114, ou l'année suivante.

P. 294, 295.

P. 300.

Ibid.

Le clergé de Verdun joignit à ses autres mauvais traitemens contre son propre archidiacre, des libelles diffamatoires, que Gui eut soin de réfuter par des écrits solides: il y ajouta de plus une ample apologie pour justifier sa conduite, dans laquelle, dit un historien du temps, il faisoit en grand la peinture de toute cette longue tragédie. Cet ouvrage ne paroît plus maintenant nulle part; mais Laurent de Liège, moine de l'abbaye de saint Vanne, qui continua peu de temps après l'histoire des évêques de Verdun, en tira de grands secours: c'est là incontestablement qu'il puisa tout ce qu'il nous apprend de cette tragique affaire, et que nous avons copié en partie.

Hab. ann. l. 69,  
n. 115.

O DELRIC, ou ULRIC, autrement UDELIC, nous est représenté comme un homme de mœurs innocentes et de

très-sainte vie : *vir vitæ sanctissimæ et innocentis.* ' De L. 68, n. 105.  
 prieur de saint Mihel en Lorraine, il en devint abbé im-  
 médiatement après Sigefroi, qui vivoit encore en 1094.  
 Il remplissoit cette dignité depuis quelque temps, lorsqu'en  
 octobre 1098, Richer évêque de Verdun, restitua à son  
 monastere une chapelle que Louis comte de la Ville lui  
 avoit enlevée. ' Depuis que l'abbaye de saint Mihel avoit L. 69, n. 90  
 été transportée du lieu où elle fut d'abord fondée, en l'en-  
 droit où elle est aujourd'hui, on avoit toujours continué  
 à enterrer les freres au vieux Moutier, quoiqu'à plus d'une  
 lieue de distance. Odelric plus sensible à cette incommo-  
 dité que ses prédécesseurs, obtint que son monastere auroit  
 son cimetièrè propre. ' En 1099 le même évêque Richer, N. 114.  
 à la priere de notre abbé, accorda à saint Mihel le droit  
 de battre monnoie : on a déjà vu d'autres exemples de pareil  
 droit accordé aux abbayes; et celle de saint Vincent de  
 Metz en jouissoit au même temps. ' Odelric vécut jusqu'en L. 71, n. 22.  
 1115, et eut Lanzon pour successeur immédiat.

' Il y a de notre abbé un assez longue lettre au pape Bal. misc. t. 4, p.  
 Urbain II, au sujet du cimetièrè dont il a été parlé. L'au- 452, 453.  
 teur y représente au pontife la fatigue et les inconveniens  
 qu'il y avoit à porter si loin leurs morts, et le prie en con-  
 séquence de lui accorder la permission d'établir un cime-  
 tièrè dans l'enceinte de son monastere; ' permission qu'il P. 453.  
 auroit pu, dit-il, obtenir de l'évêque diocésain, et qui  
 auroit suffit, mais qu'il a mieux aimé tenir de l'autorité du  
 saint siège : c'est ce qui fait la seconde partie et conclu-  
 sion de la lettre. ' La premiere partie roule sur l'attache- P. 452.  
 ment de l'auteur et de sa communauté pour le pape; ce  
 qui leur faisoit partager ses divers sujets de joie et de dou-  
 leur. Ici Odelric touche quelques traits des funestes suites  
 du schisme en Lorraine. Cette lettre fut écrite ' au com- P. 454.  
 mencement de l'année 1098, comme il paroît par la ré-  
 ponse d'Urbain en date du vingt-sixième de Mars de la même  
 année. Urbain accorde volontiers à Odelric sa demande,  
 et le congratule sur la consolation et le secours qu'il avoit  
 donnés aux abbés Rodulphe et Lanzon : l'un étoit de saint  
 Vanne à Verdun, l'autre de saint Vincent à Metz, et souf-  
 froient tous deux pour la cause du saint siège.

' HEZELON, ou EZELON, que nous plaçons ici par la Pet. ven. l. 3, ep.

2. | Hild. op. p.  
911, 937.

Pet. ven. ib.

Clun. bib. p. 458.

Pet. ven. ib.

Hild. ib.

raison qu'on ignore le terme précis de sa vie, fut un des illustres moines de Cluni sous l'abbé saint Hugues. Avant sa retraite dans le cloître, il étoit chanoine de la cathédrale de Liége, où il avoit déjà brillé par son mérite et son grand sçavoir, *singulari scientia*, s'il n'y avoit pas même enseigné : il est certain qu'il le fit au moins à Cluni. C'est de quoi l'on ne peut douter, voyant que saint Pierre Maurice lui donne le titre de maître célèbre en son temps, et qui avoit un don singulier de la parole, qu'il avoit employé heureusement à instruire ses disciples, autant des principes de morale, que de la connoissance des lettres. Mais comme il étoit fort entendu en architecture, le saint abbé Hugues l'occupa particulièrement à conduire le grand édifice de l'église de Cluni, auquel il fit travailler les vingt dernières années de sa vie. Hezelon, au rapport du même saint Pierre Maurice, s'acquitta de cet emploi avec tant de zèle et de succès, que personne n'eut plus de part que lui à la perfection de ce grand ouvrage : on n'en pouvoit absolument excepter que les rois d'Espagne et d'Angleterre, qui en faisoient la principale dépense. Si c'est un honneur pour Hezelon, c'en est un autre encore plus grand pour lui, que de s'être prêté à un occupation aussi tumultueuse, sans rien perdre du caractère d'un disciple de l'humilité et d'un véritable moine, ainsi que l'atteste le respectable auteur déjà cité plus d'une fois. Deux autres célèbres chanoines de Liége, Tezelin et Alger imiterent quelque temps après l'exemple d'Hezelon, et se retirèrent à Cluni pour y finir leurs jours. Alger qui a laissé des productions de sa plume, reviendra dans la suite sur les rangs.

Hezelon est aussi compté entre les écrivains de cette illustre abbaye, pour avoir pris soin d'écrire la vie de son maître l'abbé saint Hugues mort, comme on l'a vu, en 1109. Hildebert alors évêque du Mans, et l'un des historiens du même abbé, avoit vu l'ouvrage d'Hezelon, et s'en servit même pour composer le sien. Il en parle avec éloge en deux divers endroits; mais la manière dont il s'exprime, en lui associant toujours Gilon autre moine de Cluni, sous saint Hugues et Ponce son successeur, feroit naître un doute : sçavoir si ces deux écrivains qui vivoient en-

semble



semble dans la même maison, avoient travaillé de concert, et n'avoient fait qu'un seul et même écrit; ou si chacun d'eux avoit composé le sien séparément. Mais ce doute est levé par la préface de Gilon, qui fait foi qu'il écrivoit à Rome où Ponce l'avoit envoyé; au lieu qu'Hezelon écrivit à Cluni même. On croit communément qu'Hildebert a fondu ces deux écrits dans le sien; ce qui a sans doute le plus contribué à en causer la perte. Ce n'étoit pas néanmoins l'intention de ce prélat, qui y renvoie comme à une histoire plus ample sur certains événements, et mieux écrite que la sienne : *Exlo atque Gilo clarissimi scilicet viri vigilantius scripsisse traduntur*. Il est clair par ces paroles et celles qui précèdent immédiatement, qu'Hildebert n'épuisa point en entier, et ne fit pas entrer dans la vie de saint Hugues tout ce que ces deux autres historiens en avoient écrit avant lui; et c'est ce qui doit rendre plus sensible à la perte de leurs ouvrages.

Mart. anec. t. 3,  
p. 322.

Hild. ib. p. 937.

Quand il seroit certain que l'abrégé de la même vie fait par un anonyme, et publié par les successeurs de Bollandus, auroit été tiré de ces deux écrits, comme porte le titre, nous ne serions dédommagés de leur perte qu'en partie : peut-être en arrivera-t'il quelque jour de l'un et de l'autre, ce qui est déjà arrivé à l'égard de la préface de celui de Gilon. Dom Martene et Dom Durand l'ayant déterrée dans un manuscrit, l'ont rendue publique en 1717. Elle est adressée à l'abbé Ponce, qui n'étant pas content de ce qu'Hezelon avoit écrit sur l'histoire de saint Hugues son prédécesseur, engagea encore trois autres écrivains au moins, Gilon, Hildebert du Mans, et Hugues moine de Cluni, à traiter de nouveau le même sujet. Nous remettons à discuter ailleurs si Gilon, historien de saint Hugues de Cluni, est le même que le cardinal évêque de Tusculum de même nom, auteur de quelques autres écrits, comme le prétend la foule de bibliographes.

Boll. 29, apr. p.  
655-658.

Mart. ib. p. 321,  
322.

P. 621. | Hild. ib.  
p. 910. | Boll. ib.  
p. 658.

A l'égard d'Hezelon en particulier, Dom Mabillon a eu quelque idée, que le recueil sous le titre de miracles et sans nom d'auteur, imprimé dans la bibliothèque de Cluni, pourroit lui appartenir, et n'être autre chose que la vie de saint Hugues qu'on lui attribue. Ce n'est ici après tout qu'une pensée hasardée. On peut assurer que Dom

Mab. ann. l. 71, n.  
73.

Clun. bib. p. 447-  
462.

Mabillon étoit trop judicieux, pour regarder un recueil aussi informe et irrégulier qu'est celui dont il s'agit, comme l'histoire, ou la vie en forme d'un des plus grands hommes de son temps, écrite par un de ses propres disciples. Aussi l'idée qu'Hildebert nous donne de l'ouvrage d'Hezelon, est-elle beaucoup au-dessus de la nature et du mérite de ce recueil.

Il se pourroit faire néanmoins, qu'il seroit une production de la plume d'Hezelon, en supposant que s'étant apperçu, après avoir publié la vie du saint, qu'il y avoit omis diverses choses, il auroit ensuite entrepris de les recueillir sans beaucoup d'ordre, afin de servir comme de supplément, ou appendice à son ouvrage. Mais en lisant cette compilation, l'on y reconnoît plus naturellement la plume de quelqu'autre écrivain postérieur, qui aura pris soin de la faire, après avoir observé que ceux qui avoient traité cette matiere, avoient oublié de toucher ce qu'il en sçavoit d'ailleurs.

Il est visible au reste, que l'écrit a pour auteur un moine de Cluni, disciple de saint Hugues, et qui paroît y avoir mis la main à Cluni même. Ce qu'il y rapporte, ou il l'avoit vu par lui-même, ou il l'avoit appris de ses freres, ou autres personnes dignes de créance. Mais tout n'est pas fort intéressant; et c'est sans justesse qu'on l'a intitulé *Recueil de Miracles*. Il mériteroit mieux le titre de *Recueil de Révélations, Visions, Apparitions*, qui en font le principal sujet, et qui y sont ordinairement décrites en un stile diffus. Il s'y trouve néanmoins quelques miracles du saint abbé, des exemples de ses vertus, d'autres actions de sa vie, et des faits concernant d'autres personnes, mais sous son gouvernement.

## RAOUL DE CAEN,

HISTORIEN DE LA CROISADE.

## § 1.

## HISTOIRE DE SA VIE.

RAOUL surnommé de Caen, du lieu de sa naissance en Normandie, est demeuré inconnu depuis le temps où il vivoit, jusqu'au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. On déterra alors un ouvrage de sa façon, qu'il avoit écrit pour la postérité, le seul monument qui le fasse connoître. C'est l'histoire de Tancred, l'un des chefs de la première croisade, mort prince d'Antioche, en 1112. Suivant ce que l'auteur nous y apprend de sa propre personne, il naquit vers l'an 1080; puisqu'il n'étoit encore que dans sa première adolescence, au temps de la prise d'Antioche par l'armée des croisés, au mois de juin 1098. Il dit en effet, qu'à cet âge étant à Caen dans la maison paternelle, il vit, comme une infinité d'autres Occidentaux, une vapeur rouge et horrible à voir, qui parut dans l'air, la nuit qui suivit le sanglant combat entre les chrétiens et les infidèles, quelque temps avant la prise de cette ville.

Mart. anec. t. 3, p. 107, 108.

Will. Tyr. l. 11, n. 18.

Mart. ib. p. 150, n. 57.

Raoul fit ses études à Caen même, sous le fameux Arnoul, qui étant encore jeune, devint ensuite patriarche de Jérusalem; et ayant eu dès-lors part à l'amitié de ce maître, il s'en fit depuis un illustre protecteur. La manière dont est écrit l'ouvrage qui nous reste de lui, fait juger qu'il fit dans les lettres, autant de progrès qu'on étoit capable d'en faire alors. On y apperçoit sans peine, qu'il possédoit les auteurs des bons siècles, et surtout les anciens poètes. Il avoit donné aussi une application particulière à la versification, et s'y étoit tellement exercé, que sa prose retient tout le génie poétique. On découvre de plus dans le choix des choses qu'il rapporte, dans l'ordre qu'il leur donne, et dans les courtes réflexions qu'il y joint,

P. 112, pr.

un écrivain qui avoit du jugement, et d'autres connoissances que celles des belles lettres.

P. 109, 110.

Vers 1107, lorsqu'il avoit environ 25 ans, il prit le parti d'aller à la croisade, ouverte dès 1096. Mais on ne voit pas bien clairement, si ce fut en qualité de clerc, ou de simple laïc : on est cependant plus porté à croire que ce fut en cette dernière qualité, en le voyant parler sçavamment de l'art militaire. Il n'y auroit aucune difficulté à s'en tenir à cette opinion, et à regarder même notre historien comme issu de famille noble, et élevé dans les exercices des armes, s'il étoit, comme l'ont pensé les éditeurs de son ouvrage, ce Raoul qui se fit beaucoup de réputation en qualité de gouverneur d'Acre, sous Roger neveu et successeur de Tancrede dans la principauté d'Antioche. Mais c'est sur quoi l'on n'a rien de certain. Gautier le chancelier qui, dans son histoire de la guerre d'Antioche, parle avec éloge de ce gouverneur, ne dit rien qui désigne Raoul de Caen. Quoiqu'il en soit, celui-ci arrivé en Syrie, choisit l'armée de Boëmond, et de Tancrede, pour y servir, peut-être par le motif qu'étant Normand, il sçavoit que ces généraux descendoient des princes de la même nation. Raoul s'attacha à l'un et à l'autre, mais plus particulièrement à Tancrede, qui paroît lui avoir donné de son côté plus de marques de considération et de confiance.

P. 111, pr.

On n'est point instruit des autres aventures de notre historien; et l'on ignore également le terme de sa vie, et son genre de mort. Voyant toutefois qu'il n'a pas poussé son histoire de la croisade au-delà de l'année 1105, malgré ses engagements à le faire, on est porté à juger qu'il n'y eut que la mort qui en fut la cause. Tout ce que l'on sçait certainement, c'est qu'il ne mit la main à son ouvrage, qu'après la mort du prince Tancrede, arrivée en 1112, comme il a été dit, et qu'il dédia ce que nous en avons au patriarche Arnoul, mort lui-même en 1118, après six ans de Pontificat. De ces trois circonstances, dont deux sont indubitables, et la troisième très-fondée; on peut conclure que Raoul ne vécut pas au-delà de l'année 1115, et qu'ainsi il mourut jeune.

P. 109, 110.

P. 111, pr.

P. 112, pr.

## § II.

## SES ÉCRITS.

PERSONNE ne nous apprend qu'il y ait d'autre ouvrage de Raoul, que son histoire de la première croisade; et il n'en paroît point d'autre sous son nom, dans ce grand nombre de manuscrits dont on a publié tant de catalogues depuis soixante ans. Nous la nommons histoire de la croisade, par la raison que l'auteur y touche presque tous les principaux événemens de cette première guerre, qu'on fit en Orient, contre les infidèles ennemis du nom chrétien. Mais son dessein principal est d'y faire connoître en particulier les grands exploits par lesquels Tancrede issu des princes Normands, qui avoient conquis la Calabre, la Pouille, la Sicile, et l'un des chefs de cette première croisade, y signala sa sagesse, sa politique, sa valeur et sa bravoure. C'est pourquoi l'ouvrage est intitulé, *Les gestes de Tancrede à l'expédition de Jérusalem*.

Raoul en forma le dessein dès la première année qu'il eut joint l'armée chrétienne en Syrie, et à cette occasion. Comme Boëmond, et sur-tout Tancrede, lui témoignent beaucoup de bonté, et le souffroient volontiers en leur compagnie, il les entendoit tous les jours raconter les grands événemens déjà arrivés à la croisade, et se plaindre en même temps de ce que personne ne se mettoit en devoir d'en conserver la mémoire à la postérité. En poussant ces plaintes, ils se tournoient quelquefois vers Raoul, comme pour lui faire sentir qu'elles le regardoient personnellement. Ils pouvoient en effet le connoître pour homme de lettres; et le juger en conséquence capable d'exécuter cette louable entreprise. Raoul le comprit fort bien, et prit dès-lors la résolution de s'y prêter. Mais il crut avoir des raisons pour attendre la mort de son principal héros. Il y avoit cependant dès-lors, au moins deux autres histoires de ce qui s'étoit passé à la croisade, depuis le commencement jusqu'à la célèbre bataille d'Ascalon, qui suivit de près la prise de Jérusalem. C'étoit celle de Raimond, d'Agiles, et de Pierre Tudebode, desquelles nous avons rendu compte sur la fin du siècle précédent. Mais les exem-

Mart. anec. t. 3,  
p. 111, pr.

P. 112, pr.

plaires n'en étoient pas encore assez multipliés, pour qu'elles fussent parvenues à la connoissance de Boëmond et de Tancrede.

- P. 111-114. Il ne paroît pas même que Raoul les connût, lorsqu'il mit la main à la sienne. Il la commence par l'éloge de son héros, qu'il fait suivre de celui de Boëmond, sous qui il commandoit en second, comme un général sous son Roi. Après avoir décrit leur route jusqu'aux approches de Constantinople, et les marques de courage et de valeur qu'y donna Tancrede en particulier, il vient à la maniere dont ils se tirèrent des ruses et de la mauvaise volonté de l'empereur Alexis, qui ne servirent qu'à faire éclater davantage la sagesse et la grandeur d'ame de Tancredé. De ce récit particulier, il passe au narré général de ce que fit toute l'armée des croisés, en commençant par la prise de Nicée, comme presque tous les autres historiens de la même croisade, et sans perdre de vue son principal objet, qui est de faire connoître, et relever les exploits particuliers de son héros. Lorsqu'il en vient au siège de Nicée, où tous les chefs des croisés se trouvoient réunis, il entreprend de les caractériser l'un après l'autre, en quoi il a assez bien réussi. Quoique Normand de nation, et de naissance, il ne pallie point les défauts du duc Robert son souverain, qui étoit du nombre. Sur ce plan Raoul continue la suite de l'histoire, jusqu'au siège d'Apamée, en 1105, où finit ce que nous en avons de lui.
- P. 114-121.
- P. 121-126.
- P. 121-123.

Il est indubitable que s'il n'avoit pas été prévenu par la mort, il n'en seroit pas demeuré là. Il faut se souvenir qu'il écrivoit après 1112, et avant 1118. Son héros avoit encore vécu 7 ans depuis 1105, et s'étoit signalé cette même année et encore dans la suite, par des prodiges de valeur, comme on l'apprend d'autres historiens du temps. Raoul qui avoit entrepris d'écrire, principalement à dessein de faire connoître ce grand capitaine pour tout ce qu'il étoit, ne parlant ni de sa mort, ni même de tous ses exploits de l'année 1105, c'est une preuve peremptoire qu'il en fut empêché par une cause insurmontable. Or nous n'en apercevons point d'autre que la mort. Et l'on n'est point fondé à dire qu'il aura continué son histoire, et que ce qui nous manque sera perdu. La raison en est, que le

P. 109-110.

manuscrit qui contient ce que nous en avons, paroît porter tous les caracteres de l'original de Raoul, et finit néanmoins à l'époque que nous avons marquée.

Ce qu'il y rapporte, il ne l'avoit point vu par lui-même; puisqu'il ne passa en Syrie que vers 1107. Mais il l'avoit appris de témoins oculaires et dignes de foi, nommément des princes Boëmond et Tancrede, comme il le déclare lui-même. D'ailleurs se trouvant en personne dans le païs, qui servoit de théâtre à la guerre, il s'étoit mis au fait de la situation des villes, des places et autres lieux, pour en pouvoir ensuite parler sçavamment. De sorte que ce qui nous reste de son écrit, doit être regardé comme un morceau d'histoire fort autentique. On y trouve même plusieurs faits, et circonstances de faits, qui ne se lisent pas dans les autres historiens de la même expédition. Tels sont entr'autres les différends et brouilleries entre Tancrede et Baudouin, entre le même Tancrede et Raimond comte de saint Giles : l'origine, les sujets et les suites de ces différends. Tel est encore le détail du siège et de la prise de la ville de Tarse en Cilicie. Il faut aussi mettre de ce nombre l'aventure curieuse de Boëmond prince d'Antioche, que nous avons rapportée ailleurs, comme n'ayant été écrite que par l'historien anonyme de la même guerre, que Dom Mabillon a publié; mais que cet écrivain postérieur à Raoul de Caen, a certainement tirée de son ouvrage, et peut-être beaucoup d'autres choses.

Quoique Raoul soit principalement occupé de Tancrede son héros, il ne laisse pas de rendre justice à la valeur et à la bravoure des autres généraux de la croisade. On ne peut par conséquent l'accuser de partialité, ce qui est un grand défaut dans un historien. Il est attentif à donner les choses pour ce qu'elles sont, et parle ordinairement avec connoissance de cause de tout ce qu'il entreprend de rapporter. Ses descriptions sont vives, agréables, mais quelquefois trop abrégées. Il a cru devoir charger son écrit de plusieurs harangues, le plus souvent trop longues. Mais suivant la coutume de la plupart des anciens historiens, il les a mise en son style. On a vu à l'article de Raimond d'Agiles, que cet écrivain fait tous ses efforts pour justifier la découverte de la sainte Lance, et la donner pour un

P. 111. pr.

P. 109, 110.

P. 134, 140.

P. 158. | Hist. litt. de la Fr. t. 8, p. 640.

Mart. ib. p. 130-132.

P. 120, 121, 124, 137-139, 194-197.

P. 173-175-179.

événement authentique et incontestable. ' Raoul au contraire la traite hautement de supercherie et d'imposture. Il est cependant vrai que Raimond a l'avantage au-dessus de Raoul d'avoir vu lui-même l'événement dont il est question.

P. 152, n. 61.

' Un autre trait remarquable de l'écrit de notre historien, est la description qu'il fait des mœurs des Provençaux de ce temps-là. Elle mérite d'être lue. Il finit par une des manœuvres, dont ils usoient dans la disette des vivres, qui ne leur fait pas d'honneur.

N. 27-32-73-95-  
111-126-134.

Le style dont s'est servi Raoul dans son histoire, est gêné, affecté, et rien moins que naturel, mais plus latin que celui des autres historiens de son temps. Il semble qu'il y ait voulu imiter le laconisme de Tacite, ce qui le rend obscur en plusieurs endroits. Du reste il retient plus le génie de la poésie, que celui de la prose. Aussi l'auteur avoit-il un goût particulier pour la versification, ' qu'il a employé à écrire environ la cinquième partie de son ouvrage; et l'on peut dire que ces endroits intercalés sont au-dessus des autres. Il y a effectivement du feu, de l'élevation, de l'énergie; il peuvent mériter, à juste titre, à leur auteur la qualification de poète. Un peu plus de douceur, de cadence, d'exactitude dans la mesure des syllabes en feroit de fort beaux poèmes.

P. 107-210.

' Dom Martene et Dom Durand ayant déterré ce beau morceau d'histoire dans un manuscrit de l'abbaye de Gemblou, qui leur sembloit être l'original même de Raoul ils en ont fait présent au public, avec quelques observations préliminaires et fort judicieuses. Malheureusement ' il se rencontre plusieurs lacunes dans l'imprimé, à raison de quantité de mots qu'on n'a pu lire dans le manuscrit. Depuis cette édition, qui parut en 1717, dans le troisième

Mur. scri. It. t. 5,  
p. 279, 333.

volume des anecdotes des éditeurs, ' M. Muratori a publié de nouveau l'ouvrage au cinquième tome de sa belle et ample collection d'historiens d'Italie. ' Dans les nouvelles observations dont il l'a orné, il prétend que Tancrede, le héros de notre historien, n'étoit ni de race Française, ni de race Normande, mais Italien de nation. ' Raoul néanmoins le donne clairement pour originaire de France, ou de Normandie, qui est la même chose, ainsi que Boëmond, qui l'étoit incontestablement. En effet parlant de ces deux

P. 327, n. 137.

princes,



princes, qui se disputèrent la souveraineté d'Antioche, et leur appliquant ce que Virgile dit d'Hector et d'Enée, il s'explique à leur sujet en ces termes :

Si duos præterea misisset Gallica tales  
Terra viros,

puis reprenant sa prose, il ajoute : *jam dudum Gallos ha-*  
*buisent reges Memphis et Babylon.*

## HUGUES,

ABBÉ DE FLAVIGNI.

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

**HUGUES**, l'un des historiens le plus estimé de son temps, naquit en 1065, comme le montre la suite de sa vie. Il descendoit d'une maison illustre, et comptoit des empereurs entre ses ayeux. Son pere se nommoit Raynier, et sa mere Dade de Montgaucher. Celle-ci étoit fille de Crotilde sœur de l'empereur Conrad le Salique, et se trouvoit par-là petite-fille de l'empereur Otton III. Dès sa jeunesse Hugues prévenu d'une grace singuliere, se retira à l'abbaye de saint Vannes à Verdun, et s'y consacra à Dieu de toute la plénitude de son cœur dans la profession monastique. Oudin suppose, que cela se fit sous le b. abbé Richard; mais il y avoit alors plus de trente ans qu'il n'étoit plus au monde. En effet, cet événement n'arriva qu'à près l'année 1077 sous Rodulfe l'un de ses successeurs, à qui Hugues demeura toujours très-attaché.

En 1083 la communauté se trouvant persécutée pour son attachement à l'unité, de la part de Thiéri évêque de Verdun, qui favorisoit le parti de l'antipape Guibert et de l'Empereur, l'abbé Rodulfe, pour céder au temps, la transféra à Flavigni au diocèse de Toul, de la dépendance de son monastere. Hugues qui étoit du nombre, voyant qu'il

Mab. act. t. 3. p.  
693, n. 14.

Hug. Fl. chr. p.  
235.

Oud. scri. t. 2, p.  
886.

Hug. Fl. ib.

P. 234.

P. 235.

P. 236, 237.

P. 235.

P. 235-239.

P. 241.<sup>5</sup>Fulc. gest. Fr. p.  
820.

Hug. Fl. ib.

P. 242.

n'y avoit pas jour à retourner si-tôt à saint Vanne, pensoit à profiter de l'occasion pour rentrer dans le monde, sous prétexte de perfectionner ses études. Il se laissa néanmoins aller aux avis de son abbé, qui l'ammena avec lui à saint Benigne de Dijon, où le généreux abbé Jarenton donna à cette communauté errante un asyle des plus gracieux. ' Afin d'établir une plus grande concorde entre les freres des deux maisons, le pieux abbé proposa à ses hôtes de faire à saint Benigne le vœu de stabilité, au moyen de quoi ils seroient censés enfans de la maison. Quelques-uns en firent difficulté, et Hugues plus que tout autre. ' Il se rendit cependant, et s'en félicita dans la suite de sa vie.

' Dès les premiers jours Jarenton conçut pour lui une affection toute particuliere. Hugues, qui en comprenoit le prix, n'oublioit rien de son côté pour se la conserver, et y répondoit par une grande attention à profiter de ses bontés pour s'avancer de plus en plus dans la vertu. Après le concile de Clermont en 1095, ' le pape Urbain II chargea l'abbé de saint Benigne, comme il a été dit à son article, d'une commission délicate en Angleterre. Jarenton, partant pour l'aller exécuter, prit avec lui Hugues, et le retint jusqu'à son départ pour revenir en France. Ils y rentrèrent par la Normandie, d'où ils virent partir pour la Croisade le duc Robert et les autres princes qui furent de sa compagnie. ' C'étoit par conséquent en Septembre de l'année 1096.

' Hugues n'étoit pas encore de retour à Dijon, lorsque l'archevêque de Lyon et les évêques ses suffragans s'assemblerent à Mâcon pour les funérailles de l'évêque Landri, et l'ordination de son successeur. Haganon évêque d'Autun profita de l'occasion, pour représenter à l'assemblée l'état déplorable, où étoit réduite l'abbaye de Flavigni située dans son diocèse. Il y avoit sept ans que la mort lui avoit enlevé Rainaud son abbé, frere du duc de Bourgogne, sans avoir pu réussir à en avoir un autre. Le compatissant prélat insista sur ce point, et demanda Hugues pour gouverner ce monastere désolé. ' Il eut beaucoup de peine à l'obtenir, par la raison que l'archevêque président de l'assemblée, étant légat du saint siège, affectionnoit Hugues et avoit d'autres vues sur lui. Il semble même qu'il l'avoit

déjà employé en quelque négociation, puisqu'il le qualifioit son organe. Mais le clergé et le peuple ayant appuyé la demande d'Haganon, l'assemblée y consentit, et députa l'évêque de Châlons sur Saone pour aller à saint Benigne engager l'abbé Jarenton à ratifier cette élection, et le moine Hugues à l'accepter.

Celui-ci paroît avoir hésité du temps à se déterminer; car il se passa un an entier depuis son élection jusqu'à ce qu'il reçût la bénédiction abbatiale. Enfin le jour ayant été fixé pour cette cérémonie, il alla trouver l'archevêque de Lyon, qui après l'avoir rassuré et consolé, lui donna une lettre de recommandation très-honorable à sa mémoire pour l'évêque d'Autun. Ce prélat en conséquence, l'abbé de saint Benigne et le nouvel élu se rendirent à Flavigni le vingt-deuxième de Novembre, jour de la fête de sainte Cécile, qui étoit un samedi 1097; et le lendemain dimanche Hugues fut solennellement béni abbé de ce monastere.

Dès les premiers jours il se donna tout entier au rétablissement de la maison, et commença par le temporel, apparemment comme le plus dérangé. Il n'avoit alors que trente-deux ans.

Hugues jouit paisiblement de sa dignité jusqu'en 1099 : Mais il eut alors le malheur d'encourir tellement l'indignation de Norgaud évêque d'Autun, qu'il ne lui fut plus possible, par tout ce qu'il put mettre en usage, de regagner ses bonnes grâces. L'origine de cette fatale et scandaleuse aventure, vint de ce que l'abbé de Flavigni, qui avoit droit de porter le premier son suffrage pour l'élection de l'évêque diocésain, n'avoit pu se trouver en personne, quoiqu'il y eût envoyé un député, lorsqu'on s'accorda à élire Norgaud, ce qui se fit le jour de l'Ascension 1099. Il faut observer pour la justification de notre abbé, que depuis la mort de l'évêque Haganon, arrivée le vingt-cinquième de Juin de l'année précédente, on s'étoit assemblé plusieurs fois pour lui donner un successeur, sans avoir pu réussir à s'accorder, et que Hugues étoit allé autant de fois à Autun pour concourir à cette élection. D'ailleurs après qu'elle fut tombée sur Norgaud, il fut soigneux de se rendre près de lui pour l'accompagner à Lyon où se fit son sacre. Il fut même le seul abbé qui l'y accompagna. A son

retour à Autun il le régala de son mieux pendant deux jours, lui et toute sa suite, à Couches terre dépendante de son monastere. En dernier lieu l'évêque étant venu à Flavigni même, l'abbé lui fit l'accueil le plus gracieux.

Ibid.

P. 243, 244.

P. 244.

P. 245.

P. 247-251.

P. 251.

P. 252, 253.

P. 254. | Conc. t.  
10, p. 717-720.

' Mais un malheureux incident, dans lequel l'évêque se crut offensé, et ses droits blessés, fit revivre sa première indignation, qu'il poussa jusqu'à interdire l'abbé de ses fonctions de prêtre, soulever ses propres freres contre lui, et lui susciter toute sorte d'autres peines. Hugues au désespoir de se voir en butte à son propre évêque, n'oublia rien pour tâcher de l'appaiser. Ce fut en vain qu'il lui offrit de lui faire toute la satisfaction qu'il pouvoit souhaiter, et qu'il se présenta à cet effet. Ce fut en vain qu'il fit à Autun plusieurs voyages à grands frais, car les abbés marchoient alors avec beaucoup de train. Ce fut en vain qu'il interposa des amis communs : il ne put réussir ni à faire lever son interdit, ni à rentrer en grace, ni même à avoir justice. Il eut cependant la consolation d'être absous des censures par commission de l'archevêque de Lyon absent. Mais rien ne le consolait de voir la décadence de la discipline régulière dans sa maison, sans y pouvoir apporter de remede. Il eut besoin de toute sa vertu pour se soutenir au milieu de tant de cuisants chagrins, dont le plus mortel étoit de voir ses propres freres révoltés contre lui.

' Espérant toutefois que son absence y apporterait quelque changement, il quitta Flavigni au grand regret du peuple, et se retira à la terre de Couches, qui en dépendoit. C'étoit à la fin de Septembre de la troisième année de son gouvernement, par conséquent en 1099. Après quelque séjour à Couches, voyant que les choses s'aigrissoient de plus en plus, et de la part de son évêque et du côté de ses freres, il prit le parti de renoncer à sa dignité et de se retirer à saint Benigne en qualité de simple moine. Il y étoit, lorsqu'en 1100 les légats Jean et Benoît envoyés en France, pour y tenir des conciles, en indiquèrent un, dont l'ouverture se fit le dernier jour de Septembre à Valence en Dauphiné. Hugues et Jarenton abbé de saint Benigne y assisterent; et il s'y trouva en tout vingt-quatre tant archevêques qu'évêques et abbés. Dès l'entrée du concile Hugues en présence de l'évêque d'Autun et de ses chanoi-

nes offrit à se justifier des accusations intentées contre lui. Mais ses accusateurs gardant le silence, et l'abbé Jarenton ayant parlé en sa faveur, on lui donna la chappe et la croise pour marque de son innocence, et il prit place entre les peres du concile. L'évêque Norgaud son grand adversaire, y eut tout un autre sort. Ses chanoines l'y ayant accusé de simonie et de dissipation des biens de son église, il y fut déclaré suspens de toute fonction épiscopale et sacerdotale. Le concile fini, les légats renvoyerent Hugues avec une lettre de leur part, qui enjoignoit aux moines de Flavigni et aux habitans du lieu, sous peine de désobéissance et menace d'interdit, d'aller jusqu'à Dijon au-devant de Hugues, que le concile avoit reconnu pour leur abbé, de le regarder et traiter comme tel, en le ramenant à son monastere avec l'honneur convenable.

Hug. Fl. ib.

Ces ordres des légats furent presque souverainement méprisés. Il n'y eut que deux moines qui allassent au devant de Hugues. Sur les belles promesses qu'ils lui firent, et qui ne furent point exécutées, l'abbé se rendit à Flavigni. Mais au lieu de l'honneur et de l'obéissance qu'on lui devoit rendre, il n'y reçut que des insultes et mauvais traitemens. Il se mit en chemin pour se rendre au concile de Poitiers, qui devoit suivre de près celui de Valence, et qui se tint effectivement le dix-huitième de Novembre de la même année. Il changea néanmoins de dessein, et n'y alla pas sur des réflexions que lui firent faire certains incidens arrivés alors. La conduite au reste que tinrent en cette occasion les moines de Flavigni envers leur abbé, venoit de ce qu'ils s'étoient imaginés qu'il vouloit soumettre leur monastere à celui de saint Benigne de Dijon, ce qu'il proteste avoir été fort éloigné de sa pensée. Cependant l'évêque Norgaud, quoique déposé au concile de Poitiers, dont on vient de parler, se transporta à Flavigni, et y établit abbé Girard prieur de la maison, et auparavant prieur de Couches. C'étoit violer toutes les loix, et faire une insulte outrageante à Hugues, qui n'ayant été ni cité au préalable, ni entendu en sa défense, en appelloit au chapitre de la cathédrale d'Autun et au siège métropolitain de Lyon, et au cas qu'on refusât de lui rendre justice à ces deux tribunaux, en appelloit au saint siège.

P. 255.

P. 256.

P. 261, 262

P. 252, 261.

P. 262.

Gal. chr. nov. t. 4,  
p. 461.

Mab. ann. t. 5, app.  
p. 685, 1. | Hug.  
Fl. chr. p. 235,  
247-249.

Mab. ib. | ib. l. 72,  
n. n. 4.

Hist. de Verd. l. 1,  
p. 227.

Spic. t. 13, p. 277,  
§ 23.

Jusqu'ici nous n'avons fait qu'abrèger ce que Hugues nous apprend lui-même fort en détail de son histoire, qu'il finit à cette dernière aventure. Il s'en faut beaucoup que nous soyons aussi bien instruits du reste de ses actions. Il y a toutefois beaucoup d'apparence, qu'après cette dernière infortune il se retira à saint Benigne son asyle ordinaire. Ce qu'il y a de certain, 'est que depuis ce temps, c'est-à-dire, depuis l'année 1101, Hugues demeura dépouillé de la dignité d'abbé de Flavigni que Girard remplissoit encore en 1115.

On ne sauroit dire par quelle fatalité, 'il vint à déchoir de cette solide vertu, qu'il avoit fait paroître dans ses adversités précédentes; de cette patience héroïque avec laquelle il les avoit soutenues; de ce zèle tout de feu qu'il avoit témoigné contre le schisme; de ce grand amour qu'il avoit fait éclater en faveur de l'unité. Il n'est malheureusement que trop vrai, 'qu'il se laissa ensuite séduire par les schismatiques, et qu'il se prêta à usurper la place du vénérable Laurent abbé de saint Vanne, lorsqu'en 1111 il fut expulsé de son monastere, à raison de son attachement pour le saint siège. Hugues, qui devoit sentir la grandeur de l'injure, après l'avoir soufferte lui-même en l'occasion qu'on a vue, ne fit point difficulté de la faire souffrir à un autre. Et lui qui avoit tonné auparavant contre le schisme, n'eut aucun scrupule de recevoir le bâton pastoral de la main d'un prélat qui le fomentoit ouvertement. C'étoit Richard de Grandpré, nommé à l'évêché de Verdun, dont il a été parlé autre part. Cette action, par laquelle Hugues dérogea et à la noblesse de sa naissance et à la profession de son état, porta Jarenton abbé de saint Benigne autrefois son maître et son protecteur, à le priver de sa communion. 'Il occupa néanmoins quatre ans entiers la place usurpée, ce qui nous conduit jusqu'en 1115.

Depuis ce dernier trait de l'histoire de Hugues, on ignore absolument ce qu'il devint dans la suite, et quel fut le terme de sa vie. Il est visible que ce n'est point ce respectable moine de même nom et de la même maison, qui en 1142 engagea Laurent de Liege, autre moine du lieu, à continuer l'histoire de l'église de Verdun

commencée par le prêtre Berthaire. Cet historien ne pouvoit ignorer l'insulte que Hugues de Flavigni avoit faite à l'abbé Laurent en usurpant sa place, et qu'il n'a passée sous silence, que pour l'honneur de sa maison, dont Hugues étoit originairement profès. Encore moins pouvoit-il ignorer de quelle maniere ce même abbé en parle dans son apologie, où il le traite de fugitif, d'intrus, d'excommunié. En conséquence il n'en auroit pas fait l'éloge, comme il fait de cet autre Hugues son contemporain. Autrement ç'auroit été démentir l'abbé Laurent, dont il relève extrêmement le mérite. C'est ce qui a porté Dom d'Acheri à distinguer ces deux Hugues, dès la préface du volume, où il a publié la continuation de l'histoire de Laurent de Liege. D'ailleurs étant éloignés l'un de l'autre de près de trente ans, il n'y auroit que l'identité de nom, qui les pourroit faire confondre. Mais on sçait combien ce fondement est équivoque et ruineux. A saint Vanne même il y avoit alors encore un troisième Hugues, différent des deux autres.

Pr. p. 13, 14.

P. 300.

## § II.

## SES ÉCRITS.

QUELQUE fameux qu'ait été Hugues par ses aventures, il l'est encore davantage par ses écrits. Il est vrai qu'ils ne sont pas tous également connus, comme ils ne sont pas non plus également intéressants. Mais voici le lieu de les faire connoître pour ce qu'ils sont, et d'en discuter la valeur. Il est assez surprenant, qu'ils aient échappé, de même que leur auteur, à la connoissance de Sigebert son contemporain et presque son voisin, et à celle d'Honoré d'Autun, de Henri de Gand, de Trithème, de Bellarmin, de Possevin, d'Aubert le Mire, et autres bibliographes, qui ont précédé ces trois derniers.

1°. Il y a de Hugues une célèbre chronique, que le P. Labbe a tirée de l'obscurité et imprimée sur un manuscrit du collège des Jésuites de Paris, qu'on regarde comme l'original de l'auteur. Quelques écrivains la nomment, mais fort improprement, *chronique de Flavigny*,

Lab. bib. nov. t. 1.  
p. 75-269.

- du nom du monastere, dont Hugues fut quelque temps abbé. Elle porte à plus juste titre celui de chronique de Verdun dans l'imprimé : non tant à cause que Hugues étoit moine de saint Vanne à la porte de la même ville, que parce qu'il y traite en plusieurs endroits, et y donne une attention particuliere à l'histoire de ce diocèse. L'éditeur la regardoit comme un thrésor incomparable, surtout pour l'histoire du XI<sup>e</sup> siecle, dans lequel l'auteur a passé la plus grande partie de sa vie.
- P. 98.
- P. 75.
- P. 75-158.
- P. 75.
- Scri. fr. t. 3, p. 353-365. | t. 5, p. 372-394, t. 6, p. 230-240, t. 7, p. 246, 248, t. 8, p. 286-287, 1. lib. t. 8, pref. p. 31, n. 37.
- P. 98.
- Le Beuf, dissert. t. 2, p. 157.
- Hugues a divisé son ouvrage en deux parties, dont la premiere commence à la naissance de J. C. et conduit la suite de l'histoire jusqu'à la fin du X<sup>e</sup> siecle. Cette partie est peu intéressante, soit par la raison qu'on trouve dans les auteurs originaux avec plus d'étendue et d'exactitude ce qu'elle contient, soit à cause de grand nombre de fautes, qui s'y sont glissées, et de ses autres défauts. L'auteur non-seulement y a fait entrer sans choix et sans discernement, une partie de ce qu'il avoit lu dans les anciens chroniqueurs, et les autres mémoires, qu'il avoit pu recouvrer; mais il n'y observe même le plus souvent presque aucun ordre, et y revient quelquefois à ce qu'il avoit déjà touché. C'est pourquoi l'éditeur a cru rendre service aux gens de lettres, de retrancher du texte plusieurs choses, qu'ils n'auroient pu goûter. D. Bouquet, qui a donné une grande partie de cette chronique dans différens volumes de sa collection des historiens de France, assure que le nombre des fautes égale celui des mots, dans ce qui précède l'an 949. Depuis cette année 949, jusqu'en 966, Hugues n'a fait que copier Frodoard, mais avec peu d'exactitude, comme le remarque encore D. Bouquet. Nonobstant ces imperfections, l'ouvrage annonce que Hugues avoit de l'érudition, qu'il étoit bien fourni de livres, et qu'il avoit été soigneux de rechercher les autres monumens propres à l'exécution de son dessein. Il y cite quelquefois des chartes, les ouvrages des anciens, et y copie nommément l'éloge en vers de la ville de Verdun par le prêtre Fortunat, depuis évêque de Poitiers. Hugues a voulu faire le critique sur l'étymologie du terme latin qui signifie Verdun. Mais il n'y a pas mieux réussi que ceux qui l'avoient précédé, sur d'autres étymologies. Outre son objet principal, qui est l'histoire presque générale



générale de ces temps-là, il s'y est proposé en particulier d'y donner la suite des évêques de Verdun et des abbés de saint Vanne et de Flavigni. Dernier trait qui fait juger qu'il ne mit la main à son ouvrage, qu'après qu'il eût été établi abbé de cette dernière maison, c'est-à-dire après 1097. Autrement il auroit passé sur Flavigni aussi légèrement que sur tant d'autres monasteres, dont il ne dit rien, ou seulement deux mots par occasion, et parce que son sujet le demande.

La seconde partie de sa chronique commence en 1002, et finit à la seconde année du siècle suivant. Elle comprend, comme on voit, une histoire de tout le XI<sup>e</sup> siècle entier. C'est cette partie qui a principalement mérité à son auteur le titre d'historien. On y a une riche source d'événemens pour l'histoire de l'église Gallicane, surtout à l'égard de ce qui se passa alors dans les deux Belges. Sans cet ouvrage, non-seulement on n'auroit rien des actes de plusieurs conciles du XI<sup>e</sup> siècle; mais on ignoreroit aussi qu'ils se fussent tenus, et quels avoient été les sujets de leur convocation. C'est pourquoi ceux qui ont pris soin de diriger des collections générales des conciles, depuis que la chronique de Hugues de Flavigni est devenue publique, y ont souvent recours pour ce qui concerne le même siècle. L'auteur a eu aussi l'attention d'y enchasser quantité de pièces originales, comme bulles, rescrits des Papes, lettres des cardinaux, des archevêques, évêques, et des siennes propres, sans quoi la plupart se seroient perdues.

Un autre avantage de cette chronique, est qu'elle enferme grand nombre de traits qui font partie de l'histoire de plusieurs gens de lettres de ce temps-là; et l'on a pu s'apercevoir que nous y avons souvent puisé pour quelques-uns de ceux dont nous avons parlé dans le cours de ce volume et des deux précédens. Hugues est allé encore plus loin, et y a donné l'histoire presque entière de plusieurs grands hommes. Tels sont nommément le pape Gregoire VII, le légat Hugues archevêque de Lyon, le B. Richard de saint Vanne, le vénérable Jarenton de saint Benigne de Dijon. Quoiqu'il y ait une autre histoire isolée de ce souverain pontife, les successeurs de Bollandus ont trouvé tant de choses importantes dans ce qu'en dit notre

Boll. jun. t. 6. p.  
156-198.

14. jun. p. 974-1001.

Mab. act. t. 8, p. 537-565.

P. 235, 247-249.

Mab. ib. l. 64, n. 95.

L. 52, n. 85.

L. 67, n. 23.

abbé, qu'ils ont jugé à propos de l'imprimer avec un sage discernement et de judicieuses observations, à la suite de son histoire. Ils ont fait le même honneur à ce que Hugues a écrit sur le B. Richard, et y ont répandu une nouvelle lumière par les remarques et les courtes notes, dont ils l'ont accompagné. Dom Mabillon en a usé de même, en le publiant en forme de supplément ou d'appendice à la vie du même abbé de saint Vanne.

N'oublions pas de dire, que Hugues a aussi été soigneux d'y faire sa propre histoire; et sans sa chronique nous n'en saurions que fort peu de choses, ou presque rien du tout. Il s'y étend même beaucoup sur ses propres aventures; et à l'exemple de saint Augustin dans ses confessions, que Hugues paroît avoir beaucoup lues, il a jugé à propos d'apprendre à la postérité le bien et le mal qu'il avoit fait. Ces endroits sont ordinairement écrits avec une piété tendre et une effusion de cœur, capables de toucher ceux qui les lisent. C'est dans ces endroits qu'il fait paroître de vifs sentimens de reconnoissance pour les graces qu'il avoit reçues de la divine miséricorde, et qu'il donne de grandes marques de soumission aux traits de la justice divine, et de patience dans les adversités. Mais franchement il est trop diffus dans cette sorte de narrés, de prières, ou gémissimens. Il l'est encore trop dans d'autres détails, que son dessein demandoit qu'il abrégéât.

Ce ne sont pas au reste les seuls défauts qui se trouvent dans cette seconde partie de sa chronique, qui contient d'ailleurs d'excellentes choses, ainsi qu'il a été déjà observé. Hugues n'y a pas gardé assez d'ordre, et n'y a pas fait assez de choix. Quoique le titre annonce une chronologie, sinon exacte, au moins suivie, les dates y sont un peu brouillées; et il y a même des anachronismes et des fautes contre la vérité de l'histoire. Nous n'en citerons que deux exemples, en des choses qui se passerent du temps de l'auteur, et comme sous ses yeux. Il place dès 1075 la mort de Grimolde abbé de saint Vanne; quoiqu'il soit constant qu'il ne mourut que trois ans plus tard. Il s'étoit déjà trompé sur la date de la mort du B. Richard, prédécesseur de Grimolde. On est surpris de lire dans son ouvrage, que le pape Victor III mort en 1087, se sentant

frappé au saint autel, où il célébroit les divins mysteres, abdiqua le souverain pontificat, et mourut aussitôt, ce qui est absolument faux. Un autre défaut de notre historien, est de faire paroître quelquefois de la prévention et de la partialité, et d'être extrême dans ses blâmes comme dans ses louanges.

Sa chronique finit en l'année 1102, sur laquelle il rapporte très-peu de faits. Elle fut par conséquent écrite après cette époque; mais on n'a rien de certain pour en fixer l'année précise. Quelques écrivains prétendent qu'elle ne le fut qu'en 1113, et même encore plus tard. C'est de quoi ils ne donnent point de preuve: au lieu qu'il y en a du contraire. En effet, si l'auteur n'y avoit mis la main qu'en ce temps-là, lorsqu'il s'étoit uni aux schismatiques pour avoir la place d'abbé de saint Vanne, et que Jarenton abbé de saint Benigne l'avoit excommunié en conséquence, auroit-il parlé avec autant de force qu'il fait dans toute la seconde partie de sa chronique contre les partisans du schisme? Auroit-il fait de Jarenton un des héros de son ouvrage? Y auroit-il parlé, comme il y parle, avec autant de zèle pour le bon ordre, et l'observation des regles? Y auroit-il tonné, comme il fait, contre Girard, pour avoir usurpé sa place à Flavigni, après qu'il auroit usurpé lui-même celle de l'abbé Laurent à saint Vanne? Réflexions qui se présentent tout naturellement, et qui nous autorisent à dire, que Hugues entreprit et travailla à son ouvrage dès 1104, lorsqu'ayant quitté Flavigni, il se retira à saint Benigne de Dijon. Que s'il ne l'a pas poussé au-delà de 1102, c'est apparemment qu'en étant là, il fut possédé du désir de dominer, et de se voir de nouveau en place. Ainsi il put arriver, ce qui n'arrive que trop souvent, que cette passion éteignit en lui celle de l'étude.

L'éditeur, qui a publié cette chronique au premier volume de sa nouvelle bibliothèque de manuscrits, a imprimé sur la fin du même volume un catalogue tronqué des abbés de Flavigni. Ce catalogue finit à l'abbé Rainaud, prédécesseur immédiat de Hugues dont il s'agit ici, et se lit à la tête de sa chronique dans le manuscrit, qui l'a fournie à l'éditeur. La conformité qui se trouve entre ce qui est dit de ces abbés dans le catalogue, et la maniere

Hist. de Verd. ib. |  
pr. p. 12.

Lab. bib. nov. t. I,  
p. 791-793.

P. 792. | Hug. Fl.  
chr. p. 128.

dont en parle l'abbé Hugues dans sa chronique, fait juger que c'est de-là qu'il a tiré ce qu'il nous apprend.

Lab. ib. p. 269-272.

A la suite de cette chronique l'éditeur a ajouté des débris d'anciens monumens, qui concernent l'histoire du monastere de Flavigni, et qui bien qu'informes, peuvent servir à éclaircir en quelques endroits le catalogue des abbés du même monastere, dont on vient de parler. Le P. Labbe avoit trouvé ces morceaux d'histoire entre les papiers du P. Sirmond son confrere. Ils commencent par un fragment du testament de l'abbé Widerade, qui en 722 rétablit le monastere de Flavigni, fondé par le roi Clovis I, et comprennent d'autres fragmens de plus longues pieces, qui appartenoient aux siècles suivans. La plus récente étoit de l'année 1018. Quelques imparfaits après tout que soient et ce recueil de fragments et le catalogue des abbés, on peut néanmoins en tirer du secours pour l'histoire du païs, et celle des évêques d'Autun.

Mab. ann. t. 5, p. 685, l.

2°. Longtemps avant que Hugues consentît à usurper la dignité d'abbé de saint Vanne, il avoit écrit un traité contre ceux qui étoient opposés à l'église Romaine, en soutenant le parti de l'antipape Guibert et de l'empereur Henri IV son protecteur. Ce fut sans doute au temps que Hugues et les autres moines de saint Vanne, leur abbé à la tête, souffroient persécution pour la même cause : ce qui les contraignit de se réfugier à saint Benigne de Dijon, après avoir été quelque temps errans. Ainsi ce fut sous le pontificat d'Urbain II, plutôt que sous celui de Paschal son successeur, et avant que Hugues devînt abbé de Flavigni. Effectivement depuis sa promotion il eut bien d'autres affaires à discuter, comme on l'a vu par son histoire. On ne connoît point au reste cet ouvrage, que parce que nous en apprend Laurent abbé de saint Vanne dans son apologie aux charoines de la cathédrale de Verdun. Suivant l'idée qu'il nous en donne, il étoit fort en autorités, apparemment de l'écriture, des conciles et des peres, qui avoient trait à la matiere qui en faisoit l'objet.

Ibid.

Lorsque l'abbé Laurent ajoute, que Hugues après avoir usurpé, à la faveur du schisme, sa place à saint Vanne, composerait un autre écrit contraire au précédent, ce n'est pas à dire pour cela qu'il l'ait réellement composé. Seule-

ment il veut faire comprendre en s'exprimant de la sorte, qu'il ne lui restoit plus qu'à détruire par écrit ce qu'il avoit établi par écrit, afin d'être reconnu pour prévaricateur dans toutes les formes.

5°. Dom Mabillon témoigne avoir vu à Flavigni même le cartulaire de cette maison, qui comprend un recueil de chartes, dont plusieurs mériteroient d'être connues. Comme le recueil est d'une écriture du temps de l'abbé Hugues, il est à présumer que ce fut lui-même qui prit soin de le diriger : d'autant plus qu'on voit par sa chronique, qu'il se donna de grands mouvemens pour rétablir le temporel de son monastere, fort négligé avant lui.

Mab. opusc. t. 2,  
p. 6.

4°. Il y a tant de traits de ressemblance pour la maniere d'écrire entre cette chronique et le nécrologe de cette même maison, que si Hugues n'a pas dirigé le nécrologe, au moins le nécrologe a été tiré de la chronique. C'est le jugement qu'en a porté Dom Mabillon.

Act. t. 3. p. 683,  
n. 3.

## RAOUL TORTAIRE, MOINE DE FLEURI.

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

**R**AOUL, surnommé Tortaire, c'est-à-dire, de la Tourte naquit à Gien sur Loire au diocèse d'Auxerre. Dès son enfance il fut instruit des arts libéraux, où il fit de grands progrès pour son temps. Eusuite dégoûté du monde, il embrassa la profession monastique à Fleuri, ou saint Benoît sur Loire. Les études, comme on l'a vu, y étoient florissantes depuis le savant Abbon, qui les y avoit renouvelées ; et cette abbaye n'avoit point cessé depuis de produire des gens de lettres, et même quelques célèbres écrivains. Dans le tems que Raoul en augmenta le nombre, on y voyoit un Chrétien, un Hugues de sainte Marie et un Clarius : le premier célèbre par son grand sçavoir et les deux autres par leurs écrits, dont il sera parlé dans la suite.

Mab. ann. l. 78. n.  
45.

Gall. chr. nov. t.  
8, p. 1555.

Mah. ib.

Raoul y eût donc tous les moyens de cultiver et perfectionner l'amour qu'il avoit pour les lettres. Aussi sçut-il les mettre à profit si avantageusement, qu'il acquit un grand fond d'érudition ecclésiastique et séculière. On prétend même qu'il possédoit tout ce que les anciens et les modernes avoient écrit jusques-là. Il s'appliqua particulièrement à écrire en vers et en prose, et y réussit autant que tout autre écrivain de son siècle. La poésie ayant pour lui un attrait singulier, il la cultiva beaucoup, et avec tant de succès qu'il a mérité d'être regardé comme un poète au-dessus du commun. Mais ce qu'il y a de plus digne de louange en lui, est qu'il s'adonna tellement à l'étude, qu'il ne négligea aucun des devoirs attachés à sa profession. Il les remplit au contraire avec tant d'exactitude, qu'il étoit devenu le modèle de ses freres, l'ornement de sa maison et l'appui de la régularité. Sa vertu étoit si avantageusement connue, qu'on ne douta point que sa mort ne fût précieuse aux yeux du Seigneur.

Bol. 21. mart. p.  
301, n. 9-11. |  
Bart. adv. l. 52, c.  
7.

Mah. ib.

Bart. ib. | Voss.  
Hist. Lat. l. 4, par.  
3, c. 11.

Oud. scri. t. 2, p.  
1474. | Supp. p.  
433. | Mah. ib. | Le  
Beuf, hist. d'Aux.  
t. 2, p. 486.

Il est étonnant qu'après que l'on a publié divers écrits de Raoul, dans lesquels on peut découvrir le temps précis à peu près auquel il florissoit, les sçavans se soient partagés sur ce point en deux opinions aussi éloignées l'une de l'autre, que contraires à la vérité du fait. Les uns, tel que Barthius et Vossius, ont supposé qu'il vivoit dès le commencement du X<sup>e</sup> siècle, près de deux cents ans avant qu'il fût connu dans le monde. Les autres nommément Oudin, et autres modernes encore plus célèbres, prétendent qu'il vécut au-delà de l'année 1144, et même 1160. Mais ceux-ci ne sont tombés dans cette erreur, que pour avoir confondu Raoul Tortaire, avec un autre poète nommé Raoul et moine de Cluni, qui a fait l'éloge de cette illustre abbaye en vers, et vraisemblablement le même qui écrivit la vie du saint abbé Pierre le Vénérable après 1156.

Boll. ib. p. 346.

Il étoit cependant aisé de corriger, ou même d'éviter ces deux erreurs, en lisant avec quelque attention le recueil des miracles de saint Benoît fait par notre écrivain. Les partisans de la première opinion y auroient vu, que Raoul y rapporte des événemens arrivés sous Rainier, Guillaume, Veran et Joscerand, tous abbés de Fleuri, au

XI<sup>e</sup> siècle, et dont le dernier vécut jusqu'au commencement du suivant. Ils y auroient vu, qu'il y parle de l'expédition de Guillaume IX comte de Poitiers à la terre sainte, qui ne se fit qu'en 1102, et que par conséquent il ne pouvoit écrire qu'après cette date. Ceux qui sont pour l'opinion opposée, y auroient trouvé que Raoul ayant été présent à un miracle opéré en 1093, il se donne pour un homme fait, en disant qu'il se joignit aux autres, pour en rendre grâces à Dieu. Or il y a bien loin de ce terme à l'année 1160 et au-delà.

P. 345, n. 23.

P. 346, n. 27.

C'est sur ces indices, que Dom Mabillon, et Cave d'après lui, avoit d'abord jugé, que Raoul florissoit les premières années de ce XII<sup>e</sup> siècle, et que l'auteur de l'histoire encore manuscrite de l'abbaye de Fleuri, le croit mort dès 1107. La raison qu'en donne celui-ci, est que Raoul dans ses écrits ne fait aucune mention d'une translation des reliques de saint Benoît, qui se fit avec beaucoup d'appareil la même année, ou la suivante, d'une chasse en une autre. Raison au reste qui n'est pas fort décisive; puisque Raoul n'ayant point entrepris l'histoire de sa maison, mais seulement la relation des miracles de saint Benoît, cet événement destitué de miracles n'entroit pas dans son dessein.

Mab. ib. l. 38, n. 10. | Act. t. 6, p. 347, n. 22. | Cave, p. 559, l. | Flor. hist. mss. p. 374.

Les premiers successeurs de Bollandus ont mieux réussi, que tous ceux dont on vient de parler, à fixer le temps auquel Raoul écrivoit. Mais le fondement sur lequel ils s'appuyent, est visiblement ruineux. Ils disent que ce fut en 1117, et veulent que cette date soit exprimée dans le second des deux vers suivants; par où notre poëte termine son long poëme sur le martyre de saint Maur, et sa translation.

Boll. ib. n. 11.

Mille sui versus, sua demant crimina mille :  
Septies et deni cum centum cætera demant.

Il est clair, qu'il ne s'agit point ici de supputation chronologique, et que ce n'est qu'une priere du poëte, qui souhaite que mille de ses vers puissent effacer un millier de ses fautes, et que cent dix-sept autres effacent le reste. Nous sommes presque persuadés, que Raoul a voulu marquer par-là le nombre des vers qui composent son poëme. Il

seroit aisé à ceux qui ont le manuscrit, où il se trouve entier, de le vérifier.

Mss.

Après tout on n'a rien de plus précis et de plus capable de fixer les esprits, touchant le terme de la vie de Raoul, que le témoignage de Hugues de sainte Marie son confrere et son contemporain. On a de lui la continuation de l'histoire des miracles de saint Benoît, qu'il écrivit au plus tard en 1120, et qui n'est encore que manuscrite. Or il dit clairement dans la préface qui est en tête, que Dom Raoul son vénérable frere, dont il entreprend de continuer l'ouvrage, ce sont ses expressions, [n'étoit plus alors au monde. Et comme il rapporte des miracles opérés en 1114, on en peut légitimement conclure, que Raoul étoit mort dès la même année, ou la suivante au plus tard.

Mal. ib.

Raoul de son vivant ayant employé sa plume, non-seulement à célébrer divers saints, mais aussi à relever le mérite de quelques amis gens de lettres, comme on le verra par la suite, il s'en trouva après sa mort, qui firent usage de la leur pour faire passer avec honneur sa mémoire à la postérité. On y consacra des épitaphes, qui se lisent en tête du recueil de ses poésies, ainsi que l'annonce le second vers de celle que nous allons copier. C'est la première, qui est de la façon d'un nommé Francus Beatus, et se trouve un peu tronquée par le défaut du manuscrit.

## EPITAPHE.

RODULPHUS fuit hic decus, ecclesiæque columna,  
Carmina cujus in hoc corpore, lector, habes.  
Imbutus a puero doctrinis grammaticorum,  
Seclî cum vita deseruit studium.  
Inde fuit sacræ vas legis et historiarum :  
Novit quippe novum, quidquid avumque fuit.  
Post in hoc Monachus fuit et speculum Monachorum :  
... Factis, vestibus, ore Deum.  
... Dic talo quod perficit omnia dulcè :  
Quodque fide petiit, nunc habeat specie.  
Sit cum Rodulpho tua portio, France Beate,  
Ut similis ] fias nocte dieque stude.

t. 621.



## § II.

## SES ÉCRITS,

ENTRE les écrits de Raoul il y en a quelques-uns d'imprimés; mais la plupart sont encore manuscrits. Nous commencerons par discuter ceux de la première classe, et nous passerons ensuite aux autres.

1°. Le plus connu est sa continuation de l'histoire des miracles de saint Benoît, opérés en France, et principalement à Fleuri. Dès le IX siècle Adrevald moine du lieu avoit commencé à les recueillir. Adelere, Aimon et André, autres moines de Fleuri, continuerent chacun en son temps à en faire la relation après Adrevald. Ensuite Raoul Tortaire la reprit, et après lui Hugues de sainte Marie, qui l'a continuée jusqu'en 1119. Ce que Raoul en a recueilli, commence au regne de Henri I roi de France en 1031, et en conduit la suite jusqu'en 1114, que Hugues entreprit de la continuer, ainsi qu'il a été dit plus haut. Raoul avoit été témoin oculaire d'une partie de ceux qu'il décrit, et avoit de bons mémoires pour les autres. C'est de quoi l'on ne peut douter, en le voyant attentif à nommer les personnes miraculées, et les lieux où les événements étoient arrivés. Quoique son recueil soit ample, et comprenne quarante-neuf miracles, il l'auroit encore grossi davantage, si les gens de lettres, ou les habitans des lieux éloignés de Fleuri, avoient été soigneux de conserver quelque mémoire de ceux qui s'y étoient opérés. On regarde ordinairement cette sorte de relations comme peu intéressantes. Mais celle de notre écrivain a son mérite et son utilité. Outre qu'elle est écrite en un fort bon style pour le temps, et avec beaucoup de candeur et de grands sentimens de piété, elle peut servir à illustrer la topographie et l'histoire générale, en faisant connaître divers lieux et des personnes de quelque considération avec détail.

Boll. 21 mar. p.  
336, n. 1.

P. 345, 346, n. 27.

P. 350, n. 39.

Le P. Jean du Bois Célestin est le premier qui en a fait présent au public; l'ayant imprimée sur un ancien manuscrit de Fleuri, dans la première partie de la bibliothèque, ou anciens monumens de cette abbaye, qui pa-

Flor. bib. par. 1, p.  
149-218.

- rut à Lyon *in-8°*. en 1605. Mais l'exemplaire de l'ouvrage étant destitué du nom de son Auteur, l'éditeur le donna comme l'écrit d'un moine inconnu, néanmoins savant.
- Boll. ib. p. 301. ' Dans la suite les successeurs de Bollandus l'ayant trouvé dans d'autres manuscrits, et découvert qu'il appartient à Raoul Tortaire, ils l'ont publié de nouveau avec des notes de leur façon, en le rendant à son véritable auteur.
- P. 336, 353.
- Mab. act. t. 6, p. 390-422. ' Enfin Dom Mabillon en a donné une nouvelle édition sur les deux précédentes et les manuscrits.
- Boll. ib. n. 9. 2°. ' Après que Raoul eut écrit cette relation en prose, il la mit en vers, comme il le dit lui-même dans les deux vers suivants, qui se lisent à la tête de son poème.

Quæ nuper prosa, nunc digero carmine gesta.  
Claruerit noster quæ faciendo pater.

- N. 11. ' Il poussa encore beaucoup plus loin son travail sur saint Benoît, et mit aussi en vers la vie du saint, l'histoire de sa translation en France et les différentes relations de ses miracles, qui avoient précédé la sienne propre. Les successeurs de Bollandus attestent avoir vu ce grand ouvrage, avec les autres principaux écrits de Raoul, dans un très-ancien manuscrit de Christine reine de Suede, cotté alors 1640, et depuis qu'il a passé avec les autres dans la bibliothèque du Vatican, 1545. C'est selon toute apparence le même que M. de la Curne de sainte Palaye dans ses mémoires à la main témoigne avoir vu dans son voyage d'Italie. On en juge ainsi par l'énumération qu'il fait des écrits, qui y sont contenus. L'auteur a dédié, ou adressé ce grand ouvrage sur saint Benoît à Foulques un de ses amis; à qui il parle ainsi, en se faisant connoître par son nom.
- N. 10.
- Montf. bib. p. 44, 1.
- Boll. ib. n. 11.

Accipe, mi Fulco, tibi quæ tetrasticha mitto :  
Legistratoris perlege gesta patris.  
Hæc tibi jucundo scripsi Rodulphus amico,  
Ut tua sit nostris mentio facta libris.

L'ouvrage au reste ne paroît contenir rien d'historique, qui ne se trouve dans la prose : raison qui, jointe à sa trop grande prolixité, a empêché les Bollandistes d'en char-

ger leur recueil. Ils se sont sagement bornés à en publier quarante-six quatrains, qui comprennent la relation des miracles écrite par le moine André. Tous les vers en sont élégiaques, et rimés à l'hémistiche et à la fin, comme les quatre rapportés plus haut. Apparemment l'ouvrage entier est dans le même genre de versification,

P. 334, 2, 335.

3°. Le manuscrit du Vatican, autrefois de la reine Christine, dont il a été parlé, contient encore les actes de la vie et du martyr de saint Maur qui avoit souffert en Afrique, avec l'histoire de sa translation à Fleuri : le tout mis en grands vers rimés par notre poëte. Dans cet autre ouvrage se lisent sur la fin les deux vers suivans, où l'auteur, qui s'est fait connoître par son nom dans ses poësies précédentes, nous apprend son surnom.

P. 301, n. 11.

Maure sacer meritis, exaudi vota precantis.  
Quod dedit exiguus Tortarius, accipe munus.

De ce long poëme le pere du Bois, qui l'avoit trouvé dans un manuscrit de Fleuri, n'a publié que ce qui concerne l'histoire de la translation du saint. Il a supprimé la partie qui comprend son martyre, et les autres événemens de sa vie, sous prétexte qu'ils étoient suffisamment connus dans le public. Encore a-t'il oublié le dernier vers de la partie imprimée.

Flor. bib. ib. p.  
349-355.

Raoul a fait aussi une hymne en vers saphiques; qui contient en précis toute l'histoire du même saint martyr. L'éditeur précédent l'avoit trouvée dans un manuscrit de Fleuri; mais n'ayant pu la déchiffrer, il l'a laissée sans l'imprimer. En nous annonçant ce fait, il semble par la manière dont il s'exprime, rapprochée du titre qu'il donne à son imprimé, qu'il a distingué de Tortaire, Raoul moine de Fleuri, qui est cependant le même. Au reste l'hymne dont il est ici question, se trouve aussi dans le manuscrit du Vatican, à la suite des actes et de l'histoire de la translation.

P. 355. | Boll. ib.

4°. Le même manuscrit nous présente encore sous le nom de notre poëte, un autre grand ouvrage en vers élégiaques, qui précède tous les autres, dont on vient de rendre compte. Il y en a même dans la même bibliothèque un autre exemplaire entre les manuscrits d'Alexandre Petau, à qui il étoit venu sans doute de saint Benoît sur

Boll. ib. n. 10.

Montf. ib. p. 82.

Boll. ib.

Loire, soit médiatement ou immédiatement. ' Cet autre ouvrage adressé à un des amis de l'auteur, est divisé en neuf livres, et porte pour titre *Des choses admirables*, ou surprenantes, *De mirabilibus*. On y compte environ mille distiques, qui font deux mille vers. Raoul y a fait entrer ce qu'il avoit lu de plus mémorable touchant les divers royaumes, les guerres, les triomphes, les actions de vertu, les excès de vice, les ingénieuses saillies d'esprit, et autres semblables sujets. Ecoutons le poëte en tracer lui-même le plan. On sera par-là au fait, pour juger du prix de la poésie qu'il y a employée; et l'on conviendra en lui rendant justice, qu'elle est au-dessus de celle de tous les versificateurs ses contemporains. C'étoit là cependant son coup d'essai, comme il paroît le dire assez clairement dans le dernier des dix vers que nous allons copier.

Dum vacat, et curis mens non agitur avaris.  
 Dum lentis animus fluctibus abstrahitur;  
 Flores de vernis metrico decerpere pratis,  
 Pollice decrevi, noster amice, tibi  
 Hic portenta tibi, miracula, somnia scripsi,  
 Scripsi de rebus hic memorabilibus.  
 Rectè, perversè, versutè dicta vel acta  
 Dixi, quæ fato contigerint vario.  
 Urges ad famam, Clio, quæ prima poetam,  
 Adsis principiis ex Helicone meis.

Ibid.

5°. ' A la suite de ce grand ouvrage viennent dans le même manuscrit onze épîtres ou lettres de Raoul en vers, à autant de ses amis. La première est écrite à un nommé Garnier Bourdon, le même à qui il adresse l'ouvrage précédent, et commence ainsi :

Accipe descriptam, Guarneri Burdo, salutem,  
 Dirigit à Torta quam tibi, nomen habens.

Ibid.

' La seconde est adressée à un nommé Bernard, nom alors extrêmement commun parmi les gens de lettres. En voici les deux premiers vers :

Pro meritis, Bernarde, tuis tibi verba salutis  
 Paucula Rodulphus annotat ipse tuus.

On voit que notre poète dans ces deux exordes de lettres, a si clairement exprimé son nom et son surnom, qu'on ne peut aisément le confondre avec un autre.

C'est néanmoins ce qui est arrivé au copiste, qui a prêté sa main à un des deux exemplaires du recueil des poésies de Tortaire, qui sont à la bibliothèque du Vatican. Etant tombé sur l'épithaphe de Pierre Abélard, les éloges de saint Bernard, de Pierre le vénérable, et celui de l'abbaye de Cluni, le tout fait par Raoul, moine de cette maison, sous le même Pierre le vénérable, il a joint toutes ces pièces à celle de Raoul Tortaire. Il est vrai que le nom de l'un et de l'autre poète est le même, et que la poésie des deux retient le même génie; étant rimée à l'hémistiche et à la fin, et y en ayant d'héroïque et d'élégiaque. Mais le surnom de Tortaire, et le temps auquel celui-ci florissoit, devoient arrêter et y faire regarder de plus près. Ce'a n'a pas empêché qu'à la faveur de cette première confusion, Dom Mabillon et ceux qui l'ont suivi, n'ayent attribué toutes ces poésies indistinctement à Raoul Tortaire, moine de Fleury. Il est cependant incontestable qu'un écrivain mort avant 1120, comme nous avons montré que l'étoit Tortaire, et cela par le témoignage d'un de ses confreres, sous les yeux de qui il mourut, n'a pû parler de faits qui ne sont arrivés qu'en 1142, 1144, et encore plus tard. Reprenons la discussion des écrits de notre poète.

Mab. an. l. 78, n. 45.

Ibid. | Le Beuf, hist. d'Aux. t. 2, p. 486.

Dans sa lettre à Bernard, il fait un peu au long l'histoire de deux amis, Amelius natif d'Auvergne, et Amicus de Gascogne. Celui-ci avoit exposé sa vie en duel par attachement pour l'autre; et ayant passé tous les deux en Italie, ils y moururent et furent enterrés à Verceil.

Mab. ib.

Une autre lettre de Raoul écrite à Robert, contient la relation d'un voyage qu'il avoit fait, en visitant plusieurs villes de France; il y donne les descriptions nommément de Blois, de Caen et de Bayeux.

Ibid.

Il y en a une autre adressée à un frere de l'auteur, qui le nommant adelphe, au lieu de frere, donneroit à entendre qu'il sçavoit la langue Grecque. C'est dans cette lettre que Raoul nous apprend qu'il étoit de Gien, ou des environs.

Ses autres lettres sont adressées à Udon, Philus, Sincope, et autres personnes aussi peu connues. Ceux qui les ont lues, ne disent point si elles contiennent quelques traits dignes de remarques : apparemment ce ne sont, comme presque toutes les précédentes, que des lettres de politesse et d'amitié.

6°. Le manuscrit de la bibliothèque du Vatican nous présente encore un autre ouvrage de Raoul Tortaire : c'est une histoire en vers de la première croisade, dédiée à Galon, évêque de Paris depuis 1103, jusqu'en février 1116, qui fut le terme de sa vie; circonstance qui écarte toute équivoque par rapport à Raoul de Fleuri et Raoul de Cluni, et ne permet pas de douter que le poème n'appartienne au premier. En effet, l'autre qui écrivoit encore après 1156, et même plus tard, étoit trop jeune avant 1116, pour entreprendre un ouvrage de cette nature.

Il est aisé de comprendre par tout ce détail, que Raoul Tortaire étoit un écrivain extrêmement laborieux. Le goût singulier qu'il avoit pour la rime dans les vers, lui coûta encore beaucoup de temps et de travail. D'ailleurs la gêne et la contrainte l'empêcherent de prendre tout son essor, et sont cause que sa poésie n'est pas meilleure; quoiqu'il soit vrai de dire que, telle qu'elle est, elle surpasse encore celle de presque tous les autres versificateurs du même temps (1).

## GALON,

EVESQUE DE PARIS.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

Gall. chr. nov. t. 7, p. 58.

Ivo, ep. 102.

GALON dont on a voulu faire un cardinal de la sainte Église Romaine, ne le fut jamais, et n'a été qualifié tel, que pour l'avoir confondu avec Galon, cardinal diacre du titre de sainte Marie *in porticu*, qui ne florissoit que les premières années du siècle suivant. Il étoit d'une honnête famille, quoique médiocre, et du diocèse de Beauvais,

suivant toute apparence. Ayant embrassé l'institut des chanoines réguliers à saint Quentin, il eut l'avantage d'y être élevé sous les yeux et par les soins du célèbre abbé Ives, qui devint depuis évêque de Chartres. Ce fut à cette école qu'il acquit ce fonds de sçavoir et de connoissance de la discipline ecclésiastique, que ceux qui l'ont mieux connu louent en lui. A la science il fut soigneux de joindre les bonnes mœurs, et passoit pour homme d'une vie exemplaire et d'une grande piété; *vir bene religiosus*. Saint Anselme qui l'avoit beaucoup pratiqué, lorsqu'il étoit en France, lui rend témoignage qu'il n'avoit rien découvert en sa conduite, ou appris sur son compte, qui ne lui pût faire honneur. Un mérite aussi réel et généralement reconnu, fit choisir Galon pour succéder à son maître, lorsqu'en 1091 celui-ci fut élevé à l'épiscopat; et Galon ne tarda pas à s'y voir élevé lui-même.

Ep. 104.

Ibid. | Ansel. vit.  
p. 24, 2. | l. 3, ep.  
69.

Au bout de quelque temps, et en 1101, comme il paroît, l'église de Beauvais, qui souffroit beaucoup de ce qu'elle étoit depuis plusieurs années sans évêque, élut, par la volonté du Roi et de la fameuse Bertrade, Etienne de Garlande. Mais celui-ci ayant été rejeté comme incapable et même indigne de l'épiscopat, on procéda à une autre élection, qui fut faite par la plus saine partie du clergé, de l'avis des seigneurs et du consentement du peuple, et tomba sur l'abbé Galon. Tous les gens de bien, Ives de Chartres à leur tête, s'en réjouirent; et ce prélat se pressa d'en écrire à Manassé, archevêque de Rheims, métropolitain de la province, afin d'accélérer le sacre du nouvel élu: mais les brigues d'Etienne de Garlande et l'opposition du Roi le retarderent. Ives cependant ne se rebuta pas, et travailla de tout son pouvoir auprès du pape à soutenir l'élection de son disciple. D'autres, nommément l'archevêque saint Anselme, vinrent à l'appui. Anselme soutenoit constamment au souverain pontife, que Galon possédoit toutes les qualités nécessaires pour l'épiscopat, et qu'il n'étoit pas possible dans toute l'étendue du diocèse de Beauvais, de trouver quelque autre, non seulement meilleur et plus propre à gouverner cette église, mais qui lui fût même semblable. Enfin on réussit à l'ordonner; mais il ne fut pas possible de le mettre en posses-

Ivo, ep. 87 89.

Ep. 97, 98.

Ep. 104.

Ibid.

Ansel. l. 3, ep. 69.

Ivo, ep. 145.

- Ep. 105. sion de son siège; le Roi Philippe ayant juré qu'il ne seroit jamais évêque de Beauvais.
- Ep. 110. Dans cette extrémité, Galon prit le parti d'aller à Rome, et porta au pape une lettre d'Ives de Chartres, qui prioit Paschal de voir ce qu'il y auroit à faire dans cette conjoncture. L'ordination de Galon y fut confirmée; et pour que ses talens ne fussent pas inutiles à l'église, le pape l'envoya légat du saint siège en Pologne. Galon y ayant remédié aux abus qui étoient à corriger, retourna à Rome rendre compte de sa légation, et y eut la consolation d'y revoir saint Anselme de Cantorberi, son ancien et bon ami. C'étoit par conséquent sur la fin de l'année 1105; puisque Anselme en partit alors, après y avoir passé seulement quelques semaines, pour se rendre à Lyon, où il étoit aux fêtes de Noel. Galon demeura encore quelque temps à Rome, et y assista à la découverte du corps de saint Prisque, martyr, dont le cardinal de ce titre, son ami, lui donna un ossement. A son retour en France, il passa par Lyon, et y vit de nouveau saint Anselme : lui ayant montré la relique dont on lui avoit fait présent, Edmere, compagnon de voyage du saint archevêque, témoigna désirer d'en avoir une partie; et Galon la lui accorda gracieusement.
- Gall. christ. ib. p. 55. | Pagi, an. 1104, n. 1.
- Ansel. vit. ib.
- Gall. chr. ib. | Ivo, ep. 144.
- Ivo, ep. 146.
- Bal. misc. t. 2, p. 182, 183.
- Mab. ann. l. 71, n. 110.
- Cependant Foulques, évêque de Paris, étant mort le huitième d'avril 1104, le clergé et le peuple s'accorderent à élire Galon, pour le remplacer. Le Roi Philippe revenu de son indignation, ne fit aucune difficulté d'y consentir, d'autant plus qu'il avoit pu sçavoir que Galon étant à Rome, avoit agi en sa faveur auprès du pape; mais il fallut du temps pour lever les obstacles que faisoit naître la translation d'évêque d'un siège à un autre. Galon fut même obligé de faire un second voyage à Rome; le pape Paschal le reçut très-favorablement, et le renvoya les premiers jours d'avril de l'année suivante 1105, avec une lettre de recommandation à l'église de Paris, dans laquelle, en la félicitant d'avoir rencontré un si digne évêque, il s'étend sur les grandes espérances qu'il avoit conçues de sa capacité et de son zèle pour le bien de l'église.
- Ce ne fut donc qu'en cette année qu'il entra en possession de l'évêché de Paris, et il ne commence lui-même que là à compter les années de son épiscopat. On le voit



à n'en pas douter, par une charte en faveur de l'abbaye de saint Denis, datée de l'année 1110. Galon qui l'a souscrite, dit expressément que c'étoit la cinquième année de son épiscopat, dont il n'avoit exercé les fonctions qu'après le mois d'avril, comme il paroît par la lettre du pape Pascal. Il est clair que ç'auroit été la sixième, si cet épiscopat avoit commencé dès 1104, suivant la prétention de quelques écrivains; ou si la charte n'étoit pas du mois d'avril, ou d'un des précédens de l'année 1110. Galon ne laissoit pas cependant de porter le titre d'évêque de Paris, dès la fin de juillet 1104, ainsi qu'on en juge par le peu qu'on sçait de ce qui se passa au Concile tenu alors à Baugenci.

Ivo. ep. not. p. 240, 1.

Conc. t. 10, p. 741.  
Ivo, ep. 144.

Dès qu'il fut entré dans le ministère épiscopal, il figura beaucoup dans l'église de France : peu après il se trouva avec Ives de Chartres et Geoffroi de Beauvais à l'élection de Raoul, qui se fit le quatrième d'octobre 1105, pour remplacer Odon, abbé de saint Quentin, successeur immédiat de Galon. Le second de décembre suivant il fut de la célèbre assemblée, qui se tint dans sa ville épiscopale, pour absoudre le roi Philippe I de l'excommunication que lui avoit attirée son alliance avec Bertrade. Avant que d'en venir là, les prélats députerent vers ce prince notre évêque avec celui d'Orléans, pour s'assurer de ses dispositions : puis on prononça solennellement la sentence d'absolution.

Gall. chr. vet. t. 1, p. 425, l. 1. t. 4, p. 774, 1.

Conc. ib. p. 742.

En 1106, le pape Pascal s'étant réfugié en France, l'asyle ordinaire des papes persécutés, Galon l'alla trouver à la Charité sur Loire. Ce fut apparemment en cette occasion qu'il lui porta contre l'abbé et les moines de saint Denis, les plaintes qu'il détaille dans une de ses lettres, où ce pontife relève beaucoup le désintéressement de notre prélat. Galon lui ayant représenté en cette occasion, ou en une autre, la conduite plus qu'irrégulière que menoient les religieuses de saint Eloi, en obtint permission de les expulser : c'est ce qu'il exécuta dès l'année suivante, et convertit leur maison, qui est aujourd'hui celle des Barnabites, en un prieuré dépendant de l'abbaye de saint Maur des Fossés. Philippe, roi de France, étant mort à Melun le vingt-quatrième de juillet 1108, Galon fut un des prélats qui conduisirent le corps à saint Benoît sur Loire,

Gall. chr. nov. ib.

Duches. t. 4, p. 763, 764, ep. 4.

Gal. chr. ib. p. 56.

où ce Prince avoit choisi sa sépulture. De-là il se trouva à la cérémonie du sacre de Louis le Gros, qui se fit à la cathédrale d'Orléans le second d'août suivant.

Ibid. | App. p. 44,  
45.

Anselme autrefois chanoine de Notre Dame de Paris, et alors chantre du saint Sépulcre à Jérusalem, voulant donner à son ancienne église quelques marques de son souvenir, lui envoya en 1109 une portion de la vraie croix, qui y est encore conservée. La relique et les lettres dont elle étoit accompagnée, furent adressées à l'évêque Galon et à ses chanoines. Vers le même temps le poète Raoul Tortaire, dont il a été parlé, ayant fait en vers l'histoire de la croisade, la dédia à notre prélat.

Gall. chr. ib. p. 58.

Daïmbert, archevêque de Sens, et les évêques de sa province, croyant se devoir opposer au privilège que l'empereur Henri V avoit extorqué du pape Pascal, en faveur des investitures, tinrent à ce sujet un concile vers 1111. Galon fut de l'assemblée, et eut part à la lettre qu'elle écrivit à Josceranne, archevêque de Lyon, et à tout ce qui s'y fit de plus. En 1113 se trouvant à Châlons sur Marne, à la suite de la cour, avec l'archevêque de Rheims, et huit autres évêques, il souscrivit avec eux le diplôme pour la fondation de l'abbaye de saint Victor à Paris. Vers le même temps Geoffroi, évêque de Beauvais, étant mort, Etienne de Garlande, chancelier de France, se donna des mouvemens pour y faire transférer Galon, et avoir par ce moyen l'évêché de Paris, qui l'auroit dédommagé de l'autre qu'il avoit manqué. C'est apparemment ce qui obligea notre prélat à faire un nouveau voyage en Italie auprès du pape. Toujours est-il vrai qu'en 1113 il se trouvoit à Bénévent, à la suite de ce pontife. Etienne de Garlande ne réussit point dans son dessein; et Galon continua à gouverner l'église de Paris, jusqu'au vingt-troisième de février 1116 qu'il mourut. Sa mort est marquée à ce jour dans le nécrologe de l'abbaye de saint Quentin, avec le titre d'évêque de sainte mémoire.

App. p. 46, 48. |  
Mart. an. coll. t.  
6, p. 219.

Ivo, ep. 260.

Gall. chr. nov. t.  
7, p. 57.

Hild. car. p. 1325.

Hildebert alors évêque du Mans, fit son épitaphe sous le nom de Galon, neveu de notre évêque, qui y parle à Girbert, évêque de Paris son successeur immédiat : mais de dix-huit vers élégiaques qu'elle contient, il n'y a que

le quinzieme et le seizieme qui méritent d'être rapportés. Il y est représenté comme un appui de la foi, et un grand partisan de la justice et de la simplicité.

Vas fidei, vas justitiæ, vas simplicitatis.  
Occidit : illa suo vase cadente cadunt.

Ce Galon au reste neveu de notre prélat, n'est autre sans doute qu'un professeur de Paris de même nom, dont il y a quelques poésies, et qui vers 1152 s'attira une excommunication pour avoir outragé le chancelier de l'église de Notre Dame. Galon son oncle fut enterré à saint Victor, dans la chapelle de saint Denis, à main gauche. Il est compté pour un des insignes bienfaiteurs de cette maison.

Spic. t. 3, p. 155-158.

Gall. chr. ib.

Mart. ib. p. 223.

## § II.

### SES ÉCRITS.

A LA FAVEUR de la confusion introduite entre Galon, évêque de Paris, et Galon, cardinal, du commencement du treizieme siecle, on a attribué au premier des statuts et réglemens synodaux, qui se lisent au sixieme volume de la bibliothèque des peres, édition de 1643, et dans les collections générales des conciles, depuis celle du Louvre inclusivement. L'auteur de la confusion et de l'attribution en même temps est Margarin de la Bigne. Ayant déterré ces réglemens avec d'autres qui appartiennent à deux évêques de Paris, Odon et Guillaume, et encore d'autres qui sont l'ouvrage de deux archevêques de Sens, Pierre et Gautier, il les fit imprimer in 8°. à Paris, en 1578, avec la Pragmatique-sanction de saint Louis, et s'avisa de donner à Galon auteur des premiers, le titre d'évêque de Paris : mais le P. Cossart les faisant paroître à son tour dans la collection générale des conciles, dont on est redevable à ses soins et à ceux du P. Labbe, son collègue, démêla la confusion, et rendit les premiers à Galon, cardinal, diacre de sainte Marie *in porticu*. Il nous reste néanmoins quelques autres petits écrits qui appartiennent à notre évêque.

Conc. t. 11, p. 32-35.

Bib. s. Flo. Sal.

Conc. ib. p. 35.

1°. Il y a de lui une constitution pour convertir, en

Gall. chr. nov. t. 7, app. p. 42-44.

conséquence des raisons qui y sont déduites, l'abbaye de saint Eloi de Paris, habitée jusques-là par des filles, en un prieuré dépendant de l'abbaye de saint Maur des Fossés, qui portoit encore alors le titre de saint Pierre : changement qui fut fait avec le concours des deux puissances, la permission du pape et l'autorité royale. L'écrit qui porte pour date l'année 1107, est intéressant à plusieurs égards : il l'est non seulement en ce qui concerne le changement d'une maison considérable en une autre qui a encore changé de nature dans la suite, en passant aux Barnabites; mais il l'est aussi, en ce qu'on y trouve le nom de tous les chanoines qui composoient alors le chapitre de la cathédrale, avec leurs dignités et grades de prêtre, diacre, soudiacre. On y voit de plus quelles étoient alors les coutumes établies entre les deux églises, c'est-à-dire, Notre Dame et saint Eloi. Enfin l'écrit est d'un bon goût, et en beau style pour ce temps-là.

Vet. t. 1, p. 425-427.

Theod. pen. t. 2, p. 667-670.

Dub. his. par. l. 11, c. 7, n. 2-4.  
Gall. chr. nov. ib.

Bal. misc. t. 5, p. 360, 361.

On l'a jugé si intéressant qu'on en a procuré au public plusieurs éditions. MM. de Sainte Marthe l'ont d'abord imprimé dans leur histoire des évêques de Paris, au premier volume de leur *Gallia Christiana*. Ensuite Jacques Petit, éditeur du Pénitentiel de saint Théodore de Cantorberi, l'a fait entrer dans le recueil des pièces curieuses qui composent le second volume de cet ouvrage. Mais cette édition, quoique faite sur le cartulaire de la cathédrale de Paris, est tronquée au commencement, où il manque plusieurs lignes de l'exorde, qui est un des plus beaux morceaux de la pièce. D'ailleurs le nom de Galon est défiguré à la fin, où on lit *Talonis*, au lieu de *Galonis*. Son écrit fut depuis inséré dans l'histoire de l'église de Paris, par le P. Dubois, de l'Oratoire. Enfin les auteurs du dernier *Gallia Christiana* lui ont donné place entre les monuments originaux dont ils l'ont enrichi.

2°. L'on nous a conservé un autre écrit de l'évêque Galon; et celui-ci concerne la liturgie. C'est une assez longue lettre en réponse à la prière que Lambert, évêque d'Arras, son ami, lui avoit faite de l'instruire sur la manière de célébrer l'office canonial : car Lambert étoit persuadé que les églises particulières devoient se conformer à celle de Rome, non seulement en ce qui regarde la doctrine et l'administra-

tion des sacremens, mais encore en ce qui est de la célébration de l'office divin. En conséquence Galon lui détaille ce qu'il en avoit observé pendant le séjour qu'il avoit fait à Rome. Dans ce qu'il lui dit touchant les petites heures, il ne fait aucune mention de Tierce par la raison apparemment qu'il n'y avoit rien de remarquable à en dire. Il s'arrête principalement à la maniere de célébrer les Vigiles, ou Matines, et lui glisse deux mots touchant ce qui s'y observoit dans la chapelle du pape. Dès lors l'église Romaine avoit retranché le *Gloria patri* à l'Introït du dimanche de la Passion, et des jours suivans apparemment, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui, et récitait sans antiennes et sans répons, les petites heures trois jours avant Pâque. Galon, qui paroît n'avoir pas eu tout le temps qu'il auroit souhaité pour cette lettre, remet Lambert à lui en dire plus au long sur la même matiere, à leur première entrevûe. L'auteur à l'exemple d'autres grands prélats de son temps, ne prend par modestie que le titre de simple prêtre dans l'inscription. C'est ainsi, comme on l'a vû, que saint Gébouin archevêque de Lyon, le légat Hugues son successeur immédiat, et Lambert d'Arras en usoient quelquefois à la tête de leurs lettres.

Il s'est perdu quelques autres écrits de notre prélat tels que mémoires, consultations et autres, comme il paroît par les lettres que le pape Pascal et Ives de Chartres lui ont adressées. Le premier fait mention nommément d'un mémoire que Galon lui avoit envoyé, touchant les serfs de son église, que le Roi avoit déclaré habiles et recevables à témoigner en justice devant les tribunaux publics, ce qui fut confirmé par ce pape en 1114. Galon est nommé dans l'inscription d'une longue lettre à l'archevêque de Lyon; mais c'est l'ouvrage d'Ives de Chartres, qui y est aussi nommé.

Conc. t. 10, p. 680.  
Ivo, ep. 169, 218,  
243.

Conc. ib. p. 786. |  
Ivo, ep. 256.

## SAINT IVES,

EVESQUE DE CHARTRES.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

Bar. an. 1082, n. 2.  
Ivo, ep. 92, 102.  
vit. p. 248, n. 1.

Ivo, ep. 3, 12, 22.  
Vit. ib.

Egas, Bul. t. 1, p.  
619. | Rob. add.  
ad Sig. p. 750.

Gall. chr. nov. t.  
8, p. 1126.

Vet. t. 4. p. 773,  
774.

IVES, la lumière et l'oracle de l'église de France en son temps, on pourroit même dire de tout l'occident, nâquit au territoire de Beauvais vers l'année 1040. Son pere se nommoit Hugues d'Auteuil, et sa mere Hilembur-ge. L'opinion commune porte que sa famille étoit noble; mais Ives témoigne lui-même le contraire dans plusieurs de ses lettres. Dès sa plus grande jeunesse il fut appliqué à l'étude des arts liberaux; après en avoir été instruit en son païs, ou même à Paris selon d'autres, il alla au Bec perfectionner ce qu'il en sçavoit, et étudier les sciences ecclésiastiques. Il y eut pour maître le célèbre Lanfranc, et pour condisciples grand nombre de jeunes gens distingués par leur naissance et leurs mœurs; dont plusieurs furent élevés dans la suite aux premières dignités de l'église. C'étoit par conséquent avant l'année 1062, que Lanfranc quitta le Bec, et alla à Caen remplir la place d'abbé de saint Etienne.

Le goût pour les lettres et la piété qu'Ive prit au Bec, il le cultiva avec autant de succès que de soin. Toute son occupation, lorsqu'il reparut dans le monde, fut l'étude de l'antiquité ecclésiastique et la pratique de la vertu. L'on en a la preuve dans les écrits de sa façon, qu'il a laissés à la postérité, et l'honneur qu'il fit à tous les divers états qu'il remplit. D'abord il fut chanoine de Nesle, illustre collégiale en Picardie, d'où son mérite le fit tirer, pour gouverner la nouvelle maison que Gui, évêque de Beauvais, venoit de fonder pour des Clercs, à la porte de sa ville épiscopale. Cet établissement fut commencé, non en 1078, comme l'avancent la plupart des écrivains, mais dès 1067, et finit au bout de deux ans, sous l'invocation du martyr saint Quentin. Ives en étoit déjà supérieur quelques an-

nées avant 1079, d'abord sous le titre de prélat, ensuite sous celui d'abbé; quoique dans ses lettres il ne se qualifie que simple prêtre.

Bientôt cette nouvelle communauté s'acquit une réputation merveilleuse. Non seulement Ives en augmenta les revenus, en y transportant quelques domaines de son patrimoine; mais il fit encore observer une régularité conforme en tout aux anciens canons, et y ouvrit une école célèbre, où il prenoit lui-même soin de faire des leçons de Théologie. Cette manière de vivre établie à saint Quentin, a fait regarder Ives comme un des plus illustres instituteurs de l'ordre des chanoines réguliers. Cet ordre étoit déjà connu à Rome et à Reims plusieurs années auparavant; mais Ives le porta à sa perfection. Dès son vivant il eut la consolation de voir que sa maison servit à l'étendre en divers lieux de la France, et que son école fournit d'excellens évêques à plusieurs églises. Ce fut dans le repos de sa retraite qu'il composa les deux recueils de canons, l'un plus court, l'autre plus étendu qu'on a de lui, et dont il sera parlé plus amplement dans la suite. Ces écrits joints au soin qu'il prit lui-même d'enseigner, lui acquirent dès lors le titre de docteur renommé, et des plus renommés de l'église de France : *Inter præcipuos Franciæ doctores eruditione literarum, tam divinarum quam sæcularium floruit*. A cela près il ne figura pas encore alors beaucoup dans l'église. Le concile d'Issoudun tenu en 1081, fut la seule action d'éclat où on le vit paroître.

Il y avoit environ quatorze ou quinze ans qu'il gouvernoit l'abbaye de saint Quentin, lorsque Geofroi I évêque de Chartres, deux fois déposé par le pape Grégoire VII pour cause de simonie, se trouvant coupable encore d'autres crimes, se reconnut indigne de l'épiscopat, et y renonça. Le pape Urbain II, qui le détermina à prendre ce parti, écrivit en même-temps aux Chartrains, pour les inviter à élire un autre évêque, et leur indiqua le vénérable abbé de saint Quentin, dont il connoissoit tout le mérite. L'élection étant tombée sur lui, l'on se saisit de sa personne, de peur que son humilité ne le fit enfuir, et on le présenta au roi Philippe, de qui il reçut le bâton pastoral. Mais Richer archevêque de Sens et métropolitain de la

Nov. ib. | Ivo, vit.  
p. 248, 249, n. 2.

Hist. litt. de la Fr.  
t. 7, p. 522, 578.

Ivo, vit. ib.

P. 249, n. 2. | Ord.  
vit. lib. 10, p. 810.

Ivo, ep. 181. |  
Mab. ann. l. 64, n.  
107.

Conc. t. 10, p. 429,  
430. | Ivo, ep. 1,  
2, 8.

Ivo, ep. 322.

- province, à qui appartenait de droit l'ordination du nouvel élu, refusa son ministère sous divers prétextes. Dans la réalité il se trouvoit piqué, de ce qu'on avoit déposé Geofroi sans sa participation. Ives voyant les choses à ce point, vouloit renoncer à son élection, et en écrivit sur ce pied au pontife Romain. On le détermina toutefois à aller trouver le pape avec les députés de l'église de Chartres, qui lui portèrent leurs plaintes touchant le refus de leur archevêque. Urbain pour couper court ordonna lui-même le nouvel élu, et le renvoya avec deux lettres en date du vingt-quatre et vingt-cinquième de novembre, l'une au peuple de Chartres, l'autre à l'archevêque Richer.
- Presque tous nos écrivains sont partagés sur l'année précise et le lieu de cette ordination. Mais Dom Mabillon montre par des preuves qui ne souffrent point de réplique, qu'elle se fit à Alatri, (a) où le pape se trouvoit alors, sur la fin de novembre 1091. Ives quoiqu'ordonné évêque de Chartres, retint encore l'abbaye de saint Quentin, et ne s'en démit qu'au bout de quelque temps entre les mains de Foulques évêque de Beauvais. Alors il écrivit aux chanoines réguliers, qui la desservient, pour leur permettre d'élire un autre abbé, et les exhorter à faire un bon choix. Il ne laissa pas néanmoins de continuer à la protéger tout le temps qu'il vécut.
- De retour de son voyage d'Italie en France, il prit possession de son église en vertu de l'investiture du Roi, et de l'ordination du pape attestée par ses lettres. Mais Richer son métropolitain, bien loin de le regarder comme évêque, lui écrivit une lettre pleine d'amertume, de mépris, d'injures, et ne le traitoit rien moins que d'intrus. Ives y répondit avec politesse, mais en même temps avec beaucoup de force, offrant de se justifier canoniquement. A cet effet il se présenta au concile d'Etampes, où Richer et les évêques de Paris, de Troyes et de Meaux avoient concerté de le déposer, et de rétablir Geofroi. Ils avoient pour prétexte, qu'il étoit allé contre l'autorité royale, et
- Ep. 3.
- Ep. 1, 2.
- Mab. ib. l. 68. n. 27.
- Ivo, ep. 31.
- Ep. 32.
- Ep. 193.
- Ep. 1, 2, 6.
- Ep. 8.
- Ep. 12.
- Vit. ib. n. 3.

(a) Ives, dans sa lettre 36 fait lui-même mention de ce lieu où il étoit alors à la suite du Pape. Mais au lieu d'*Alatri*, les éditeurs ont lu *à latere*, qui ne signifie rien en cet endroit.



avoit violé les droits de l'église Gallicane, pour s'être fait ordonner ailleurs. Mais Ives arrêta le cours de la procédure par un appel au saint siège; et le pape trouva le secret de pacifier toutes choses à cet égard. Ives fut maintenu dans son siège, et Geofroi concentré dans la partie du diocèse de Chartres, qui étoit sous la domination de Robert duc de Normandie.

A peine cependant notre prélat commençoit à jouir de ce calme, qu'il eut le malheur de tomber dans la disgrâce de son prince. Ne pouvant en conscience, ni en honneur donner le moindre signe d'approbation à son scandaleux mariage avec Bertrade comtesse d'Anjou, il refusa généreusement de s'y trouver, quoique le roi l'y eût invité. Il fit encore plus; il le blâma hautement dans ses lettres à divers évêques, et en écrivit au roi même avec une vigueur digne d'un évêque des premiers siècles, sans sortir néanmoins des bornes du respect dû à la majesté royale. C'étoit en 1092; et dès lors ce zèle apostolique couta la liberté au généreux prélat. Hugues seigneur du Puiset, et vicomte de Chartres, se saisit de sa personne, et l'enferma au château du Puiset même, pour tâcher de l'abattre, et faire par-là sa cour au roi Philippe. Ives n'en devint que plus ferme; et Dieu ne le laissa pas sans consolation dans ses liens. Guillaume de Ros abbé de Fécam entr'autres, l'y visita par ses lettres, où il le félicitoit de souffrir pour la même cause qu'autrefois Elie et saint Jean-Baptiste. Les Chartrains de leur côté extrêmement attachés à leur évêque, formèrent le dessein de l'aller délivrer à main armée; mais le pacifique prélat en étant averti, arrêta le coup par une lettre admirable. Hoel évêque du Mans, vint aussi à son secours, et agit si efficacement avec le pape Urbain, qu'ils réussirent à lui procurer son élargissement. Ives au reste prit de justes mesures pour que son troupeau n'eût point à souffrir de son absence.

Rendu à son église, il se trouva dans une extrême distresse, à raison des ravages que les gens du roi avoient faits dans les domaines de l'évêché, et se vit encore chargé de fausses accusations. Assuré de son innocence, il en écrivit à Philippe, offrant de s'en justifier juridiquement, soit en concile ou à la cour même du Prince. Il refusa néanmoins quelque-

Ep. 6.

Ep. 13-15.

Ep. 19, 21, 22. |  
Alb. chr. par. 2. p.  
143. | Sug. vit.  
Lud. p. 300.

Ivo, ep. 19.

Ep. 20.

Ep. 21, 23, 25. |  
Conc. ib. p. 463.

Ivo, ep. 17, 44.

Ep. 22.

Ep. 35.

Ep. 46.

temps après d'assister à celui de Reims, tenu en 1094, quoiqu'il y eût été invité, par la raison qu'il ne devoit pas être jugé hors de sa province. Ce fut apparemment sur le même principe qu'il ne voulut point promettre de se trouver à un autre convoqué à Troyes pour le dimanche après la Toussaint, sans avoir eu au préalable l'avis du pape Urbain. On ne connoît point autrement ce concile; et l'on ignore si notre prélat en fut. Seulement on sçait que les archevêques de Reims, de Sens et de Tours en devoient être, et apparemment les évêques de leurs provinces.

Ep 88.

En 1095 fut célébré le grand concile de Clermont en Auvergne, auquel le pape présida en personne. Ives fut du nombre des évêques qui le composerent, et eut l'honneur, après la tenue de cette assemblée, d'accompagner le pontife Romain jusqu'à Tours. Urbain y tint un autre concile auquel Ives assista, comme il avoit fait à toutes les autres assemblées que ce pape avoit célébrées sur sa route.

Conc. ib. p. 603.

Mab. ib. l. 69, n. 76.

Le concile de Tours fut tenu au mois de mars 1096; et l'année suivante Ives se trouvoit dans le Nivernois, sans qu'on sçache à quelle occasion, à moins que ce ne fût encore pour quelque concile. En ce voyage il dédia solennellement l'église du monastere de saint Etienne, assisté de Gui, évêque diocésain, de Gautier de Châlons sur Saône, et d'Humbaud d'Auxerre.

Conc. ib. p. 716-720-722. | Ivo, ep. 95, 100.

Conc. ib. p. 740. | Ivo, ep. 141.

Ivo, ep. 144.

Il ne se passa presque point de choses considérables dans l'église de France durant son épiscopat, auxquelles il n'eût beaucoup de part. Il fut du concile d'Etampes en 1099, et de celui de Poitiers l'année suivante, ou le Roi Philippe et Bertrade furent excommuniés de nouveau, et où les bons évêques eurent beaucoup à souffrir de la part du comte de Poitiers. Le légat Richard évêque d'Albane en ayant convoqué un autre à Troyes en 1104, Ives s'excusa d'abord d'y aller, et ne laissa pas de s'y trouver. Le sujet de l'assemblée étoit l'absolution du roi, qui fut néanmoins différée à un autre temps. Le trentième de juillet de la même année se tint un autre concile à Beaugenci pour le même sujet. Ives y assista encore, et rendit compte au pape Pascal II de ce qui s'y étoit passé. L'absolution du roi ayant été encore retardée, Ives engagea le souverain pontife à l'accélérer, et à user de quelque indulgence en-

vers ce prince. Il se justifia par-là du blâme dont le chargeoient quelques-uns, d'avoir eu le plus de part à son excommunication. Dès auparavant il avoit donné des preuves du contraire; puisqu'il avoit agi auprès d'Urbain II, pour suspendre l'exécution de ce dessein, et en avoit fait donner avis au roi par le premier officier de sa cour. Enfin Philippe fut solennellement absous à Paris au commencement de décembre 1105, et voulut qu'Ives fût de la cérémonie. Avant cette époque, il lui avoit déjà rendu l'honneur de ses bonnes grâces, comme il paroît par un diplôme accordé à sa prière en faveur de l'église de Chartres.

Ep. 23.

Conc. ib. p. 742.

Spic. t. 12, p. 296,  
297. | Mart. am.  
col. t. 1, p. 831.

Au bout de trois ans ce prince étant mort le vingt-neuvième de juillet 1108, on conseilla aussitôt après ses funérailles, à son fils Louis le Gros de se faire sacrer sans délai. Ce fut Ives, ce prélat si respectable et si rempli de sagesse, dit l'abbé Suger, qui ouvrit cet avis. En conséquence on manda Daïmbert archevêque de Sens, qui en fit la cérémonie à Orléans le second jour d'août suivant, assisté de tous ses suffragans, du nombre desquels étoit notre prélat. A peine étoit-elle finie, que les députés de l'église de Reims, qui prétendoit être la seule en droit de sacrer nos rois, arrivèrent et firent leur opposition. Ives se chargea de leur répondre, et de justifier le sacre de Louis. C'est ce qu'il exécuta par une belle lettre circulaire adressée à l'église Romaine et à toutes celles qui avoient connoissance de la plainte du clergé de Reims; y montrant que sa prétention n'est fondée ni sur la raison, ni sur la coutume, ni sur la loi. Ives ne borna pas là son affection pour son prince. Il l'engagea encore à se marier, pour l'affermissement de la maison royale, et la tranquillité de l'église et de l'état.

Sug. ib. p. 293.

Ivo, ep. 179.

Ep. 239.

En 1112 Josceranne archevêque de Lyon, indigné, comme plusieurs autres, du traité conclu l'année précédente entre le pape Pascal et l'empereur Henri V, touchant la concession des investitures faite à ce prince, voulut assembler un concile à Anse pour s'y opposer. Y ayant invité les évêques de la province de Sens, Ives ne fut point d'avis qu'ils y assistassent; et ils ne s'y trouverent point en effet. Il craignoit sans doute de rallumer un feu qui paroïssoit éteint, et qui se ralluma bientôt après. Ne pouvant y apporter d'autre remède, il en écrivit d'une manière pa-

Mab. ib. l. 72, n.  
23.

Ivo, ep. 214.

thétique à Brunon, archevêque de Cologne, qu'il sçavoit avoir grand crédit à la cour impériale, afin qu'il l'employât à faire cesser un schisme, qui depuis plus de trente ans divisoit le sacerdoce et l'empire.

- Ep. 18. Ce zele et cette sollicitude pastorale pour le bien de l'église en général ' éclatoient dans toutes les occasions où il s'agissoit du violement du bon ordre, même de la part des papes et de leurs légats. Nous en avons diverses preuves dans le recueil de ses lettres. En cette sorte de rencontre l'amour des regles l'emportoit sur toute considération; et Ives ne reconnoissoit pas même ses meilleurs amis. ' Il étoit fort lié avec Hugues archevêque de Lyon, légat du saint siège, et lui avoit donné des marques de son attachement, lorsque le pape Urbain l'eut rétabli dans cette derniere dignité, dont il avoit été destitué par Victor III. ' Néanmoins Hugues s'étant avisé d'arrêter le sacre de Daïmbert archevêque de Sens, jusqu'à ce qu'il eût reconnu la primatie de Lyon sur cette autre métropole, Ives lui écrivit à ce sujet avec une vigueur vraiment épiscopale. ' Hugues s'en tint offensé, et en porta ses plaintes au pape, qui en conçut du refroidissement pour notre généreux évêque. Mais celui-ci n'en devint que plus ferme, comme il paroît par sa lettre à ce pontife, et en prit occasion de faire voir qu'il ne tenoit à l'épiscopat, que pour en soutenir l'honneur et le droit des églises : fermeté qui lui auroit peut-être attiré la disgrâce du pape et de l'archevêque, ' sans la médiation de Geoffroi abbé de Vendôme, qui se trouvant alors à Rome, justifia Ives auprès du pontife Romain, et passant ensuite par Lyon à son retour en France, fit sa paix avec le légat Hugues.
- Ep. 24.
- Ep. 60.
- Ep. 67.
- Goff. Vind. l. 2, ep. 18. Au bout de quelque temps ' Ives ayant appris qu'on vouloit donner à l'église de Beauvais pour évêque Etienne de Garlande, dont il connoissoit l'incapacité et les autres défauts, mit tout en œuvre pour traverser son élection et empêcher son sacre, en quoi il réussit. ' Au contraire il favorisa et appuya de tout son pouvoir celle qu'on fit ensuite de Galon abbé de saint Quentin, dont le mérite lui étoit parfaitement connu.
- Ivo, ep. 87, 89, 97, 98.
- Ep. 102, 104, 105, 110.

Ce n'est pas seulement par rapport au maintien des canons et de la discipline ecclésiastique, en ce qui regarde le

spirituel, que paroissoit la généreuse intrépidité de notre prélat; elle se montrait encore en ce qui concerne les coutumes ou devoirs temporels des églises envers les souverains. Ives en a laissé des exemples bien marqués. Le roi Philippe lui ayant ordonné de se trouver avec les troupes de l'église de Chartres, en un certain endroit où il devoit avoir une entrevue avec Henri roi d'Angleterre et duc de Normandie, mais y ayant joint des conditions qui n'étoient pas d'usage, Ives prit la liberté de lui en faire des remontrances aussi fortes que respectueuses. De même Etienne comte de Chartres et de Blois, exigeant de l'église de Chartres un devoir inusité, Ives s'y opposa avec une vigueur digne d'un évêque attaché aux intérêts de son église.

Ep. 23.

Ep. 49.

Tant d'occasions où il donna des marques éclatantes de son habileté dans toutes sortes d'affaires, de son amour et de son zèle dans le maintien du bon ordre, firent passer sa réputation dans les pays étrangers. Rome qui le connoissoit mieux que les autres, le craignoit et le respectoit en même temps. L'Angleterre révéroit son mérite, sa vertu, et avoit souvent recours à ses lumières. C'est ce qu'on voit par les liaisons qu'avoit Ives avec le roi Henri I, la reine Mathilde et plusieurs évêques du royaume. Mathilde entre autres avoit pour le pieux évêque une estime singulière, dont on découvre de grands traits dans les lettres qu'il lui écrivoit. A sa considération elle fit à l'église de Chartres un riche présent en cloches, dont le prélat sut lui faire un remerciement d'un excellent goût pour ce temps-là.

Ep. 107, 142, 174.

Si l'église entière et les pays étrangers tiraient tant de secours de l'épiscopat d'Ives, celle de France en particulier, et principalement le diocèse de Chartres en tiraient encore davantage. Pour en donner une juste idée, il faudroit faire ici une analyse presque entière du recueil de ses lettres. On y verroit par ses avis et ses décisions à toutes sortes de personnes, qu'il fut en son temps le conseil des évêques et l'oracle des simples fidèles. On y verroit par les instructions et les éclaircissemens qu'elles contiennent, combien il aimoit la pureté de la foi et des mœurs, et l'observation de la bonne discipline, et combien il a travaillé en faveur de l'une et de l'autre. Ce n'est point pousser les choses trop loin, que de dire à sa gloire, qu'on fut particulièrement redevable à ses soins de l'espece de renouvellement qui se fit alors dans

l'église Gallicane, tant parmi les clercs que les laïcs, et que ses écrits servirent à maintenir dans la suite.

Quelque sévère au reste que fut Ives dans ses décisions sur les points de morale et de discipline, sa conduite étoit pleine de lumière, de sagesse, de modération, de douceur. Ce fut par-là qu'il sçut gagner le cœur de ceux dont il avoit combattu les passions. On a pu en remarquer un exemple en la personne du roi de France Philippe I. On en a un autre à l'égard d'Etienne comte de Chartres et de Blois, qui après avoir eu quelques contestations avec le zélé prélat, lui rendit tellement ses bonnes grâces, qu'à sa prière il abolit la pernicieuse coutume établie par ses prédécesseurs, de piller à la mort de l'évêque de Chartres la maison épiscopale et tous les domaines de sa dépendance : mais sa douceur n'alla jamais à tolérer le vice. Entre les autres preuves qu'il en donna, il le fit voir particulièrement dans ce qu'il mit en usage pour faire cesser la conduite scandaleuse que tenoient un seigneur de son diocèse, nommé Guillaume, et Adélaïde proche parente d'Adèle comtesse de Chartres. Ce fut par sa sagesse et sa douceur qu'il ouvrit les yeux à l'infortuné Roscelin, qui après avoir renoncé à ses erreurs, embrassa la pénitence, comme on l'a vu dans son histoire.

A tant d'excellentes qualités Ives joignoit encore un cœur compatissant envers ceux qui étoient dans l'oppression, ou en quelque autre genre de peine. Dans ces occasions il se faisoit un plaisir et un mérite d'employer en leur faveur le crédit qu'il avoit auprès des Grands. Entre grand nombre de traits de cette générosité bienfaisante que nous fournissent les lettres du tendre prélat, il suffit de dire que saint Godefroi évêque d'Amiens, Geofroi archevêque de Rouen, et Hubert évêque de Senlis se trouvant dans le cas, en sentirent d'heureux effets : le premier auprès de Louis le Gros, les deux autres auprès du pape Pascal II. Ce pontife ayant été obligé de se réfugier en France, Ives eut l'honneur de le recevoir chez lui, où il célébra la fête de Pâques en 1107, et l'y retint le plus qu'il lui fut possible. Geofroi abbé de Vendôme, contraint de quitter son monastère par les vexations du seigneur du lieu, trouva une retraite aussi gracieuse qu'honorable auprès de notre généreux évêque.

Mart. am. col. t 1.  
p. 621, 622.

Ivo, ep. 5.

Ep. 7.

Ep. 253, 254, 258,  
264.

Ord. vit. l. 10, p.  
762, 810.

Mab. ann. l. 69, n.  
92.

Mais rien ne fut au dessus du soin qu'Ives prit de l'instruction de son clergé et de son peuple, autant que les besoins de l'église et de l'état auxquels il étoit obligé de se prêter, le lui pouvoient permettre. Si-tôt qu'il eut pris possession de son église, il se mit à instruire, à corriger, à détruire, et à planter. Il avoit du talent et du zele pour le faire; et il trouva de quoi exercer l'un et l'autre. Les sermons qui nous restent de lui, tant imprimés que manuscrits, et qui ne sont apparemment que la moindre partie de ceux qu'il prononça devant son peuple, font foi qu'il lui distribuoit souvent le pain de la parole. Non content de lui parler de vive voix, il lui adressoit aussi quelquefois des lettres pastorales, dont nous avons un beau modele dans le recueil de ses autres lettres.

Ivo, ep. 6, 12.

Ep. 44.

Pour ce qui est de sa conduite particuliere, quelque occupé qu'il fût du soin de son troupeau et de tant d'autres affaires étrangères, il étoit aussi intérieur et recueilli en Dieu, que lorsqu'il vivoit à saint Quentin de Beauvais.

Bail. 23 dec. p. 288.

C'est cette piété que Robert de Torigni n'a pas oublié de relever dans l'éloge de ce grand évêque, qui le portoit à se plaindre dès le commencement de son épiscopat, d'être obligé de se prêter à des occupations tumultueuses, qui le privoient de l'union intime avec Dieu, et de cette aimable tranquillité que demande la priere. C'est encore cette piété qui lui inspira de favoriser tant de pieux établissemens où Dieu devoit être servi en esprit et en vérité. Outre ce qu'il avoit déjà fait en faveur de saint Quentin de Beauvais, il fonda de nouveau à la porte de sa ville épiscopale l'abbaye de saint Jean en vallée pour des chanoines réguliers. Le célèbre Bernard moine de saint Cyprien de Poitiers, s'étant retiré au diocèse de Chartres, et y ayant obtenu du seigneur du lieu un fonds pour y construire un monastere, Ives se porta à cet établissement avec tant de zele et de succès, qu'il a mérité d'en être regardé comme le fondateur conjointement avec le b. Bernard. Le monastere se nomma Tiron, du nom de la petite riviere voisine, et devint dans la suite chef d'ordre. Celui de Hautes-Brüieres de religieuses de l'ordre de Fontevraud doit aussi sa fondation au même prélat, qui établit encore un hôpital pour les malades, et fut bienfaiteur de l'ordre de Cluni, et des abbayes de Mar-

Rob. add. ad Sig. p. 750. Ivo, ep. 6.

Vit. p. 252, n. 16.

Ep. 283. | Mab. ib. l. 71, n. 39, 111.

Ivo, vit. ib.

Ep. 288. | Mab. ib. n. 16.

Rob. add. ad Sig.  
ib. | Ivo, vit. p.  
248, n. 2.

Mart. am. coll. t.  
6, 19, p. 219.

Ivo, ep. 39.

Ead. hist. nov. 1.  
2, p. 66.

P. 70, 2, 71, 1. |  
Ber. hist. de Bl.  
app. p. 8.

moutier, de Bonneval et de Bourgmoÿen, à Blois.

Ives dans ses pieuses libéralités, n'oublia point sa propre église. On a déjà parlé du service signalé qu'il lui rendit, en la faisant décharger de ces criantes coutumes, qui étoient de vrais pillages. Il prit soin d'embellir la cathédrale, et de la fournir de livres et d'ornemens. Il renouvela et agrandit considérablement la maison épiscopale, à laquelle il joignit une maison de campagne pour les divers usages des évêques. Les écoles étoient fort fréquentées dès le temps de saint Fulbert; et le lieu où elles se tenoient devoit être fort spacieux. Ives le fit rebâtir tout à neuf, et laissa encore à son église et à ses chanoines diverses autres marques de sa généreuse bienveillance. Enfin il eut quelque part à la fondation de l'abbaye de saint Victor à Paris, qui se fit en 1115 : au moins sa souscription se lit-elle au bas de la charte du roi Louis le Gros pour cet établissement.

Il reste à dire quelque chose des liaisons de notre saint prélat. Sans parler des papes, de rois, des princes et princesses, il en avoit avec presque tous les grands personnages de son temps. On en voit paroître la plupart dans les inscriptions de ses lettres; mais nous ne rappellerons ici que ceux avec qui il étoit lié d'une manière plus intime. De ce nombre étoient saint Bernard de Tiron, dont il vient d'être parlé, et le b. Robert d'Arbrisselles. Il avoit donné au premier la bénédiction abbatiale; et à la considération de l'un et de l'autre, il s'étoit employé à la fondation de l'abbaye de Tiron et du monastere de Hautes-Bruyeres. S'étant lié d'amitié, dès qu'il étudioit au Bec, avec saint Anselme, ils continuèrent toujours leur union, depuis que celui-ci fut abbé, et ensuite archevêque de Cantorbéri.

Ils eurent la mutuelle consolation de se voir, lorsqu'en 1105 Anselme vint en France, pour de-là aller à Rome. Ayant pris sa route par Chartres, l'évêque Ives le reçut avec beaucoup d'honneur, et lui persuada avec la comtesse Adele, d'attendre l'automne pour ce long voyage, afin d'éviter les chaleurs de l'été. A son retour sur la fin de juin de l'année 1105, Anselme passa de nouveau à Chartres, et eut le plaisir d'y voir encore son bon ami : il y fit même un séjour considérable; puisqu'y ayant souscrit une charte



charte en faveur des chanoines de Bourgmoyen de Blois, le vingt-quatrième de juin, il n'en partit que pour se rendre à l'Aigle le vingt-deuxième de juillet suivant

'Il y avoit aussi une étroite union entre Ives et Lambert évêque d'Arras, comme il paroît par une lettre du premier, insérée parmi celles de l'autre, qui lui en a écrit une des siennes, pour le remercier d'un service signalé qu'Ives venoit de rendre à l'église d'Arras, et des autres qu'elle en avoit déjà reçus en d'autres occasions. Depuis que notre prélat eut béni Geoffroi abbé de Vendôme, ce qu'il fit le vingt-troisième de septembre 1093, il se forma entre eux une amitié persévérante, qui est attestée par les 19 premières lettres du second livre du recueil de celles de Geoffroi, toutes écrites à l'évêque de Chartres. L'épître par laquelle Hugues de Sainte Marie moine de Fleuri, et l'un des sçavans de son siècle, lui dédia en 1110 sa grande chronique, montre qu'ils avoient ensemble des liaisons de littérature.

Ivo, ep. 33. | Bal. misc. t. 5, p. 286, 356.

Lab. bib. nov. t. 1, p. 289.

Mab. ib. n. 98.

'Ives vécut jusqu'à la vieillesse, et mourut plein de gloire, de mérites, et en odeur de sainteté. Mais les Ecrivains tant anciens que modernes sont fort partagés sur le jour précis et l'année de sa mort. Les uns la placent dès l'année 1114; d'autres lui assignent l'année suivante. Ceux-ci la marquent au premier de janvier 1116; ceux-là, comme Robert de Torigny, la renvoient en 1117: enfin d'autres la fixent au vingt-troisième de décembre (1) 1116; et leur opinion mérite la préférence, étant celle des historiens Helinand de Froidmont et d'Alberic de Troisfontaines. Ives pouvoit être alors dans la soixante dix-septième année de son âge, et avoir passé vingt-cinq ans et un mois dans l'épiscopat, à compter du jour de son ordination. Il fut enterré dans le chœur de l'église abbatiale de saint Jean en Vallée, dont il étoit le fondateur, comme il a été dit. On a trois épitaphes consacrées à sa mémoire: l'une est de la façon de Philippe abbé de Bonne-Espérance; mais on ignore qui sont

Ivo, ep. 251.

Hist. chr. p. 154, 1. | Ivo, vit. p. 218, n. 2. | P. 252, n. 18. | Cist. bib. t. 7, p. 173. | Rob. add. ib. | Alb. chr. par. 2, p. 228. | Mab. ib. l. 72, n. 125. Egas. Bul. t. 1, p. 613. | Cave, p. 541.

Rob. add. ib. | Gall. chr. vet. t. 3, p. 488, 2. | Boll. ib. p. 216.

(1) On voit par cette époque combien s'est éloigné de la vérité Bernard de la Guionie, qui parlant de notre prélat avec éloge, ne le place que sous le pape Anastase IV, vers le milieu de ce siècle, et le fait disciple de Gilbert de la Poirée. André Thevet dans sa cosmographie s'en est encore bien plus éloigné, en le renvoyant à la fin du quinzième siècle, sous le roi de France Charles VIII.

Mur. scri. It. t. 3, p. 440.

les auteurs des deux autres. Celle que nous copions ici, et que nous préférons aux autres, par la raison qu'elle exprime mieux le caractère de ce grand évêque, a été tirée d'un ancien manuscrit du président Barnabé Brisson, et se trouve imprimée en divers recueils.

## EPITAPHE.

Mente, manu, linguâ, doctrinâ, corporis usu,  
 Prudens, munificus, affabilis, utilis, insons :  
 Firma columna domus Domini, quam jure salubri  
 Fovit, munivit, influxit, jugiter auxit,  
 Consilio, scriptis quo viveret ordine, rebus.  
 Cujus opem gratis æger, rem sensit egenus,  
 Istius urbis apex, memorandus Episcopus Ivo,  
 Hac situs expectat adventum judicis urna.

Outre ces trois épitaphes qui contiennent un précis de l'histoire de notre prélat, le P. Fronteau chanoine régulier de sainte Gèneviève, a composé sa vie qui est imprimée à la tête de son décret dans la dernière édition, et que les successeurs de Bollandus ont fait entrer dans leur grande collection d'actes des saints, avec quelques remarques de leur façon. M. Baillet de son côté en a publié une autre au vingt-troisième de décembre, entre ses vies des saints. Enfin un troisième écrivain donna vers le même temps un petit volume *in 12* portant ce titre : *L'esprit d'Ives de Chartres dans la conduite de son diocèse, et dans les cours de France et de Rome*. L'écrit a été imprimé à Paris chez Anisson en 1704, et représente assez bien en quatorze chapitres la conduite d'Ives dans les trois différents états qu'annonce le frontispice. Les bibliographes et autres écrivains qui ont parlé de cet excellent évêque, sont presque sans nombre. Nous avons profité de ce qu'ils en ont dit de meilleur; mais sans nous arrêter aux vies entières dans lesquelles nous n'avons pas trouvé tout ce qui nous paroît nécessaire pour le représenter tel qu'il étoit; nous en avons dirigé une autre tirée pour la plus grande partie de ses propres écrits, et pour le reste, d'auteurs contemporains.

Boll. 20 mai, p. 247-252.  
 Bail. ib. p. 282-288.  
 Trit. scri. c. 349.

Ives se rendit aussi recommandable par sa sainteté de

vie, que par son grand sçavoir : *nec minus sanctitate quam scientia venerandus*. Son sçavoir est suffisamment connu par les écrits qui nous restent de sa façon ; et sa sainteté lui attira dès les premiers temps beaucoup de vénération de la part des peuples, nommément de celui de Chartres. On fut cependant plusieurs années sans célébrer aucune fête en son honneur ; et l'on paroît ignorer s'il a jamais été canonisé dans les formes. Seulement le pape Pie V en 1570 donna une bulle, pour transférer au vingtième de mai la fête qui se faisoit alors en sa mémoire le vingt-troisième de décembre, par la raison que ce dernier jour tombant toujours en avant, ne convient pas à la solennité des fêtes. Un autre indice de sa sainteté est le traitement que lui firent subir les Calvinistes au temps de leurs ravages, en réduisant en cendres ses reliques, comme celles des autres saints.

Il ne faut pas au reste confondre Ives évêque de Chartres, avec un autre Ives cardinal, prêtre du titre de saint Laurent *in Damaso*, auparavant chanoine régulier de saint Victor à Paris, et mort en 1142, ou l'année suivante. La même observation est à faire à l'égard d'un troisième Ives surnommé de Chartres, et qualifié docteur, qui avoit étudié sous Gilbert de la Poirée, depuis évêque de Poitiers. Celui-ci le cita pour sa défense au concile de Rheims en 1148, avec Rotrou un autre de ses disciples, alors évêque d'Evreux, et dans la suite archevêque de Rouen.

On a dit plus haut qu'Ives évêque de Chartres, eut la consolation de voir avant sa mort quelques-uns de ses disciples élevés aux premières dignités de l'église : mais nous n'avons de connoissance particulière que des suivans. Jean Romain de naissance, reçut quelque-temps des instructions d'Ives à saint Quentin de Beauvais. En étant ensuite sorti, il se rendit moine au Bec, et devint depuis évêque de Tusculum et légat du saint siège. Un autre de ses disciples de même nom que le précédent, après avoir perfectionné sous lui ce qu'il avoit déjà appris à l'école d'Utrecht, fut évêque de Térouane, et vécut si saintement dans l'épiscopat, que l'église le compte au nombre des saints qu'elle honore. Il paroît par la manière dont Ives recom-

Ivo. vit. p. 247. n. 1. | 252, n. 20.

P. 252. n. 18. |  
Aub. hist. des Card.  
t. 1, p. 127, 128.

Hug. Fl. chr. p. 261.

Boll. 27 jan. p. 796, n. 1, 2.

Ivo, ep. 43, 50.

- Guillaume élu évêque de Paris en 1093, qu'il le regardoit comme un de ses élèves. Galon successeur de Guillaume, avoit aussi l'avantage, ainsi qu'on l'a montré à son article, d'être élève de la même école. Wulgrin d'abord chancelier de l'église de Chartres, puis élu évêque de Dol au concile de Troyes en 1107, est reconnu pour un de ses disciples. On met aussi de ce nombre Samson de Mauvoisin archevêque de Reims, mort en 1164; Odon successivement chanoine régulier, ensuite abbé de saint Quentin de Beauvais après Galon, se donne clairement lui-même pour élève de notre saint prélat, dans une assez longue lettre qu'il lui adresse, pour lui exposer l'état de sa conscience.
- Ep. 176, 178.
- Marl. t. 2, p. 329.
- Ivo, ep. not. p. 230.
- Thevet. t. 2, p. 125.
- Thevet dans son histoire des hommes sçavans, a cru nous donner le portrait au naturel de l'évêque Ives, qu'il a fait graver en taille-douce, sur un autre que lui avoit fourni un ancien livre de la bibliothèque du cardinal Georges d'Amboise. Ives y est représenté avec les cheveux qui lui tombent jusques sur les épaules, une calote qui lui couvre presque toute la tête, une ample et longue robe, à laquelle est attaché un capuchon pendant par derrière.

## § II.

## SES ÉCRITS.

- Robb. add. ad Sig. p. 750.
- Mell. scri. c. 95.
- Sig. scri. c. 167.
- ROBERT de Torigny, abbé du Mont Saint Michel, qui écrivoit dans le siècle où mourut Ives de Chartres, atteste dans le petit éloge qu'il a fait de lui, que ce prélat avoit laissé beaucoup d'illustres monumens de sa science et de son habileté; et cependant il n'en spécifie aucun. L'anonyme de Molk, qui publia vers le même temps son catalogue d'écrivains ecclésiastiques, nomme quatre de ces monumens; et Sigebert plus ancien que l'un et l'autre, comme étant contemporain d'Ives, les réduit à son décret, et au recueil de ses lettres. Mais il est venu dans la suite une foule de sçavans, qui s'intéressant à la gloire de ce grand évêque, ont fait des recherches à ce sujet, et en ont découvert plusieurs autres. On en a imprimé les principaux; et les autres ne sont encore que manuscrits. En voici le dénombrement à la tête duquel nous placerons ceux qui ont déjà été imprimés.

4°. Le plus célèbre de tous est sa collection des canons, sur quoi il y a diverses observations à faire. La plupart, ou même presque tous les écrivains qui ont entrepris d'en parler, n'en reconnoissent qu'une seule collection; mais il en faut distinguer et admettre deux, par les raisons qu'on va voir.

Ives n'étant encore qu'abbé de saint Quentin de Beauvais, et faisant alors une de ses principales occupations de l'étude de l'antiquité ecclésiastique, comprit de quelle utilité seroit un bon recueil de canons et autres règles en usage dans l'église. Il y en avoit déjà plusieurs avant ce temps-là, comme nous l'avons remarqué en parlant de ceux de Reginon de Prom, de Bouchard de Vormes, à l'article d'Olbert abbé de Gemblou. Mais Ives qui en connoissoit les défauts, quoiqu'il ne les ait pas tous évité lui-même, les jugeant insuffisans, conçut le dessein d'un autre recueil, et se mit tout de bon à l'exécuter. La manière dont il s'y prit pour en venir à bout, est remarquable; et c'est de lui-même que nous l'apprenons dans l'assez grande préface qu'il a mise en tête. Ayant rassemblé en un corps, avec le travail qu'on peut imaginer, les extraits des règles ecclésiastiques que lui purent fournir tant les lettres ou décrétales des papes, et les actes des conciles, que les traités des peres et les constitutions des rois catholiques, il les rangea ensuite en un certain ordre. Le motif qui le porta à entreprendre ce pénible travail, fut de rendre service au public, en faisant ensorte que ceux qui n'avoient pas ces écrits en main, pussent prendre dans son recueil ce qui leur conviendroit: et afin que chacun y pût trouver aisément ce qu'il auroit à chercher, il y a observé l'ordre suivant. Il dit qu'il y traitera d'abord de la foi, qu'il nomme le fondement de la religion chrétienne, ensuite des sacremens, puis de la conduite des mœurs, enfin de ce qui concerne les différentes affaires, c'est-à-dire celles dont il appartient à l'église de connoître. A ces quatre chefs principaux l'auteur rapporte tout ce qu'il a cru devoir discuter dans son ouvrage, sous divers livres, ou parties subdivisées en plusieurs titres.

Prévoyant qu'il se pourroit trouver des lecteurs qui n'entendroient pas assez ce qu'il dit, ou qui croiroient y ap-

Ivo, decr. pr. p  
1.

Ibid.

P. 1-6.

P. 2.

percevoir de la contradiction, il a soin de les avertir de ne se pas presser de les blâmer, mais de considérer attentivement ce qui est dit suivant la rigueur du droit, ou suivant l'indulgence, par la raison que tout le gouvernement ecclésiastique est fondé sur la charité. ' C'est par ce principe, ajoute-t-il, en le montrant fort au long, que l'église tantôt se tient à la sévérité des règles, et tantôt s'en relâche par condescendance. Ce qu'Ives dit ici, a trait à la méthode qu'il a suivie dans sa collection, en y insérant sur le même sujet des canons de l'une et de l'autre espèce, c'est-à-dire de rigoureux et de modérés. Mais de peur qu'on ne crût que cette condescendance ou modération pût avoir lieu dans tous les cas, ' il fait observer qu'il est de deux sortes de préceptes, comme de deux sortes de défenses. Il y en a de droit divin, qui sont établis par la loi éternelle, et d'autres qui ne sont que de discipline, établis par les hommes en vue d'un plus grand bien. Les premiers, dit-il, sont immuables et par conséquent ne souffrent point de modération; mais il n'en est pas de même des autres.

Douj. præm. l. 3,  
c. 28, n. 1. | POSS.  
app. t. 2, p. 306. |  
Bail. 23 dec. P.  
283.

Douj. ib. n. 4.

Tel est en général le plan sur lequel Ives dirigea ses deux collections. ' Il donna à la première le titre de *pannormie*, formé de deux mots, l'un grec, l'autre latin : comme pour exprimer un corps de toutes les loix, ou règles du droit ecclésiastique. Quelques puristes trop délicats en ceci, voudroient qu'on lût pannomie; mais les anciens manuscrits ne le souffrent pas. D'autres en plus grand nombre ont tenté d'enlever à Ives l'honneur de cet ouvrage, prétendant qu'il n'en a composé d'autre sur cette matière que son décret : mais c'est ce qu'ils ne réussiront jamais à persuader aux personnes instruites. Les raisons sur lesquelles ils établissent leur sentiment, sont trop foibles à cet égard. ' Ils disent d'une part qu'à la fin de cet ouvrage il y a diverses choses prises des décrétales de Calixte II et d'Innocent son successeur après Honorius, qui ne furent papes que plusieurs années après la mort d'Ives. Ils allèguent d'ailleurs que la pannormie n'est autre chose que l'abrégé du décret de notre auteur, que fit en son temps un certain Hugues qualifié évêque de Châlons sur Marne, comme le rapporte Vincent de Beauvais.

Rien de plus foible que ces prétendues raisons. Par rapport à la première, il n'est point étrange qu'il soit arrivé à la pannormie ce qu'ont souffert dans tous les siècles tant d'autres ouvrages originaux, qui après être sortis des mains de leurs auteurs, ont reçu des additions étrangères, au moins dans plusieurs de leurs exemplaires. C'est justement le sort qu'a eu la pannormie, comme il seroit aisé de le justifier par les deux fort anciens manuscrits de ce recueil, que Dom Mabillon atteste avoir vus aux abbayes d'Anchin et de Blandimberg. Ils portent l'un et l'autre le nom d'Ives de Chartres, et ne contiennent rien des additions alléguées. On a encore la même preuve dans l'ancien manuscrit de saint Victor, et dans un autre qu'avoit en main Dom Antonio Augustinus.

Ibid.

Bal. de em. Gr.  
Pr. n. 23.

L'autre raison sur laquelle on lui dispute cet ouvrage, n'a pas plus de solidité. Ce n'est point un Hugues évêque de Châlons qui fit l'abrégé dont il s'agit, puisque cette église n'a point eu d'évêque de ce nom depuis le temps d'Ives de Chartres, mais Haimond de Bazoches qui la gouvernoit au milieu de ce douzième siècle. Et bien loin que cet abrégé ne fût autre que la pannormie, ainsi qu'on le suppose, il nous est une preuve du contraire, en ce qu'il montre qu'elle existoit auparavant, en ayant été tirée, et non du décret du même auteur. C'est Alberic de Troisfontaines qui l'atteste, et qui mérite d'autant plus de créance, qu'on sçait certainement qu'il ne parle dans sa chronique que d'après les historiens qui l'avoient précédé. « Ce » Barthelemi évêque de Châlons, dit Alberic sur l'année » 1151, mourut dans son pèlerinage de Jérusalem; et » l'on élut pour évêque l'archidiacre Haimond de Bazoches, homme recommandable par sa noblesse et sa vertu, » qui a fait le manuel des décrets suivant la pannormie » d'Ives de Chartres. » Témoignage aussi clair que décisif, et qui ne demande point de commentaire.

Alb. chr. par. 2,  
P. 320.

Celui de Vincent de Beauvais, pris dans son vrai sens, ne l'est pas moins : à cela près qu'au lieu d'Haimond, il nomme Hugues, l'évêque de Châlons abrégiateur de l'ouvrage de notre prélat. En effet, après avoir parlé du travail de celui-ci qu'il qualifie aussi *abrégé*, par rapport aux sources d'où il avoit été tiré, il ajoute que l'auteur l'inti-

Douj. ib. n. 2.

tula pannormie; mais que comme il n'étoit pas d'une petite étendue, l'évêque de Châlons entreprit de l'abréger, et en fit un petit livre portatif, qui fut intitulé *la Somme des décrets d'Ives*. Voilà justement le *manuel* ou *enchiridion* dont parle Alberic, comme tiré de la pannormie, qui par conséquent en étoit fort différente.

Bal. ib. n. 20.

C'est ce que le sçavant M. Baluze avoit déjà prouvé par un autre raisonnement. L'abrégé fait par l'évêque de Châlons, dit-il, sur le témoignage de Vincent de Beauvais qu'on vient de lire, portoit pour titre *la Somme des décrets d'Ives*. Or la pannormie dans trois anciens manuscrits de l'abbaye de saint Aubin d'Angers, et dans un quatrième de la bibliothèque de saint Victor à Paris, est intitulée uniformément partout pannormie, et jamais somme des décrets. Il en est de même des éditions qui ont été faites; ce qui montre que les manuscrits dont on s'est servi, retenoient le même titre. Nous l'avons vu nous-mêmes intitulée de la même sorte, dans un autre ancien manuscrit de l'abbaye de saint Ouen à Rouen. Dans tout ceci se présente encore une autre observation, qui tranche la difficulté sans aucun retour; c'est que le manuscrit de saint Victor est plus ancien que l'abrégiateur, quel qu'il ait été. Il est donc hors de contestation que son écrit n'est point la pannormie, et qu'il n'y a nulle raison de la refuser à Ives de Chartres son véritable auteur.

Douj. ib. n. 9.

On fait encore naître à son sujet une autre question: sçavoir si elle a précédé le décret du même prélat, ou si elle n'est venue qu'après? M. Doujat paroît pencher pour la seconde alternative, et en apporte quelques foibles raisons: mais M. Baluze se déclare ouvertement pour la première, qui mérite la préférence, en ce que le décret est non seulement plus ample, mais aussi mieux travaillé que la pannormie, et qu'il y régné beaucoup plus d'ordre. Un historien de la fin du siècle même où est mort l'évêque Ives, et qui n'a écrit que d'après ceux qui l'avoient précédé, comme Alberic de Troisfontaines, nous apprend qu'Ives publia son décret en 1090, un an précisément avant qu'il fût élevé à l'épiscopat. Il faut à ce compte que la pannormie fût déjà sortie des mains de son auteur quelques années auparavant.

Bal. ib.

Pagi, ann. 1117,  
n. 15.

On



On ne doit pas croire au reste, qu'Ives eût en main tous les livres originaux qu'il indique en général dans sa préface, comme les sources d'où il a tiré ce qu'il rapporte. Les livres étoient alors trop rares, pour qu'il fût possible d'en rassembler un aussi grand nombre dans deux, trois ou quatre bibliothèques. Mais il en a puisé la plus grande partie dans les recueils qui avoient précédé le sien : nommément dans celui du fameux Isidore, compilateur des fausses décrétales, et dans ceux de Reginon, de Bouchard, et peut-être encore d'autres. Et il l'a exécuté de manière qu'il a copié jusqu'aux fautes de ces compilateurs. Isidore avoit rangé ses décrétales suivant l'ordre des temps auxquels les papes, qu'il en fait auteurs, ont vécu. Ives a changé cet ordre, et lui a préféré celui des matières. Les constitutions des rois catholiques qu'il y employe, comme il l'annonce dans sa préface, sont le code Théodosien, le code, le digeste, ou pandectes de Justinien, et les capitulaires de nos Rois.

Ivo, decr. pr. p. 1.

Douj. ib. n. 2.

C. 27, n. 3.

La pannormie est divisée, non en dix livres, ainsi que quelques écrivains l'ont avancé, mais en huit seulement, et chaque livre subdivisé en titres, ou articles. On y en compte quelquefois jusqu'à seize; et c'est le plus haut nombre. Elle eut cours parmi les gens de lettres, après même que l'auteur eut publié son décret. On a vu que ce fut elle qu'Haimon de Bazoches abrégé; et l'on croit avoir des preuves que c'est dans la pannormie plutôt que dans le décret que Gratien a puisé pour sa compilation. Du reste la préface qui est en tête étant la même qui se lit au-devant du décret a donné occasion de confondre très-souvent ensemble les deux écrits.

Conc. 28, n. 5.

N. 10.

Nous avons deux éditions de la pannormie : l'une *in-4°* faite à Basle en 1499, par les soins de Sebastien Brant. Mais celle-ci est pleine de fautes. L'autre, qui est *in-8°* et beaucoup plus correcte, parut en 1557 à Louvain chez Etienne Valere pour Antoine-Marie Bergagne. Elle fut dirigée par Melchior de Vosmedian docteur ès-arts et en théologie, qui prit soin d'en donner le texte dans son intégrité. Mais il en a confondu le titre avec celui du décret de notre prélat : ce qui feroit juger qu'il a été du nombre de ceux qui ont confondu ensemble les deux ouvrages.

Ibid. | Bal. ib. n. 23. Cave, p. 541, 2.

Bib. S. Flo. Sal.

2°. Ives voyant l'accueil favorable qu'on faisoit à sa

Bal. ib. n. 24.

pannormie, forma le dessein d'un plus ample ouvrage sur la même matiere, et ne tarda pas à l'exécuter, en composant ce qu'on nomme son decret. La pannormie lui servit de plan dans cette seconde opération. Il ne fit que changer un peu l'ordre des sujets dont elle traite, les discuter avec beaucoup plus d'étendue, et y en ajouter de nouveaux. De sorte qu'il poussa cette nouvelle compilation jusqu'à dix-sept livres, ou parties, dont chacune est divisée en grand nombre de chapitres, qui vont quelquefois jusqu'à trois cent soixante-dix-huit, et même quatre cent trente-cinq, comme la cinquième et sixième partie. Il est vrai que ces chapitres sont ordinairement fort courts, quoiqu'il y en ait quelques-uns, notamment dans la première et seconde parties qui tiennent une et deux pages entières. Du reste l'auteur y a retenu la préface entière de la pannormie : ce qui a donné occasion, ainsi qu'on l'a vu, de confondre les deux ouvrages. Cette préface commence par ces mots : *Excerptiones regularum ecclesiasticarum*, dont on a formé le titre de l'ouvrage dans quelques exemplaires manuscrits, et qu'Ives emploie lui-même équivalement pour le désigner, lorsqu'il en parle dans ses lettres, le nommant *collectiones canonum*. Dans un ancien manuscrit de saint Victor à Paris l'ouvrage ne porte en tête ni titre, ni nom d'auteur. Seulement on lit à la fin : *Explicit liber canonum* ; et sur la feuille suivante il est marqué d'une main plus récente, que ce recueil de canons appartient à Ives, ci-devant évêque de Chartres, et qu'on le nomme *Decreta Ivoniani*, en quoi l'on apperçoit visiblement une faute ; le copiste ayant écrit *Ivoniani*, au lieu de *Ivoniana*, les decrets d'Ives. Mais l'ouvrage n'est guères plus connu que sous le nom de decret, qui est le titre qu'il porte dans les imprimés, apparemment en conformité des manuscrits, sur lesquels on l'a donné au public.

'A la tête après la préface, vient la table des dix-sept livres ou parties, suivant lesquelles l'auteur a jugé à propos de distribuer les matieres qu'il entreprend de discuter : table qu'Ives a pris lui-même soin de diriger, et qui a mérité les éloges du premier éditeur, pour le bel ordre qui y régné. Il auroit pu la louer aussi pour l'idée juste qu'elle donne de l'étendue et de la variété des matieres qui y sont traitées. La méthode qu'y suit l'auteur,

Trit. Scri. c. 349.

Ivo, ep. 262.

Bal. ib. | Douj. ib.

Ivo, decr. pr. p. 6,  
2, 7.

consiste à rapporter sous chaque titre ou chapitre, les passages des peres de l'église, et autres écrivains ecclésiastiques, des conciles tant œcuméniques que provinciaux, des décrétales des papes, et quelquefois des ordonnances des princes catholiques qui y ont rapport : de sorte que s'il y avoit autant de choix et d'exactitude, qu'il y a de recherches et d'érudition, ce seroit un répertoire inestimable. Il ne laissa pas d'être d'une très-grande utilité pour les gens de lettres, qui n'auroient pu avoir sans de grosses dépenses, ni lire sans dégoût tous les livres que notre auteur y a découpés et rangés par ordre. On le regarda même comme le plus étendu et le plus parfait qui eût paru jusqu'alors. Aussi eut-il le plus de vogue avec la pannormie du même auteur, jusqu'à ce que le fameux recueil de Gratien, qui ne fut connu qu'au bout de plus de soixante ans, eût pris le dessus. M. de Marca compte celui de notre prélat pour la première collection de l'un et l'autre droit, qui ait été faite en Occident. Il est cependant certain que Reginon de Prom avoit fait entrer dans la sienne plusieurs traits du droit civil.

Marca, con. l. 3,  
c. 6, n. 2.

Quelques écrivains sont dans l'opinion, qu'Ives a puisé la plus grande partie de son ouvrage dans celui de Bouchard de Vormes, si l'on en excepte la seconde et la pénultième partie. Mais d'autres maintiennent que cela ne paroît vrai qu'en ce que l'un et l'autre copient les mêmes canons ou decrets. Il seroit après tout fort difficile de l'en justifier pleinement; puisqu'on le voit copier ses fautes, quelquefois même jusques dans les titres. Il y a aussi beaucoup d'apparence qu'Ives a puisé de même dans Reginon, d'où Bouchard a tiré lui-même, selon M. Baluze, environ six cent soixante-dix chapitres pour enrichir sa compilation.

Douj. ib. n. 8.

Quelques écrivains du nombre desquels est D. Beaugendre, ont voulu ravir à Ives de Chartres l'honneur de cet ouvrage, pour le transférer à Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours. Ils appuient leur prétention sur ce que dit Hildebert dans une de ses lettres, où il parle d'un recueil de decrets qu'il avoit entrepris de réduire en un volume, mais que ses occupations ne lui

Hild. op. p. 123,  
124.

Ib. p. 124, not.

avoient pas permis d'achever. (a) D. Beaugendre conclut de-là qu'il faut qu'Hildebert ait pour le moins commencé cet ouvrage, *saltem inchoaverit*, et qu'Ives de Chartres, prélat studieux et laborieux y aura mis la dernière main. Car, ajouté l'éditeur d'Hildebert, il ne tombe pas sous le sens que deux auteurs assez éloignés l'un de l'autre, ayant entrepris le même ouvrage, sans se communiquer, et se soient tellement rencontrés, qu'ils employent les mêmes paroles. Pour renverser sans ressource cette prétention, nous n'avons besoin que de la lettre qu'on nous oppose : c'est la vingt-septième du second livre. Elle a été écrite à la fin de l'an 1118, ou au commencement de l'an 1119, sur la mort de Mathilde reine d'Angleterre, arrivée l'an 1118. Ces époques sont certaines et établies par D. Beaugendre lui-même. C'est dans cette lettre que Hildebert parle de l'ouvrage qu'il avoit entrepris, et que ses occupations ne lui avoient pas permis d'achever. L'ouvrage n'étoit donc point achevé, lorsque Hildebert écrivoit à la fin de 1118, ou au commencement de 1119. Qu'on nous dise à présent comment Ives de Chartres mort deux ans auparavant, c'est-à-dire en 1117, pour le plus tard, a pu mettre la dernière main à l'ouvrage d'Hildebert, qui n'étoit encore que commencé à la fin de l'an 1118, pour le plutôt? Ce sont-là de ces raisons sans réplique, qui dispensent d'en ajouter d'autres.

Concluons donc que c'est à tort qu'on a voulu faire honneur à Hildebert du décret d'Ives de Chartres; et que si l'évêque du Mans a composé quelque ouvrage de ce genre, il n'est point parvenu jusqu'à nous; soit qu'il n'y ait point mis la dernière main, soit qu'il soit perdu.

Quant au prologue du décret qui se trouve à la fin des lettres d'Hildebert dans toutes les éditions des Peres, et que D. Beaugendre prétend qui appartient à l'évêque du Mans, nous n'avons encore besoin que de l'aveu de l'éditeur, pour renverser cette prétention. Car enfin, puisque ce prologue, comme D. Beaugendre lui-même en con-

(a) *Exceptiones autem decretorum quas in unum volumen ordinare disposuimus, ad suum finem nondum perductæ sunt. Opus enim hoc liberum curis pectus desiderat, etc.*

vient, ne se trouve dans aucun manuscrit d'Hildebert, quelle raison peut-on avoir de le lui attribuer, et de l'en croire auteur? Ce sera apparemment sur le fondement de la lettre dont nous avons parlé, que nous avons fait voir montrer tout le contraire. En un mot l'ouvrage d'Ives de Chartres étoit fini en 1116; et celui de Hildebert ne l'étoit pas encore en 1118, lorsqu'il écrivoit la lettre vingt-septieme. Ainsi il est évident qu'Ives n'a pu mettre dans son écrit ce qui n'étoit pas encore sorti de la plume de l'évêque du Mans.

Nous n'avons que deux éditions du decret d'Ives de Chartres; la premiere donnée en l'an 1561, par Jean du Moulin docteur en droit canon dans l'université de Louvain; la seconde en l'an 1647 à Paris, publiée par le P. Fronteau chanoine régulier de sainte Geneviève.

3°. De tous les ouvrages d'Ives, le plus considérable et le plus estimé avec raison des sçavans, est le recueil de ses lettres.

Ces lettres sont au nombre de 289, en y comprenant une charte d'Ives, et une (1) assez longue lettre d'Hugues abbé de Pontigni et de saint Bernard, à Odon abbé de Marmoutier, qu'on trouve à la fin en forme d'appendice. Elles ont toutes été écrites durant son épiscopat, à l'exception de la 287<sup>e</sup> qu'il écrivit n'étant encore qu'abbé. Ivo, ep. p. 1-124.

Il est visible que celui qui a pris le soin de dresser ce recueil, n'y a pas toujours gardé exactement l'ordre chronologique. Car outre que la 287<sup>e</sup> devoit être la premiere pour la raison qu'on vient de voir, il y en a plusieurs autres déplacées. Par exemple, la 7<sup>e</sup> à Roscelin n'a été écrite certainement qu'après plusieurs de celles qui la suivent; puisque l'auteur avoit déjà plusieurs années d'épiscopat lorsqu'il l'écrivit. Il en faut dire autant de la 25<sup>e</sup> au pape Urbain II, n'ayant été écrite qu'après la 7<sup>e</sup> année de son épiscopat. Au contraire la 277<sup>e</sup> qui est adressée à Hildebert, nouvellement élu évêque du Mans, devoit

(1) Il paroît que Juret n'a joint cette lettre de Hugues de Pontigni et de saint Bernard à celles d'Ives, que parce qu'il a cru que l'évêque de Chartres, dont il est parlé dans la lettre, n'est autre qu'Ives lui-même. Mais c'est une méprise certaine; car l'évêque de Chartres dont il est question dans cette lettre, n'est autre que Geoffroi II, successeur immédiat de saint Ives dans l'évêché de Chartres.

être placée bien plus haut; puisqu'elle est de l'an 1097. On a mis à la tête deux lettres du pape Urbain II, sur l'ordination d'Ives, qui servent comme d'introduction à toutes les suivantes.

Tous les sçavans conviennent que ce recueil de lettres est un des plus précieux monumens de l'érudition ecclésiastique que nous ayons pour la fin du onzieme et pour le commencement du douzieme siecle. M. Baillet, ce critique célèbre, en parle ainsi dans la vie de l'auteur.

» On a dans le recueil des lettres d'Ives les principaux  
 » points de la doctrine, des mœurs et de la discipline de  
 » son temps; et surtout beaucoup de décisions excellentes  
 » sur divers cas de conscience et sur diverses questions de  
 » droit qu'on lui proposoit. On y voit partout une con-  
 » noissance profonde des affaires de l'église, une droiture  
 » de cœur merveilleuse, une science et une capacité de  
 » très-grande étendue, un zele pour la pureté de la foi  
 » et des mœurs, et pour l'observation des canons, tou-  
 » jours fort ardent, mais toujours éclairé, discret et tem-  
 » péré par une modération et une sagesse admirables. » Dès  
 le vivant de l'auteur, Sigebert en a parlé comme d'un recueil de lettres fort utiles; et spécifiant la soixantieme écrite en 1099 à Hugues archevêque de Lyon et légat du saint siege en France, il dit que cette lettre, toute courte qu'elle est pour les paroles, est remplie de citations, de canons et d'autorités des saints peres, qui la rendent très-instructive. Alberic moine de Troisfontaines, nous représente ce recueil comme un ouvrage qui inspire partout l'amour du bien et de la justice, et la haine du mal et de l'injustice. Entr'autres livres légués vers l'an 1150 à la cathédrale de Soissons par l'évêque Anculfe, on marque *le décret et les lettres d'Ives de Chartres*, par où l'on voit l'estime que ce prélat faisoit de l'un et de l'autre ouvrage.

Il seroit à souhaiter que nous pussions entrer dans le détail de ce qu'un recueil si excellent contient au moins de plus important et de plus curieux. Mais comme cela nous conduiroit bien au-delà des bornes que nous nous sommes prescrites, et que d'ailleurs M. Dupin nous a prévenu là-dessus, en nous donnant une notice assez exacte du contenu de chaque lettre, nous nous contenterons d'observer

Bail. 23 dec. p. 287.

Sig. scri. eccl. c. 167, p. 151.

Alb. chr. par. 2, p. 228.

Dormai, hist. de Soiss. p. 161.

Dupin, 12 sie. p. 3-78.

que ce qui rend encore ce recueil plus précieux, ce sont divers points de l'histoire tant civile qu'ecclésiastique de France, qu'on chercheroit inutilement ailleurs.

C'est dans cette source qu'il faut surtout puiser les principales circonstances et les suites fâcheuses du funeste divorce du roi Philippe I, avec la reine Berte sa légitime épouse, et de son scandaleux mariage avec Bertrade de Montfort que ce Prince avoit enlevée au comte d'Anjou son mari : c'est-là principalement qu'on peut aussi ap-

Ivo, epist. 13, 11, etc.

Ep. 139.

prendre les raisons d'état qui portèrent le roi Louis VI à se faire sacrer en 1108, non à Reims, mais à Orléans. Il y a même quelques lettres qui peuvent beaucoup servir pour les généalogies de diverses anciennes maisons de France; sçavoir la quarante-cinquième pour les généalogies des maisons de Meulent et de Crespi; la cent vingt-neuvième pour les généalogies des maisons de Vendôme et des vicomtes de Blois; et la deux-cent onzième pour celle des comtes de Flandres et des comtes de Rennes. Il est bon d'ajouter qu'il y en a deux sur l'eucharistie; sçavoir la deux cent cinquante-unième à Manassès, évêque de Meaux, de laquelle MM. de P. R. ont tirée la quatrième leçon de leur quarante-troisième office du saint sacrement; et la deux cent quatrevingt-septième à Haiméri abbé d'Anchin, où il décide que les apôtres reçurent dans la dernière cène le corps de Jesus-Christ passible tel qu'il l'étoit alors: au lieu qu'actuellement nous le recevons, en communiant, impassible tel qu'il est depuis sa résurrection. Cette der-

Bib. s. Vin. cen

Bib. pp. t. 1, p. 487-488.

nière lettre a paru si importante à Jean Ulimier prieur des chanoines réguliers de saint Martin de Louvain, qu'il a jugé à propos de la joindre aux traités sur l'eucharistie de Lanfranc, d'Alger, de Guitmond, d'Adelman et de Pierre le vénérable, dans un recueil imprimé à Louvain en 1561, in 8°: d'où elle a passé dans la bibliothèque des Peres de Margarin de la Bigne, et encore en d'autres recueils. Touchant la deux-cent soixante-seizième il est important de sçavoir que ce n'est point à Jean archevêque de Lyon, comme portent les imprimés, mais à Josceranne archevêque de la même ville, qu'elle a été écrite. Cette remarque est nécessaire pour qu'on ne s'obstine pas à vouloir grossir le catalogue des archevêques de Lyon, d'un

Mab. an. l. 72, n. 3, et t. 5, app. p. 682.

prétendu Jean qui n'a jamais existé. A l'égard de la deux cent soixante-dix-septième dans laquelle saint Ives accuse Hildebert nouvellement élu évêque du Mans, d'avoir mené une vie licencieuse depuis qu'il eût été fait archidiacre, il est encore bon de sçavoir que François Juret dans ses notes sur cette lettre, a prétendu que ce n'est pas à Hildebert, comme le porte l'imprimé de la première édition, mais à un autre nommé Aldebert, comme le porte un ancien manuscrit de saint Victor, que cette lettre a été écrite. Mais pour réfuter cette prétention de Juret, il suffit de remarquer que ce n'est pas dans la seule adresse de cette lettre que Hildebert est nommé Aldebert; puisqu'il est encore nommé de même dans une des poésies de Baudri son contemporain et son ami. Au reste cette lettre ne sçauroit préjudicier en rien à la réputation de cet illustre évêque du Mans; puisque tout ce qu'Ives y a avancé à son désavantage, il dit ne le sçavoir que de ceux qui n'avoient voulu ni conseiller, ni consentir à son election, et qui étoient ainsi intéressés à le décrier.

Duchesne, t. 4, p. 271.

Mab. ann. l. 69, n. 59.

Ep. 32, et seqq.

Le Beuf, dissert. sur l'hist. de Paris, t. 2, p. 172.

Pasq. Rech. de la Fr. p. 380.

Bib. Bigot, part. 2, p. 181.

Si le recueil des lettres d'Ives est un précieux monument de son érudition ecclésiastique, il ne l'est pas moins de sa modestie et de son humilité. C'est sans doute par un effet de cette modestie, qu'écrivant sa vingt-huitième lettre au roi Philippe, il n'y prend point d'autre qualité que celle d'*humble clerc*, ou chapelain de sa majesté. Dans le plus grand nombre de ses autres lettres, il ne se qualifie que d'*humble ministre* ou *serviteur* de l'église de Chartres. On voit par la lettre cent dix-huitième que ses lumières sur la géographie n'étoient pas fort étendues, et qu'il ne connoissoit guères l'antiquité des métropoles de France, que par une vue superficielle qu'il avoit jettée sur les anciennes notices des Gaules.

Il ne faut pas oublier que ses lettres ne sont pas moins remplies que son décret, de citations des pandectes, du code, des nouvelles et des instituts de Justinien.

Il s'est fait trois éditions différentes du recueil entier des lettres de notre saint et sçavant prélat. La première parut à Paris chez Sebastien Nivelles; quelques exemplaires portent en 1584, et les autres en 1585: je ne sçai s'il n'y en a pas qui portent encore en 1585; puisque

le



' le pere le Long marque expressément cette date. C'est François Juret qui a donné cette édition *in 4°*, comme on le voit par son épître dédicatoire sans date à Pierre Pithou. Le privilege est de 1578, ce qui pourroit porter à croire qu'il y en avoit déjà eu une édition précédente : mais il est certain qu'il n'y en a point eu d'autre avant celle-ci. La seconde parut aussi à Paris chez Sebastien Cramoisy en 1610 *in 4°*. Lipen la met dès l'année précédente 1609. Ce fut encore Juret qui donna cette édition, comme il paroît par une nouvelle épître dédicatoire adressée à Jacques-Auguste de Thou premier président du parlement de Paris. Celle-ci est préférable à la premiere ; car outre que Juret y a corrigé plusieurs fautes, et rempli plusieurs lacunes qui se trouvoient dans la précédente, il y a joint de sçavantes observations qui en éclaircissent le texte, et servent beaucoup à éclaircir l'histoire de l'auteur, et à faire connoître les personnes à qui ses lettres sont adressées. Il y a aussi des notes de Jean-Baptiste Souchet qui sont un supplément à ce qui manque dans celles de Juret. Nous sommes redevables de la troisieme édition au pere Fronteau chanoine régulier de sainte Genevieve, qui a suivi en tout la seconde de Juret, dans son édition générale des œuvres de notre prélat, publiée à Paris chez Laurent Cottureau en 1647, *in fol.*

Le Long, bib. Fr.  
p. 331, 2.

Bib. Caum. p. 44.  
Lip. bib. theol. t.  
1, p. 606.

Bib. s. Vin. Cen.

Outre ces trois éditions du recueil entier, il s'en est fait plusieurs autres d'un certain nombre de lettres, soit réunies ensemble, soit imprimées séparément. Nous ne faisons pas ici le dénombrement de toutes celles qui se trouvent dans les annales de Baronius, soit dans la collection des conciles; le détail en seroit ennuyeux. Nous dirons seulement qu'André Duchesne a inséré dans sa collection des historiens François toutes celles qui concernent l'histoire de France, les regardant comme des monumens et des originaux excellens pour servir à l'histoire. Elles sont au nombre de quarante-six.

Bar. an. 1100, etc.

Conc. t. 10, p. 486,  
490, etc.

Duchesne, t. 4, p.  
217-247.

Une des plus considérables entre celles qui sont dans Duchesne, est la 189<sup>e</sup> du grand recueil. Cette lettre qui traite du sacre et du couronnement de nos rois, a été imprimée séparément, premierement en latin sous ce titre : *De consecratione Ludovici regis*, à Sens en 1561,

Le Long, bib. Fr.  
p. 555, 1.

*in 4<sup>o</sup>*, par les soins de Claude Goust lieutenant général de la même ville, et puis traduite en françois, à Chartres, en 1594, aussi *in 4<sup>o</sup>*. Cette édition françoise paroît avoir été faite à l'occasion du sacre du roi Henri IV. La même lettre se trouve encore tant en latin qu'en françois, dans le cérémonial françois de M. Godefroi, t. 1, p. 427 et 430. La soixantieme écrite en 1099 à Hugues archevêque de Lyon, au sujet des investitures des évêques et des abbés, qui est la seule, comme on l'a vu ci-dessus, que Sigebert ait spécifiée, a été imprimée par les soins de Melchior Goldast, entre les apologies de l'empereur Henri IV, que le même Goldast publia à Hanovre en 1644. Il est bon d'être averti que l'archevêque Hugues fit à cette lettre une réponse que M. Baluze a déterrée, et qu'il nous a donnée dans ses *Miscellanea*.

Gold. apol. p. 183-187.

Lamb. bib. t. 2, p. 933.

Poss. t. 2, p. 307.

Montf. bib. p. 1238, h.

On a vu ci-devant que la deux cent quatrevingt-septieme à Haimeri abbé d'Anchin, a été imprimée, aussi séparément, par Ulimmier et par Margarin de la Bigne. Nous apprenons de Lambecius qu'on conserve dans la bibliothèque de l'empereur à Vienne, un excellent manuscrit des lettres d'Ives de Chartres, sur lequel il dit qu'on pourroit corriger quantité de fautes qui se trouvent dans les imprimés. Ce manuscrit est apparemment le même que celui dont parle Possevin qui se gardoit de son temps à Vienne chez Wolfgang Lazius, et dont il paroît qu'on faisoit une estime particuliere. Dom Montfaucon indique un autre manuscrit qui ne contient que 274 lettres; mais qui a cela de particulier, qu'on lit à la fin une prose rimée, qui commence ainsi : *Alpha et omega, magne Deus*. Si c'est notre prélat qui a lui-même dressé l'ancien recueil de ses lettres, comme il y a lieu de le croire, il pourroit bien y avoir ajouté cette prose en forme d'épilogue, pour consacrer à Dieu l'ouvrage entier.

Quelques peines que Juret se soit données pour ramasser toutes les lettres d'Ives, il lui en a échappé trois qui méritent d'être jointes aux autres, lorsqu'on en fera une nouvelle édition. Ces lettres sont la vingtieme du second livre de celles de Geofroi de Vendôme, où il est traité de la réitération de l'extrême-onction; une autre au pape Pascal II, en faveur de l'abbaye de saint Pierre de Chartres, que

Dom Dachery a tirée de l'abbaye d'Evron dans le Maine, et qu'il a insérée dans ses notes sur Lanfranc, p. 560; et enfin une à Adele, comtesse de Blois, sur le dessein qu'avoit cette princesse de rétablir l'ancien monastere de saint Martin en vallée. Dom Mabillon nous a donné cette dernière non seulement imprimée, mais encore gravée sur l'original, dans son grand ouvrage de la diplomatique. Sanderus parle d'une quatrième lettre sur les mysteres de la messe, qui se trouve parmi les manuscrits de l'abbaye de saint Amand: mais comme il n'en dit rien de plus, nous ne pouvons point en donner une plus ample notice.

Mab. dipl. p. 364, 652. | An. l. 68, n. 60.

Sand. bib. Belg. par. 1, p. 42.

Outre les lettres qui ne sont point dans le recueil de Juret, il y manque aussi trois chartes de notre prélat. La première donnée en faveur des chanoines réguliers de Bourgmoyen à Blois, est datée de Chartres le 24 Juin 1105: elle est remarquable en ce qu'entr'autres témoins, elle fut souscrite par le grand saint Anselme archevêque de Cantorberi, qui par conséquent étoit alors à Chartres. On est redevable de cette piece à Jean Bernier qui nous l'a donnée parmi les preuves de son histoire de Blois. La seconde est la charte de fondation de l'abbaye de Tiron, en date du 5 février 1110, écrite au nom de l'église de Chartres, et à laquelle Ives, comme évêque, souscrit le premier. Le début de cette lettre est un récit des visions et apparitions extraordinaires, qui précéderent l'arrivée à Chartres du B. Bernard, fondateur et instituteur de cette maison, qui étoit venu demander à Ives et à ses chanoines le fonds sur lequel il vouloit la bâtir. On voit dans les souscriptions quelles étoient alors les dignités établies dans l'église de Chartres, qu'il y avoit six archidiares et plusieurs prévôts. Dom Mabillon l'ayant trouvée dans le cartulaire de Tiron, lui a donné place parmi les pieces qui composent l'appendice du cinquième tome de ses Annales. La troisième charte est un acte public en faveur de l'abbaye de Bonneval, adressé à l'abbé Bernier; que Dom Dachery a publié à la fin de ses notes sur Guibert de Nogent.

Ber. h. de Blois, preuv. p. 8.

Mab. an. t. 5, app. p. 680, 681.

Guib. not. p. 664.

On peut aussi compter parmi les omissions du recueil de lettres, donné par Juret, deux sentences d'Ives, que Jacques Petit a fait imprimer à la suite du pénitentiel de saint

Theod. pœn. t. 2, p. 551-555.

Theodore archevêque de Cantorberi. La première est une sentence qu'Ives prononça contre trois prévôts de sa cathédrale, qui vexoient beaucoup les chanoines leurs confreres et les pauvres. La seconde est un jugement qu'il rendit, comme commissaire du légat apostolique Hugues archevêque de Lyon, sur le différend qui étoit alors entre les moines de Marmoutier-lez-Tours, et ceux de saint Martin des Champs à Paris, pour la possession de l'église d'Hienville, située dans la paroisse du Puiset, au diocèse de Chartres. Par ce jugement l'église d'Hienville fut pour toujours adjugée aux moines de saint Martin des Champs, et ceux de Marmoutier furent absolument déboutés de leurs prétentions.

Du Cange, gl. n.  
t. 3, p. 1595.

Enfin on pourroit encore ajouter aux lettres d'Ives de Chartres, le règlement qu'il fit en faveur de sa cathédrale, dont il est parlé dans le nécrologe de la même église en ces termes : *Junioratus omnes hujus Ecclesie et precarias in communes redegit usus, et eas in posterum personis distribui tam suo quam apostolico privilegio, vetuit.* Il paroît par l'explication que M. du Cange donne des mots de *junioratus* et de *precaria*, que saint Ives régla que tous les vicariats dépendans de sa cathédrale, et toutes les corvées qui leur étoient dues entreroient dans la manse commune, et que personne n'en seroit plus dorénavant pourvu à titre de personat ou de bénéfice. Il eut soin de faire confirmer ce règlement par un rescrit du pape : mais il ne paroît pas que ni l'un ni l'autre soient venus jusqu'à nous.

Ibid. | t. 5, p. 803.

Pour revenir au recueil imprimé des lettres d'Ives, une preuve certaine qu'il ne contient peut-être que la moindre partie de celles qu'il écrivit pendant son épiscopat, c'est que presque toutes les lettres qui composent le second livre de celles de Geofroi de Vendôme, sont adressées à ce prélat. Cependant il n'y en a qu'une seule de lui, sçavoir la vingtième du même livre. Est-il vraisemblable qu'Ives n'ait fait que cette seule réponse à Geofroi, et qu'il ait gardé le silence sur les autres lettres de cet abbé.

Sand. bib. Belg.  
par. 1, p. 33.

Avant que de finir cet article; il est à propos de remarquer, afin qu'on ne multiplie pas sans sujet les écrits de l'évêque de Chartres, que l'ouvrage ainsi intitulé dans un manuscrit de l'abbaye de saint Amand, *Ivonis Carnot*,

*de excommunicatis, nisi denunciati fuerint, non vitandis*, n'est autre chose que sa cent quatrevingt-sixième lettre à Laurent moine de la Charité, où ce point de discipline ecclésiastique est expressément prouvé.

4°. Après les lettres d'Ives, on nous a donné dans l'édition de ses œuvres de 1647, un recueil de ses sermons qui sont au nombre de vingt-quatre. Ivo, serm. p. 259-304.

Les six premiers sont plutôt des opuscules ou des traités particuliers, que de simples sermons. Aussi l'auteur lui-même citant le cinquième, où il traite des rapports qui se trouvent entre l'ancien et le nouveau sacerdoce, ne l'appelle point autrement qu'un livret : *In libello*, dit-il, *quem composui de convenientia veteris et novi sacerdotii*. C'est de même sous le titre de livres ou traités qu'ils sont presque toujours désignés dans les manuscrits. Par exemple, dans un manuscrit de l'abbaye de Liessies en Hainault, ils sont ainsi indiqués : *De sacramentis dedicationis liber unus; de sacris ordinibus liber unus*, etc. Cependant, comme il est porté que les trois premiers ont été prononcés en plein synode, on ne peut douter que ce ne soit autant de discours que notre pieux et sçavant prélat a prononcés pour l'instruction de son clergé, non tant en forme de sermons, que de leçons d'un maître à ses disciples. Ep. 231.

Comme ces six premiers sermons ou petits traités sont des plus considérables de tous, et qu'ils paroissent avoir fait beaucoup d'honneur à notre prélat, nous ne pouvons nous dispenser d'en donner une notice au moins générale. Sand. ib. par. 2, p. 28.

Dans le premier qui est intitulé *de sacramentis neophytorum*, l'auteur après avoir parcouru les mystères opérés dans les six premiers âges du monde, et avoir marqué l'institution du baptême, s'applique à expliquer toutes les cérémonies que l'église employoit dans l'administration de ce sacrement, et à en développer les sens mystérieux et spirituels; ce qu'il fait avec beaucoup de lumière, d'ordre et de netteté. Dans le second qui a pour titre *de excellentia sacrorum ordinum, et de vita ordinandorum*, après avoir marqué quels sont les signes d'une vraie vocation à la cléricature, et expliqué ce que signifie le mot de Ivo, serm. p. 259-262. P. 262-265.

P. 265, 1.

P. 265-268.

P. 269-272.

P. 273-284.

*clerc*, il explique en détail ce qui regarde les sept ordres ecclésiastiques de portier, de lecteur, d'exorciste, d'acolythe, de soudiacre, de diacre et de prêtre; marquant avec beaucoup d'exactitude les fonctions de chaque ordre, et les obligations de ceux qui y sont promus: il prétend de plus qu'il n'y a aucun de ces sept ordres, que Jésus-Christ lui-même n'ait en quelque sorte exercé en personne pendant sa vie mortelle. Il est remarquable que distinguant les prêtres des évêques, il dit que les premiers sont les successeurs et les vicaires des soixante-dix disciples de Jésus-Christ, et les seconds les successeurs des apôtres. Dans le troisieme, intitulé *de significationibus indumentorum sacerdotalium*, après avoir parlé de l'origine des habits sacerdotaux qu'il dit avoir été institués sur le modèle de ceux de l'ancienne loi, il en donne des raisons mystiques, et s'étend sur les vertus représentées et figurées par ces saints vêtemens. On y voit que les habits des diacres, des prêtres, des évêques et des cardinaux-prêtres, étoient alors les mêmes que ceux dont ils se servent encore à présent, quoique la forme en ait été changée par la suite des temps. En lisant ces trois premiers sermons, on s'aperçoit qu'ils sont une suite l'un de l'autre; que le second suppose le premier, et que le troisieme est un supplément de ce qui manque dans le second.

Le but du quatrieme qui a pour titre, *de sacramentis dedicationis*, est de montrer que toutes les cérémonies religieuses que l'église emploie dans la consécration de ses temples matériels, ne sont que des images mystérieuses de ce qui se fait par le baptême dans la consécration des temples spirituels, qui sont les fideles. C'est un sermon qui est assurément digne des lumieres et de la piété de l'auteur.

Le cinquieme intitulé *de convenientia veteris et novi sacrificii* (il faut lire *sacerdotii*) est un véritable traité où l'auteur s'étend beaucoup à prouver que le sacerdoce de l'ancienne loi n'a eu d'autre fin que de figurer et représenter celui de la nouvelle, et que le culte grossier que la synagogue rendoit à Dieu, n'étoit qu'un tableau du culte vraiment religieux que l'église lui rend aujourd'hui. Ce discours suffiroit seul pour nous convaincre qu'Ives a été de son temps un des sçavans les plus profonds dans l'intelligence des grands mysteres conte-

nus dans les écritures de l'un et l'autre testament. Enfin le dessein du sixième qui a pour titre *cur Deus natus et passus est?* est de prouver la nécessité de l'incarnation et de la mort du Fils de Dieu. Le principal raisonnement dont l'auteur se sert pour cela, est que si Dieu avoit sauvé, comme il le pouvoit, l'homme pécheur par sa seule volonté et sans le sacrifice de son Fils; il auroit à la vérité manifesté sa puissance qui est sans bornes; mais il n'auroit pas satisfait à sa souveraine justice, qui demandoit d'une part que le pécheur ne demeurât pas impuni, et de l'autre, que le diable ne fût pas privé des droits qu'il avoit acquis sur l'homme, par la victoire qu'il avoit remportée sur lui, sans avoir mérité d'en être dépouillé. Ives développe et étend ce raisonnement, et ajoute plusieurs choses qui font voir qu'il étoit aussi habile dans les matieres théologiques, que versé dans celle du droit. Ives paroît avoir composé ce sixième discours qui est beaucoup plus court que les précédens, et qui n'a aucun air de sermon, sur le modèle du célèbre traité de saint Anselme, *Cur Deus homo?* Nous pouvons ajouter que cet écrit de l'évêque de Chartres n'est qu'un précis et un abrégé de celui du saint archevêque de Cantorberi.

On conserve dans la bibliothèque du roi d'Angleterre un manuscrit qui porte en tête, *Ivonis Carnot episcopi, de sacramentis ecclesiasticis, libri quatuor*. Ces quatre livres ne seroient-ils pas les quatre premiers sermons d'Ives dont nous venons de parler? Ce sont en effet comme quatre livres particuliers auxquels ce titre peut fort bien convenir, en entendant par les mots de *sacremens de l'église*, non ce que nous appelons proprement les sept sacremens de l'église, mais en général, comme fait notre auteur, tous les signes sacrés que l'église emploie dans ses cérémonies, et dans tout le culte extérieur qu'elle rend à Dieu. Ce sont encore apparemment ces quatre premiers sermons qui sont aussi désignés sous le nom d'un *livre des sacremens*, dont il est fait mention dans plusieurs bibliographes, et dont Gui évêque du Mans fit présent vers l'an 1150 à sa cathédrale, avec le décret de notre Ives de Chartres : *Ecclesie nostræ, dit l'auteur de la vie de l'évêque Gui, decreta cum libro de sacramentis, que Ivo, Carnotensis episcopus, abbreviavit, noscitur contulisse*. Peut-être néanmoins

P. 284-286.

Bib. reg. Angl. p. 152. VIII. 12.

Sand. par. 1, p. 359,  
| Montf. bib. p.  
1359, etc.Mab. ann. t. 3, p.  
348.

que ce livre des sacremens n'est autre chose que le premier sermon *de sacramentis neophitorum*. Après cette petite digression qui étoit nécessaire, revenons à notre sujet.

Ivo, serm. p. 286-304.

'A l'égard des dix-huit autres sermons de notre prélat, il y en a quinze qui sont des instructions courtes, mais lumineuses et solides, sur les principales fêtes de l'année, sçavoir l'Avent, la Nativité du Seigneur, la Circoncision, la Purification, la Septuagésime, le commencement du jeûne, ou le mercredi des Cendres, le Carême, l'Annonciation, le dimanche des Rameaux, la cène du Seigneur, ou le jeudi saint, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, et la chaire de saint Pierre. Les trois derniers sont des instructions sur l'oraison Dominicale, sur le symbole des Apôtres, et sur les habits *adultérins* ou mondains, tant des hommes que des femmes.' On apprend de l'un de ces sermons que la loi de la continence pendant le carême, pour les personnes mariées, étoit encore alors en vigueur, au moins dans l'église de France. Le commencement de celui de la cène du Seigneur a paru si important à MM. de P. R. qu'ils en ont fait la cinquième leçon de leur office quarante-troisième du saint sacrement. Il est bon d'être averti que dans un manuscrit du roi d'Angleterre, celui de l'avent a pour titre, *de distinctione adventus Domini*; parce qu'en effet ce sermon traite du double avènement de Jesus-Christ dans l'humilité de sa chair mortelle dans la plénitude des temps, et dans toute la gloire de sa majesté divine à la fin des temps.

P. 293, 1.

Bib. reg. Angl. p. 152, VIII, 13.

Bib. mini. cen

Bib. Th. 2, p. 702.

Bib. s. Vin. cen.

Le premier qui a entrepris de donner au public les sermons d'Ives, est Melchior Hittorpius, qui fit entrer les vingt-un premiers dans son recueil d'anciens écrits sur la liturgie, imprimé à Cologne chez Gervin Calenius en 1568. *in-fol.* et réimprimé à Rome en 1594. et à Paris en 1624. Dans ce recueil ils ont pour titre : *B. Ivonis Carnot. episcopi, de ecclesiasticis sacramentis et officiis, de præcipuis per annum festis, sermones nunc primum editi.* Ce titre confirme la remarque qu'on a déjà faite, que le livre ou les quatre livres des sacremens, qui dans quelques manuscrits portent le nom d'Ives, ne sont que le premier ou les quatre premiers de ses sermons. Du recueil d'Hittorpius, les mêmes sermons sont passés dans l'édition gé-

générale



nérale des œuvres d'Ives, faite à Paris en 1647 par les soins du pere Fronteau; l'éditeur y a ajouté trois autres sermons, dont le premier qui est sur les habits *adulterins*, avoit déjà été publié par Juret sur un manuscrit de saint Victor, à la suite des lettres de notre respectable prélat.

Les vingt-quatre sermons qui se trouvent dans l'édition du pere Fronteau, ne sont pas les seuls qu'Ives ait composés. Les derniers éditeurs de saint Augustin nous apprennent que le sermon pour un martyr, qui commence par ces mots : *Triumphalis b. Martyris N.* lui appartient. Ce sermon qui dans le bréviaire Romain porte le nom de saint Augustin, étoit ci-devant le quarante-quatrième parmi ceux que ce saint Docteur a composés pour les Saints; et il est maintenant le deux cent vingt-troisième dans l'appendice du troisième tome de ses œuvres. Les mêmes éditeurs nous avertissent qu'ils l'ont trouvé dans un ancien manuscrit de l'abbaye de saint Germain-des-Prés, où il tient le milieu entre les autres sermons d'Ives de Chartres.

Il est bon de remarquer que ce sermon n'est pas le seul entre ceux qui appartiennent certainement à notre bienheureux prélat, auquel on ait fait l'honneur de le regarder comme une production de saint Augustin. Il y en a trois autres de lui dans le même appendice; sçavoir, le soixante-quatrième qui est son sermon vingt-deuxième sur l'oraison dominicale; le soixante-quatorzième, qui est son sermon vingt-quatrième sur les habits *adulterins*, et le deux cent quarante-septième, qui est son sermon sixième : *Pourquoi Jesus-Christ est né et a souffert?* Les Bénédictins dans l'*errata* de leur onzième tome de saint Augustin, disent que ces trois sermons se trouvent dans l'édition du pere Fronteau, avec quelques fautes qui sont corrigées dans leur appendice du cinquième tome de saint Augustin.

Outre le sermon d'un martyr, faussement attribué à saint Augustin; Ives en a encore composés trois autres, qui n'ont jamais vu le jour. Le premier est sur la croix, et se trouve dans deux manuscrits; l'un appartenant au roi d'Angleterre, et l'autre à Thomas Theyer à Londres; le second est sur la fête de saint Jean l'Évangéliste, qui se trouve aussi dans deux manuscrits, l'un de l'abbaye de Cambron,

Aug. serm. app. p. 368.

Bib. reg. Angl. ib.  
| Cat. mss. Angl.  
par. 4, n. 662.  
Sand. ib. part. 1,  
p. 359, et par. 2,  
p. 359.

Montf. bib. bib. p.  
519, B.

et l'autre de l'abbaye de Lobbes en Hainaut. Le troisieme est sur les nôces de Jesus-Christ, et se trouve dans un manuscrit indiqué par Dom Montfaucon.

Joh. Abr. de off.  
eccl. p. 444-487.

Si nous nous en rapportions aux conjectures de Jean Prevost chanoine de l'église de Rouen, nous serions portés à croire qu'Ives de Chartres seroit encore auteur des six autres sermons sur les devoirs des pasteurs, que le même Jean Prevost a publié à Rouen en 1679, à la suite du traité des offices de l'église de Jean évêque d'Avranche, dans la suite archevêque de Rouen, dont on a parlé en son lieu.

Hist. litt. t. 8, p.  
64, 74.

Joh. Abr. ib. præf.  
p. 9, 10.

Ces sermons s'étant trouvés sans nom d'auteur, dans un manuscrit de la bibliothèque de MM. Bigot, ancien de cinq cent ans, Jean Prevost a conjecturé qu'ils pouvoient bien être d'Ives de Chartres : les raisons qu'il en allègue sont, 1°. que ce même manuscrit contient trois sermons du même prélat, qui ont déjà paru plusieurs fois sous son nom. 2°. Que le style et la maniere de penser de l'auteur de ces six sermons, sont fort semblables au style et à la maniere de penser d'Ives, dans les sermons qui sont indubitablement de lui, et sur-tout dans celui qu'il a fait sur la chaire de saint Pierre. 3°. Enfin qu'on ne peut nier qu'ils ne soient de quelque évêque, puisque l'auteur y parle à ses prêtres, comme étant leur supérieur, et chargé en cette qualité de répondre à Dieu de leur conduite : ce qui fait voir que ce sont des discours synodiques.

Mais à ces raisons qui paroissent avoir quelques vraisemblance, on en oppose d'autres qui n'ont pas moins de force pour la combattre. Car, dit-on, 1°. si ces six sermons étoient véritablement d'Ives de Chartres, est-il possible que dans cette multitude prodigieuse de manuscrits de ses ouvrages qui se conservent encore aujourd'hui dans les bibliothèques, il ne s'en trouvât pas au moins quelques-uns où ces sermons lui fussent expressément attribués? 2°. On a vu ci-devant que les trois premiers de ces vingt-quatre sermons imprimés, sont des discours synodiques, dont le but est d'instruire à fonds ses ecclésiastiques sur tout ce qui regarde leurs fonctions et leurs devoirs : cela étant, quelle apparence y a-t-il qu'il ait voulu composer six autres discours synodiques sur la même matiere, où il n'auroit presque fait

que répéter ce qu'il auroit dit dans les précédens? On sçait qu'en fait d'instructions synodiques, ce n'est pas la coutume des évêques de les multiplier sur le même sujet sans nécessité. 4°. Il faut bien remarquer que l'auteur de ces six sermons ne manque point, à la tête de chacun, de prendre un texte de l'écriture pour sujet de tout son discours; or c'est ce que ne fait jamais Ives de Chartres dans aucun des sermons qui sont certainement de lui. On voit par-là que si le style de l'auteur des six sermons en question, a quelque ressemblance avec celui de notre prélat, au moins il y a une différence considérable dans la méthode de prêcher de l'un et de l'autre. Quant à ce que dit Jean Prevost, que la maniere de penser de l'auteur de ces sermons, est fort semblable à la maniere de penser d'Ives; nous ne voyons pas quelle induction on peut tirer de-là. Car l'évêque de Chartres n'avoit pas une maniere de penser qui lui fut propre et particulière. Dans ce temps-là il n'y avoit presque qu'une maniere de penser sur tous les points concernans la religion, et ce n'a été que depuis Ives, que l'église a eu la douleur de se voir inondée d'une multitude d'opinions différentes, tant sur le dogme que sur la morale et la discipline.

Au reste, quel que soit l'auteur de ces six sermons, on voit que c'étoit un homme judicieux, très-versé dans l'étude de l'écriture, des peres et des conciles, qui avoit de la piété, du discernement et une grande connoissance de toutes ses obligations; il écrivoit assez bien pour le temps où il vivoit. Tous ces caracteres joints à d'autres circonstances, nous font naître la pensée que ces sermons pouvoient bien être d'Hildebert évêque du Mans. C'est ce que nous pouvons examiner dans l'article du dernier.

5°. Le dernier ouvrage qu'on nous a donné sous le nom d'Ives, dans l'édition de ses œuvres de l'an 1647, est une courte chronique des rois de France, qui commence à Pharamond et finit à Philippe I.

Il est surprenant que François Juret, qui le premier a tiré cette chronique de la poussiere des bibliothèques, ne se soit pas aperçu qu'elle ne sçauroit être de notre prélat. La preuve en est certaine, puisqu'il est parlé de Henri I roi d'Angleterre, comme d'un prince qui étoit alors dans la 30<sup>e</sup> année de son regne. Or la 30<sup>e</sup> année du regne de

Voy. tome XI, p.  
351 et suiv.  
Ivo. chr. p. 308-  
307.

ce prince, qui monta sur le trône l'an 1100, concourt avec l'an 1150 de l'ère chrétienne. Comment donc Ives, qui est mort dès l'an 1116, pouvoit-il être auteur d'une chronique, qui n'a été écrite qu'environ 14 ans après qu'il n'étoit plus au monde.

Cave, p. 541, 2. |  
Oud. t. 2, p. 875.

' Il est vrai que quelques-uns ont voulu dire que l'endroit de cette chronique qui regarde Henri I roi d'Angleterre, est une addition faite par une main étrangere. Mais quelles preuves en donneront-ils? Cette prétendue addition ne se trouve-elle pas dans tous les manuscrits? D'ailleurs elle est une suite fort naturelle de ce qui précède. Car l'auteur ayant parlé immédiatement auparavant de Guillaume le Conquérant, et de Guillaume le Roux, prédécesseurs de Henri I sur le trône d'Angleterre, il étoit naturel qu'il n'oubliât pas ce dernier prince, qui étoit très-certainement régnant dans le temps qu'il écrivoit. A quoi il faut ajouter qu'on ne connoît aucun bibliographe, qui ait attribué cette chronique à l'évêque de Chartres. Nous parlerons de cette chronique dans l'article de Hugues de sainte Marie moine de Fleury, qui en est le véritable auteur.

Le Long, bib. Fr.  
p. 341, 2.

' Au reste les sçavans conviennent aujourd'hui que cette chronique est très-peu de chose et fort défectueuse. L'auteur y rapporte, selon M. l'abbé le Gendre, bien des choses qui ne s'accordent point avec les historiens contemporains.

Bib. Caum. p. 44. |  
Le Long, ibid.

On a déjà remarqué que François Juret est le premier qui a fait paroître cette chronique, dans les deux éditions qu'il a données des lettres d'Ives de Chartres; la première à Paris en 1584 ou 1585, *in-4°*; la seconde aussi à Paris en 1640, *in-8°*. Marquard Frecher se donna la peine de la faire réimprimer à Hanovre en 1613; dans la première partie de son recueil des historiens François. Des deux premières éditions de Juret, elle est encore passée dans celle des œuvres d'Ives, faite à Paris en 1647, *in-fol.*

Le Long, lb. | Fab.  
bib. Lat. t. 6, p.  
559.

Bib. s. Vin. cen.

Nous allons donner ici une notice de cette dernière édition, afin de n'y plus revenir. Quoiqu'on l'annonce comme contenant tous les écrits d'Ives de Chartres, il est certain qu'elle n'en contient qu'une partie, sçavoir, le décret, les lettres, les sermons et la petite chronique dont on vient de parler. On y a joint les notes de François Juret et de Jean-Bap-

tiste Souchet, sur les lettres, avec la vie de l'auteur qui a été réimprimée dans les Bollandistes au vingtième Mai. On trouve à la tête dans l'exemplaire qui est à la bibliothèque de l'abbaye de Saint Vincent du Mans, deux différentes épîtres dédicatoires, toutes les deux adressées à Jean Lescot évêque de Chartres : la première est du père Fronteau chanoine régulier de sainte Genevieve de Paris, qui s'y donne pour l'auteur de l'édition, et qui la dédie à l'évêque de Chartres, tant en son nom qu'au nom de sa congrégation; la seconde est de Jean-Baptiste Souchet, qui se prétendant aussi auteur de la même édition, la revendique comme un bien qui lui est propre, et dont le père Fronteau vouloit vainement se faire honneur et à sa congrégation. Cela produisit entre ces deux sçavans un procès littéraire des plus vifs, dont nous n'entreprenons pas ici de faire l'histoire; nous dirons seulement que 'Cave et Oudin' la donnent à Souchet, parce qu'ils n'avoient vu apparemment que son épître dédicatoire; et que MM, Dupuy 'et Dupin' la donnent au père Fronteau.

Cave, p. 541, 2.  
Oud. p. 875, 2.

Dupuy, cat. du  
droit can. p. 133.  
Dupin, p. 83.

6°. Outre la petite chronique dont on vient de parler, on a encore attribué à Ives une autre chronique bien plus étendue, qui commence à Ninus fondateur de la monarchie des Assyriens, et qui est divisée en deux parties; dont la première finit à la dernière année de Charlemagne, et la seconde s'étend jusques vers l'an 1034, ou plutôt jusqu'au règne de Louis XI.

Cave, ib. | Oud. p.  
875-876. | Lamb.  
bib. t. 2, 856, 860.

'Gerard-Jean Vossius dit avoir vu cette chronique à Amsterdam dans un manuscrit de Guillaume Oomsius, où elle avoit pour titre : *Histoire abrégée des gestes de quelques rois Assyriens, des gestes de tous les empereurs Romains, et enfin des gestes de Charlemagne et de tous ses successeurs, composée par le vénérable Ives évêque de Chartres.* Elle se trouve avec le même titre dans un manuscrit de M. Cotton à Londres : 'c'est sur la foi d'un troisième manuscrit, que Marquard Frecher en a fait imprimer une partie, sous le nom de notre sçavant prélat, dans sa collection des historiens de France, publiée à Hanovre en 1613.

Voss. hist. lat. l. 2,  
c. 47.

Bib. Cott. p. 97, n.  
VIII, 22.

Fab. bib. Lat. l. 6,  
p. 559.

Il faut que l'attribution de cette chronique à Ives de Chartres, soit bien ancienne, puisqu'elle est expressément citée comme étant de lui, dans une lettre que Nicolas moi-

Pet. Cell. l. 9, ep.  
9, p. 184.

ne de saint Alban en Angleterre, écrivit vers l'an 1176 à Pierre de Celle abbé de Saint Remi : *Ivo venerabilis*, est-il dit dans cette lettre, *Carnotensicum episcopus in chronicis suis scripsit*, etc.

Mon. Angl. t. 3, p. 363, 1.

Il est à croire que cette chronique n'est pas différente d'un livre, qui dans l'inventaire qui fut fait en 1458, des livres de Gautier de Shigington chanoine de Chartres, se trouve ainsi marqué : *Ivo, Carnot. episcopus, de collectione historiarum ecclesiasticarum, mensæ frugalis*, etc. Il est bon de remarquer à ce sujet, que la même chronique est effectivement qualifiée *d'histoire ecclésiastique*, dans quelques anciens manuscrits, comme dans celui de saint Denys, cité par dom Mabillon, Ne seroit-ce pas encore la même chose qu'une histoire qui se trouve dans un des manuscrits de l'abbaye de saint Evroul en Normandie, (c'est le cinquante-quatrième *in-4<sup>o</sup>*) avec ce titre : *Historia magistri Ivonis?*

Mab. ann. l. 74. n. 48.

Lamb. ib. | Oud. ib. | Sand. in Voss. p. 42. | Mab. ib. | Alex. hist. eccl. t. 6, p. 515, 2. | Dupin, ib. p. 83.

Mais quoique l'attribution de cette chronique à Ives de Chartres soit, comme on vient de voir, et fort ancienne, et fort multipliée, il est cependant certain que cet ouvrage n'est pas de lui. Tous les sçavans conviennent aujourd'hui qu'il appartient à Hugues de sainte Marie, moine de Fleuri ou de saint Benoît sur Loire, qui en composa la première partie en 1110, à la prière d'Adele comtesse de Blois et de Chartres, et puis la seconde partie à la prière de la reine Mathilde femme de Henri I roi d'Angleterre, comme on le verra dans l'article de cet écrivain.

Ce qui aura apparemment causé la méprise, c'est (1) une lettre du même Hugues de Sainte Marie à notre prélat, par laquelle il lui adresse son ouvrage, en le priant de vouloir bien se donner la peine de le revoir et le corriger. Comme cette lettre se trouvoit à la tête de la chronique, il sera arrivé que des lecteurs superficiels ou des copistes peu attentifs, sans examiner autrement la lettre, auront conclu, en y voyant le nom d'Ives, qu'il étoit auteur de la chronique. Il leur aura été d'autant plus aisé de tomber dans cette méprise, que le nom de l'auteur

(1) On trouve cette lettre à la tête des témoignages des anciens touchant Ives de Chartres, qui sont recueillis au commencement de l'édition de ses œuvres de 1647. Il en est parlé dans Dom Mabillon, ann. l. 74, n. 48.

étoit peu connu, au lieu que celui d'Ives étoit célèbre partout. Ceux qui sont au fait des manuscrits, savent que ces sortes de méprises n'ont été que trop communes avant l'invention de l'imprimerie.

7°. Si notre prélat ne peut pas être regardé comme auteur des deux chroniques précédentes, il n'en est pas apparemment de même d'une vie de saint Augustin, qui porte son nom. Cette vie qui a été inconnue jusqu'ici à tous les bibliographes, se trouve dans deux manuscrits; l'un de la bibliothèque de M. Cotton, à Londres, où elle a pour titre *Vita B. Augustini, Hippon. episcopi, per Ivonem Carnot. episcopum*; et l'autre de l'église de s. Pierre de Cambridge, où elle est ainsi intitulée: *Excerptiones venerabilis Ivonis, Carnot. Episcopi, de confessionibus et vita B. Augustini Hippon. episcopi*. On voit par ce dernier titre que cette vie est composée des passages tirés des confessions de saint Augustin, et de la vie de ce saint docteur, écrite par Possidius évêque de Calame.

Bib. Cott. p. 93 n.  
13.

8°. Dans l'énumération que l'anonyme de Molck, publié par Dom Pez, fait des ouvrages d'Ives de Chartres, il marque un martyrologe des Saints: mais ce martyrologe pourroit bien être un ouvrage chimérique; puisqu'on n'en trouve absolument rien ailleurs.

Anon. Mell. scri. c.  
96, p. 155.

9°. Lorsque dans notre huitième volume nous avons parlé du *micrologue sur les rites ecclésiastiques*, nous savions certainement que cet excellent écrit étoit l'ouvrage d'un évêque qui vivoit avant la fin du onzième siècle: mais nous ne savions pas avec la même certitude, que cet évêque fût Ives de Chartres. Nous sommes redevables à Henri Warthon de nous avoir appris ce fait important, de manière à n'en pouvoir plus douter. Le même auteur nous apprend encore que cet écrit n'est qu'une partie détachée d'un ouvrage plus étendu, qu'Ives a composé sur les offices de l'église, *de officiis ecclesiasticis*; dont il y a un très-beau manuscrit presque aussi ancien que l'auteur, dans la bibliothèque de Lambeth en Angleterre.

Hist. litt. t. 8, p.  
320-323.

Fab. bib. Lat. 1. 9,  
p. 607, 608.

Cet ouvrage d'Ives sur les offices de l'église, tel que nous le représente Warthon, est composé de soixante-onze chapitres, dont les huit premiers traitent des matines, laudes, prime, tierce, sexte, nones, vêpres et complies.

Les soixante-deux suivans composent le micrologue; et le dernier qui n'est pas dans le micrologue, traite des auteurs de la messe, et de chacune de ses parties. On voit par-là que c'est un des ouvrages sur la liturgie, des plus considérables et des plus étendus, qui ayent été composés anciennement.

Ceux qui désireront en avoir une notion plus parfaite et plus détaillée, peuvent se satisfaire, en lisant ce qu'on a dit, dans le huitieme volume de l'histoire littéraire, du micrologue qui fait une partie considérable de l'ouvrage de notre prélat, sur les offices de l'église. Nous observerons ici seulement que cet écrit sur les offices de l'église, dont Ives est auteur, et qui mériteroit bien d'être imprimé en entier, n'est visiblement autre chose, que l'écrit marqué par l'anonyme de Molk, sous le nom de *sentences sur les offices divins*, et qu'il attribue expressément à notre saint prélat.

Outre le manuscrit de la bibliothèque de Lambeth, indiqué par Warthon, ' il s'en trouve encore deux autres; l'un dans la bibliothèque du college de toutes les ames, à Oxford; et l'autre dans celle du collège de saint Benoît, à Cambridge. ' A ces quatre manuscrits d'Angleterre, il en faut ajouter un que l'on conserve à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, qui a appartenu à la reine de Suede.

10°. Un des ouvrages qui, selon toutes les apparences, feroit le plus d'honneur à Ives, s'il étoit imprimé, ' est son commentaire sur les pseumes. Il se trouve dans deux manuscrits; l'un de la bibliothèque de M. Colbert, cotté 1473, en deux volumes *in fol.* et l'autre de la bibliothèque de saint Allire de Clermont en Auvergne, en un volume *in fol.* ' et dans un troisieme manuscrit des Pays-bas, dont parle Sanderus.

11°. ' On voit dans plusieurs manuscrits, tant de France que d'Angleterre, un livre sous le nom d'Ives de Chartres, qui a pour titre : *De multimoda distinctione scripturarum*. Il n'est pas facile de sçavoir ce que c'est que ce livre. ' Dans un des manuscrits appartenant à la bibliothèque publique de Cambridge, le titre en est expliqué, comme si ce livre n'étoit autre chose que le recueil même des lettres d'Ives.

voici

Cat. mss. Angl.  
par. 2, n. 1435, et  
par. 3, n. 1444.

Montf. bib. bib. t.  
1, p. 48, n. 1522.

Le Long, bib. sac.  
t. 2, p. 810, 2.

Sand. par. 2, p. 28.

Montf. bib. bib. p.  
135, C.

Cat. mss. Angl.  
par. 3, n. 2230.



Voici le titre : *Ivo Carnotensis episcopus, de multimoda distinctione scripturarum, sub una castorum eloquiorum facie contentarum : vel, ut ab alio notatur, epistolæ Ivonis*. Au contraire ' dans un autre manuscrit appartenant au chevalier Cotton, le titre en est exprimé, comme si le livre n'étoit autre chose que la pannormie de notre prélat : *Liber pannormiæ Ivonis Carnot. episcopi de multimoda distinctione scripturarum, sub una castrorum eloquiorum facie contentarum*. ' Dans un troisième manuscrit de la cathédrale d'Herford, le même livre n'est désigné que sous le titre général de *Distinctions d'Ives de Chartres*. C'est à ceux qui entreprendront un jour de donner une nouvelle édition des œuvres de ce grand prélat, de déterrer cet écrit, et de le faire connoître au public. Il est bon qu'ils soient avertis qu'il s'en trouve un exemplaire parmi les manuscrits in 4°. de l'abbaye du Mont saint Michel, num. 165.

Bib. Cott. ibib.

Cat. mss. Angl. par. 4, n. 1702.

12°. ' Possevin parle d'un écrit de notre prélat, intitulé *Liber de determinandis patrum decretis*, qui se trouvoit de son temps à Vienne en Autriche, avec les lettres de saint Ives parmi les manuscrits de Wolfgang Lazius. Cet écrit nous est encore moins connu que le précédent; à moins que ce ne soit, ou la pannormie, ou le décret, ou peut-être quelque fragment de l'un ou de l'autre.

Poss. t. 2, p. 307.

13°. Nous ignorons de même ce que c'est qu'un ' autre livre, intitulé *Liber de sacramentis devotionis*, qu'on dit que quelques-uns attribuent à Ives; mais que le P. Combeffis prétend, sur l'autorité du B. Pierre de Damien, être de saint Fulbert.

Fab. bib. lat. 1. 6, p. 642.

14°. Enfin nous ignorons encore ce que c'est qu'un ' Evangile de la sainte Vierge, qui se trouve, dit-on, manuscrit avec la soixantième lettre d'Ives à Hugues archevêque de Lyon, dans la bibliothèque du collège de Caio-Gonvillen, à Cambridge.

Cat. mss. Angl. par. 3, n. 746, 5.

15°. ' Il n'en est pas de même d'un discours ou traité de *la matiere, de l'ordre et de la vérité des sacremens de Jesus-Christ et de l'église*, qu'on nous annonce comme se trouvant à Londres dans un manuscrit de Thomas Bodley; car la place que ce discours tient dans le même manuscrit, donne tout lieu de penser que ce n'est autre chose que le premier sermon de saint Ives, qui a pour titre : *Des sacremens des*

Ibid. par. 1, n. 2014.

Ibid.

*néophytes*. Pour ce qui est d'un autre discours contenu dans le même manuscrit, sous ce titre : *De clericatu et ejus officio*, c'est visiblement le sermon de notre prélat, qui traite de l'excellence des ordres sacrés, et des devoirs de ceux qui y sont élevés.

Six. bib. 1. 4, p. 353, 1.

16°. Sixte de Sienna parle d'un Umbert évêque de Chartres, qui vers l'an 1100 écrivit un traité contre les Juifs, sur ces paroles du chap. 49° de la Genèse : *Non auferetur sceptrum de Juda*, etc. Comme notre Ives étoit certainement évêque de Chartres en 1100, quelqu'un s'imaginera peut-être que c'est lui qui est auteur de ce traité; d'autant plus qu'on ne trouve point d'évêque de Chartres du nom de Umbert. Mais il est certain que ce prétendu Umbert n'est autre que saint Fulbert, qui a effectivement écrit contre les Juifs le traité dont il est ici question. Voyez son article dans notre histoire littéraire.

Hist. litt. t. 7, p. 273.

L'Oisel, hist. de Beauv. p. 133.

17°. Pour ne rien omettre de ce qui regarde les écrits d'Ives de Chartres, nous remarquerons qu'Antoine l'Oisel cite un manuscrit du livre des écrivains ecclésiastiques de Sigebert, dans lequel il dit qu'il y a des choses qui ne se trouvent point dans l'imprimé d'Aubert le Mire. Le même l'Oisel soupçonne que ce manuscrit a appartenu, ou même a été copié par Ives dans le temps qu'il n'étoit encore qu'abbé de saint Quentin de Beauvais : ce qui supposeroit que notre sçavant prélat seroit auteur des additions au livre de Sigebert, qui se trouvent dans ce manuscrit. Mais pour s'assurer que ce soupçon ou cette conjecture d'Antoine l'Oisel n'a aucun fondement, il ne faut que faire attention que Sigebert n'a publié son livre des écrivains ecclésiastiques que sur la fin de sa vie, et qu'Ives de Chartres ne lui a gueres survécu que quatre ans : ce qui donne tout lieu de douter si ce dernier a jamais eu connoissance du livre du premier; ces deux sçavans n'étant gueres à portée d'avoir une communication réciproque de leurs ouvrages.

Après l'énumération que nous venons de faire de toutes les productions de la plume de saint Ives, nous croyons pouvoir assurer qu'il n'y a point eu de sçavant dans le onzième et douzième siècles qui ait plus écrit que lui, ni sur un plus grand nombre de matières concernant la science ecclésiastique, quoiqu'il faille reconnoître que c'est principa-

lement dans celles qui regardent la discipline et la liturgie que notre saint et sçavant prélat s'est distingué. Nous ajouterons qu'il n'y en a guères eu non plus qui ait traité chaque matiere avec plus d'ordre, de netteté, de solidité et d'érudition que lui : en sorte qu'il a été sans contredit un des plus grands et des plus habiles hommes de son temps, presque en tout genre.

---

## JOS CERAN,

ARCHEVESQUE DE LYON.

---

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

**J**OS CERAN, ou Jauceranne, ou Gauceran, fut d'abord abbé d'Ainai, puis archevêque de Lyon. Personne n'a douté jusqu'à l'an 1640, qu'il n'ait tenu ce siège immédiatement après Hugues mort le 7 octobre 1140 : mais le P. Sirmond, dans ses notes sur les lettres de Geofroi de Vendôme, prétend qu'il n'a pas été successeur immédiat de Hugues, et place entre ces deux prélats un autre archevêque nommé Jean. Les raisons que donne ce critique, pour s'écarter du sentiment unanime, sont trop foibles pour y avoir égard. Il les tire de deux lettres, dont l'une qui est la deux cent trente-sixième d'Ives de Chartres, est adressée à Jean archevêque de Lyon, *Joanni Lugdunensis primæ sedis episcopo*; l'autre (la deux cent trente-septième) écrite par Jean archevêque de Lyon à Daïmbert, l'an 1142 : d'où le P. Sirmond conclut que Josceran ne succéda pas immédiatement à Hugues, et qu'entre ces deux prélats, il y en eût un autre nommé Jean, qui fut le successeur immédiat de Hugues, et le prédécesseur de Josceran. Mais cette opinion est solidement réfutée par les auteurs du *Gallia christiana*, qui prouvent que Josceran étoit sur le siège de Lyon dans le temps que le P. Sirmond prétend qu'il étoit occupé par le prétendu archevêque Jean. D'où il s'ensui-

Gall. chr. t. 4, p. 110, et suiv.

vroit qu'il y auroit eu en même-temps deux archevêques sur le siege de Lyon; ce qui est contraire à toutes les regles, et ce qu'on ne peut appuyer du témoignage d'aucun auteur.

Pour ce qui est des deux lettres citées par le P. Sirmond, le titre en a été altéré; et au lieu de *Johannes*, il faut lire *Joscerannus*, comme le remarque le P. Mabillon. Ceux qui sont au fait des anciens monumens, savent de quelle maniere ces sortes de méprises arrivent. Rien n'est plus aisé. Un copiste aura trouvé la lettre J, pour désigner le nom de l'archevêque, et il aura mis *Joannes* pour *Joscerannus* qui étoit son véritable nom. Il faut dire la même chose d'un manuscrit de la bibliothèque de M. Colbert, cité par M. Baluze, dans lequel on trouve une lettre avec ce titre : *Johannis Lugdunensis epistola*.

Ann. bened. t. 5,  
p. 682 et seq.

Pour venir à Josceran, nous sçavons très-peu de choses de ce prélat. Il étoit abbé d'Ainai, lorsqu'il fut élu archevêque de Lyon. Peu de temps après, saint Anselme fut rétabli sur le siège de Cantorberi. Josceran qui avoit connu le saint prélat dans le long séjour qu'il fit à Lyon pendant son exil, lui écrivit pour le féliciter sur son rétablissement. Saint Anselme fit réponse à Josceran par une lettre, dans laquelle il lui rend grâces de la part qu'il veut bien prendre à ce qui le touche; il s'afflige avec l'archevêque de Lyon, des chagrins que celui-ci essuyoit de la part de ceux mêmes qui devoient faire toute sa joie et toute sa consolation. Ce trait nous fait connoître que les premières années de l'épiscopat de Josceran, ne furent pas tranquilles, et qu'elles furent agitées de troubles domestiques et de divisions intestines. Cette lettre de saint Anselme ne peut avoir été écrite plus tard que le mois d'avril de l'année 1109, puisque ce saint mourut le 24 de ce mois dans la même année.

Ansel. l. 4, ep. 85.

L'an 1112 Josceran convoqua un concile à Anse, petite ville de son diocèse, au sujet des investitures que l'empereur Henri V avoit contraint le pape Pascal II qu'il tenoit prisonnier, de lui accorder. Ce pontife se repentit bientôt de sa démarche, et écrivit de tous côtés des lettres pour se plaindre de la violence qui lui avoit été faite. Les évêques de diverses provinces tinrent des conciles à cette occasion. Ils y examinerent la conduite de l'empereur et

les griefs de l'église contre lui : le résultat de ces assemblées fut d'excommunier l'empereur pour ses entreprises contre le saint siège. Josceran, à l'exemple des autres évêques, convoqua aussi un concile des prélats de sa province; et en qualité de primat des Gaules, il y invita Daïm-  
 bert archevêque de Sens, avec ses suffragans. Ceux-ci refuserent de s'y trouver, et rendirent raison de leur refus dans une lettre qu'Ives de Chartres écrivit à l'archevêque de Lyon, au nom de toute la province. Quoique l'évêque de Chartres ne crut point les investitures permises, il ne veut pas néanmoins qu'on les regarde comme une hérésie, et tâche de modérer le zèle de Josceran, après lui avoir exposé les raisons du refus qu'ils faisoient de se trouver à son concile. « Ce n'est point par mépris, lui dit-il,

Ivo, ep. 236.

» que nous refusons de nous trouver au concile que vous  
 » avez indiqué à Anse, c'est que nous craignons de franchir les bornes que nos peres ont posées. Jamais ils  
 » n'ont ordonné que l'évêque d'un premier siège pût appeler les évêques à un concile hors de leur province, à  
 » moins que le saint siège ne l'ordonnât, ou qu'une église  
 » particuliere n'appellât au primat pour quelque cause qui  
 » n'auroit pu être terminée dans la province..... D'ailleurs en discutant dans ce concile la matiere des investitures que quelques-uns mettent au nombre des hérésies,  
 » c'est vouloir découvrir la honte de votre pere, au lieu  
 » de la voiler. La volonté n'a eu aucune part à ce que le pape  
 » a fait; c'est la nécessité qui l'a forcé, pour éviter la ruine  
 » de son peuple. Il nous est d'autant moins permis d'en  
 » douter, qu'aussi-tôt après être sorti du danger, il a continué d'ordonner ce qu'il ordonnoit, et de défendre ce  
 » qu'il défendoit auparavant..... C'est ainsi que Pierre,  
 » en confessant trois fois son maître, répara la faute qu'il  
 » avoit faite en le reniant. C'est ainsi que le pape Marcel-  
 » lin expia par un glorieux martyre le crime qu'il avoit  
 » commis en offrant de l'encens aux idoles. Que si le pape  
 » n'a point encore sévi contre le roi des Allemans, c'est  
 » qu'il use du tempérament conseillé par les sages, de  
 » souffrir de moindres maux pour en éviter de plus grands.  
 Ives prouve ici d'après saint Augustin, que le schisme est le plus grand de tous les maux, et qu'il n'est pas

Cont. Parmen. l.  
2, c. 1.

permis d'employer les censures, lorsqu'on prévoit qu'elles ne serviront qu'à rompre les liens de la paix et de l'unité.

» D'ailleurs, continue Ives de Chartres, quelle utilité d'aller à un concile, où nous ne pourrions condamner que des accusés, qui ne sont soumis ni à notre jugement, ni à celui d'aucun homme? .... Ne trouvez donc pas mauvais que nous nous abstenions de déchirer le pape par nos discours. Si en accordant les investitures, il s'est écarté de son sentiment et de celui de ses prédécesseurs, la charité filiale que nous lui devons comme à notre père, nous porte à l'excuser; .... et bien loin de lui faire son procès, nous approuvons même la démarche qu'il a faite pour sauver son peuple de la ruine qui le menaçait, et pour éviter de plus grands malheurs.

» Quant aux investitures en elles-mêmes, nous ne croyons pas que ce soit une hérésie, comme il plaît à quelques-uns de l'appeler. L'hérésie n'est autre chose que l'erreur dans la foi. .... L'erreur et la foi procèdent du cœur. Or l'investiture qui fait aujourd'hui tant du bruit, est dans les mains de celui qui donne et qui reçoit. Les mains peuvent bien, il est vrai, faire le bien et le mal; mais elles ne peuvent croire ni errer dans la foi. Néanmoins si quelque laïc étoit assez insensé pour s'imaginer qu'avec le bâton pastoral, il peut donner le sacrement, ou l'effet d'un sacrement, nous le déclarons hérétique, non à cause de l'investiture manuelle, mais à cause de sa présomption diabolique. Et pour donner aux choses le nom qu'elles méritent, nous convenons que l'investiture donnée par les laïcs, est une usurpation et une entreprise sacrilège sur les droits de l'église. C'est un abus qu'il faut retrancher, quand on peut le faire sans rompre les liens de la paix. Mais si cela n'est pas possible sans causer un schisme, il faut le souffrir, et se contenter de réclamer avec la discrétion convenable.

Cette lettre est écrite au nom de Daïmbert archevêque de Sens, de Walon ou Galon évêque de Paris, d'Yves de Chartres, de Jean d'Orléans et des autres évêques de la province.

Josgeran ne tarda pas d'y faire une réponse qu'il adressa à Daïmbert. « Vous m'accusez, lui dit-il,

» d'avoir voulu vous attirer hors de votre province.  
 » C'est mal à propos que vous me faites ce reproche. Le  
 » concile auquel je vous ai invité, a été convoqué dans la  
 » première Lyonnaise qui a des droits sur les autres Lyon-  
 » noises. Ce n'est donc pas de ma part vouloir vous attirer  
 » hors de votre province. C'est vouloir suivre les degrés  
 » de juridiction, et maintenir la subordination établie entre  
 » le chef et les membres. Vous n'ignorez pas d'ailleurs que  
 » les métropolitains ont dans l'étendue de leurs provinces  
 » tout droit de convoquer des conciles. L'obéissance que  
 » les suffragans doivent aux métropolitains, ceux-ci la doi-  
 » vent aux primats. Telles sont les bornes posées par nos  
 » pères; et plutôt à Dieu que vous les respectassiez ces bornes  
 » aussi sérieusement que vous voulez le faire croire.

» Je ne puis assez admirer, continue Josceran, pourquoi  
 » vous voulez soustraire plusieurs personnes au jugement  
 » de l'église. Si vous rangez dans cette classe les rois et les  
 » empereurs, je vous renvoie au grand Constantin, qui dans  
 » le concile de Nicée, et en présence du pape Sylvestre (1)  
 » n'attribue qu'aux seuls évêques, de n'être jugés qu'au tri-  
 » bunal de Dieu.... Blâmez-vous la conduite de saint  
 » Ambroise à l'égard du grand Théodose? Et accusez-  
 » vous le pape Grégoire VII, qui excommunia l'empereur  
 » Henri pour ses crimes?

» Vous craignez, dites-vous, que nous ne révélions la  
 » honte de notre père. C'est une terreur panique....  
 » et plutôt à Dieu qu'il voulût souffrir que nous prissions les  
 » mesures convenables pour effacer cette tache! Vous vous  
 » plaignez que les temps sont mauvais, vous exagérez les for-  
 » ces des ennemis de l'église, et vous diminuez les nôtres...  
 » Ne vous souvient-il pas de ce qu'il a dit à ses disciples :  
 » *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde.* Ne rien faire en  
 » cette occasion, c'est avouer que le monde a triomphé,  
 » et que Jésus-Christ est vaincu.... C'est vous exhorter à  
 » être braves contre les lâches.

» Vous blâmez ceux qui mettent les investitures au rang  
 » des hérésies, mais prouvez-vous bien le contraire? Je  
 » conviens que la foi et l'erreur sont dans le cœur; c'est

(1) Ce pape n'assista point au concile de Nicée, il y envoya seulement ses légats.

» cependant par les œuvres que nous distinguons l'hérétique du catholique.... Ainsi quoique l'investiture conférée par un laïc ne soit pas proprement une erreur; c'en est une incontestablement que de soutenir qu'elle soit licite. Si l'église s'est quelquefois relâchée de ses droits, en accordant le pardon à ceux qui avoient reçu l'investiture des mains des laïcs, elle n'a jamais prétendu justifier cet abus.

Josceran revient ensuite au droit qu'ont les primats de convoquer les évêques des provinces qui leur sont subordonnées. Il insiste fortement sur ce point, et il finit par cet espede de défi qu'il fait à Daïmbert : « Si vous aviez quelque chose à objecter à ce que je viens de vous dire, je suis prêt à écouter et à répondre.

Nous laissons au lecteur à porter son jugement sur les deux lettres dont nous venons de rendre compte. Il verra dans l'une et l'autre le goût de critique qui régnoit alors; dans la première, par l'exemple du pape Marcellin que cite l'évêque de Chartres; et dans la seconde, par celui de Sylvestre, que l'archevêque de Lyon fait assister au concile de Nicée. Néanmoins, malgré ces taches, on aperçoit de la noblesse dans le procédé de ces évêques, de la modération dans la dispute, et de la décence même dans les reproches qu'ils se font.

On ignore si Josceran célébra le concile qu'il avoit indiqué à Anse. Ce qui donne lieu d'en douter, c'est qu'il ne reste aucun monument de cette assemblée. Sa lettre, dont nous avons parlé, se trouve imprimée dans la collection des conciles du pere Labbe, tom. x, pag. 790. et dans le recueil de celles d'Ives de Chartres, où elle est la 237. Cette lettre est la seule production de la plume de Josceran, qui soit parvenue jusqu'à nous; soit qu'il n'ait point composé d'autres écrits, soit qu'ils soient perdus ou ensevelis dans l'obscurité.

Perard, collect. ad  
hist. Burg. p. 213.

Josceran survécut encore au moins cinq ans; nous le voyons l'année suivante 1115, concourir avec Gauceran évêque de Langres, à l'établissement des chanoines réguliers dans l'église de saint Estienne de Dijon, qui est aujourd'hui la cathédrale. Il assista en 1115, au concile de Tournus, assemblé par Gui archevêque de Vienne, légat du saint  
siège,



siège, depuis pape sous le nom de Calixte II, pour terminer le différend qui étoit entre les églises de Saint Jean et de saint Etienne de Besançon, sur la prééminence. En 1116 Josceran obtint du pape Pascal une bulle du 24 de Mars, qui confirme à l'église de Lyon le droit de primatie. Enfin nous voyons que Josceran étoit encore sur le siège de Lyon en 1117, puisqu'il accorda cette année, avec l'agrément des chanoines de sa cathédrale, l'église d'Aurillac, à Girbald abbé de Savigni.

Gall. chr. nov. t. 4, p. 113.

Gall. chr. ib.

## ROBERT D'ARBRISSEL,

FONDATEUR

DE L'ORDRE DE FONTEVRAUD.

**R**OBERT (1) d'Arbrissel, ainsi appelé du nom du lieu de sa naissance, vint au monde, environ l'an 1047, au village d'Arbrissel, aujourd'hui *Arbresec*, près la Guerche, dans le diocèse de Rennes. Son pere nommé d'Amalioc, étoit d'une condition médiocre; sa mere s'appelloit Orguen. Il eut un frere nommé Fulcodius. Comme les parens de Robert le destinoient à l'état ecclésiastique, ils l'appliquèrent de bonne heure à l'étude, dans laquelle il fit tant de progrès qu'il eut bien-tôt épuisé toute la capacité des maîtres de la province; ensorte que ne trouvant plus personne dans son pays qui pût lui rien apprendre, il alla l'an 1074 à Paris, pour satisfaire l'envie qu'il avoit de s'instruire; peu après, il reçut l'ordre de la prêtrise. Silvestre de la Guerche, seigneur de Pouancé en Anjou, chancelier de Bretagne et évêque de Rennes, qui sans être sçavant, chérissoit ceux qui se distinguoient par leur science, étant informé du mérite et de la capacité de Robert, l'invita environ l'an 1085, à venir près de lui, pour se servir de ses lumieres et l'employer dans le gouvernement de son diocèse. Il lui confia la

Mab. ann. t. 5, p. 314, n. 66.

Albric. vit. Rob. Arbric. c. 2.

(1) Robert s'est rendu plus célèbre par sa sainteté que par ses écrits; et si nous le plaçons dans cet ouvrage, c'est moins à cause de ses travaux littéraires, qu'à cause de ses travaux apostoliques: il a plus édifié l'église, qu'il n'a enrichi la république des lettres. Néanmoins comme il s'est rendu célèbre par un nouvel institut, et qu'il a donné occasion à quelques contestations parmi les sçavans, nous avons cru pouvoir lui donner placé parmi eux.

Baill. Vie des ss.  
25 fév.

Hist. de Bret. de  
D. Lob. p. 113.

Mab. ib.

De la Mainf. t. 2,  
clip. Fonteb. ord.  
p. 498.

dignité d'archiprêtre, et le fit son vicaire général. Robert justifia par sa conduite le choix de son évêque; comme il avoit autant de zele que de lumiere, il entreprit de rétablir la discipline ecclésiastique et y donna tous ses soins. Il avoit tous les talens nécessaires pour réussir dans une entreprise aussi difficile; un grand zele joint à la science, une santé robuste: il étoit agréable dans ses discours, humble sans foiblesse, éclairé, charitable, entreprenant sans indiscretion, éloquent et persuasif. Il s'occupa pendant quatre ans avec un succès qui combla de joie l'évêque de Rennes, et surpassa ses espérances, à combattre des abus invétérés par une longue suite d'années; à purger le clergé du trafic scandaleux des bénéfices, qui se faisoit publiquement par la confiance et la simonie; à rompre les mariages incestueux, qui étoient communs; à empêcher le concubinage des prêtres; à pacifier les troubles et les divisions des familles; à retirer les biens de l'église; enfin à remédier à la corruption des mœurs, qui étoit déplorable en ce siècle.

Tandis que Robert travailloit ainsi avec tant de zele et de succès sous l'autorité de l'évêque de Rennes, à rétablir la discipline ecclésiastique, et à ramener les fideles aux regles de la vie chrétienne; la mort enleva ce bon prélat. Alors Robert jugeant que son ministere deviendroit inutile, n'étant plus appuyé de l'autorité épiscopale, et se voyant déjà lui-même exposé au ressentiment et à la vengeance des mauvais ecclésiastiques ennemis de la réforme qu'il avoit établie; il prit le parti de se retirer, et alla enseigner la théologie à Angers. Ce fut l'an 1089: son séjour dans cette ville ne fut que de deux ans. Etant absolument degouté du monde, à la vue de la corruption des mœurs qui y régnoit, et craignant de ne pouvoir y opérer son salut, quoiqu'il menât une vie très-retirée et très-pénitente, il alla l'an 1091 avec un seul compagnon, se cacher dans la forêt de Craon, vers les confins de l'Anjou et de la Bretagne, pour ne plus travailler qu'à sa propre sanctification dans la solitude et le silence. Il s'y abandonna à toutes les impressions de la grace et de l'esprit de Dieu qui vouloit faire de lui un nouveau Jean-Baptiste, dont la voix après avoir retenti dans les déserts, se feroit entendre aux rois et aux princes de la terre.

' Dans cette retraite Robert se livra tout entier à son ardeur pour la pénitence; ' un cilice très-rude lui couvrait le corps; la terre toute nue fut son lit; il renonça pour toujours au vin, aux viandes délicates, et presque au sommeil. ' Enfin il inventoit chaque jour quelques nouveaux moyens pour dompter son corps et crucifier le vieil homme.

Hist. de Bret. p. 114.

On vit bientôt arriver de tous côtés dans ce désert, une infinité de personnes attirées par la réputation d'une vie si sainte et si extraordinaire. Robert leur prêcha la pénitence avec des paroles si touchantes et si animées que plusieurs voulurent demeurer avec lui et tâchèrent de l'imiter. ' Il commença dès-lors, c'est-à-dire, vers l'an 1096, de former un nouvel ordre de chanoines réguliers. Sa réputation croissant toujours, le nombre des solitaires augmentoit tous les jours, et en peu d'années toutes les forêts des confins du Maine, de la Normandie, de la Bretagne et de l'Anjou, furent peuplées de ces nouveaux anachorettes, qui retraçoient dans un siècle corrompu, la vie admirable des anciens solitaires de la Thébaïde.

Mab. ib.

Mab. ib.

Le premier établissement de Robert, fut celui qu'il fit dans la forêt de Craon. ' Renaud seigneur de Craon, fils de Robert le Bourguignon, lui abandonna une partie assez considérable de cette forêt, pour y établir une abbaye de chanoines réguliers, et lui en fit une donation dans une assemblée célèbre qui se tint à Angers l'an 1096. Telle est l'origine de l'abbaye de la Roë, *de Rota* (1). Voici l'occasion de l'assemblée d'Angers. Le pape Urbain II qui étoit venu dès l'année précédente en France, et y avoit tenu un concile à Clermont, dans lequel il excommunia Philippe I roi de France, et publia la fameuse croisade pour le recouvrement de la terre sainte, alla l'année suivante à Angers, où il fit le dix février la dédicace de l'église de S. Nicolas; à laquelle se trouverent les archevêques de Lyon et de Bordeaux, les évêques d'Angers, de Chartres et du Mans. Le pape informé de la sainteté de la vie et de la force de l'éloquence de Robert, voulut le voir et l'entendre prêcher. Robert se rendit donc à Angers, et prêcha à la cérémonie de la

Mab. ann. t. 5, p. 314, n. 66.

(1) André Duchesne rapporte la fondation de la Roë à l'an 1093 : elle fut confirmée par Urbain IV l'an 1096. Il y avoit des religieux avant 1095. Cela paroît dans l'acte de fondation.

De la Mainf. clip.  
t. 1, p. 18.

dédicace. Le pape aussi édifié de la vie du prédicateur, que satisfait de son éloquence, le regardant comme un de ces hommes extraordinaires que Dieu donne au monde de temps en temps pour le bien de son église, le créa prédicateur apostolique, et lui ordonna, malgré sa résistance, d'exercer en tous lieux le talent qu'il avoit reçu de prêcher et d'administrer les sacremens. Le seigneur de Craon fut si touché de la prédication de Robert, qu'ayant fondé dès le lendemain une abbaye, il la lui donna.

Mab. ann. t. 5, p.  
314, n. 67.

Quelque temps après le pape tint la troisième semaine de carême un concile à Tours, dans lequel Robert fit les premiers exercices de sa mission avec un succès dont tous les historiens rendent témoignage. La donation du seigneur de Craon y fut confirmée, et Robert fut fait prieur de la Roë, *præpositus*. Il en fit les fonctions pendant deux ans, c'est-à-dire, jusqu'en 1098; mais le nombre de ses disciples augmentant, et Robert faisant réflexion que le caractère de sa mission l'empêchoit en quelque sorte de s'attacher à un lieu particulier, il se démit entre les mains de Geoffroi d'Angers d'une dignité qui resserroit trop les bornes de son zèle; puis il s'abandonna entièrement à l'impression de l'esprit de Dieu, parcourant les provinces, les villes, les bourgades, les déserts, pour y annoncer la parole de Dieu. Lorsque Robert au sortir d'Angers, se retira dans la forêt de Craon il y avoit alors dans cette même forêt d'autres anachorettes qui avoient leurs compagnons et leurs disciples: de ce nombre étoit Vital de Mortain, qui, après avoir été chapelain du comte de Mortain, s'étoit retiré dans la forêt de Craon: il revint ensuite dans sa patrie, et y fonda l'abbaye de Savigni. Raoul de la Futaye étoit du nombre de ces solitaires; il avoit d'abord mené la vie cœnobitique dans le monastère de saint Jouin au diocèse de Poitiers, puis avoit embrassé celle des Anachorettes, comme la règle de saint Benoît le permet; mais le plus célèbre de tous fut Bernard moine de l'abbaye de saint Cyprien de Poitiers, puis abbé de cette même abbaye et fondateur de celle de Tyron. Ces solitaires qui s'étoient joints à Robert d'Arbrissel, devinrent non-seulement les imitateurs de sa pénitence, mais encore les coopérateurs de son ministère et de ses travaux apostoliques, et prêchèrent avec beaucoup de zèle la péni-

tence aux hommes et aux femmes. Robert s'appliqua plus particulièrement à la conduite de celles-ci ; ainsi que Vital, comme il paroît par la lettre que lui a écrit Marbode, évêque de Rennes. Ce qui fait voir que Bayle n'est point exact, en parlant des prédications de Robert d'Arbrissel et de ses compagnons, lorsqu'il avance qu'il y eût au même temps deux célèbres prédicateurs qui convinrent avec lui de partager les deux sexes, et de lui laisser le soin des femmes, pendant qu'ils se chargeroient du soin des hommes.

Mab. ann. t. 5, p. 314, n. 67.

Bayle. Dict. au mot de Fontevraud.

Les trois prédicateurs dont veut parler Bayle, sont Robert d'Arbrissel, Bernard de Tyron et Vital de Savigni : il est vrai que Bernard et Vital prirent un soin plus particulier des hommes, comme le dit l'auteur que Bayle cite : *Ut maribus propensius providerent*; et Robert celui des femmes qu'ils avoient converties, *communi labore*; mais il ne fut pas le seul qui s'appliqua à conduire dans les voies du salut, les personnes du sexe que la grace avoit touchées par leurs prédications. La lettre de Marbode prouve, comme le remarque le pere Mabillon, que Vital en prit soin. Il faut dire la même chose de deux autres solitaires de la forêt de Craon, qui étoient devenus les disciples et les compagnons de Robert d'Arbrissel. L'un étoit Hervé de la Trinité, ainsi appelé parce qu'il avoit été moine du monastere de la Trinité de Vendôme; l'autre se nommoit Salomon : il est constant que celui-ci eût part à la direction des femmes, puisqu'on voit qu'il fit bâtir pour elles quelques monasteres, entr'autres celui de Nioyseau dans lequel on observe la regle de saint Benoît.

Mab. ib. n. 68.

Mab. ibid.

It. l. 71, p. 536.

Les prédications de Robert soutenues de ses exemples, firent une telle impression, qu'en peu de temps il fut suivi d'une infinité de personnes de l'un et de l'autre sexe, qui renonçant au monde, à tous ses plaisirs et à toutes ses vanités, n'avoient plus d'autres desirs que de passer le reste de leur vie dans la pénitence. Robert ne pouvant traîner après lui une si grande multitude, et sa charité ne lui permettant pas d'abandonner des ames qui témoignent un si grand desir de leur salut; il bâtit plusieurs monasteres pour les y retirer. Le plus célèbre de tous, est l'abbaye de Fontevraud dans le diocèse de Poitiers, sur les confins de la Touraine et de l'Anjou : là, dans un vallon couvert de ronces

Mab. ann. Bened. t. 5, p. 423, n. 138.

- et d'épines, qu'on appelloit Fontevraud ou Fontevaux; Robert construisit deux monasteres, l'un pour les femmes en l'honneur de la sainte Vierge, l'autre pour les hommes. Ce lieu lui fut donné par une veuve nommée Eremburge, et par sa fille Adelaïs Riverie, selon le peré Mabillon. Le nombre de ces pénitens et de ces pénitentes étoit si grand que Baudry le fait monter à deux ou trois mille. Les plus célèbres d'entre les femmes, étoient Hersende de Champagne ou de Clairvaux, qui après la mort de Guillaume de Montsoreau son mari, s'attacha à Robert; Petronille veuve du seigneur de Chemillé, qui fut la premiere abbesse de Fontevraud; Agnès sœur de Petronille; Milesine; une autre Agnès qui fut supérieure du monastere d'Orsan; Ermengarde comtesse de Bretagne, à qui Geoffroi de Vendôme écrit deux lettres, dans l'une desquelles il la reprend de ce qu'elle s'attache au monde, après y avoir renoncé.
- Apud Mab. ibid.
- Mab. ib.
- Concile de Poitiers. Avant la fondation de la célèbre abbaye de Fontevraud, Robert avoit assisté au concile tenu à Poitiers le 18 novembre 1100; par les cardinaux Jean et Benoît légats du pape Pascal II, et s'y étoit distingué par son zele et son courage. Geoffroi rapporte dans la vie de Bernard abbé de Tyron, que le comte Guillaume, à qui Philippe I roi de France avoit écrit de ne point souffrir qu'on tint dans cette ville un concile contre lui, ayant appris l'excommunication lancée contre le roi à cause de son mariage avec Bertrade, et craignant le même traitement pour lui-même à cause de ses crimes, avoit exercé de grandes violences contre les peres du concile, jusqu'à ordonner qu'on les dépouillât et qu'on les mît à mort. Alors tous les évêques et les abbés prirent la fuite pour sauver leur vie, en sorte qu'il n'y eut que Bernard et Robert qui demeurèrent fermes, et persisterent à soutenir la sentence d'excommunication. Hugues de Flavigni rapporte la chose différemment; sçavoir, que le comte de Poitiers pria instamment les peres du concile de ne pas excommunier le roi son seigneur; que quelques évêques firent la même chose, et que n'ayant rien obtenu, ils s'étoient retirés du concile avec menaces; qu'il n'étoit resté que ceux qui imitant le zele de Phinéas, tinrent fermes contre le trouble qu'excita le peuple, à cause
- Mab. ann. t. 5, p. 416.
- Ib. l. 69, p. 422.
- Mab. ib.

de l'excommunication lancée contre le roi. Hugues ajoute qu'il y eut un clerc tué d'un coup de pierre jettée par quelqu'un du peuple, qui avoit dessein de frapper les cardinaux; mais qu'ils demeurèrent fermes comme des colonnes, résolus de mourir et de sceller la sentence de leur sang, s'il étoit nécessaire. Pour ce qui est du comte de Poitiers, quoique Guillaume de Malmesbury confirme ce qu'en dit l'auteur de la vie de Bernard de Tyron, le pere Mabillon désireroit que cela fut appuyé d'un meilleur témoignage, d'autant que Geoffroi abbé de Vendôme parle de ce comte avec éloge, et l'appelle un excellent prince, et d'une vie édifiante : *Optimus princeps et dux vitæ laudabilis*.

Ibid.

Geof. lib. 5.

Ce fut peu après le concile de Poitiers, dont nous venons de parler, que Robert d'Arbrissel fonda l'abbaye de Fontevraud. En cette année 1100, dit la chronique de Tours, imprimée par les soins de D. Martene, la quarantième du roi Philippe; il y eut un concile à Poitiers, et peu après fut bâti le monastere de Fontevraud dans le diocèse de Poitiers. La chronique de saint Florent de Saumur rapporte cette fondation à l'année 1101, ce qui s'accorde fort bien avec celle de Tours, puisque le concile de Poitiers ayant été tenu au mois de novembre 1100; la fondation de Fontevraud qui fut faite peu après, ne peut guères être placée qu'en 1101. Ce fut en effet en cette année, suivant Cosnier dans ses notes sur Baudri, qu'Aremberge et sa fille Adelaïde Riverie donnerent à Robert et au couvent de femmes qu'il avoit rassemblées dans le vallon de Fontevraud, ce qu'elles y possédoient, pour y bâtir une église en l'honneur de la sainte Vierge, ce qui suppose cependant qu'il y avoit déjà une communauté de religieuses; c'est pourquoi Charles de la Saussaie dans son histoire d'Orléans, fixe avec assez de vraisemblance le commencement de Fontevraud vers l'an 1099.

Mab. ann. t. 5, l. 69.

Ampl. coll. t. 6, l. p. 21.  
Ibid. p. 1044.

P. 111.

Mais le bienheureux Robert ne bâtit alors que de pauvres cabanes, *tuguriola* et un oratoire, où les femmes vaquoient à la priere, pendant que les hommes travailloient dans un lieu séparé pour subvenir à leur subsistance.

Ceux qui étoient engagés dans les ordres sacrés, chantoient ensemble des pseumes et célébroient les saints mysteres. Ils vivoient dans une union parfaite, et gardoient un

Baldr. c. 3, n. 17.

exact silence; ils étoient extrêmement pauvres, et à peine étoient-ils à couvert des injures de l'air. Pour conserver la mémoire de cette extrême pauvreté qu'ils chérissent, le bienheureux fondateur voulut que ses enfans n'eussent dorénavant d'autre nom que celui de pauvres de Jesus-Christ.

Ibid. n. 19. Cosn. p. 113. de la Mainf. dissert. 2. p. 135.

*Pauperes Christi*. Ils sont effectivement ainsi désignés dans plusieurs titres de Fontevraud. Robert refusa tout titre de supériorité, et ne conserva que celui de *maître*, qu'il avoit toujours eu comme docteur.

Des commencemens si heureux furent bientôt traversés par le pere du mensonge, Dieu le permit ainsi selon sa conduite ordinaire pour éprouver son serviteur. Un auteur anonyme, qu'on croit être Roscelin, dont les erreurs avoient été condamnées au concile de Soissons en 1095, fit courir une lettre très-injurieuse contre lui, au sujet sans doute de son institut, dont les femmes étoient le principal objet. Nous ne connoissons cette lettre que parce qu'Abélard en écrivit quelques années après à Gawri évêque de Paris. La réputation de Robert fut ainsi attaquée par l'endroit le plus humiliant et de la maniere la plus outrageante.

Cosn. p. 98, 895.

Ep. 21.

Peut-être que la fermeté qu'il venoit de faire paroître au concile de Poitiers, en soutenant les intérêts du pape, et que l'ardeur de son zèle, qui n'épargnoit personne, lui attirèrent des ennemis plus redoutables que ne l'étoit un auteur aussi décrié que Roscelin, et que l'esprit de ténèbres se servit de ces ennemis pour deshonorer Robert.

La calomnie fut portée à un tel excès, que des personnes distinguées par leur dignité, leur science et leur mérite, s'y laisserent entraîner, et lui écrivirent à ce sujet en des termes très-durs et très-mortifians. De ce nombre furent Marbode, évêque de Rennes, et Geoffroi abbé de la Trinité de Vendôme : il y a lieu d'être étonné que deux hommes aussi éclairés ayent pu se laisser prévenir contre un missionnaire généralement estimé et honoré, sur des bruits vagues, sans remonter à la source et sans assez examiner sur quoi ils étoient fondés. Ce sont là des suites de la misère de l'homme, dont on n'a que trop vu d'exemples dans les siècles précédens; et plût à Dieu qu'on n'en vît pas encore de semblables! N'a-t-on pas vu S. Méléce, S. Chrysostome maltraités par des Saints même? C'est toute la réponse qu'il y auroit

Ep. 6, apud Hildebert.



auroit à faire sur ce qui est dit au désavantage de Robert dans les lettres de Marbode et de Geofroi : et c'est en vain que quelques critiques se sont donné la torture, pour prouver que ces lettres n'ont point été écrites par les auteurs dont elles portent les noms.

Les Bollandistes prétendent que la lettre qui porte le nom de Geofroi abbé de Vendôme, est celle de Roscelin, dont parle Abelard écrivant à l'évêque de Paris. Ils ne parlent point de celle de Marbode, dont apparemment ils n'avoient pas connoissance pour lors. Le P. de la Mainferme, dans son *Clipeus nascentis Fontebraldensis ordinis*, est du même avis que les Bollandistes, et traite plus au long ce sujet, qui lui a paru si intéressant, qu'il en a fait le capital de son ouvrage. C'est dommage que cet auteur se soit donné tant de peine, pour prouver la supposition de deux monumens dont on ne peut raisonnablement contester l'authenticité. Il avoit une voie plus courte pour se débarrasser de ces deux pièces si incommodes, en répondant simplement que Marbode et Geofroi ont été surpris et trompés, comme saint Jérôme et saint Epiphane l'ont été autrefois à l'égard de s. Jean Chrysostome. Cette voie eût été plus simple et aussi honorable à Robert d'Arbrissel. Quelque zélés que puissent être les enfans du bienheureux Robert pour l'honneur de leur pere, ils n'ont pas sujet de se plaindre de la comparaison que nous en faisons avec le saint évêque de Constantinople.

Pour venir à la lettre de Geofroi de Vendôme et à celle de Marbode de Rennes, sans entrer dans la discussion de ce point de critique que nous nous réservons de traiter ailleurs, nous remarquerons seulement que l'une et l'autre se trouvent dans les manuscrits du temps, et qu'on reconnoît dans chacune le style de son auteur. Il est vrai que celle de Geofroi de Vendôme ne se trouve pas dans le manuscrit qu'on conserve dans cette abbaye, et qui est regardé comme l'original, mais elle y étoit lorsque le P. Sirmond la publia, comme il est aisé de s'en convaincre, en examinant le manuscrit où il en reste encore une partie. Enfin elle se trouve dans d'autres manuscrits. On peut voir ce qu'a dit à ce sujet D. Rivet dans le volume', qui précède celui que nous donnons au public.

25 febr. in notis  
præviis ad vitam  
Rob. p. 602, col. 2,  
n. 61.

Mab. Mus. Ital. t.  
1, p. 54 et 164 p.  
366 et suiv.

Du reste tout ce que les ennemis du B. Robert purent répandre contre lui, ne fit aucune impression sur ceux qui connoissoient la vertu de ce saint missionnaire. Sa réputation fut toujours la même dans tous les lieux qu'il avoit parcouru jusqu'alors. Il continua d'être regardé comme un zélé prédicateur des maximes de l'évangile, inspiré de Dieu, et comme un apôtre qui répandoit partout où il passoit la bonne odeur de Jesus-Christ. Marbode même et Geofroi de Vendôme revinrent bientôt de leurs préventions, et se lièrent d'une étroite amitié avec lui.

Cosn. p. 115.

Id. 1, ep. 24 et 26,  
l. 3, ep. 9, l. 4, ep.  
32.

Dès l'an 1101, Robert parut en Bretagne occupé à des missions, avec plusieurs de ses disciples. On l'y vit encore l'année suivante : il est vraisemblable que Marbode l'y avoit invité. Ce fut dans ces missions qu'il s'acquit l'estime et la confiance de la comtesse Ermengarde qui se retira dans la suite à Fontevraud où elle embrassa la vie religieuse. Plusieurs lettres de Geofroi nous apprennent quels étoient ses sentimens pour Robert et pour ses religieuses qu'il alloit visiter de temps en temps. Enfin en 1114 il fit une association de prières avec Fontevraud. C'est ainsi que les mauvais bruits qu'on avoit répandus contre ce saint missionnaire, se dissipèrent et tombèrent d'eux-mêmes.

Comme Robert ne pouvoit interrompre ses missions, ni retenir l'ardeur de son zèle contre les vices qui dominoient alors, il se déchargea du soin des monasteres qu'il faisoit bâtir à Fontevraud, et même en partie du gouvernement de son nouvel institut, sur Hersinde, lui donnant pour aide Petronille, toutes deux veuves d'un rare mérite et de la première noblesse du pays. La première fut établie prieure en l'an 1104, et la seconde, économe; ce qui fait juger que les monasteres de Fontevraud étoient alors achevés, ou du moins en état d'être habités. Il y en avoit trois, dont le premier et le principal étoit pour les vierges, et l'église fut consacrée en l'honneur de la sainte Vierge. Le second paroît avoir été destiné pour les veuves qui avoient soin du temporel et des malades : il devoit y avoir de grandes salles pour toutes sortes de malades de l'un et de l'autre sexe, même pour les lépreux; car Robert ne refusoit personne. On y bâtit une église en l'honneur du Lazare.

Bald. c. 4.

Le troisieme eut aussi une église particuliere dédiée à la Madeleine. Dans celui-ci étoient les femmes et les filles que Robert avoit retirées du désordre; car il n'y a pas lieu de douter qu'elles ne fussent séparées des vierges, non seulement à Fontevraud, mais dans les autres monasteres de l'ordre. Nous en trouvons un témoignage bien authentique dans la vie de saint Pierre de Tarentaise touchant le monastere d'Hautebruiere que Louis-le Gros fit bâtir pour la reine Bertrade. Ces trois communautés étoient gouvernées par une seule prieure, à laquelle le B. Robert avoit aussi soumis le monastere d'hommes, par une dévotion assez singuliere, pour ne pas dire assez bizarre. On voit encore aujourd'hui à Fontevraud ces trois monasteres dans la même enceinte, avec leur cloître et leur église. Ceux du Lazare et de la Madeleine sont habités par les religieuses auxquelles l'âge et les infirmités ne permettent pas de soutenir les veilles de la nuit, et de pratiquer l'ancienne observance. Ainsi on peut les regarder proprement comme des infirmeries. Ces deux communautés se réunissent cependant tous les jours pour assister à la messe conventuelle et à vêpres. N. 4.

Le nouvel institut fut confirmé par une bulle de Pascal II qui la donna le 26 mars de l'an 1106, à la sollicitation de Pierre évêque de Poitiers. Ce prélat ami zélé de Robert, s'étoit donné des mouvemens infinis pour l'établissement de Fontevraud, et il alla lui-même à Rome pour en demander la confirmation. A son retour il accorda, en faveur de cette maison, un privilège dans lequel il qualifie Robert d'homme apostolique continuellement occupé à la prédication de la parole de Dieu, et qui par ses saintes exhortations, avoit engagé quantité de personnes de l'un et de l'autre sexe à renoncer aux pompes du siècle. Le pape Caliste II confirma encore par une bulle très-ample donnée à Marmoutiers près de Tours le 15 septembre 1119, le nouvel institut de Fontevraud, les biens et tous les monasteres qui en dépendoient. Il avoit consacré le dernier jour du mois précédent la magnifique église bâtie par les soins de Foulques comte d'Anjou, depuis roi de Jérusalem.

Cosn. p. 117 et 141.

Pour revenir à Robert, il étoit toujours occupé à ses missions, et venoit seulement visiter de temps en temps le

Clip. dissert. 3, t. 2, p. 69 et suiv.

monastere de Fontevraud dont il avoit donné le gouvernement à Hersinde et à Petronille. En 1104 il assista au concile de Beaugenci, où le P. de la Mainferme ' croit qu'on l'avoit appelé, pour engager Bertrade par ses exhortations pathétiques à se séparer du roi Philippe. Cette grande affaire ne fut terminée que quelques mois après dans un autre concile tenu le 2 décembre à Paris. Depuis ce temps Bertrade fut fort attachée à Robert. Elle se retira même à Fontevraud, et y demeura pendant que le roi Louis le Gros lui faisoit bâtir le monastere de Hautebruiere. Elle se proposoit d'y passer le reste de ses-jours dans la pénitence, pour expier les égaremens de sa vie; mais à peine y fut-elle arrivée, vers l'an 1115, qu'elle mourut dans les travaux de la pénitence qu'elle avoit embrassée avec beaucoup de ferveur.

Andr.

Cette même année 1115 Robert épuisé par la fatigue des voyages qu'il avoit faits dans la plupart des provinces du Royaume, et par les austérités, tomba malade; et ayant assemblé tous ses religieux, il leur dit qu'il étoit près de sa fin, et qu'il désiroit de sçavoir avant de mourir, s'ils étoient bien résolus de persévérer dans l'état qu'ils avoient embrassé, et d'obéir au commandement des servantes de Jésus-Christ: '*Utrum permanere velitis in vestro proposito, ut scilicet... obediatis ancillarum Christi præcepto.*

Tous les religieux répondirent unanimement qu'ils étoient disposés à pratiquer inviolablement tout ce qu'il leur avoit prescrit; et ils firent en même-temps un vœu de stabilité entre ses mains. Le B. Robert avoit tellement à cœur l'article de son institut qui soumet les religieux aux religieuses, qu'il engagea de nouveau les premiers en présence de plusieurs évêques et abbés, à promettre qu'ils obéiroient jusqu'à la mort aux servantes de Jésus-Christ. Il fit ensuite faire l'élection d'une abbesse. Petronille de Chemillé fut élue le 28 octobre 1115, et choisie parmi les veuves, parce que Robert jugea qu'elle avoit plus de talent pour remplir cette place, étant plus versée dans les affaires. C'est pour cela qu'après avoir obtenu de Pascal II la confirmation de l'élection de Petronille, il déclara qu'on ne pourroit prendre dorénavant les abbesses de Fontevraud que *parmi les sœurs laïques*, et jamais parmi les

vierges du grand monastere. Mais ce statut n'a pas été long-tems observé.

La mort de Robert n'étoit point si proche qu'il l'avoit cru; il releva de sa maladie, et vécut jusqu'au 25 février de l'année 1117. Dans cet interval il fit deux voyages à Chartres. En 1116 il réconcilia le célèbre Ives de Chartres avec Bernard abbé de Bonneval; après quoi il alla célébrer la fête de la Nativité dans le monastere de Hautebruyere, qui venoit d'être fondé. Mais il fut aussitôt obligé de revenir à Chartres, pour pacifier les troubles que la mort d'Ives avoit occasionnés entre le comte Thibault et les chanoines, au sujet d'un successeur. Robert ayant rétabli le calme, partit de Chartres accompagné de Bernard de Tyron, et alla à Blois visiter Guillaume comte de Nevers son ami, que Thibault y retenoit prisonnier. Là Robert ayant quitté Bernard pour ne plus le revoir, alla à Orsan monastere de son ordre dans le Berri, et de-là à l'abbaye du Bourg-Dieu, où il prêcha pour la dernière fois. Après y avoir terminé quelques différends survenus entre le comte Alard et les religieuses, il revint à Orsan avec grande peine, s'étant trouvé fort mal en chemin. Ce fut-là que Robert termina saintement sa carrière, après avoir reçu les sacremens de l'église avec de grands sentimens de piété. Les auteurs ne sont point d'accord sur le jour de sa mort. L'auteur anonyme d'une vie abrégée de Robert le fait mourir le vendredi 25 février; le P. Niquet fixe sa mort au 24; une ancienne chronique de saint Aubin donnée par le P. Labbe, la place le 25 février 1116, selon l'ancienne maniere de compter, c'est-à-dire 1117; Pavillon la differe jusqu'au 26. Mais parmi ces différens sentimens celui qui place la mort de Robert le 25 février, semble mériter la préférence, étant non seulement conforme à la tradition de l'ordre, mais encore appuyé de l'autorité de plusieurs nécrologes de Fontevraud, et enfin suivi par plusieurs habiles critiques.

Bibl. t. 1.

Le P. Pagi s'écartant de tous ces sentimens, prétend que Robert est mort le 24 février, et que le vingt-cinquieme est le jour que son corps fut inhumé à Fontevraud. Ce critique s'appuie de l'autorité d'un auteur anonyme disciple de Robert qui, selon lui, fixe sa mort au 24 février. Mais

Ad an. 1117, n. 20.

tout cela n'est qu'une conjecture du P. Pagi, qui peut même être détruite par l'anonyme qu'il cite en sa faveur. Il est vrai que cet auteur (qui n'est autre qu'André) après avoir rapporté tout ce que Robert fit le lundi, le mardi et mercredi, c'est-à-dire, les 19, 20 et 21 de février, ne fait plus aucun détail des jours suivans; mais ce n'est pas une raison suffisante pour conclure absolument, comme fait le P. Pagi, que Robert mourut le lendemain mercredi 21 du mois. Car quand bien même cet écrivain (qui n'est qu'un aventurier) mériterait quelque considération, il est aisé de répondre que quoiqu'il n'ait pas fait de détail particulier des jours qui suivent le 21, on peut croire avec fondement que ce qu'il rapporte s'être passé la nuit du mercredi au jeudi, appartient aussi aux jours suivans. Il n'y a pas même d'apparence que Robert foible et prêt d'expirer, ait pu prononcer de suite les longs discours qu'il lui met dans la bouche. Ainsi tout ce que rapporte cet auteur, en lui donnant une autorité qu'il n'a point, comme on le verra dans l'article suivant, ne devrait être regardé que comme un recueil de toutes les pieuses affections que le moribond exprimoit de temps en temps tous les jours qui suivirent le mercredi jusqu'à celui de sa mort. L'auteur fait assez voir lui-même que le mercredi ne fut pas celui de la mort de Robert, lorsqu'il dit qu'il communia non seulement le lundi et le mardi mais encore tous les autres jours de sa maladie : *Sed etiam omnibus diebus quibus in infirmitate jacuit*. Enfin le 25 de février ne peut point être le jour des funérailles de Robert, comme le veut le P. Pagi, en supposant qu'il fût mort le 21, puisque ses funérailles ne se firent que douze jours après sa mort : ce qui donna occasion au panégyriste de Robert de tirer une preuve de sa sainteté, de ce que son visage et tout son corps s'étoient conservés douze jours entiers sans corruption, malgré le transport et le concours infini de peuples qui l'approchoient et le touchoient.

Cosn. p. 125.

Boll. 25 febr.

Le corps de Robert fut apporté d'Orsan à Fontevraud, comme il l'avoit demandé. Ce ne fut qu'avec peine que les religieuses d'Orsan se virent enlever les précieuses reliques de leur bienheureux fondateur. Pour les consoler, on leur laissa son cœur. Leger archevêque de Bourges, accompagna le corps d'Orsan à Fontevraud.

La vie de Robert fut écrite peu après sa mort par Baudri évêque de Dol; mais il ne nous apprend rien de particulier sur ses prédications. On trouve seulement dans un manuscrit de Vendôme une exhortation qu'il fit à Ermengarde comtesse de Bretagne, pour la consoler sur les chagrins que lui causoit le comte son mari par ses dérangemens, et sur la nécessité où elle étoit de demeurer parmi une nation qu'il appelle féroce et extrêmement grossière. C'est ainsi qu'il parle des Bretons qui n'ont pas été mieux traités par Marbode; ce que nous rapportons sans souscrire à leur jugement. Robert avertit la princesse de se tenir en garde contre les vices spirituels. Comme elle avoit quelque desir de quitter la cour, et même de renoncer au monde, il l'exhorte à demeurer dans la place où Dieu la vouloit; mais en y pratiquant les vertus chrétiennes, et particulièrement la charité envers Dieu et le prochain. Cette exhortation peut être regardée plutôt comme une lettre, que comme un discours prononcé en public. Ermengarde satisfait dans la suite son desir, et se retira à Fontevraud, où elle se fit religieuse.

Apud Hild.

On conserve dans cette maison et dans celles de l'ordre, les règles particulières que Robert donna quelques mois avant sa mort à Petronille et à ses filles. Il leur prescrit un silence continuel, leur défendant même de parler par signes sans nécessité. Il veut que la clôture soit si exactement observée, que les ministres même de l'autel n'entrent pas dans l'infirmierie, pour y administrer les sacremens. On portoit les malades à l'église, pour les y recevoir, et plusieurs avoient la consolation d'y consommer leur sacrifice. La même chose se pratiquoit parmi les religieuses de saint Etienne d'Obazine. Voilà ce qui nous a paru de plus remarquable dans les règles de Robert, que Cosnier nous a donnés sous ce titre qui est tiré des anciens manuscrits de Fontevraud : *Hæc sunt capitula regularia magistri nostri domini Roberti de Arbrissello, Petronillæ, primæ abbatisse, et nobis sanctimonialibus ecclesiæ Fontis-Ebraldi et aliarum cellarum eidem ecclesiæ pertinentium, data ab ipso ad custodiam religionis et disciplinæ, dum viveret.*

Regl. 1.

Regl. 40.

Not. ad Andr. p. 201.

Ibid. p. 209.

Il y en a trois recueils, dont le premier contient quarante-quatre articles. Les deux autres sont moins étendus,

et plusieurs règles du premier recueil y sont répétées dans un ordre et des termes différens; ce qui donne lieu de croire que Robert se contenta de les inspirer de vive voix à ses filles, et qu'elles ne furent rédigées qu'après sa mort. Il y en a même quelques statuts dans ces recueils, qui ne sont pas de lui.

Les règles qu'on prétend avoir été données aux hommes par Robert, sont distribuées en vingt-sept articles, sous ce titre, *Præcepta recte vivendi et obediendi Deo et B. M. et serviendi sanctimonialibus Fontis-Ebraldi dedit magister Robertus presbyteris, clericis, laicis, etc.*

## ANDRÉ,

GRAND PRIEUR DE FONTEVRAUD.

NOUS ne plaçons ici ce grand prieur de Fontevraud que pour le dépouiller de la qualité d'auteur qu'on lui a donnée mal-à-propos, en lui attribuant un ouvrage dont il ne fut jamais auteur. André a vécu du temps du bienheureux Robert d'Arbrissel, et a été non-seulement son disciple, mais encore son chapelain et son confesseur, comme on le voit par le martyrologe du monastere de Fontaines, dans lequel est annoncée le 11 du mois d'août la mort d'*André prêtre* et chapelain de maître Robert. La qualité de prieur lui est donnée dans deux chartes du grand cartulaire de Fontevraud, qui est de l'an 1115. Ainsi il n'est pas douteux qu'il y a eu un prieur de cette abbaye nommé André; il occupoit encore cette place en 1115, lorsque Robert de Loudun partant pour Jérusalem mit une somme considérable entre les mains de Petronille. Il assista le bienheureux Robert à la mort; on ignore l'année précise de la sienne. Nous sçavons seulement que Rainauld de Cossé étoit Prieur de Fontevraud, l'an 1119, ainsi André doit être mort pour le plus tard au commencement de cette année.

Cosn. exord. Font.  
p. 131, 132.

Gall. chr. nov. t.  
2, p. 1332.

Boll. 25 feb. p.  
605.

L'ouvrage qu'on lui a faussement attribué, porte ce titre : *Seconde vie du bienheureux Robert, ou ses dernières actions et sa mort.* L'auteur de cet écrit y déclare que Bau-

dri



dri métropolitain de Dol, ayant écrit dans un beau style la vie de maître Robert, son dessein est de rapporter en peu de mots ce qu'il a fait lès dernières années de sa vie, et de quelle manière il est mort. Cet écrivain ne se fait connaître en aucun endroit : mais il en dit assez pour persuader qu'il n'est point le grand prieur de Fontevraud nommé André. Il parle même plusieurs fois en troisième personne d'André qui avoit assisté à la mort du bienheureux Robert, sans l'abandonner d'un moment : ce qu'il dit à ce sujet, fait juger qu'il n'y étoit point lui-même; il semble néanmoins insinuer qu'il étoit contemporain, lorsqu'il dit qu'il a ap-

Ib. p. 612.

pris quelques circonstances du dernier voyage de Robert, par un de ses disciples nommé Pierre qui l'accompagnait. Il est difficile de fixer le temps auquel cet auteur a écrit, parce qu'il ne s'accorde pas avec lui-même. Il assure nettement que Leger archevêque de Bourges vivoit encore lorsqu'il écrivoit; or Leger est mort l'an 1120 le 12 Mars. De-là on peut conclure que l'écrit en question a été composé vers l'an 1120, et même quelque temps auparavant; mais comment concilier cette époque avec ce que dit notre auteur à l'occasion de la réconciliation du comte de Chartres avec Geofroi évêque de la même ville? Geofroi, dit-il, dont la vie répand encore une excellente odeur de notre temps : *Cujus vita nostra quoque ætate suavissimè redolet*. Ces termes donnent assez à entendre qu'il y avoit déjà quelque temps que Geofroi étoit mort, lorsque l'auteur écrivoit ceci. Or Geofroi n'étant mort que l'an 1148, le 24 de Janvier, ou l'an 1149, selon notre manière de compter, nous devons en conclure que cet écrit n'a été composé que quelques années après cette époque.

Ib. p. 613, n. 29.

Gall. chr. nov. t. 2, p. 47.

Ib. p. 611, n. 15, 16.

Gall. chr. nov. t. 8, p. 1139.

Quoi qu'il en soit de l'auteur et du temps auquel il a écrit, sa production, est très-peu de chose; et c'est faire honneur au grand prieur de Fontevraud, que de démontrer qu'elle ne lui appartient pas. L'auteur qui est très-diffus contre la parole qu'il avoit donnée d'être court, semble n'avoir d'autre but dans son supplément à la vie du bienheureux Robert, que de faire sa cour à l'abbesse de Fontevraud, en relevant ses prérogatives et faisant valoir avec une affectation trop marquée, ses prétentions et son autorité sur les prêtres. D'ailleurs cet écrivain montre peu

de sens et de jugement, en faisant tenir au bienheureux Robert, dans les derniers moments de sa vie, de longs discours indignes de la gravité de ce saint homme, et qui n'ont rien de conforme à l'état d'un moribond. Les auteurs du *Gallia christiana* ont fait trop d'honneur à cet écrivain en s'appuyant en diverses occasions de son autorité. Cette fade et insipide production n'a pas laissé d'être publiée plusieurs fois, et d'être traduite en François sous ce titre : *Les dernières années de la vie et la très-sainte mort du bienheureux Robert d'Arbrissel fondateur de l'ordre de Fontevraud, par le reverend pere frere André, religieux du même ordre, compagnon de ce saint dans ses voyages, et son confesseur*, imprimée à la suite de la vie du même bienheureux, par Baudri évêque de Dol, à la Flèche chez Georges Griveau, en 1658. Le Latin et le François sont en deux colonnes. Le traducteur est un religieux de Fontevraud nommé Sébastien Gassot, ' comme il paroît par l'épître dédicatoire à la reine régente..

Lengl. Meth. d'hist.  
t. 3, part. 2, p.  
146.

« Chronique de Fontevraud contenant la vie de Robert » d'Arbrissel, par Baldric de Dol et André moine de Fontevraud, traduite en françois par le pere Ives Magistri, à Paris 1685, fol. » Le pere Le Long ' en indique une édition faite à Angers en 1588, in-4°. et une autre à la Flèche de la traduction de Jean Chevalier jésuite, 1647, in-8°. Bollandus a publié le Latin de cet ouvrage au 25 de février, p. 608 et suiv.

Le Long, n. 6014.

---

## ANSELME DE LAON.

---

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

ANSEL ou Anselme de Laon, surnommé le Scholastique, nâquit à Laon ou dans les environs, avant le milieu de l'onzieme siècle, ' de parens pauvres et réduits à cultiver la terre, *de pauperibus et rusticanis*. Jamais il ne perdit de vue son origine; et cette vue lui inspira toute sa vie un fond de modestie qui releva infiniment les excel-

Pet. Cantor. verb.  
abbrev. c. 47, p.  
125.

lentes qualités de cœur et d'esprit qu'il apporta en naissant. On ne sçait rien des premières années de sa jeunesse.

D. Dachery croit qu'il fut envoyé dans l'abbaye du Bec, pour y étudier sous saint Anselme. Ce qui favorise cette conjecture, c'est qu'on voit dans son commentaire sur saint Matthieu, qui n'est qu'un tissu de textes choisis des saints Peres, qu'il en avoit principalement tiré des ouvrages d'Anselme de Cantorberi son maître : *Ubi multa præcipuè ex Anselmo Cantuarensi magistro suo congeffit.* Mais en quelque endroit qu'Anselme ait fait ses études, il en fit de fort bonnes; et il se rendit capable en peu de temps d'enseigner à Paris avec Manegolde docteur célèbre, qui fut depuis chanoine régulier, et premier supérieur du monastere de Morbac en Alsace, dont on le regarde comme le fondateur. C'est peut-être la raison qui a fait croire à Baronius, qu'Anselme étoit originaire de Paris.

Anselme commença à y donner des leçons vers l'an 1076, au plus tard, s'il est vrai qu'il ait enseigné, soit à Paris, soit à Laon, pendant plus de 40 ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de ses jours. C'est-là l'époque du rétablissement des lettres et de la théologie dans cette capitale. Anselme y fit revivre, selon l'expression du pape Eugene III, les lettres et l'étude de l'écriture sainte et les remit en honneur : *Eugenius III de eo dixisse fertur, per eum revixisse litteralis scientiæ decus et intelligentiam scripturarum.* Comme il joignoit à l'érudition une beauté d'esprit fort au-dessus de son siècle, cela lui attira un grand nombre de disciples, dont Guillaume de Champeaux fut un des premiers et des plus illustres.

Nous voyons ici la première origine de l'université de Paris. L'éclat et le succès avec lesquels Manegolde et Anselme y donnerent des leçons, fait dire à Otton de Frisingue, que les sciences avoient passé dans les Gaules : témoignage bien glorieux à ces deux docteurs. Etienne Pasquier qui avoit examiné avec grand soin ce point d'histoire sur la première origine de l'université, en recule l'époque jusqu'au regne de Louis le Jeune; mais c'est faute d'avoir sçu au juste le temps auquel Anselme commença à être connu. Pasquier n'est pas le seul qui se soit trompé sur cet article. Tritheme, les Centuriateurs de Magdebourg, Baro-

Not. in Guibert, p. 641, c. 60.

Mss. sancti Ebrulfi. cat. 78.

Hist. litt. t. 9, p. 282 et 284.

Pagi, t. 4. ad an. 1117. Bul. an. 1116. p. 47. Marlot métrop. Rem. t. 2, p. 285, 286.

Marlot, ibid.

Jugement des sçavans, t. 1, p. 196.

Marten. t. 5, ann. p. 877.

Præf. in lib. 5, chron.

Rech. 1. 3, c. 29, p. 263.

nus, Cave, Jean le Mire, Marlot, etc. ne placent Anselme que parmi les auteurs du douzieme siècle; quoiqu'il soit certain qu'il a passé la plus grande partie de sa vie dans l'onzieme, et qu'il s'y est rendu célèbre, soit par les leçons qu'il a données, soit par les écrits qu'il a composés. Mais comme sa réputation augmenta, et qu'il s'acquit à Laon sa patrie, où il fut rappelé vers la fin du onzieme siècle, la réputation de profond Théologien, peut-être que les auteurs dont nous venons de parler perdant de vue les premiers succès d'Anselme, n'ont fait attention qu'aux derniers qui étoient encore plus brillans; et c'est ce qui les aura porté à ne le regarder que comme un écrivain du douzieme siècle. Toutefois Pasquier s'accorde avec Otton de Frisingue, en ce qu'il regarde Anselme comme le plus ancien maître de l'école de Paris, qui a été le berceau de l'université.

Ad an. 1089.

Du Boulai ' croit qu'il fut obligé de quitter cette école l'an 1089, mais sans en donner de preuve. Il paroît néanmoins vraisemblable qu'Anselme alla s'établir à Laon avant le commencement du douzieme siècle. On l'avoit élu chancelier, ou scholastique de cette église, ce qui l'obligeoit à la conduite des écoles; il étoit déjà chanoine, selon toute apparence: c'est le titre qu'on lui donne ordinairement, et auquel il en ajouta encore un autre, ayant été élu doyen de la même église.

Anselme étant établi à Laon, s'appliqua particulièrement à la théologie, et en donna des leçons; pendant que Raoul ou Radulphe son frere enseignoit les belles lettres et la dialectique. Si c'est de lui que parle du Boulai sous le nom d'Arnould, qu'on ne trouve nulle part, nous ne voyons pas sur quel fondement il a pu le représenter comme un des plus fameux partisans de l'opinion des Nominaux. L'illustre collegue d'Anselme étoit animé de son esprit, qui fut toujours opposé aux vaines subtilités des philosophes de son temps. Jamais il ne fut accusé d'avoir donné dans cette nouveauté qui causa de si grands troubles dans l'école de Paris, comme nous l'avons vu ailleurs. Les deux freres agissant de concert, s'appliquerent avec soin à l'éducation des jeunes gens qui leur étoient confiés; et travaillerent encore plus à former le cœur qu'à cultiver

Hist. litt. t. 8, p.  
68.

l'esprit. *Plus moribus quam personis, plus ingenio quam generi, plus Deo detulit quam homini.* N'ayant en vue que la gloire de Dieu, jamais Anselme ne considéra dans les sujets de quelque part qu'ils vîssent, les avantages qui frappent ordinairement, comme la naissance, les richesses, la figure, etc. Il s'attachoit particulièrement à ceux dans lesquels les mœurs et la docilité se trouvoient jointes aux talens nécessaires pour les sciences. Son principal soin étoit de leur inspirer le goût pour le vrai, et un profond respect pour les vérités révélées. Sa théologie n'étoit proprement qu'une exposition simple et solide de la sainte écriture appuyée de l'autorité des saints peres, qu'il étudia toute sa vie. Rempli de leurs principes, et instruit à leur école, il sentoit le danger qu'il y a de vouloir pénétrer trop avant, et il n'approfondissoit dans les saintes écritures que ce qu'il est permis d'y rechercher et d'y découvrir. Anselme fit ainsi, dit Guibert de Nogent, plus de bons catholiques, qu'aucun hérétique de son temps n'en avoit pervertis : *Ut plures veros suis probetur documentis fecisse catholicos, quam instituisse potuerit erroneus quispiam temporis hujus hæreticos.*

A l'égard des vérités de pratique, ses exhortations étoient d'autant plus efficaces, qu'il donnoit lui-même l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. On connoissoit ordinairement ceux qui avoient été élevés dans l'école de Laon, à leur extérieur sage et modeste. Anselme avoit grand soin de réprimer dans ceux qui étoient distingués par la naissance, l'inclination qu'il remarquoit en eux pour le faste et la vanité. Idunge qu'on croit avoir été moine de saint Emmeram de Ratisbonne, et qui avoit été disciple d'Anselme, rapporte à ce sujet un trait de la fermeté et de la sévérité de ce grand homme, dont il avoit été le témoin oculaire.

L'école de Laon sous un chef si accompli, devint en peu de temps la plus célèbre de l'Europe. On y vit bientôt, comme autrefois dans le Lycée, les beaux esprits se rassembler de toutes parts, pour entendre les leçons des deux freres Anselme et Raoul. Il en vint d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, des extrémités du Nord; les docteurs même les plus célèbres, et les professeurs se

Mab. an. t. 3, p.  
387.

Angl. sac. t. 2, p.  
300.

Prol. ad Genes.

Mab. an. ibid.

Otto Fris. de gest.  
Freder. l. 1, c. 7.

Pez. Anec. t. 2,  
p. 514.

Lib. de quatuor  
quæst.

Philip. ab Bonæ  
Spei.

Hist. Slav. apud  
Boll. 17 maii, c. 58,  
p. 42, 43.

Morin, de poenit.  
c. 22, n. 8.

P. 89 et suiv. p. 35.

Lib. 11. ad an.  
1111.

Gall. christ. t. 1.

Mart. anec. t. 5,  
p. 897.

faisoient gloire de devenir leurs disciples. Helmode rapporte du B. Vicelin apôtre des Wandalés et des Bohémiens, qu'après avoir gouverné pendant plusieurs années l'école de Breme, sous l'archevêque Frédéric, il passa en France avec son disciple Thietmar, pour y recevoir des leçons d'Anselme et de Raoul, qui étoient alors, dit cet auteur, les plus fameux pour l'explication de l'écriture sainte; et qu'ils étudièrent trois ans sous eux évitant les questions curieuses et superflues. Guillaume de Champeaux étoit déjà fort avancé en âge, et avoit enseigné la philosophie à Paris avec applaudissement, lorsqu'il alla à Laon se mettre au nombre des disciples d'Anselme. On croyoit ne rien sçavoir, si on n'avoit fréquenté son école. Elle devint comme un séminaire d'où sortirent grand nombre de pieux et sçavans ministres de l'église, qui portèrent la lumière dans toutes les parties de l'Europe, et y remplirent avec honneur les plus grands sièges. On peut consulter les tomes 7 et 9 de cette histoire, où nous en avons déjà parlé. Nous observerons seulement que les plus saints et les plus sçavans évêques, qui se distinguèrent par leur science et leur piété au commencement et au milieu du douzième siècle, avoient étudié sous Anselme et Raoul.

Guillaume de Champeaux dont nous venons de parler, fut élu évêque de Châlon sur Marne l'an 1113, et gouverna cette église avec un zèle apostolique jusqu'à l'an 1121. Deux autres disciples d'Anselme, Geofroi le Breton et Hugues d'Amiens furent placés successivement sur le siège de Rouen, et le remplirent avec distinction l'espace de 53 ans. Orderic Vital relève l'éloquence du premier et sa profonde érudition. Hugues d'Amiens fut un des plus illustres prélats de son temps, selon le témoignage des historiens de Normandie et de messieurs de Sainte Marthe qui en parlent avec éloge. Nous apprenons de Hugues par une de ses lettres à Mathieu cardinal évêque d'Albane, avec lequel il étoit uni tant par les liens du sang, que par la profession religieuse, qu'étant nés en même-temps en France, ils avoient été élevés ensemble à Laon, et y avoient fait leurs études; que s'étant ensuite rendus à Cluni, ils y avoient reçu l'habit monastique; qu'enfin le saint Siège les avoit tirés du cloître pour placer Mathieu sur le siège d'Albano, et lui Hugues d'Amiens sur celui de Rouen.

Gui d'Etampes évêque du Mans, avoit été élevé dès sa plus tendre jeunesse sous la discipline d'Anselme, qui s'appliqua particulièrement à le former : *Guidonem laudabilis Anselmi familiaritas commendavit, gravitas coercuit, instituit fides, formavit doctrina, exemplum eliminavit discipulo quidquid displicet in homine.* Gui profita si bien des instructions de son maître, qu'il enseigna lui-même plusieurs années avec applaudissement, et fut jugé digne de remplacer sur le siege du Mans, le sçavant Hildebert transféré en 1125 à Tours.

Mab. analec. t. 3.

Agara ou Algara, autre disciple d'Anselme, se distingua par son éminente piété sur le siege de Coutances en Normandie; *Religionis nomine vir suo ævo clarissimus*, disent messieurs de sainte Marthe.

Gall. chr. t. 2.

Le fameux Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, après avoir étudié sous les plus habiles maîtres, particulièrement sous Hilaire de Poitiers et Bernard de Chartres, alla se perfectionner à l'école de Laon dans l'intelligence de l'écriture. Il en rapporta un extérieur si grave et si sérieux, et un si profond savoir, qu'il ne pouvoit plus s'entretenir qu'avec les plus habiles théologiens, et les plus exercés dans la dispute. Toutefois il ne profita pas assez des leçons d'Anselme, et ne sentit pas assez le danger qu'il y a de vouloir pénétrer trop avant dans des matières au-dessus de l'entendement humain : nous aurons occasion d'en parler dans la suite.

Otto Fris. de gest. Fred. 1. 1, c. 46, 50. Bib. Cisterc. t. 3, p. 136.

Outre ces disciples d'Anselme, qui furent élevés à la dignité épiscopale, il y en a eu un grand nombre d'autres qui se sont rendus célèbres par leur science et leur piété, et ont rendu de grands services à l'église et à l'état, et qui ont brillé dans le clergé séculier et régulier, tant en France que dans les pays étrangers. Anselme de Pustella, et Olric vidame de Milan, qui furent successivement l'un après l'autre placés sur ce grand siège, après avoir fréquenté différentes écoles, allèrent se perfectionner sous Anselme et Raoul dans celle de Laon, la regardant comme la plus célèbre de toutes. Le B. Vicelin évêque d'Aldembourg, et le B. Thietmar, qui furent deux hommes apostoliques, autant recommandables par leur doctrine que par leur sainteté, étudièrent trois ans sous Anselme et Raoul. Guillaume de Corbeil qui, de prieur des chanoines réguliers de

Panduiphus, hist. Mediol. apud Muratori, rer. Italic. t. 5, c. 17, p. 487.

Boll. 17 maii, p. 41, 42.

Bul. t. 2, p. 138.  
 Angl. sac. t. 1, p.  
 7 et 110.  
 Angl. sac. t. 2, p.  
 209.

saint Osithe, fut fait archevêque de Cantorberi en 1123, avoit été disciple d'Anselme, de même que Robert de Bethune évêque d'Herford, célèbre par sa science et par sa piété. Nous ne finirions point, si nous voulions faire l'énumération de tous les grands hommes qui sont sortis de l'école de Laon, presque aussi célèbre dans son siècle sous Anselme, que l'étoit autrefois celle d'Alexandrie sous Origène. De cette école sont sortis Guibauld ou Vibalde, abbé de Stavelo et de Corvei en Saxe; Hugues Metellus abbé de saint Leon de Toul; Francon l'un des plus sçavans abbés de Laubes, Philippe Harveng abbé de Bonne Espérance, etc.

Chron. laudt. à D.  
 Duchesne, in not.  
 ad Abel, p. 1163.  
 Ant. Belotte, in  
 cat. Decan. Laud.  
 apud Guilb. p. 819.

Verb. abbrev. c.  
 45, p. 125.

Le succès de l'école d'Anselme ne lui enfla point le cœur et ne lui fit point perdre de vue sa première condition. On sçait qu'il refusa plusieurs évêchés qui lui furent offerts : *Ad pontificales cathedras pluries vocatus, nullatenus acquievit.* L'évêché de Laon fut de ce nombre; quoique Guibert Nogent, qui en toute occasion rend justice à son mérite, n'en dise rien; ni le moine et non le chanoine Heriman; ni Otton de Frisingue. Il est à présumer que l'humilité d'Anselme le porta à étouffer les premiers bruits qui s'en répandirent, et à arrêter les poursuites des puissances ecclésiastiques et séculières, qui le jugoient digne des places les plus éminentes. Il ne put même souffrir qu'on élevât à sa considération ses pauvres parens. Pierre le Chantre rapporte à ce sujet un trait bien remarquable et bien digne de notre admiration. Etienne de Garlande qui fut successivement chancelier de France et grand sénéchal, ayant proposé à Anselme d'annoblir ses neveux, et de leur procurer de grands établissemens, il s'y opposa de toutes ses forces, et lui représenta qu'étant nés pauvres et destinés aux travaux de la campagne, il leur étoit plus avantageux de rester dans cet état où Dieu les avoit placés, que d'être exposés à s'enfler d'orgueil. « A Dieu ne plaise que je » consente à ce que vous me proposez! répondit cet » homme humble et modeste. Qu'ils demeurent dans leur » état; j'aimerois mieux n'avoir jamais fait de leçons » sur l'écriture sainte, que d'avoir contribué, en en faisant, à leur procurer des honneurs qui pourroient leur » faire perdre l'humilité. » Bel et rare exemple de modestie,



tie, qui a bien peu d'imitateurs! Tels étoient les sentiments d'Anselme sur la fin de ses jours, et dans un temps où couvert de lauriers il étoit l'objet de l'admiration de l'Europe.

Anselme donna de grandes marques de sa sagesse et de sa prudence, dans les temps orageux qui suivirent la mort d'Enguerrand de Couci évêque de Laon, arrivée vers l'an 1107. Le siège de cette église devenu l'objet de l'ambition de plusieurs contendans, fut envahi par un ambitieux que Guibert ne daigne pas nommer; mais la vengeance divine éclata sur ce téméraire, et le frappa de mort pendant la cérémonie même. Un exemple si terrible n'ayant fait aucune impression sur l'esprit des chanoines, ils eurent la lâcheté d'élire, à la sollicitation du roi d'Angleterre, Gaudri son référendaire, homme de néant et sans aucun mérite. Anselme seul s'opposa à son élection. *Cum igitur omnes assensum in ejus susceptione dedissent, solus magister Anselmus, vir totius Franciæ, imo et Latini orbis lumen in liberalibus disciplinis ac tranquillis moribus, ab ejus electione dissentit.* Mais l'opposition de cet homme de bien, et les représentations qu'il fit au pape Pascal II, qu'il alla trouver à Dijon, furent sans effet, et l'argent que l'usurpateur distribua, l'emporta. La conduite de Gaudri répondit à son entrée dans l'épiscopat, et il en fut enfin la victime. Le peuple irrité de l'assassinat de Gérard de Creci, dont il le regardoit comme l'auteur, et de ce qu'il vouloit rompre la communauté de la ville, après l'avoir lui-même jurée, le massacra, fit toutes sortes d'insultes à son cadavre, et mit le feu à la maison du trésorier, qui se communiquant à l'église, la réduisit en cendres, ainsi que le palais épiscopal. La ville de Laon se trouva alors dans la plus triste situation. On ne voyoit que massacre et que pillage, selon la description qu'en fait Guibert de Nogent. Au milieu de ce désastre, Anselme que Dieu avoit conservé, selon l'expression du moine Herman, ' comme un autre Jérémie, pour consoler les restes de son peuple dans cette désolation, recueillit plusieurs passages ou sentences des saintes écritures, les plus propres à les porter à la patience et à la soumission aux ordres de la Providence. Anselme non content de remplir ces devoirs de charité

Guib. l. 3, de vita sua.

Apud Guib. Novig. p. 528.

envers le peuple de Laon, donna ses soins pour lui procurer un bon pasteur; et on croit qu'il eut beaucoup de part à l'élection de Barthelemi de Vire, chanoine et trésorier de l'église de Reims, et à tout le bien qu'il fit pendant les premières années de son pontificat, c'est-à-dire, tans qu'il se conduisit par les sages conseils d'Anselme et de Raoul son frere. Ce qui fait dire à Guibert de Nogent que Dieu avoit donné à ce digne chef deux yeux plus brillans que les astres, sçavoir Anselme et Raoul.

Prolog. ad Genes.

Bul. an. 1113. | Otto-  
to Fris. de gest.  
Freder. l. 1, c. 47.

Guib. nov. de vita  
sua p. 449. | Mab.  
ann. t. 3. | Otto  
hist. ib. | Helm.  
hist. Slav.

Phil. abbé de Bon-  
ne Esper. ep. 5, 6,  
7. | Mart. ampl.  
coll. t. 2, p. 334.

L'école d'Anselme qui ne paroît pas avoir beaucoup souffert des désordres dont nous avons parlé, devint de plus en plus florissante sous l'évêque Barthelemi : on vit toujours le même concours d'étrangers aux leçons des deux freres. Le fameux Abelard, attiré par la grande réputation d'Anselme, vint aussi à Laon la première année de Barthelemi, c'est-à-dire en 1113, pour l'entendre. Mais la gravité d'Anselme tempérée par une grande douceur, sa retenue et sa prudence dans ses réponses, le peu de cas qu'il faisoit des subtilités de l'école, déconcertèrent ce jeune philosophe à qui une vaine science et une facilité merveilleuse de s'énoncer, enflaient le cœur : c'est ce qui lui fit concevoir un grand mépris pour Anselme, dont il parle de la manière la plus désavantageuse : Anselme, selon lui, n'étoit redevable de sa grande réputation qu'au long usage d'enseigner et non à son esprit ou à sa mémoire. C'étoit un arbre qui avoit à la vérité de belles feuilles, mais qui ne portoit point de fruit. « Je me suis approché, ajoute » Abelard, de cet arbre, pour y cueillir des fruits; » mais j'ai reconnu que c'étoit un arbre stérile, semblable » à ce figuier dont parle l'écriture, qui fut maudit par le » Sauveur du monde. » Il est aisé de comprendre qu'Abelard n'assista pas long-temps aux leçons d'un maître dont il avoit si peu d'estime : mais la réputation d'Anselme étoit trop bien établie, pour qu'un jugement si peu équitable pût y donner atteinte. Nous pourrions opposer à Abelard le témoignage unanime de tous les sçavans de ce temps, et de ceux qui ont suivi, en faveur d'Anselme. Il étoit si généralement estimé, qu'on se glorifioit de l'avoir eu pour maître. Otton de Frisingue, qui écrivoit en 1146, regardoit Anselme et Manegolde comme la source de cette

abondance de doctrine et de lumière, qu'on voyoit alors en France. Sigebert et son continuateur, et généralement tous les écrivains semblent à l'envi faire les éloges les plus parfaits d'Anselme, tant par rapport à ses mœurs et à toutes ses grandes qualités, que par rapport à la science de la théologie, et à l'intelligence de l'écriture. C'est ce qui l'a fait appeler par Guibert ' la gloire et l'ornement du pays Latin; et par Jean de Sarisbury, le docteur des docteurs : ce qui doit s'entendre des docteurs du temps d'Anselme. Il avoit entrepris depuis plusieurs années des commentaires sur la plupart des livres de l'ancien et du nouveau testament. Il continua avec assiduité ce grand travail jusqu'à sa mort arrivée le 15 juillet 1117. Le vénérable Rupert qui venoit en France pour consulter Guillaume de Champeaux, passa par Laon, et eut la douleur de le trouver expirant. Il pleura la perte de ce grand homme, plus célèbre, selon lui, qu'aucun évêque, quoiqu'il ne le fût pas : *Quovis episcopo famosior, quamvis ipse non esset episcopus*; et qui, sans l'être, en avoit donné plusieurs à l'église, et lui avoit rendu de grands services. Anselme fut enterré dans l'abbaye de saint Vincent, où l'on voit son épitaphe :

Lib. 3, c. 4.

Pagi, ad an. 1117,  
n. 28.Rup. l. 1. in reg. s.  
Bened.

## EPITAPHE.

Dormit in hoc tumulo celeberrimus ille magister,  
Anselmus, cui per diffusi climata mundi  
Undique notitiam contraxit, undique laudem,  
Sana fides, doctrina frequens, reverentia morum.  
Splendida vita, manus diffundens, actio cauta,  
Sermo placens, censura vicens, correctio dulcis,  
Concilium sapiens. mens provida, sobria, clemens.  
Sed quas longa Dei concessit gratia dotes,  
Idibus invisit dissolvit Julius æter, \*  
Qua vivens vigit, comitetur gratia functum.

\* fors. ater.

On donne cette épitaphe à Philippe de l'Aumone, abbé de Bonne Espérance, dans le recueil de ses ouvrages; et il peut l'avoir composée, ayant dû se trouver à la mort et aux obsèques d'Anselme; mais elle y est mal à propos appliquée à saint Anselme de Cantorberi : le titre est assurément

de l'éditeur. On la trouve aussi parmi les poésies d'Hildebert avec ce titre, *Epitaphium magistri Anselmi*, qui est conforme au manuscrit de saint Amand, où Sanderus dit l'avoir vu. Mais outre qu'elle n'est point d'Hildebert, l'éditeur s'est trompé en en faisant dans sa note l'application à Ansel chanoine de Paris et chantre du saint Sépulchre. Enfin elle se trouve dans le recueil d'épithaphes choisies p. 58; dans les notes de Duchesne sur Abelard; dans plusieurs de Sainte Marthe, etc. Marbode évêque de Rennes, a fait un autre épithaphe dans laquelle il relève toutes les belles connoissances d'Anselme qui étoit, selon lui, habile grammairien, orateur, poëte, philosophe, mathématicien, et tellement versé dans l'écriture, qu'il sembloit que Dieu lui en eût inspiré l'intelligence.

P. 1 p. 50, n. 219.

Hild. nov. ed. p. 1321.

Apud Hild. p. 1621.

## § II.

## SES ÉCRITS.

L'ÉTUDE à laquelle Anselme s'est principalement appliqué, est celle de l'écriture sainte, qui fut le sujet le plus ordinaire des leçons qu'il donna, *Hic fere per totam vitam Lauduni sacras litteras docuit*, et des écrits qu'il composa. Nous avons déjà remarqué que plusieurs années avant sa mort, il avoit entrepris des commentaires sur la plupart des livres de l'ancien et du nouveau testament, et qu'il y travailloit avec assiduité, lorsque la mort l'enleva. Voici le dénombrement qu'en a fait le pere le Long.

Marlot, metrop. Rem. t. 2, p. 285.

Bibl. sacr. p. 610.

« Une glose interlinéaire sur tout l'ancien et le nouveau Testament, avec la glose ordinaire; imprimées à Basle in-fol. en 1502, et 1508, et ailleurs 1524, 1528, 1539, 1545, 1588, 1617, 1654.

- » Commentaire sur le Psautier.
- » Commentaire sur le Cantique des Cantiques.
- » Explication de plusieurs endroits des Évangiles.
- » Commentaire sur saint Mathieu, in-8°, à Anvers, en 1654.
- » Commentaires sur les Épîtres de saint Paul et sur l'Apocalypse, sous le nom de saint Anselme de Cantorberi.

La glose interlinéaire d'Anselme sur l'écriture, et la marginale de Valafride Strabon qu'il avoit revue et augmen-

tée considérablement, ont été regardées dans l'église comme un ouvrage utile et même nécessaire pour bien entendre l'écriture sainte. Anselme y explique le texte sacré par des notes courtes et tirées avec beaucoup de discernement des écrits des saints Peres. On y remarque l'exactitude et l'érudition : *Multa breviter et quasi punctim*, dit Possevin, *sed docte et accurate attingit.* M. le Beuf parlant de cette glose interlinaire, semble regarder comme une chose indécise, qui en est le véritable auteur. « Les uns, dit-il l'attribuent à Anselme de Laon, d'autres à Gilbert diacre d'Auxerre. » Cependant la chose paroît décidée en faveur d'Anselme, par le témoignage unanime ou presque unanime des auteurs anciens et modernes, qui lui donnent la glose interlinaire. Je ne sçais même si on en trouveroit quelqu'un qui l'attribue bien clairement à Gilbert diacre d'Auxerre. Car s'il en est qui fassent Gilbert auteur de quelques gloses, ce n'est point Gilbert diacre d'Auxerre, mais Gilbert de la Porrée qu'ils entendent. Ces méprises viennent de ce que les auteurs qui ont écrit sur l'écriture après Anselme de Laon, se sont beaucoup servi de sa glose, qui a été pour eux comme une espece de cannevas sur lequel ils ont travaillé. C'est ce qu'on voit par Gilbert de la Porrée et par Pierre Lombard, dans leurs explications sur les psaumes et sur les épîtres canoniques, qui furent aussi appelées gloses. Bernard Guidonis parlant de Pierre Lombard sur le psautier et les épîtres de saint Paul, dit qu'il expliqua plus au long la glose d'Anselme, qui avoit été continuée par Gilbert ; ce qu'il faut entendre, non du diacre d'Auxerre de ce nom, mais de Gilbert de la Porrée. On conserve même encore à Oxfort, comme le remarque Cave, un manuscrit de cette glose de Gilbert de la Porrée sur le psautier ; et on lit à la fin cette note curieuse du copiste : *Explicit glossatura magistri Porretani super psalterium, quam ipse recitavit coram suo magistro Anselmo.*

Gilbert de la Porrée et Pierre Lombard ne sont pas les seuls qui se soient servi de la glose d'Anselme. La plupart de ceux qui ont travaillé sur l'écriture ont fait la même chose. Lipoman l'a employée dans sa chaîne sur la Genese, etc. Les deux gloses sur l'écriture, sçavoir, l'interli-

Henr. Gand. [Sixt. Sen.

T. 1, p. 86.  
Dissert. sur l'hist. de Paris, t. 2, p. 140.

Vincent. Bellov. specul. hist. t. 30, c. 1.

Apud Murat. in vita Anastas.

naire d'Anselme, et la marginale de Valafride Strabon, augmentée par le même Anselme, se sont conservées jusqu'à nos jours sans aucune altération, dans plusieurs manuscrits des douzième et treizième siècles. L'an 1550 Nicolas de Lyre, en Normandie, mit au jour une troisième glose sous ce titre, *Postillæ perpetuæ*, qui forment avec les deux premières et d'autres ouvrages, un gros recueil qu'on trouve aussi manuscrit dans plusieurs bibliothèques de chapitres, de monastères et d'anciens collèges. On a remarqué, en parlant des écrits de Valafride Strabon, avec quel empressement on mit cette collection sous la presse aussi-tôt qu'on eût inventé l'imprimerie, et la quantité d'éditions qui parurent successivement jusqu'à celle d'Anvers de l'an 1654, qui passe avec raison pour être la plus belle de toutes : ainsi nous ne les indiquerons point ici; nous remarquerons seulement en passant que cette multitude d'éditions montre quel étoit le zèle de nos pères pour l'étude de l'écriture sainte. Non seulement le grand nombre d'éditions en est la marque, mais la multitude des manuscrits le prouve encore. En ne remontant que jusqu'à Anselme, il n'y a guères d'ouvrages, même des Pères, dont les manuscrits soient plus communs, que ceux des gloses de cet auteur et de Nicolas de Lyre.

Anselme ne se borna pas à sa glose interlinéaire, il fit encore des commentaires particuliers sur plusieurs livres de l'écriture sainte; sur le Cantique des Cantiques, sur saint Mathieu, sur saint Jean et sur l'Apocalypse. Trithème, Sixte de Siègne, etc., en ajoutent un cinquième sur le psautier. Quelques-uns de ces commentaires furent d'abord attribués à saint Anselme de Cantorberi, la grande réputation de ce saint docteur faisant juger qu'il étoit auteur de tous les ouvrages qui portoient le nom d'Anselme. Cependant les manuscrits de ces commentaires qu'on conserve encore aujourd'hui dans quelques bibliothèques peu éloignées de Laon, dénotent d'une manière à ne s'y point méprendre, qu'Anselme de Laon en est le véritable auteur. A saint Amand le commentaire sur saint Matthieu est ainsi intitulé, *Magistri Anselmi glossæ, sive lecturæ super Matthæum*. Ce même ouvrage se trouve dans un catalogue des manuscrits de saint Vaast de plus de 500 ans, inscrit du seul nom

Hist. litt. t. 5, p. 62.

Voyez hist. litt. t. 9, art. de s. Ansel. § 4, § 5.

Sander. part. 1, p. 46.

d'Anselme. Il y en a un semblable au monastere d'Eynham. On trouve la même inscription dans les manuscrits du commentaire sur le Cantique des Cantiques : ce qui prouve qu'Anselme de Laon est auteur de ces commentaires, et non Anselme de Cantorberi. Il est vrai que Sanderus cite un manuscrit de Liessies, dans lequel le commentaire sur le Cantique des Cantiques est attribué à saint Anselme de Cantorberi; *Anselmi Cantuarensis archiepiscopi in Cantica Canticorum expositio mystica et proluxa*; mais outre qu'Edmere qui nous a laissé le catalogue des ouvrages de ce saint archevêque, n'y fait aucune mention de celui-ci, il paroît d'ailleurs certain qu'il n'en a fait aucun sur l'écriture sainte. Aussi le P. Theophile Raynaud, en publiant l'édition des œuvres de ce saint docteur, l'a-t-il déchargée de tous ces commentaires, qu'on lui avoit faussement attribués. Du reste si la grande réputation de saint Anselme a fait tort à Anselme de Laon, ayant été cause qu'on l'a, pour ainsi dire, dépouillé de ses propres ouvrages, pour les attribuer à ce saint prélat, on peut assurer qu'elle lui fait honneur d'un autre côté; puisque les productions de la plume d'Anselme de Laon ont été jugées dignes de celles d'Anselme de Cantorberi, c'est-à-dire d'un des plus saints prélats et des plus grands docteurs de l'église.

Saint Anselme n'est pas le seul auquel on ait attribué les productions de notre auteur. L'historien d'Auxerre semble faire honneur à Gislebert chanoine d'Auxerre, de la glose sur l'écriture sainte, où il dit que « Gilbert » chanoine d'Auxerre, fut surnommé l'universel, ou parce » qu'il avoit glosé toute l'écriture sainte, ou à cause de » l'étendue de son sçavoir. On ne peut plus, dit-il encore, » discerner aujourd'hui ce qui appartient à Gilbert dans la » glose générale. » Toutefois M. le Beuf reconnoît qu'on ne doit guère compter d'ouvrages certains de lui (Gilbert), qu'un commentaire sur les lamentations de Jérémie, à la fin duquel il mit son nom et sa qualité d'Autissiodorensis ecclesie diaconus. Le même auteur parlant d'Anselme chanoine diacre de l'église d'Auxerre, qui vivoit en 1136 et 1145, et se distingua par la connoissance parfaite de l'écriture, regarde l'éloge qu'on fait de lui dans le nécrologe, où il est appelé *in divinis scripturis magister egregius*, comme

Ibid. p. 94.

Ibid. p. 104.

Part. 2, p. 17.

Catal. ej. script.  
apud Eadm. |  
Theoph. Rayn.  
edit. op. s. Ans.  
Lugd. 1630. | Mir.  
in Mantissa ad cal-  
cem auctuarii, de  
script. Eccles.

T. 2, p. 486.

Ibid. p. 487.

Ibid.

un motif « qui porte à lui attribuer quelques ouvrages sur » l'écriture sainte, tels que sont certaines petites gloses » sur le psautier, que M. Ducange attribue à un Ansel » qui est le même nom autrement écrit. » Nous convenons sans peine qu'*Ansel* est le même nom qu'Anselme, mais nous sommes en même-temps persuadés que l'Ansel dont parle M. Ducange, et auquel il attribue certaines petites gloses sur le psautier, n'est autre qu'Anselme de Laon, qui dans d'anciens monumens est souvent appelé Ansel.

Simon Fontaine est le premier qui ait entrepris de restituer à notre auteur quelques-uns des ouvrages dont on lui avoit enlevé l'honneur, pour le transférer à d'autres. Il publia à Paris en 1549, les commentaires sur le Cantique des Cantiques et sur l'Apocalypse, sous le nom d'Anselme de Laon, *Enarrationes Anselmi Laudunensis in Cantica Canticorum et in Apocalypsim*. Mais cette édition ne fit pas tomber les préjugés : ces mêmes commentaires quoique rendus à leur véritable auteur, furent encore confondus avec les ouvrages de saint Anselme de Cantorberi, dans les éditions faites à Cologne en 1575, et 1612. Les commentaires sur saint Mathieu et sur saint Jean y furent compris. Cependant quelques années après Sanderus jugea sur les deux manuscrits qu'il avoit vus, que les deux ouvrages publiés par Simon Fontaine, appartenoient plutôt au doyen de Laon, qu'au saint archevêque de Cantorberi. Crovée, Possevin, Bellarmin, Fabricius et les autres bibliographes ont pensé comme Sanderus. Néanmoins toutes ces autorités quoiqu'appuyées des manuscrits qui portent le nom d'Anselme, n'ont point empêché le P. Gerberon de regarder ces ouvrages comme des productions d'un sçavant moine de Bourg-Dieu en Berri, nommé Hervé.

Spicil. t. 2, p. 514.

Ce qui a donné lieu de lui attribuer au moins le commentaire sur saint Matthieu, quoique jusqu'à présent on n'ait eu aucun manuscrit qui portât le nom d'Hervé. On sçait même d'ailleurs qu'il n'a point fait de commentaire sur saint Matthieu : car les moines du Bourg-Dieu, dans leur lettre sur la mort d'Hervé, où ils font le détail de ses ouvrages, ne font aucune mention de commentaire sur saint Matthieu, ni sur Jean, ni sur les deux livres du Cantique des Cantiques et de l'Apocalypse. Il est seulement dit qu'il fit quelques

Ibid p. 515.

expositions



expositions sur les leçons des saints évangiles et des cantiques qui se lisent à l'église; ce qui ne marque point des commentaires en forme sur les évangiles : *Fecit plurimas expositiones de lectionibus Sanctorum Evangeliorum, canticorum etiam quæ in ecclesia leguntur.*

Le sentiment de Théophile Raynaud, qui donne le commentaire sur saint Matthieu à Guillaume d'Auvergne évêque de Paris, est encore plus insoutenable : les manuscrits de ce commentaire, dont nous avons parlé, étant indubitablement plus anciens que le prélat auquel on l'attribue, lequel n'est mort qu'en 1248 : mais pour ne laisser aucun scrupule sur cet ouvrage, nous rapporterons ici le titre d'un manuscrit qu'on en conserve dans le monastere de saint Evroul en Normandie, qui porte en tête le nom d'Anselme de Laon : *Anselmi Laudunensis philosophi expositio ex diversis autoribus exquisitim collecta super Evangelium Domini nostri Jesu Christi secundum Matthæum. Ibi multa præcipue ex Anselmo Cantuarensi magistro suo congegit.*

Edit. op. s. Ansel.  
Lugd. 1630.

Gall. chr. t. 7, p.  
99.

Cotté 78.

Il est aisé à présent de juger par tout ce que nous avons dit, que les commentaires sur saint Matthieu, sur saint Jean, sur le Cantique des Cantiques, sur l'Apocalypse et les gloses sur l'écriture et sur le psautier en particulier, ne sont ni de saint Anselme archevêque de Cantorberi, ni d'Anselme et de Gilbert, l'un et l'autre diacres et chanoines d'Auxerre, ni d'Hervé moine de Bourg-Dieu; ni d'aucun autre auteur, auxquels on a attribué quelques-uns de ces commentaires; mais qu'ils sont tous des productions de la plume d'Anselme de Laon. L'autorité des manuscrits et les autres raisons que nous avons allégués, doivent l'emporter sur tout ce qu'on peut objecter, et nous obligent de restituer ces ouvrages à leur véritable auteur. Pour ce qui est du commentaire sur les épîtres de saint Paul, que le pere le Long met au rang des ouvrages d'Anselme de Laon, et qui a été attribué à saint Anselme, ni l'un ni l'autre n'en sont auteurs, mais Hervé moine de Bourg-Dieu, comme nous le verrons en son lieu.

Sander. bibl. mss.  
Belg. part. 1, p.  
2, in mss. 121.

Outre les ouvrages d'Anselme de Laon sur l'écriture sainte, Sanderus a trouvé parmi les manuscrits de la bibliothèque de saint Amand, un écrit du même auteur sous ce

Thes. anecd. t. 5,  
p. 1570. p. 1594. l  
Bern. Pez. Isag.  
in t. 5, anecd. p.  
12. | id. part. 2, p.  
52.

titre : *Flores sententiarum ac questionum magistri Anselmi et Radulphi fratris ejus*. Il semble que ce soit un corps de Théologie où sont traitées les questions qui s'agitoient dans l'école du temps d'Anselme, et qui peut avoir servi de modele aux ouvrages de cette espece publiés depuis par Pierre Abelard, Robert de Melun, le Maître des sentences et autres. Cet écrit le plus ancien de tous en ce genre, dont on ait connoissance, est cité par un moine Allemand dans un dialogue entre un Cluniste et un Cistercien. Dans ce dialogue imprimé par les soins de Dom Martenne, le Cistercien s'appuie de la décision d'Anselme, fondée sur l'autorité de saint Augustin, pour prouver qu'il est permis de passer d'un monastere à un autre où la régularité est mieux observée : cependant, ajoute le Cistercien, le même maître, c'est-à-dire, Anselme de Laon, conseille à celui qui veut passer dans un monastere plus régulier, d'en demander la permission à son supérieur : *Demandez la permission à votre supérieur ; s'il ne veut point vous l'accorder, sachez qu'il n'a point de charité ; et allez dans ce monastere, en profitant de la liberté que Dieu lui-même vous en a donnée*. A ces paroles d'Anselme, le Cistercien ajoûte que le supérieur en refusant la permission qu'on lui demande, agit non-seulement contre la charité, mais encore contre le précepte (1). C'est là tout ce que nous pouvons dire de cet ouvrage d'Anselme pour en donner une idée, n'ayant point en main le manuscrit dans lequel on l'a conservé.

Pag. 642 et suiv. Dom Dachery a inséré parmi ses notes et ses observations sur Guibert de Nogent, une lettre d'Anselme à l'abbé de saint Laurent de Liège, dont le nom n'est désigné que par la lettre H. C'est sans doute Héribrand, qui avoit été maître du vénérable Rupert, et qui succéda à Berenger, l'an 1115. Cette lettre qui est très-importante, paroît écrite à l'occasion de quelque question qui s'agitoit dans

Gall. chr. t. 3, p.  
989.

(1) Magister Anselmus Laudunensis in sententiis suis, transitum de uno monasterio in aliud districtius probat licere autoritate sancti Augustini dicentis, « Qui de uno monasterio transit ad aliud districtius, non frangit votum, » sed abundanter implet. Dat tamen idem magister consilium transire volenti, » ut petat licentiam a pœlato suo. Verba consilii sunt ista : *Pete licentiam a pœlato tuo, qui, si dare noluerit, scias eum caritatem non habere, et tu vade cum licentia Dei*. His verbis magistri subjungimus, quod non solum contra caritatem facit, sed etiam contra præceptum.

l'abbaye de saint Laurent. Anselme avertit d'abord l'abbé, à qui il écrit de prendre garde que cette question ne soit une dispute de mots; sur quoi il dit que les hommes raisonnables recherchent les sens véritables de ce qui est écrit; et qu'il ne convient qu'à des enfans dont l'intelligence est bornée et qui ne comprennent que foiblement ce qu'ils entendent et ce qu'on leur dit, de disputer des termes: que c'est à eux que s'adresse cet avertissement de saint Paul: *Ne soyez point enfans en ce qui est de l'esprit et de la sagesse; mais soyez enfans en ce qui est de n'avoir point de malice; et ayez l'esprit et la sagesse des hommes parfaits.* Il ajoute que les sentimens de tous catholiques ont, à la vérité, quelques différences, mais qu'ils ne sont point pour cela opposés, et qu'ils se réunissent en un même point; mais qu'il y a dans les paroles des contrariétés qui excitent des disputes dont les foibles sont scandalisés, qui donnent de l'exercice aux forts et occasion de disputer aux orgueilleux, enfin sur lesquelles on n'écoute point les gens sensés, qui font voir comment on pourroit sans peine concilier ensemble ces contrariétés. Anselme prend pour exemple de ces contrariétés sur lesquelles on dispute, ce qui est dit de Dieu dans l'écriture, qu'il ne veut point le mal et qu'il veut toutes les choses qui arrivent: *Non vult Dominus malum; item vult omnia quæ fiunt.* Notre Docteur de Laon concilie ces contrariétés, et en prend occasion d'expliquer en quel sens Dieu, selon l'expression de l'écriture, fait miséricorde à qui il lui plaît, et endure qui il veut. Anselme parlant dans cette lettre de la miséricorde que Dieu fait à celui qu'il retire de l'abîme du péché, fait sentir les dispositions que le pécheur doit avoir dans le cœur. « Si » le péché, dit-il, commence à déplaire à l'homme, et qu'il » veuille le quitter; s'il fait cela à cause de Dieu, cela est » bon et c'est un effet de la grace: *Si homini peccatum » aliquod incipit displicere, et vult deserere: si propter Deum » hoc facit, bonum est, et ex dono gratiæ procedit; mais » s'il agit par un autre motif, ce qu'il fait n'est pas bien: » Si aliter fit, bonum non est.* C'est ainsi que quelquefois » on s'abstient des plaisirs, et qu'on ne se livre point à la » débauche, afin de conserver son argent et autre chose » semblable, ce qui n'est point fait en vue de Dieu, et

1. Cor. 1, q. 20.

Guib. nov. p. 613,  
col. 1.

» ne vient point de la grace : de même si quelqu'un » donne son bien, s'il jeûne, s'il prie, etc. s'il fait tout cela » pour Dieu, cela est bon, mais s'il le fait par un autre » motif, cela n'est point bon; » Enfin Anselme avance cette grande maxime, selon laquelle il faut juger de ce qui est bon ou mauvais, sçavoir, que l'homme en agissant aime la fin pour laquelle il fait quelque chose, et que c'est à raison de cet amour qu'on doit appeller bon ou mauvais ce que l'on fait : *Illud autem pro quo facit, diligit, et secundum dilectionem illam, bonum seu malum debet dici.* C'est à peu près dans les mêmes termes, le grand principe et la grande regle des actions chrétiennes si solidement établie par saint Augustin, et si souvent répétée contre les Pélagiens.

Il y a encore dans la même lettre plusieurs autres choses importantes sur l'amour de Dieu, qu'il appelle la lumiere du cœur et le remede de nos blessures. Il le compare à un flambeau, qui répand ses rayons dans toute la maison; il fait la description des différens effets que produit cet amour qui ne peut être oisif. Il y parle des clercs et des moines; du compte qu'ils rendront au jugement de Dieu, 1<sup>o</sup>. comme hommes raisonnables; 2<sup>o</sup>. comme chrétiens; 3<sup>o</sup>. comme appelés par leur état au partage de l'héritage des saints; sur l'abus qu'ils auront fait de leur ame, du nom de Dieu et de sa grace. Il compare la science des écritures, dans ceux qui n'y conforment pas leur vie, à la manne qui se pourrissoit lorsque les Israélites en réservoient pour le lendemain. Nous aurons encore occasion de parler de cette lettre d'Anselme dans l'article de Rupert, où nous examinerons quel en fut le sujet.

Part. 2, pag. 171.

Trith. de script. eccles.

Cat. mss. Angl. part. 2, n. 2197.

Ib. part. 3, n. 1411.

'Sanderus parle de deux autres lettres qu'il avoit vues à Louvain dans la bibliotheque du Parc; elles n'ont point encore vu le jour. 'Tritheme lui en attribue en général, mais il témoigne qu'il ne les a pas vues : *Quædam epistolæ.* 'On voit à Oxford parmi les mss. du collège de sainte Madeleine, et à Cambrige parmi ceux du monastere de saint Benoît, un écrit sous ce titre : *Anselmus de Antichristo.* Si cet ouvrage est différent du commentaire de notre Anselme sur l'Apocalypse, ce sera peut-être le traité d'Adson, abbé de Moutier-en-Der. Le copiste n'ayant trou-

vé dans son original que la première lettre de son nom, A. comme il arrive souvent, se sera persuadé qu'elle designoit Anselme, et le lui aura attribué dans sa copie.

M. du Cange cite un écrit sous ce titre : *Anselmi peripatetici Rhetorimachia*, mss. Cod. Thuan. 589. Cet Anselme péripatéticien seroit-il le même que Anselme de Laon? Si ce n'est pas le même, il nous est entièrement inconnu. Si c'est le même, nous ignorons ce qui a pu lui faire donner le nom de *Péripatéticien* : car nous ne voyons pas qu'il se soit distingué par son zèle pour la philosophie d'Aristote.

In die auct.

Nous allons joindre à Anselme, Raoul, quoiqu'il lui ait survécu plus de douze ans, pour ne point séparer deux frères qui ont été si étroitement liés pendant leur vies.

## RADULPHE OU RAOUL,

DE LAON.

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

**R**ADULPHE ou Raoul frère du célèbre Anselme le scholastique, dont nous venons de parler, fut son collègue dans le gouvernement de l'école, que ce grand homme ouvrit à Laon vers la fin de l'onzième siècle. C'est précisément le temps où Raoul commença à se faire connaître par les leçons qu'il y donna; et depuis ce temps il partagea le travail et la gloire avec Anselme son frère, qu'il suivit de fort près, si même il ne l'égala en lumières et en mérite. Raoul eut ainsi part à ce que fit Anselme pour le rétablissement des lettres. Ils paroissent par-tout ensemble animés du même esprit, également chéris et estimés. Souvent les écrivains qui parlent d'Anselme, y joignent Raoul, et rendent à l'un et à l'autre le juste tribut de louanges dû à leur mérite. C'est ce qu'on voit dans Jean de Sarisberi, du Boulay, Geofroi d'Auxerre, etc.

Joh. Sarisb. l. 1, c. 5, p. 15. Herm. hist. Stav. apud.

Boll. 17 maii, p. 42, 43. | Spicil. t. 6, p. 629. Bul. t. 2, p. 144, 145. | Gaufrid. Antissiod. apud Bern. t. 2, ed. 1690, p. 1338. | Guib. Novig. p. 1. | Herman ibid. p. 528.

Bibl. Præmonst. 468, col 2.

P. 479, 480.

Ibid. p. 374, 439, 445, 467, 471.

Ibid. p. 372. | Marten. ampl. coll. t. 6, præf. n. 77.

Bibl. Præm. ibid. p. 445, 467, 470. | Boll. 6. junii.

'Raoul étoit beaucoup plus jeune qu'Anselme, et nous serions fort portés à croire qu'il fut redevable de son éducation à ce digne frere, qui s'étoit appliqué à le former et en faire un autre lui-même. Après la mort d'Anselme, auquel il paroît qu'il succéda dans sa dignité de chancelier, il fut seul chargé de la conduite des écoles. Ce qui nous fait juger que Raoul fut chancelier de l'église de Laon après la mort de son frere, est la charte de fondation de Cuissi donnée cette même année 1117, dans laquelle on lit la souscription suivante : *Radulphus sanctæ Mariæ cancellarius relegi*. Quel est ce Raoul, si ce n'est le frere d'Anselme, dont il étoit naturel qu'il fût le successeur dans une dignité qu'il étoit si capable de remplir, comme il remplissoit déjà si dignement celle du gouvernement des écoles? Doublet dans son histoire de saint Denis, nous a donné deux chartes de Barthelemi de Vire, évêque de Laon; l'une de l'an 1125, l'autre de l'an 1126, dans lesquelles nous trouvons la même souscription déjà rapportée : *Ego Radulphus*, etc. Ce qui ne permet pas de douter que Raoul n'ait succédé à Anselme son frere dans la dignité de chancelier de l'église cathédrale de Laon. Saint Norbert vint l'y visiter l'an 1120, un peu avant le carême, et fit une exhortation si pathétique sur le mépris du monde, en présence des écoliers de Raoul, que sept d'entr'eux en étant pénétrés, renoncèrent à l'étude pour suivre cet homme apostolique. Le vénérable Barthelemi de Vire évêque de Laon, venoit de donner à Norbert la solitude de Prémontré, pour y bâtir un monastere afin de le retenir dans son diocèse. Ce saint homme n'avoit encore pour lors que trois disciples, Hugues, Evermolde et Antoine, qui l'accompagnoient dans ses missions. Cette petite troupe, mais respectable par sa grande piété, s'étant augmentée à Laon pendant le carême jusqu'au nombre de 15, Norbert les conduisit la semaine de la Passion à Prémontré, où il commença à jeter les fondemens de son ordre.

Les disciples de Raoul furent comme les premieres pierres fondamentales de cet ordre, et se distinguèrent dans les pratiques les plus austeres de la religion. Ils étoient d'ailleurs parfaitement instruits et capables de remplir un jour les premieres dignités de l'ordre, et même de l'égli-

se, auxquelles la Providence les destinoit. C'est l'idée qu'on doit se former de Gautier de Mortagne qui fut premier abbé de saint Martin de Laon, puis successeur de Barthelemi sur le siège de cette ville; de Gerard premier abbé de saint Nicolas de Clairfont; d'Adam second abbé de saint Josse-aux-bois ou de Dammartin au diocèse d'Amiens; du bienheureux Richard, abbé de Pont-à-Mousson, etc.

Raoul vivoit encore en 1129 et 1151, comme on le voit par deux chartes qu'il signa en qualité de chancelier, la premiere donnée par l'évêque Barthelemi en faveur de l'abbaye de saint Vincent de Laon; la seconde charte est celle de la fondation du monastere de Clairfont en 1151

Mais il étoit mort en 1158, car nous trouvons une charte de cette année signée par un autre chancelier nommé Ernauld qui peut avoir été le successeur immédiat de Raoul.

Bibl. Præm. p. 464,  
col. 2.

1° On peut remarquer d'abord que Raoul doit avoir eu grande part aux ouvrages d'Anselme son frere auxquels nous renvoyons le lecteur. Néanmoins nous ne trouvons que celui des sentences, où les noms des deux freres se trouvent : *Flores sententiarum ac quæstionum magistri Anselmi et Radulphi fratris ejus.* Peut-être Anselme avoit-il laissé cet ouvrage imparfait, et Raoul y mit la dernière main.

Mss. de s. Amand,  
Sander. part. 1, p.  
42.

2°. L'an 1112 les deux freres travaillerent ensemble à un recueil de passages de l'écriture pour la consolation des habitans de Laon que Dieu préserva du feu et du fer dans la sédition dont nous avons parlé à l'article d'Anselme.

3° Géofroi, disciple de saint Bernard, écrivant contre les erreurs de Gilbert de la Porrée, peu après le concile tenu à Reims en 1148, cite un écrit de Raoul, où il enseignoit que par les noms de Pere, de Fils et de saint Esprit, on n'entend point les propriétés, mais il ne donne point le titre de cet ouvrage, se contentant de le citer seulement en général : *Magister Radulphus Laudunensis in quadam scriptura sua sic ait : Et per illa nomina, Pater et Filius et Spiritus sanctus, nullas intelligimus poni proprietates.* L'écrit de Raoul, d'où ce texte est tiré, n'est point venu jusqu'à nous.

Apud Bern. t. 2,  
ed. 1690, p. 1338.

4°. L'Annaliste de Prémontré fait mention d'un autre ouvrage de Raoul sur l'Apocalypse qui se trouve parmi les

Hugo, primâ parte.

manuscrits de l'abbaye de saint Marien, sous ce titre : *Glossæ magistri Radulphi in Apocalypsim*. Mais vraisemblablement cette glose, n'est autre chose que le commentaire d'Anselme sur l'Apocalypse, qui est attribué à Radulphe, parce que, comme nous l'avons déjà remarqué, il avoit grande part aux ouvrages de son frere. D. Martenne parle de ces gloses dans son voyage littéraire, et après lui Dom

Bibl. bibliot. p. 1314.

Bernard Montfaucon.

Cod. 758.

5<sup>o</sup> Raoul est auteur de deux petits traités qu'on conserve encore aujourd'hui dans un manuscrit de la bibliothèque de saint Victor'. Le premier traite de l'arithmétique et est ainsi intitulé : *Incipit liber Radulphi Laudunensis de Abaco*. L'autre suit immédiatement, et traite du demi-ton de *Semitonio*, mais plus du côté de la théorie que de la pratique', dit M. l'abbé le Beuf, capable d'en juger.

Dissert. sur l'hist. de Paris, t. 2, p. 91, 115.

---

## GISLEBERT CRISPIN,

MOINE DU BEC,

PUIS ABBÉ DE WESTMINSTER, EN ANGLETERRE.

---

### § I.

#### · HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. ann. Bened. t. 4, p. 566, l. 60, n. 99.

Annot. in Ans. app. op. Lanfr. p. 54. Chr. Béc.

**G**ISLEBERT étoit issu d'une des premières familles de Normandie, également recommandable par la noblesse, la valeur et la piété. Le surnom de Crespin ou Crispin fut donné à Gislebert comte de Brionne, ayeul de l'abbé de Westminster, à cause de sa chevelure crépue, et passa à ses descendans. Le comte Gislebert eut de Gonnor ou Gemoret son épouse, dame d'une ancienne noblesse, trois fils, savoir, Gislebert, Guillaume et Robert; et deux filles Emme et Esilie; la première fut mere de Pierre de Condé; et la seconde de Malet chevalier de grande réputation, qui mourut religieux du Bec.

L'ainé des trois fils de Gislebert, appelé Gislebert comme son pere, fut Seigneur de Telliers, terre que Guil-

laume



laume le bâtard, duc de Normandie lui donna, et qui passa à sa postérité. Robert le troisieme, s'acquit beaucoup de réputation dans les pays étrangers, où son mérite fut cause de sa mort, ayant été empoisonné à Constantinople par les Grecs. Mais le plus célèbre des trois fils de Gislebert fut le second nommé Guillaume; il fut très-habile dans l'art de la guerre, et Guillaume duc de Normandie l'établit gouverneur de Neaufle, pour défendre le pays Vexin contre les François et sur-tout contre Gaultier l'ancien comte de Pontoise. Guillaume épousa Eve, sortie d'une ancienne famille de France, et en eut Gislebert qui fera la matiere de cet article : Il avoit une dévotion singuliere envers la sainte Vierge, dont il éprouva d'une maniere sensible la protection dans plusieurs dangers, ausquels il se trouva exposé. Quelques jours avant sa mort, il fit venir le bienheureux Herluin abbé du Bec, dont son pere Gislebert avoit été un insigne bienfaiteur, et comme le second fondateur; il lui demanda l'habit de saint Benoît, le reçut, mourut quelques jours après, et fut enterré près de l'église. Sa veuve détachée du siècle, se livra toute entiere aux exercices de piété; et ayant pris dans la suite le voile sacré des mains de Guillaume archevêque de Rouen, elle se consacra au service de Dieu au Bec même, où elle fut inhumée auprès de son mari.

Gislebert fils de Guillaume et d'Eve, fut offert par son pere dès sa plus tendre jeunesse, au bienheureux Herluin abbé du Bec et à Lanfranc qui eurent soin de son éducation. Le jeune Gislebert qui avoit beaucoup d'esprit, et un heureux naturel, fit sous de si habiles maîtres, auxquels il faut joindre saint Anselme, de grands progrès dans les lettres tant sacrées que profanes; et il s'y rendit si habile qu'on le chargea lui-même de les enseigner aux autres. Lanfranc étant devenu archevêque de Cantorberi, et connoissant son mérite le fit abbé de Westminster. Saint Anselme qui étoit alors abbé du Bec, ayant succédé à Lanfranc, écrivit à Gislebert sur sa promotion à la dignité d'abbé de Westminster, une lettre qui lui fait honneur : il lui rend témoignage que la grace l'a toujours conservé; qu'il a été nourri dans la piété, et il ajoute qu'une éducation si sainte doit donner de grandes espérances pour l'avenir. Gislebert répondit par-

Act ss. ord. s. Bened. sæc. 6, p. 2, p. 340, n. 1. Chron. Bec.

faitement par sa sage conduite au choix que Lanfranc avoit fait de sa personne pour l'élever à la dignité d'abbé; et il remplit toutes les espérances que son éducation toute sainte, sa science, sa piété avoient pu faire concevoir de son gouvernement, qui fut de trente-deux ans, selon la chronique du Bec.

Le long séjour que Gislebert a fait en Angleterre, où il a gouverné pendant trente-deux ans une des plus célèbres abbayes qui fut alors dans ce royaume, est sans doute ce qui a donné occasion à quelques écrivains Anglois de le placer parmi les sçavans d'Angleterre; si ces écrivains s'étoient contentés de lui donner rang parmi les auteurs de leurs pays, à raison du séjour qu'il a fait en Angleterre où il est mort, nous ne le trouverions pas mauvais, et nous en usons nous-mêmes de la sorte : mais ils ont tort de compter Gislebert Crispin parmi leurs sçavans, comme étant Anglois de naissance, puisqu'il est certain qu'il étoit né en Normandie et avoit été élevé dans le monastère du Bec. Cave lui-même reconnoît que Gislebert étoit Normand.

Cave. p. 557.

T. 2, p. 735.

Du Boulai a fait la même faute que les écrivains d'Angleterre, et est en cela moins excusable qu'eux. Non seulement il fait Gislebert Anglois, mais par une nouvelle méprise, il lui donne pour maître Anselme de Laon, au lieu d'Anselme archevêque de Cantorberi, sous lequel il étudia la théologie. Pitsée et d'autres écrivains sont encore tombés dans une autre erreur plus considérable sur l'article de Gislebert Crispin, en le confondant avec le moine Gislebert, l'un des fondateurs de l'Université de Cambridge. Genebrad avant eux avoit déjà confondu le disciple de saint Anselme avec l'auteur de l'écrit intitulé : *Altercatio ecclesie et synagogæ*, contemporain de Jean Scot ou Erigène qui vivoit à la fin du neuvième siècle.

Voyez Alford, ad an. 1109, p. 23 et seq.  
L. 4. ad an. 884, p. 545, ad an. 963, p. 563, ad an. 1076, p. 593.

Gislebert fut enterré aux pieds de l'abbé Vital avec cette épitaphe :

Hic pater insignis, genus altum, virgo senexque  
GISLEBERTE jaces, lux, via, duxque tuis.  
Mitis eras, justus, prudens, fortis, moderatus;  
Doctus quadrivio, nec minus in trivio.  
Sic tamen ornatus, nece sexta luce decembris  
Spiramen celo reddis et ossa solo.

Les historiens s'accordent assez sur l'époque de la mort de Gislebert qu'ils placent en l'année 1117. Jean Picard, chanoine régulier de saint Victor de Paris, se sert de cette époque, qu'il fonde sur l'autorité de Florent de Vorchester, pour déterminer l'année que Gislebert fut fait abbé de Westminster, et en conclut que ce fut en 1084. Néanmoins cette époque de la mort de Gislebert en 1117 n'est pas sans difficulté; car, sans parler de l'histoire manuscrite des abbés de Westminster, qui la met en 1114, Pierre de Blois dans la continuation de l'histoire de Croisland, nous apprend que Henri roi d'Angleterre envoya l'an 1118, Gislebert de Westminster avec Géofroi de Croisland, pour proposer à Thibaud, comte de Blois une entrevue en Normandie, au sujet de la division qui étoit entre le roi de France et ce comte. On pourroit peut-être lever cette difficulté par les différentes manieres de commencer l'année qui étoient alors en usage. Mais il en reste une bien plus considérable, fondée sur une lettre de Gislebert lui-même, par laquelle il adresse son traité contre les Juifs à Alexandre, évêque de Lincoln. Car cet Alexandre fut placé sur le siege de Lincoln, selon le pere Mabillon, en 1125, d'où il s'ensuit que Gislebert de Westminster a vécu pour le moins jusqu'en cette année, pour pouvoir lui dédier cet écrit qu'il avoit déjà dédié autrefois à saint Anselme.

Annot. in epist. s. Ansel. nov. edit. p. 559, col. 1.

Mab. ib. 73, ann. t. 6, p. 24.

Not. in epist. 64, s. Bern. l. 1. 70, ann. t. 5, p. 435.

§ II.

SES ÉCRITS.

PITsÉE nous représente Gislebert comme un homme comparable aux plus grands personnages de son siècle, non-seulement pour la piété, mais encore pour la science : il étudia, dit-il, dans son monastere (cela seroit vrai si Pit-sée entendoit le monastere du Bec) les belles-lettres et tous les arts libéraux et la philosophie. « Il eut pour maître en théologie saint Anselme archevêque de Cantorbéri, sous la conduite duquel il pénétra tout ce qu'il y a de plus caché dans les saintes écritures. Ensuite il fréquenta les académies de France, parcourut toute l'Ita-

Edit. op. Lanfr. not. in vit. Lanfr. p. 19.

» lie, alla à Rome, et revint dans sa patrie en passant par  
 » l'Allemagne. Cet esprit avide de doctrine desiroit ar-  
 » demment de se remplir de tout ce qu'il pouvoit trouver  
 » de science : » *Avidum hominis ingenium, quidquid erat  
 ubivis gentium scientiæ sitiebat ardentem, imo imbibebat  
 diligenter.* Pitsé, après avoir ainsi parlé de l'abbé de  
 Westminster, donne le catalogue suivant de ses ouvrages.

Un livre sur la foi de l'Eglise contre les Juifs.

Un livre d'Homélie sur les cantiques.

Un livre sur Isaïe, adressé à saint Anselme.

Un livre sur le prophète Jérémie.

Sur les prologues de saint Jerome, sur la Bible.

Sur la chute du Diable.

Sur l'Ame.

Sur l'état de l'Eglise, lettres à saint Anselme.

Contre les péchés de pensée, de parole et d'action.

Il y a plusieurs autres ouvrages de Gislebert, savoir,  
 un Commentaire sur les lamentations, qui est dans le mo-  
 nastere de saint Aubin d'Angers.

Sur les épîtres de saint Paul, qui est dans l'abbaye de  
 saint Remi de Reims.

Dispute contre les Juifs.

Il est surprenant que Pitsé, dans ce catalogue d'ouvra-  
 ges qu'il attribue à Gislebert, et dont plusieurs ne sont pas  
 de lui, ait omis la vie du bienheureux Herluin, dont il est  
 incontestablement l'auteur, comme nous le verrons.

A la tête d'un manuscrit du Mont saint Michel, cotté  
 498, se trouve le catalogue des livres que Philippe évê-  
 que de Bayeux, donna à l'Abbaye du Bec, vers le milieu  
 du douzième siècle. Ce catalogue contient les titres sui-  
 vants d'écrits appartenans à Gislebert Crispin : *Contra Ju-  
 daeos liber Gisleberti Crispini. Item, ejusdem de Simoniacis  
 et de veritate corporis et sanguinis Domini. Item, ejusdem  
 sermo de dedicatione ecclesiæ. Item, homilia ejusdem super,  
 CUM vigilasset Dominus. Item, ejusdem epistolæ tres.*

Examinons quels sont les véritables ouvrages de Gisle-  
 bert Crispin; et commençons par la vie du bienheureux  
 Herluin, abbé du Bec : cet écrit est incontestablement de  
 l'abbé de Westminster, qui le composa n'étant encore que

termes très-avantageux, et y renvoye ceux qui desirent être instruits à fonds de ce qui regarde la conversion et la vie du bienheureux Herluin. Il assure que ceux qui liront cet écrit « composé par Gislebert Crispin, depuis » abbé de Westminster, également distingué par sa noblesse et sa science, y trouveront de quoi se satisfaire. » Il le loue comme un ouvrage écrit avec élégance : il étoit permis à un écrivain du siècle de Guillaume de Jumieges de parler ainsi de l'ouvrage de Gislebert, et d'en louer l'élégance, *qui eleganti sermone conscriptus est* : Il est effectivement assez bien écrit pour son temps. De plus il est très-intéressant pour le fonds. On y trouve véritablement de quoi satisfaire sa curiosité dans les détails qu'il renferme. L'auteur y décrit d'une manière fort vive le zèle qu'avoit le saint abbé pour faire avancer ses disciples dans la piété et les sciences, et l'accueil qu'il faisoit aux gens de lettres qui se présentoient à lui pour embrasser la vie religieuse. Cette vie quoiqu'elle ne soit pas écrite d'un style aussi élégant que le dit Guillaume de Jumieges, se lit avec plaisir, et on y découvre sans peine que l'auteur étoit homme d'esprit, de jugement et de piété, et il mérite au moins une partie des éloges que lui ont donné Guillaume de Jumieges, Pitsé, Harpsfeld, Possevin, du Boulai, et autres. Ces auteurs n'ont fait la plupart que copier ce que Balæus avoit dit avant eux à la louange de Gislebert.

La vie du b. Herluin a été imprimée en 1648 à Paris, par Billaine, dans l'appendice des œuvres de Lanfranc, publiées par D. Luc d'Achery. D. Mabillon en a donné une nouvelle édition dans le neuvième tome des actes des saints de l'ordre Bénédictin. D. Hugues Menard est le premier qui ait publié un abrégé de cette vie dans ses observations sur le martyrologe Bénédictin. Nous pouvons joindre à la vie du B. Herluin trois épitaphes de ce saint abbé. D. Mabillon qui a donné les deux premières au public, ne décide point qui en est l'auteur, et se contente de dire qu'elles sont ou de l'auteur de la vie du b. Herluin, ou de quelqu'autre écrivain du même temps.

2°. L'ouvrage le plus connu de Gislebert Crispin, et que tous les écrivains lui attribuent unanimement, est un traité contre les Juifs. Il n'est pas douteux que Gislebert

c. 22. | Duchesne,  
p. 279, hist. Nor-  
man.

P. 32.

P. 340.

L. 2, depuis la page  
309 jusqu'à 319.

Act. Bened. t. 9,  
p. 364. 365.

n'ait fait un écrit sur cette matière. Mais quel est-il? Dom Martenne remarque (*t. 5, anecd. p. 1507*) que l'animosité des Juifs contre les Chrétiens engagea plusieurs sçavans de ce siècle à écrire contre eux. Gislebert Crispin fut de ce nombre; mais les auteurs varient beaucoup sur le titre de l'ouvrage qu'ils lui attribuent; soit qu'ils se trompent sur le titre seulement, soit qu'ils se trompent sur l'ouvrage même, en attribuant à Gislebert de Westminster un écrit différent de celui dont il est véritablement auteur. C'est ce qui est arrivé à Genebrard, comme nous l'avons déjà remarqué, et à quelques autres. Adrien Moetjens prétend que l'auteur d'un ouvrage imprimé à Cologne en 1557, sous ce titre, *Altercatio synagogæ et ecclesiæ*, n'est autre que Gislebert ou Gilbert. Mais c'est à tort, puisque l'écrit de l'abbé de Westminster est tout différent de celui qui a été imprimé à Cologne. On a parlé de ce dernier écrit dans l'histoire littéraire du neuvième siècle, tom. 5, p. 272.

Bib. Moetj. part.  
1. p. 15.

Tom. 5, anecd. p.  
1497 et suiv.

D. Martenne et D. Durand ont publié un autre traité contre les Juifs, intitulé *Altercatio ecclesiæ et synagogæ*, composé par un certain Gislebert, sans décider quel est ce Gislebert; si c'est Gilbert de la Porrée, ou Gislebert Crispin. Mais puisque l'ouvrage de ce dernier, qui se trouve parmi les œuvres de saint Anselme, est très-différent de celui qu'a publié D. Martenne, et que personne n'a jamais attribué deux ouvrages contre les Juifs à Gislebert Crispin, on doit en conclure qu'il n'est point auteur de celui-ci. Il y a beaucoup plus d'apparence que Gislebert de la Porrée en est auteur, et qu'il le composa avant que d'être évêque; ce qui aura été cause qu'on ne lui a donné aucune qualité à la tête de cet ouvrage. Le lieu où les éditeurs de cet écrit ont trouvé le manuscrit sur lequel ils l'ont imprimé, nous autorise encore à l'attribuer à Gilbert de la Porrée. Personne n'ignore que cet auteur étoit du Poitou, et qu'il a été évêque de Poitiers. Or D. Martenne a trouvé le manuscrit en question dans l'abbaye de la Colombe, ordre de Cîteaux, non loin du diocèse de Poitiers; ce qui doit former un grand préjugé que l'auteur de cette *dispute de l'église et de la synagogue* est plutôt Gilbert de la Porrée, qu'un Normand qui vivoit en Angleterre. Nous éclaircirons davantage ce point de critique dans l'article de Gilbert évêque de Poitiers.

Enfin D. Gerberon a publié parmi les œuvres de saint Anselme, une dispute entre un Juif et un Chrétien sur la foi chrétienne, sous le nom de Gislebert Crispin abbé de Westminster. *Disputatio Judæi cum Christiano de fide christiana, scripta à domino Gisleberto, abbate Westmonasterii.* Cet ouvrage est incontestablement la production de celui dont il porte le nom. C'est à tort qu'on l'a imprimé sous le nom de Guillaume de Champeaux dans la bibliothèque des Peres, de l'édition de Lyon, t. 20. Les manuscrits de s. Remi de Reims, de l'abbaye de s. Germain des Prés, et de celle de saint Victor de Paris, levent toutes les difficultés qu'on pourroit avoir sur ce sujet. Cet écrit qui est en forme de dialogue, est précédé d'une lettre par laquelle l'auteur le soumet au jugement et à la censure de saint Anselme archevêque de Cantorberi, à qui il l'adresse. Il y rend ainsi compte de ce qui avoit donné occasion à son ouvrage. Gilbert étant autrefois à Mayence, y avoit fait connoissance avec un Juif instruit de sa loi, et même de celle des Chrétiens. Ce Juif lui rendoit souvent visite, comme ami, et parce que Gislebert lui rendoit des services importans. Chaque fois que les deux amis se voyoient, leurs conversations rouloient sur l'écriture et la religion chrétienne. Un jour la providence leur ayant procuré plus de loisir, l'entretien fut plus long qu'à l'ordinaire; les deux amis s'entretinrent de ce qui avoit coutume de faire la matière de leurs conversations. Le Juif proposoit des difficultés avec beaucoup d'ordre et de méthode, les appuyant sur l'autorité de l'écriture sainte. Gilbert puisoit ses réponses dans la même source, et réfutoit les objections du Juif avec tant de justesse et de force, que quelques-uns de ceux qui avoient assisté à cette dispute, l'engagerent à en faire une relation, en lui représentant qu'elle pourroit être utile à d'autres. C'est ce que fit Gilbert dans un écrit en forme de dialogue, où il supprima son nom et celui du Juif.

Gislebert soumet entièrement son ouvrage au jugement de saint Anselme, en le priant d'y faire non seulement les retranchemens qu'il jugera à propos, mais même de le supprimer totalement; et il lui déclare qu'il trouvera bon tout ce qu'il décidera. Il ne dissimule pas toutefois que Dieu s'étoit servi de cette relation pour toucher un Juif

## XII SIECLE.

T. 5, ann. l. 70, p. 434, n. 7.

Ans. l. 3, ep. 117.

Bibl. Cotton p. 107, n. 14.

Possev. t. 1, p. 644.  
Trith. t. 1, Chron.  
| Hirsaug. p. 262.  
| Le Long, Bibl.  
sacr. p. 744. | Ba-  
læus, etc.

Cave, p. 557.

Cat. mss. Angl.  
part. 3, n. 1755.  
| Ibid. n. 1754.

T. 2, ed. de l'an  
1690, p. 1, et suiv.

de Londres, qui s'étant converti, avoit non seulement demandé et reçu le baptême, mais même embrassé la profession religieuse dans l'abbaye de Westminster. Le P. Mabillon doute si ce Juif converti n'est pas celui que saint Anselme recommande à Ernulphe prieur de Cantorberi, et à Guillaume archidiaque.

Pour revenir au dialogue de Gislebert, il porte les mêmes caracteres que la vie du b. Herluin. Le style en est le même : on y reconnoît encore davantage la justesse d'esprit de l'auteur, et la connoissance qu'il avoit des saintes écritures, dans lesquelles il paroît fort versé.

3°. Nous avons un dialogue sur la procession du saint Esprit, que nous ne doutons pas qui ne soit de Gislebert Crispin. Il a composé cet écrit à l'imitation de saint Anselme son maître, et l'a réduit en forme de dialogue, afin de le mettre plus à la portée de tous les esprits.

Voilà quels sont les ouvrages dont Gislebert de Westminster est véritablement auteur. Pour ce qui est des autres qui lui sont attribués, ils ne sont nullement de lui.

Les commentaires sur Isaïe, Jérémie, dont Pitsé, du Boulai et autres, le font auteur, appartiennent à Gislebert l'Universel évêque de Londres, auquel nous les restituerons.

L'ouvrage de la chute du diable, *de casu diaboli*, n'est autre indubitablement que le dialogue de saint Anselme, imprimé parmi ses œuvres, par les soins de D. Gerberon.

Cave met au rang des écrits de Gislebert Crispin, des homélies sur le Cantique des Cantiques, qui se trouvent parmi les manuserits de saint Pierre de Cambrige un commentaire sur les prologues de saint Jérôme, et un livre sur les péchés de pensée, de parole et d'action; ce dernier est manuscrit dans la bibliothèque de Gaultier Cope. Le premier, c'est-à-dire les homélies ou sermons sur le Cantique des Cantiques est de Gilbert de Hoyland, disciple de saint Bernard, et abbé de Swinshed, au diocèse de Lincoln, mort en 1172 : l'identité de nom est le seul fondement qui les a fait attribuer à Gislebert Crispin. Dom Mabillon a imprimé ces homélies parmi les œuvres de saint Bernard. Il est vrai qu'il y a quarante-huit homélies de

Gislebert



Gislebert de Hoyland sur le Cantique des Cantiques, et que les écrivains qui font Gislebert Crispin auteur d'un semblable ouvrage, ne lui en donnent que quarante-sept. Mais cette difficulté est aisée à lever; car la dernière homélie, c'est-à-dire la quarante-huitième, n'est qu'un commencement de sermon qui n'aura apparemment pas été compté par ceux qui en ont fait auteur Gislebert Crispin, et ne la comptant point, ils ne lui en auront attribué que quarante-sept au lieu de quarante-huit.

L'écrit sur l'état de l'église, *de statu ecclesie*, que Pitsé attribue à Gislebert Crispin est d'un autre Gislebert évêque de Limerik en Ecosse, qui florissait dans le même temps. Quelques auteurs en attribuant cet ouvrage à Gislebert Crispin, sont encore tombés dans une autre erreur, en le faisant évêque de Limerik en Ecosse. C'est ce que rapporte Harpsfeld, qui cite Jean Leland pour garant de tout ce qu'il avance touchant l'abbé de Westminster. Le même Harpsfeld, après avoir parlé du dialogue de Gislebert avec un Juif, dit qu'il a écrit quelques autres ouvrages de théologie.

Fabric. l. 7, bib.  
Lat. p. 166.

Hist. Eccles. Angl.  
p. 302.

P. 246.

On lui attribue encore un traité de l'ame, *de anima*, qui n'est vraisemblablement autre que le traité *de spiritu et anima*, imprimé dans l'appendice du sixième tome de la nouvelle édition des œuvres de saint Augustin. Mais les éditeurs ont découvert que cet ouvrage appartenait à Alchere, moine de Clairvaux, qui vivoit vers l'an 1160.

Il est à propos de remarquer que les ouvrages dont nous venons de parler, sont attribués à Gislebert Crispin par Balæus, Pitsé, et autres écrivains Anglois, à l'autorité desquels il ne faut pas aisément s'en rapporter, par rapport aux écrits qu'ils attribuent aux auteurs de leurs pays, ou qu'ils croyent en être.

MARTIN,  
MOINE DE MONTIERNEUF,  
A POITIERS,  
ET AUTRES ÉCRIVAINS.

T. 2, p. 1264.

MARTIN a écrit l'histoire de son monastere depuis sa fondation jusqu'à son temps, et l'a dédiée à un religieux du même monastere, nommé Robert. Les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne ont cru que ce Robert étoit abbé. Nous ignorons sur quel fondement; car Martin ne lui donne point cette qualité, et d'ailleurs son nom ne se trouve point dans les listes des abbés, comme les auteurs eux-mêmes l'avouent. Pour ce qui est du temps auquel Robert et Martin ont vécu, on peut le fixer à peu près, en faisant attention à ce que dit Martin dans sa préface, et en le comparant avec l'époque de la fondation de Montierneuf. Martin nous y apprend qu'en s'entretenant familièrement avec Robert, il s'étoit souvent plaint de ce que personne n'avoit pris soin d'écrire ce qui étoit arrivé à la fondation de Montierneuf, pour en conserver le souvenir, et le transmettre à la postérité. C'est ce qui l'engagea à entreprendre lui-même cet ouvrage, et à écrire ce qu'il avoit appris de la fondation de Montierneuf, par le canal de Robert, qui en avoit été témoin oculaire. Pour nous, dit-il, adressant la parole à Robert, « Nous en sçavons quelque chose sur » le récit que vous nous en avez fait, vous qui l'avez vu » et entendu; mais après votre mort, comment ceux qui » viendront après nous, connoîtront-ils ce qui sera ense- » veli dans l'oubli? » *Et nos quidem vobis, qui audistis et vidistis, referentibus, aliquantulum inde scimus; sed vobis obeuntibus, unde posterī scient quod longæ silentio oblivioni traditum fuerit?* On voit par-là que Robert vivoit lorsqu'on bâtit le monastere de Montierneuf, puisque ce fut sur le récit de ce qu'il avoit vu que Martin écrivit l'histoire de ce monastere; et puisqu'il la lui dédia, il vivoit encore

lorsque cette histoire fut achevée. Ainsi pour découvrir le temps auquel Martin vivoit, il ne s'agit plus que de savoir celui de la fondation de Montierneuf. Les auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne nous apprennent que ce fut vers l'an 1076. Cela supposé, cette époque peut et doit servir, sinon à fixer précisément le temps auquel Martin a composé son histoire, et auquel il est mort, du moins à nous faire connoître en quel temps il a vécu. Il y a eu sans doute un interval considérable entre l'époque de la fondation de Montierneuf, et celle de la composition de l'histoire de ce monastere, puisque l'auteur se propose d'y détailler non seulement la construction de cette abbaye et la dédicace, mais encore l'ordination et la succession des abbés; ce qui suppose qu'il y en avoit eu plusieurs, lorsqu'il entreprit son ouvrage. Cet interval ne peut pas avoir moins de quarante ou cinquante ans. On ne peut pas non plus l'étendre davantage, puisque Robert à qui l'histoire est dédiée, vivoit au temps de la fondation. Ainsi on peut croire que l'histoire de Montierneuf a été composée vers l'an 1117, ou 1127.

Nous n'en avons que le commencement imprimé par les soins de D. Martenne. L'auteur y parle fort au long des ancêtres et des grandes qualités de Guillaume Geofroi comte de Poitiers, fondateur de son monastere, mort l'an 1086. Il promet d'y détailler la construction de cette abbaye, sa dédicace, l'ordination et la succession des abbés; mais ce que nous avons ne nous conduit qu'à la dédicace exclusivement. Ce fragment donne lieu de regretter la perte du reste.

T. 3, anecd. p. 1209, et seq.

ANONYME auteur d'une relation d'un miracle opéré par l'intercession de saint Hermeland abbé d'Aindre au diocèse de Nantes. Cette relation est faite par un homme d'esprit et judicieux, et fort bien écrite. Les Bollandistes l'ont publiée dans leur grande collection sur un manuscrit de la paroisse de Herbland de la ville de Rouen. Le miracle détaillé dans cette relation s'étoit opéré dans cette ville, sur un malade nommé Herbert paralytique de la moitié de son corps depuis deux ans et demi; qui s'y étant fait transporter dans une église dédiée à saint Hermeland dans l'espé-

Boll. 25 mart. p. 586.

rance d'obtenir sa guérison par les mérites du saint, fut exaucé le 27 du mois de Juin de l'an 1117.

Mab. ann. 1. 72,  
n. 131. | Gall.  
christ. nov. t. 6, p.  
485. | Hist. de Lang.  
t. 2, p. 345.

PIERRE-GUILLAUME moine de saint Gilles est auteur d'un livre des miracles de saint Gilles. Il le composa par l'ordre de Hugues son abbé, auquel il l'adressa en ces termes : « Au très-révérend pere Dom Hugues, abbé du monastere de saint Gilles, situé dans la vallée Flavienne, frere Pierre, surnommé Guillaume, bibliothécaire du même monastere. » Pierre-Guillaume a écrit son histoire après l'an 1116, puisqu'il y rapporte qu'on jetta cette année les fondemens d'une nouvelle église, l'ancienne n'étant point assez spacieuse pour contenir les pèlerins qui y venoient en foule de toutes parts. Il regarde comme un effet de la protection de saint Gilles, et même comme un miracle de ce que la démolition des anciens bâtimens se fit sans aucun événement fâcheux, et sans que personne reçut la moindre blessure. Parmi les miracles du saint, l'historien en rapporte un bien singulier d'un certain Allemand de la ville de Cize, qui fut pendu trois fois sans ressentir aucun mal, parce que il avoit eu recours à saint Gilles. L'Auteur cite pour garant de ce fait un abbé nommé Girard, homme d'un mérite distingué. Malgré la garantie de cet abbé, le lecteur aura de la peine à se persuader un fait si extraordinaire.

Mab. ib.

---



---

## BAUDOUIN,

PREMIER DU NOM.

ROI DE JERUSALEM.

---

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Guill. Tyr. l. x,  
c. 1.

**B**AUDOUIN, frere du célèbre Godefroi de Bouillon, chef de la premiere croisade, fut élevé avec soin dans les lettres, et destiné à l'état ecclésiastique. Il fut même pour-

vu de plusieurs bénéfices dans les églises de Reims, de Cambrai et de Liège. Mais ayant renoncé à cet état pour embrasser celui des armes, il accompagna Godefroi son frère à la première expédition des François dans la terre sainte, et se distingua sur la route en toute occasion. Etant arrivé en Pisidie, il se sépara du gros de l'armée des Croisés avec quelques troupes, marcha du côté de l'Euphrate, et s'acquitta par ses exploits une si grande réputation, que le prince d'Edesse lui envoya des Ambassadeurs, pour lui demander son amitié, lui offrant la sienne, et même ses états après sa mort. Ce prince Grec étoit sans enfans, et ne pouvant se défendre contre les Turcs, il se proposoit d'avoir un puissant appui dans Baudouin et dans ses soldats, dont on publioit par-tout la valeur. Le prince François ayant reçu le serment des Ambassadeurs, passa l'Euphrate avec sa petite armée qui consistoit en 80 soldats, et arriva à Edesse; où il fut bien reçu par le prince qui l'avoit invité, par le clergé et le peuple; et tout ce qui lui avoit été promis fut aussi-tôt exécuté. Quinze jours après son arrivée, les habitans d'Edesse qui haïssoient leur prince, formerent le dessein de s'en défaire pour mettre Baudouin à sa place; et le massacrèrent inhumainement, sans que Baudouin pût obtenir grace pour lui. C'est ainsi que Baudouin acquit la principauté d'Edesse, selon le récit de Foulcher, témoin oculaire de cet événement. Guillaume de Tyr le rapporte bien différemment. Selon lui, le prince d'Edesse qui avoit invité Baudouin, conçut de la jalousie contre lui à son arrivée, en voyant l'accueil que lui fit le peuple, et il refusa d'exécuter ses promesses; ce qui fit prendre à Baudouin la résolution de se retirer. Le peuple en étant informé, accourut au palais de l'ancien prince d'Edesse, et le presse de retenir Baudouin, et l'oblige de remplir ses engagements, ce qu'il fait malgré lui, l'adoptant pour son fils, lui donnant la jouissance de la moitié de ses états, et l'établissant son héritier après sa mort. Quelque temps après les habitans d'Edesse qui avoient plusieurs sujets de mécontentement contre leur ancien prince, prirent les armes contre lui, et l'attaquèrent dans une tour où il avoit coutume de demeurer: dans cette extrémité il fit venir Baudouin, et le pria de lui sauver la vie. Baudouin n'ayant rien pu ga-

Guill. Tyr. l. 3, c. 17.

Fulch. Carnot. c. 6.

L. 4, c. 2, 3, 4, 5.

gner sur l'esprit du peuple, il en avertit ce prince infortuné, qui réduit au désespoir, voulut s'échaper par le moyen d'une corde. Mais avant que d'être descendu, il fut percé de flèches par ces séditieux, qui firent encore mille outrages à son corps en le traînant par les rues. Le lendemain, ils élurent Baudouin pour leur souverain, et le mirent en possession de la citadelle et de tous les thrésors. Aussi-tôt le nouveau prince fit la guerre avec succès contre les Turcs qui étoient dans ses états, et se rendit redoutable. Il jouissoit tranquillement de sa principauté, lorsque la mort du roi Godefroi lui procura la couronne. Si la nouvelle de cette mort lui causa quelque douleur, la joie qu'il eut de lui succéder, fut encore plus grande; c'est ce que son chapelain et son historien n'a pas fait difficulté de remarquer : *Dolens aliquantulum de fratris morte et plus gaudens de hæreditate.*

Guil. Tyr. l. 10, c. 5.

Fulch. ibid. c. 22.

Guil. Tyr. l. 9, c. 2. | Albert. Aq. l. 7, c. 27.

Guill. Tyr. l. 10, c. 1.

Fulch. Carn. c. 22.

Il y eut néanmoins un complot formé par le patriarche de Jérusalem et par Tancrede, pour faire tomber la couronne sur la tête de Boëmont, au préjudice de Baudouin et d'Eustache freres de Godefroi, et elle fut même offerte à Raymond comte de Toulouse. Mais le complot ayant été découvert et dissipé, et le comte de Toulouse ayant refusé d'accepter; les seigneurs de Jérusalem élurent Baudouin vers le 18 Octobre. Le prince d'Edesse n'attendit pas la nouvelle de son élection pour prendre le chemin de Jérusalem; car se persuadant qu'on l'y attendoit pour succéder à son frere, il confia sa principauté à un de ses parens nommé Baudouin, se mit à la tête de cent quarante hommes, et partit le 2 Octobre d'Edesse, pour Jérusalem. Il essuya de grands dangers dans la route; et Foulcher qui l'accompagnoit, parlant de lui même, dit avec beaucoup de franchise et de candeur qu'il auroit mieux aimé être à Chartres ou à Orléans, que de se trouver dans pareils rencontres : *Ego quidem vel Carnoti, vel Aurelianis malle esse quam ibi.*

Ibid.

Enfin après bien des dangers, des combats et des fatigues, Baudouin et les siens arriverent à Jérusalem. Lorsqu'il approcha de la ville sainte, le clergé et le peuple, les Grecs et les Syriens en sortirent avec des croix et des cierges pour le recevoir, et le conduisirent à l'Eglise du saint

sépulchre : le Patriarche Daïmbert n'assista point à cette cérémonie, parce qu'il étoit odieux à une partie du peuple, et accusé d'avoir de mauvais desseins contre Baudouin.

A peine le nouveau roi eut il passé six jours dans Jérusalem pour prendre un peu de repos, qu'il se mit en campagne pour attaquer les ennemis; après quoi il revint. Le patriarche Daïmbert ayant fait sa paix avec lui, le couronna dans la basilique de la Vierge à Bethléem le jour de Noël de l'an 1100. Foulcher et Guillaume rapportent cet événement à l'année 1101, parce que ces deux auteurs commencent l'année le 25 de décembre, ce qu'il est à propos de remarquer.

Le regne de Baudouin fut de dix-huit ans, pendant lesquels il fut toujours en guerre contre les Infidèles; avec un succès le plus souvent heureux, et il leur enleva grand nombre de places importantes. Etant tombé malade en Egypte où il faisoit la guerre pendant le carême de l'an 1118, il se mit en route pour revenir dans ses états, mais la mort l'arrêta en chemin; son corps fut apporté à Jérusalem où il arriva le dimanche des Rameaux, au moment que la procession descendoit de la montagne des oliviers dans la vallée de Josaphat; il fut enterré près du roi Godefroi son frere, dans l'église du saint Sepulchre.

Fulch. Carn. c. 44.

Ibid.  
Guill. Tyr. l. 11,  
c. 31.

Fulch. ibid.

Un historien du temps lui a fait une épitaphe qui renferme ses qualités et la plus grande partie de ses exploits :

#### EPITAPHE.

Cum rex iste ruit Francorum gens pia flevit.  
Cujus erat scutum, robur et auxilium.  
Nam fuit arma suis, timor hostibus, hostis et illis.  
Dux validus patriæ, consimilis Josue.  
\* Achon, Cæsaream, Berutum, necne Sydonem  
Abstulit infandis hostibus indigenis.  
Post terras Arabum, vel quæ tangunt mare rubrum,  
Addidit imperio, subdidit obsequio.  
Et Tripolim cœpit, sed Arsuth non minus ursit;  
Pulchraque præterea fecit honore rata.  
Obtinuit regnum rex annis octo decemque  
Mensibus atque tribus insuper appositis,

\* Ptolémaïde.

Sex decies Phæbus vervécis viserat astrum,  
 Cum BALDUINUS rex obiit eximius.  
 Octies et decies faciens menses duodenos,  
 Regis habes annos, patriam quibus optime rexit.

Guill. Tyr. 1. 10, c. 1. Baudouin réunissoit en sa personne plusieurs grandes qualités de corps et d'esprit. Egal à Saül pour la taille, il paroissoit plus grand que les autres de toute la tête; grave dans sa démarche, sérieux dans ses discours, modeste dans ses habits, il avoit plus l'air d'un évêque que d'un prince, mais les mœurs ne répondoient pas à ce bel extérieur; il évitoit toutefois le scandale avec tant de soin, qu'à peine y avoit-il quelqu'un dans son palais qui eut connoissance de ses débauches. Baudouin avoit d'ailleurs d'excellentes qualités qui étoient comme héréditaires dans sa famille; les vertus civiles et militaires brilloient dans sa personne comme dans celle de son illustre frere qu'il se proposoit d'imiter, regardant comme un crime, dit Guillaume de Tyr, de ne pas marcher sur ses traces; il s'en écarta néanmoins beaucoup en plusieurs choses importantes; et s'il eut le courage, l'intrépidité de Godefroi dans les combats, sa dextérité et son habilité dans l'exercice des armes, son activité dans le gouvernement des affaires, il n'eut pas la même régularité de mœurs, ni la même piété.

Guill. Tyr. *ibid.* Baudouin avoit d'abord épousé une noble Anglaise nommé Guterc, qui l'ayant accompagné à la Terre sainte, mourut en route de la fatigue du voyage. Après sa mort il épousa à Edesse la fille d'un prince Arménien : du vivant de cette seconde femme, il rechercha l'alliance d'Adélaïde comtesse de Sicile, veuve de Roger frere de Robert Guiscard, et lui envoya en 1112 des ambassadeurs. Cette princesse ignorant que Baudouin fut lié par un mariage légitime, accepta les offres de ses ambassadeurs, et se rendit en Palestine l'an 1113, apportant des richesses immenses avec elle, et Baudouin l'épousa, comme s'il eût été libre. Cette action fait peu d'honneur au roi de Jérusalem, ainsi qu'au patriarche Arnoul, par le conseil duquel Guillaume de Tyr assure que Baudouin épousa la comtesse de Sicile, qui étoit riche et puissante, pour remédier à son extrême indigence. Il la renvoya en 1117.



## § II.

## SES ÉCRITS.

TOUT ce que nous connoissons des écrits du roi Baudouin, se réduit à une lettre qu'il écrivit à Pascal, (peut-être par l'instigation du Clergé) pour lui demander que toutes les villes dont il feroit la conquête, fussent soumises pour le spirituel à la juridiction du patriarche de Jérusalem. Le pape y consentit par sa réponse au roi datée du 11 de Juillet; et il écrivit aussi sur le même sujet au patriarche Gibelin, une lettre qui n'a aucune date : l'une et l'autre paroissent toutefois écrites du même jour et avant l'an 1112, puisque Gibelin patriarche de Jérusalem mourut cette année le 6 avril. Ainsi il ne jouit pas long-temps de la faveur qu'il avoit obtenue : d'ailleurs Bernard d'Antioche, prélat respectable, étant informé de ce que Pascal II avoit accordé à l'église de Jérusalem, au préjudice de celle d'Antioche, écrivit à ce pape, et en obtint la révocation. Pascal lui écrivit avec beaucoup de bonté et de modestie, attribuant tout ce qu'il avoit fait à l'ignorance où il étoit de la situation des diocèses, dont il ne pouvoit pas avoir une exacte connoissance, à cause de leur éloignement; il finit sa lettre en témoignant qu'il est bien éloigné de causer de la division parmi ses freres, qu'il ne désire que d'entretenir la paix parmi eux, et qu'il veut que chaque église conserve ses droits. Cette lettre est datée du 7 Août, et a vraisemblablement été écrite l'an 1111 ou 1112. Pascal écrivit l'année suivante à Bernard d'Antioche une seconde lettre, datée de Bénévent du 18 Mars; et une troisième au roi Baudouin, datée du même jour. Dans l'une et l'autre le pape rend raison des vues, qu'il avoit eues en accordant au roi Baudouin ce qu'il lui avoit demandé en faveur de l'église de Jérusalem. Il déclare que son intention est que chaque église se renferme dans ses limites; qu'il ne peut point s'écarter des saintes constitutions de ses peres, et qu'il ne veut point que la dignité ecclésiastique soit diminuée par la considération de la puissance des princes, ni la puissance des princes par la considération de la dignité ecclé-

Id. ibid. c. 28.

siastique : *Nec enim possumus manifeste sanctis patrum nostrorum constitutionibus obviare : Nec omnino volumus aut pro principum potentia ecclesiasticam minui dignitatem ; aut pro ecclesiastica dignitate principum potentiam mutilari.*

Nous ne devons pas omettre ici que l'église de Bethlehem fut redevable à Baudouin de la dignité épiscopale, à laquelle elle fut élevée dans le douzième siècle en 1110, par Pascal II. Ce prince voulant décorer son royaume, et témoigner sa reconnaissance à Dieu, de qui il l'avoit reçu, forma le dessein d'ériger en cathédrale l'église de Bethlehem, qui n'étoit auparavant qu'un simple prieuré, où il avoit été couronné roi, et ce fut un des motifs qui le portèrent à s'intéresser à la gloire de cette église. Guillaume de Tyr nous a conservé une charte de Baudouin de l'an 1110, où l'on voit de quelle manière son projet fut exécuté sous le pontificat de Pascal II.

L. 11, c. 12.

---



---

## BERNARD,

ABBÉ DE TYRON.

---

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. t. 5, ann. 1.  
67, n. 61.  
Marten. ampl. col-  
lect. præf. t. 6, n.  
55, et suiv.

**B**ERNARD vint au monde vers le milieu du onzième siècle, dans le Ponthieu près d'Abbeville. Dès sa plus tendre jeunesse, il méprisa les amusemens de son âge, pour se donner tout entier à l'étude et aux exercices de piété. Ayant acquis à l'âge de 20 ans une grande connoissance des saintes écritures, il quitta sa patrie par un mouvement de l'esprit de Dieu, et alla en Poitou avec trois compagnons touchés du même désir que lui, pour y chercher un monastère, où la régularité fût exacte. La réputation de piété où étoit alors l'abbaye de saint Cyprien de Poitiers, l'attira dans cette maison. Elle étoit gouvernée par l'illustre abbé Raynaud disciple de saint Robert, fondateur de la Chaise-Dieu. Bernard y eut pour compagnons de solitude Hildebart, successivement abbé de Bourg-Dieu et archevê-

que de Bourges; Gervais depuis abbé de saint Savin et plusieurs seigneurs qui s'y étoient retirés, dont le plus célèbre fut Garnier de Montmaurillon. Bernard se distingua tellement par sa régularité et sa piété, que tous les solitaires le regardoient comme leur modele. Dix ans après Gervais ayant été fait abbé de saint Savin, il ne consentit à son élection qu'à la condition qu'on lui donneroit Bernard pour partager avec lui en qualité de prieur, la charge qu'on lui imposoit. L'union ne fut cependant pas telle entre l'abbé et le prieur, qu'on avoit lieu de l'espérer.

Gervais ayant voulu faire l'acquisition d'une église, pour aggrandir son monastere, Bernard jugeant que cela étoit contraire aux loix de l'église, s'y opposa avec tant de force, que Gervais fut obligé de renoncer à son entreprise, et il quitta même saint Savin, pour se retirer à saint Cyprien de Poitiers. Alors Bernard se trouva seul chargé de l'abbaye de saint Savin, et la gouverna quelque temps avec beaucoup de sagesse. Mais voyant que les religieux pensoient à le choisir pour leur abbé, il s'enfuit secrettement, et alla trouver le vénérable Pierre de l'Etoile, qui le reçut avec beaucoup de charité dans son hermitage, qui étoit peu éloigné de saint Savin. La proximité de cette nouvelle retraite lui faisant craindre les sollicitations des religieux qu'il avoit quittés, il en sortit de l'avis de Pierre, et alla trouver Robert d'Arbrissel et d'autres solitaires qui vivoient sur les confins de la Bretagne et du Maine. Pour n'en être point connu, il changea de nom, et prit celui de Guillaume. Il s'attacha à Vital, puis à un hermite nommé Pierre qui s'occupoit à tourner, et à cultiver des arbres. Il passa d'abord trois ans dans ce désert, occupé de la priere et de la méditation des choses célestes, et menant une vie toute angélique. Sa nourriture consistoit en des herbes qu'il cueilloit dans la forêt, et dont il faisoit son unique repas. Pour les rendre plus délicates, il y mettoit du sel, mais seulement les jours de fêtes.

Au bout de trois ans les religieux de saint Savin, qui faisoient chercher Bernard de tous côtés, l'ayant découvert, obtinrent des ordres de l'évêque de Poitiers et de l'abbé de saint Cyprien, pour le tirer de sa retraite, et l'établir leur abbé. Bernard informé de ce dessein, prit la

Mab. an. t. 5, l. 68.  
n. 62.

Ibid. n. 63.

Id. ibid.

Ib. lib. 69, n. 61.  
Ad an. 1097.

Mab. ib.

résolution d'aller se cacher sur les bords de la mer, puisque les cavernes et les forêts de la terre ne pouvoient le soustraire à la connoissance des hommes. Il exécuta son dessein, et se retira sur les côtes de Bretagne, dans l'isle de Chaussey, où il vécut trois ans sans feu, sans compagnon, sans aucun commerce avec les hommes, et dans un oubli parfait de toutes les choses du monde. Les religieux de saint Savin n'ayant pu le découvrir, prirent le parti de choisir un abbé. Alors Pierre de l'Etoile chercha Bernard, le trouva, et lui ayant appris cette nouvelle, il l'engagea à revenir joindre ses compagnons de soltude, lui témoignant combien ils auroient de joie de le revoir. Bernard n'ayant plus rien à craindre de la part des religieux de saint Savin, se rendit aux desirs de Pierre. Il quitta l'Isle de Chaussey, et revint dans la forêt où il fut reçu par les hermites avec toute la satisfaction imaginable. Il y bâtit une petite cabane dans un lieu appelé Font-Goyhard. Raynauld abbé de saint Cyprien, qui vivoit encore, ayant appris le retour de Bernard dans sa première solitude, vint le trouver, l'en tira par stratagème, et le ramena à saint Cyprien, où il le fit établir prieur malgré lui, et le désigna pour son successeur. Quatre mois après Raynauld étant mort, Bernard lui succéda, et fut obligé enfin de se charger d'une dignité qu'il avoit tant redoutée, et qu'il remplit si dignement. Il assista cette même année (1100) au concile de Poitiers, dont nous avons parlé ailleurs, et s'y distingua par son zèle et sa fermeté, jusqu'à exposer sa vie.

Mab. ann. t. 5, l. 70, n. 63. | Baill. 14 avr.

Bientôt après il s'éleva un orage contre le nouvel abbé de saint Cyprien, de la part des religieux de Cluni qui prétendoient que cette abbaye devoit être de leur dépendance. Bernard ayant refusé de subir ce joug, les religieux de Cluni eurent recours au pape Pascal, et obtinrent de lui une bulle qui ordonnoit à Bernard de se soumettre aux Clunistes, ou de quitter son abbaye. L'abbé de saint Cyprien accepta la dernière condition, plutôt que de consentir à la servitude de son église, qu'il avoit reçue libre.

Mab. ib. n. 82.

Bernard ayant renoncé à son abbaye, retourna avec joie dans sa chere solitude, et s'étant joint à Robert d'Arbrissel, il partagea avec lui ses travaux apostoliques. Son absence n'empêcha point les religieux de saint Cyprien de tenir

ferme contre ceux de Cluni. Après quatre ans de combat, ils allèrent avec des lettres de l'évêque de Poitiers chercher leur abbé, pour l'engager à venir à leur secours. Bernard après avoir passé quelques jours dans l'abbaye de saint Cyprien, partit pour Rome, et fut bien reçu du pape, qui le rétablit. De retour à Poitiers, il y vécut quelque temps en paix; mais bientôt il fut obligé de retourner à Rome, pour s'opposer aux nouvelles entreprises des Clunistes, qui pour lors étoient d'intelligence avec les religieux de s. Cyprien.

Bernard demanda que son affaire fût examinée devant le souverain Pontife; et ne pouvant rien obtenir, il en appella au tribunal de Dieu, et y cita le pape : *Papam ad divinum judicium provocavit*. Pascal irrité de la hardiesse du saint abbé, le fit chasser de sa présence. Mais les cardinaux Jean et Benoît, qui avoient été témoins de la fermeté de Bernard dans le concile de Poitiers, ayant fait au pape l'éloge de sa vertu, il le fit rappeler, et lui donna une audience très-favorable. Il plaida sa cause avec tant de force, que les religieux de Cluni n'eurent rien de solide à répliquer. Non seulement le pape jugea en sa faveur, et le rétablit dans la dignité d'abbé, mais il voulut même le faire cardinal, et le retenir auprès de lui. Le saint abbé refusa l'un et l'autre, et ayant reçu du pape le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques, c'est-à-dire de prêcher, de confesser et de baptiser, il revint à Poitiers. Il y resta peu.

L'amour qu'il avoit pour la solitude, lui fit prendre la résolution de retourner dans l'isle de Chaussey, d'où il fut chassé par des Pirates, et vint s'établir dans un lieu près de Fougères. Comme ce lieu étoit trop proche du château, Radulph de Fougères lui en accorda un autre dans la forêt de Savigny, où Vital avoit construit un monastere. Bernard voyant que les disciples de Robert d'Arbrissel son ami, commençoient à peupler ce désert, crut devoir le leur céder, et il se retira à Arcisses qui lui fut donné par Rotrou comte du Perche. Mais Beatrix, mere de ce comte, craignant que Bernard n'eût quelque nouvelle affaire avec les religieux de Cluni qui avoient un monastere à Nogent le Rotrou, lui fit donner un autre fonds dans la forêt de Tyron. Ce fut dans cette forêt que la providence qui destinoit Bernard à faire revivre le premier esprit de saint

Mab. ib. l. 71, n. 17.

Mab. ann. t. 5, l. 71, n. 17, ad an. 1106.

Ibid. l Martene, ampl. collect. præf. in t. 6.

Mab. ib. n. 39.

Goffr. vit. s. Bern.  
c. 33.

Id. ibid. c. 42.

Mab. an. t. 5, l. 71,  
n. 40. Order. Vi-  
tal. hist. l. 8, Rob.  
de Monte app.  
Guib. p. 812.

P. 497.

Benoît, le fixa après tant de voyages et de fatigues. La chronique de saint Aubin d'Angers en marque précisément le temps l'an 1107. Cependant le nouveau monastere ne fut proprement en état d'être habité que l'an 1109, lorsque Bernard ayant assemblé un nombre considerable de disciples, reçut la bénédiction du célèbre Yves de Chartres, qui favorisoit cet établissement de tout son pouvoir, et y célébra la premiere messe le jour de Pâques dans la chapelle de bois. A peine Bernard eût-il passé deux ans dans cette retraite, qu'il eût une nouvelle querelle à essayer de la part des religieux de Nogent.

Pour couper court à toute contestation, il pria l'évêque et les chanoines de Chartres de lui accorder un petit fonds dans le voisinage situé sur la riviere de Tyron, pour y transférer ses solitaires. Il l'obtint. L'acte en fut expédié le 3 février 1110, et confirmé trois ans après. Ce lieu plût beaucoup à Bernard, parce qu'il étoit très-solitaire et stérile, et peu propre à flater la délicatesse. La bonne odeur que le saint abbé et ses religieux répandirent, attira bientôt dans ce désert une multitude de fidèles, qui desiroient profiter de leurs exemples et de leurs instructions. Bernard les recevoit tous avec beaucoup de charité, les faisant travailler chacun selon son art et sa profession; de sorte que ce lieu qui auparavant étoit une retraite de voleurs, fut peuplé de pénitens et de solitaires, qui menoiient la vie la plus sainte, et pratiquoient des austérités presque incroyables. La réputation de Bernard et des religieux de Tyron s'étendit de tous côtés, même parmi les nations étrangères. Le double don de miracles et de prophéties que Dieu avoit accordé au saint abbé, ne contribua pas peu à rendre son nom célèbre. Après avoir passé environ dix ans dans cette derniere retraite, il y mourut saintement entre les mains de ses disciples, le 25 avril 1118, selon D. Mabillon. Le P. Pagi prétend qu'il mourut le 25 février 1117, et se fonde sur l'autorité de la chronique de Maillezais, qui néanmoins place la mort de Bernard le 25 avril, et non le 25 février. Le P. Ignace Joseph de Jesus-Maria dans son histoire d'Abbeville, fait mourir le vénérable Bernard le 14 avril 1112; M. Baillet et les Bollandistes, le 14 avril 1117; la chronique de Maillezais, le 25 avril 1116

Parmi ces différens sentimens, celui du P. Mabillon mérite la préférence, étant le mieux appuyé. Il est certain que l'abbaye de Joug-Dieu dans le Beaujolois ne fut fondée que l'an 1118, et que Bernard y envoya de ses religieux, à la prière de Richard; par conséquent il a vécu jusqu'en cette année. Pour ce qui est du jour, il est clairement marqué dans le martyrologe de Tyron au VII des calendes de mai, c'est-à-dire au 25 d'avril. Ce que dit Geofroi le Gros, en parlant de la mort de Bernard, n'y est point contraire : *Imminente termino, quo humani generis Creator et redemptor tot tantisque laboribus ejusdem finem vellet imponere, ad incestimabilia stipendia undecimo ejus resurrectionis die, corporis invitatur molestia*. Les Bollandistes ont prétendu que Geofroi a voulu marquer par ces paroles que Bernard tomba malade le onzième jour après Pâques, d'où ils ont conclu que Bernard est mort l'année précédente. Mais rien n'empêche qu'on n'entende ces paroles de la mort même de Bernard. La fête de Pâque tomba le 14 avril en l'année 1118; ainsi Bernard étant mort onze jours après sa résurrection, sa mort est arrivée le 25 avril.

Mab. ann. t. 5, l. 73, n. 52.

## § II.

## SES ÉCRITS.

GUILLAUME de Neubrige, en faisant l'éloge de Bernard, dit qu'il dressa des réglemens particuliers pour la conduite de ses religieux. Nous ne les avons trouvés nulle part; mais nous ne doutons pas qu'un instituteur d'ordre n'ait fait quelques statuts. Peut-être se conservent-ils dans l'abbaye de Tyron.

Rer. Angl. l. 1, c. 15.

Parmi les manuscrits du collège de la sainte Trinité de Dublin, il y en a un qui porte ce titre : *Epistolæ Ivonis Carnotensis Hildeberti Tyroni et Bernardi*. Il est visible qu'il y a une transposition dans le titre de ce recueil de lettres, et qu'au lieu de *Bernardi et Tyroni*, il faut lire *et Bernardi Tyroni*. En rétablissant ainsi le titre du manuscrit, on peut avec beaucoup de vraisemblance conclure qu'il renferme les lettres de l'abbé de Tyron à Ives de Chartres, avec lequel le saint abbé avoit une graude liaison, et à Hildebert

Cat. mss. Anglic. part. 5, n. 409.

évêque du Mans. Quoi qu'il en soit, n'ayant point le manuscrit sous les yeux, nous ne pouvons assurer avec une entière certitude, que ce sont les lettres du bienheureux abbé de Tyron.

---



---

## PASCAL II,

---

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Pand. Pisan., ap.  
Murat. t. 3, p. 354.

PASCAL II auparavant appelé Reignier, fils de Crescent et d'Alsacie, naquit à Blede en Toscane, ville autrefois épiscopale, et aujourd'hui du diocèse de Viterbe. Prévenu de la grace dès sa plus tendre enfance, il quitta fort jeune sa patrie, pour embrasser la vie monastique dans l'abbaye de Cluni, qui eut l'avantage de donner successivement à l'église deux papes d'un rare mérite Urbain II, et Pascal son successeur immédiat.

An. Ben. l. 69, n.  
2.

Les progrès que Reignier fit dans les sciences et la vertu furent très-rapides. Il ne se distingua pas moins par sa prudence et sa capacité pour la conduite des grandes affaires; en sorte que n'étant âgé que de vingt ans, il fut envoyé à Rome pour celles de son monastere. Son mérite y fut bientôt connu, et Grégoire VII, qui occupoit alors le saint siège, le fit élire abbé de saint Laurent et saint Etienne hors la ville, et l'ordonna dans la suite prêtre cardinal de saint Clément. Il se trouva à l'élection d'Urbain II, l'an 1088, et y représenta les cardinaux prêtres qui étoient absens. Urbain qui avoit connu Reignier étant religieux à Cluni, et qui sçavoit quelle étoit sa prudence et ses talens, l'envoya en qualité de légat en Espagne, pour solliciter la délivrance de D. Diego Pelage, évêque de saint Jacques en Galice, que le roi Alphonse VI retenoit en prison depuis quatre ans. Ce prince avoit même forcé le prélat, par ses mauvais traitemens, de donner sa démission dans un concile auquel avoit présidé le cardinal Richard, qui eut la témérité de lui substituer Pierre abbé de Sardaigne, sans con-

Yepez, t. 6, an.  
2094.

sidérer



sidérer que n'étant plus légat du saint siège, depuis que Victor III prédécesseur d'Urbain II, l'avoit révoqué, il ne pouvoit plus en exercer les fonctions. Urbain avoit déjà écrit sur ce sujet au roi Alphonse, et s'étoit cru obligé, après lui avoir fait ses remontrances, de mettre l'église de saint Jacques en interdit.

Lab. conc. t. 10, p. 458.

Reignier arrivé en Espagne, ne dissimula point au roi que l'élection de Pierre étoit nulle, et la déclara telle dans un concile qu'il tint à Laon. Mais n'ayant pu obtenir l'élargissement du prélat prisonnier, qui étoit un esprit inquiet et dangereux, et prévoyant qu'il seroit difficile de le rétablir sur son siège, quoiqu'il eût réclamé aussitôt après sa démission, et que le roi, quoique très-attaché à l'église, n'y consentiroit jamais, il fit élire à sa place Dalmace moine de Cluni, qui visitoit alors les monasteres d'Espagne dépendans de cette abbaye. Le comte Raimond et Urraque l'avoient demandé avec instance, et tout le monde le désiroit. Par ce tempérament qui fut approuvé du pape, la paix fut rétablie dans la province, et le schisme éteint.

Ib.  
Pandulph. apud Murat. t. 3, p. 353.  
Yepez. ib.

Reignier après avoir terminé avec le même succès toutes les autres affaires qui étoient l'objet de sa légation, revint à Rome où il se fit généralement aimer et estimer, n'usant de son crédit auprès du pape, que pour obliger tous ceux qui s'adressoient à lui. C'est ainsi qu'en parle l'auteur de sa vie. Il assista l'an 1097 au concile de Bari, et c'est de lui que nous apprenons, que le pape y excommunia ceux qui recevoient, ou avoient reçu les investitures des laïcs. Enfin l'an 1099, Reignier fut élevé sur le saint siège le 13 d'août, 15 jours après la mort d'Urbain II, qui en mourant l'avoit désigné pour lui succéder. Pandulphe de Pise, et non Pierre Pisan, comme l'appelle M. Fleury, historien du temps, rapporte qu'il prit la fuite sur le premier avis qu'il en eut, mais qu'ayant été découvert et ramené de force, il fut contraint de se soumettre, ce qu'il fit en protestant de son indignité. Alors, continue le même auteur, quelques-uns du clergé changeant son nom, crièrent trois fois : Pascal pape : saint Pierre a parlé. Le lendemain 14 d'août il fut sacré à saint Pierre par Odon évêque d'Ostie. Cette élection fut généralement applaudie, et consola les Romains de la perte qu'ils venoient de faire par la mort d'Urbain II. Ils regar-

Lab. ib. p. 719.

Pandulph. ibid. p. 354.  
Lab. t. 10, p. 611.

Ab Usp. an. 1099, ap. Murat. ibid. p. 354.

doient depuis longtemps Reignier comme leur pere commun. Le zele et la fermeté qu'il avoit fait paroître avant que d'être pape, contre l'antipape Guibert, leur fit espérer qu'ayant l'autorité en main, il acheveroit de ruiner entièrement son parti. Ils l'en supplierent avec instance, et lui offrirent pour cela des secours d'argent.

Ib.

Ib.  
Hug. Flor. chr.  
an. 1100.

Pascal comptoit bien profiter de ces heureuses dispositions, lorsque les députés du comte Roger arriverent pour le complimenter de sa part, et lui offrirent mille onces d'or qu'ils mirent à ses pieds. Encouragé par ce nouveau secours, il fit attaquer l'antipape à Albano, et le pressa si vivement, qu'il l'obligea de prendre la fuite du côté de Cittadi-Castello, où il mourut subitement au commencement d'octobre de l'an 1100, la vingt-unieme année de son intrusion, après avoir résisté impunément à trois papes, et causé des maux infinis à l'Italie.

Conc. t. 10, p. 622,  
ep. 1.Mab. ann. 1. 69,  
an. 1100, n. 1.

Eadm. hist. nov.

Conc. t. 10, p.  
653.

Tandis que Pascal étoit occupé des affaires d'Italie, il ne perdoit point de vue les besoins des églises éloignées. Il écrivit le 4 mars de la même année à l'armée des croisés, pour les féliciter des avantages considérables qu'ils avoient remportés sur les infidèles depuis la prise de Nicée, jusqu'à celle de Jérusalem, et leur envoya pour légat Maurice évêque de Porto, avec pouvoir de régler toutes choses dans les églises nouvellement délivrés. Il confirma vers le même temps la légation en Allemagne à Gebhard évêque de Constance. Il envoya en France les cardinaux Jean et Benoît, qui y tinrent deux conciles, l'un à Valence, et l'autre à Poitiers, et excommunierent dans le dernier le roi Philippe qui, après la mort du pape Urbain II, avoit repris Bertrade. Gui archevêque de Vienne alla en Angleterre, mais il ne put y exécuter les fonctions de légat, les Anglois n'en reconnoissant point d'autre dans leur pays, que l'archevêque de Cantorberi. Saint Anselme qui occupoit ce siège, et étoit exilé en France, en ayant été rappelé après la mort funeste de Guillaume le Roux, arrivée le 2 d'Août 1100, Pascal écrivit à ce saint prélat sur son heureux retour, et l'exhorta à procurer la paix entre le roi d'Angleterre et le duc de Normandie son frere, qui revenoit de la Palestine, où il s'étoit signalé contre les infidèles.

Nous ne devons pas omettre une députation célèbre, quoique peu considérable aux yeux du monde, que reçut cette année Pascal II, et qui fut un événement remarquable de son pontificat. Ce fut celle de Jean et d'Ildebod, qui vinrent le trouver de la part d'Alberic, pour lui demander la confirmation du nouveau monastere : c'est ainsi qu'on appelloit le monastere de Cîteaux, devenu si célèbre depuis. Pascal fit beaucoup d'accueil à ces deux religieux, et leur accorda ce qu'ils demandoient par une bulle datée du 18 avril de l'année 1100. Cette bulle qu'on peut regarder comme le premier titre de Cîteaux, se trouve imprimée en plusieurs endroits, dans le grand et le petit exorde de Cîteaux, dans les annales de cet ordre, etc. Pascal, comme nous l'avons vu, fut élu l'an 1099, le 15 d'août : ainsi il étoit encore dans la première année de son pontificat le 18 avril 1100, jour auquel il expédia cette bulle, qui cependant est datée de sa seconde année. Mais cette difficulté est aisée à résoudre. L'année 1099, qui fut celle de l'élection de Pascal, est comptée pour la première année de son pontificat; et la suivante 1100 pour la seconde. On trouve plusieurs exemples de cette maniere de compter dans les historiens.

Ann. Cist. ad an.  
1100, p. 22.

Quoique le parti des schismatiques parût abattu en Italie par les avantages que Pascal avoit remportés sur eux, et par la perte qu'ils avoient faite de l'antipape Guibert leur chef, ils firent de grands efforts pour se relever, et lui substituerent successivement jusqu'à trois antipapes, Albert, Theodoric et Maginulfe. Le premier fut pris par les catholiques le jour même de son élection, et enfermé dans un monastere : le second subit le même sort au bout de trois mois et demi : enfin le troisieme qui avoit pris le nom de Silvestre IV, fut chassé honteusement de Rome, et mourut en exil dans une grande misere.

Dans ces entrefaites, arriverent à Rome des députés du Roi d'Angleterre, pour se plaindre au pape de ce qu'Anselme refusoit de rendre à leur maître l'hommage que les archevêques de Cantorberi lui avoient toujours rendu, comme les autres évêques du Royaume, et de recevoir de lui l'investiture de son église. Le pape fit réponse au roi, que ce qu'il exigeoit de saint Anselme étoit contraire aux

Ep. 5, conc. t. 10,  
p. 643.

loix de l'église, et que d'ailleurs il n'avoit point dessein de diminuer sa puissance. « Ne craignez pas, lui dit-il, que » nous voulions rien diminuer de votre puissance, ou nous » attribuer rien de nouveau dans la promotion des évêques. » Vous ne pouvez selon Dieu exercer ce droit, et nous ne » pouvons vous l'accorder qu'au préjudice de votre salut et » du nôtre. » Ces remontrances ne firent d'abord aucune impression sur l'esprit de ce Prince qui regardoit les investitures comme un droit inaliénable de sa couronne; et cette affaire eut en Angleterre de grandes suites, dans lesquelles nous n'entrerons pas ici. On peut les voir dans Eadmer et dans l'article de saint Anselme. Nous ajouterons seulement que le roi renonça enfin aux investitures, dans une assemblée de seigneurs, qui se tint dans l'abbaye de saint Edmond le premier d'Août 1107, et se contenta des hommages que les évêques avoient coutume de lui faire avant leur ordination; à quoi le pape consentit.

Ep. 16, ib. p. 545.

Pascal ne trouva pas tant d'opposition en France, où Philippe occupé de l'objet de sa passion, laissa agir les légats Jean et Benoît, qui exécutèrent en différens conciles les ordres du pape contre les investitures, sans y causer aucun trouble considérable.

L'an 1102, Pascal tint à Rome sur la fin du mois de mars, un concile dans lequel il renouvela l'excommunication portée contre Henri IV, par les papes Grégoire VII, et Urbain II. Il la fulmina lui-même le jeudi saint, et fit dresser une formule d'anathème qui fut envoyée en Allemagne, où elle souleva les sujets contre leur souverain. Le pape écrivit en même-temps au comte de Flandres et autres princes chrétiens, pour les exhorter à prendre les armes contre Henri.

On fit quelque difficulté en Pologne, et même en Sicile, de recevoir la formule de Pascal. L'archevêque de Gnesne, et celui de Palerme manderent au pape que Jesus-Christ avoit défendu tout serment dans l'évangile, et qu'on ne trouvoit pas que ni les Apôtres, ni les Conciles en eussent ordonné aucun; qu'ainsi on étoit d'avis qu'ils ne devoient point prêter ce serment. A quoi Pascal répondit que la nécessité l'obligeoit de l'exiger, pour conserver la foi, l'obéissance et l'unité de l'église. Ce n'est pas, leur dit-il, pour

Ep. 1 et 5, p. 626, 627.

notre intérêt particulier; c'est seulement pour montrer, que vous êtes membres de l'église catholique et unis à son chef. Les Saxons et les Danois sont plus éloignés que vous, et toutefois leurs métropolitains prêtent le même serment.

Cette conduite du pape à l'égard d'Henri fut peut-être ce qui engagea Philippe I roi de France, à avoir recours à la clémence de Pascal, par la crainte des suites fâcheuses que pouvoit avoir l'excommunication dont il avoit été frappé dans le concile de Poitiers, et à promettre sincèrement de quitter Bertrade. En conséquence le pape écrivit aux archevêques de Reims, de Sens et de Tours, une lettre datée du 5 Octobre 1104, par laquelle le cardinal Richard est chargé d'absoudre Philippe et Bertrade, et en son absence, Lambert évêque d'Arras. Ce fut ce dernier qui fit la cérémonie l'année suivante, dans un concile tenu à Paris le 2 Décembre.

Conc. t. 10, ep. 35, p. 658.

On venoit de déposer l'empereur Henri IV à Mayence, dans une assemblée solennelle, à laquelle assisterent les légats du saint Siège, et d'y proclamer roi son fils nommé Henri. Le jeune prince fit aussitôt part au pape de son avènement à la couronne, par une députation des seigneurs les plus distingués de l'assemblée, suppliant sa sainteté de vouloir bien venir le joindre en Allemagne, pour concerter ensemble les moyens d'établir une paix solide entre le saint Siège et l'empire.

Pascal s'y prêta volontiers; la mort d'Henri IV arrivée peu après, au mois d'août de l'an 1106, ne fut point un obstacle. Passant par la Lombardie, il s'arrêta à Guastalla, où il avoit indiqué un concile pour le 22 d'Octobre. Dom Bacheri nous a donné une lettre que le pape écrivit pendant ce concile aux évêques de France sur le meurtre d'Artaud abbé de Vezelay, leur mandant de punir les coupables par l'exil. Pascal ne tarda pas à apprendre que le successeur d'Henri IV avoit changé de disposition, et qu'il paroisoit aussi intraitable que son pere l'avoit été sur l'article des investitures. Cette nouvelle l'engagea à quitter la route de l'Allemagne, pour prendre celle de France. Il y indiqua en même temps un Concile à Troyes en Champagne. Ayant passé les Alpes, il arriva à Cluni, où il célé-

Spic. t. 13, p. 471.

Bib. Clun. p. 537.  
Mab. ann. l. 71, n.  
1.

Hist. de s. Denis,  
l. 3, p. 135.

Pand. ap. Murat.  
t. 3, p. 356.

bra la fête de Noël, et s'y reposa de ses fatigues jusqu'au mois de Février. Il alla ensuite à sainte Hippolyte, où il confirma toutes les possessions et les prieurés des Clunistes, auxquels il rend ce glorieux témoignage, qu'ils avoient rétabli en France la religion dans la plupart des endroits, où elle étoit éteinte : en passant par Lyon, il consacra le grand autel de l'abbaye d'Ainé, nouvellement construit par Jausceran, qui fut placé peu après sur le siège de Lyon. Après avoir parcouru plusieurs provinces de France, et visité différens monasteres, il arriva au mois d'Avril dans la célèbre abbaye de saint Denis, où le roi accompagné de la reine et du prince Louis son fils, vint le trouver, et lui rendit de grands honneurs. Suger observe dans la vie de Louis le Gros, que Pascal donna un exemple rare de désintéressement, lorsqu'après avoir vu le trésor, il ne demanda ni or, ni argent, ni pierres précieuses, mais seulement quelques morceaux des vêtemens de saint Denis. Il entretint à fond le roi et le prince Louis de l'état présent de l'église de Rome et les conjura de le secourir dans la conjoncture où il avoit affaire contre l'empereur Henri qui étoit un redoutable ennemi. Sur la nouvelle qu'on eut que les Ambassadeurs d'Henri V approchoient de Chalons-sur-Marne, pour traiter avec le pape, Philippe le quitta et lui donna plusieurs prélats pour le conduire. Suger l'accompagna dans ce voyage avec son abbé, et c'est de lui qu'on sçait ce qui se passa à cette conférence, et le mauvais succès qu'elle eut.

Pascal étant parti de Châlons, sans rien conclure, se rendit à Troyes, pour y tenir le concile qu'il y avoit indiqué à la fête de l'Ascension de l'an 1107. Le concile fini, il reprit le chemin de Rome, et y arriva sur la fin d'Octobre. Il s'appliqua le reste de l'année, et une partie de la suivante 1108, à rétablir la paix, que quelques séditeux profitant de son absence avoient troublée. Mais informé de ce qui se passoit en Allemagne et des desseins d'Henri V, il sortit de Rome pour prévenir les maux dont il étoit menacé et pour se procurer quelques secours. Nous le voyons à Florence le 24 Septembre; ensuite à Bénévent, où il tint un concile au mois d'octobre; au mont Cassin, et enfin à Capoue où il fit promettre au duc et aux seigneurs du pays, de l'aider contre le roi d'Allemagne, s'il en avoit

besoin ; revenu à Rome, il fit faire les mêmes promesses à tous les grands, et y célébra le 7 mars 1110, le second concile de Latran, dans lequel il renouvela les decrets contre les investitures. Cette même année Henri V partit d'Allemagne pour aller en Italie, il célébra la fête de Noël à Florence, et envoya des députés au pape. Il y eut une convention et des articles arrêtés le 5 février 1111, entre Pascal et Henri qui préta à Sutri, le 9 du même mois, le serment dont on étoit convenu. Après cela l'empereur s'avança vers Rome, où il fut reçu le 12 février à la porte de la ville par le clergé, conduit jusqu'aux marches de saint Pierre, et proclamé empereur. Mais Pascal ayant demandé à Henri l'exécution du traité dont on étoit convenu de part et d'autre ; il le refusa et se saisit même de la personne du pape qu'il retint prisonnier pendant deux mois, et ne lui rendit la liberté qu'après avoir extorqué une bulle en faveur des investitures; le menaçant, s'il le refusoit, de le faire mourir avec plusieurs clercs et quantité d'illustres Romains qu'il tenoit dans les fers. Le lendemain 12 d'Avril il obligea encore le pape de le couronner empereur.

Chron. Cass. l. 4,  
c. 87. | Conc. t. 10,  
p. 776.

Pand. ap. Murat.  
p. 357. | Chron.  
Cass | Mab. ann. l.  
72, n. 1, 2.

Quoique Pascal n'eut fait cette demarche que pour sauver la vie à l'élite de son clergé et de la noblesse Romaine, qui se jetterent à ses pieds, le priant d'avoir pitié d'eux, il eut néanmoins le chagrin de voir sa conduite blâmée hautement par un grand nombre de cardinaux, d'évêques et d'abbés, et de recevoir des lettres très-vives sur ce sujet. Plusieurs cardinaux s'étant assemblés casserent la bulle qu'il avoit accordée à Henri, comme contraire aux décrets des papes précédens. Pascal qui avoit quitté Rome parce qu'il n'avoit pu les appaiser, ni les porter à excuser ce qu'il n'avoit fait que par nécessité, leur écrivit une lettre dans laquelle il loue leur zele; mais il leur représente que leur démarche n'est point réguliere ni conforme à la charité, et il ajoute humblement que mettant sa confiance dans la miséricorde de Dieu, il aura soin de réparer ce qu'il a fait en considération de ses freres et de ses enfans, et pour empêcher la ruine de la ville et de toute la province.

Mab. ib.

Brunon évêque de Signi, abbé du mont Cassin, fut l'un des plus vifs, et écrivit deux lettres, l'une à Pascal lui-même, dans laquelle il lui témoigne qu'il le chérit comme son

Mab. ib.

Mab. ib.

pere, et qu'il ne veut point avoir d'autre pape que lui; mais il déclare nettement qu'il ne peut point approuver un traité si honteux, si contraire à la piété et à la religion, qui donne atteinte à la foi et détruit la liberté de l'église: il finit en le priant d'avoir pitié de l'église de Dieu et de l'épouse de Jésus-Christ; et de travailler à lui faire recouvrer la liberté qu'il lui a fait perdre: *Miserere ecclesie Dei*, lui dit-il, *miserere sponsæ Christi*. La seconde lettre est adressée à Pierre évêque de Porto, qui avoit signé le traité immédiatement après le pape; il y accuse d'hérésie ceux qui prennent la défense de ce traité. Pascal fut si piqué de la liberté de Brunon, qu'il lui défendit de garder dorénavant son abbaye et son évêché et fit écrire par l'évêque d'Ostie aux moines du mont Cassin, de faire l'élection d'un autre abbé. Non-seulement Brunon n'y mit point d'obstacle, mais il y exhorta lui-même les religieux; et voyant qu'ils le refusoient: Je ne veux point, leur dit-il, être un sujet de division entre vous et le souverain pontife; puis mettant sur l'autel le bâton pastoral, il se retira dans son évêché où il vécut d'une manière très-édifiante jusqu'à sa mort.

Nous verrons dans l'article de Geofroi de Vendôme avec quelle force et quelle vivacité cet abbé s'éleva aussi contre le traité de Pascal avec Henri sur les investitures, et avec quelle liberté il en parle. Il faut avouer que ce pape étoit excusable, du moins en partie, et qu'il méritoit d'être traité avec plus d'indulgence. Néanmoins le zèle des cardinaux, des évêques et autres qui le reprirent avec tant de force et de liberté ne doit ni ne peut être blâmé, puisqu'il est une marque de leur zèle et de leur grand attachement pour l'église; car ils ne parloient de la sorte, que parce qu'ils étoient persuadés que la bulle accordée en faveur des investitures, donnoit atteinte à la foi et à la religion, en privant l'église de la liberté des élections.

Usperg. | Chron.  
Cass.

Le pape craignant les suites que pouvoit avoir la fermentation où il voyoit les esprits, et qui tendoit au schisme, prit de sages mesures pour le prévenir. Ce fut d'indiquer un concile dans lequel il rendit compte de sa conduite: le concile fut ouvert le 28 Mars 1142, dans l'église de Latran. Le pape après avoir exposé ce qu'il a souffert de la part d'Henri V, et de quelle manière il avoit été contraint de

de



de lui accorder les investitures, pour obtenir la délivrance des prisonniers, et préserver Rome et l'Italie du pillage; ajoute que lui et les cardinaux ayant juré de ne plus inquiéter à ce sujet ce prince et les siens, il ne prononceroit pas d'anathème contre eux, quoiqu'ils eussent très-mal observé ce qu'ils avoient promis; que Dieu seroit leur juge; qu'au reste il désapprouvoit fort cette concession; qu'il la jugeoit mauvaise, et souhaitoit pouvoir s'en relever. Ce discours ayant été applaudi par tout le concile, le traité fait avec Henri fut cassé et annullé. Le dernier jour du concile, Pascal fit sa profession de foi pour lever tous les doutes qu'on pourroit avoir sur la pureté de sa créance: il y déclare qu'il reçoit toutes les divines écritures de l'ancien et du nouveau testament, les quatre évangiles, les sept épîtres canoniques, celles de saint Paul, les quatre conciles généraux, comme les quatre évangiles, sçavoir, de Nicée, d'Ephèse, de Constantinople, de Calcédoine; et il y joint celui d'Antioche, les décrets des souverains pontifes, sur-tout ceux de Grégoire VII et d'Urbain son prédécesseur; il approuve, confirme, rejette, condamne, interdit, défend tout ce qu'ils ont approuvé, confirmé, rejeté, condamné, interdit, défendu. Godefroi de Viterbe ajoute que Pascal quitta la mante et la cappe, priant l'assemblée qui étoit composée de plus de cent évêques, de plusieurs abbés et d'une multitude innombrable de clercs, d'élire un autre pape; proposition qui fut rejetée.

Usp. ad an. 1112.

Pendant tout le reste de son pontificat, Pascal n'eut pour objet que de réparer la faute qu'il crut avoir faite par le traité avec Henri, et d'anéantir la fatale bulle qu'il avoit donnée en faveur des investitures. Pour tranquilliser les fidèles allarmés à ce sujet, il manda à ses légats ce qui avoit été fait dans le concile de Latran contre le traité conclu avec l'empereur, leur enjoignant de s'y conformer dans les conciles qu'ils tiendroient à cet effet. On en tint plusieurs cette même année 1112 et les suivantes, en France et ailleurs, qu'il est inutile de rapporter. Il suffit de dire que dans tous généralement, la bulle donnée en faveur des investitures fut condamnée, et l'empereur excommunié.

L'an 1113, la mort de la Comtesse Mathilde, arrivée le 24 Juillet, ayant attiré en Italie l'empereur Henri pour

Conc. t. 10, p. 805.  
Usp. ad an. 1116.

Usp. ib.

recueillir la succession de cette princesse, il fit proposer au pape des conditions de paix par Pons abbé de Cluni, qui y travailla avec beaucoup d'application, mais sans succès. L'année suivante Pascal tint au mois de Mars un grand concile dans l'église de Latran : ' il y parla avec beaucoup d'humilité du fameux traité avec Henri, disant qu'il s'étoit conduit comme un homme, parce qu'il n'étoit que cendre et poussiere, avouant qu'il avoit mal fait, et priant ceux qui étoient présens, de joindre leurs prieres aux siennes, pour obtenir le pardon de sa faute : *Feci autem ut homo, quia pulvis sum et cinis; fateor me male egisse*, etc. Puis il frappa d'un anathème perpétuel l'infortuné traité, qui lui causoit tant de peine, et pria tous les assistans de faire la même chose, ce qu'ils firent. Il approuva ce qui avoit été arrêté au concile de Vienne contre les investitures, ' et tout ce que ses légats avoient fait à ce sujet dans les différens conciles qu'ils avoient tenus. Le seul Conon évêque de Palestrine, cardinal légat du saint siege en avoit tenu cinq, dont il demanda et obtint la confirmation du pape et du concile : il avoit excommunié l'empereur à Jérusalem, aussi-tôt qu'il eût appris la violence qu'il avoit faite au pape; il l'excommunia ensuite dans la Grece, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine, en France, de l'avis de ces églises, dans les cinq conciles qu'il tint.

C'est ainsi que Pascal se releva du traité fait avec l'empereur. Si ce fut une faute de sa part, on peut assurer qu'il la répara bien; et qu'il a donné à ses successeurs un exemple de modestie et d'humilité d'autant plus grand et plus admirable, qu'il est joint à la plus haute dignité. On peut encore remarquer la modération de ce pape, en ce qu'il ne voulut rien faire contre la personne de l'empereur, ni prononcer contre lui de sentence d'excommunication.

L'empereur étant informé de tout ce qui s'étoit fait au concile de Latran, et voyant tous ses projets dérangés, prit la résolution de repasser en Italie, ce qu'il fit l'an 1117. Au bruit de son arrivée Pascal se retira au Mont Cassin, ensuite à Capoue, de-là à Bénévent, où il apprit que l'empereur avoit célébré la fête de Pâques à Rome, et s'y étoit fait couronner empereur par Maurice archevêque de Brague, plus connu sous le nom d'antipape Bourdin. Le pape qui avoit

envoyé Maurice, pour traiter de la paix avec l'empereur, excommunia ce ministre infidèle, et le priva de ses dignités dans un concile qu'il tint au mois d'avril. L'abbé d'Usperge rapporte que l'empereur étant frappé des malheurs arrivés en Allemagne, des tremblemens de terre qui s'y faisoient sentir, des tonnerres effroyables et autres fléaux par lesquels Dieu affligeoit ce pays, et qui sembloient annoncer le jour du jugement, il ne cessa d'envoyer des députés au pape pour lui faire satisfaction, mais qu'il ne pût rien obtenir. Pascal donnoit pour raison qu'il n'avoit point donné de sentence contre Henri, à cause de la promesse qu'il lui avoit faite, quoique par force; mais qu'il ne pouvoit pas non plus lever l'excommunication portée par d'autres, sans avoir leurs avis, et sans entendre les deux partis dans un Concile (1). Le pape ne vit pas la fin de cette grande affaire. Etant revenu à Rome sur la fin de l'an 1117, il y mourut au mois de Janvier de la suivante.

Usp. ad ann. 1117.

§ II.

SES ÉCRITS.

Tous les écrits de ce pape ne consistent que dans les lettres qu'il a écrites : le nombre en est considérable et le seroit encore davantage, si le registre, ou le recueil que Jean Cajetan chancelier du saint siège, et son successeur immédiat en avoit dressé, étoit parvenu jusqu'à nous, mais malheureusement il a été perdu. Le pere Labbe en a recueilli 107 qu'il a insérées dans sa grande collection des conciles.

La premiere est une lettre de félicitation aux croisés sur leurs conquêtes, et d'exhortation à continuer leurs glorieux exploits.

T. 10, conc. p. 622

Dans la seconde, qui est datée du 18 Avril de l'année

Ib. 623.

(1) *His et hujusmodi cladibus rex Henricus corde tenus sauciatus non cessat legationes satisfactorias ad apostolicam sedem, licet ipse multum infestationibus Italicis insudans, destinare, quas tamen constat minime profecisse. Nam Dominus apostolicus, propter securitatem quam regi, licet coactus fecerat, diffitetur illum anathematis vinculo colligasse. ab ecclesie tamen potioribus membris excommunicationem connexam non nisi ipsorum consilio denegat se posse dissolvere, concessio nimirum utrinque synodalis audientie jure.*

1100 qu'il compte pour la seconde de son pontificat, il confirma l'établissement du nouveau monastere, c'est-à-dire, de Citeaux dans le diocèse de Châlons : elle est adressée à Albéric qui en étoit alors abbé, et à ses successeurs.

Ib. 624.

La troisième est une réponse à celle que saint Anselme lui avoit écrite. Il y loue le courage de ce saint prélat, qui n'a pu être abbattu par les menaces, ni gagné par les promesses. Il s'y inscrit en faux contre ce qu'avoient avancé les députés du roi d'Angleterre à leur retour, sçavoir, que le pape étoit disposé à lui accorder les investitures ; et que s'il ne le lui avoit pas témoigné par écrit, c'étoit pour ne point se compromettre avec les autres princes, auxquels il ne vouloit point donner occasion de se plaindre. Il prend à témoin Jesus-Christ scrutateur des cœurs et des reins, que ce crime horrible ne lui est jamais venu en pensée depuis qu'il est placé sur le saint siège. Il s'élève avec force contre les investitures que les laïcs donnent par le bâton pastoral et l'anneau, et les regarde comme un renversement de la discipline ecclésiastique et de toute la religion.

T. 10, conc. p. 626.

Dans la quatrième il confirme à Bernard de Toledé le droit de primatie en Espagne ; droit dont cette église avoit joui anciennement, et dans lequel Urbain II son prédécesseur l'avoit rétabli. Il lui accorde l'usage du Pallium dans la célébration de la messe, et marque en détail les fêtes auxquels il le doit porter ; il veut que tous les évêques d'Espagne le regardent comme leur primat, et portent à son tribunal les affaires de conséquence qui peuvent naître parmi eux, sauf l'autorité du saint siège, et les privilèges de chaque métropolitain. Il exhorte ensuite Bernard à se rendre digne d'un tel honneur ; à attirer à la foi les infidèles par ses bons exemples, et à se distinguer autant par les vertus intérieures aux yeux de Dieu, qu'il l'est à l'extérieur aux yeux des hommes par sa dignité. Cette lettre est datée du 5 de mars de l'an 1100, second du pontificat de Pascal.

Ib. 627, 628, 629.

La cinquième et sixième ne sont qu'une seule et même lettre, comme le remarque M. Dupin ; la première n'étant qu'un fragment de la seconde, dont on a changé le titre : elle est adressée à un évêque de Pologne qui refusoit de prêter serment au pape en recevant le pallium ; et prétendoit qu'il n'est jamais permis de jurer. Pascal lui représente que

le serment est défendu, selon saint Augustin, parce que la facilité de jurer peut faire tomber dans le parjure. C'est pourquoi, ajoute-t-il, on ne doit jurer que dans la nécessité et lorsqu'on ne peut autrement persuader les hommes de quelque chose qu'il leur est utile de croire. C'est par nécessité que nous exigeons le serment, pour conserver la foi, l'obéissance et l'unité : nous croyons même que saint Paul l'emploie dans ses lettres. Pascal relève beaucoup dans cette lettre l'autorité de l'église Romaine, et prétend que c'est par elle que tous les conciles ont été assemblés, et que c'est d'elle qu'ils ont reçu leur force et leur autorité. Il y fait aussi beaucoup valoir le pallium.

Dans la septième adressée à Robert comte de Flandres, après avoir remercié ce comte de ce qu'il a exécuté les ordres qu'il lui avoit donnés touchant l'église de Cambrai, il l'exhorte à poursuivre vivement Henri qu'il appelle le chef des hérétiques, et les Liégeois. Il assure qu'il ne peut point offrir de sacrifice plus agréable à Dieu, que d'attaquer un prince qui s'élève contre Dieu; qui veut détruire le royaume de l'Eglise. Il lui ordonne de lui faire la guerre, comme un moyen d'obtenir la remission de ses péchés, et d'arriver à la céleste Jérusalem. Ibid. p. 629.

Cette lettre est suivie d'une réponse de l'église de Liège, adressée à tous les hommes de bonne volonté, dans laquelle elle proteste qu'elle est inviolablement attachée à la pureté de la foi et à l'unité de l'église (1). Cela n'a pas empêché le père Labbe qui a inséré cette lettre dans sa collection des conciles, de la qualifier de *violente déclamation*; de traiter le clergé de Liège de schismatique, et de le comparer aux Donatistes (2). Le lecteur jugera si cette accusation est bien fondée. Ib. p. 630.

Le clergé de Liège après avoir déploré en général et gémi de la confusion et des maux causés dans l'église par la division qui y régnoit, vient à la lettre par laquelle Pascal exhorte le comte de Flandre à poursuivre les Liégeois. Ceux-ci témoignent leur étonnement, de voir un tel or-

(1) *Omnibus bonæ voluntatis hominibus Leodicensis ecclesia veritatem fidei et catholicam unanimam in concussis tenens.*

(2) *Responsoria declamatio acerrima Leodiensium schismaticorum, qui more suorum comparum in schismate Donatistarum adversus principes resistentium, et catholicum nomen affectantium, etc.*

Ib. p. 631.

Ib. p. 632, 633.

Ib. p. 634.

1. Pet. 2.

dre donné par la mere commune des fideles contre ses propres enfans, et qui est si contraire à la tendresse d'une mere. Ils citent à ce sujet le jugement rendu par Salomon, et font voir par grand nombre de textes de l'écriture, combien une telle dureté est opposée à l'esprit et à la charité de l'église. Les remerciemens que le pape fait au comte de Flandres, de ce qu'il a exécuté ce qu'il lui avoit ordonné touchant l'église de Cambrai est pour celle de Liége le sujet d'une double douleur. En qualité de fille de l'église Romaine, elle gémissoit déjà des malheurs de Cambrai, de la désolation de cette ville, de l'oppression des pauvres et des veuves, des rapines, des brigandages, des meurtres; mais c'est pour elle le sujet d'une nouvelle douleur, d'apprendre par la bouche même de Pascal qu'il approuve ces excès, et que c'est par ses ordres que le comte les a commis. Jamais le clergé de Liege n'auroit pu le croire, si le pape ne l'eût déclaré lui-même : Nous n'invectivons point, disent-ils, contre l'oïnt du Seigneur à qui appartient le soin de toutes les églises. Mais puisque le pape se reconnoît l'auteur de ces maux, et applaudit à celui qui a ravagé l'église de Cambrai, en lui faisant des remerciemens, nous ignorons s'il y a plus de sujet d'en gémir que d'en être étonné. Ils citent l'exemple de Jesus-Christ, des Apôtres, des hommes apostoliques, l'autorité de saint Augustin, celle de saint Grégoire le Grand, pour faire voir qu'on ne doit point se servir du glaive matériel contre ceux même qui sont coupables, et qu'il faut les exhorter, les prier, les reprendre avec beaucoup de patience. Mais pourquoi, disent-ils nous veut-on faire périr par le fer? Qu'avons-nous fait contre les regles de l'église? Quel est le crime qui nous rend digne de mort et de l'excommunication? Ils nous objectent que nous n'observons pas leurs nouvelles traditions; mais Dieu leur dit : Pourquoi violcz-vous le commandement de Dieu en suivant vos traditions? Dieu ordonne de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Les apôtres saint Pierre et saint Paul nous enseignent la même maxime : *Craignez Dieu; honorez le roi : Deum timete; regem honorificate.* Après avoir établi par l'écriture, l'obéissance due aux princes et aux puissances, le clergé de Liége conclut que c'est à tort qu'on

veut les faire passer pour excommuniés, parce qu'ils honorent le roi et qu'ils obéissent à leurs souverains. Ils se justifient ensuite sur ce qu'on les accusoit d'être simoniaques, en protestant qu'ils n'avoient aucun commerce avec eux, et qu'ils évitoient avec soin, non-seulement les simoniaques, mais encore tous ceux qui en feignant de donner gratuitement les dignités ecclésiastiques, les vendoient sous le nom de charité. Puis revenant à la première accusation ils s'écrient : Nous sommes saisis de douleur et d'étonnement de ce qu'on prétend que nous sommes excommuniés : quand l'avons-nous été? Par qui? Pour quelle raison? Ce n'est pas par notre évêque; ce n'est point par notre métropolitain; ce n'est point même par le pape, parce que nous sommes persuadés qu'il n'ignore pas cette maxime; que la loi ne condamne personne sans l'avoir entendu... Vous direz peut-être que nous sommes excommuniés, parce que nous sommes attachés à notre évêque, qui est lui-même attaché à l'empereur son souverain..... Mais qui peut trouver à redire qu'un évêque soit fidèle à son prince, à qui il a fait serment de fidélité? Personne ne doute que le parjure ne soit un grand péché. Lorsque l'homme jure, Dieu lui ordonne d'observer son serment. C'est ce que n'ignorent pas ceux même qui allument le schisme entre le sacerdoce et l'empire; et qui prétendent en suivant de nouvelles traditions, pouvoir absoudre de la peine du parjure ceux qui manquent à la fidélité qu'ils ont promise à leur roi. Ils insistent beaucoup sur cet article, et s'appliquent à prouver qu'on est indispensablement obligé de garder la fidélité à son souverain; qu'on ne peut y manquer, sans violer le commandement, qui défend de prendre le nom de Dieu en vain. Or n'est-ce pas prendre le nom de Dieu en vain que de violer une promesse que l'on a faite en employant son nom : *Quis magis assumit nomen Dei, quam ille qui violat hoc quod per nomen Dei jurat?* C'est un crime qui mérite la mort de ne point rendre à César ce qui appartient à César, comme Jésus-Christ l'a ordonné; ou de ne point honorer le roi; ou enfin de se parjurer en prenant en vain le nom de Dieu, par lequel on a juré la fidélité à son prince. C'est parce que nous ne voulons pas commettre ce crime, et que nous

Ib. p. 635.

Ib. p. 636.

sommes fidèles à notre souverain qu'on prétend que nous sommes excommuniés : *Ecce quare excommunicati dicimur*. Mais pourquoi nous appelle-t-on faux clercs, nous qui menant une vie conforme aux règles de l'église, méritons par nos actions de porter le nom de clercs?

L'auteur de cette lettre voulant justifier en particulier l'évêque de Liège sur son attachement au parti de l'empereur, allègue le serment de fidélité que le prélat a prêté au prince en recevant de lui les régales : *Cui ex regalibus ejus acceptis juravit fidelitatem*, c'est-à-dire, les domaines dépendant de la couronne : il soutient que c'est une coutume très-ancienne, sous laquelle sont morts plusieurs saints évêques, qui ont rendu à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Ils rapportent à ce sujet deux textes, l'un de saint Ambroise, l'autre de saint Augustin, pour établir ce que l'on doit aux princes par rapport aux biens temporels que l'on a reçu d'eux.

Ambr. l. 9, exp.  
Luc. l Aug. tr. 6,  
in Joan.

Conc. t. 10, p. 637.

Le clergé de Liège avance dans cet écrit, que si on lit avec l'esprit de Dieu l'écriture sainte tant de l'ancien que du nouveau testament, on verra clairement que les rois et les empereurs ne peuvent point être excommuniés, ou qu'ils ne peuvent l'être que difficilement : *Aut minime aut difficile possunt reges et imperatores excommunicari*. Voilà pourquoi on nous traite d'excommuniés, disent-ils, c'est parce que nous suivons l'exemple des saints et des anciens pères, et que nous imitons leur modération... C'est parce que nous sommes attachés à l'ancienne règle, et que nous ne nous laissons point entraîner à tout vent de doctrine; voilà la raison pour laquelle on dit que nous sommes excommuniés : *Quia igitur antiquæ regulæ inhæremus, et non omni vento doctrinæ circumferimur, ecce unde excommunicati dicimur*. Mais pourquoi le pape Pascal nous appelle-t-il de faux clercs? Les faux apôtres corrompent la parole de Dieu; pour nous, nous ne la corrompons point; mais nous conservons par la grace de Dieu la foi catholique, et nous y conformons notre vie;... Nous suivons les règles canoniques; nous évitons le schisme, la simonie et ce qui pourroit mériter l'excommunication. Mais nous ne devons pas trop nous allarmer de ce qu'on nous traite d'excommuniés; parce que nous croyons que Rome même nous ex-

Ib. p. 638.

ceptera



ceptera de l'excommunication. Le pape Hildebrand (Grégoire VII) qui est auteur de ce nouveau schisme, et qui le premier a levé la lance sacerdotale contre le diadème, excommunia d'abord tous ceux qui favorisoient le roi; mais ensuite voyant qu'il avoit été trop loin, il excepta de cette excommunication tous ceux qui étoient attachés à l'empereur par devoir et par nécessité, non pour exécuter volontairement ses ordres, ou lui donner de mauvais conseils.

Comme le pape Pascal traitoit l'empereur Henri d'hérétique, le clergé de Liege fait cette réponse remarquable : ib. p. 639.

« S'il est tel, ce qu'à Dieu ne plaise, nous en sommes  
 » affligés et pour lui et pour nous. Nous ne dirons rien  
 » présentement en faveur de notre empereur : mais nous  
 » dirons que quand bien même il seroit tel, nous souf-  
 » fririons qu'il nous commandât, parce que nous croirions  
 » mériter par nos péchés d'avoir un tel souverain. Enfin,  
 » supposons même qu'il soit hérétique comme on le pré-  
 » tend, nous ne devons point prendre les armes contre lui,  
 » et chercher à nous en délivrer, par la force; nous devons  
 » seulement employer nos prieres : *Je vous conjure*, dit  
 » saint Paul, *que l'on fasse des supplications, des prieres,* 1. Tim. 2. 1.  
 » *des demandes et des actions de graces pour tous les hom-*  
 » *mes, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en di-*  
 » *gnités.*

» Les rois de ce temps, pour qui saint Paul conju-  
 » roit les fidèles de prier, n'étoient ni catholiques ni chré-  
 » tiens. Baruch écrivant par ordre de Jérémie aux Juifs  
 » qui étoient captifs à Babylonne, leur recommande de  
 » prier pour Nabuchodonosor et pour son fils : la raison  
 » pour laquelle saint Paul veut qu'on prie pour les rois,  
 » c'est afin que nous menions une vie paisible et tranquille.  
 » Ce seroit une conduite apostolique, d'imiter l'apôtre.  
 » Mais pour nos péchés, l'Apostolique, (c'est-à-dire, le  
 » pape) qui devroit prier pour le roi, quoique pécheur,  
 » afin que nous menions une vie paisible et tranquille, lui  
 » fait la guerre et empêche lui-même que nous ne vivions  
 » en paix. Moi qui suis fille de la sainte église Romaine,  
 » dit l'église de Liege, je demande humblement à ma me-  
 » re d'où vient au pape cette autorité de tirer le glaive ma-

» tériel pour mettre à mort, outre le glaive spirituel ?....  
 » Quel est le souverain pontife qui se soit jamais attribué  
 » le pouvoir de faire usage du glaive matériel contre les  
 » pécheurs ? » L'auteur de la lettre cite ici l'autorité de  
 saint Grégoire le Grand qui écrivant au Diacre Sabinien,  
 lui marque qu'il ne veut point participer à la mort d'aucun  
 homme, quel qu'il soit; puis il ajoute, que tous les papes,  
 qui ont suivi saint Grégoire, marchant sur les traces de  
 ceux qui les avoient précédés, se contentoient de faire usa-  
 ge du glaive spirituel jusqu'au dernier Grégoire, c'est-à-  
 dire, jusqu'à Hildebrand, qui le premier s'est armé du glai-  
 ve militaire contre l'empereur et en a armé les autres pa-  
 pes à son exemple.

Conc. t. 10, p. 641.

'L'apologiste du clergé de Liège ne manque pas de rele-  
 ver la clause de la lettre de Pascal au comte de Flandre, où  
 le pape ordonne à ce Prince de faire la guerre à l'empereur  
*pour la rémission de ses péchés*, et pour mériter d'entrer  
 dans la céleste Jérusalem. Jusqu'à présent, dit-il, je me suis  
 appuyé sur l'autorité de l'évangile, des apôtres et des pro-  
 phètes : mais ici je ne sçais plus que dire, ni de quel côté me  
 tourner. En vain parcourerois-je tous les livres de l'ancien  
 et du nouveau testament et tous les interprètes de ces  
 saints livres, pour y trouver l'exemple d'un semblable com-  
 mandement. Hildebrand est le seul qui mettant la dernière  
 main aux saints canons a enjoint à la comtesse Mathilde, pour  
 la remission de ses péchés, de faire la guerre à l'empereur  
 Henri. Si c'est justement ou injustement que lui et d'autres  
 l'ont fait, c'est ce que nous ignorons; mais nous sçavons  
 qu'on ne peut lier ni délier personne sans examen... C'est  
 une règle que vous aviez toujours observée, ô sainte église  
 Romaine notre mère, et que vous nous recommandiez  
 d'observer; d'où vient donc cette nouvelle maxime, par la-  
 quelle on accorde sans confession et sans pénitence, l'im-  
 punité des péchés passés, et la liberté d'en commettre de  
 nouveaux! Quelle porte n'ouvrez-vous pas par-là à la ma-  
 lice des hommes!

Hist. eccl. l. 65, n.  
 40, p. 78, t. 14.

Telles sont les maximes de la lettre apologétique du  
 clergé de Liège. « Dès le titre, dit M. de Fleuri, ils se  
 » déclarent catholiques et attachés inviolablement à l'u-  
 » nité de l'église, et ils le montrent encore mieux dans le

» corps de la pièce, où ils nomment l'église Romaine leur  
 » mere, le pape Pascal leur pere, l'apostolique, l'évêque  
 » des évêques, l'ange et l'oïnt du Seigneur, à qui appartient  
 » la sollicitude de toutes les églises. Ils reconnoissent aussi  
 » pour vrai pape Hildebrand ou Grégoire VII, et déclarent  
 » qu'ils n'adhèrerent jamais à aucun antipape. » Ainsi, ajoute M. Fleuri, il n'y a aucun sujet de les traiter de schismatiques. Cependant le pere Labbe dans sa collection des conciles, n'a pas craint de leur donner cette infamante qualification, et de les comparer aux Donatistes; mais le lecteur sensé et judicieux ne balancera pas à préférer le sentiment de M. Fleuri appuyé sur de solides raisons, à celui de l'éditeur des conciles, dont l'injuste accusation n'est établie sur aucune preuve. Cet auteur prétendrait-il, que le clergé de Liège étoit schismatique, parce qu'il étoit demeuré fidèle à son souverain quoiqu'excommunié par Pascal II? En ce cas il pourroit traiter de même tous les François qui ne cessent de regarder comme leur roi légitime Henri le Grand, malgré les excommunications lancées par les papes, et à la fidélité desquels la France est redevable de ce que le sceptre s'est conservé dans la maison régnante.

Nous pouvons encore opposer au pere Labbe l'autorité du pere Fisen son confrere. Cet écrivain enseigne expressément comme le remarquent les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne, qu'on ne doit point regarder l'église de Liège, comme schismatique, puisque, quoiqu'elle demeurât attachée et fidèle au roi Henri IV qui étoit excommunié, elle ne reconnut point l'antipape Guibert, et ne favorisa point son schisme. Et même après la mort du roi Henri, les Liégeois firent leur paix avec le pape Pascal II.

Gall. christ. t. 3,  
p. 814.

Du reste nous conviendrons néanmoins sans peine qu'il y a des traits trop vifs dans cette lettre que Dom Mabillon appelle pour cela *litteras aculeatas*. Mais ces traits sont corrigés par d'autres. On sçait que l'auteur de cet écrit apologétique du clergé de Liège, est Sigebert moine de Gemblou, qui leur prêta sa plume, l'une des meilleures de ce siècle. Le compte que Dom Rivet en a déjà rendu en parlant de cet écrivain dans le volume précédent, nous dispense de faire d'autres remar-

Hist. lit. t. 9, p.  
557, et suiv.

ques que le lecteur y trouvera. Revenons aux lettres de Pascal II.

- Conc. t. 10, p. 642. 'La huitieme est adressée au clergé et au peuple de Bamberg; pour leur recommander Otton leur évêque, qu'il avoit ordonné sans préjudice des droits du métropolitain.
- Ib. p. 643. Dans la neuvieme adressée à Henri I roi d'Angleterre, il témoigne à ce prince la part qu'il prend aux bienfaits dont Dieu l'a comblé en lui faisant remporter des avantages considérables sur ses ennemis et en lui donnant un fils. Le pape souhaiteroit pouvoir joindre à ces faveurs du Ciel, la grace que Henri lui avoit demandée, et lui accorder ce qu'il désire, c'est-à-dire les investitures; mais il ne lui est pas possible. Il l'exhorte à rappeler dans son royaume saint Anselme, et lui promet que quelque grace qu'il lui demande, il la lui accordera, s'il le peut, selon Dieu.
- Ib. p. 644. 'Dans la dixieme datée de la quatrieme année de son pontificat, il donne des avis à Didace de Compostelle sur la maniere de gouverner son diocèse.
- Conc. t. 10, p. 644. 'La onzieme datée de la dixieme année de son pontificat, est proprement la bulle de canonisation de Pierre évêque d'Anagnia, dont Pascal ordonne que la fête sera célébrée le 5 du mois d'Août.
- Ib. p. 645. La douzieme sans date est adressée à Gebehard évêque de Constance, à Oderic de Passau et aux catholiques de l'empire, tant clercs que laïcs. Pascal l'écrivit au sujet de quelques-uns, qui s'imaginant qu'on encouroit l'excommunication en communiquant avec des excommuniés, de quelque maniere que ce fut, méditoient de quitter leur pays, par la crainte d'avoir commerce avec ceux qui étoient dans le cas. Le pape les rassure en décidant que ceux qui fréquentent des excommuniés malgré eux par nécessité ou par devoir, ne tombent point dans l'excommunication, ce qu'il appuye de l'autorité de Grégoire VII lui-même.
- Ib. p. 751, 752. Les deux lettres suivantes, sçavoir, la treizieme et la quatorzieme ont été écrites à l'occasion d'un différend du clergé et du peuple d'Ausbourg avec Hériman leur évêque qui étoit allé trouver le pape. Pascal invite le clergé

et le peuple à se trouver à l'assemblée qu'il avoit indiquée au premier de Novembre pour y terminer cette affaire. Dans la quatorzieme il leur témoigne la joie qu'il a eue en apprenant par leurs lettres qu'ils étoient reconciliés avec leur évêque, et il les en félicite.

' Dans la quinzieme il avertit le clergé et le peuple d'Arles, de faire l'élection d'un archevêque pour remplir le siège de leur église vacant par la translation de Gibelin, sur celui de Jérusalem. Ib. p. 646.

La seizieme est adressée à s. Anselme sur sa réconciliation avec le roi Henri. Il y remercie Dieu, qui a entre ses mains le cœur des rois, de ce que celui d'Angleterre a rendu au saint siège l'obéissance qu'il lui devoit. Il attribue cet heureux changement à la charité et aux prieres de saint Anselme.

' Il ordonne dans la dix-septieme à Gerard archevêque d'Yorck, de faire ses soumissions à saint Anselme, à l'exemple de ses prédécesseurs. Ib. p. 647.

La dix-huitième est adressée à Baudouin roi de Jérusalem qui l'avoit prié de soumettre à l'évêque de cette ville, comme à leur métropolitain, toutes les villes qu'il avoit prises, ou qu'il pourroit prendre sur les infideles. Pascal lui accorde sa demande en considération des dangers auxquels il a exposé sa personne pour relever l'église de Jérusalem. Ib. p. 648.

' La lettre suivante est écrite sur le même sujet à Gibelin patriarche de Jérusalem, à qui il confirme et à tous ses successeurs le droit de métropolitain. Ibid. p. 648.

' Il déclare dans la vingtieme à Bernard patriarche d'Antioche, que son intention n'a point été en accordant le droit de métropolitain au patriarche de Jérusalem, de préjudicier aux droits de son église, dont il relève la dignité, en ce qu'elle a eu dans la personne de saint Pierre le même chef que celle de Rome, avec laquelle elle a toujours eu une liaison particuliere : *Eadem Petri persona utrasque illustravit ecclesias*. Il s'excuse même sur cela en disant, que si dans ce qu'il a réglé touchant les limites des deux églises d'Antioche et de Jérusalem, il y a de l'erreur, ce n'est point en lui l'effet de la légereté ou de la malice, mais de l'éloignement des lieux et de l'ignorance de leurs noms. Cette lettre ne calma pas les inquiétudes de Bernard, et Ib. p. 649.

Pascal lui écrivit encore, comme nous le verrons, pour le même sujet.

Dans la vingt-unième, il charge Didace évêque de Compostelle d'engager Uraque fille du roi de Castille, qui avoit épousé Alphonse roi d'Arragon, son parent au troisième degré, à se séparer de lui sous peine d'excommunication et de privation de la puissance séculière : *Ut vel à tanta præsumptione desistat, vel ecclesie consortio et sæculari potestate privetur.*

Ib. p. 650.

La vingt-deuxième adressée à l'empereur Henri V, regarde les investitures, et semble être un projet de bulle qui contient les clauses du premier traité de Pascal avec Henri. Par ce traité fait entre les députés des deux partis, le pape s'engageoit à couronner empereur Henri V, qui promettoit de son côté de rendre la liberté aux églises, et de renoncer aux investitures, mais c'étoit à condition que ce prince retireroit les duchés, les comtés, les marquisats, les terres, les droits de monnoies, de justice, de marchés, les redevances, péages, et autres biens que les églises tenoient de l'empire.

Dup. bib. eccl. 12.  
siéc. part. 1, p. 95.

Cette convention, comme le remarque M. Dupin, sembloit donner gain de cause à l'église; mais dans le fonds elle dépouilloit les évêques de leurs biens et de leurs dignités, pour un honneur chimérique, et les réduisoit à une extrême pauvreté. L'empereur ne fit pas difficulté de signer ce traité, prévoyant de deux choses l'une, ou que cette convention seroit-exécutée, et qu'il y gagneroit beaucoup; ou que si le pape ne pouvoit pas faire résoudre les évêques d'Allemagne à quitter ces grands biens (comme il ne le put effectivement) il rentreroit dans ses droits touchant les investitures.

P. 650.

Pour venir à la lettre de Pascal à l'empereur Henri V, ce pape remarque d'abord que les canons défendent aux ecclésiastiques de se mêler des affaires temporelles, et d'aller à la cour, si ce n'est pour des œuvres de charité; puis il se plaint que dans l'Allemagne, les évêques et les abbés sont tellement occupés des choses qui leur sont défendues, et sont si souvent à la cour, que les ministres de l'autel sont devenus des ministres de l'empire : *Ministri vero altaris, ministri curiæ facti sunt*; parce qu'ils ont reçu des

rois, des villes, des duchés, des marquisats, des droits de monnoies et autres choses qui les engagent au service des princes. De-là est venu dans l'église la coutume de recevoir par la main des rois, l'investiture qui a été condamnée dans plusieurs conciles par les papes Grégoire VII et Urbain II. Pascal marchant sur leurs traces, déclare qu'il a confirmé dans un concile, ce qu'avoient fait ses prédécesseurs, et qu'en conséquence il a ordonné qu'on rendît à l'empereur tout ce qui appartenoit à l'empire du temps des empereurs Charles, Louis, Otton et autres princes prédécesseurs d'Henri. Il défend sous peine d'anathème, qu'aucun évêque ni abbé ne s'empare de ces sortes de biens, qui consistent en villes, duchés, comtés, marquisats, droit de monnoie, etc. Il veut que les églises, avec leurs oblations et leurs héritages soient libres, conformément à la promesse que l'empereur avoit faite le jour de son couronnement.

' La vingt-troisième est adressée aux cardinaux qui s'étoient Ibid. p. 651.  
 assemblés à Rome pour casser le décret que Pascal avoit fait en faveur de l'empereur Henri V, par lequel il lui accordoit les investitures. ' Pascal casse lui-même par la lettre suivante à Gui archevêque de Vienne, son décret en faveur Ib.  
 des investitures. ' Il marque dans la vingt-cinquième, au Ib. p. 652.  
 clergé d'Ausbourg, que l'évêque de cette ville s'étoit présenté devant lui cinq ans auparavant, et qu'il l'avoit interdit de ses fonctions, sur les plaintes faites contre lui; il ajoute que ce prélat n'ayant point comparu depuis, pour se purger, il ne se souvient pas d'avoir levé l'interdit. ' Pas- Ib. p. 653.  
 cal charge par sa vingt-sixième lettre, l'archevêque de Mayence nommé Arnoul, d'examiner et de décider l'affaire de l'évêque d'Ausbourg accusé de choses horribles et infâmes. Ce pape changea apparemment d'avis, puisque par la lettre vingt-septième adressée aux chanoines d'Ausbourg, il renvoya l'affaire d'Heriman leur évêque, à Gui évêque de Coire. On voit par cette lettre, qu'il y avoit d'abord eu autrefois trois chefs d'accusation contre l'évêque d'Ausbourg, sçavoir sur son entrée dans l'épiscopat, sur sa conduite, et sur la dissipation des biens de son église. Sur ces premières accusations, Pascal l'interdit, et fixa un temps, auquel le prélat et ses accusateurs devoient se présenter de-

vant lui. Le pape ayant entendu former de nouvelles accusations contre Heriman, se rappella les anciennes, et il écrivit la lettre dont il s'agit ici, par laquelle il permet à l'évêque de Coire, de rétablir Heriman dans ses fonctions, s'il peut se purger des crimes dont on l'accuse.

Ib. p. 653, 654.

' Les lettres vingt-huitième et vingt-neuvième adressées, l'une à Bernard patriarche d'Antioche, et l'autre à Baudouin roi de Jérusalem, sont écrites sur le même sujet que la vingtième. Pascal y déclare de nouveau qu'il n'a point prétendu donner atteinte aux droits de l'église d'Antioche, par le privilège qu'il avoit accordé à celle de Jérusalem. Il ordonne aux cleres de Jérusalem de se contenter des prérogatives de leur église, et de ne point usurper ce qui appartient à celle d'Antioche.

Ib. p. 655.

' Dans la trentième adressée à Henri roi d'Angleterre, et aux évêques de son royaume, Pascal témoigne qu'il ne veut déroger en rien aux droits de l'église de Cantorberi. Il veut que cette église conserve dans leur intégrité les prérogatives que saint Grégoire le Grand lui a accordées par le ministère de saint Augustin, et dont Anselme de sainte mémoire a joui.

Après avoir exhorté dans la trente-unième lettre Henri I roi d'Angleterre, à maintenir dans son royaume l'honneur de Dieu et des églises, il se plaint de ce qu'on a chassé de son siege, sans aucune formalité de justice Turstin, qui avoit été élu archevêque d'York. Son intention n'est point de donner atteinte aux droits d'aucune des deux églises de Cantorberi et d'York; mais il veut que l'on observe ce qui a été établi par saint Grégoire l'apôtre d'Angleterre.

Ib.

Par la trente-deuxième adressée à Ponce abbé de Cluni, il ordonne que l'on observe dans la distribution de l'eucharistie ce que Jesus-Christ notre maître a enseigné et pratiqué, et que l'on donne séparément les espèces du corps et du sang. Il veut que l'on suive toujours cet usage, excepté à l'égard des enfans et des infirmes.

Ib.

' Il marque dans la trente-troisième, à Daïmbert archevêque de Sens, qu'il a consacré l'évêque de Paris, sans préjudice des droits de l'église de Sens, *salvo in omnibus Senonensis ecclesie jure*.

Ib. 657.

' Il confirme dans la trente-quatrième ce qui avoit été fait



fait par son prédécesseur, en faveur de la ville d'Arras, dans laquelle Urbain II avoit rétabli le siège épiscopal qu'elle avoit eu autrefois. Il veut que Lambert placé sur ce nouveau siège par Urbain, jouisse de tout ce qui avoit été donné à cette église par saint Remi, et de tous les droits et privilèges dont l'église d'Arras jouissoit autrefois, lorsqu'elle avoit un évêque. Il lui donne deux archidiaconés qu'il démembra de l'église de Cambrai, et ordonne de plus que celle d'Arras jouiroit de tout ce qu'elle possédoit autrefois. Cette lettre adressée à Lambert évêque d'Arras, est du mois d'avril de l'an 1101.

Pascal ayant appris par les lettres de quelques évêques de France, que le roi Philippe avoit résolu de quitter Bertrade, au sujet de laquelle il l'avoit si souvent averti, et même excommunié, il écrivit aux archevêques et évêques des provinces de Reims, de Sens et de Tours, leur marquant qu'il les avoit commis avec Lambert évêque d'Arras, pour absoudre ce prince et sa concubine, en cas qu'ils voulussent se séparer sincèrement, et promettre de n'avoir plus aucune liaison. Cette lettre est la trente-cinquième; elle est suivie du serment que Philippe et Bertrade prêterent l'an 1104, entre les mains de Lambert d'Arras qui fit la fonction de légat, et de plusieurs évêques.

Il exhorte dans la trente-sixième, Daïmbert archevêque de Sens, à se préparer à la mort, et le charge de terminer un différend entre l'abbé de Vézelay et celui de Fleuri, *Floriacensem*, et non de Flavigny. Car nous ne voulons point, dit le pape, que les privilèges que nous accordons, portent préjudice à aucune église : *Non enim volumus, privilegiorum obtentu, ecclesia quælibet præjudicium patiatur.*

La trente-septième adressée aux archevêques, évêques, abbés, princes, etc., est proprement la formule par laquelle Pascal fait Gérard d'Angoulême son légat dans les provinces de Bourges, de Bordeaux, d'Auch, de Tours et de Bretagne.

Il confirme dans la trente-huitième datée de l'an 1100, l'élection de Norgaud évêque d'Autun. Il défend dans cette lettre de rien exiger pour le lieu de sa sépulture : *Statuimus quoque ut pro sepulturæ quidem loco et spatio, nullum penitus ab aliquo pretium exigatur;* mais il approuve

que les mourans, pour la rémission de leurs péchés, fassent quelqu'aumône à l'église, où ils ont reçu les sacremens.

662.

La trente-neuvieme est adressée à Etienne évêque d'Autun, qui l'avoit prié de confirmer toutes les possessions de son église; ce que le pape lui accorde.

663.

Dans la quarantieme, il témoigne à saint Anselme la part qu'il prend à son retour en Angleterre; il lui recommande de travailler premierement à corriger et à réformer les églises d'Angleterre, selon les décrets de l'église Romaine; ensuite à lui procurer la bienveillance du Roi et le payement du denier de saint Pierre. Vous n'ignorez pas, dit-il, le besoin extrême où nous sommes. Comme l'église Romaine travaille pour toutes les autres, et non pour elle seule, quiconque lui fait tort, se rend sacrilège envers toutes les églises.

ib.

Dans la quarante-unieme à saint Anselme, il remercie Dieu du courage qu'il lui a donné, n'ayant point cessé d'annoncer la vérité, même dans les plus grands dangers, au milieu des barbares, et exposé à la violence des tyrans. Il l'exhorte à continuer, en agissant et parlant toujours avec la même fermeté et la même liberté.

664, 665, 666.

La quarante-deuxieme est une réponse à plusieurs articles, sur lesquels saint Anselme l'avoit consulté. Il y décide entr'autres choses, qu'un évêque qui est consacré, ne peut point recevoir de la main des laïcs, des biens ecclésiastiques qui sont dans un autre évêché; mais qu'il peut recevoir ceux qui sont dans son propre évêché, parce qu'alors ce n'est qu'une restitution qu'on lui fait. Les abbés ne doivent en recevoir que par le canal des évêques.

2°. Il vaut mieux recevoir le corps de notre Seigneur de la main d'un prêtre, quel qu'il soit, que de s'exposer à mourir sans le recevoir, en attendant un digne ministre. Pascal ajoute que si quelques prêtres refusoient d'administrer le viatique à des moribons, parce qu'ils auroient méprisé leurs messes, à cause de leur mauvaise vie, ils doivent être punis comme des massacreurs d'amés. (1)

667.

La quarante-quatrieme est une réponse à celle que lui avoit écrit saint Anselme, pour le prier de ne point ac-

(1) *Si quis vero presbyterorum, pro vitæ suæ contentu præterito, in illo extremæ artis articulo positus viaticum denegârit, tanquam animarum homicide districtius puniantur.*

cordier le pallium à Thomas archevêque d'York, avant qu'il fût consacré, et qu'il lui eût rendu l'obéissance qu'il lui devoit en qualité d'archevêque de Cantorberi. Pascal lui marque qu'il considère trop saint Augustin l'apôtre des Anglois, pour faire quelque chose qui puisse préjudicier à la dignité de son siège. Quant à ce que saint Anselme lui avoit mandé qu'on étoit scandalisé en Angleterre, qu'il tolérât les investitures en Allemagne, Pascal répond qu'il ne les a point tolérées, et qu'il ne les tolérera point; et que si le roi marche sur les traces de son pere, il éprouvera le glaive de saint Pierre, qu'il a déjà commencé de tirer.

Dans la quarante-cinquieme à saint Anselme, il lui accorde tout ce qu'il avoit demandé, et confirme les prérogatives de l'église de Cantorberi.

Il déclare dans la quarante-sixieme au clergé de Te-<sup>1b.</sup>rouane, que les clerics concubinaires qui ne vouloient point quitter leurs femmes, doivent être exclus de leurs fonctions et privés de leurs bénéfices.

Dans la quarante-septieme adressée à Madelme, abbé <sup>668.</sup>de sainte Sophie près de Bénévent, il confirme toutes les possessions de ce monastere, dont il fait l'énumération.

Dans la quarante-huitieme, à Richard archevêque de <sup>669.</sup>Narbonne, il confirme les droits et biens de cette église, et menace de grandes peines, même de la damnation éternelle, quiconque osera troubler l'église de Narbonne, enlever ses biens ou les retenir. Richard à qui cette lettre est adressée, s'étant plaint de ce que les abbés de saint Pons et d'Aleth communiquoient avec des personnes qu'il avoit excommuniées, le pape leur défendit par une lettre qui est la quarante-neuvieme, de tenir une conduite contraire aux canons, et spécialement aux décisions du concile qu'il avoit tenu à Troyes,

La cinquantieme est adressée à Rothard archevêque de <sup>671.</sup>Mayence. Pascal s'y plaint de ce que les princes ayant voulu se rendre maîtres de ce qui ne leur apparténoit pas, ils ont fait perdre à l'église sa liberté. Il fait remonter la source de ce désordre jusqu'à Simon le Magicien. Le commencement d'un nouveau règne est pour lui un nouveau motif de redoubler ses soins, pour arrêter ce désordre. Il est néanmoins disposé à accorder aux princes tout ce qui

leur est dû, et à conserver tous leurs droits dans leur intégrité, pourvu qu'ils laissent jouir l'église de toute la liberté que Jésus-Christ lui a acquise par son sang. Il s'élève contre les investitures que les laïcs donnoient par le bâton pastoral et l'anneau : *Quid enim ad militem baculus episcopalis? Quid annulus sacerdotalis?* (1) Que les princes aient dans l'église le premier rang; qu'ils en soient les défenseurs, qu'ils en tirent des subsides. Que les rois aient ce qui appartient aux rois; et les prêtres, ce qui appartient aux prêtres; et qu'ainsi tous vivent en paix. Pascal renouvelle dans sa lettre le décret du concile de Plaisance tenu sous Urbain II, contre les clercs ordonnés dans le schisme. A l'égard de ceux qui étant excommuniés et dans le schisme, se sont fait ordonner évêques, il renvoie à un concile, pour juger de quelle manière ils doivent être traités.

672. ' Dans la cinquante-unième à Artaud abbé de Vezelay,  
673. il accorde plusieurs privilèges à ce monastere. Par la cinquante-deuxième, il leve l'interdit ou la défense que l'évêque d'Autun et ses archidiacons ou archiprêtres avoient faite, de visiter par dévotion le monastere de Vezelay, d'entrer dans l'église, d'y porter des offrandes.
674. ' Dans la cinquante-troisième, à Robert abbé de Vezelay, il lui déclare qu'il le prend sous la protection du s. siège.
675. ' Dans la cinquante-quatrième adressée à Guillaume comte de Nevers, il lui recommande de protéger les églises, et en particulier le monastere de Vezelay, contre les violences de ceux qui le veulent opprimer.
- 1b. ' La cinquante-cinquième est encore écrite en faveur du monastere de Vezelay, à Daïmbert archevêque de Sens, et à plusieurs autres évêques. La cinquante-sixième est adressée aux évêques de France contre les meurtriers de l'abbé de Vezelay.
676. ' Par la cinquante-septième, à Raoul archevêque de Reims, il confirme les privilèges accordés par son prédécesseur à l'évêque d'Arras; et il déclare que jamais il ne souffrira qu'il soit soumis à l'église de Cambrai. La cinquante-huitième au clergé et au peuple d'Arras, est écrite sur le même sujet.

(1) *Habeant in ecclesia primatum suum, ut sint ecclesie defensores, et ecclesie subsidiis perfruantur. Habeant reges, quod regum est; quod sacerdotum est, habeant sacerdotes.*

Dans la cinquante-neuvième, il marque à Lambert évêque d'Arras, qu'il a nommé des arbitres pour régler le différend qui étoit entre les chanoines d'Arras et les moines de l'abbaye de saint Vast. La lettre suivante, soixantième, est adressée aux arbitres qui étoient au nombre de douze.

Dans la soixante-deuxième adressée à Etienne abbé de Beze, Pascal confirme les biens de cette abbaye, dont il fait le détail. 677.

Par la soixante-troisième, il prend sous sa protection l'abbaye de saint Maixant. Elle est adressée à Geofroi qui en étoit abbé. 679.

Dans la soixante-quatrième, à Galon évêque de Paris, et au chapitre, il confirme ce qui avoit déjà été réglé par le roi (Louis le Gros), que les serviteurs de cette église seroient dorénavant recevables à rendre témoignage contre des personnes libres dans les affaires civiles. Ils en étoient auparavant incapables, étant regardés comme serfs, ce qui faisoit beaucoup de tort à l'église de Paris. 680.

Les deux suivantes sont adressées à Bernard de Tolède primat d'Espagne. La soixante-cinquième regarde l'élection de l'évêque de Burgos. Par la soixante-sixième, il lui soumet l'église de Ségovie dans la vieille Castille, à moins que cette ville ne veuille avoir un évêque particulier. 681.

La soixante-septième adressée aux archevêques et évêques de France, est très-honorable aux religieux de Cluni; il prie les prélats de ne point s'opposer aux privilèges accordés par les papes à cette abbaye; il leur défend même de le faire, sous peine d'encourir l'indignation du saint siège. Il les exhorte à imiter leurs prédécesseurs, qui ont respecté cette vénérable congrégation; et de concourir avec eux, au salut de plusieurs pécheurs que Dieu opere par leur ministère. Ibid.

La soixante-huitième adressée à Hugues abbé de Cluni, ne fait pas moins d'honneur que la précédente à cette célèbre abbaye. Il confirme tous les privilèges qui lui avoient été accordés par ses prédécesseurs, spécialement par Grégoire VII et Urbain II, et en accorde de nouveaux. 682.

Les trois lettres suivantes 69, 70, 71, sont adressées au même Hugues, en faveur de l'abbaye de Cluni. 683, 684, 685.

Par la soixante-douzième, à Pons abbé de Cluni, il

- confirme les privilèges de Cluni. La soixante-treizieme adressée au même abbé, est encore une confirmation des privilèges de cette abbaye, et de ses nouvelles acquisitions. Par la soixante-quatorzieme il accorde à Pons l'usage des ornemens pontificaux dans la célébration de la messe. Dans
687. la soixante-quinzieme, il reprend cet abbé, de ce qu'il avoit fait consacrer le saint crême dans l'abbaye de Cluni, au préjudice des droits de l'évêque de Mâcon, qui lui en avoit porté des plaintes. Il l'exhorte à ne rien faire de semblable dans la suite, et à ménager ce prélat qui mérite leur attachement par celui qu'il a lui-même pour les religieux de Cluni.
688. La soixante-seizieme est une réponse à Otton, que l'empereur avoit nommé évêque de Bamberg. Otton avoit déjà refusé deux fois l'épiscopat. Enfin étant nommé pour la troisieme fois, il en informa Pascal, en lui marquant qu'il renonceroit à son évêché, s'il ne lui donnoit lui-même l'investiture et la consécration. Le pape fut très-satisfait de ces dispositions, et lui marqua de le venir trouver au plutôt, en l'assurant de sa bienveillance.
689. Dans la soixante-dix-septieme adressée au clergé de Paris, il fait l'éloge de Galon leur évêque, et le leur recommande. Il les exhorte à le recevoir avec charité, à le respecter et à lui obéir. Galon fut lui-même porteur de cette lettre, par laquelle le pape lui donne tout pouvoir pour recouvrer les biens de l'église de Paris, et même d'excommunier ceux qui les retiendroient, de quelque diocèse qu'ils fussent. Il le charge de travailler à la réforme du monastere de saint Eloy, dont les religieuses étoient fort dérangées, laissant à sa discrétion le choix des moyens qu'il jugeroit à propos d'employer. L'éditeur reconnoît dans une note qui est au bas de cette lettre, qu'elle auroit dû être placée avant la soixante-quatrieme adressée à Galon lui-même : c'est le rang dans lequel il l'auroit mise, si elle lui étoit tombée plutôt entre les mains.
690. La soixante-dix-huitieme est adressée à Gui archevêque de Vienne, à qui il confirme les droits et privilèges de métropolitain, marquant en détail toutes les églises sur lesquelles sa juridiction doit s'étendre.
691. Par la soixante-dix-neuvieme, il charge Gui archevê-

que de Vienne, son légat, de terminer le différend qui duroit depuis longtemps entre les chanoines de saint Jean et de saint Etienne de Besançon. Le sujet de la contestation étoit le droit de métropole, que les uns et les autres s'attribuoient. La quatre-vingtième est adressée au même prélat, et écrite pour le même sujet. Sans entrer dans le détail de ce différend, nous nous contenterons de dire qu'il subsista encore plus d'un siècle, malgré le jugement rendu l'an 1115, au concile de Tournus, en faveur des chanoines de saint Jean, confirmé depuis par Calixte II, et que la contestation ne put être terminée que par la réunion des deux églises, que le cardinal Hugues unit par un traité conclu entr'elles vers le milieu du siècle suivant. Ibid.

Dans la quatrevingt-unième adressée encore à Gui, il confirme ce qui avoit été fait au concile de Vienne touchant les investitures.

Dans la quatrevingt-deuxième, à Ives de Chartres, et à Ranulphe de Xaintes, il ordonne qu'on observe le décret du concile de Clermont, tenu sous Urbain II, concernant certaines redevances sur les autels et les églises. Ib. p. 595.

Dans la quatrevingt-troisième il accorde les investitures à l'empereur Henri V. P. 780.

Par la quatrevingt-quatrième aux Vélitriens, il casse ce qu'avoit fait l'antipape Guibert, à leur préjudice, et confirme les limites que Grégoire VII avoit accordées à la cité de Velitre. 692.

Dans la quatrevingt-cinquième à Guillaume évêque de Melphe, il supprime l'évêché établi dans le bourg de Lavelle, et confirme les possessions et les droits de l'église de Melphe. La raison que Pascal allégué de la suppression de cet évêché, c'est que saint Pierre et saint Anaclel ont défendu, à ce qu'il prétend, d'établir des évêchés dans les campagnes, les bourgs et les petites villes; car il seroit très-préjudiciable à l'église, ajoute-t'il, que le nom et la dignité d'évêque vinssent à s'avilir par le grand nombre et la pauvreté: *Magnum enim est ecclesie detrimentum, cum episcoporum nomen et dignitas frequentia inopitque vilescit.* Nous ne voyons cependant pas que la pauvreté des apôtres, et celle des évêques des temps apostoliques, ait rien diminué de leur mérite aux yeux des fidèles, et avili leur dignité. 693.

691. La quatrevingt-sixieme est une confirmation des droits et privilèges de l'église de Pavie, adressée à l'évêque Gui qui la lui avoit demandée. La plus grande partie des lettres qui suivent, ne sont, comme plusieurs de celles dont nous avons parlé, que des confirmations de privilèges.
- 695 et suiv.  
696. ' Telles sont les lettres 87, 92, 93, 94, 95. Il ordonne dans la quatrevingt-neuvieme ' aux clercs de Florence d'assister les jours de dimanches et de fêtes principales à l'office de la grand'messe. ' Dans la quatrevingt-dixieme aux clercs et au peuple de Florence, il déclare leur évêque innocent du crime de simonie, dont il avoit été accusé par l'archidiacre et quelques autres; et il prive les calomniateurs de leurs bénéfices.
703. ' La quatrevingt-seizieme est une réponse à Henri I roi d'Angleterre, qui lui avoit demandé par ses ambassadeurs le droit d'établir les évêques et les abbés par l'investiture, sur quoi le pape lui dit que cela est contraire à l'institution divine; que les princes ne sont point la porte par laquelle les ministres doivent entrer dans l'église; que ceux qui entreroient par cette porte, ne seroient point des pasteurs, mais des voleurs; que la religion ne lui permet pas d'accorder ce qu'il lui demande. Il lui cite ces belles paroles de saint Ambroise, que l'empereur ne doit pas croire qu'il ait droit sur les choses divines; que les palais appartiennent à l'empereur, et les églises au prêtre; qu'il a reçu le pouvoir sur les villes, mais qu'il n'en a point sur les choses sacrées : *Ad imperatorem palatia pertinent, ad sacerdotem ecclesiae. Publicorum tibi mœnium jus permissum est, non sacrorum.*
705. ' La quatrevingt-dix-septieme est adressée au même prince, et regarde la même matiere.  
Dans la quatrevingt-dix-huitieme, à Osberne évêque d'Excester, et aux clercs de cette église, il leur ordonne de ne point s'opposer, comme ils faisoient, à ce que les religieux de saint Martin de la même ville eussent un cimetiere dans leur monastere, pour enterrer leurs morts.
706. ' La quatre-vingt-dix-neuvieme adressée à saint Anselme, regarde les investitures et la promotion des fils de prêtres aux ordres. Dans la centieme au même prélat, il lui témoigne la part qu'il a prise à toutes ses traverses, et lui  
marque



marque que les fauteurs des investitures en Angleterre, avoient été excommuniés dans le concile de Latran.

Dans la cent-unième il mande à Guillaume évêque de Rouen, qu'il a renvoyé son affaire à saint Anselme, et qu'il approuve tout ce qu'il fera en sa faveur; à condition toutefois qu'il éloignera de lui ceux qui par leurs mauvais conseils lui ont fait faire beaucoup de fautes. 707.

Dans la cent-deuxième Pascal permet à saint Anselme, vû la multitude de fils de prêtres qu'il y avoit en Angleterre, d'élever aux ordres ceux qui en seroient dignes par leur science et leurs mœurs. *ibid.*

La cent-troisième est une réponse à celle de saint Anselme, qui lui avoit demandé la permission de faire un démembrement de l'évêché de Lincoln, pour en ériger un nouveau à Eli, à quoi Pascal consent. A l'égard du monastere que l'on choisissoit pour être le siège du nouvel évêque, il veut que l'on observe ce qui s'étoit pratiqué en pareille occasion en Angleterre, dans les monasteres où l'on avoit établi des évêchés. Nous remarquons dans cette lettre, que le pape donne au roi Henri le titre de roi très-chrétien : *Christianissimus rex Anglorum Henricus*. 708.

Pascal répond par la cent-quatrième au roi, qui s'étoit joint à saint Anselme, pour lui demander l'érection du nouvel évêché, parce que celui de Lincoln étoit trop vaste, pour qu'un seul évêque pût suffire à le gouverner. Il loue le prince de sa demande, et la lui accorde. *ib.*

Dans la cent-cinquième au même prince, il se plaint de ce qu'il n'a pas pour le saint siège le respect qui lui est dû; et de ce que l'entrée de ses états est fermée à ses légats; en sorte qu'on n'y reçoit ni légats ni lettres sans sa permission et ses ordres. Il se plaint encore de ce que l'on ne porte aucune affaire d'Angleterre à Rome; d'où il arrive qu'on y fait beaucoup de choses contre les règles. Une telle conduite est bien éloignée de celle des anciens rois d'Angleterre, dont quelques-uns ont porté la vénération et l'attachement pour les apôtres, jusqu'à quitter leur royaume pour aller visiter en personne leur tombeau, et même finir leurs jours à Rome. Pascal marque ensuite au roi, qu'il lui envoie Anselme abbé du monastere de saint Saba, pour traiter d'affaires, et corriger ce qui mériteroit

de l'être. Il consent à ce que le roi et les évêques lui avoient demandé touchant l'archevêque de Cantorberi, quoiqu'ils eussent agi contre l'autorité du saint siège. Il s'agissoit de la translation de Radulphe évêque de Rochester sur le siège de Cantorberi. Enfin Pascal se plaint de ce que le denier de saint Pierre avoit été levé avec tant de négligence et de mauvaise foi, que l'église Romaine n'avoit pas reçu la moitié de ce qui lui étoit dû.

711. La lettre cent sixieme est adressée à l'église de Cantorberi, qui lui avoit envoyé des députés pour l'informer de la translation de Radulphe, de l'église de Rochester à celle de Cantorberi.

712. Dans la cent septieme au roi Henri, il se plaint de ce que l'on fait beaucoup de choses en Angleterre, sans consulter le saint siège; en particulier de ce qu'on y décide les causes des évêques, et qu'on ôte aux opprimés la liberté de recourir au souverain pontife par la voie de l'appel; quoique ce soit à lui, et non à d'autres, qu'appartient le jugement des affaires des évêques, et des causes majeures. Il cite, pour le prouver, les paroles des papes Victor et Zephirin, tirées des fausses décrétales d'Isidore Mercator.

Conc. t. 10, p. 622-713.

En rendant compte des lettres de Pascal, nous avons suivi l'ordre dans lequel elles sont rangées dans le dixieme volume de l'édition des conciles, qui n'est ni l'ordre chronologique, ni celui des matieres. La crainte de nous engager dans une trop grande discussion, nous a empêché de changer cet ordre dont le changement causeroit d'ailleurs de l'embarras au lecteur. Nous laissons ce travail à ceux qui voudront entreprendre une nouvelle édition de ces lettres, qui ne seroit point inutile. On pourroit y en ajouter plusieurs qui ont échappé aux dernieres éditions.

Cod. Mois. apud Mab. ann. lib. 69. n. 108.

Telles sont celles qu'il écrivit aux religieux de Cluni, et à différens princes, sur la mort d'Urbain II, et sur son élection; la lettre à Ansel évêque de Beauvais, rapportée par Souchet dans ses notes sur la deux cent quatrevingt-unieme lettre d'Ives de Chartres: telles sont deux lettres et deux bulles publiées par D. Martene dans le premier volume de son trésor d'anecdotes, pages 336, 337, 338; les lettres du même pape données au public par M. Baluze,

iv. p. 256.

dans le septieme tome de ses mélanges, 1<sup>o</sup>. à l'abbé et aux moines du Bec; 2<sup>o</sup> à Robert, évêque de Conventri; 3<sup>o</sup>. aux moines de saint Gilles; 4<sup>o</sup>. à Guillaume archevêque de Rouen. Pour ce qui est de la cinquieme à saint Anselme, M. Baluze pouvoit se dispenser de l'imprimer dans son recueil; puisqu'elle se trouve dans l'édition des conciles, p. 624; enfin plusieurs autres lettres et bulles du même pape, indiquées dans le cinquieme et sixieme volumes des annales de l'ordre de saint Benoît; où l'on trouve un grand détail des actions de ce pape. Nous n'avons point indiqué les différentes éditions des lettres de Pascal, parce que les éditeurs citent les sources d'où ils les ont tirées, qui sont la collection des conciles de Binius, le spicilege de D. Dachery, l'histoire des nouvelles d'Edmere, l'*Italia sacra*, etc.

Ces éditeurs ont ajouté à la suite des lettres de Pascal plusieurs fragmens de décrets et d'autres lettres, cités sous son nom dans Gratien. Quelques-uns de ces fragmens regardent la grande affaire dont ce pape fut occupé pendant tout son pontificat, c'est-à-dire, les investitures : d'autres, les dixmes que le pape ne veut point qu'on exige des moines et des chanoines, qui travailloient de leurs mains pour subsister. On y trouve des défenses faites aux moines de s'arroger les droits appartenans aux évêques. Enfin il y en a sur les mariages, et sur des sujets particuliers.

P. 713.

## L A M B E R T ,

ABBÉ DE POUTIERES,

ET AUTRES ECRIVAINS.

L A M B E R T eut le bonheur d'être le disciple de saint Bruno instituteur des Chartreux, comme il le témoigne lui-même. C'est tout ce que nous savons de ses premières années et de son éducation. Il embrassa l'état monastique et fut abbé de Poutieres, abbaye de l'ordre de saint Benoît dans le diocèse de Langres. Il assista en cette qualité au concile tenu à Troyes l'an 1104. La chronique de Beze nous apprend qu'il étoit à la suite de Pascal II,

Mab. ann. t. 5, l. 70, n. 29.

Mab. ib. n. 75. |  
Gall. christ. nov. t. 4, p. 725.

Mab. ann. t. 6, l. 73, n. 64.

D'Avannes, bibl. eccles. Turon. p. 19.

Mab.

Brun. vit. apud Sur.

Le Long, bibl. Fr. p. 161.

lorsqu'il visita ce monastere en 1107. Nous ignorons l'année de la mort de Lambert; mais il est certain qu'il vivoit encore en l'année 1118, puisqu'il est nommé comme témoin dans une charte qu'Hugues, comte de Champagne, donna cette année en faveur des religieux de Marmoutiers.

Nous avons une lettre de Lambert moine de Poutieres, adressée à l'abbé Alberic et aux freres qui étoient avec lui. Cet abbé Alberic est indubitablement celui qui quitta l'abbaye de Molême dont il étoit prier, avec quelques compagnons, pour se retirer dans la forêt de Cîteaux, et fut fait abbé de ce célèbre monastere l'an 1099. Alberic et ses compagnons avoient consulté Lambert sur la prononciation de certains mots; ce qui fait voir qu'il avoit la réputation d'homme sçavant et habile dans les belles lettres. La réponse qu'il fit à ces pieux solitaires, suffit dans sa brièveté, pour donner une idée avantageuse de sa capacité. Il paroît que Lambert avoit du goût et de l'érudition, qu'il sçavoit faire usage des écrivains de la bonne latinité qui n'étoient point effacés de sa mémoire, quoiqu'il fût fort avancé en âge lorsqu'il écrivit cette lettre. D. Mabillon l'a fait imprimer dans l'appendice du second tome de ses annales, page 744.

A cette lettre de Lambert on peut joindre la réponse qu'il fit à la lettre circulaire, par laquelle les disciples de saint Bruno avoient annoncé la mort de leur saint instituteur. Lambert qui avoit été instruit dans les lettres et dans la connoissance de la religion, à l'école de ce saint homme, ne manqua pas de témoigner ses regrets sur sa mort, de louer sa sainteté, et de se féliciter de l'avoir eu pour maître.

ANONYME Auteur d'un écrit intitulé : *Lemovicenses episcopi usque ad annum 1118*. C'est un manuscrit in-fol. conservé parmi ceux de M. Duchesne dans la bibliothèque de M. Colbert, aujourd'hui dans celle du Roi. Ce manuscrit avoit appartenu à l'abbaye de Grandmont.

On conserve encore dans les memes manuscrits un autre écrit qui porte ce titre : *Gesta Lemovicensium episcoporum usque ad annum 1138, auctore incerto*.

ANONYME auteur d'un écrit intitulé, *Opus in duos libros divisum, quorum primus agit de litteris, de voce,*

*de verbo, de syllaba, de ceris cartis et pergamenis, de generibus opusculorum, de ortographia, de glossa, prosa et historia. Secundus agit de bibliotheca, de interpretibus, de Trinitate, de prophetis, de omnibus sanctorum ordinibus, de clericis, de monachis, de festivitibus, de officiis, de ordine missæ.* Cet ouvrage est indiqué parmi les manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye de saint Martial de Limoges, dont le catalogue fut imprimé à Paris in-8°, en 1750, chez les freres Barbou. L'éditeur de ce catalogue donne au moins 700 ans d'antiquité au manuscrit qui contient ce catalogue : ainsi l'auteur sur lequel on ne nous donne aucune connoissance, doit avoir écrit pour le plus tard vers l'an 1150.

P. 16, n. 113.

---

## DROGON,

MOINE DE SAINT ANDRÉ DE BRUGES.

---

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

ON a déjà remarqué dans le volume précédent, à l'article de Drogon moine de Berg saint Vinok, que presque tous les bibliographes et autres écrivains ont confondu trois hommes qui ont porté le nom de Drogon ou Dreux, et que des trois ils n'en ont fait qu'un. Ces trois hommes sont, Drogon moine de Berg saint Vinok, Drogon évêque de Terouane, et Drogon moine de saint André de Bruges. Par une suite de cette première erreur, les mêmes écrivains sont tombés dans une autre, en attribuant à un seul Drogon tous les écrits portant le nom de Drogon. Nous ne répéterons pas ici ce qui a été dit à ce sujet, pour dissiper la confusion, et découvrir la méprise; nous nous contenterons de remarquer qu'un peu d'attention sur les dates auroit fait éviter cette méprise et cette confusion. A peine Drogon de saint André étoit-il au monde, lorsque Drogon de Berg s. Vinok florissoit. Celui-ci écri-

T. 9, p. 11 et 12.

voit dès l'année 1058 l'histoire des miracles de s<sup>te</sup>. Lewine; l'autre n'écrivit la vie de sainte Godoleve morte en 1070, que vers l'an 1098. Il avoue lui-même qu'il n'a point été témoin oculaire des faits qu'il rapporte, mais seulement qu'il les a appris de personnes dignes de foi, qui les avoient vus, et qui vivoient encore au temps qu'il les écrivait. Ces différentes époques montrent assez clairement que l'auteur de l'histoire des miracles de sainte Lewine, et celui de la vie de sainte Godoleve, ne sont pas un seul et même homme, et qu'il faut les distinguer.

Drogon qui fait le sujet de cet article, n'étoit peut-être pas encore né au milieu de l'onzième siècle. Il embrassa la vie religieuse dans le monastere de saint André de Bruges. Il en fut tiré pour faire les fonctions de chapelain, ou de curé, à Ghistelle monastere de filles, fondé vers l'an 1090, dans l'ancien diocèse de Tournai. Ce monastere porte aujourd'hui le nom de sainte Godoleve, et est dans le nouveau diocèse de Bruges.

Gal. chr. nov. t. 5,  
p. 276.  
P. 293. Ib. p. 329.

Sanderus avance dans son *Franconatu*, que Drogon fleurissoit l'an 1118, et qu'il fut envoyé à Ghistelle après cette année, pour gouverner cette église. Néanmoins la chronique d'Arnoul Goëthals, d'où Sanderus semble avoir tiré ce qu'il dit de Drogon, ne marque point l'année 1118. Quoiqu'il en soit de l'année où Drogon fut envoyé à Ghistelle, il gouverna parfaitement bien cette église tant pour le spirituel que pour le temporel, jusqu'à sa mort dont on ignore le temps.

## § II.

### SES ÉCRITS.

LE grand nombre de miracles que Dieu opéra au tombeau de sainte Godoleve, et les pressantes sollicitations de plusieurs personnes engagerent Drogon à écrire la vie de cette sainte, dont le corps reposoit dans l'église de Ghistelle. Il dédia son ouvrage à Radbode ou Radbodon, évêque de Noyon et de Tournai, mort en 1098. La dédicace que Drogon a faite à ce prélat, peut servir à fixer l'époque d'un écrit dans lequel l'auteur n'a mis aucune date.

L'auteur anonyme qui a interpolé l'ouvrage de Drogon, a cru que la vie de sainte Godoleve avoit été faite par Drogon, et lue par l'évêque Radbodon, avant que ce prélat fit en l'année 1084, l'élévation du corps de la sainte; étant nécessaire qu'il fût instruit de sa vie, de ses vertus et de ses miracles, avant que de faire cette cérémonie : il est même persuadé que Radbodon alla en personne porter ces pièces à Rome. Il faut excuser l'anonyme qui ayant peu de connoissance de l'antiquité, et voulant juger des siècles qui l'avoient précédé par les usages de celui où il vivoit, a cru qu'on observoit dès-lors dans la canonisation des saints des cérémonies qui n'ont été introduites que dans la suite; et qu'il falloit une vie écrite, des procès verbaux en bonne forme, etc.

Selon l'auteur de la chronique de saint André de Bruges, Drogon entreprit beaucoup plus tard d'écrire la vie de sainte Godoleve, et il ne la composa qu'après l'an 1118, étant curé de Ghistelle; ce qu'il fit, si l'on en croit cet auteur, à la priere de ses paroissiens. Mais cela n'a aucun fondement; car 1<sup>o</sup>. Drogon ne se donne nulle part le titre de chapelain ni de curé de Ghistelle, il prend seulement ceux de moine et de prêtre. 2<sup>o</sup>. Il ne dit point que ce fut à la priere de ses paroissiens, qu'il entreprit d'écrire la vie de sainte Godoleve, mais qu'il y fut engagé par les pressantes sollicitations de plusieurs personnes. Ainsi on ne peut point en conclure qu'il étoit alors curé de Ghistelle.

Les continuateurs de Bollandus prenant le milieu entre ces deux sentimens, croient, et avec plus de vraisemblance, que Drogon a composé son ouvrage du vivant de Radbodon évêque de Noyon et de Tournai, qui mourut l'an 1098, et qu'il l'aura présenté la même année à ce prélat, lorsqu'il vint à Bruges pour la dernière fois.

Un autre point de critique plus important, est de démêler parmi les différentes légendes de sainte Godoleve, quelle est le véritable ouvrage de Drogon. Il y en a deux principales, l'une donnée par Surius, l'autre tirée d'un manuscrit du monastere d'Aldenbourg du seizième siècle, et publiée par les continuateurs de Bollandus. Quoique la légende donnée par Surius paroisse du premier coup d'œil la meilleure et la plus ancienne, elle ne peut néanmoins être

Boll. 6 jul. p. 366,  
n. 33.

Boll. 6 juillet, p.  
111, et suiv.

Ib. 6 jul. p. 409.

regardée comme le véritable ouvrage de Drogon, tel qu'il est sorti de ses mains, puisque Surius avoue lui-même qu'il en a presqu'entièrement changé le style; *dictionem fere totam mutavi*. Non seulement il en a changé le style, mais il a encore retranché tout ce qui n'avoit pas rapport à l'histoire, et s'est contenté d'extraire ce qui regardoit les actions, le martyre et les miracles de la sainte. Malgré ces changemens, on trouve dans l'édition de Surius tout le fond de la vie de sainte Godoleve, écrite par Drogon. On y trouve des phrases entières toutes semblables, et les faits rapportés dans le même ordre qu'ils le sont dans la légende que les continuateurs de Bollandus croient sur des raisons assez solides être le véritable ouvrage du moine de saint André. C'est ce qui les a déterminés à la faire imprimer de nouveau dans leur recueil, à la suite de celle qu'ils ont tirée du manuscrit d'Aldembourg.

Quant à l'ouvrage en lui-même, il est dédié, comme nous l'avons déjà dit, à Radbodon évêque de Noyon et de Tournay. L'auteur se qualifie de moine et prêtre indigne, et dit qu'il a été forcé d'entreprendre cet ouvrage qui est beaucoup au dessus de ses forces. Il prie le prélat de l'examiner et de le corriger avant que de le publier, et de le confirmer par son autorité qui lui tiendra lieu de défense contre les critiques. Il assure qu'il n'y a rien avancé que sur la foi de témoins oculaires qui étoient encore vivans. Cette légende est pleine de lieux communs, surchargée de réflexions qui néanmoins respirent la piété, et font voir que l'auteur avoit de la justesse d'esprit, et étoit versé dans la lecture de l'écriture et des Peres, et même dans celle des auteurs profanes. Le style en est diffus, obscur, et tel qu'on peut l'attendre d'un écrivain de la fin du onzième siècle.

La vie de sainte Godoleve telle qu'elle est dans Surius, et la véritable production de Drogon, telle qu'elle est sortie de sa plume, ont été traduites l'une et l'autre en Flamand; la première en l'an 1619, et la seconde en 1629.

Les continuateurs de Bollandus voulant flater le goût de leur nation, ont publié à la suite des deux vies de sainte Godoleve, dont nous venons de parler, une longue légende de la même sainte, qu'ils croient avoir été faite

vers



vers le milieu du seizième siècle, et qui fut presque aussitôt traduite en Flamand, en faveur des bons habitans de Ghistelle. Cette troisième légende de sainte Godoleve, et la traduction qui mit tous les Flamands en état de la lire, fit tomber celle de Drogon. Elle fut reçue d'autant plus agréablement, qu'elle étoit plus ample et plus remplie de faits merveilleux et de prodiges inouis. Le goût pour cette légende, comparable au roman de *l'Innocence reconnue*, qui a eu tant de cours dans ce pays, s'est tellement conservé, qu'on s'en sert encore aujourd'hui dans les petites écoles pour apprendre à lire aux enfans. Ne seroit-ce pas ici le cas de dire avec saint Augustin : *Væ tibi flumen moris humani!* Pourquoi choisir un tel livre pour remplir l'esprit des enfans de fables, en leur apprenant à lire?

Lib. 7, conf. c. 25.

L'auteur de cette légende a supprimé son nom pour son honneur. On ignore de même son état et sa condition : les éditeurs soupçonnent qu'il pourroit bien avoir été maître d'école à Ghistelle. L'histoire de sainte Godoleve est tellement défigurée dans cette légende, qu'elle n'y est plus reconnaissable. L'anonyme qui l'a composée, avoit promis dans son prologue d'être court, et d'éviter la prolixité qui est la mère de l'ennui. Malheureusement il ne s'est pas souvenu de sa promesse en écrivant, du moins il n'a pas tenu parole. Cette espèce de roman est rempli de lieux communs, de moralités, de faits fabuleux. Le style est aussi ennuyeux que le fond : le sacré et le profane, la prose et les vers, surtout de Virgile, se trouvent cités pêle-mêle.

Sainte Godoleve y est nommée *fille de Jupiter et sœur d'Apollon*; elle est qualifiée de déesse et de nymphe. L'auteur adressant la parole à la sainte, lui dit dévotement ; « Je vous salue, Godoleve (1), vierge sainte, miroir de » patience, modèle d'humilité, vraie fille de Jupiter, mar- » tyre unique de notre Flandre, etc.

Boll. 6 juil. p. 433, n. 88.

On peut juger par ces traits du bon goût de l'auteur et du mérite de la pièce. Mais il faut rendre aux éditeurs la justice qu'ils méritent. Ils désapprouvent nettement les

Boll. ib. p. 436.

(1) *Salve igitur, ô tu Godoleva, virgo sacra, speculum patientiæ, exemplar humilitatis, decus virtutum, vera Jovis proles, tu es dea certe, tu Phœbi soror et nympharum sanguinis una, te stygii tremuère lacus, te janitor orci, ossa super recubans antro semesa cruento.*

Boll. ib. p. 370, n.  
54.

expressions profanes, et blâment l'usage que l'auteur en a fait. Ils font même en quelque sorte excuse au lecteur d'avoir publié une telle pièce; et pour prévenir les reproches qu'ils ont prévu qu'on pourroit leur en faire, ils se justifient, en disant qu'ils sont redevables aux sages et aux insensés. Ils ajoutent qu'ils ont voulu recueillir ensemble tout ce qui concerne sainte Godoleve : ce qui ne peut être que très-agréable à leurs compatriotes.

---



---

## O T B E R T   O U   O B E R T ,

EVESQUE DE LIEGE.

---

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Marten. ampl. col.  
t. 1, præf. p. 39.  
n. 54, 56.

Miræus, chron.  
ad ann. 1091.

Hugo, t. 1, part.  
1, p. 272.

O T B E R T ou Obert fut premièrement chanoine de l'église de saint Lambert, et prévôt de sainte Croix. Ensuite ayant été chassé de Liège à cause de ses crimes, par l'évêque Henri, prélat recommandable par sa piété et son zèle pastoral, il se retira auprès de l'empereur Henri IV, qui le mit au rang de ses chapelains. Pendant le séjour qu'il fit à la cour, l'évêque de Liège étant mort, il obtint ce siège, à force d'argent, de l'empereur, auquel il promit de donner tous ses soins pour maintenir dans la soumission la principauté de Liège. Ce fut en l'an 1094 qu'Obert parvint par de telles voies à l'épiscopat, De tels commencemens n'annonçoient pas un heureux gouvernement. Cependant l'auteur des annales de Prémontré assure que quoiqu'Obert fut si mal entré dans l'épiscopat, il s'y conduisit d'une manière qui lui fit honneur, et que la fin en fut glorieuse. *Licet aliundè quam per portam in ovile introierit Otbertus, tamen indecora principia glorioso fine correxit, præclara enim permulta regiminis sui tempore gessit.* Gilles d'Orval parle encore plus favorablement d'Obert, que l'annaliste de Prémontré; non seulement il ne dit rien de désavantageux sur son entrée dans l'épiscopat, ni de

ce qui l'avoit précédée, mais il loue sa sagesse, sa prudence, son habileté dans les choses divines et humaines, son zèle épiscopal et ses belles actions. Chapeauville auteur sçavant et exact, en parle de la même manière. L'autorité de ces écrivains a porté D. Mabillon à avoir des sentimens assez favorables pour ce prélat, et à ne le pas croire aussi coupable et aussi mauvais évêque que d'autres le prétendent; et en particulier Jarenton abbé de saint Benigne, qui lui paroît parler trop durement d'Otbert. *Sic desinit Jarentonis epistola... veritatis zelo et caritate referta, sed paulò durior in Otbertum episcopum, qui aliàs non ita malus videtur episcopus.* Quelques modernes ont suivi D. Mabillon; de ce nombre est D. Rivet, qui porte le même jugement que lui de la lettre de Jarenton. Il ne la juge pas assez mesurée en ce qu'elle dit d'Otbert évêque de Liege, et ne croit pas ce prélat si mauvais évêque, qu'il méritât d'être mis en parallèle avec Cerinthe et Simon le magicien.

Hist. lit. t. 10, p. 533.

D. Martenne prétend au contraire que ces modernes auroient eu des sentimens bien différens d'Otbert, s'ils avoient consulté l'histoire du monastere de saint Hubert, écrite du vivant même de cet évêque, et les anciens monumens de saint Laurent de Liege; et qu'ils y auroient vu qu'Otbert étoit non seulement un mauvais évêque, mais même un scélérat : *non modò malum episcopum, sed et sceleratissimum fuisse facile animadvertissent.* Il faut avouer que si on s'en rapporte aux auteurs auxquels D. Martene renvoie pour sçavoir ce qu'il faut penser d'Otbert; si on consulte l'histoire de saint Hubert, celle du monastere de saint Laurent de Liege, et autres monumens imprimés par les soins du même D. Martene, on sera persuadé qu'Otbert étoit non seulement un mauvais évêque, mais même un grand scélérat. Le portrait que le pape Urbain II fait de lui, dans sa lettre à Berenger abbé de saint Laurent, s'il est fidele, prouve fort bien que Jarenton n'en a pas parlé trop durement en le comparant à Cerinthe et à Simon le magicien, puisque ce pape employe des expressions pour le moins aussi dures, en l'appellant *Antichristi signifer, satanæ jumentum, perfidiæ Simonis manifestus sectator, etc.*

Marten. ib.

Ampl. coll. t. 4, p. 973, n. 81 et suiv.

Mais ces autorités quelques respectables qu'elles soient,

doivent-elles être d'un tel poids, qu'il ne soit pas permis de s'en écarter? Est-il impossible que l'historien de saint Hubert parlant d'un prélat qui avoit vexé son monastere, et en avoit chassé l'abbé Berenger, ait quelquefois exagéré les choses et grossi les objets? Est-il incroyable que des écrivains attachés au saint siège se soient trop livrés à leur zele, et ayent crû plus coupable qu'il n'étoit, un évêque dévoué à l'empereur Henri IV, qui étoit pour lors excommunié? En un mot Otbert ne peut-il pas être considéré comme la partie de ceux qui déposent contre lui? Est-il de l'équité de s'en rapporter au témoignage et à la déposition de l'adverse partie, sans écouter les témoins qui lui sont favorables? Puis donc que d'autres auteurs, dont la sincérité et l'exactitude sont reconnues, ont parlé d'Otbert assez favorablement, ne pourroit-on pas au moins faire usage de leur témoignage, pour apprécier à sa juste valeur ce qui est dit contre lui dans les monumens que nous avons cités? Après tout, nous ne pensons pas qu'on puisse blâmer ceux qui imitant la modération du sage et judicieux D. Mabillon, et des modernes qui l'ont suivi, ne croient pas Otbert aussi mauvais évêque qu'on se le représente ordinairement. Il est vrai qu'il fut attaché au Roi Henri IV, tant que ce prince vécut, et qu'il lui demeura toujours fidele. Il le reçut à Liege, lorsqu'il y passa en fuyant son fils, pour se retirer en Lorraine, et lui rendit de grands services. Mais qui peut blâmer un évêque, comme le disent les Liegeois dans leur lettre apologétique, de favoriser son prince, à qui il s'est engagé par serment de demeurer fidele? Qui peut, dis-je, blâmer un évêque de ce qu'il est exact au serment de fidélité qu'il a fait, pourvu qu'il ne favorise ni l'erreur du Prince, si elle est, ni le schisme? On ne peut donc point faire un crime à Otbert de la fidélité qu'il garda à Henri. Il seroit plus difficile de le justifier sur le traitement injuste qu'il fit à Berenger, en le chassant de son abbaye de saint Laurent : et c'est en partie ce qui a porté l'abbé Jarenton à parler de lui avec tant de vivacité.

Enfin quoique l'entrée d'Otbert dans l'épiscopat ne paroisse pas réguliere ni canonique, l'église de Liege n'en souffrit point; au contraire Otbert lui fit beaucoup de bien pendant les vingt-huit ans qu'il la gouverna. On lui re-

proche à la vérité d'avoir dépouillé les églises de son diocèse, et de n'avoir pas même épargné le tombeau de saint Lambert, en enlevant tout ce qu'il y avoit d'or, d'argent, et de pierreries, pour payer trois cents marcs d'argent, et trois marcs d'or au célèbre Godefroi de Bouillon qui, avant son départ pour la croisade, lui avoit vendu son château de Bouillon, et les terres qui en dépendoient. Mais Gilles d'Orval excuse sur cela Otbert, par les avantages qui revinrent de cette acquisition à tout le pays, qui ne fut plus exposé comme auparavant au pillage et aux violences des soldats de la garnison du château. Otbert acheta encore de Baudouin comte de Hainaut, l'an 1096, le château de Corvin; ce qui donne occasion à Le Mire de dire que les deux seigneurs qui vendirent leurs châteaux à l'évêque de Liege, se firent plus d'honneur en vendant, que le prélat ne s'en fit en les achetant : *Et vero major fuit utriusque vendentis quam ementis gloria.*

Chronic. ad ann. 10, 6.

Otbert éleva de terre l'an 1102 le corps de sainte Ode vierge, et l'exposa à la vénération publique dans l'église de Rode, qui du nom de cette sainte, a été depuis appelée sainte Oden-Rode. Il fit l'an 1110, avec grande solennité, la même cérémonie pour les reliques de saint Guibert fondateur de Gemblou. Les historiens rapportent plusieurs autres actions d'Otbert qui font honneur à sa mémoire, et d'où l'on peut conclure avec Gilles d'Orval, et avec les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne, que ce prélat corrigea les vices de ses premières années par une fin glorieuse. Il mourut le 31 janvier 1119 : d'autres mettent sa mort l'an 1118; mais cette différence ne vient que de la différente manière de commencer l'année. En la commençant à Pâques, la mort d'Otbert est arrivée l'an 1118; mais en la commençant au mois de janvier, il est mort l'an 1119,

Butkens, trophées de Brabant, p. 96. | Mir. chron. ad. ann. 1093.

Gall. chr. t. 3, p. 865.

## § II.

### SES ÉCRITS.

**O**TBERT ayant été attaché à l'empereur Henri IV, tant qu'il vécut, écrivit après sa mort une lettre que Goldast a insérée sous ce titre, *Otberti episcopi epistola pa-*

Apud Gold. p. 204 ad p. 226.

Journ. des scav. de  
l'an 1715, p. 505,  
506.

*rentatoria, de vita et obitu Henrici IV imperatoris*, dans l'apologie qu'il a publiée pour cet empereur. Baronius en parlant dans ses annales de cette vie de l'empereur Henri IV, écrite par l'évêque de Liege, fait entendre que le véritable auteur de cet ouvrage est Reinec Leinec, qui l'a imprimé, et qui pour lui donner plus d'autorité, l'a publié sous le nom d'Otbert. Mais M. Wendler réfute cette prétention de Baronius par une raison bien solide, en faisant voir que l'ouvrage dont ce cardinal veut faire auteur Reinec Leinec, a été imprimé en Allemagne (à Bâle en 1518) avant que Reinec Leinec fût au monde; ce qu'il confirme par l'autorité de Cuspiniens auteur contemporain.

Marten. ampl. col.  
t. 4, p. 1004, 1005.

L'auteur de l'histoire du monastere de saint Hubert rapporte une lettre d'Otbert à Wirede, usurpateur de l'abbaye de saint Hubert, par laquelle il lui donne jour pour venir à Liege recevoir la bénédiction abbatiale de sa main. Wirede s'y rendit, reçut la bénédiction, et s'attira l'indignation de tous ses freres.

## J E A N ,

## DIACRE ET MOINE DE SAINT OUEN,

T. 8. p. 365, et  
suiv.

ON a déjà remarqué dans le huitieme volume de l'histoire littéraire, que les études étoient en honneur en l'abbaye de saint Ouen de Rouen dans l'onzieme siècle, et qu'il s'y forma alors des élèves de mérite. Jean, diacre, moine de cette abbaye, fut du nombre, et commença dès l'âge de vingt ans, à se distinguer par des ouvrages, dont une partie est venue jusqu'à nous. Mais rien ne fait plus d'honneur au moine Jean, que le choix qu'on fit de lui, pour tenir la plume, et faire les fonctions de notaire ou de secrétaire, dans le concile tenu à Reims l'an 1119, par le pape Calixte II. Cette glorieuse époque sert à faire voir qu'il a vécu pour le moins jusqu'en 1119, et qu'on ne peut placer sa mort, dont le temps est incertain, avant cette année.

Conc. t. 10, p. 872.  
Ord. vit. hist. l.  
72, p. 863.

Jean n'avoit pas encore vingt ans, lorsqu'il composa en prose et en vers la vie de saint Nicolas. Il fit, à l'âge de vingt-cinq ans des additions en vers et en prose rimée à celle de saint Ouen, faussement attribuée par Henschenius à Fridegode auteur Anglois, dont les sçavans reconnoissent aujourd'hui que Thieri moine de saint Ouen, est le véritable auteur. Si l'on veut en croire ce qui est rapporté dans quelques manuscrits, Jean eut une vision dans laquelle saint Ouen lui ordonna d'écrire sa vie, à quoi il obéit. Mais ce qui est plus certain, c'est qu'il entreprit ce travail par ordre de son abbé. La nouvelle vie de saint Ouen que le moine Jean entreprit d'écrire, est faite sur une plus ancienne vie du saint évêque de Rouen, écrite par un anonyme du huitieme siecle, ensuite mise en vers par Thierri moine de saint Ouen, avec lequel Jean avoit vécu. Le travail de ce dernier consiste en des additions qu'il a faites à l'ouvrage précédent, en y ajoutant quelques miracles qui avoient été omis par le moine Thierri. Ainsi ce n'est proprement que la même vie de saint Ouen, mais augmentée. M. Baillet ne paroît pas avoir eu connoissance de cette nouvelle vie.

On croit que le moine Jean peut être l'auteur de plusieurs discours ou sermons, qui se trouvent avec beaucoup d'autres ouvrages, recueillis dans un fort beau manuscrit de l'abbaye de saint Ouen de Rouen, appelé *le livre noir*, par le P. Pommeraye. Ce manuscrit a six cents ans d'antiquité, au jugement de D. Martene, et par conséquent va jusqu'au temps qu'a vécu le moine Jean. Le même D. Martene a publié quatre pièces de ce manuscrit, du nombre de celles dont on croit que le moine Jean est auteur, sans toutefois les lui attribuer, ni les lui contester. Ces pièces sont quatre discours, dont le premier est sur la translation de saint Ouen faite en 948; le second, sur une autre translation du même saint, dont le corps se trouva pour la troisieme fois entier, sans aucune altération, et dans le même état où il étoit, lorsque saint Ansbert son successeur, le transféra la première fois pour le placer à l'orient de l'autel de saint Pierre; et lorsque, cent soixante-cinq ans après cette première translation, l'archevêque Riculfe l'éleva dans le temps du ravage des Normans, pour le mettre dans une

T. 3, Thes. anecd.  
p. 1669, et seq.

Boll. 21 aug. p.  
820, 824.

châsse garnie d'or et de pierres précieuses. Les continuateurs de Bollandus ont publié les deux pièces dont nous venons de parler sur l'édition de D. Martene, qu'ils ont conférée avec un manuscrit; et ils ont ajouté des notes pour l'éclaircissement du texte. Le troisieme discours porte ce titre : *Translation de saint Nicaise martyr, et de ses compagnons*, saint Quirin prêtre, et Scuvicul, diacre. Enfin le quatrieme discours ou sermon est sur la fête des saints, dont on conservoit alors les reliques dans l'abbaye de saint Ouen, et qui ont été brûlées depuis par la fureur des Calvinistes.

Si le moine Jean est auteur du troisieme de ces discours, comme le P. Pommeraye le suppose, on ne peut lui en contester aucun. Ils sont si semblables pour le style, et pour tout ce qui peut caractériser un auteur, qu'on ne peut lui en attribuer un sans le reconnoître auteur de tous les quatre. De plus, le temps où ils ont été faits, convient fort bien au temps où vivoit le moine Jean, qui les aura composés pour servir à l'office des différentes fêtes dont il y est question. Ces discours sont moins des sermons, que des relations historiques de ce qui a occasionné les translations de saint Ouen et de saint Nicaise, et des différens événemens qui les ont accompagnées.

Pomm. hist. de s.  
Ouen, p. 539.

Il ne faut point séparer du moine Jean, Ambroise religieux de la même abbaye, qui employa sa plume à célébrer en prose et en vers l'illustre sainte Agnès vierge et martyre. Cette vie se trouve dans le même manuscrit qui contient les ouvrages du moine Jean, et est écrite du même caractere; ce qui donne lieu de croire que ces deux auteurs ont vécu dans le même temps. Le P. Pommeraye le conjecture ainsi.



---

H E R B E R T ,  
EVESQUE DE NORWICH,  
SURNOMMÉ LOZINGA .

---

## § 4.

## HISTOIRE DE SA VIE.

HERBERT né en Normandie, dans un lieu appelé Hiesmes, *in pago Oximensi*, embrassa la profession monastique dans la célèbre abbaye de Fecan, dont il devint prieur. Quelques-uns le font natif d'Oxford en Angleterre, trompés sans doute par la ressemblance du nom latin du lieu de sa naissance, en lisant *in pago Oxoniensi*, au lieu de *in pago Oximensi*. De Fecan il fut transféré en Angleterre par Guillaume II, et fait abbé de Ramsey l'an 1087. Quatre ans après, en 1091, il monta sur le siège épiscopal de Thetford, qu'il avoit acheté à prix d'argent. Herbert procura à son pere nommé Robert, l'abbaye de Winchester, par la même voie par laquelle il s'étoit procuré à lui-même l'évêché de Thetford; ce qui donna occasion à un poète de faire cette sanglante épigramme contre l'évêque et l'abbé.

Mon. Angl. t. 1, p. 1003.

Bul. t. 2, p. 544.

Mon. Angl. edit. 1656, p. 240, col. 2.

Hist. Angl. p. 247.

Surgit in ecclesia monstrum genitore Losinga,  
Simonidum secta, canonum virtute relicta.  
Petre, nimis tardas, nam Simon ad ardua tentat.  
Si præsens esses, non Simon ad alta volaret.  
Proh dolor! Ecclesiæ nummis venduntur et ære.  
Filius est præsul, pater abbas, Simon uterque.  
Quid non speremus, si nummos possideamus?  
Omnia nummus habet, quod vult facit, addit et aufert.  
Res nimis injusta, nummis fit præsul et abbas.

Alford, ad ann. 1093, n. 39. | Centur. Magdeb. Centur. III, p. 1096.

L'entrée d'Herbert dans l'épiscopat ne donne pas de ce prélat une idée fort avantageuse, non plus que ce qu'en dit Harpsfeld qui le représente comme un homme prostitué à la plus basse et la plus honteuse flatterie; ce qui lui mé-

Hist. Eccles. Angl. p. 247, et 248. | Guill. Malmesb. l. 2, c. 2.

rita le surnom de *Losinga* : à *mendaci adulatione, quâ se ad regis, potentiorum, ad aliorumque non modo sensum et voluntatem, sed quasi nutum atque vultum turpiter blandiundo convertibat, Losinga dictus est.* Enfin touché de Dieu, il prit la résolution de descendre d'une place dans laquelle il étoit entré par une si mauvaise porte. Pour cet effet, il alla à Rome, et remit le bâton pastoral et l'anneau entre les mains du pape, qui usant d'une grande indulgence à son égard, comme parle Guillaume de Malmesbury, le rétablit, *indulgentia clementissimæ sedis.*

Angl. sacr. t. 1, p. 398.

Malmesb. ib.

Spelm. conc. Brit. t. 2, p. 21.

Apud Ans. l. 3, ep. 121. | Eadm. hist. nov. p. 73.

Ib. ep. 122.

Herbert de retour en Angleterre, transféra l'an 1094 le siege épiscopal de Thetford à Norwich, où il fonda un monastere des plus célèbres par le grand nombre et la vie édifiante des religieux qui étoient au nombre de soixante. Il établit aussi à Thetford des moines de Cluni. C'est ainsi qu'Herbert travailla à réparer les fautes de sa jeunesse; disant souvent avec saint Jérôme : *Erravimus juvenes, emendemus senes.* Il assista l'an 1102 au concile national, que saint Anselme tint à Londres dans l'église de saint Pierre de Westminster, où plusieurs abbés d'Angleterre furent privés de leurs dignités, dans lesquelles ils étoient entrés par simonie, ou qu'ils avoient deshonorées par leur mauvaise conduite. Pendant le séjour que saint Anselme fit à Lyon, au retour de son second voyage de Rome, où ses démêlés avec le roi Henri I, au sujet des investitures, l'avoient obligé de retourner, Herbert lui écrivit avec quelques autres évêques, une lettre des plus pressantes, pour l'engager à revenir au plutôt remédier aux abus que son absence occasionnoit. Ces prélats lui déclarèrent dans leur lettre, qu'ils sont prêts non seulement à le suivre, mais même à marcher devant, et à se sacrifier, s'il l'ordonne. Saint Anselme fit réponse aux évêques, et leur témoigna la part qu'il prenoit aux maux dont ils se plaignoient, et la joie qu'il avoit de ce qu'ils reconnoissoient enfin les malheurs où leur trop grande patience les avoit fait tomber.

Depuis le moment que Dieu toucha Herbert, il se conduisit de telle sorte qu'il semble avoir effacé le vice de son entrée dans l'épiscopat, par plusieurs belles actions, par son zele pour le rétablissement de la discipline contre les clercs concubinaires; par le soin qu'il eût de construire des églises,

et de fonder des monasteres : ce qui fait dire à ' Barthelemi de Cotton qu'il a immortalisé son nom. Ainsi on peut lui faire une juste application de ce que Gilles d'Orval dit d'Otbert évêque de Liege, dont l'entrée dans l'épiscopat étoit aussi irrégulière que celle d'Herbert; *Licet aliundè quàm per portam introïerit, tamen indecora principia glorioso fine correxit. Præclara enim permulta regiminis sui tempore gessit.* Aussi voyons-nous que non-seulement Barthelemi de Cotton, mais encore plusieurs autres écrivains, font les plus grands éloges de ce prélat. Il mourut le 22 juillet 1119. Nous croyons devoir préférer le sentiment <sup>ib.</sup> de ceux qui mettent sa mort en cette année, à celui de M. Du Cange, de Fabricius, et autres, qui la placent en 1120.

Angl. sac. t. 1, p. 407 et 408.

## § II.

## SES ÉCRITS.

QUANT aux écrits d'Herbert, voici ceux que Possevin, Pitsée, Fabricius, les Centuriateurs de Magdebourg lui attribuent; un livre adressé à saint Anselme, contre les mauvais prêtres; dix-huit sermons; un traité de la durée des temps; un autre de la fin du monde; et des lettres écrites à différens particuliers. Il seroit à désirer que les écrivains qui attribuent ces ouvrages à Herbert, nous eussent fourni des preuves convaincantes qu'il les a composés; et de plus qu'au lieu d'en faire une simple liste, ils nous en eussent donné des notions suffisantes pour pouvoir en rendre compte. On trouve encore dans le catalogue des manuscrits de l'abbaye de Cambron deux écrits sous le nom d'Herbert. *Herbertus de septem sacramentis; de situ terræ Jerosolymitanæ.* Comme nous n'avons vu aucun de ses écrits, nous ne pouvons en porter de jugement.

Sander. bib. mss. Belg. part. 1, p. 357.

## AUTRES ECRIVAINS.

SAINT GEOFFROI abbé de Nogent, puis évêque d'Amiens, mort l'an 1118, est auteur d'une lettre à Baudri évêque de Noyon, et de quelques chartes qui se trouvent

Spic. t. 8, p. 163,  
171.

partie imprimées dans le spicilége de D. Dachery, partie manuscrites dans les archives de Marmoutiers, de Molsme, et ailleurs.

Mab. Ann. l. 72,  
n. 109.

**B**ERNARD doyen de l'église de Soissons, a fait quelques vers sur saint Geofroi évêque d'Amiens, selon le témoignage de Nicolas auteur de la vie de ce prélat.

**G**ERAUD second abbé de Chazal-Benoît, au diocèse de Bourges, disciple du b. André, premier abbé et fondateur de ce monastere, soutint avec beaucoup de réputation et de succès, depuis l'an 1115 ou environ, jusqu'en 1119, l'institut de Vallombreuse. Il écrivit la vie du b. fondateur, avec Alger autre disciple du saint abbé; mais cet ouvrage ne se trouve nulle part. On croit qu'il fut enfermé dans le tombeau du bienheureux André.

De Visch. bibl.  
Cist. p. 212.

**S**AINT MELCHIADE moine de Clairvaux, mort en 1120, est auteur d'un ouvrage intitulé, *de legitima Petri cathedra contra schismaticos*. L'auteur et son écrit ne nous sont connus que par ce qu'en dit le bibliothécaire de Cîteaux.

**L**A mémoire de PROGOM de Troyes n'a passé à la postérité que par ce trait mordant de Jean de Salisbury, par lequel on voit qu'il avoit composé un ouvrage peu estimé: *Magnus Theodoricus, ut memini, Topica, non Aristotelis, sed Treccassini Progonis irridebat*.

Gall. chr. nov. t.  
5, p. 269.

**L**UDOLPHE premier prieur du monastere de saint André de Bruges, qui dans son origine n'étoit qu'un prieuré dépendant de l'abbaye d'Afflighem, érigé depuis en abbaye, fut ensuite fait abbé d'Oostbrouck. Il florissoit en 1105, et doit avoir vécu jusqu'en 1120. Il est auteur d'une lettre sur l'origine de saint André.

Mab. ann. t. 5, l.  
63, n. 58. l Ord.  
hist. l. 5, p. 581.  
Ib. l. 10, p. 781.

**F**ULCHEREDE qui de moine de saint Martin de Seez, devint abbé de Scrobesburi en Angleterre, étoit plein de zele et habile interprète de l'écriture sainte: *In divinis tractatibus explanator profluus*. C'est le témoignage que lui rend Ordric Vital. Cet historien rapporte que Fulcherede

ayant été choisi par les abbés et les prêtres, pour prêcher dans une grande fête qui se célébra à Glocestre le premier d'août de l'an 1100, il parla avec beaucoup de force sur les malheurs qui alloient accabler le royaume d'Angleterre, et sembla annoncer, comme s'il eût prophétisé, la mort funeste du roi Guillaume qui fut tué le lendemain à la chasse, en poursuivant un cerf. Nous n'avons de Fulchrede que le fragment ou extrait du sermon qu'il fit en cette occasion. Il mourut vers l'an 1120.

**P**IBON moine de saint Mansuy de Toul en Lorraine, est auteur d'un petit écrit intitulé, *Tractatus de translatione secunda sancti Mansueti*, imprimé par les soins de Dom Martenne. C'est une espece de notice ou une petite histoire de la seconde translation de saint Mansuy, faite en 1104, par l'abbé Thiemare, avec l'agrément de l'évêque Pibon. Mais elle n'a été écrite qu'après la mort de l'abbé et du prélat, et ainsi après l'an 1115, puisque Thiemare vivoit encore en cette année, selon D. Mabillon. L'auteur commence ainsi sa narration : « Après avoir parlé en » peu de mots de la vie et des actions de notre B. P. saint » Mansuy, nous nous proposons d'écrire sa seconde translation, d'en expliquer le sujet; et de rapporter de quelle » maniere elle s'est faite. » On voit par ces paroles que Pibon avoit aussi écrit la vie de saint Mansuy, et que l'histoire de la seconde translation n'est qu'une addition et une suite. Lorsqu'on eut indiqué le jour de cette cérémonie, qui se fit au mois de juin de l'an 1104; les seigneurs et le peuple du pays y accoururent avec autant d'empressement, dit l'auteur, que si on leur eût annoncé qu'ils alloient voir ressusciter le saint évêque.

Anecd. t. 3, p. 1088, 1092.

Ann. l. 72, n. 100.

**L**AMBERT, évêque de Tournai et de Noyon, mort en 1121, est auteur d'une lettre, par laquelle il exhorte Secard abbé de saint Martin, qui avoit quitté son monastere, à revenir en prendre la conduite, ou à donner sa démission, pour pouvoir en élire un autre. D. Martenne a tiré cette lettre d'un manuscrit de saint Martin de Tournai, et l'a insérée parmi ses anecdotes, D. Maur d'Antinque cite dans son nouveau Du Cange, une chartre du même

Marten. anecd. t. 1, p. 344, t. 4, p. 7905.

Lambert, qui se trouve dans le cartulaire de l'abbaye de saint Quentin en l'Isle, en faveur de laquelle elle a été donnée, Elle est datée de l'an 1122, quoique Lambert soit mort en 1121, ce qui vient apparemment de la différente maniere de commencer l'année.

Mart. 2, voyag. litt.  
p. 91.

**R**OGO FRETELLUS a fait un ouvrage sous ce titre, *Fretellus, de locis sanctis*, que ' D. Martenne témoigne avoir vu parmi quelques historiens de la guerre sainte, dans un manuscrit de la bibliothèque de Marchienne. Cet écrit est sans doute le même que celui qui est ainsi cité dans M. Du Cange : *Rogo Fretellus Antiochenus archidiaconus, de locis patriarchii Hierosolymitani usque ad Arnulphum III.*

Cang. indi. auct.

Gall. chr. nov. t.  
3, p. 69.

**E**RLEBOLDE qui fut fait Doyen de l'église de Cambrai, l'an 1121, étoit très-habile dans l'intelligence de l'écriture; et faisoit souvent des exhortations au peuple. C'est le témoignage que lui rend Guibert abbé de Nogent, qui nous le représente comme un missionnaire : *Cùm in scripturæ scientia copiosus foret, multos circumquaque faciebat ad populum sermones.*

## JEAN,

MOINE DE BEZE.

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Chron. Bez., t. 1,  
Spicileg. p. 659.

**J**EAN moine de l'abbaye de la fontaine de Beze, au diocèse de Langres, et aujourd'hui dans celui de Dijon, fut élevé dès son enfance dans ce monastere. Il s'y distingua surtout par son goût pour les livres, et par le zele qu'il eut pour en amasser, soit en les copiant lui-même, soit en les faisant copier. C'est en qualité de sacristain et de chantre, que le moine Jean s'appliqua ainsi à procurer des livres; ce qui ne doit pas cependant s'entendre

comme s'il ne s'agissoit que des livres concernant l'office divin. Son soin s'étendoit également aux livres de piété et de science; soin qui étoit alors attaché à son emploi. On voit à la suite de son épitaphe l'énumération des livres qu'il fit copier, dont le nombre est considérable pour le tems où il vivoit. (1) C'est tout ce que nous sçavons de sa vie; son épitaphe, quoique longue, ne nous apprend pas d'autres particularités. Nous ignorons même l'époque précise de sa mort, que nous croyons pouvoir placer vers l'an 1120. Il paroît qu'il vivoit encore en l'an 1119, et qu'il mourut sous l'abbé Etienne, auquel Gerard succéda pour le plus tard l'an 1125. Cet abbé voulant remédier à la négligence qu'on avoit eue d'entretenir les livres de son monastere depuis la mort du chantre Jean, fit un réglemeut, par lequel il obligea tous les prieurs dépendans de son abbaye à faire une redevance annuelle au chantre, pour fournir à cette dépense. Tous y concoururent d'autant plus volontiers, qu'ils croyoient que c'étoit un moyen d'obtenir la rémission de leurs péchés. Cela montre l'idée qu'on avoit alors de cette bonne œuvre, et du mérite qu'il y a de procurer de l'instruction par la lecture des bons livres (2). Voici l'épitaphe du moine Jean, dans laquelle on fait son éloge et celui de l'abbé Etienne, en rapportant ce qu'ils ont fait l'un et l'autre pour le bien de leur monastere; l'un en réparant les édifices, et augmentant les revenus, l'autre en l'enrichissant de livres; l'un en rétablissant la maison du Seigneur, et l'autre en travaillant à l'embellir et à l'orner.

Ib. p. 665.

Ibid. p. 658, 659.

## EPITAPHE.

Ostendit nobis monachi pia cura Johannis,  
 Qualis in ecclesia fuit à puerilibus annis.  
 Abbatis Stephani studium quærens imitari,  
 Plus studeat reliquis ea quæ bona sunt operari.

(1) Dans le catalogue des livres que le moine Jean fit copier, on marque : une grande partie de Joseph ; saint Augustin sur cinquante pseumes ; ses confessions ; l'exameron de saint Ambroise, ses offices ; sur les sacremens ; sur la mort de son frere Satyre ; son traité de la virginité ; le pastoral de saint Grégoire ; sur les miracles ; la vie de saint Gal, et plusieurs autres vies ; des actes des martyrs, la vie de saint Léon ; saint Jérôme sur Sophonie, Aggée, etc.

(2) *Omnes verò obedientiarum præpositi huic decreto, quod eis in remissionem peccatorum injungebatur, assenserunt, et libenter se hoc acturos promiserunt.*

Abbas ecclesiam venerabiliter renovavit,  
 Desertasque domos, veluti patet, ædificavit.  
 Hic partem cupiens ipsius habere laboris,  
 Libris scribendis operam dedit omnibus horis.  
 Stephanus ecclesiæ possessa suæ duplicavit,  
 Dùm reditus, fundos et prædia multiplicavit.  
 Hic rerum custos sibi credita dùm benè servat,  
 Multiplici studio libros studiosus acervat.  
 Stephanus ecclesiæ thesauros amplificavit,  
 Omnia septa ferè meliùs mutando locavit.  
 Hic rerum custos, dùm curis invigilavit,  
 Plus in ea reliquis custodibus ædificavit.  
 Stephanus ecclesiam ditem de paupere fecit,  
 Quam meliùs statuendo superflua quæque rejecit.  
 Cujus et iste sequens factum non degeneravit,  
 Dùm res ecclesiæ pro posse suo decoravit.  
 Stephanus ecclesiæ caput extendit super amnem.  
 Novimus auxilium simul impendisse Johannem.  
 Quisque modo famulando suo dat plurima, proque  
 Fine sui cursûs bravio fit dignus uterque.  
 Ecclesiæ Domini dilexit uterque decorem,  
 Dùm pro posse sui famulatûs præstat honorem.  
 Fides uterque cliens Domini sepelire talentum  
 Noluit, ex uno dùm quærit reddere centum.  
 Vita patris Stephani pastoribus est imitanda :  
 Vita Johannis erit non immeritò memoranda.  
 Hic erit exemplo prælatis, iste sequendus,  
 Quis in officio suus est successor habendus.  
 Nos igitur, qui tot tanti bona patris habemus,  
 Quique Johannis opus tot florida scripta videmus,  
 Expansis regi manibus qui regnat ubique,  
 Conferat, oremus, meritum pietatis utrique,  
 Ut qui justificat majores atque pusillos  
 Connumeret patriæ cœlestis civibus illos.

## § 11.

## SES ÉCRITS.

**J**EAN est auteur d'une chronique de son monastere, que  
 D. Dachery a fait imprimer dans le premier tome de son  
 spicilége. Quelques critiques ont voulu lui enlever cet ou-  
 vrage,



vrage, pour en faire honneur à un anonyme qui auroit vécu après le milieu du huitième siècle. La raison qu'en donnent ces critiques est que l'auteur de la chronique, qu'on attribue au moine Jean, en rapportant un événement extraordinaire, et le quatrième ravage de son monastère, arrivé vers l'an 754, dit l'avoir appris de témoins oculaires; ce qui ne peut convenir à un écrivain mort dans le douzième siècle. Cette raison, l'unique qu'on allégué, est plus spécieuse que solide. Ne sçait-on pas que les auteurs des chroniques ne font souvent que copier les faits, et les rapportent tels qu'ils les trouvent dans leurs mémoires, sans rien changer dans les expressions? C'est ainsi que l'auteur de la chronique de Beze a transcrit dans son ouvrage le fait rapporté par un écrivain qui l'avoit appris de témoins oculaires, et en a conservé jusqu'aux paroles. La preuve en est évidente par rapport à notre auteur; car outre que quelques lignes après il parle de l'empereur Louis le Débonnaire, qui n'a commencé à régner qu'en 814, il dit plus bas qu'il va rapporter les différens ravages faits dans son monastère, jusqu'à celui des Normans, qu'il appelle la désolation de la désolation, selon ce qu'il a trouvé écrit dans les anciennes chartes de la maison. (1) Dans la description qu'il fait de ces ravages, voici de quelle manière il parle du quatrième. « Le quatrième, dit-il, arriva du temps de Remi, frère du Roi Pepin, père de Charlemagne, par une certaine femme nommée Angla, à qui ledit Remi avoit donné ce lieu, comme nous l'avons déjà rapporté plus haut. » L'auteur après cela renvoie son lecteur à ce qu'il en a dit; puis il ajoute que le monastère demeura dans cet état, jusqu'au temps d'Alberic qui le rétablit, c'est-à-dire jusqu'en 850. Ce fut du moins en cette année qu'il obtint de Louis le Débonnaire une charte confirmative de ce qu'il avoit fait. Enfin il raconte tout de suite la dernière désolation du monastère de Beze, qui fut pillé et ravagé par les Normans, l'an 888. Qu'on fasse attention à cette description, et l'on verra que celui qui a écrit le ravage fait par les Normans en 888, est le même que celui qui a rap-

Chron. Beze, p. 503.

Ib. p. 504.

P. 526.

P. 527.

(1) *Dicamus igitur, sicut in antiquis membranulis nostris vix recolligere potuimus, quomodo, et à quibus sexties devastatum sit, ut tandem ad hanc ultimam et atrocissimam desolationem paulò latius differendam accedamus.*

porté l'événement de l'an 754, et le quatrième ravage de son monastère, puisqu'il dit lui-même qu'il en a fait mention plus haut : *Unde et nos in superioribus mentionem fecimus*. L'auteur de la chronique de Beze n'est donc pas un anonyme qui auroit vécu après le milieu du huitième siècle, puisqu'il écrit encore vers la fin du neuvième après l'an 888. Mais comment, dira-t-on, un auteur qui a rapporté sur la foi de témoins oculaires, un événement arrivé en 754, aura-t-il pu écrire après l'an 888 ? Il faudroit pour cela qu'il eût vécu pour le moins un siècle ? La réponse est aisée ; c'est qu'en rapportant l'événement de l'an 754, il n'a fait, selon l'usage assez ordinaire des chroniqueurs, que de le transcrire tel qu'il l'a trouvé dans un écrivain plus ancien que lui, qui l'avoit lui-même appris de témoins oculaires. On pourroit peut-être insister et prétendre que cette chronique est l'ouvrage de plusieurs mains, et qu'elle a été continuée par différens auteurs. Cela pourroit être. Mais néanmoins si l'on veut bien faire attention que l'auteur dans sa préface donne le plan de son ouvrage, qu'il l'exécute comme il l'a tracé, sans s'en écarter, qu'on voit partout la même manière de rapporter les choses, et le même style, on conviendra sans peine que c'est l'ouvrage du même auteur, et celui de Jean moine de Beze. Car quoique M. Papillon ait prétendu prouver par une dissertation insérée dans le quatrième tome de la continuation des mémoires de littérature et d'histoire imprimé à Paris en 1727, que la conjecture sur laquelle D. Dacheri et D. Mabillon se sont appuyés pour attribuer cette chronique au moine Jean, est incertaine, il paroît évident par le témoignage de celui qui l'a continuée qu'il en est le véritable auteur. (Et assurément il méritoit une place dans la bibliothèque des écrivains de Bourgogne.) Quel sens en effet peut-on donner à ces paroles du continuateur de la chronique de Beze, qui après avoir fait le catalogue des livres que le moine Jean avoit ou copié lui-même, ou fait copier, ajoute : *Istum etiam librum de diversis rebus et cartis composuit*. Peut-on désigner d'une manière plus claire la chronique dont il s'agit ?

Chron. Bez. p. 224.  
Fab. bib. med. et inf. Lat. 1. 2, p. 561.

Spic. t. 1, p. 660.

Cette chronique et celle de saint Benigne de Dijon sont si semblables, qu'il faut nécessairement que celle de Beze ait été copiée sur celle de Dijon, ou celle de Dijon sur

celle de Beze. C'est sur quoi les sçavans sont partagés. André de Valois et le P. le Cointe sont d'un sentiment opposé.

Pour résoudre la difficulté, il n'est question que de savoir quelle est la plus ancienne des deux chroniques. Car il est certain que la plus récente a été faite sur celle qui l'a précédée. D. Rivet s'est déjà déclaré en faveur de l'anonyme auteur de la chronique de saint Benigne, comme étant le plus ancien, puisqu'il n'a poussé son ouvrage que jusqu'à l'an 1052. Il ajoute qu'environ un siècle après que cet anonyme eut fini son ouvrage, Jean moine de Beze, entreprenant aussi d'écrire la chronique de son monastere, le prit tellement pour modèle, qu'il en copia littéralement la préface et plusieurs autres longs morceaux. Quoiqu'il n'y ait pas un interval aussi long entre la chronique de saint Benigne et celle de Beze, que D. Rivet semble le marquer, nous nous rendons à son sentiment, et nous pensons que celle de saint Benigne a servi de modele au moine Jean, qui commence la sienne dans les mêmes termes que l'auteur de la chronique de saint Benigne, ne faisant que substituer le nom de son monastere à celui de saint Benigne. Il ne le copie néanmoins pas toujours servilement dans ce qu'il emprunte de lui. Il déclare que pour ne pas donner lieu à ceux qui lui succéderont, de se plaindre de la négligence de son temps, comme il y avoit lieu de la reprocher à leurs prédécesseurs, il entreprenoit de leur transmettre, quoique d'un style impoli et grossier, l'histoire de la fondation de son monastere, de son antiquité; de faire connoître, autant qu'il a pu l'apprendre, les dons faits par les rois, les évêques, les ducs, les comtes, et autres personnes illustres, pour exciter la reconnaissance des moines envers leurs bienfaiteurs, et les engager à prier Dieu pour eux. Voilà quel est son dessein qui est assurément très-louable. Il entre ensuite en matiere, et commence sa chronique par le règne de Clovis, qui défit Siagrius, et établit la monarchie Française, en chassant les Romains des Gaules. Comme cette partie de la chronique de Beze se trouve toute entiere dans celle de saint Benigne, l'éditeur, pour ne point répéter inutilement les mêmes choses, a retranché tout ce qui précède la fondation

Hist. litt. t. 7, p. 455, et 456.

P. 490.

Chron. p. 606.  
Mab. ann. l. 67,  
n. 63.

du monastere de Beze, faite l'an 600, sous le régime de Clovis II, par le Duc Amalgaire. L'auteur de cette chronique, suivant le plan qu'il s'est proposé, s'attache particulièrement à ce qui regarde son monastere; il fait la description du terrain, dans laquelle il n'a pas oublié la belle fontaine qui forme une rivière à sa source, fournit une grande abondance de poissons, et produit des herbes qui dans des tems de disette servent de nourriture aux pauvres. Il fait le détail des donations que fit le fondateur, et continue son histoire, rapportant tous les différens événemens, depuis la fondation jusqu'à son temps : en sorte que cette chronique n'est proprement que l'histoire et le recueil des chartes du monastere de Beze. Son continuateur en a donné une idée fort juste par ces paroles : *Istum etiam librum de diversis rebus et cartis composuit.* Il conduit sa chronique jusqu'au temps de l'abbé Etienne, sous lequel le monastere de Beze fut si florissant, que sa réputation s'étendit non seulement par toute la France, mais même jusqu'à Rome. La communauté étoit composée de soixante religieux; et on en comptoit de plus quarante qui habitoient au dehors dans des cellules particulières. Plusieurs d'entr'eux furent choisis pour gouverner d'autres monasteres. De ce nombre furent Gui abbé de saint Michel de Tonnerre, Henri de Saint Seine, Eustase de saint Eloi de Noyon, Godefroi de saint Jean de Reome, etc.

Quoique l'objet principal de l'auteur de la chronique de Beze soit de rapporter ce qui concerne cette abbaye, on y trouve cependant plusieurs traits importans pour l'histoire de Bourgogne et des évêques de Langres. Nous remarquons en finissant, que cette chronique a été continuée à peu près sur le même plan, mais d'une manière moins intéressante pour l'histoire générale, jusqu'au temps de Geoffroi qui étoit abbé de Beze en 1253 et en 1255.

## ALBERT D'AIX.

ALBERT ou Alberic, chanoine et gardien de l'église d'Aix en Provence, *Aquensis*, et non d'Aix-la-Chapelle au diocèse de Liege, comme le prétend Valere André, a composé une histoire de la première croisade, qui commence en 1095, et finit en la seconde année du règne de Baudouin du Bourg roi de Jérusalem. Il est vraisemblable, selon Vossius, que cet auteur qui paroît être le plus ancien historien de cette guerre, finit ses jours en la même année qu'il termina son histoire, c'est-à-dire la seconde année du règne de Baudouin second du nom, et troisième roi de Jérusalem. Mais ce prince ayant été couronné roi de Jérusalem le jour de Pâques de l'an 1118, la seconde année de son règne doit concourir avec l'année 1120, et non avec l'année 1118, comme le marque Vossius. Ainsi nous ne pouvons placer la mort d'Albert, dont nous convenons volontiers avec le P. Pagi que l'année est incertaine, avant l'an 1120. Oudin dans son supplément, avance qu'Albert a continué son histoire jusqu'en l'an 1126, en quoi il se trompe très-certainement, et nous donne lieu de croire, qu'il ne s'est pas donné la peine de jeter les yeux sur cet ouvrage.

Albert avoit toujours eu grand desir d'aller en personne à l'expédition de la terre sainte; mais divers obstacles l'en ayant empêché, il entreprit d'écrire ce qu'il en avoit appris par le canal de ceux mêmes qui en avoient été témoins; afin d'accompagner au moins d'esprit et de cœur ceux qu'il ne pouvoit accompagner de corps dans cette expédition : *ut vel sic non in otio, sed quasi in via, si non corpore, at tota mente conscius essem*. Il a partagé son ouvrage en douze livres, qui contiennent l'histoire de vingt cinq ans, depuis l'origine de cette célèbre entreprise, qui vient de Pierre l'hermite, du diocèse d'Amiens, jusqu'en 1120. L'histoire d'Albert est une des mieux détaillées et des mieux circonstanciées que nous ayons de la croisade : Il y rapporte des faits considérables qu'on ne trouve pas

*Custos ceditus sacrisia.*  
Gall. chr. nov. t. 1. p. 310. | Bibl. Belg. p. 36.

Voss. de hist. Lat. l. 2, c. 48.

Voss. ib.

Pagi. ad an. 1126, n. 16.

L. 1, c. 1.

Gest. Dei per  
Franc.

ailleurs, ou du moins qu'on ne trouve pas si bien expliqués. Ce qui fait voir qu'il avoit consulté, comme il le dit, (1) des personnes très-instruites, et des témoins fidèles des événemens qu'il raconte. On peut juger par-là de ce qu'il faut penser de Sandius, qui dit qu'Albert n'écrivoit qu'en 1184. Si Albert n'avoit écrit son histoire qu'en 1184, auroit-il trouvé alors des témoins qui avoient vû les choses arrivées depuis l'an 1095, qu'il commence son ouvrage, jusqu'en 1120 qu'il le finit? Le style de cet auteur est simple et naturel : il ne faut point y chercher la pureté du langage; mais on y trouve, comme dans la plupart des historiens de la croisade, selon la remarque de celui qui en a donné le recueil, la vérité toute nue, sans ornement et sans artifice. (2) Tout ce qu'on peut reprocher avec fondement à Albert, c'est de n'avoir pas eu soin de marquer les années des événemens qu'il décrit. Un autre défaut que j'y trouve, est d'avoir souvent défiguré les noms propres : par exemple, Gaston de Bearn y est toujours appelé *Gastur de Berdeix*, etc.

Reiner-Reineccius a publié pour la première fois, sans nom d'auteur, l'ouvrage d'Albert l'an 1584, à Hemstad, sous le titre de Chronique de Jérusalem : *Chronicon Hierosolymitanum de bello sacro*. Cette édition en deux volumes in-4<sup>o</sup>. est très-rare. David Hæschelius découvrit dans sa préface sur l'Alexiade, le nom de l'auteur de la chronique publiée par Reineccius; et après lui Jacques Gretser dans un manuscrit de la bibliothèque de saint Martin de Louvain. Depuis cette découverte, l'ouvrage a été publié avec le nom de l'auteur, dans le recueil des historiens de la croisade, que Bongars a donné au public l'an 1611, avec ce titre : *Gesta Dei per Francos*. L'histoire d'Albert chanoine et gardien de l'église d'Aix, tient le cinquième rang dans le premier tome de ce recueil, depuis la page 184, jusqu'à la page 384 (2).

(1) *Decrevi saltem ex iis aliqua memoriæ commendare, quæ auditu et revelatione nota fierent ab his qui præsentibus adfuissent.*

(2) *Hi quamvis rusticule, sine furo et fallaciis, nudam et incontaminatam veritatem exhibent.*

G U I ,  
CHANCELIER ET TRESORIER  
DE L'ÉGLISE DE NOYON.

GUI a vécu sous l'épiscopat de Baudri, et sous celui de Lambert, mort en 1120. Il a composé une déclaration sommaire de l'église de Noyon, qui est dédiée à Robert doyen de la même église. Peut-être est-il encore auteur de l'ouvrage rapporté sous ce titre, par M. du Cange : *Guidonis magistri summa dictaminum*. Du moins nous ne connoissons point d'autre Gui à qui on puisse l'attribuer. D'ailleurs personne n'étoit plus propre à composer un écrit de la nature de celui dont il est question, qu'un chancelier dont l'office étoit de dresser toutes les lettres, les chartes, les diplômes, et autres actes qu'il falloit expédier. La qualité de *maître*, qui est donnée à l'auteur convient au chancelier de l'église de Noyon. Tout chancelier portoit le titre de maître; et on ne donnoit cet emploi qu'à ceux qui avoient long-tems exercé celui de scholastique, et conduit les écoles. Ces raisons nous portent à croire que le chancelier de Noyon pourroit bien être auteur de cet ouvrage. On a parlé d'un semblable écrit dans le septieme volume de l'histoire littéraire. Le lecteur peut le consulter.

Ann. de l'égl. de Noyon, p. 1317, 1318.

Ind. auct.

P. 593 et 594.

## LEGER,

ARCHEVESQUE DE BOURGES.

## HISTOIRE DE SA VIE.

Chron. Malleac. |  
 Altess. Rer. Aquit.  
 t. 10, c. 10, p. 465.  
 Menol. Cistere. ad  
 diem 3 sept.

Spicil. t. 2, p. 760.

Ibid.

Marten. anecd. t.  
 3, p. 884.

Souch. not. in op.  
 IV. p. 235.

Andr. Cosn. Gall.  
 chr. t. 2, p. 46, 47.

LEGER succéda à Audebert, ou Hildebert, archevêque de Bourges, mort l'an 1096. Toutefois le sentiment le plus commun est que Leger ne fut placé sur ce siège que l'an 1097, et même selon Henriquez, en 1098. Il le tint jusqu'à l'année 1120, qui fut celle de sa mort, arrivée le 31 de mars. Leger assista l'an 1099 au concile de Rome, que le pape Urbain II tint la troisième semaine après Pâques. Il se trouva l'an 1110 avec les évêques et les abbés de sa métropole, à celui de Fleuri, ou de saint Benoît sur Loire, auquel présida Richard évêque d'Albane. Il écrivit de-là une lettre à Pierre évêque de Clermont en Auvergne, au sujet de la division qui régnoit entre l'abbé de Mauriac et les religieux. Cette lettre qui est fort courte, se trouve dans la chronique de saint Pierre le Vif. Leger envoya l'an 1112 un député au concile de Latran, dans lequel les investitures furent condamnées; et assista avec ses suffragans à celui de Beauvais tenu en 1114. Nous ne doutons point que le métropolitain de Bourges, qu'Ordric Vital appelle Leother, ne soit le même que Leger; ainsi il fut l'un des huit archevêques de France, qui avec plusieurs évêques, composoient le concile de Reims tenu par le pape Caliste II l'an 1119. Leger survécut à peine un an, étant mort le 31 mars de l'année suivante. Il fut enterré au monastere d'Orsan, dont il peut être regardé comme le fondateur. Cette maison est la seconde de l'ordre de Fontevraud, que ce prélat avoit toujours favorisé de son vivant. Il avoit été fort attaché au bienheureux Robert d'Arbrissel, qui étoit mort quelques années auparavant dans ce monastere: il lui rendit visite pendant sa maladie, et se chargea de faire transporter après sa mort son corps



corps à Fontevraud. Il voulut même l'accompagner; et après ses obsèques, il fit dans le chapitre des religieuses un discours sur les vertus de leur saint instituteur. Ce discours ou oraison funèbre est cité par le P. de la Mainferme dans son *Bouclier de l'ordre de Fontevraud*, et dans d'autres auteurs plus anciens. On en a publié un en François, avec la vie du bienheureux Robert, l'an 1586. Mais M. Baluze soutient que l'archevêque de Bourges ne peut être auteur de ce discours; parce qu'il y est fait mention des hérétiques Albigeois, de s. Dominique, du pape Innocent III, et du roi Philippe Auguste. Comment en effet Leger auroit-il pu parler de s. Dominique, d'Innocent III et de Philippe Auguste qui n'étoient pas encore au monde, lorsqu'il fit cette oraison funèbre en 1147? Il ne paroît pas possible de se tirer d'une semblable objection. Faut-il donc rejeter avec M. Baluze ce discours, comme étant fausement attribué à Leger archevêque de Bourges? *Il se trouve parmi les morceaux qu'on nous a conservés de cet éloge funèbre, de trop belles choses à la gloire du saint fondateur de l'ordre de Fontevraud*, pour que les enfans animés d'un juste zèle pour l'honneur de leur saint patriarche, n'en soutiennent pas l'authenticité. Aussi le religieux de cet ordre, qui a fait l'apologie du bienheureux Robert contre Bayle, dans une dissertation en forme de lettre, entreprend-il se prouver que ce discours est de l'archevêque de Bourges. Pour cela il avoue d'abord « qu'il y a quelques fourures » dans ce que cite Ives Magistri qui a parlé de cette oraison funèbre, et qui en a fait l'analyse; » et il ajoute que ce n'est pas sur ce qui est dit des Albigeois, qu'Ives a mis quelque chose du sien; ce qu'il prouve en faisant voir que ces hérétiques étoient nés avant la mort du bienheureux Robert, que ce saint missionnaire les avoit combattus dans ses prédications, et qu'ainsi Leger a pu en parler dans son oraison funèbre. Mais il n'est pas si aisé de répondre sur ce qui est dit dans le discours de l'archevêque touchant saint Dominique, Innocent III, et Philippe Auguste. Néanmoins comme il semble qu'on ne puisse pas douter que Leger n'ait fait un éloge funèbre du bienheureux Robert, ce fait étant attesté par des auteurs anciens, qui en citent même des extraits, nous croyons qu'on pourroit recon-

T. 1, p. 30 et 47.  
T. 2, p. 401, et suiv.

Dissert. apologet.  
imprimée à Anvers  
en 1701, not. p. 5,  
et suiv.

Cosnier, in Fontis  
Ebraldi exordio,  
p. 41, et seq. p. 126.

noître la pièce citée par Cosnier et par Ives Magistri, ancien chroniqueur de Fontevraud, pour le véritable ouvrage de Leger, en avouant qu'il y a des fourures.

## LE BIENHEUREUX

## THEODGER, OU DIETGER,

EVESQUE DE METS.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. ann. t. 5, l.  
67, p. 277. | Gal.  
chr. nov. t. 5, p.  
1001.  
Mab. ibid. | Hist.  
Lorr. t. 1, p. 1175.

Mab. ib.

Mab. ib.

THEODGER, ou Dietger, appelé *Theogerus* par les Latins, et *Theokarus* par les Allemands, frère de Folmare comte de Mets, reçut l'habit monastique des mains de Guillaume', dans l'abbaye d'Hirsange au diocèse de Constance'. Comme il étoit habile dans les lettres divines et humaines, l'abbé le chargea avec un autre sçavant religieux nommé Herinon, de travailler à corriger les fautes qui s'étoient glissées par la négligence des copistes dans les livres saints de l'ancien et du nouveau testament. N'étant encore que diacre, il fut fait prieur du monastere de Reichenbach, et reçut peu après l'ordre de prêtrise. Le respect qu'il avoit pour les saints mystères, étoit si vif, et lui inspiroit une si grande frayeur, qu'il en étoit saisi, et tomboit presque en défaillance, lorsqu'il mettoit l'étole': *Quo munere tanta cum reverentia fungebatur, ut cum stolam collo imponeret, præ nimio tremore pene deficeret.* Theodger fut fait abbé de saint Georges dans la forêt noire, l'an 1088. Il se conduisit dans le gouvernement de ce monastere avec beaucoup de fermeté. Zélé pour la pratique des règles, il en donnoit l'exemple, et les faisoit observer. Sévère à lui-même, il le fut aussi à l'égard des autres, jusqu'à ce qu'une infirmité occasionnée par une chute de cheval, lui fit comprendre que la conduite d'un supérieur

doit être mêlée d'indulgence. Après avoir gouverné son monastere pendant près de vingt-huit ans, il fut choisi vers l'an 1117 ou 1118, pour être mis sur le siege de Mets à la place d'Adalberon qui s'en étoit emparé, et qui opprimoit cette église. Theodger ayant appris son election, en fut consterné, et mit tout en œuvre pour qu'elle n'eût pas lieu. Ceux qui l'avoient élu, n'ayant aucun égard à son refus et à ses raisons, et son élection ayant été confirmée dans un concile tenu à Cologne l'an 1118, par Conon cardinal, légat du pape, il fut obligé de céder à une si grande autorité, et de se soumettre. Il reçut peu après l'ordination épiscopale des mains du légat : mais jamais il ne put prendre possession de son église, à cause de la résistance des habitans de Mets, qui tenoient le parti d'Adalberon. L'auteur de la chronique de Saxe semble cependant dire le contraire, en marquant qu'après avoir essuyé bien des insultes de la part des partisans de l'empereur, il mourut dans le Seigneur, et fut enterré dans l'église qu'il avoit gouvernée, Mais cet auteur se trompe, et ce qu'on lit dans les autres historiens, fait voir que Theodger ne put prendre possession de l'église de Mets, et qu'ainsi il ne la gouverna jamais.

Mab. ann. t. 6, l. 73, n. 34 et 35.

Mab. ib.

Tritheme qui a sans doute tiré ce qu'il dit touchant ce saint évêque, de l'auteur anonyme qui écrivit sa vie par ordre de l'abbé Erbon disciple du saint, rapporte qu'il assista au concile tenu à Reims l'an 1119, par Caliste II, et qu'il accompagna ce pape jusqu'à l'abbaye de Cluny, où il passa quatre mois après le départ du pape, uniquement occupé de la méditation des choses divines et de la priere. Il y fut attaqué le quatrieme mois d'une fièvre qui l'emporta le 29 d'avril, et fut enterré dans l'église de saint Pierre. Tritheme ajoute qu'il se fit plusieurs miracles sur son tombeau; mais cet auteur se trompe visiblement sur l'année de sa mort qu'il met en 1119; ce qui ne peut être, puisqu'elle n'arriva, selon Tritheme lui-même, qu'après le concile de Reims. Or si Theodger assista au concile de Reims tenu sur la fin d'Octobre de l'année 1119, s'il suivit le pape à Cluni, et mourut quatre mois après que le saint pere en fût parti pour se rendre à Rome, sa mort ne peut être placée au mois d'avril 1119, mais au mois d'avril

Chronic. Hirsang. ad an. 1087. Mab. ann. t. 6, l. 73, n. 114.

Id. hist. de Lorr.  
Meurisse, p. 390.

de l'année suivante, comme Dodechin, l'auteur de la chronique de Saxe, le P. Mabillon et autres écrivains la placent. D. Calmet, sur l'autorité de Meurisse, historien de Mets, avance quelques faits sur Theotger, qui ne sont point conformes à ce que nous venons de rapporter. « On ignore, dit-il, ce que fit Theotger durant son épiscopat; on doute même qu'il se soit fait sacrer évêque. On assure que l'amour de la solitude et de la vie contemplative le porta à renoncer à l'épiscopat en 1120, et à se retirer dans l'abbaye de Cluni, où il vécut encore quelques années, et mourut enfin comme un saint, Dieu ayant fait éclater plusieurs miracles par son mérite à son tombeau. » On ne peut douter que Theotger ne fût sacré, puisqu'il le fut en effet par le légat Conon assisté des archevêques de Saltzbourg et de Magdebourg, et de deux autres évêques, comme le marque le P. Mabillon, sur la foi d'un manuscrit qui lui avait été communiqué par le P. Papebroc, avec lequel on sçait qu'il étoit lié. Ce manuscrit, quoiqu'imparfait, nous apprend tout ce que nous sçavons de la vie de ce saint prélat, écrite par un de ses disciples. Elle est divisée en deux parties, et finit à l'année 1119.

## § II.

## SES ÉCRITS.

Hist. de Lorr. t. 1,  
p. 1175.

« THEOTGER écrivit plusieurs ouvrages de piété, dit D. Calmet, plusieurs lettres spirituelles, des commentaires sur les psaumes, des conférences ou homélies pour l'instruction des novices, un traité de la musique, et quelques autres ouvrages. » De tous ces ouvrages, le plus connu est le traité de la musique, dans lequel il traite de son invention, des nombres et des proportions avec assez de délicatesse, *subtiliter*. C'est le jugement qu'en porte l'anonyme de Molch. D. Bernard Pez ayant trouvé cet écrit de Theotger, sous ce titre, *Incipit musica Theotgeri episcopi*, parmi les manuscrits du monastere de Tegernsée en Baviere, a cru faire plaisir aux sçavans, en donnant le prologue de cet ouvrage, qui est fort court. L'auteur y loue Pythagore comme l'inventeur

Ch. 1091, Bern. Pez.  
anecd. t. 4, diff.  
Isag. p. 9.

de la musique parmi les Grecs; Boece et le moine Gui, comme deux sçavans qui ont travaillé à perfectionner cette science. Dans cet ouvrage sur la musique, Theotger traite la matiere plus du côté de la théorie, que de la pratique. C'est le jugement qu'en porte M. l'abbé Le Beuf.

Dissert. sur l'hist. de Paris, t. 2, p. 115.

---



---

## HUGUES

DE SAINTE MARIE,

MOINE DE FLEURI.

---

### HISTOIRE DE SA VIE.

HUGUES de sainte Marie, ainsi appelé du nom d'un village appartenant à son pere, où étoit une église dédiée à la sainte Vierge, embrassa la vie monastique dans l'abbaye de saint Benoît sur Loire, et s'y rendit célèbre par son sçavoir, vers la fin du onzieme siècle. C'est presque tout ce que nous sçavons de la vie et des actions de cet auteur, qui ne nous est connu que par son nom, sa profession et ses écrits. Le plus considérable de tous par la solidité et l'exacritude, est son traité de la puissance royale et de la dignité sacerdotale, que M. Baluze a imprimé dans le recueil des anciens monumens. Hugues l'adressa à Henri I, roi d'Angleterre, par un prologue ou préface qu'il mit à la tête. Le dessein de l'auteur est d'apaiser les disputes qui divisoient les deux puissances, et de combattre l'erreur de ceux qui croyant sçavoir ce qu'ils ignoroient, renversoient l'ordre de Dieu. Ce que notre auteur appelle erreur avec raison, et ce qu'il entreprend de combattre, est le sentiment de ceux qui prétendoient que la puissance temporelle n'a point été établie de Dieu, mais par les hommes, et qui en conséquence mettoient la dignité sacerdotale au dessus de la royale, quoiqu'elle lui doive être soumise, non en dignité, mais par l'ordre de Dieu (1). Hugues se flatte

Note du mss. de bibl. du roi, 4963.

Miscel, t. 4, p. 9, jusqu'à 69.

(1) *Ordinem à Deo dispositum evertunt, dum opinantur se scire quod nesciunt.*

Miscel. ib. p. 10.

Vult. dans un li-  
belle qui a pour li-  
tre, la Voix du Sa-  
ge.

qu'après qu'il aura dissipé les nuages de cette erreur, on se rendra peut-être à la vérité et aux dogmes qu'il appelle divins : *' divinis dogmatibus acquiescent.* Il traite de sacrilèges et de Phariséens les partisans de l'erreur qu'il entreprend de réfuter : ce sont des furieux qui ne cherchant qu'à satisfaire leur fureur, renversent l'ordre établi par Dieu même, et entretiennent entre les puissances des divisions qui mettent le trouble dans l'église que Jesus-Christ a rachetée de son sang. Quel nom notre auteur donneroit-il aujourd'hui, s'il vivoit, à ceux qui non contents de renverser l'ordre de Dieu, en avançant que la puissance temporelle vient des hommes et non de Dieu, détruisent encore la puissance ecclésiastique ; et qui aussi ignorans qu'ils sont impies, attribuent aux Vandales la distinction des deux puissances. La raison qui engagea Hugues à dédier son traité au roi d'Angleterre, étoit pour lui donner plus de poids et d'autorité ; et il suivoit en cela, dit-il, l'exemple des sçavans, qui avoient autrefois coutume de présenter leurs ouvrages aux rois versés dans les lettres. Il prie sa majesté de l'examiner avec des gens sages, pour découvrir tout ce qui mériteroit d'être corrigé. Pour ce qui est de ces téméraires qui renversent l'ordre des choses, il prévoit que son ouvrage ne sera point de leur goût, tant à cause du style qui leur paroîtra grossier, que parce qu'il combat leur sentiment : car hélas, dit-il, les aveugles de cœur se plaisent pour l'ordinaire dans leur aveuglement et leur témérité ! *Nam cæcis corde plerumque sua, proh dolor ! cæcitas atque temeritas placet.* Il les exhorte cependant à ne point s'offenser de son style, et à préférer dans son discours la vérité à l'éloquence. *Malint veros quàm disertos audire sermones.*

Du reste, il sçait qu'il y a plus de sûreté à entendre la vérité qu'à l'annoncer soi-même : *tutius veritas auditur, quàm prædicatur* ; c'est pourquoi il prie les évêques et les autres prélats de l'église, qui liront son livre, de ne point croire qu'il ait la présomption et la témérité de vouloir les enseigner, eux qui sont assis dans des chaires, et ins-

*Putant enim quòd terræ regni dispositio non à Deo, sed ab hominibus sit ordinata, sive disposita. Et ideo sacerdotalem dignitatem majestati regie præferunt, cum ei subesse ordine, non dignitate, debeat.*

truits des secrets de la divine Philosophie. Ce que nous venons de rapporter du prologue d'Hugues de Fleuri, ne peut que donner une idée très-avantageuse du traité de la puissance royale et de la dignité sacerdotale : il est divisé en deux livres. Dans le premier, après avoir établi par l'autorité de l'apôtre, que tout pouvoir vient de Dieu; qu'un roi est dans son royaume, ce qu'est la tête dans le corps humain; qu'il est l'image de Dieu le pere, comme l'évêque est celle de Jesus-Christ, il explique fort au long en quoi consiste le devoir d'un véritable roi. Il doit employer son ministere à tirer ses sujets de l'erreur, et à les ramener dans les voies de l'équité et de la justice, en quoi il peut être très-utile à l'église. Notre auteur remarque d'après un pere de l'église, dont il emploie les paroles, sans citer la source, que Dieu donne souvent aux peuples des rois pour les gouverner tels qu'ils les méritent, (1) et qu'il y a quelquefois une si grande connexion entre les mérites des sujets et des personnes qui les gouvernent, que la vie des sujets devient plus dérégulée par la faute de celui qui les conduit; et que le prince change de vie par le mérite de ses sujets. Un bon roi est un don de la misericorde de Dieu, et un mauvais est donné par un effet de sa colere; selon qu'il est écrit; *Je vous donnerai un roi dans ma fureur* : et ailleurs; *Il fait régner l'homme hypocrite à cause des péchés du peuple*. Mais quelques soient les rois et les princes, il faut les souffrir, et on ne doit jamais avoir la témérité de s'élever contr'eux, en leur résistant. En suivant le précepte de l'apôtre, si nous étions sous la domination d'un prince payen, il faudroit l'honorer, et souffrir patiemment tous les traitemens qu'il pourroit nous faire. Il nous est ordonné de prier pour eux, et non de leur résister. C'est par la priere, et non pas les armes, qu'il faut résister aux mauvais princes. Saint Ambroise n'opposa à la persécution de l'impératrice Justine, que les prieres continuelles qu'il faisoit à Dieu jour et nuit. C'est une témérité et un crime pour tout prélat de prendre les armes

Cap. 1, p. 12.

Cap. 2, p. 13.

Cap. 3, ibid.

Cap. 4, p. 15.

Saint Grégoire le Grand.

Ib. 16.

P. 17.

P. 18.

P. 20.

(1) *Verumtamen secundum merita subditorum tribuuntur plerumque personæ regentium; et ita nonnumquam sibi invicem connectuntur merita subditorum atque rectorum, ut ex culpa rectoris fiat deterior vita subditorum et ex meritis subditorum mutetur vita rectorum.* Greg. Mag. mor. in Job. I. 25, c. 20.

P. 21.

contre un roi ou un empereur. ' C'est se révolter contre Dieu même, que de résister aux puissances. Quiconque meurt en portant les armes contre son prince, meurt, non comme un martyr, mais comme un voleur qui subit la peine qu'il mérite. Mais ce n'est point à dire pour cela qu'on doive obéir aux puissances, si elles commandoient de faire le mal. Si les disciples de Jésus-Christ doivent aux princes l'obéissance dans les choses de ce monde, ils doivent à Dieu leur innocence (1). C'est pourquoi si un chrétien se trouvoit dans la nécessité, ou de blesser l'innocence et la justice, en obéissant aux puissances, ou de perdre la vie, en refusant de leur obéir, il doit préférer la mort à une vie périssable, qu'il ne peut conserver qu'aux dépens de sa conscience, et de la fidélité qu'il doit à Dieu. (2)

C. 6, p. 24.

'Le devoir d'un bon roi est de gouverner son peuple dans l'équité et la justice et de défendre l'église de tout son pouvoir. Il doit être le défenseur du pupile, le protecteur de la veuve, et le pere du pauvre, afin de pouvoir dire à Dieu comme Job : *J'ai été l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux; j'examinois avec soin les affaires dont je n'étois pas instruit.* Il doit aimer de tout son cœur le Dieu tout-puissant, qui l'a choisi pour gouverner des milliers d'hommes; et le peuple qui lui est confié, comme lui-même. Il est encore du devoir d'un grand roi d'orner et d'embellir les églises de son royaume, et de veiller à ce que le culte de la religion s'y conserve religieusement, à l'exemple de Constantin et de plusieurs autres rois et princes. Il doit avoir les quatre vertus principales; la sobriété, qui lui fera éviter la paresse, tant par rapport au corps que par rapport à l'esprit; la justice qui le fera chérir de Dieu et de tous les hommes sensés; la prudence qui lui fera faire le discernement de ce qui est juste et injuste; la tempérance qui l'empêchera de tomber dans aucun excès. Ce n'est point assez qu'il soit orné de vertus, il doit aussi être instruit de lettres, afin de pouvoir nourrir son esprit par la lecture des livres saints, et s'instruire et se forti-

(1) *Verùm ad malum perpetrandum, nullus potestatibus debet adhibere consensus, quia si illis debetur à Christi cultoribus terrena militia, Deo debetur innocentia.*

(2) *Undè si fortè coactus fuerit aliquis christianus, ut aut eis obediendo, justitiæ vel innocentie regulam infringat, aut quamlibet penam aut mortem pro contentu hujusmodi solvat, eligat Deo fidelis anima magis fugitivam vitam amittere, quàm reatum peragere.*



fier par les exemples des grands hommes anciens et modernes. Notre auteur propose aux rois la priere de Salomon, pour modele de ce qu'ils doivent demander à Dieu; et il y joint différens textes tirés des livres de ce roi de Jérusalem, pour leur servir d'instruction. Il veut que le prince corrige les mœurs de ses sujets, en les exhortant et leur inspirant la crainte, et en leur donnant lui-même l'exemple du bien : qu'il ait de la considération pour les hommes vertueux et sages; qu'il reçoive comme des oracles de Dieu les avis qui lui sont donnés par de saints personnages : qu'il soit libéral, affable, tranquille, d'un esprit gai, vrai dans ses paroles, modeste dans son ris, etc. qu'il ait une langue sçavante, une foi pure; qu'il ait en horreur la débauche, l'envie, et la cupidité qui est la source de tous les maux : que ses ministres soient modestes, hommes de bon sens et de bons conseils, etc.

c. 7, p. 28.

A l'égard des rois qui s'écartent de la voie de Dieu, notre auteur dit sagement que pour les ramener, on doit employer des moyens qui soient tels, qu'on honore toujours en eux la majesté royale, et que le péché cependant soit puni (1); les rois n'étant point, par leur dignité et leur puissance, exempts de suivre les loix de l'église, et dispensés de sa discipline, à laquelle ils sont soumis par la profession qu'ils font de la foi. Ainsi il faut les reprendre non avec hauteur, mais charitablement, et avec les ménagemens de la sagesse, *caritatis affectu, sapienterque*. Notre auteur parle ensuite de la punition que Dieu exerce sur les rois et les princes, qui désobéissent à ses commandemens; il leur arrive ce qui arriva au premier homme après son péché. Aussitôt qu'il eût désobéi au commandement de son créateur, il éprouva en lui-même une révolte de ses membres, et les mouvemens de la concupiscence qui s'éleva contre sa volonté. Les animaux qui avoient été créés pour lui être soumis, secouerent le joug de son empire, et refuserent de lui obéir. C'est ainsi qu'il arrive souvent que les sujets d'un roi rebelle à Dieu s'élèvent contre lui,

c. 8, p. 32.

(1) *Porro Regibus transgressoribus modi curationum tales sunt adhibendi, ut et majestas regia in eis honoretur, et reatus puniatur censura justitiæ. Sub religionis enim disciplinâ regia potestas posita est. Nam quamvis sit rex potestatis culmine præditus, nodus tamen christianæ fidei tenetur adstrictus.*

lui tendent des embuches, et refusent l'obéissance qu'ils lui doivent. Pour l'ordinaire même les princes prévaricateurs périssent misérablement.

C. 9, p. 33.

'Après avoir parlé de la puissance royale, Hugues passe à la dignité sacerdotale, dont il relève le ministère. L'évêque a reçu de Dieu et de Jesus-Christ le pouvoir d'ouvrir et de fermer le ciel aux hommes. Les rois et les puissances lui soumettent leurs têtes, parce que quoique les rois et les empereurs ayent la souveraine autorité sur la terre, cependant ils sont liés par le lien de la foi : *Quia licet rex vel imperator culmine potestatis sit præditus, nodo tamen fidei tenetur adstrictus*. L'évêque doit être le sel de la terre par sa doctrine. Il est roi pour conduire le peuple; c'est un ange, parce qu'il annonce une bonne nouvelle; il est pasteur, parce qu'il nourrit les hommes de la parole de Dieu. En

C. 11, p. 37.

parlant des mauvais prélats, il se plaint de ce que cette dignité se donne plutôt à des ambitieux et à des ignorans, qu'au mérite, ce qui deshonne la religion, et attire le mépris de la dignité sacerdotale. Il y en a quelques-uns d'eux, dit-il, qui délivrent du serment de fidélité qu'on doit à ses maîtres, ce qui absurde. Il combat cet abus dans le chapitre suivant, et blâme le zèle indiscret des pasteurs, qui font servir la rigueur de la discipline à leur haine et à leurs passions, dans les jugemens qu'ils prononcent, soit contre l'innocent, soit en faveur du coupable : il faut donc examiner sérieusement les causes, et exercer, après cet examen, la puissance de lier et délier. L'évêque doit bien prendre garde de ne pas avilir la doctrine qu'il prêche par la manière dont il vit : c'est l'avilir et la rendre méprisable, que de n'y pas conformer sa vie. Néanmoins quelque soit sa conduite, elle n'autorise point à mépriser sa personne et sa prédication. Ce seroit mépriser Jesus-Christ. Les fideles doivent donc respecter non seulement les évêques, mais encore les prêtres et les clercs; et quand même il y en auroit quelques-uns de répréhensibles, tous ne sont pas pour cela méprisables. D'ailleurs tous les hommes, tant qu'ils sont dans cette chair corruptible, sont sujets à faire des fautes. Mais Dieu, afin d'empêcher que les crimes ne se multipliasent par l'impunité, a établi des rois sur la terre, pour les punir par des peines capables d'inspirer de

C. 12, p. 38.

la crainte aux hommes qui méprisent ses commandemens. Ce seroit une piété mal réglée, que de laisser le crime impuni, parce que ce seroit le multiplier. Cependant les juges doivent se conduire avec beaucoup de discrétion, et pour cela ils doivent être instruits, afin de discerner ce qui doit être puni, et ce qui mérite quelque indulgence. Ainsi les rois, les empereurs et les juges ne font rien contre le commandement, qui défend de tuer, soit lorsqu'ils condamnent des criminels à mort, soit lorsqu'ils font la guerre pour de justes raisons.

Comme les rois sont établis de Dieu sur la terre, pour la punition des méchans, de même les évêques le sont dans l'église, pour exercer la puissance qu'ils ont reçue à l'égard des pécheurs. Il en est que l'évêque doit, selon la nature de la faute, séparer du corps et du sang de Jesus-Christ, et leur imposer une pénitence qu'ils accomplissent, pour être réconciliés et réunis à la société des fidèles. Il est obligé, par le devoir de sa charge, d'instruire les uns, de corriger les autres, d'en excommunier d'autres. Quelquefois il diffère de reprendre, soit pour attendre un temps plus favorable, soit par la crainte que celui qu'il reprendroit n'en devint plus mauvais.

Voilà une partie des maximes que notre auteur établit par l'autorité de l'écriture et des peres, dans son premier livre, où il fait voir que toute puissance vient de Dieu, et que c'est détruire l'ordre établi par Dieu même, que de résister aux puissances. Comme il relève la puissance temporelle dans cet écrit, il semble qu'il ait voulu prévenir une objection qu'on pourroit lui faire là-dessus, et se justifier par les paroles suivantes. Je ne prétends point, dit-il, établir qu'il soit permis à aucun roi ou à aucun empereur, de faire quelque chose contre les commandemens de Dieu et les saints canons; mais je dis que comme un bon chrétien ne doit point obéir aux loix des rois, lorsqu'elles sont contraires à celle de Dieu; ainsi on fait mal lorsqu'on n'obéit point à ce qu'ils ont sagement établi. Car, comme dit saint Augustin, la paix de toutes choses consiste dans la tranquillité de l'ordre.

Hugues, après avoir prouvé solidement dans l'écrit dont nous venons de rendre compte, que toute puissance vient de

Bal. Misc. I. 2, p. 46.

- Ib. p. 50. Dieu, entreprit de faire voir par un second, que Dieu a établi et placé deux puissances dans son église, la royale et la sacerdotale; l'union et le concours de ces deux puissances étant nécessaire pour assurer la paix et la tranquillité. ' Ce sont deux ailes par le moyen desquelles l'église s'élève jusqu'au ciel; c'est par les pieux soins de ces deux puissances qu'elle s'est étendue depuis une mer jusqu'à l'autre. Pour prouver ce qu'il avance, P. 47, 48. il remonte jusqu'à Moïse ', puis il cite Josué, Samuel, David, Salomon, etc., comme des rois qui ont travaillé de concert avec les prophètes, pour l'établissement de l'église. ' Il donne 49. le nom d'église à la synagogue, parce que ce qui arrivoit alors étoit la figure de ce qui est arrivé depuis à l'église établie par le sang de Jesus-Christ ', dans laquelle les prêtres tiennent le rang que les prophètes avoient dans la synagogue. L'ancien Testament a précédé le nouveau, comme une figure et une ombre qui a été dissipée par la lumière de l'évangile. Dieu qui envoyoit les prophètes sous l'ancienne loi, a envoyé son fils qui en a établi une nouvelle, en répandant son sang pour racheter les hommes de la mort éternelle, et les délivrer de la captivité. Ses disciples auxquels on a donné le nom d'apôtres, ont prêché cette nouvelle alliance par tout l'univers, et ont fondé l'église sur Jesus-Christ la pierre angulaire, en qui les deux peuples, les Juifs et les Gentils, ont été réunis pour n'en faire qu'un. L'église s'est établie au milieu des persécutions qu'elle a essuyées de la part des empereurs payens, pendant l'espace de 300 ans, jusqu'à la conversion de Constantin qui fit fermer les temples des idoles, et bâtir des églises. Hugues parle à ce sujet d'une manière conforme aux préjugés de son siècle, des biens et des honneurs que cet empereur accorda à l'église de Rome. Mais quelques soient les prérogatives par lesquelles les empereurs ont relevé la dignité épiscopale, les évêques en ont reçue une bien plus glorieuse de Jesus-Christ, par le pouvoir qu'il leur a accordé, d'ouvrir et de fermer le ciel, pouvoir auquel les princes eux-mêmes sont soumis.
50. Il est du devoir des évêques de reprendre les rois, lorsqu'ils s'écartent des voies de la justice, et de les y ramener, 54. comme on le voit par l'exemple de saint Ambroise ', qui sépara de la communion, et mit en pénitence le grand Théodose tout empereur qu'il étoit. Cette sévérité à l'égard des

princes est d'autant plus nécessaire, que leur exemple est plus contagieux et plus capable d'entraîner le peuple. Aucun catholique ne peut refuser de se soumettre aux loix de l'église, et il doit obéir au prêtre qui lui donne des avis salutaires. Notre auteur insiste beaucoup sur l'obéissance due aux évêques successeurs et disciples des apôtres : ensuite il revient à ce que les princes ont fait en faveur de l'église, et aux services qu'ils lui ont rendus. Il compte parmi ces services le soin qu'ils ont pris de lui procurer de dignes pasteurs : il en cite des exemples. C'est pourquoi, dit-il, le grand pape saint Grégoire qui, par les fleurs de son éloquence, répand encore aujourd'hui la bonne odeur dans la sainte église, ne refusa pas d'obéir à l'ordre de l'empereur Maurice, et consentit à son ordination. Avant lui, saint Ambroise avoit accepté, par ordre de Valentinien, la prélatrice de l'église de Milan. Saint Ouen et saint Eloi ont été de même élevés à l'épiscopat par le roi Dagobert, et placés l'un sur le siège de Rouen, l'autre sur celui de Noyon. Mais l'église voulant s'opposer aux abus qu'on vit bientôt naître, et mettre une barrière à l'ambition de ceux qui par le moyen de l'argent, obtenoient cette dignité des princes peu religieux, elle défendit dans un concile d'ordonner un évêque sans le consentement du métropolitain. Les papes Gelase, Célestin, Léon, s'éleverent contre un pareil abus, en faisant défense de reconnoître pour évêque, celui qui n'auroit pas été élu par le clergé, demandé par le peuple, et ordonné par les évêques de la province.

'Le roi doit travailler à concilier les évêques, lorsqu'il y a de la division entr'eux. Cela fait partie des obligations des princes, au jugement de Hugues, qui cite plusieurs exemples pour le prouver.' Valentinien le jeune assembla un concile, pour examiner les accusations formées par Bassus contre le pape Sixte, dans lequel celui-ci fut justifié, et son accusateur condamné. Theodoric, roi d'Italie, prit connoissance de l'affaire qu'occasionna dans l'église de Rome l'usurpation de l'archidiacre Laurent qui vouloit s'emparer du siège, malgré l'élection canonique de Symmaque. A ces deux exemples, Hugues ajoute ce que fit l'empereur Othon à l'égard d'Octavien. De-là vient que

tous les évêques du royaume (1) sont soumis au roi comme un fils l'est à son pere, en vertu de l'ordre établi de Dieu ; afin qu'il n'y ait dans un état qu'un seul principe de gouvernement duquel tout dépend, et auquel tout se rapporte. Enfin il appartient au roi de connoître toutes les plaintes et les différends qui naissent dans ses états, d'examiner prudemment toutes choses, de corriger ce qui mérite de l'être, et d'établir la paix et le bon ordre. C'est pourquoi, dit-il, quelques-uns blâment Grégoire VII d'avoir été consacré sans en avoir préalablement obtenu la permission et l'agrément de l'empereur ; ce qui causa tant de désordres, et fit répandre tant de sang. Et par malheur il ne se trouve personne qui discute avec précaution cette matiere, qui l'examine prudemment, et qui en porte un jugement équitable. On blâme aussi, dit notre auteur, le décret par lequel le même Grégoire VII defend de recevoir de la main du roi ou de l'empereur, l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye. La raison qu'il en donne, c'est qu'il y a eu de saints personnages qui ont reçu l'investiture des princes ; ce qu'ils n'auroient pas fait, s'ils avoient cru commettre en cela quelque faute : et Dieu n'auroit pas fait connoître leur sainteté par tant de miracles. Mais les princes du siècle auxquels leur grandeur inspire de l'orgueil, se prévalent souvent de leur rang, pour faire le mal impunément ; et sous prétexte qu'il ne sont soumis à aucune puissance, ils rejettent les sages avis des médecins spirituels, qui pourroient leur être salutaires. Ils n'en agiroient pas ainsi, s'ils craignoient Dieu et le feu qui est préparé au démon et à ceux qui l'imitent. ' Hugues s'excuse ici sur la liberté qu'il semble se donner de critiquer la conduite des personnes constituées en dignité, et se justifie par l'exemple de saint Paul qui reprit saint Pierre. Reprenant ensuite sa matiere, il cite le décret du pape Nicolas, qui prescrit ce qu'il faut observer dans l'élection du pape, et en particulier les égards qu'on y doit avoir pour l'empereur, conformément au précepte de saint Pierre ' : *Subjecti estote omni*

(1) *Regi ritè subiacere videntur omnes regni ipsius episcopi, sicut patri filius deprehenditur esse subjectus, non natura sed ordine, ut universitas regni ad unum redigatur principium.*

*humanae creaturae, propter Deum, sive regi quasi præcellenti,*  
 etc. ' Hugues veut que chaque puissance conserve les 64.  
 prérogatives qui lui sont attachées (1); que les évêques 65.  
 imitent l'exemple que Jesus-Christ leur chef a donné; qu'on  
 honore la puissance royale. ' Le Roi, dit-il, doit être le dé- 66.  
 fenseur de l'église, c'est pourquoi il doit être respecté, non-  
 seulement des prélats, mais de tous ceux sur lesquels il  
 a autorité. Ce respect est dû au rang que Dieu lui a donné.  
 On a tort d'objecter qu'il y a peu de bons princes, et  
 qu'il en est beaucoup de mauvais. C'est Dieu qui les place :  
 il les souffre pour exercer ses élus. Nous devons donc  
 aussi les souffrir nous-mêmes, quelque'injustes qu'ils soient,  
 non par crainte, mais par charité et par amour pour celui  
 qui les a mis sur nos têtes : *Toleremus malos caritate illius*  
*qui eos nobis æquo judicio prætulit, atque præposuit. Legem*  
*quippe non implet nisi caritas.* Mais il ne faut pas que le  
 respect qui est dû aux puissances, nous engage à leur obéir,  
 lorsqu'elles nous font des commandemens injustes. Nous  
 devons alors leur répondre, qu'il faut obéir à Dieu plutôt  
 qu'aux hommes, sans craindre tous les mauvais traitemens  
 dont ils pourroient nous menacer (2). Notre auteur en  
 finissant, fait mention d'un écrit qu'il avoit déjà composé  
 sur le même sujet. Cet écrit n'est autre, comme il y a lieu  
 de le croire, que la première partie du traité des deux puis-  
 sances. Nous nous sommes étendus dans l'extrait que nous  
 venons d'en donner, parce que l'importance de la matière  
 nous a paru l'exiger. Nous sommes persuadés que cet ex-  
 trait ne déplaira pas au lecteur. Il y verra avec plaisir que  
 dans un siècle où la malheureuse division qui regnoit entre  
 les deux puissances, causoit tant de maux et tant de scan-  
 dales, et faisoit souvent avancer de part et d'autre tant de  
 maximes fausses et dangereuses, il y avoit cependant des  
 gens sensés qui sçavoient démêler le vrai, et marcher entre  
 les deux extrémités opposées. Le traité de Hugues en est  
 une preuve. Cet écrit dans sa brièveté est très-propre à don-  
 ner des idées justes des puissances que Dieu a établies; de

(1) *Decet igitur ut unicuique potestati suæ autoritatis privilegium sibi semper saluum et incolume perseveret.*

(2) *Denique si per eos, id est, si per pravos prælatos, diabolus nos instigat verbo, aut urget tormento ut malum peragamus; mox illis respondeamus, quia obedire Deo oportet magis quam hominibus.*

leurs droits, de leurs prérogatives; et de l'obéissance qui leur est due. Le sage et judicieux auteur de ce traité établit tout ce qu'il avance sur l'autorité de l'écriture et des peres, surtout de saint Ambroise, de saint Augustin et de saint Grégoire, dans les écrits desquels on s'aperçoit aisément qu'il étoit très-versé. En puisant dans ces sources pures, qui lui étoient très-familieres, et en suivant des guides si éclairés, il a évité les écueils où tant d'autres écrivains de ce tems sont tombés, les uns en attaquant la puissance ecclésiastique, les autres en attaquant la puissance séculière.

2°. Un autre écrit d'Hugues de sainte Marie, plus considérable pour le volume, est son histoire ou sa chronique, intitulée *Hugonis Floriacensis monachi chronicon*. Elle est divisée en six livres, dont le premier comprend un abrégé de l'histoire des Juifs depuis Abraham jusqu'à Jesus-Christ. Hugues y traite des anciennes monarchies qui ont succédé les unes aux autres pendant ce long espace de temps, jusqu'à la mort de Jules César. Il fait connoître les rois qui ont régné, et commence par Ninus roi des Assyriens : les grands hommes du paganisme y trouvent leur place; la fable n'y est pas négligée; mais il passe légèrement dessus, n'en parlant qu'autant que cela entre dans son dessein, qui est de faire voir la conduite de Dieu sur les hommes pendant les différens âges du monde jusqu'à Jesus-Christ.

Le second livre qui est précédé d'une longue préface, contient l'histoire des Scythes, des Amazones et des Parthes. Dans le troisieme, Hugues donne la suite des empereurs Romains, depuis Auguste, sous lequel Jesus-Christ vint au monde, jusqu'à Domitien. Sous chaque empereur il rapporte les papes, les hommes apostoliques, les persécutions, les martyrs, les confesseurs, les docteurs, les hérésies, les conciles. Il garde la même méthode dans les livres suivans, qui sont tous distingués par des préfaces particulières. L'auteur conduit son histoire jusqu'à Charles le Chauve.

On auroit tort de regarder cette chronologie comme une compilation de faits extraits des auteurs sans goût, et arrangés sans art. Hugues ayant dans la bibliothèque de son monastere les principaux historiens et les écrits nécessaires



faïres pour son dessein, il s'appliqua à les lire, à les comparer ensemble, à en exprimer ce qu'il appelle le suc du vrai, *medullam veritatis* (1). S'il fait des extraits, il les fait en habile historien, qui sçait les placer à propos, et se les approprier. Il paroît qu'il avoit devant les yeux Eutrope, Justin, Orose, Grégoire de Tours, Eginard, Paul diacre, Aimoin, et plusieurs autres mémoires qui ne sont point parvenus jusqu'à nous. Ce qui fait, comme le remarque l'éditeur, qu'on trouve dans son histoire beaucoup de choses intéressantes, qui n'avoient point été écrites avant lui, ou qui ne se trouvoient pas communément :

*'Et non pauca aliis intacta, vel saltem non ubivis obvia recenset.* Præf.

Le principal objet de l'auteur dans cette histoire est d'instruire des principaux mystères de la religion; ce qu'il exécute en habile théologien. Il ne parle d'aucune hérésie, qu'il ne la réfute, mais avec beaucoup de précision. Souvent même la seule exposition qu'il en fait, en est la réfutation. Ce qu'on peut observer spécialement dans ce qu'il rapporte de Pelage et de ses sectateurs.

Il ne commence à parler de la monarchie Française que dans son cinquième livre; c'est pourquoi il donne dans la préface qui est à la tête, la description des Gaules, comme il avoit donné d'après Paul diacre, celle de l'Italie, dans la préface du troisième, qui commence à l'empire d'Auguste. M. Duchesne a inséré cette description des Gaules dans son premier volume des historiens de France. Robert Cœnal l'a copiée page 135 de son histoire. P. 161.

Nous avons trouvé cette chronique bien moins étendue dans un manuscrit de la bibliothèque du Roi, coteé 4965. Ce manuscrit qui est très-ancien, peut passer pour original. Le titre en lettres majuscules de la même antiquité, est ainsi conçu : *Incipit liber historię ecclesiasticę, gestorumque Romanorum atque Francorum, comprehensus breviter ab Hugone de sancta Maria.* Suit l'épître dédicatoire

(1) *Ecclesiasticam relegens historiam à multis historiologis editam, et modis variis comprehensam, hoc uno volumine decrevi coactare et coadunatis mihi quàm plurimis libris destorare, veritatisque medullam de singulis diligenter extrahere, utens eorumdem auctorum verbis, quibusdam in locis, aliquando vero sermonibus meis.*

dont personne n'a parlé jusqu'à présent, à Adele comtesse de Chartres, de Blois et de Meaux, princesse qui cultivoit les lettres, et avoit la réputation de femme sçavante. « Il » est bien juste, lui dit l'auteur, sérénissime princesse, que » je vous offre cet ouvrage préférablement à toute autre; » à vous qui êtes la plus distinguée de notre siècle, par » votre naissance et votre vertu; et qui relevez l'éclat de » votre rang par l'amour que vous avez pour les lettres. » La suite de l'épître dédicatoire confirme ce que nous avons déjà remarqué, que Hugues s'étoit proposé dans son histoire d'instruire des principaux mysteres de la religion (4). Il entre là-dessus dans un détail qu'il seroit trop long de rapporter.

Dans le manuscrit du roi, l'histoire n'est divisée qu'en quatre livres, dont le premier commence par une espece de préambule où Hugues avertit qu'il ne fait remonter son ouvrage qu'au troisieme âge du monde, et qu'il omet plusieurs événemens rapportés par Moïse. Le titre de ce premier livre porte que Hugues de sainte Marie, bénédictin, a composé cette histoire l'an 1109. Mais il ne la conduit toutefois que jusqu'à Louis le Débonnaire, dont il ne dit rien. La conclusion qui, quoique de même caractere, paroît avoir été ajoutée, est comme une seconde dédicace. Hugues après avoir fait une longue récapitulation des matieres qu'il y a traitées, témoigne à la princesse qu'il lui dédie son ouvrage, plutôt qu'à des princes qui n'ont aucune teinture des lettres, et qui les regardent même avec mépris : *Non illiteratis principibus, quibus ars litteraria spectui est, sed vobis meritò dedicavi*. Il joint à cet épilogue la généalogie des ancêtres de la princesse depuis Rollon premier duc de Normandie; et lui promet de donner dans un autre livre l'histoire tant des princes Danois et Normands, ses illustres ancêtres, que des rois de France, depuis Louis le Débonnaire, jusqu'à son temps.

Quoique l'histoire de Hugues soit moins étendue dans le manuscrit de la bibliothèque du roi, que dans les autres que nous avons vûs, et dans l'édition publiée à Munster en 1658, on ne peut cependant point dire que ce soit un

(1) *Præterea hujus historiae liber nimis profunda latenter continet Ecclesiae sacramenta.*

abrégé. En examinant avec attention ces manuscrits et l'imprimé, nous n'y avons remarqué que des additions faites en différens endroits, qui ne sont point dans le manuscrit du roi. Mais c'est partout le même fonds d'histoire, le même ordre et les mêmes expressions. D'où l'on peut conclure que le manuscrit du roi contient l'histoire de notre auteur, telle qu'il la composa d'abord, et qu'il la présenta dans cet état à la comtesse de Blois; mais que dans la suite ayant fait de nouvelles découvertes, il la retoucha, et y fit des additions que nous voyons dans d'autres manuscrits et dans l'imprimé. Par exemple, la comparaison qu'il fait à la fin du premier livre, des sçavans de l'antiquité, des philosophes, des sept sages de la Grece, avec les patriarches et les prophetes qui étoient inspirés de Dieu; cette comparaison, dis-je, est une addition considérable dont on ne trouve rien dans le manuscrit du roi. Le troisieme livre est précédé dans l'imprimé, d'une longue préface qui ne se trouve point non plus dans le manuscrit dont nous parlons. Le cinquieme livre est parfaitement conforme avec le troisieme du manuscrit du roi. La préface est la même, à quelques changemens près, qui font toujours voir que cet ouvrage a été retouché. Enfin la préface du sixieme livre, lequel s'accorde avec le quatrieme et dernier du manuscrit, est neuve. Nous ne parlons point des transpositions ni de la différente distribution de cette histoire, qui est partagée en quatre livres seulement dans le manuscrit du roi, et en six dans ceux qui contiennent l'ouvrage tel qu'il sortit en dernier lieu des mains de l'auteur.

Ed. p. 24.

Hugues nous apprend dans sa préface sur son sixieme livre, que l'ouvrage d'Anastase le bibliothécaire, dont il n'avoit eu jusques-là aucune connoissance, lui étant tombé entre les mains, il en avoit tiré beaucoup de choses, qu'il ignoroit auparavant. Les découvertes qu'il fit par la lecture de cet auteur, dont il témoigne faire beaucoup de cas, le déterminèrent sans doute à revoir son ouvrage, et à l'augmenter. Cet ouvrage ainsi revu et augmenté, est l'histoire de Hugues de sainte Marie, que l'on trouve dans tous les manuscrits; je dis tous : car le manuscrit du roi est peut-être le seul qui contienne cette histoire telle qu'elle

Cot. 817.

sortit la première fois des mains de l'auteur; soit que les copistes l'aient négligée, comme étant moins étendue, soit que Hugues lui-même ait contribué à la suppression de son premier travail. Il n'employa guères qu'un an à le revoir et à l'augmenter, et put l'offrir à la comtesse Adele l'an 1110. Mais il l'envoya d'abord à Ives de Chartres, pour l'examiner, comme nous l'apprenons par une note qui est au commencement de l'histoire, dans un manuscrit de la bibliothèque de saint Victor. Elle porte expressément que « Hugues moine de Fleuri, ou de saint Benoît sur » Loire, composa cette histoire en faveur d'Adele comtesse » de Blois, de Chartres et de Meaux, et qu'il l'envoya au maître Ives alors évêque de Chartres, l'an 1110. » On a cru jusqu'à présent avoir la lettre que l'auteur écrivit à Ives, en lui envoyant son histoire; toutefois il n'est pas parlé d'histoire dans la lettre. Hugues marque seulement à Ives qu'il lui envoie deux de ses ouvrages, *Ecce ego, tibi præcellentissime Domine, duo humilitatis meæ opuscula transmitto*, sans spécifier quels sont ces deux ouvrages. Ainsi on ne peut décider certainement s'il s'agissoit de son histoire, quoique d'ailleurs on ne puisse douter qu'il ne la lui ait envoyée, par l'estime qu'il avoit de l'évêque de Chartres et la confiance en ses lumières. Mais de plus, la note que nous avons déjà citée, le dit formellement : *Eam (historiam) misit magistro Ivoni tunc episcopo Carnotensi*. Le titre de l'histoire dans quelques manuscrits le confirme encore : *Historia Hugonis Floriacensis monachi Ivoni* ou *ad Ivonem Carnotensem*. Ce titre a même trompé plusieurs sçavans, en leur faisant croire que l'ouvrage a été dédié à l'évêque de Chartres. Mais est-il vraisemblable que Hugues ayant composé son histoire en faveur de la comtesse Adele, *gratiâ Adelæ comitissæ*, il l'eût dédié à un autre? S'il y avoit quelque doute là-dessus, Hugues les leve lui-même, et déclare bien formellement dans la préface du sixième livre, en adressant la parole à la princesse, (1) qu'il lui dédie son ouvrage par la connoissance qu'il a de son érudition, pour lui faire passer agréablement quel-

(1) *Codicem istum tibi meritò, ô Adela, nobilis comitissa, dicavi; quam non medio critèr eruditam non ambigo, ad deleniendum animum tuum, et acuendam fidem pectoris tui.*

ques momens de son loisir, et pour animer sa foi.

5°. Après que Hugues eût revu et augmenté son histoire, il pensa sérieusement à un autre à laquelle il s'étoit engagé, en promettant à la comtesse d'écrire les actions, tant des princes Danois et Normans ses illustres ancêtres, que des rois de France, depuis Louis le Débonnaire, jusqu'au temps où il vivoit. Jusqu'à présent cette histoire n'a point vu le jour; nous n'en n'avons que l'épître dédicatoire publiée par D. Martenne. Elle est adressée à l'impératrice Mathilde nièce d'Adele, et non à Adele; ce qui nous fait juger que la pieuse comtesse avoit renoncé au monde, lorsque l'ouvrage fut en état de paroître, et s'étoit déjà retirée au monastere de Marcigny, où l'on sçait qu'elle finit saintement ses jours l'an 1137. Effectivement Hugues ne paroît l'avoir achevé que sous le règne de Louis le Gros. Car après avoir exposé à l'impératrice qu'il avoit recueilli les actions de ses ancêtres et des rois de France, depuis Louis le Débonnaire, jusqu'au prince actuellement régnant; ce que personne, dit-il, n'avoit encore tenté, il ajoute qu'il n'ose y joindre les hauts faits de ce prince, de crainte de les obscurcir par la bassesse de son style. Cela suppose qu'il y avoit déjà quelque temps que Louis le Gros étoit sur le trône. Il est du moins certain que Mathilde n'ayant eu le titre d'impératrice que par son mariage avec l'empereur Henri V, et ce mariage n'ayant été célébré que l'an 1114, l'histoire dont nous parlons n'a pu lui être présentée avant cette année, en qualité d'impératrice. C'est à quoi D. Martenne n'a pas fait attention, en plaçant l'épître dédicatoire l'an 1110.

Mart. anec. t. 1,  
p. 327.

On ne doit pas passer légèrement sur ce que dit notre auteur, qu'il étoit le seul qui jusqu'alors eût entrepris une histoire suivie depuis Louis le Débonnaire, jusqu'à son temps. On en doit conclure qu'il peut être regardé comme auteur original de ce morceau considérable de l'histoire de France. Il est très-vraisemblable que les historiens qui ont travaillé après lui, ont puisé dans cette source. Peut-être même n'ont-ils fait que transcrire et insérer dans leurs écrits celui d'Hugues, sans le nommer, comme il seroit facile de le voir; et c'est ce qui aura fait tomber dans l'oubli cette histoire qui nous seroit à peine connue, si

D. Martenne n'en avoit pas donné au public l'épître dédicatoire.

Duchesn. t. 3, p.  
334.  
T. 4, p. 97, 98.

Les deux fragmens de chronique que M. Duchesne a insérés dans son recueil des historiens de France, sous le nom de Hugues de sainte Marie, peuvent bien en avoir été extraits. Ces deux fragmens réunis ensemble forment une chronologie suivie de nos rois, depuis l'an 997, jusqu'en 1109. Mais cette chronologie ne répond point à l'idée qu'on peut avoir de l'ouvrage de Hugues de Fleuri. On n'y trouve que des dates qui marquent sèchement le commencement et la fin des régnes, avec quelques faits détachés, sans aucun détail : au lieu que l'ouvrage de notre auteur étoit un recueil des actions de nos rois et des princes Danois et Normans, qu'il avoit tirées avec beaucoup de peines et de fatigues, de plusieurs livres, et de différens mémoires où elles étoient dispersées sans ordre et sans liaison. Cet ouvrage devoit servir comme de supplément à l'histoire dont nous avons parlé (1). Ainsi les deux fragmens rapportés par M. Duchesne ne peuvent passer que pour un abrégé fort succinct de ce supplément de l'histoire d'Hugues de Fleuri.

4°. On trouve parmi les œuvres d'Ives de Chartres, dans les éditions données en 1585 et 1647, ainsi que dans le recueil des historiens de France, publié par Marquard Freher, une petite chronique attribuée à l'évêque de Chartres. Mais nous souscrivons au jugement de M. Duchesne, qui la regarde comme une production de Hugues de Fleuri. Notre auteur accoutumé à soumettre ses écrits à la critique et à l'examen de l'évêque de Chartres, lui aura envoyé celui-ci, et quelque copiste peu attentif, le trouvant parmi les écrits du prélat, le lui aura attribué. Hugues fait remonter cette chronique jusqu'à l'origine des Francs, et la conduit jusqu'à son temps.

Tous les écrits historiques dont nous venons de parler, quoique publiés par l'auteur en différens temps, et dédiés à différentes personnes, semblent néanmoins ne faire qu'un même ouvrage, ou un même corps d'histoire. Il seroit à

(1) *Sed illa quæ vobis destorare curavimus, non à nobis accepimus, sed à multis codicibus nostro sudore decerpimus, ad supplementum historie illius cujus supra meminimus, et quam, sicut præmisimus, nuper edidimus.*

souhaiter que quelque sçavant voulût prendre la peine d'en donner une édition exacte, et fit en sorte de découvrir la partie de cette histoire, qui est dédiée à l'impératrice Mathilde, dont nous n'avons que l'épître dédicatoire. On pourroit peut-être y trouver des choses importantes pour l'histoire des rois de la troisième race.

Marquard Freher est le premier qui ait mis au jour l'histoire de Hugues, ou plutôt une partie, la plus grande à la vérité. Mais en publiant l'an 1645, dans son recueil des anciens historiens de France, les quatre premiers livres de cette histoire, et la préface du cinquième, il a enlevé l'honneur de cette production à son véritable auteur, pour le transférer à Ives de Chartres, sans toutefois citer aucun manuscrit en faveur de son sentiment, et avouant même au contraire que personne jusqu'alors n'avoit fait aucune mention de cet écrit prétendu d'Ives de Chartres. Nous ne dissimulerons cependant pas qu'il y a quelques manuscrits qui portent le nom de l'évêque de Chartres. On en voit, par exemple, deux dans la bibliothèque de saint Evroul en Normandie, ainsi intitulés, *Historia magistri Ivonis*. Celui de la bibliothèque de l'empereur dont parle Lambecius, a un titre encore plus favorable à Ives. Mais ce sont-là des fautes des copistes. Quelqu'ignorant, en copiant l'histoire de Hugues, aura lu dans son original, *Historia Hugonis magistro Ivoni episcopo Carrotensi*, ou quelque autre titre à peu près semblable; et ne connoissant pas le nom de Hugues, qui peut-être n'étoit exprimé que par la première lettre, il l'aura témérairement retranché. Cette faute se sera ensuite répandue en d'autres copies, comme cela arrive ordinairement. Mais personne ne doute aujourd'hui que Hugues ne soit le véritable auteur de l'histoire que Freher attribue à Ives de Chartres.

Bibl. Cæs. 1. 2, c.  
8, p. 856.

L'an 1658, Bernard Rottendorf, sçavant médecin de Munster, fit imprimer dans cette ville l'histoire d'Hugues de Fleuri, sous ce titre : *Hugonis Floriucensis monachi Benedictini chronicon, quingentis ab hinc annis, et quod excurret, conscriptum, monasterii Westphaliæ, typis et impensis Bernardi Raesfeldii*, un volume in-4°. C'est proprement la seule édition que nous ayons de cette histoire, et qui est fort rare. Il paroît que l'éditeur a pris tout le soin

possible, pour la rendre parfaite. Il l'a enrichie d'une savante préface et de notes très-intéressantes. La lettre d'Hugues à Ives de Chartres, qui n'avoit point encore été donnée, est placée immédiatement après la préface. Suit un prologue où le plan de l'ouvrage est tracé en dix-neuf vers. Ce prologue est adressé au roi Louis, que D. Mabillon croit être Louis le Gros; ce qui n'est point douteux, si le prologue est véritablement de l'auteur. Mais il y a lieu de douter qu'il soit de lui, puisqu'il ne se trouve dans aucun des manuscrits que nous avons vus. Bernard Rottendorf se plaint dans sa préface, de ce que celui sur lequel il a donné son édition, étoit si plein de fautes de toute espece, qu'il n'a pu y remédier entierement. C'est ce que nous n'examinerons pas ici, nous observerons seulement que les livres ne sont point distingués dans cette édition, quoiqu'ils le soient dans tous les anciens manuscrits, et que nous n'y avons point trouvé la préface du sixieme livre, qui commence à l'empereur Maurice.

Nous pourrions encore ajouter divers fragmens de chronique et d'histoire, qui ont été imprimés soit dans la seconde partie des historiens contemporains donné par M. Pithou, et dans son recueil des onze anciens historiens de France; soit dans la collection de M. Duchesne, soit enfin dans la grande collection de D. Bouquet, qui remarque qu'on a inséré plusieurs extraits de la chronique d'Hugues dans celles de saint Denis, où ils se trouvent traduits en notre langue.

Duchesne, t. 3, p. 334, t. 4, p. 97.  
| Pith. Rec. de 11  
hist. p. 83. Bouq. t.  
8, p. 300, 321, 324,  
341, 353.

Lab. bibl. nov. t.  
2, p. 661.

Ed. p. 127.

5°. La vie de s. Sacerdos, ou par abréviation, s. Sardos, et s. Sardot évêque de Limoges, publiée par le P. Labbe et par les Bollandistes, au 5 de mai, est l'ouvrage d'Hugues de Fleuri. Le travail de notre auteur ne consiste qu'à avoir corrigé et mis en meilleur latin la vie de ce saint prélat, défigurée par les copistes, et écrite en langue du pays, c'est-à-dire, en cette basse latinité qu'on parloit encore au temps qu'elle avoit été composée. Ce fut à la priere d'Arnould abbé de Sarlat, que Hugues entreprit ce travail, non vers l'an 1150, comme Henschenius l'a cru, mais au plus tard, vers l'an 1107, ou 1108. La preuve en est évidente, puisque Hugues fait mention de la vie de saint Sacerdos, qu'il avoit entrepris de corriger dans son histoire qui fut

certainement



certainement écrite l'an 1109, et revue l'an 1110. Il avertit dans la préface de cette vie, que sans s'attacher à la lettre, il s'est particulièrement appliqué à en exprimer le sens; comme l'abbé Arnoul l'en avoit prié : *Non studeo verbum pro verbo transcribere.., sed sensum ex sensu depromere.*

Boll. app. mai, p. 593.

6°. Le dernier ouvrage d'Hugues de sainte Marie, qui soit parvenu jusqu'à nous, mais qui n'a cependant point encore été imprimé, est un livre des miracles opérés de son temps, par l'intercession de saint Benoît. C'est une continuation du recueil d'Aimoin et de Raoul Tortaire, l'un et l'autre moines de cette abbaye d'un mérite distingué. Aimoin l'avoit conduit jusqu'en 1005, et l'avoit divisé en trois livres. Nous avons quelques extraits du dernier livre dans M. Duchesne. Hugues avertit dans sa préface que Raoul avoit continué cet ouvrage jusqu'à sa mort, et qu'il avoit oublié un miracle arrivé en 1059 sous l'abbé Rainier. C'est par ce miracle qu'il commence son ouvrage. Il en rapporte ensuite neuf opérés jusqu'en 1114; puis un autre opéré sur un jeune homme sourd et muet, qui fut guéri de la surdité le 4 décembre 1117, et commença à parler le deux mars de l'année suivante. Enfin il termine son écrit par la relation de trois miracles opérés en 1119. Cet ouvrage d'Hugues de sainte Marie se conserve dans un manuscrit de l'abbaye de saint Benoît.

T. 4, p. 142, 143.

Bibl. sac. Lelong, p. 785. | Cat. mss. Angl. part. 4, n. 299.

7°. Le P. Lelong, dans la bibliothèque sacrée, attribue un écrit sur le psautier à Hugues, moine de Fleuri. Parmi les manuscrits de la cathédrale de Durham il y en a un qui porte ce titre : *Hugo Floriacensis super psalterium.* C'est tout ce que nous pouvons dire de cet écrit, dont nous n'avons connoissance que par les indications que nous rapportons.

Hugues de sainte Marie est un auteur estimable, et qui mérite une singulière attention par rapport à son traité des deux puissances. Il lui est glorieux de s'être élevé au dessus des préjugés de son siècle, et d'avoir su prendre le juste milieu entre les deux extrémités également vicieuses. Rien n'est plus exact, plus sage, plus solide, que ce qu'il dit de la puissance royale et de la dignité sacerdotale. Son écrit sur cette importante matière est un monument précieux de la véritable doctrine de l'église si obscurcie alors

Methode pour étudier l'histoire, t. 3, p. 66, ed. 1729.  
Duchesne, t. 4, p. 96.

Lebeuf, dissert. sur l'hist. de Paris, t. 2, p. 171.

par les funestes démêlés des papes et des empereurs, depuis le pontificat de Grégoire VII. Les autres ouvrages du même auteur ont aussi leur mérite; en particulier son histoire dédiée à la comtesse Adele. L'abbé Lenglet du Fresnoy convient lui-même qu'elle est utile pour les bas siècles de l'église et de l'empire. Sa petite chronique, depuis l'an 996, jusqu'en 1109, publiée par M. Duchesne, est courte, mais bien dirigée, au jugement de M. l'abbé le Gendre: elle contient en peu de mots beaucoup de choses, et est bien écrite. Son style n'a pas la pureté des auteurs de la bonne latinité, mais il est clair et concis. Hugues a un avantage sur les écrivains de son siècle, selon M. l'abbé Lebeuf, et qu'il ne partage qu'avec Guibert de Nogent; c'est qu'on ne connoît point d'écrivains François du onzième siècle, depuis la mort du roi Robert, qui ait montré la moindre connoissance de Géographie, sinon Hugues de sainte Marie, moine de Fleuri; qui peut-être, ajoute M. Lebeuf, ne fit que copier quelques exemplaires d'Aimoin. Nous ne voyons point sur quel fondement peut être appuyé un tel soupçon. Ce n'est point en faisant le métier de copiste, mais en puisant dans les sources, en lisant les historiens, que notre auteur avoit acquis ses connoissances, et s'étoit rendu capable de composer lui-même de bons ouvrages, comme nous l'avons fait voir en parlant de son histoire.

---

GUILLAUME  
DE CHAMPEAUX,  
EVESQUE DE CHALONS  
SUR MARNE.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

GUILLAUME', dit de Champeaux, du lieu de sa naissance, qui est un village ou bourg dans la Brie, près de Melun, se rendit célèbre dès la fin du onzième siècle. Après avoir étudié avec beaucoup de succès sous Anselme de Laon, qui enseignoit pour lors à Paris, il fut fait archidiaire et scholastique de l'église de cette ville, et enseigna lui-même publiquement pendant plusieurs années, avec la réputation du plus habile philosophe de son temps. C'est pour cela que Pasquier', dans ses recherches, regarde les écoles formées à Paris par Guillaume de Champeaux et Anselme de Laon, comme la première origine de l'université de cette même ville. L'an 1105, Pandulphe, prêtre de l'église de Milan, auteur d'une histoire de Milan, imprimée par les soins de M. Muratori' vint à Paris à la suite d'Anselme de Pustella et d'Otric vidame de Milan, qui furent successivement l'un et l'autre archevêques de cette église, pour entendre les leçons de Guillaume de Champeaux. Robert de Be-thune, évêque d'Herfort l'un des plus grands prélats de son siècle, étudia sous le même maître. Le fameux Abelard attiré par sa réputation, vint aussi à son école. Mais bientôt le mérite du jeune disciple fit ombrage au maître, qui excessivement jaloux de sa réputation, craignit d'être éclipsé. Les choses allèrent même si loin de part et d'autre,

Rouill. hist. de Melun, p. 202, 203. | Robert. de Monte in chron. | Alex. hist. ecc es. t. 6, p. 520. | Dubois, hist. de Par. t. 11, c. 7, n. 10, c. 9, n. 1, et seq. | Gall. christ. nov. t. 9, p. 877.

Pasq. Rech. edit. 1643, p. 803, 804.

Apud Murat. t. 5, Rer. Italic. p. 45, 485.

Angl. sac. t. 2, p. 300.

Ep. 1.

Lobin. hist. de Par.  
t. 1, p. 144. | Mab.  
op. s. Bern. t. 1,  
app. p. 14.

Hild. ep. 1.

Prov. 5, v. 16.

Dubois, hist. de Pa-  
ris, t. 1, p. 703.  
Villefore, vie de s.  
Bernard, p. 42.Saresb. Met. 1. 3,  
c. 9, p. 165.De penit. 1. 10, c.  
22, n. 8.

que le maître et le disciple se déclarèrent une guerre ouverte. Guillaume, par dégoût du monde, pour les désavantages qu'il eut dans ce différend, mais plus encore par le desir d'une plus grande perfection, et non comme le dit Abelard', par ambition, et pour se frayer le chemin à l'épiscopat, forma le dessein d'embrasser la vie monastique.

Il quitta la ville de Paris l'an 1108, pour se retirer dans un fauxbourg où étoit une chapelle dédiée à saint Victor martyr. Ce fut là que Guillaume prenant l'habit de chanoine régulier, jetta les fondemens de la célèbre abbaye de saint Victor de Paris, qui fut fondée l'an 1113, par lettres patentes de Louis VI, et confirmée l'année suivante par le pape Pascal II. Il reçut à ce sujet une lettre d'Hildebert' évêque du Mans, qui le félicitoit de ce qu'il avoit renoncé aux honneurs et aux dignités ecclésiastiques pour embrasser la vraie philosophie. Mais comme plusieurs des disciples de Guillaume se plaignoient de ce qu'ils étoient privés par sa retraite du fruit qu'ils retiroient de ses instructions, le prélat l'exhorta à continuer de donner ses leçons, et à ne point fermer les ruisseaux de sa science, en lui disant avec Salomon : *Que les ruisseaux de votre fontaine coulent dehors, et répandez vos eaux dans les rues.* « Noli » ergo claudere rivos doctrinæ tuæ, sed juxta Salomonem, » *deriventur fontes tui foras et aquas tuas in plateis di-* » *vide.*

Champeaux se rendit à cet avis, et ouvrit à saint Victor des écoles publiques', où il enseigna la rhétorique, la philosophie et la théologie. On prétend qu'il est le premier qui ait enseigné dans le royaume cette dernière science d'une manière contentieuse, c'est-à-dire la théologie scholastique. Ce fut lui qui introduisit cette méthode de raisonner', dont les écoles ont fait depuis un si grand usage, en prescrivant la manière de faire des argumens : *Quam hilaris memoriæ Guillelmus de Campellis, postmodum Catalaunensis episcopus defnivit, etsi non perfectè, esse scientiam reperiendi medium terminum, et inde eliciendi argumentum..... cujus (medii) interventu copulentur extrema.*

'Le P. Morin assure qu'avant l'an 1112, personne n'avoit enseigné publiquement la théologie à Paris; quoi-

qu'Anselme et Alberic remplissent alors l'un et l'autre cette fonction avec beaucoup de gloire, le premier à Laon, et le second à Reims. Ce sçavant homme remarque encore à l'occasion de la retraite de Guillaume de Champeaux, qu'elle fut l'origine d'une double source de théologie scholastique, l'une dans la ville de Paris, l'autre dans l'abbaye de saint Victor : *Nemo ad hunc annum illum 1112 theologiam Parisiis publicè docuerat. . . . . E Guillelmi secessu duplex fons theologicæ scholasticæ erupit, unus inter muros Parisienses, alter in abbatia Victorina.* Guillaume, avant que d'embrasser la vie de chanoine régulier, quoique son nom fût célèbre par toute la France, et qu'il eût enseigné pendant plusieurs années la philosophie à Paris, alla à Laon se mettre au rang des disciples d'Anselme, pour y recevoir des leçons de théologie; c'est pourquoi, dit le P. Morin, il l'enseigna dans la retraite, et ne négligea pas la philosophie. Nous devons remarquer ici à la louange de Guillaume, que dans son école de saint Victor, il faisoit gratuitement ses leçons à tous ceux qui se présentoient. C'est le témoignage que lui rend un de ses disciples dans une lettre citée par D. Martenne : *Omnibus ad eum undique venientibus gratis et causa Dei solummodò. . . . devotum ac benignum se præbuit.* Abelard qui avoit été obligé de faire un voyage dans sa patrie, pour rétablir sa santé, étant revenu à Paris, alla aussi à l'école de saint Victor prendre les leçons de son ancien maître, et le poussa si vivement sur son opinion touchant les universaux (question autrefois fameuse dans les écoles, et qui paroît aujourd'hui si frivole à tous les gens sensés) qu'il le força de se retracter. Il falloit avoir beaucoup d'humilité, pour souffrir patiemment de telles attaques de la part d'un disciple. Mais si Abelard eut l'honneur d'avoir remporté une victoire si glorieuse pour ces temps, il n'eut pas assez de crédit pour empêcher que son ennemi ne traversât ses desseins, comme nous le verrons dans son article.

Guillaume continua encore quelque temps ses leçons, et gouverna jusqu'en 1115 la communauté de chanoines réguliers, qu'il avoit formée à saint Victor, en qualité de prieur, et non en qualité d'abbé, comme le dit l'historien de Melun; car Hilduin son successeur, le plus cher et

Id. ib.

Mor. ib.

Ampl. coll. t. 5,  
præf. n. 72.

Rouil. p. 203.

Lobin. hist. de Paris, t. 2, p. 146. | Gall. christ. nov. t. 7, p. 658. | Rob. de Mont. apud Guib. app. | Du-bois, t. 1, p. 793.

Rup. Tuit. apud Marten. t. 9, ampl. coll. p. 1023.

L. 2, Occid. hist.

Vit. s. Bern. l. 1, c. 7.

Orderic. l. 12, hist. eccles. | Altess. l. 10, Rer. Aquit. c. 15, p. 511, 512.

Mab. act. t. 9, p. 550.

le plus illustre de ses disciples, fut le premier honoré du titre d'abbé sur la fin de l'an 1114, ou au commencement de 1115. L'abbaye de saint Victor ne fut même fondée qu'après que Guillaume en eût été tiré l'an 1115, et non 1112, pour être placé sur le siège de Châlons sur Marne.

Nous apprenons de Rupert que ce ne fut qu'après avoir refusé trois fois l'épiscopat, que Guillaume se rendit, et l'accepta malgré lui, *terque licet subterfugisset, tandem invitatus episcopus efficitur*. Ce qui fait voir que c'est à tort qu'Abelard l'a accusé de n'avoir quitté le monde, que pour se frayer le chemin à cette dignité.

Son premier soin, en quittant sa communauté, fut de choisir un sujet capable de le remplacer, et de continuer ce qu'il avoit si heureusement commencé. Il le trouva dans la personne du vénérable Hilduin, qui remplit dignement cette place pendant trente-cinq ans. Rien n'est plus admirable que ce que rapporte Jacques de Vitri de ce nouvel établissement, et le portrait qu'il fait de l'abbaye de saint Victor. Nous souhaiterions pouvoir nous étendre sur un sujet si édifiant; ce seroit même l'éloge le plus parfait de l'instituteur qui fait le sujet de cet article: mais les bornes dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer, ne le permettent pas. Guillaume de Champeaux, deux ans après son ordination, eut l'avantage de donner la bénédiction abbatiale à saint Bernard, qui alla la recevoir à Châlons sur Marne, parce que le siège de Langres étoit pour lors vacant. Il se forma dès ce moment une si étroite liaison entre le prélat et le saint abbé, que ce n'étoit plus qu'une ame. La même année 1115 il assista au concile de Reims et de Châlons sur Marne, et à plusieurs autres les années suivantes, spécialement à celui de Reims tenu en 1119, célébré par le pape Caliste II. Il fut un des prélats qui s'y distinguèrent le plus par leur éloquence, et qu'Orderic appelle pour ce sujet *duces verbi*. Il se trouva encore l'an 1120 au concile de Beauvais, pour la canonisation de saint Arnoul évêque de Soissons, et Lisiard évêque de cette même église, le qualifie de colonne des docteurs dans les actes de ce concile, *columna doctorum*. La chronique de Maurigni nous apprend que Guillaume accompagna le légat Conon cette année 1120, lorsqu'il

alla dans ce monastere ; et elle nous représente ce prélat comme un homme plein de zele , qui avoit dirigé des écoles sublimes , *sublimes scholas*, ce que le P. Mabillon entend des écoles de théologie ; et qui l'emportoit sur tous les évêques de France par la science des divines écritures : *Super omnes episcopos totius Gallie divinarum scripturarum scientiâ fulgebat.* Le voyage que Guillaume fit à Maurigny l'an 1120, et le concile de Beauvais auquel il assista cette même année, font voir d'une maniere bien convaincante, qu'il n'est point mort en 1119, comme Manrique et quelques autres le prétendent. Ce prélat vécut certainement jusqu'à l'année 1121, qui est la véritable époque de sa mort, comme elle est marquée dans Alberic, dans la plupart des meilleurs historiens, et dans tous les anciens monumens de l'église de Châlons. Pour ce qui est du jour, l'autorité de Simeon de Durham, Roger de Hoveden et d'un ancien livre de l'église de Châlons, nous porte à croire qu'elle est arrivée le 18 janvier, quoique le nécrologe de saint Victor la place le 25 de ce mois, qui a peut-être été le jour de son enterrement. Nous ne savons sur quel fondement Henriquez a inséré son nom dans son menologe de Cîteaux.

Roger de Hoveden rapporte que huit jours avant sa mort, il reçut l'habit monastique dans l'abbaye de Clairvaux, et qu'il y fut enterré. Seguin rapporte la même chose, et compte Guillaume de Champeaux parmi les hommes illustres de l'ordre de Cîteaux : l'abbé Rupert se sert de cet exemple pour prouver qu'il est permis à un chanoine régulier, et même à un évêque d'embrasser la vie monastique, pour arriver à une plus grande perfection. Le P. Pagi paroît convaincu de la vérité de ce fait, et trouve mauvais que Manrique le révoque en doute. Néanmoins les raisons d'en douter rapportées par cet analiste de l'ordre de Cîteaux, sont assez solides. Car si Guillaume avoit quitté son évêché pour se faire religieux de Clairvaux, s'il s'y étoit fait enterrer dans une chapelle qu'il avoit lui-même fait bâtir, n'en seroit-il pas fait mention dans les monumens tant de l'église de Châlons, que du monastere de Clairvaux ? On n'a pas oublié dans ces monumens la tendre affection de l'évêque de Châlons pour le saint abbé de Clairvaux ;

Du Chesne, t. 4.  
hist.

Not. in 3. ep. s.  
Bern. t. 1, p. 13.

Mab. ib. not. Fus.  
p. 14.

Alb. chron. ad an.  
1121. | Mab. ib. |  
Pagi, ad an. 1121.

L. 1 et 2, de vir. ill.

Rup. ap. Marten.  
t. 9, ampl. coll. p.  
1023.

Pagi ad an. 1121.

Manr. ann. Cisterc.  
p. 102, 103.

comment auroit-on passé sous silence la plus grande marque qu'il pouvoit en donner, qui est celle d'avoir abdiqué l'épiscopat, et pris l'habit religieux pour finir ses jours avec lui, et mêler ses cendres avec les siennes? Comment ne découvreroit-on pas à Clairvaux, sinon le lieu où repose son corps, du moins quelques indices qui fassent connoître qu'il y a été inhumé.

## § II.

## SES ÉCRITS.

Lob. hist. de Paris,  
t. 1. p. 144.

Inter epist. Wibal.  
ep. 147. apud Mart.  
t. 2, ampl. coll. p.  
334.

De Wisch. bib. Ci-  
sterc. p. 133.

Mab. not. in ep.  
36 s. Bern. t. 1, p.  
49.

Mab. act. t. 3, præf.  
n. 75. | Ann. t. 5,  
l. 73, n. 28.

GUILLAUME DE CHAMPEAUX étoit sans contredit le professeur le plus accredité de tous ceux qui enseignoient à Paris au commencement du douzieme siècle; et il rendit son nom célèbre non seulement par ses leçons, mais encore par ses écrits : ce qui le fit regarder comme une des plus grandes lumieres de la France. Wibaud parlant de lui sous le nom de Guillaume de Paris, dans sa lettre à Manegolde chanoine et scholastique de Paderbon, le compte parmi les maîtres modernes de l'église, qui avoient rempli le monde de leur doctrine et de leurs écrits, *Quorum doctrina et scriptis mundus impletus est*. Il composa plusieurs traités de philosophie en faveur de la doctrine des Réalistes, *Quibus Realium doctrinam non parùm illustravit*; c'est ce que dit de Visch. On voit par-là que les Réalistes étoient dès-lors connus, et que cette secte de philosophes n'est pas redevable de sa naissance et de son nom au fameux Scot, comme l'insinue le dictionnaire de Trevoux, en disant que le nom de Réaliste a été donné aux philosophes opposés à Ochan, et sectateurs de Scot et des autres docteurs, qui croient que les universaux sont des réalités qui existent de fait hors de la pensée et l'imagination.

2°. Outre les écrits philosophiques, Guillaume fit sur la théologie plusieurs opuscules dont il est parlé dans un livre manuscrit de l'abbaye de Cheminon, ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Châlon. On trouve dans le même livre intitulé *Pancrisis*, plusieurs fragmens de ces opuscules. D. Mabillon qui a eu communication de ce manuscrit, en a tiré un fragment très-important sur l'eucharistie :



ristie : on y voit non seulement la présence réelle établie de la manière la plus claire et la plus précise, mais encore l'usage de l'église dans l'administration de cet auguste sacrement. Les fidèles recevoient encore alors l'eucharistie sous les deux espèces; mais il faut sçavoir, dit Guillaume, que celui qui n'en reçoit qu'une, reçoit Jesus-Christ tout entier, parce qu'il est tout entier, soit sous les deux, soit sous chacune : *Non enim accipitur Christus membratim vel paulatim, sed totus vel in utraque specie, vel in altera.* On la donnoit aussi aux enfans aussi-tôt après le baptême, mais seulement sous l'espèce du vin, parce que leur état les rendoit incapables de la recevoir sous l'autre espèce : *Infantulis mox baptisatis solus calix datur, quia pane uti non possunt.* Il traite d'hérésie le sentiment de ceux qui prétendent qu'il est nécessaire de recevoir l'eucharistie sous les deux espèces. Cependant ajoute-t-il, l'église conserve toujours ce sacrement sous l'une et l'autre espèce : *Sacramentum utriusque speciei ab ecclesia immutabiliter retinetur.* Ces paroles font voir, dit le P. Mabillon', que du temps de Guillaume de Champeaux, la communion sous les deux espèces étoit encore en usage. Mais peu après, c'est-à-dire, vers le milieu du douzième siècle, cet usage cessa insensiblement.

Ann. t. 6, l. 73, n. 28.

5°. De tous les ouvrages de théologie composés par Guillaume, le plus considérable est celui des *sentences*, qui se trouve dans la bibliothèque de Notre Dame de Paris, et dans celle de Chalons sur Marne. C'est, dit M. Lebeuf, un abrégé de théologie. M. Dargenté, évêque de Tulle, qui nous a donné une liste de plusieurs commentaires encore manuscrits des anciens maîtres de la scholastique, place Guillaume de Champeaux à la tête de sa liste, et le regarde comme le premier des scholastiques de Paris, qui ait composé un livre des sentences sur les matières de théologie. Il avoit néanmoins été précédé par Anselme de Laon comme nous l'avons vu dans l'article de cet auteur.

Diss. t. 2, p. 130.  
Var. diss. p. 404.

4°. Le seul ouvrage imprimé que nous ayons de Guillaume de Champeaux, est un petit traité de l'origine de l'ame, que D. Martenne a publié dans son trésor d'anecdotes', sur un manuscrit de l'abbaye de saint Ouen de Rouen. C'est une question, dit notre auteur, qu'on agite souvent

T. 5, p. 831.

comment les enfans qui meurent sans batême, peuvent être damnés justement. Il n'est pas étonnant que le corps qui tire son origine d'Adam pécheur, soit souillé; mais on ne peut pas dire la même chose de l'ame qui ne tire point son origine d'une masse corrompue, mais qui sort des mains d'un Dieu très-bon, et est unie au corps, non par son propre choix, mais par la volonté du créateur. C'est cependant un point de la foi de l'église, que si un enfant meurt aussitôt que l'ame est jointe au corps, l'ame est damnée à cause du péché originel : ce qui semble retomber sur le créateur qui crée l'ame pour la placer dans une demeure où il est nécessaire qu'elle se souille. Cette difficulté en a porté quelques-uns à croire que l'ame ainsi que le corps vient des parens par la génération. Ce sentiment n'est point celui de Guillaume. Il explique ensuite comment Dieu peut sans injustice créer des ames qui doivent contracter la tache du péché originel, par leur union avec le corps. Si l'homme avoit persévéré dans la justice dans laquelle il avoit été créé, sa justice auroit passé à ses descendans, et les ames que Dieu avoit résolu de toute éternité de joindre aux corps qui naîtroient par une succession continuelle, ne se seroient point souillées par leur union avec les corps : mais l'homme s'étant rendu coupable par sa désobéissance, il a mérité d'en être puni, et de ne plus engendrer que dans la concupiscence. L'homme ayant ainsi corrompu sa nature, en ce qui dépendoit de lui par la génération, Dieu devoit-il suspendre ce qu'il avoit résolu par ses décrets éternels, et ne plus créer de nouvelles ames, pour les joindre à des corps auxquels elles ne pouvoient plus être unies sans se souiller? Dieu a donc exécuté ce qu'il avoit résolu de toute éternité, en suivant les règles de sa juste providence; et a uni les ames à des corps souillés. L'ame n'a point sujet de s'en plaindre, et elle ne peut accuser que nos premiers peres du mal qu'elle souffre. Guillaume, après avoir ainsi établi la foi de l'église touchant le péché originel, assure que la peine des enfans morts sans baptême, sera beaucoup plus légère. Il admire la bonté de Dieu qui, après la chute de l'homme, a bien voulu lui accorder le remède du baptême, qui purifie de tout péché l'enfant qui le reçoit. Quant à ceux qui meurent sans baptême, si on

demande à notre auteur pourquoi Dieu ne leur a pas fait la grace de le recevoir, pour répondre à cette question, il a recours comme l'apôtre, aux secrets jugemens du Tout-Puissant; *In his verò qui antè baptismum pereunt, quare Deus hoc disposuerit, ut ad baptismum non pervenirent, occulta sunt judicia Dei.*

5°. 'D. Martenne qui a publié ce petit écrit, fait mention d'un autre qu'il a trouvé parmi les manuscrits de l'abbaye de Clairvaux, intitulé *Moralia abbreviata Guillelmi de Campellis*. C'est cet ouvrage dont parle Alberic dans sa chronique', où il dit que Guillaume de Champeaux, évê-

Ib. p. 877.

que de Châlons, abrégé les morales de saint Grégoire. Il contient les fleurs des morales de ce saint pape, divisées en 55 livres.

Ad ann. 1113.

6°. 'On trouve dans les manuscrits de l'abbaye de saint Ouen de Rouen, un écrit de Guillaume sous ce titre, *Guillelmi de Campellis episcopi Catalaunensis quæstio unica*. C'est sans doute le petit traité sur l'origine de l'ame, publié par D. Martenne, dont nous avons parlé.

Montf. bibl. bibl.  
p. 1238.

7°. 'Nous ne parlerons pas ici de la dispute entre un Chrétien et un Juif, imprimée mal à propos sous le nom de Guillaume de Champeaux, dans la bibliothèque des peres; nous avons fait voir ailleurs que c'est l'ouvrage de Gislebert Crispin abbé de Westminster.

T. 20, p. 1884.

Les Centuriateurs de Magdebourg lui attribuent une lettre à Innocent II, contre Abelard, sans faire attention que Guillaume de Champeaux étoit mort neuf ans pour le moins avant qu'Innocent II fût élu pape, ne l'ayant été qu'au mois de février 1130, et Guillaume étant mort dès le mois de janvier 1124. Ces écrivains auront apparemment confondu Guillaume de Champeaux avec Guillaume abbé de saint Thierry.

## RICHARD,

## CARDINAL,

## ARCHEVESQUE DE NARBONNE,

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

Gal. chr. nov. t. 6,  
p. 41.  
Hist. Lang. t. 2,  
p. 201.

Gall. chr. ibid. t.  
Marian. l. 9, c. 11.

Ferr. hist. d'Esp.  
t. 3, p. 346.

Voyez les lettres  
de ce pape, l. 1, ep.  
193, p. 193, etc.  
Hist. Lang. t. 2, p.  
254.

**R**ICHARD étoit fils de Richard vicomte de Milhaud et de Rixinde fille de Berenger I, vicomte de Narbonne. Il embrassa la profession monastique dans l'abbaye de saint Victor de Marseille, à l'exemple de Bernard son frere, qui en fut fait abbé, et il lui succéda immédiatement l'an 1079. Il étoit déjà cardinal, lorsqu'il fut élu abbé de saint Victor; et en cette qualité il faisoit les fonctions de légat en Espagne; où il tint un concile à Burgos, dans lequel, à la priere de Constance femme d'Alfonse roi de Castille, les anciens rit et office Gothiques furent abrogés, pour leur substituer le rit et l'office romains. Les uns placent ce concile en 1076, d'autres en 1080. Ferreras met ce changement en 1079. Cet historien dit qu'Alfonse députa une personne avec des présens à Rome, pour engager le pape à envoyer un légat en Espagne, afin d'exécuter ce projet. Grégoire VII choisit Richard. Aussitôt qu'il fut arrivé, on travailla avec chaleur au changement de l'office ecclésiastique; et pour cette fois, ajoute Ferreras, l'office Romain demeura établi avec le consentement du roi et des prélats. Richard eut une grande part aux faveurs de Grégoire VII, dont il fut chéri à cause de ses belles qualités. Ce fut ce souverain pontife, selon l'historien de Languedoc, ou plutôt Alexandre II, selon la nouvelle Gaule chrétienne, qui l'honora de la pourpre Romaine, à cause de son mérite, quoiqu'il fût jeune. Grégoire VII l'envoya en Espagne l'an 1078, en qualité de

Légat. Il y étoit encore, lorsqu'il fut élu pour succéder à son frere Bernard dans l'abbaye de saint Victor. Grégoire applaudit au choix des religieux, et leur écrivit une lettre par laquelle il approuva leur élection. Il écrivit aussi à Richard', l'exhortant à ne point contrister ses freres par sa résistance, et à se soumettre à la volonté de Dieu. Ce pape continua d'employer le cardinal Richard' en différentes affaires importantes. Il le chargea le 28 avril 1080 de travailler à la réforme des abbayes de Montmajour et de la Grasse.

Ep. 7, l. 7.

Hist. Lang. ibid.  
Mab. ad an. 1080,  
n. 10.

Richard n'eut pas la même faveur sous Victor III, successeur de Grégoire VII. Ce pontife offensé de ce que Richard prenoit le parti d'Hugues archevêque de Lyon, contre lequel il avoit de justes sujets de plainte; ou même si l'on en croit Ciaconius, de ce qu'il favorisoit le schisme de Guibert de Ravenne, l'excommunia dans un concile qu'il tint à Bénévent l'an 1087. Mais sa disgrâce ne fut pas de longue durée, et Victor III étant mort quelques mois après le concile de Bénévent, Richard rentra en grace avec le saint siège, et fut toujours depuis constamment attaché aux papes. C'est pourquoi Ciaconius se trompe lorsqu'il avance que Richard mourut dans le parti de l'antipape Clément III, c'est-à-dire de Guibert de Ravennes. Bertrand' archevêque de Narbonne, ayant été déposé de son siège, soit pour cause de simonie, soit par le crédit de Mahaud son ennemie, Richard fut élu à sa place d'un consentement unanime, le 5 novembre 1106, et non l'an 1107 ou 1108, comme quelques-uns l'ont prétendu. Pascal II confirma cette élection peu de temps avant que d'arriver en France, où il vint sur la fin de l'an 1106. Cette année est la vraie époque du commencement de l'épiscopat de Richard; quoique l'on trouve des actes signés de lui en qualité d'archevêque de Narbonne, qui sont de l'année 1100, et même 1098. Mais ces signatures ne sont que des confirmations des actes où elles se trouvent, et elles y ont été ajoutées depuis, pour leur donner plus de poids. On en voit souvent de semblables dans les actes. L'historien de Languedoc' remarque que Richard, depuis sa promotion à l'archevêché de Narbonne, ne prit plus le titre de cardinal; ce qui est effectivement remarquable. Il tint ce

Vit. Pontif. Rom.  
p. 404.

Hist. Lang. t. 2, p.  
344.

Ibid.

Ib. p. 390.

siège quatorze ans trois mois et dix jours, et mourut le 15 de Février de l'année 1124. D'autres mettent sa mort en l'année 1120, ce qu'il est aisé de concilier, par la manière différente de commencer l'année, qui étoit l'année 1124 pour ceux qui commençaient l'année aux calendes de janvier, et l'année 1120 pour ceux qui ne la commençaient qu'au 25 de mars, ou à Pâques.

T. 2, p. 356.  
Ital. sacr. nov.  
edit. p. 352.

Nous remarquerons ici avec l'historien de Languedoc, que quelques auteurs confondent mal à propos le cardinal Richard archevêque de Narbonne, qui fait le sujet de cet article, avec un autre cardinal de même nom, évêque d'Albano, légat du saint siège, qui tint l'an 1110 un concile à Toulouse, touchant les différens survenus entre l'abbaye du Moissac et celle de Mas-Garnier.

## § II.

## SES ÉCRITS.

Hist. de Lang. t. 2,  
preuv. p. 399, et  
suiv.

1°. LE cardinal Richard est redevable à Aimeri II, vicomte de Narbonne, de la place que nous lui donnons dans l'histoire littéraire de France, cette éminence n'étant connue dans la république des lettres que par la relation qu'elle a faite de ses démêlés avec le vicomte. L'origine de ces différends étoit antérieure à l'épiscopat de Richard, et Bertrand son prédécesseur immédiat, auroit éprouvé de la part d'Aimeri I, ce qu'il éprouvoit de la part d'Aimeri II son fils. L'archevêque de Narbonne, après avoir exposé ses plaintes et ses griefs contre Aimeri II, exhorte ceux qui lui succéderont dans le gouvernement de cette église, et les prie de faire leurs efforts pour recouvrer les droits qu'il a laissés enlever par sa foiblesse, et parce qu'il n'avoit pas eu assez de courage pour résister aux maux qu'on lui faisoit souffrir. On voit dans cette relation, que Bertrand prédécesseur de Richard, avoit été déposé par le pape, et que l'archevêché de Narbonne fut vacant quelque temps, jusqu'à ce qu'enfin le pape Pascal II en pourvût Richard, à la prière du clergé et du peuple. Quoique cet archevêque eût été extrêmement maltraité par les gens du vicomte de Narbonne, qui l'avoient

enfermé dans une étroite prison, d'où il ne sortit qu'en acquiescant à tout ce qu'on exigeoit de lui, cependant son mémoire est écrit avec assez de modération, mais avec plus de candeur que d'éloquence. Cette relation apologétique du cardinal Richard, archevêque de Narbonne, contre le vicomte Aimeri II, se trouve dans l'appendice du sixieme volume de la nouvelle Gaule chrétienne, et parmi les preuves de l'histoire du Languedoc.

Gall. chr. t. 6, ap. p. 24. | Hist. Lang. t. 2, pr. p. 399.  
T. 1, p. 497.

2<sup>o</sup>. D. Martenne a publié dans sa grande collection une lettre de Richard à Sanche V roi de Navarre, par laquelle il confirme l'excommunication lancée contre les diocésains de Pampelune, et interdit toute communication avec eux. Il y défend d'ensevelir les morts, et de célébrer l'office divin dans les églises; et permet seulement d'administrer le baptême aux enfans en cas de maladie et de danger de mort. Richard a encore écrit une lettre au pape Grégoire VII, dont le P. Mabillon parle dans ses annales. C'est tout ce que nous connoissons d'ouvrages de ce cardinal.

T. 5, l. 65, n. 81.

## FREDERIC,

EVESQUE DE LIEGE.

### HISTOIRE DE SA VIE.

APRES la mort d'Othert, évêque de Liege, le clergé, les nobles et le peuple s'étant partagés pour lui donner un successeur, cette église fut exposée à de grands troubles qui occasionnerent un schisme fâcheux. Alexandre, trésorier et l'un des archidiaques de Liege, après s'être fait un parti considérable par toutes sortes de moyens, présens, caresses, promesses, alla trouver l'empereur Henri V, à qui il donna 7000 livres d'argent, selon le bruit public, et reçut de lui l'investiture de l'évêché qu'il ambitionnoit. L'archevêque de Cologne informé de ce qui s'étoit passé, fit défense aux Liegeois de reconnoître Alexandre, et cita

Vit. Fred. ap. Marten. ampl. coll. t. 4, p. 1023.

Ib. p. 1025. | Gall. chr. nov. t. 3, p. 866. | Fl. hist. eccl. l. 67, n. 7.

Ib. p. 1026.

Ib. p. 1027.

Ib. p. 1029.

Ib. p. 1030.

Ib. p. 367.

devant lui les parties. L'intrus n'ayant point comparu malgré trois citations, le métropolitain tint une assemblée, dans laquelle Frederic frere du comte de Namur, fut élu par le concours du clergé et du peuple, pour remplir le siège de Liege. Frederic étoit encore plus recommandable par la pureté de ses mœurs et par sa science, que par sa haute naissance. Il accepta ce fardeau, et se soumit au joug qu'on lui imposa, quoiqu'il n'ignorât pas qu'il lui en coûteroit la vie, et partit pour Reims, où le pape Caliste II qui y tenoit un concile au mois d'octobre de l'an 1119, lui imposa les mains. Le nouveau prélat prit ensuite la route de Liege, et la fit pieds nuds. L'élection canonique de Frederic ne mit pas fin aux maux de cette église : Alexandre son concurrent, soutenu par le duc de Louvain, continua de causer du trouble, et fit beaucoup de maux. Comme Frederic demuroit maître de Liege, et qu'il avoit toujours l'avantage sur le parti d'Alexandre, on eut recours au poison pour se défaire de lui. Parmi les officiers du prélat, il s'en trouva un qui voulut bien se prêter à un crime aussi horrible; ce fut l'échanson. Frederic fut empoisonné, et traîna quelque temps une vie languissante; mais comme le poison n'opéroit pas assez promptement au gré de ses ennemis, on réitéra jusqu'à trois fois, et le prélat y succomba. Au milieu des douleurs les plus violentes causées par le poison, il fit paroître une patience et une charité admirables. Non seulement il pardonna généreusement à ses ennemis et ses meurtriers, et pria pour eux; mais il en fit même venir quelques-uns, se jetta à leurs pieds, leur demandant lui-même pardon, pour tâcher de les toucher, et de leur inspirer le repentir de leur crime. Tels furent les sentimens dans lesquels mourut Frederic évêque de Liege, un vendredi, sur la fin du mois de mai ou de juin (car les auteurs varient) l'an 1121. Dieu fit connoître la sainteté de son serviteur, selon la prédiction d'un solitaire, par plusieurs merveilles arrivées à sa mort, et par grand nombre de miracles qui continuerent pendant 12 ans à son tombeau, et y attiroient une foule de malades, dont les uns recouroient l'ouïe, d'autres la vue, d'autres y trouvoient la guérison des différentes maladies dont ils étoient atteints. Les auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne n'osent

pas



pas assurer que Frederic soit mort de poison. Néanmoins l'auteur de sa vie que l'on peut regarder comme un auteur contemporain, puisque dans le temps qu'il écrivoit, plusieurs des ennemis du saint prélat vivoient encore, le dit d'une manière si formelle, en détaillant les effets du poison; qu'il n'est pas possible d'en douter. Le même auteur qualifie Frederic de saint, et même de martyr, en assurant que le poison fut pour lui un genre de mort plus cruelle qu'elle ne l'auroit été par le feu ou le fer. On peut voir dans Molanus, et dans les trophées de Brabant de Butkens, les éloges qu'ils font de ce prélat.

Nous sommes redevables à D. Martenne non seulement de la vie de Frederic, qu'il a publiée sur un manuscrit de l'abbaye d'Aulne; mais encore d'une lettre du même prélat, qu'il a insérée dans sa grande collection. Dans cette lettre adressée à l'église de Malines, Frederic entreprend de justifier le prévôt de cette ville, qui après avoir obtenu sa liberté sur un serment qu'il avoit fait de retourner en prison, ne s'y étoit point rendu. Comme quelques-uns pouvoient lui faire le reproche d'avoir manqué à sa parole et à son serment, notre prélat déclare que le prévôt n'a rien fait que par son conseil et par celui de toute l'église de Liege, qui l'avoit prié d'interposer son autorité pour l'empêcher de se rendre en prison, comme il l'avoit promis, et de l'absoudre de son serment. Le prévôt étoit tellement disposé par lui-même à l'observer, qu'il avoit fallu le retenir de force, et même le lier, pour empêcher qu'il ne se rendît au lieu et au jour marqués. Il fut même si touché de se voir retenu de la sorte, et hors d'état de pouvoir satisfaire à ses engagements, qu'il en devint furieux, et qu'il sembloit avoir perdu la raison. Après avoir exposé le fait, Frederic rapporte plusieurs exemples, pour faire voir qu'on n'est point obligé d'exécuter ce qu'on a promis même avec serment, lorsqu'on s'y est engagé étant contraint. Il n'oublie pas parmi ces exemples celui de Pascal II, qui bien loin de se croire obligé d'accorder à l'empereur Henri V, ce qu'il lui avoit promis avec serment, cassa son traité dans un concile qu'il assembla pour ce sujet. Mais comme les exemples cités par Frederic, pouvoient paroître insuffisans, étant des exemples domestiques et modernes, il remonte

Ib. p. 1029, 1030.

P. 1024.

Mol. natal. ss. Belg.  
21 mai, fol. 107,  
Butq. l. 4, p. 98,  
99.Marten. ampl. col.  
t. 1, p. 1023, 1030.  
T. 1, p. 653, 656.

Ib. p. 653.

Ib.

654.

655.

plus haut, et rapporte que le pape Jean VII, (lisez VIII) dispensa l'empereur Louis du serment qu'il avoit fait par la crainte de la mort, à Adalgise duc de Bénévent, de ne jamais rentrer dans ses états. L'apologiste du prévôt de Malines cite en sa faveur l'autorité de Ciceron, qui décide dans le troisieme livre des offices, qu'il y a des occasions où l'on peut sans parjure manquer à sa parole et à son serment, comme lorsqu'on a promis de l'argent à des voleurs pour sauver sa vie : *Ut si prædonibus pactum pro capite pretium non attuleris, nulla fraus est, nè si juratus quidem id non feceris.* La raison qu'en donne Ciceron est qu'un pirate étant ennemi commun de tous les hommes, on ne doit rien avoir de commun avec lui, ni fidélité ni serment. *Pirata communis est hostis omnium, cum hoc nec fides, nec jusjurandum potest esse commune.*

Frederic, après avoir ainsi justifié le prévôt de Malines, prie ceux à qui il adresse sa lettre, de la faire courir de côté et d'autre, lorsqu'ils l'auront lue, afin qu'on la lise, et qu'on ait de quoi répondre à ceux qui osent blâmer sa conduite. Il y avoit d'autant moins de sujet de le condamner, qu'il avoit donné depuis sa sortie de prison, l'argent dont il étoit convenu pour sa personne. On ne peut point d'ailleurs lui faire un crime de n'être point retourné en prison; puisqu'il en a eu la volonté, et qu'on l'en a empêché; et qu'enfin il n'étoit point obligé de garder la parole qu'il avoit donnée, non à un ennemi juste et légitime, mais à un voleur, à un brigand, à un tyran. Cette lettre est bien écrite, on y trouve du feu, de la justesse, de l'éloquence et de l'érudition.

## ROBERT,

ABBÉ DE SAINT REMI DE REIMS.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

ROBERT OU RUPERT fut élevé dans l'abbaye de saint Remi de Reims, sous la discipline de l'abbé Hérimar, et passa dans la suite dans le célèbre monastere de Marmoutiers. L'an 1094, après la mort d'Henri abbé de saint Remi, Robert fut rappelé pour remplir sa place; mais Bernard abbé de Marmoutiers, s'y opposa, ou du moins n'y consentit qu'à la condition qu'il auroit droit de corriger le nouvel abbé, si sa conduite étoit telle qu'il méritât correction. Bernard ne tarda pas à faire usage du droit qu'il s'étoit réservé à l'égard de Robert, soit que celui-ci y eût réellement donné occasion, soit qu'on l'eût accusé injustement. Après le concile de Clermont, auquel Robert avoit assisté, Bernard le cita à comparoître devant lui, sous peine d'excommunication, pour y rendre compte de sa conduite. Robert n'ayant point comparu au jour marqué, l'abbé de Marmoutiers prononça contre lui une sentence d'excommunication, qui fut confirmée dans un concile tenu à Reims l'an 1097. Robert appella de ce jugement au pape Urbain II, et Lambert évêque d'Arras informa le souverain pontife de toute cette affaire par une lettre qu'il lui écrivit, le priant de confirmer ce qui s'étoit fait dans le concile. Robert alla en personne à Rome, et fut bien reçu du pape, qui cassa la sentence de Bernard et du concile de Reims, sur ce fondement qu'un moine tiré d'un monastere, pour être chargé de la conduite d'un autre, n'est plus soumis à la juridiction de l'abbé de ce premier monastere. Si l'on juge de Robert par la lettre que Hugues archevêque de Lyon, écrivit au pape Urbain II contre lui, on sera

Mab. ann. t. 5, l. 69, n. 6.

Mab. ib. n. 65. | Bal. Miscel. t. 5, pag. 304. | Gall. chr. nov. t. 9, p. 231. | Cang. t. 3, p. 58.

Mart. ampl. coll. t. 4, p. 998.

Mab. ann. l. 69, n. 66.

Metz. Rem. t. 2, l. 2, c. 17, p. 221.

P. 261.

Mart. ampl. coll. t. 4, p. 998.  
Hist. litt. t. 9, p. 325.

persuadé que sa déposition ne fut que la juste punition qu'il s'attira par l'irrégularité de sa conduite. Hugues de Cluni écrivit aussi au même pape une lettre peu favorable à Robert. Elles se trouvent l'une et l'autre dans la grande collection de D. Martenne. D'un autre côté Baudri abbé de Bourgueil, s'intéressa pour Robert qu'il paroît qui avoit été son disciple, et le recommanda à Odon cardinal, évêque d'Osatie, par une lettre en vers, dans laquelle il insinue que l'archevêque de Reims maltraitoit trop cet abbé : *Namque manum super hunc nimis aggravat ille Remensis*, etc. Il est vraisemblable, selon D. Mabillon, que la déposition de l'abbé de saint Remi fut l'effet de la haine qu'avoit contre lui Manassés archevêque de Reims, qui le décria dans l'esprit de Bernard, et confirma lui-même dans son concile, l'excommunication portée par l'abbé de Marmoutiers contre celui de saint Remi. Marlot croit qu'il fut déposé, parce qu'il avoit dissipé les biens de son abbaye, pour fournir aux frais du voyage de la terre sainte; mais ce ne fut qu'après sa déposition que Robert entreprit ce voyage, puisqu'il se trouva à la prise de Jérusalem l'an 1099.

D. Martenne, dans une histoire manuscrite de l'abbaye de Marmoutiers, attribue à la même cause la déposition de Robert, qu'il place après son retour du voyage de la Palestine, quoiqu'il paroisse certain qu'elle l'a précédé. Hugues archevêque de Lyon, légat du saint siège, écrivant à Urbain II, entre dans un assez grand détail sur Robert et sur sa déposition; cependant il ne parle ni de son voyage de la terre sainte, ni de la dissipation des biens de son abbaye pour fournir aux frais de ce voyage. Mais il rapporte seulement en général, qu'il fut déposé, parce qu'il n'étoit point zélé pour faire observer la règle, et n'en donnoit point non plus lui-même l'exemple, quoiqu'on l'eût averti plusieurs fois. Cette lettre a été donnée au public par D. Martenne; elle est très-importante pour ce qui regarde l'affaire de Robert; et nous n'avons rien de plus propre à nous mettre au fait de cet événement.

Quoique le pape Urbain II eût cassé le jugement rendu contre Robert, il ne put rentrer dans son abbaye; on lui permit seulement de se retirer au prieuré de Senuc, d'où il sortit bientôt pour suivre les croisés dans la première expédition de la terre sainte.

L'affaire de Robert fut examinée de nouveau dans le concile de Poitiers, tenu l'an 1100, et décidée en sa faveur. On y déclara que sa vie étoit irréprochable, son entrée légitime, sa promotion et son ordination authentiques et canoniques, et confirmées par les lettres du pape Urbain. On y jugea qu'il avoit été injustement déposé, et que la substitution de Burchard, qui avoit été mis à sa place, étoit illicite. Néanmoins Robert ne fut point rétabli, ni Burchard confirmé; et on élut abbé de saint Remi un sujet d'un mérite distingué, également recommandable par sa naissance et sa piété, nommé Azenaire, parent de Gui de la Tremoille, insigne bienfaiteur de l'abbaye de saint Remi. C'est ce que l'on voit par une inscription qui se conserve encore dans cette abbaye (1). Alors Robert retourna dans l'azyle qu'on lui avoit accordé après sa déposition, c'est-à-dire dans le prieuré de Senuc, où il vécut en simple particulier, content du titre de prieur. Ce fut-là qu'il composa son histoire de la croisade. Mais il n'eut pas la satisfaction de finir tranquillement ses jours dans cette retraite; on l'accusa encore de mal administrer les biens de son prieuré, et de les dissiper. On en porta même des plaintes jusqu'au pape Caliste II, qui par un rescrit daté du 16 mai, donna ordre qu'on le destituât. Robert survécut peu à cette dernière déposition, et mourut vers l'an 1122. Sa mort est marquée dans le nécrologe le 23 d'août en ces termes : *Robert dixième abbé de ce monastere, mourut; il gouverna deux ans.* Une main plus récente a ajouté : *Il fut ensuite déposé, et mourut moine vers l'an 1122.*

Gall. chr. ibid. 1  
Mab. ib. n. 12.

Mab. ib. n. 89 et  
125.

Mab. ann. t. 6, l.  
73, n. 135.

(1) Anno Domini millesimo nonagesimo octavo, cum incendio consumptum fuisset magna ex parte monasterium nostrum observatam ecclesiam nostram novam. quæ non multo ante dedicata fuerat à domino papa Leone, et restauratum monasterium sumptibus fortissimi ducis Guidonis Trimoliensis, cognati abbatis nostri, et ordinis sancti Benedicti pii defensoris, reducis ab expugnatione sanctæ Jerusalem quo navigaverat in auxilium Gottofredis regis; dominus abbas noster, ut singulis sabbatis gratiæ Deo redderentur, hanc Dei-pæ Virginis effigiem in oratorio novitiorum posuit anno millesimo centesimo. Cette figure de la Vierge, qui est de bois, s'est conservée jusqu'à présent avec l'inscription.

## § II.

## SES ÉCRITS.

Gest. Dei, per  
Franc. t. 1, p. 30.

1°. ROBERT est auteur d'une histoire de la première expédition des Chrétiens d'Europe dans la Palestine. Cette histoire est divisée en huit livres, ou en neuf, et même en dix; parce qu'on partage quelquefois en deux quelques-uns de ces livres; ce qui en augmente le nombre. L'auteur a mis à la tête une préface apologétique, dans laquelle il rapporte de quelle manière l'abbé B. c'est-à-dire Bernard abbé de Marmoutiers, comme il est marqué dans le manuscrit de cette abbaye, l'engagea à entreprendre cet ouvrage, en lui montrant une histoire de cette célèbre expédition, qui lui déplaisoit, tant parce qu'elle ne remontoit pas jusqu'au concile de Clermont, que parce qu'une si belle matière n'y étoit pas traitée avec la méthode et le style convenables. Ensuite de quoi l'abbé ordonna à Robert qui avoit assisté au concile de Clermont, de donner une nouvelle forme à cette histoire, en y ajoutant ce qui regardoit ce concile, et en corrigeant le style. L'histoire que Robert entreprit de mettre en un meilleur style, n'est autre que celle de l'anonyme, qui tient le premier rang dans le recueil de Bongars, et dont il est parlé à la fin du huitième tome de l'Histoire Littéraire. Il commence sa narration au grand concile tenu l'an 1095 à Clermont en Auvergne, où la croisade fut résolue, et la continue jusqu'à l'an 1099, finissant à la victoire que les croisés remportèrent le 12 août de cette année sur le Soudan d'Egypte, environ un mois après la prise de Jérusalem. Robert, pour orner sa narration et la rendre plus agréable, a soin de mêler de temps en temps des vers à sa prose. Il exprime même en vers qu'il met en marge par forme de sommaire, ce qui est de plus important dans le corps de l'ouvrage. Parmi ces vers mis en marge, on peut en remarquer deux qui fixent l'année de la prise de Jérusalem, non qu'ils soient remarquables par la poésie, mais parce qu'ils se trouvent rapportés par plusieurs historiens postérieurs à Robert, dont cepen-

Ibid. p. 75.

dant aucun ne marque qu'il en soit auteur .

Anno milleno centeno, quo minus uno,  
Hierusalem Franci capiunt virtute potenti.

Robert assure que ceux qui liront son histoire, n'y trouveront ni faussetés, ni bagatelles, ni mensonge, mais la seule vérité (1). Cependant les choses merveilleuses qu'il raconte en parlant des exploits de Godefroi de Bouillon, qui d'un coup de sabre coupoit un homme en deux, ont fait porter à Jean Griphian un jugement très-désavantageux de l'ouvrage de Robert. Non seulement il le regarde comme rempli de fables, selon le témoignage de Decker, mais il prend même encore occasion de soupçonner qu'il est l'auteur du fameux roman connu sous le nom de *Jean Turpin*. Il faut avouer qu'on trouve dans ce roman, ou dans cette prétendue *histoire de la vie de Charlemagne et de Roland*, des merveilles semblables à celles que Robert rapporte touchant Godefroi dans son histoire de la première croisade. Mais si c'est-là un juste motif de le croire auteur du roman de Turpin, Jean Griphian pouvoit, par la même raison, l'attribuer aux autres historiens de la croisade, puisque la plupart, sans en excepter Guillaume de Tyr, rapportent les mêmes merveilles. Quant au jugement que Griphian porte de l'écrit de Robert, tant pour le fonds que pour le style, il doit d'autant moins servir de règle, qu'il s'accorde peu avec celui des autres écrivains. L'auteur de la hiérarchie terrestre compte Albert de saint Remi, c'est-à-dire, selon Vossius, Rupert ou Robert, parmi les plus illustres historiographes de France. Yezep témoigne qu'il a toujours fait beaucoup de cas des dix livres de l'histoire de la guerre sainte, composée par Robert moine de saint Remi, qui a rendu son nom assez recommandable entre les autres historiens. Tritheme cité par Marlot, loue Robert pour son habileté dans les saintes écritures, son esprit, son éloquence, et appelle son histoire *historiam insignem*. Orderic Vital n'en parle pas moins avantageusement sur la fin de son

L. 4, c. 9.

Hist. lat. t. 3, part.  
2, in Alberto.  
Yezep. t. 4, p. 195.

Metr. Rem. t. 2, p.  
137.

(1) *Siant qui hæc legerint, sivè qui audierint, quòd nihil frivoli, nihil mendacii, nihil nugarum, nisi quòd verum est, enarrabimus.*

neuvieme livre, où il dit que Robert n'a pas écrit avec moins de vérité que d'élégance.

Outre ces témoignages en faveur de l'écrit de Robert, il faut considérer qu'il a été témoin de la plupart des évènements qu'il rapporte depuis le commencement jusqu'à la fin, ayant assisté au concile de Clermont en 1095, et s'étant trouvé au siège et à la prise de Jérusalem en 1099. L'histoire de Robert reçoit encore un nouveau degré d'autorité par l'usage qu'un anonyme en a fait dans une histoire de la croisade sous le nom du patriarche, des évêques et de toute l'église de Jérusalem. D. Martenne, après avoir pris la peine de tirer une copie de l'histoire de cet anonyme, sur un manuscrit de l'abbaye d'Hemmerode de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Treve, s'étant aperçu que ce n'est presque autre que l'ouvrage de Robert abbé de saint Remi, auquel il a ajouté quelques fragmens de Foucher de Chartres, n'a pas jugé à propos de la donner au public. Il a seulement promis de le faire, si les sçavans en étoient d'avis, et s'est contenté en attendant, de publier la préface qui est en vers hexamètres, au nombre de trente-quatre. L'auteur y donne le plan de son histoire, qu'il commence à la prise de Nicée. Il la finit à la troisieme année de Baudouin III roi de Jérusalem, par l'ordre duquel il dit l'avoir écrite. La troisieme année de ce prince répond à l'an 1145 : ainsi notre anonyme a composé son histoire vers ce temps. A la suite de la préface dont nous venons de parler, D. Martenne a publié une relation abrégée de la guerre sainte, faite dans le goût des chroniques, qui commence en 1097, et finit en 1128. Nous indiquons ici ces auteurs, pour n'être pas obligés d'y revenir: quoique d'ailleurs nous n'ayons pas de preuves qu'ils appartiennent à la France. Mais de quelques pays qu'ils soient, il convenoit de dire un mot du premier qui s'est approprié l'ouvrage de notre abbé.

L'histoire de la premiere croisade par Robert, est un des premiers ouvrages que l'on ait mis sous la presse à Paris, depuis l'invention de l'art admirable de l'impression. C'est ce que nous sommes portés à croire par la notice d'une édition sans date, sans nom de lieu, ni d'imprimeur, qui

nous

Mart. ampl. coll.  
t. 5, p. 512, 535.

Ib. p. 512.

Ib. p. 536.



nous a été envoyée de Limoges. 1°. Le caractère de cette édition, qui est en lettres quarrées, séparées et dans le goût de la bible latine imprimée à Venise en 1476, mais encore plus ancien, fait juger qu'elle est antérieure à cette année, et par conséquent peu après que l'imprimerie fut en usage à Paris. On sçait qu'Ulric Gering, Martin Crantz, et Michel Fribulge, les premiers imprimeurs de Paris, vinrent s'y établir en 1470. Il est naturel de penser que l'histoire de la croisade de Robert étant glorieuse à la nation François qui eut plus de part que les autres à cette expédition, les François furent les premiers à la publier. 2°. Une preuve certaine de l'ancienneté de cette édition, est qu'on n'y trouve ni lettres capitales, ni chiffres, ni re-clames, ni alphabeth; ce qui, selon Naudé, est la marque d'une grande antiquité, surtout le manque de l'alphabeth, autrement registre, puisqu'on le trouve établi dans les livres imprimés en 1476 et 1477. Ainsi il paroît que l'édition de l'histoire de Robert a précédé ces années. Nous remarquons encore ici avec le même Naudé, que les premiers imprimeurs de Paris furent les plus négligens à mettre à la tête de leurs ouvrages leurs noms et la date. Cette ancienne édition contient 126 feuillets d'impression non chiffrés, et commence par une lettre de l'empereur de Constantinople, écrite quatre ans avant le voyage de Jérusalem, adressée aux églises d'Occident; mais spécialement à Robert comte de Flandres, qui avoit vu l'empereur dans un voyage qu'il avoit fait auparavant en pelerin dans la terre sainte, pour visiter le saint sépulcre. Cette lettre est suivie de la préface apologétique de l'historien, et d'un prologue tels qu'on les voit dans l'édition de Bongars. A la fin de l'histoire, on trouve une courte lettre du patriarche de Jérusalem, des évêques tant Grecs que Latins, et de toute l'église d'Occident. Si cette édition a l'avantage d'être la plus ancienne, elle est aussi la plus remplie de fautes, comme nous le voyons par les échantillons qui nous ont été envoyés. C'est pourquoi nous ne pouvons croire que ce soit l'une des trois éditions dont Bongars s'est servi, qu'il dit être très-bonne et très-ancienne, mais sans nom de lieu ni d'imprimeur. Ou peut-être l'a-t-il regardée comme

très-bonne, parce qu'elle renferme tout l'ouvrage de Robert.

Gest. Dei per  
Franc. præf. n. 2.

La plus ancienne édition, après celle dont nous venons de parler, est l'édition faite à Bâle en 1533, par les soins d'Henri Pierre. Bongars l'en porte un jugement des plus désavantageux, lorsqu'il dit : *Nos usi sumus.... alio depravatissimo Basileensi Henrici Petri.*

Juste Reuber fit imprimer la même histoire, et l'inséra p. 247 dans son recueil des historiens d'Allemagne, qui parut à Francfort l'an 1584, sous ce titre, *Veterum scriptorum, qui Cæsarum et imperatorum Germanicorum res per aliquot sæcula gestas litteris mandârunt.* Enfin Bongars ayant revu l'histoire de la croisade de Robert, sur trois manuscrits, et sur trois éditions précédentes, savoir une très-ancienne et très-bonne, mais sans nom de lieu ni d'imprimeur; une très-mauvaise faite à Bâle en 1533, et une beaucoup plus correcte, faite par Juste Reuber, il en a donné lui-même une nouvelle qui tient le second rang dans le recueil des historiens de la croisade, publié en deux volumes *in-fol. Gesta Dei per Francos, etc. Hanovæ, typis Wechelianis, apud hæredes Johannis Aubrii, ann. 1644.* Depuis l'édition de Bongars, l'histoire de Robert a encore été réimprimée en 1726 à Francfort, avec des notes de Gaspard Barthius, parmi les écrivains d'Allemagne de Juste Reuber.

Ajoutons à toutes ces éditions de l'ouvrage de Robert, une traduction qui en a été faite en langue Italienne, et imprimée à Florence : *Historia di Roberto monacho della guerra fatta da principi christiani contra Saracini per l'acquisto di terra santa, tradotta per M. Francesco Baldelli, à Florence, 1552, in 8°.*

Nous sommes obligés de faire remarquer ici une méprise dans laquelle sont tombés quelques écrivains, en confondant Robert, abbé du mont saint Michel, avec Robert, abbé de saint Remi, et en attribuant au premier l'ouvrage du second. De ce nombre sont Gesner, Duchesne, Possévin. Ce dernier, après avoir attribué à l'abbé du mont saint Michel l'histoire de la croisade, divisée en huit livres, imprimée à Bâle en 1533, sans penser qu'il tombe en con-

Gesn. p. 730. | Duchesne, t. 4, p. 74.  
| Poss. t. 2, p. 329,  
344 et 345.

tradiction avec lui-même, restituée dans la page suivante la même histoire à son véritable auteur, avec cette différence qu'il partage l'histoire en dix livres.

2°. Possevin parle d'un Robert de Clermont, qui a, dit-il, écrit sur le concile tenu dans cette ville contre les Turcs, sous Urbain VI. Ce prétendu Robert de Clermont n'est certainement autre que Robert abbé de saint Remi, puisque le concile de Clermont dont il est ici question, s'est tenu, non sous Urbain VI, mais sous Urbain II, l'an 1095. Selon les apparences, l'ouvrage sur le concile de Clermont est celui que Possevin attribue lui-même quelques pages après, à Robert de saint Remi. On ne peut pas douter que notre auteur n'ait fait quelque écrit sur les conciles, ou du moins sur le concile de Clermont, auquel il avoit assisté; puisque plusieurs écrivains s'accordent à lui attribuer un livre sur les conciles: *Robertus Remensis monachus*, dit entr'autres Konigius; *collegit acta conciliorum*. M. Fleuri, après avoir rapporté sur l'autorité de Guillaume de Tyr, le discours que le pape fit dans ce concile, cite *Remi moine de saint Remi de Reims, qui étoit présent au concile*, comme ayant écrit l'histoire de ce concile. Il est visible que ce célèbre historien se trompe, et prend Remi pour Robert, qui y assista effectivement, et qui rapporte dans son premier livre ce qui s'y passa. D'ailleurs on ne connoît aucun moine de l'abbaye de saint Remi de Reims, appelé Remi, qui ait écrit sur ce sujet.

3°. Parmi les lettres de Lambert évêque d'Arras, imprimées par les soins de M. Baluze, on en trouve une que Robert écrivit à ce prélat, pour se plaindre de sa déposition dans le concile de Reims. Il y rapporte le jugement rendu à Rome en sa faveur, pour faire voir qu'on l'avoit injustement déposé, et prie Lambert d'intercéder pour lui auprès de son archevêque qui le vexoit.

Poss. ib. p. 341.

Ib. p. 345.

Yepez, t. 4, p. 195.

P. 696.

Hist. eccl. t. 12, p. 619.

Misc. t. 5, p. 315, Mab. op. post. t. 3, p. 407.

## VITAL,

ABBÉ DE SAVIGNI,

ET AUTRES ÉCRIVAINS.

Mab. ann. 1. 68, n. 67. | Marten. ampl. coll. t. 6, præf. n. 60. | Fleur. hist. eccl. t. 14, n. 18. | Manr. ann. Cist. t. 1, p. 63. 64. | Rob. de mont. ap. op. Guib. p. 812. | Ord. Vil. 1. 8, ad an. 1094, p. 715. | Men. l. 2, obs. in Mart. Bened. p. 562, 563. | Voy. t. XI. Avert. p. xxxiiij.

LE bienheureux Vital fils de Reinfroi et de Roharde, vint au monde vers le milieu du onzième siècle, dans le village de Tierceville, près de Mortain, d'où lui vint le surnom de Vital de Mortain. Ses parens qui étoient très-pieux, le firent élever avec beaucoup de soin dans la piété et les lettres. Il étoit dès-lors si grave, que ses compagnons l'appelloient le petit abbé. Après ses humanités il quitta ses parens pour chercher d'autres maîtres, et fit de grands progrès dans les sciences. Puis étant retourné dans sa patrie, il fut ordonné prêtre, et devint chapelain de Robert comte de Mortain, qui lui donna une prébende de la collégiale de saint Evroul, qu'il venoit de fonder dans sa ville. Mais bientôt l'amour de la solitude lui fit quitter son bénéfice, et vendre son bien qu'il distribua aux pauvres, pour aller chercher une retraite. Il en trouva une dans les rochers de Mortain, où il assembla quelques compagnons, avec lesquels il alla peu après s'établir dans la forêt de Craon en Anjou, et se joignit avec le célèbre Robert d'Arbrissel. Ils y assemblèrent un grand nombre d'hermites; mais s'y trouvant trop resserrés, ils passerent dans la forêt de Fougères, à l'entrée de la Bretagne. Raoul qui en étoit seigneur, les y souffrit quelque temps; mais comme ce seigneur aimoit passionnément la chasse, il craignit que ces solitaires ne dégradassent sa forêt, et aimâ mieux leur abandonner celle de Savigni, près d'Avranche. Ce fut là que Vital se fixa, et qu'il jeta les fondemens du monastere de Savigni, l'an 1105, selon D. Mabillon; ce qui doit s'entendre du commencement de ce monastere qui ne fut achevé que sept ans après, c'est-à-dire l'an 1112. La charte de fondation est datée de cette année; mais comme le remarque

D. Mabillon', elle suppose une donation antérieure qu'elle confirme. Vital gouverna dix ans cette nouvelle abbaye, et prescrivit aux religieux qu'il avoit rassemblés, de nouvelles constitutions semblables en quelque chose à celles de Cîteaux, *in aliquibus Cisterciensibus similes*. Orderic' Vital les appelle *modernas institutiones Neophytorum*, ce que le P. Martenne entend des constitutions des religieux de Cîteaux, qu'Orderic a coutume de désigner par le nom de Néophytes. Comme Vital avoit un grand talent pour la parole, et un zèle admirable, il prêchoit souvent, et avec une grande liberté, reprenant les vices sans ménager personne. La vie pénitente et austère qu'il menoit, donnoit un nouveau poids à ses prédications; et il s'attira également l'estime et la vénération des peuples, des princes, des rois, des prélats et des papes. On voit quel cas Calixte II faisoit de cet homme apostolique', par une lettre qu'il écrivit en sa faveur aux évêques d'Avranches et du Mans, au comté de Mortain et aux seigneurs de Fougères et de Mayenne. Ce même pontife ayant entendu Vital prêcher dans le concile qu'il tint à Reims l'an 1119, avec cette force et cette liberté qui lui étoient propres, il déclara que personne jusques-là ne lui avoit si bien représenté les obligations des papes. Le zèle de Vital' ne se renferma pas dans la France, il passa en Angleterre l'an 1120, et y prêcha avec un succès étonnant; quoique ses prédications fussent en langue romance, ou en françois du temps, ceux mêmes qui ne l'entendoient pas en étoient touchés. Vital, après avoir passé presque toute sa vie dans la pénitence et les travaux apostoliques, tomba malade l'an 1122 dans le prieuré de Dampierre, que Henri I roi d'Angleterre lui avoit donné trois ans auparavant, et y termina sa vie par une mort aussi sainte que l'avoit été sa vie. Il conserva l'amour de la régularité, et la pratiqua jusqu'au dernier soupir. Orderic Vital rapporte qu'après avoir reçu les sacrements, il se trouva le premier à l'église pour chanter matines, et expira dans ce saint exercice le 16, ou selon Pagi, le 24 septembre. Il se fit plusieurs miracles pendant trois jours que son corps demeura exposé à la vénération du peuple. Les religieux donnerent aussitôt avis de sa mort aux plus célèbres églises de France et d'Angleterre, dont ils

Ann. l. 72, n. 43.

Chron. Savin. Bal.  
t. 2, Miscel. p. 310.  
| Mart. ampl. coll.  
t. 6, præf. n. 61. |  
Guill. Neubr. Rer.  
Angl. l. 1, c. 15. |  
Neustr. pia, p. 676,  
et seqq.Mart. ampl. coll.  
t. 1, p. 659.Mab. ann. l. 70, n.  
95.

Manr. ib. Mart.

Pagi, ab an. 1117,  
n. 25.

Manr. ad an. 1179,  
c. 2, n. 10.

Baluz. Miscel. t. 4.  
p. 556.

reçurent des réponses pleines d'éloges du saint abbé, que l'on conserve dans l'abbaye de Savigny. Sa vie fut écrite non par Etienne prieur de saint Florent, près de Saumur, et ensuite évêque de Rennes, mais par Etienne de Fougères ' successeur du premier dans l'évêché de Rennes. Voici son épitaphe faite par un anonyme, et donnée au public par M. Baluze '.

## EPITAPHE.

Vitalis vita puer et vir vixit honesta :  
 Canonicus primò, post heremita bonus.  
 Cœnobium Savignei construxit, et abbas  
 Primus in hoc sanctè vixit et utiliter.  
 Jejunans, vigilans, orans, sic membra subegit  
 Quòd caro spiritui subdita jure fuit.  
 Vox clamantis erat spargendo semina verbi,  
 Verus præco Dei sedulus atque lubens.  
 Ipse die postquam decessit nocte secundâ,  
 Obtulerat Domino sacra sacer sacrific.  
 Psallebant Domino fratres, psallebat et ipse.  
 Psallens ascendit psallere dulcè Deo.  
 Hospitium carnis cœli novus incola liquit,  
 Cùm sol egreditur virginis hospitium.

Quelque célèbre qu'ait été Vital par ses prédications, il ne nous en est rien resté. Nous n'avons pas même les statuts qu'il dressa pour ses religieux, à moins qu'on ne les conserve manuscrits dans l'abbaye de Savigny. Cette abbaye, ainsi que tous les autres monasteres qui en dépendoient, furent réunis à l'ordre de Citeaux par l'abbé Serlon.

LE nom de REGINALD, moine de saint Augustin de Cantorberi, qui est purement François, et la liaison de ce religieux avec Hildebert évêque du Mans, donnent lieu de croire qu'il étoit François, et peut-être même Manceau : car il y avoit alors plusieurs Manceaux en Angleterre, tels que Geoffroi XVI et Robert XVIII, abbé de saint Alban ; comme on peut le voir dans l'histoire des abbés de ce célèbre monastere, par Matthieu Paris '.

P. 35 et 42, edit.  
Paris. an. 1641.  
Ans. l. 3, ep. 22.

Saint Anselme ' écrivant à Boson religieux du Bec, le

prie de saluer de sa part son très-cher fils Rainald frere du même Boson : *Saluta dulcissimum filium meum, fratrem tuum Rainaldum*. Ce Rainald moine du Bec, ne seroit-il pas le même que Reginald moine de Cantorberi, que saint Anselme y auroit attiré depuis dans ce monastere, comme il y attira Boson lui-même. On sçait d'ailleurs que *Rainaldus* et *Reginaldus* sont le même nom, et désignent ordinairement une seule et même personne. Néanmoins Pitsée compte Reginald parmi les illustres écrivains d'Angleterre, et dit qu'il étoit Anglois de nation, de l'ordre de saint Benoît, moine de Cantorberi. Le même auteur nous représente Reginald comme un sçavant qui possédoit parfaitement la langue Latine, et la parloit avec beaucoup d'élégance. Il fit une étude particuliere des meilleurs auteurs, et devint également célèbre dans la Réthorique et la poésie : *Evasitque rhetor et poëta inter suos insignis*. Reginald s'appliqua aussi à l'étude de la langue Grecque, et s'y rendit assez habile pour traduire en vers latins l'histoire Grecque d'un certain moine nommé Malchus. La prétendue histoire Grecque du moine Malchus que Pitsée dit avoir été traduite en latin par Reginald, n'est autre que la vie latine du moine Malchus, écrite par saint Jérôme, qui aura été mise en vers par Reginald. Il envoya cette pièce de poésie à Hildebert alors évêque du Mans, puis de Tours, qui l'en remercia par une lettre très-obligeante. Mais quoique le prélat comble d'éloges l'ouvrage et l'auteur, ce qu'il en dit n'en donne pas une idée fort avantageuse. Reginald fit encore d'autres ouvrages sur différens sujets, *ejusdem versus rythmici multiplicis argumenti*, dont quelques-uns sont adressés à saint Anselme, qui étoit pour lors en exil. Cela peut servir à fixer le temps où notre poëte florissoit, c'est-à-dire au commencement du douzième siècle, puisque saint Anselme fut rappelé en Angleterre l'an 1106. On ne peut placer sa mort avant l'an 1122, s'il est vrai, comme le marque l'éditeur des ouvrages d'Hildebert, que la lettre de ce prélat à Reginald, a été écrite vers l'an 1122.

Mab. ann. t. 5, l. 88, n. 91.

App. illust. Angl. script.

Ibid.

Pits. ib.

Hild. op. 1. 3, ep. 15, p. 180.

**R**OBERT, premier du nom, religieux de Cluni, prieur de saint Sauve de Valenciennes, également recommanda-

Gall. chr. nov. t. 3, p. 131.

Mab. an. t. 1, p.  
13, n. 21.  
Mab. ib.  
Gall. chr. t. 4, p.  
1153.

ble par sa piété et ses lumières, a écrit quelques ouvrages que l'on conserve manuscrits dans le monastere de saint Sauve. Il y a aussi quelques chartes de sa façon. Dans le *Gallia christiana* on a ajouté le mot *sacra* a celui d'*instrumenta*, seul employé par D. Mabillon ; ce qui peut signifier des vases sacrés, des reliquaires. Robert est mort au plus tard dans le commencement de l'an 1122, puisque Richard son successeur fut placé par Ponce abbé de Cluni, qui abdiqua au mois d'avril de cette année (1).

## R A O U L ,

ARCHEVESQUE DE CANTORBERI.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. ann. 1. 67. n.  
76.

Ib. l. 71, n. 59.

Mab. ann. 1. 72. n.  
69. | Eadm. hist.  
nov. l. 5.

**R**AOUL, issu d'une illustre famille de Normandie, prit l'habit monastique dans l'abbaye de saint Martin de Seès l'an 1079. Dix ans après Robert qui en étoit abbé, étant mort, Raoul fut choisi pour lui succéder. Inquiété par Robert de Belesme, il passa en Angleterre pour se mettre à couvert des vexations de ce seigneur, et fut bien reçu du roi Henri. Son mérite fut bientôt connu en Angleterre, et le siège de Rochester ayant vaqué par la mort de Gondulphe, Raoul fut regardé par saint Anselme comme le plus capable de remplir cette place, et reçut l'ordination des mains de ce saint prélat. Six ans après il fut transféré de Rochester sur le premier siège d'Angleterre. Cette élection se fit le 26 avril 1114, dans une assemblée de prélats et de seigneurs, tenue à Ouindsor, pour donner un pasteur à l'église de Cantorberi, qui en étoit privée depuis la mort de saint Anselme. Après quelques contestations occasionnées par les évêques, qui auroient souhaité que l'archevêque fût choisi dans le clergé, quoique depuis saint Augustin l'apôtre d'Angleterre, tous les pré-

lats



lats de cette église, à l'exception d'un seul, eussent été tirés de l'ordre monastique, tous les suffragans se réunirent en faveur de l'évêque de Rochester. Le roi qui d'abord étoit porté pour l'abbé Farice, agréa l'élection, et elle fut généralement applaudie. « Si vous examinez la naissance, di- » soient ceux qui l'é lurent, selon le rapport de Guillaume » de Malmesbury (1), il tire son origine d'une illustre fa- » mille de Normans... Si vous demandez la science, » il a épuisé Athenes; si vous cherchez l'éloquence, la pa- » role coule de sa bouche comme le miel. A cette éloquence » est jointe une exactitude et une délicatesse dans le dis- » cours, qui caractérisent les habitans du Maine. » On voit par ce témoignage qui fait honneur à Raoul et à sa patrie, que quoiqu'il fût Normand d'origine, il étoit né au Mans ou dans le pays du Maine; et que les Manceaux passoient alors pour gens qui parloient le mieux et le plus correctement la langue Française. Car c'est de cette langue dont il est ici question.

Raoul, après son élection, se rendit le 17 juin à Cantor-beri, où il fut reçu avec grande joie par le clergé, le peuple, et par les évêques qui s'y étoient assemblés. On envoya des députés à Rome, pour demander le pallium au pape, qui d'abord ne donna aucune réponse favorable, piqué de ce que le nouvel archevêque n'étoit point venu en personne le demander, et de ce qu'il avoit été transféré, sans sa participation, de l'église de Rochester à celle de Cantorberi. Mais Anselme neveu du saint archevêque, prédécesseur de Raoul, obtint de Pascal II, auprès duquel il avoit beaucoup de crédit, ce que les députés n'avoient pu obtenir, et fut chargé de porter lui-même le pallium au prélat, qui le reçut le 27 juin 1113. Edmere, qui rapporte tous ces faits dans un grand détail, nous a conservé les lettres de part et d'autre à ce sujet.

Eadm. lib. 5. Mab. ann. t. 5, l. 72, n. 102.

Ib.

La conduite de Raoul justifia pleinement la bonne opinion qu'on avoit conçue de lui, dit Guillaume de Malmesburi,

(1) *Si genus explores, spectabili Normannorum prosapia oriundus... si scientiam litterarum rimeris, totas exhausit Athenas: si eloquentiam exigas, melleo quodam lapsu ex ejus ore fluit oratio; cui accedit genialis sibi, id est Cenomaniaci, accuratus et quasi deperus sermo.* Guill. Malmesb. not. Fr. Juret in ep. 250. Ivonis Carnot. p. 202.

- ib. qui d'ailleurs est peu favorable aux François, comme le remarque D. Mabillon. Il remplit dignement le siège de Cantorberi, et en soutint vivement les droits, surtout contre Turstan ou Turstin, archevêque d'Iorck, qui, pendant tout le temps de l'épiscopat de Raoul, aima mieux renoncer à son élection, que de lui rendre l'obéissance qu'il exigeoit. Après avoir gouverné l'église de Cantorberi pendant huit ans et six mois, Raoul mourut le 20 octobre 1122, selon Edmer', dont le sentiment doit être préféré à celui d'Orderic Vital qui place la mort de ce prélat en 1123. Personne n'eut plus de religion que Raoul, *religione impar nulli*, selon le témoignage d'un auteur le moins suspect. Il étoit très-habile dans les lettres, affable, généreux, n'employant son bien qu'à en faire aux autres. Le seul défaut qu'on pût lui reprocher, étoit d'être enclin au ris et à la plaisanterie, plus qu'il ne convenoit à son rang et à sa dignité : mais tout ce qu'il faisoit venoit d'un excellent fond, et on ne pouvoit, sans blesser la religion, former contre lui le moindre soupçon désavantageux (1). Edmere ne parle pas avec moins d'éloges de Raoul dans son *historia novorum*, dont les deux derniers livres, c'est-à-dire le cinquième et le sixième ne contiennent presque que l'histoire de son épiscopat. Ives de Chartres' appelle Raoul *Virum religiosum et honestum scientiâ et moribus clarum*, dans une lettre qu'il écrivit en sa faveur au pape Pascal, pour l'engager à confirmer son élection, et à lui envoyer le pallium. A ces témoignages rendus par des auteurs contemporains et non suspects, nous pourrions ajouter les éloges que font de Raoul plusieurs écrivains postérieurs, comme Artus du Moutier dans sa Neustrie pieuse, etc.
- Eadm. hist. nov. l. 6.
- Guill. Malmesb. apud Mab. ann. l. 74, n. 25.
- Ep. 252.
- Ordr. l. 10, et 12. Neust. pia, p. 579.

(1) *Peritiâ litterarum magnificè pollens, affabilitate certè faciliè omnium primus; qui fortunarum amplitudine nihil plus adquisierit, nisi ut plus beneficere posset quibus vellet... Cæterùm nullius delicti suspicione vel levi notabilis nisi quod ad risus et jocos inclinatio erat, quàm vel dignitatis, vel gradus interesse videretur. Sed quæcumque faciebat bono ulique animo vir ille faciebat; de quo quidquam sinisterum suspicari, contra religionem est nili.*

§ II.

SES ÉCRITS.

1°. **N**ous ne connoissons d'autres écrits de Raoul, que quelques lettres dont la plus considérable et la plus intéressante est celle qu'il écrivit au pape Calixte, pour se plaindre de l'injure faite à sa personne et à l'église de Cantorberi, dans l'ordination de l'archevêque, et la cause de l'église d'Yorck : *Epistola Radulphi archiepiscopi Cantuariensis ad Calixtum papam missa, querentis de injuria sibi et ecclesie Cantuariensi illata in consecratione archiepiscopi et causis ecclesie Eboracensis*. Le sujet des plaintes de l'archevêque de Cantorberi étoit que Turstin archevêque d'Yorck, qui avoit refusé de recevoir l'ordination de ses mains, conformément aux droits et privilèges de l'église primatiale de Cantorberi, étant allé trouver le pape Calixte à Reims, où il avoit assemblé un concile, il s'étoit fait ordonner par le pape même, ayant mis les Romains dans ses intérêts, en employant le moyen efficace par lequel on réussit à gagner leurs suffrages dans toutes sortes d'affaires; *quo in quæque negotia pertrahi solent, largitatis officio*. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire de cette affaire, quoiqu'elle ait occupé Raoul tout le reste de son épiscopat; nous remarquerons seulement que l'archevêque de Cantorberi avoit d'autant plus sujet de se plaindre de l'ordination de Turstin, que le pape avoit été informé de son différend avec l'archevêque d'Yorck, par un envoyé du roi d'Angleterre même, qui avoit chargé surtout cet envoyé de recommander au pape de ne point ordonner, et de ne point permettre que Turstin fût ordonné par aucun autre prélat que par l'archevêque de Cantorberi. Turstin lui-même n'avoit obtenu du roi la permission d'aller au concile indiqué à Reims l'an 1119, par Calixte II, que sur la promesse solennelle qu'il fit de ne rien faire auprès du pape qui pût donner atteinte aux privilèges de l'église de Cantorberi, et de n'y point recevoir l'ordination. Mais lorsqu'il fut arrivé à Reims, où Raoul ne put se rendre tant pour cause d'infirmité, que pour d'autres

Bibl. Cott. p. 46, n. 8, et p. 133, n. 5.

Eadm. hist. nov. 1. 5, p. 94, col. 1.

Ibid.

raisons, il oublia ses promesses; et se fit ordonner.

Ib. p. 93, col. 2.

2°. Raoul ' au retour d'un voyage de Rome, s'arrêta en Normandie, d'où il écrivit une lettre à ses très-chers freres, et fils, au prieur et aux autres serviteurs de Dieu, qui composoient le clergé de l'église de Cantorberi. Il leur témoigne un grand desir de les revoir après une si longue absence, et fait l'éloge d'Edmere qui fut le porteur de cette lettre.

Ib. p. 97, col. 1.

5°. Raoul ' étant revenu en Angleterre, Alexandre I, roi d'Ecosse, lui écrivit une lettre par laquelle il le prioit de lui envoyer un religieux nommé Edmer, pour le mettre sur le siège de l'église de saint André, qui vaquoit depuis longtems. L'archevêque de Cantorberi reçut avec joie cette proposition, et écrivit à Henri roi d'Angleterre', pour lui demander son agrément; l'ayant obtenu, il envoya Edmer en Ecosse, et le chargea d'une lettre pour Alexandre, dans laquelle il témoigne ' que quoique ce soit lui arracher l'œil ou la main droite, que de lui enlever Edmer, il consent néanmoins à ses justes desirs, pour ne pas résister à la volonté de Dieu. ' Les belles qualités d'Edmer, et l'empressement avec lequel le roi d'Ecosse l'avoit demandé, donnoient lieu de croire que cette affaire auroit un heureux succès. ' Le contraire arriva néanmoins; et Edmer fut obligé de revenir à Cantorberi; ce qui engagea Raoul à écrire au roi d'Ecosse deux lettres sur ce sujet. Ce sont-là toutes les lettres que nous ayons de Raoul.

Ib. col. 2.

Ib. p. 98, col. 1.

Ib. p. 99, col. 2,  
p. 103, col. 2.

Ap. Cent. Magd.  
Cent. 10, c. 43.

Angl. sac. t. 2.

Mab. ann. l. 74, n.  
25.

Ib.

Balæus ' lui attribue quelques homélies. Nous avons en quelque sorte obligation à Raoul de la vie de saint Anselme écrite par Edmer', puisque ce fut par son ordre qu'il l'écrivit '. Nous ne devons pas oublier que du temps de Raoul, les lettres étoient florissantes dans le monastere de Christ, qui étoit la cathédrale de Cantorberi : les beaux manuscrits de ce temps en sont la preuve. Parmi ces manuscrits il y en a un remarquable en lettres d'or et d'argent, *litteris aureis atque argenteis, ac passim miniatis*, écrit par un sçavant moine de Christ nommé Eduin. Ce qui est contenu dans ce manuscrit, et l'ordre qui y est gardé, dénotent, au jugement de D. Mabillon ', non seulement un habile écrivain, mais encore un homme versé dans l'écriture sainte. On y voit surtout un psautier en trois colonnes,

avec des préfaces, des commentaires et des prières jointes à chaque psaume. Dans la première colonne est placé ce qu'on appelle le pseautier Gallican; dans la seconde, le Romain, avec la version interlinéaire Normande-Saxonne; dans la troisième, l'Hébraïque avec la version Normande-Françoise, Hiquès a donné des échantillons de tous ces psautiers dans son trésor des langues septentrionales.

Hiq. t. 2, p. 168.

## SERLON,

EVÊQUE DE SEEZ.

SERLON sorti de l'ancienne et noble maison d'Orger, fit d'abord profession de la règle de saint Benoît dans le monastère de saint Evroul, dont il fut ensuite abbé l'espace de deux ans. Il se trouva l'an 1094 au concile que Guillaume archevêque de Rouen assembla pour donner un successeur à Girard évêque de Seez, mort au commencement de cette année, et y fut choisi malgré lui, pour remplir ce siège, de l'avis de tous les évêques, par Guillaume qui le sacra le 22 de juin. Il gouverna cette église l'espace de trente-deux ans, et eut beaucoup à souffrir de la part de Robert de Belesme, dont les mauvais traitemens l'obligèrent de passer en Angleterre. On assure qu'il avertit Guillaume le Roux la veille de sa mort, du funeste accident qui lui arriva, lorsque poursuivant un cerf, qu'il avoit blessé, un chevalier nommé Tirrel lui perça le cœur d'une flèche, en tirant sur ce même cerf. Serlon fut considéré du roi Henri I successeur de Guillaume, et trouva en lui un protecteur contre les violences de Robert de Belesme. L'an 1103 étant à la suite de ce prince, comme il alloit célébrer les saints mystères le jour de Pâques à Carentan, il s'aperçut que l'église étoit toute remplie des meubles des paysans qui les y avoient apportés, pour les mettre à couvert du pillage de Robert et de ses adhérens : il fit un discours sur ce sujet en présence du roi. Il parla en même-temps avec tant de force contre ceux qui laissoient croître leurs barbes et leurs cheveux, que ce

Monast. Gall. mss.

Ord. Vit. l. 8, p. 687. | Mab. ann. l. 68, n. 4.

Ib. l. 70, n. 108.  
Ord. Vit. l. 11, p. 815.

- prince et tous les gens de sa suite consentirent qu'il les dépouillât de ces vains ornemens. Le P. Pommeraye nous a conservé un précis de ce discours dans son histoire des archevêques de Rouen. Orderic Vital qui fait aussi mention de ce sermon prêché devant le Roi Henri, pour l'engager à remédier aux maux dont l'église de Normandie étoit alors affligée, comble Serlon des plus grands éloges, et le représente comme l'homme le plus éloquent que la Normandie eût produit. Guillaume de Jumieges en parle dans les mêmes termes. Hildebert le loue dans une de ses lettres, de la fermeté avec laquelle il avoit défendu le droit d'azyle que l'église accorde à ceux qui s'y réfugient. Dans une autre lettre le même prélat s'excuse d'avoir différé de lui envoyer un petit présent, et témoigne faire beaucoup de cas de son amitié : il lui demande le secours de ses prieres, dont il a besoin, étant sur le point de partir, pour se rendre à un concile que Calixte avoit indiqué à Rome. D. Beaugendre croit cette lettre écrite en 1102; ce qui ne peut être, puisque le pape Calixte ne monta sur le siège de saint Pierre que l'an 1119. D'ailleurs le concile, auquel Hildebert étoit invité, est selon D. Beaugendre, le concile de Latran, qui ne se tint que l'an 1123. C'est-là tout ce que nous pouvons dire de Serlon. Ce vénérable prélat, après avoir célébré nos saints mysteres dans sa cathédrale le 26 octobre de l'an 1122, ayant assemblé ses chanoines, leur dit qu'il sentoit que sa fin étoit arrivée; qu'il les recommandoit à Dieu, et se recommanda lui-même à leurs prieres : puis il alla accompagné de son clergé, à la chapelle de la Vierge; marqua le lieu de sa sépulture, fit sa priere, et jetta de l'eau bénite. Après quoi on creusa la terre, et l'on prépara toutes choses, comme s'il eût été mort. Le lendemain il se rendit à l'église, suivant son zele plus qu'il ne consultoit ses forces, il vouloit encore célébrer la messe, mais il ne le put. L'office fini, il invita ses chanoines à manger, pour disposer en leur présence de ce qui lui restoit en faveur de l'église. A l'heure de none, il se mit à table; mais ne pensant qu'aux choses du ciel. Après le repas on annonça l'arrivée de deux cardinaux légats du saint siège; le vénérable prélat donna ordre qu'on les reçût avec tous les égards et le res-
- Pom. p. 295, n. 10.
- Ord. l. 11, p. 815.
- Ib. l. 22.
- Guill. Gem. l. 7, Hist. Norm. c. 32, p. 286.
- Hild. l. 2, ep. 7, p. 58.
- Ib. l. 4, ep. 3, p. 172.
- Ord. l. 12, p. 877.  
Mab. ann. l. 74, n. 24.

pect dûs au pere commun des fidèles. Tandis qu'on étoit occupé à les recevoir, le saint prélat s'étant assis sur son siège comme pour reposer, expira tranquillement le 27 octobre 1122, après trente-deux ans et quelques mois d'épiscopat.

## M A R B O D E ,

EVESQUE DE RENNES.

### § 1.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

MARBODE étoit né, non en Angleterre dans le pays de Galles, comme le prétend Pitsée', qui l'appelle *Cambro-Britannus*, mais à Angers, ou dans l'Anjou : *Natus erat, quorum decus extitit, Andegavorum*. Sa famille étoit une des plus considérables de la province, comme l'assure Ulger; on veut même que ce soit l'ancienne famille des Marbœufs, qui subsiste encore aujourd'hui en Bretagne (1). Si cela est, il faut qu'elle ait changé de nom; puisque le pere de notre auteur s'appelloit Robert Pelletier, comme on le voit par plusieurs titres de l'abbaye de saint Aubin'. Marbode fut instruit des lettres et des autres sciences dans sa patrie, et y exerça lui-même dans la suite avec distinction l'office de maître d'éloquence; ce qui ne dérogeoit en rien, comme le remarque le dernier éditeur de ses œuvres, à l'éclat de sa naissance.

Après avoir été professeur d'éloquence, il fut chargé par l'évêque Eusebe Brunon, de la direction des écoles de l'église d'Angers', emploi qu'il remplit pendant quatorze ans, c'est-à-dire depuis 1067 jusqu'en 1081, avec tant de succès, que l'école d'Angers fut de son temps l'une des plus

(1) Le lecteur curieux peut voir sur ce sujet les notes de M. Loyauté sur les actes des évêques du Mans, et les remarques de l'éditeur des œuvres d'Hildebert, page 59.

Pits. ab ann. 1150, p. 185.

Hist de Bret. 1. 4, p. 117, t. 2, p. 259, 267.

Hist. univ. d'Angl. p. 40.

Bourdigné, chron.  
p. 86.

florissantes de la France. Il semble même que Marbode a eu la gloire d'être le fondateur de l'université de cette ville. C'est ce qu'Ulger a donné lieu de croire à M. Ducange, en parlant ainsi de lui : *Transtulit huc studium, transtulit ingenium*. Aussi les historiographes d'Anjou ne manquent-ils pas de faire honneur à Marbode d'avoir donné le commencement aux écoles publiques d'Angers. Il étoit assurément bien capable de les conduire, s'il étoit, comme le dit Ulger, l'homme le plus éloquent qu'il y eût dans l'univers, au dessus même de Cicéron, de Virgile et d'Homère : *Cessit ei Cicero, cessit Maro, junctus Homero*. L'auteur de l'histoire manuscrite de l'université d'Angers croit qu'un tel éloge paroîtroit tenir de la flatterie, si divers auteurs du temps de Marbode ne concouroient avec Ulger, pour nous le donner comme un des plus habiles hommes de son siècle. A la bonne heure qu'on nous donne Marbode comme un des plus habiles hommes du douzième siècle; mais malgré le concours de différens auteurs en sa faveur, on ne nous persuadera jamais qu'il l'a emporté sur Cicéron, Virgile et Homère. On compte parmi les élèves de Marbode, Samson évêque de Winchester; Rainaud de Martigné-Briand élu évêque d'Angers en 1101, puis archevêque de Reims; Geoffroi Martel, second du nom, comte d'Anjou, etc.

Hist. And. mss. t.  
1, part. 1, p. 44. |  
Vit. Math. Menard,  
ge, p. 51, 57.

M. Menard prétend qu'outre les arts libéraux, Marbode enseigna aussi le droit Romain; que les titres de l'université d'Angers démontrent qu'il alla à Rome, pour y solliciter des privilèges en faveur des écoles de cette ville; qu'il en rapporta une bulle du pape, qui lui permettoit d'enseigner le droit civil et le droit canon. M. Menard témoigne avoir lû dans quelques écrits de Papyre Masson, que cet auteur avoit vu la bulle, qui, dit le même Menard, est dans les archives de l'université d'Angers. Néanmoins quelque recherche qu'on y ait faite, il n'a pas été possible de la découvrir : ainsi jusqu'à ce qu'on ait produit ce titre fondamental de l'établissement de l'université d'Angers, l'opinion de M. Menard pourra essuyer des contradictions. D'ailleurs est-il croyable qu'on ait commencé à donner des degrés dans les écoles d'Angers plus de cinquante ans avant que cette coutume se soit introduite dans

les



les écoles de Paris. On sçait que l'opinion la plus probable sur l'origine des degrés dans l'université de Paris, est qu'ils n'y eurent lieu que vers l'an 1150.

A la dignité de scholastique, Marbode joignit celle de grand archidiacre d'Angers; car il paroît par une transaction faite entre les chanoines de saint Jean-Baptiste et Eudes seigneur de Blaison en Anjou, qu'il étoit revêtu de ces deux dignités, puisqu'on lui donne le double titre de scholastique et de grand archidiacre. Le nom de Marbode se trouve dans une multitude d'actes de différens chartriers du diocèse d'Angers, en sorte qu'on peut dire qu'il ne se tenoit pour lors aucune assemblée considérable, soit dans la ville, soit dans le diocèse, qu'il n'y fût appelé. C'est la marque de la haute estime qu'on avoit de son mérite.

L'an 1095, selon l'ancien calcul, ou l'an 1096, selon le nouveau, Marbode fut élu évêque de Rennes. Il n'étoit point encore sacré au mois de Mars de cette année, comme on le voit par une charte donnée en faveur de l'abbaye de Cormery par Urbain II, qui tenoit alors un concile à Tours. Marbode, qui étoit à la suite du pape, a signé cette charte comme évêque de Rennes élu : *Marbodi Rhedonensis electi*. Ce qui fait voir qu'il n'avoit point encore reçu l'ordination. Bien loin d'avoir recherché cette dignité, il ne l'accepta que malgré lui, selon le témoignage d'Ulger, et parce qu'il y fut forcé : *Hic præsul factus, nolens licet atque coactus*. Ne regardant l'épiscopat que comme un état de perfection, qui l'obligeoit à une plus grande vertu, il employa plus de temps à la prière et à toutes sortes de bonnes œuvres : ses veilles furent plus longues, ses jeûnes plus rigoureux, ses aumônes plus abondantes. Il y avoit déjà cinq ans qu'il gouvernoit son diocèse avec beaucoup de sagesse, lorsque le siege d'Angers étant venu à vaquer par la démission de l'évêque Geofroi, qui se retira à Cluni, il y eut pour le remplir, une grande contestation, qui donna occasion à Marbode de faire paroître le crédit que lui avoient acquis sa science, sa vertu et ses autres qualités. Rainaud de Martigné avoit été élu, mais Etienne doyen de la cathédrale, et la plus saine partie du clergé réclamoient contre l'élection, comme étant contraire aux canons; plusieurs grands personnages, tels que Hilde-

Spic. t. 6, p. 22.

Hild. ep. 4, 5, 6, l. 2.

bert évêque du Mans, Geofroi abbé de Vendôme, et plusieurs autres y étoient opposés. Rainaud de Martigné qui scavoit l'autorité que Marbode avoit dans la province et principalement dans le chapitre de l'église d'Angers, eut recours à lui, et le pria de venir. Marbode y consentit, et soit qu'il ne jugeât pas que l'élection de Rainaud fût irrégulière, soit qu'il crût que Rainaud, qui à la vérité étoit un jeune homme, mais qui avoit de la naissance et des talens, seroit capable de remplir cette place, il entreprit de maintenir l'élection, et d'aller même à Rome pour ce sujet. Comme il étoit en chemin, le doyen sachant son dessein, le fit arrêter et mettre en prison. Marbode en étant sorti peu après, alla à Tours trouver l'archevêque Radulphe qui vouloit porter cette affaire à Rome, non pour y être examinée, mais pour faire casser l'élection : *rem judicio papæ non tam decidendam, quam rescindendam, reservare decreverat*; et il agit si puissamment par ses prières et ses larmes, que non seulement il détourna Radulphe de son dessein, mais qu'il l'engagea même à confirmer l'élection qu'il vouloit faire casser, et à consacrer Rainaud. Enfin pour mettre la dernière main à cette affaire, il reprit le chemin de Rome, et obtint du pape Pascal II la confirmation de l'élection de Rainaud. Alors ceux qui lui avoient été opposés, se réunirent et le reconnurent pour leur légitime évêque. Mais ce qui doit paroître bien extraordinaire, c'est que Marbode qui s'étoit donné tant de peine, pour réunir les esprits, et qui avoit eu un succès si heureux, ne fut pas plutôt revenu de Rome, qu'il tomba, sans qu'on en puisse dire la raison, dans la disgrâce du nouveau prélat, qui l'obligea de sortir incontinent de la ville d'Angers, et le priva de tous les titres par lesquels ses prédécesseurs avoient cru devoir récompenser sa vertu, sa science et ses bons services. L'affaire alla jusqu'à Rome, où il paroît même que Rainaud eut l'avantage. Mais enfin après lui avoir fait du mal pour tout le bien qu'il avoit reçu de lui, comme Marbode le dit dans la lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet, on réconcilia ensemble les deux prélats en 1108. Quelques années après Marbode fut chargé du gouvernement du diocèse d'Angers, pendant l'absence de Rainaud de Martigné.

D. Lobineau avance que Rainaud étoit déposé par les légats du saint siège : cependant Messieurs du chapitre d'Angers, dans leur défense de saint René, attribuent l'absence de ce prélat à une cause bien différente, en assurant que Rainaud étoit allé à Jérusalem. Mais quelle qu'ait été la cause de l'absence de Rainaud, il est certain par différens actes, que Marbode gouverna ce diocèse pendant plusieurs années, et y fit les fonctions épiscopales. Marbode assista l'an 1120 à la dédicace de l'église du Mans, et consacra un autel sous le nom de saint Pierre et de saint Paul, et en l'honneur de tous les apôtres. On voit à cette occasion un bel éloge de ce prélat dans les actes des évêques du Mans : il y est dit que Marbode évêque de Rennes, cassé de vieillesse, et privé de la vue, soutenoit la foiblesse de son corps par la force de son esprit, par ses sages conseils et par une sagesse consommée. Marbode quitta son évêché sur la fin de sa vie, et se retira dans l'abbaye de saint Aubin, où il prit l'habit monastique, et mourut âgé d'environ 88 ans, le 11 septembre 1125. Son corps fut mis dans un tombeau creusé dans la muraille de l'église, du côté du septentrion, près l'autel de saint Clair. Bourdigné prétend que les habitans de Rennes obtinrent un ordre du pape, pour que le corps de leur pasteur leur fût rendu, à condition qu'ils demanderoient un religieux de saint Aubin pour évêque, et que les religieux donnerent leur abbé nommé Hamelin, qui alla à Rennes l'an 1137, et transféra en même-tems le corps de Marbode. Nous ignorons d'où Bourdigné a tiré ce qu'il dit de cette translation, dont on ne trouve aucun monument dans l'église cathédrale de Rennes, ni dans l'abbaye de saint Aubin, où l'on voit encore aujourd'hui le tombeau de Marbode. Il étoit autrefois orné de vers, c'est-à-dire des épitaphes composées par Ulger évêque d'Angers; mais ces épitaphes qui ne sont plus à présent sur le tombeau, nous ont été conservées dans d'autres monumens. Elles se trouvent dans plusieurs manuscrits, et ont été imprimées parmi les œuvres de Marbode et dans d'autres recueils. Néanmoins nous croyons devoir les rapporter ici.

Beaug. not. in I.  
ep. Marb. p. 1339.

Act. Pont. Cenom.  
c. 35. | Mab. an.  
ed. fol. p. 317.

Lob. ib. | Mab. ann.  
l. 74, n. 57.

Marb. pr. p. 1336.  
Mart. The. anec.  
t. 1, p. 357.

## PREMIERE EPITAPHE DE MARBODE,

*Composée par Ulger évêque d'Angers.*

Si quis quantus erat MARBODUS noscere quærat,  
 Postulat hoc quod ego dicere posse nego.  
 In toto mundo non invenitur eundo  
 Unus compar ei nominis atque rei.  
 Omnes facundos sibi vidimus esse secundos :  
 Nullus ei ingenio par nec in eloquio.  
 Cessit ei Cicero, cessit Maro, junctus Homero.  
 Ut dicam breviter, vicit eos pariter.  
 Per cunctas metas, per quas sua se tulit ætas,  
 Nulla sibi placuit res, nisi quæ decuit.  
 Curans ut fieret virtutem quod redoleret.  
 Transtulit huc studium, transtulit ingenium.  
 Illi sic noto dedit eis, sed sine voto.  
 Christi judicium, pontificum solium.  
 Hic præsul factus, nolens licet atque coactus,  
 Effecit melius, quæ benè cuncta prius.  
 Æquâ mensurâ mensurans singula jura,  
 Lenis erat placidis, et rigidus tumidis.  
 Jugiter orabat, jejunabat, vigilabat.  
 Quodque sibi minuit, pauperibus tribuit.  
 Hic tam laudari dignus, tam dignus amari,  
 Sorte cadens hominum transit ad Dominum.  
 Omnes personæ quæ sunt in religione,  
 Ingemere nimis planctibus et lachrymis.  
 Nobilitas flevit, nec plebs à fletu quævit.  
 Tam gemit et plorat, quàm bona commemorat.  
 In cunctis annis nova mors erit ista Britannis,  
 Quos vivens tenuit, quos aluit, docuit.  
 Præcipuè Rhedoni, propriique morte patroni,  
 Est velut ægra jacens, factaque muta tacens.

## SECONDE EPITAPHE DE MARBODE,

*Par le même Ulger.*

MARBODI vita doctrinæ luce perita,  
 Enituit mundo sensu fecunda profundo.

Natus erat, quorum decus extitit, Andegavorum :  
 Post Rhedonum turbis, et clero præfuit Urbis.  
 Dùm studio vixit, quæ prosunt plurima dixit.  
 Occidit antistes, facit hæc occasio tristes ;  
 Sed succûrat ei Deus, et societ requief.

Rivallon archidiaque de Rennes, qui avoit été disciple de Marbode, *renferma dans les vers suivans les vertus de ce saint prélat*, pour me servir des paroles du P. Sirmond :

Sirm. not. ad ep.  
 14. l. 3, ep. Gofr.  
 Vind.

Reddidit ingenium sapientem, lingua disertum,  
 Mens memorem, vigilem sollicitudo gregis,  
 Ætas longa senem, jucundum gratia moris,  
 Ordo pontificem, religioque sacrum,  
 Sobrietas parcum sibi, munificentia largum  
 Pauperibus, rectum regula justitiæ.  
 Hic basis ecclesiæ pondus portabat, et idem  
 Mansuetudine hos, et feritate leo.

LES religieux de l'abbaye de saint Aubin, qui avoient reçu les derniers soupirs de Marbode, annoncerent sa mort par une lettre circulaire qui est très-édifiante, et digne d'être lue. D. Beaugendre a cru devoir la donner toute entière pour l'édification du lecteur, et comme un monument plus durable que le bronze de la sainteté de Marbode. On y loue sa vertu, son éloquence, son zèle pour remplir les fonctions de sa dignité pendant vingt-huit ans d'épiscopat, parmi un peuple difficile à conduire. D. Martenne a publié cette même lettre encore plus entière qu'elle ne l'avoit été par D. Beaugendre, en y ajoutant ce qui regarde un saint religieux de saint Aubin, nommé Girard, qui mourut environ deux mois après Marbode, et dont la mort est annoncée dans cette lettre. Quoique la vie de Girard n'eût été qu'un long martyr, et qu'il l'eût passée dans l'exercice continuel des bonnes œuvres, et dans la plus rigoureuse pénitence, cependant comme le corps qui se corrompt, appésantit l'ame, et que personne sur la terre n'est exempt de péché, pas même l'enfant qui ne fait que naître, les religieux de saint Aubin demandent le secours des prières des fidèles pour Girard; et en les demandant, ils prient

Marb. pr. 1383.

Thes. ann. t. 1, p.  
 355, 356.

de retrancher tout ce qui est l'effet de la vanité et de la légèreté : car, disent-ils, nous vous demandons de véritables prières, qui soient utiles aux âmes, et non de vains ornemens de paroles, qui ne servent de rien aux morts, et qui souvent nuisent beaucoup aux vivans. Ces paroles sont remarquables : *Nos enim vota precum animabus profutura, non verborum phaleras postulamus, quæ defunctis nihil proficiunt, et vivis plurimum solent obesse.* Il est vraisemblable que ce qui engagea Marbode à choisir l'abbaye de saint Aubin pour le lieu de sa retraite, ce fut pour y profiter de l'exemple admirable qu'y donnoit par la sainteté de sa vie et l'austérité de sa pénitence, le vénérable Girard qui ne lui survécut que deux mois. Ferrarius, dans son catalogue général et du Saussaye dans son martyrologe, mettent ce prélat au nombre des saints, en parlant de lui au 11 de septembre qui est le jour de sa mort. Toutefois son nom ne se trouve ni dans le nouveau martyrologe de Paris, ni dans le martyrologe universel de Châtelain. C'est pourquoi les Bollandistes ne voyant point son culte établi, n'ont pas cru devoir lui donner place dans leur grande collection.

11 sept. p. 745.

## § II.

### SES ÉCRITS.

DANS le détail où nous allons entrer des ouvrages de Marbode, nous suivrons l'ordre de la dernière édition, en commençant par les lettres qui sont au nombre de six.

1°. La première est adressée à Rainaud d'Angers, au sujet des traitemens qu'il en avoit reçus, et dont nous avons déjà parlé. Marbode lui reproche d'avoir violé toutes les loix de l'évangile dans la conduite qu'il a tenue à son égard, en le condamnant sans l'avoir entendu. Si j'avois péché contre vous, lui dit-il, n'auriez-vous pas dû m'avertir en particulier? Si j'avois été incorrigible, n'auriez-vous pas dû prendre avec vous deux ou trois témoins? Mais au lieu de suivre la règle établie par Jesus-Christ, vous m'avez traité comme un payen et un publicain. Vous m'avez ôté tout moyen de m'excuser, de me justifier, ou de réparer

Marb. p. 1388, et suiv.

ma faute, si j'en avois commis quelqu'une à votre égard. Mais enfin quelle est donc la faute par laquelle j'ai mérité un pareil traitement de votre part? Seroit-ce parce qu'en écrivant au pape, j'ai rejeté la cause de mon retardement sur la *malice d'Angers*? (Marbode parle de la malice d'Etienne doyen d'Angers, qui le fit arrêter et mettre en prison). Mais peut-être, continue-t-il, qu'au lieu de dire la *méchanceté d'Angers*, je devois dire que la *bonté d'Angers m'avoit retenu*. Marbode, après avoir fait sentir le ridicule d'une telle accusation, dit à Rainaud, que quand bien même il auroit commis quelque grande faute contre lui, les grands services qu'il lui avoit rendus devroient l'emporter : cela lui donne occasion de parler de tout ce qu'il a souffert, et fait à Angers, à Tours, et à Rome, pour maintenir l'élection de Rainaud, qu'il avoue avoir été tumultueuse, contraire aux canons, et désapprouvée par la partie la plus saine du clergé. Il lui reproche de l'avoir chassé honteusement d'Angers, sans vouloir lui accorder un délai de six mois, qu'il lui demandoit pour se retirer honnêtement. Comme Marbode se plaignoit d'être traité si indignement par l'évêque d'Angers, celui-ci déféra l'affaire au pape, sous prétexte qu'il étoit inserit dans deux églises. Notre auteur, en rappelant ce trait à Rainaud, lui dit : « Après avoir refusé de m'entendre, après que je » me suis épuisé de toute maniere pour vous, par les dé- » penses que j'ai faites, par les fatigues que j'ai essuyées; » vous qui êtes jeune, robuste, riche et tout fier de votre » nouvelle dignité, vous me forcez malgré moi tout acca- » blé que je suis d'années et d'infirmités, actuellement » même attaqué de la fièvre, d'aller plaider ma cause à » Rome, où j'ai de ma bonne volonté plaidé la votre par » mes larmes. » Marbode exhorte ensuite Rainaud à modérer ses emportemens, à ne pas suivre l'impétuosité de la jeunesse, à respecter ses anciens, et à ne pas vérifier par sa conduite ce que quelques-uns disoient de lui, que le bonheur et l'élévation où il est, ont fait connoître son esprit. Si je vous parle ainsi, ajoute-t-il, ce n'est pas à dessein de vous porter à être indulgent à mon égard, et à avoir pour moi des manieres plus dignes d'un honnête homme; l'expérience que j'ai ne me permet pas de l'espé-

rer : mais je crains que vous n'en traitiez d'autres de la même façon, en abusant à leur égard comme au mien, de la puissance qui vous a été donnée pour édifier, et non pas pour détruire.

Dans la seconde lettre adressée à un solitaire nommé Ingelger, et à ses frères, dont on disoit beaucoup de bien, il les reprend de ce qu'un zèle indiscret, qui n'étoit point selon la science, les portoit non seulement à ne point assister aux oblations des mauvais prêtres, mais même à détourner les laïques de recevoir les sacremens de leurs mains. Si cela est vrai, dit-il, il est à craindre que le démon qui ne peut vous faire tomber dans des crimes manifestes, ne cherche à perdre vos ames, en vous prenant dans le filet caché de cette erreur, qui n'est autre que l'hérésie des Novatiens. Il leur prouve par plusieurs passages de saint Augustin, que les sacremens peuvent être administrés valablement par de mauvais prêtres; qu'on ne doit pas les mépriser à cause de l'indignité de ceux qui les administrent; que les mauvais prêtres ne nuisent qu'à eux-mêmes; qu'il faut les souffrir jusqu'à ce qu'ils soient rejetés et condamnés par le jugement des évêques; que les choses saintes, en passant par leurs mains, ne contractent aucune souillure. Ingelger, ou Engelger, à qui cette lettre est adressée, étoit un ancien compagnon de Robert d'Arbrissel, auquel Marbode en écrivit aussi une, dont nous parlerons bientôt. Cela donne occasion à D. Lobineau de dire que « Robert » ne fut pas le seul qui éprouva le chagrin de Marbode, et » que ce prélat animé contre le chef, ne pardonna pas aux » membres. Engelger ancien compagnon de Robert d'Arbrissel, ajoute-t-il, préchoit avec fruit aux environs de » la forêt de Fougères, qui lui servoit de retraite. Marbo- » dus lui écrivit, comme à Robert, une lettre pleine d'in- » vectives, où il l'accusoit entr'autres choses de troubler » par une conduite irrégulière l'ordre de la hiérarchie, » en prêchant et administrant sans mission et sans auto- » rité. » Il paroît par le jugement que D. Lobineau porte de la lettre à Ingelger, qu'il ne l'a pas lue avec assez d'attention; car elle est remplie de principes très-solides, pour prouver la validité des sacremens administrés par de mauvais prêtres, et nullement pleine d'invectives. Marbode

Aug. l. 2, Const.  
Parm. c. II.

Hist. Bret. l. 4, p.  
117.



y parle avec estime d'Ingelger et de ses compagnons; et il ne les accuse point de prêcher et d'administrer les sacrements sans mission et sans autorité; mais seulement de ne point assister aux oblations de mauvais prêtres, et de détourner les laïques de recevoir les sacrements de leurs mains.

La troisième lettre est une réponse aux mêmes solitaires qui avoient écrit à Marbode, qu'ils ne s'éloignoient pas de la doctrine de l'église sur la validité des sacrements administrés par de mauvais prêtres, mais qu'ils étoient persuadés qu'il falloit éviter les hérétiques, et déposer les prêtres fornicateurs. Marbode leur témoigne la joie qu'il a eue de voir par leur lettre, qu'ils ne pensoient et n'enseignoient rien que de conforme à la doctrine de l'église. Car qui ne sçait, dit-il, qu'il faut en général éviter et détester les hérétiques? Et les saints canons ordonnent qu'on dépose les prêtres concubinaires. Mais il les avertit qu'il n'appartient pas à tout le monde de les condamner, et qu'on ne doit le faire que suivant les règles de l'église. Quand bien même les crimes seroient véritables, il faut, selon l'ordre, qu'ils soient constatés par un jugement juridique. Quatre sortes de personnes doivent concourir à ce jugement; l'accusateur, le défenseur, les témoins et le juge. Outre l'ordre général des jugemens qui prescrit ce qui doit être observé à l'égard de ceux qui méritent d'être condamnés, il faut une discussion et un examen particulier de chaque personne (1). Qui seroit assez osé pour changer cet ordre, et pour s'attribuer la liberté de juger? Marbode exhorte ensuite ces solitaires à reprendre les pécheurs avec douceur, à prier pour eux, et même à les accuser, s'ils le trouvent à propos, devant ceux à qui il appartient de les juger, afin qu'ils soient déposés, s'ils sont convaincus, ou qu'ils avouent leur faute, *Ut convicti vel confessi justè damnentur*. C'est en priant plutôt qu'en disputant qu'on obtient cette grace du Seigneur. Nous ne connoissons que ces deux lettres de Mar-

(1) *Constitutio autem ista est, et ordo judiciorum, ut quamvis vera sint quedam, non tamen credantur à judice, nisi quæ ordine judiciario fuerint publicata. Et in omni judicio quatuor debent esse personæ, accusator, defensor, testes, judex. Et in decretis habetis, ut nullum judicium, nisi ordinabiliter habitum, teneatur. Nam præter damnandorum, quod habetur in regulis generale judicium, propriam tamen singulorum discussionem exigit proprietas personarum. Hanc igitur ordinis constitutionem quis audeat perturbare? aut non sibi permissam judicandi licentiam quis audeat usurpare?*

bode à Ingelger, et nous ne voyons pas ce qui a pu faire dire à D. Lobineau *que le temps adoucit l'esprit de Marbodus, et que l'on trouve qu'il fit des excuses à Engelger*. Car il n'y a point d'insulte dans la première, ni d'excuse dans la seconde.

Dans la quatrième Marbode prie un serviteur de Dieu, nommé Vital, (qui n'est autre que le fondateur de l'abbaye de Savigny) de donner une place dans un monastere qu'il avoit fondé, à une pauvre fille qui désiroit de se consacrer à Dieu; et qui quoiqu'elle eût toutes les qualités nécessaires, et qu'elle fût même instruite dans les lettres, ne pouvoit pas espérer d'être reçue dans les anciens monasteres, où, par une mauvaise coutume, on préféroit l'argent au mérite. C'est pourquoi il a recours à Vital, ne doutant point que son monastere ne soit exempt de cette *contagion*.

Marb. 1398, etsuiv.

La cinquième est écrite à une religieuse nommée Agénoris. Il la félicite d'avoir renoncé à tous les avantages dont elle jouissoit dans le siècle, ou qu'elle pouvoit se procurer, et d'avoir plus aimé Jésus-Christ que tous les biens temporels : il l'exhorte à faire tous ses efforts pour faire chaque jour du progrès dans la vertu. « Car telle est, dit-il, la condition de l'homme dans cette vie mortelle; il ne peut rester longtemps dans le même état, et il recule dès qu'il cesse de vouloir avancer. C'est pourquoi il faut que vous viviez chaque jour comme si vous ne faisiez que commencer. » Il lui propose l'exemple de l'apôtre parlant ainsi aux Philippiens :

C. 3, v. 13, 14.

*Mes freres, je ne pense point avoir atteint où je tends. Mais tout ce que je fais maintenant, c'est qu'oubliant ce qui est derrière moi, et m'avançant vers ce qui est devant moi, je cours incessamment vers le bout de la carrière.* Si le grand apôtre qui avoit reçu tant de faveurs du ciel, tient ce langage, quel est l'homme, quelque saint qu'il soit, qui puisse se flatter d'avoir fait quelque progrès?

Luc. 17, 10.

Notre Seigneur instruisant ses apôtres, leur dit : *Lorsque vous aurez fait toutes ces choses, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles, nous n'avons fait que ce que nous devons.* En vous parlant de la sorte, dit-il, mon dessein n'est pas de vous jeter dans le désespoir, mais de vous inspirer l'humilité, de peur que les louanges qu'on vous donne, ne vous portent à croire que vous êtes les seuls qui pratiquiez

l'évangile, ayant renoncé à tout pour suivre Jesus-Christ. Il lui fait sentir qu'elle doit avoir des sentimens bien différens ; qu'en quittant le monde, on n'est pas pour cela victorieux de l'ennemi de notre salut. C'est seulement lui déclarer la guerre, et commencer le combat. L'athlète ne se tient pas assuré de la victoire, lorsqu'il s'est dépouillé et qu'il a fait les préparatifs nécessaires pour se battre. Celui qui veut passer un fleuve à la nâge, est plus en état de nager, lorsqu'il a quitté ses habits, mais il n'est pas pour cela assuré qu'il arrivera à l'autre bord. Il en est de même de ceux qui renoncent à tous les avantages du siècle pour se consacrer entièrement à Dieu. En se dépouillant de tout, ils se sont mis à la vérité dans l'état où il faut être pour combattre l'ennemi du genre humain, et passer à la nâge les fleuves de Babilone; mais ils sont exposés au danger de périr dans le combat et dans les eaux du fleuve, si leur esprit ou leurs mains se lassent. L'ennemi emploie toutes sortes de ruses pour vaincre : il tâche de séduire en rappelant le souvenir des plaisirs passés : il inspire le dégoût par la vue de l'avenir, et il tire de la vertu même des armes pour blesser. Pour vous, servante de Jesus-Christ, repoussez tous ces traits avec le bouclier de la foi; et oubliant ce qui est derrière vous, avancez vers ce qui est devant vous, en mettant votre confiance dans celui à qui vous vous êtes consacrée, et qui ne permettra pas que vous soyez tentée au dessus de vos forces. Considérez combien il y a de vanité dans les choses du monde, combien au contraire il y a de douceur dans l'amour des biens éternels. Les biens temporels ne sont qu'imaginaires et accompagnés d'une infinité de traverses. Il est doux de servir Dieu, et il n'y a que de la peine à servir le démon : *Suave ergo est servire Deo, laboriosum verò servire diabolo.*

Marbode craignant que les occupations d'Agenoris ne lui permissent pas de relire souvent une aussi longue lettre que celle qu'il lui écrivit, ajouta à la fin une règle de vie tirée des maximes des anciens, pour qu'elle pût y avoir fréquemment recours, comme à un miroir qui lui feroit connoître tout ce qu'il y auroit à réformer dans sa conduite. Cette règle consiste dans la pratique de quatre vertus auxquelles on donne différens noms, et qu'il appelle la prudence,

Y y ij

la magnanimité, la continence et la justice. Voici les instructions qu'il lui donne sur ces vertus. Par la prudence on juge des choses considérées en elles-mêmes, et non suivant l'opinion des hommes. En suivant la prudence, on tient toujours une conduite uniforme : si l'on s'accommode aux temps et aux circonstances, c'est sans changer. Il est de la prudence de tout peser et examiner, de prévoir l'avenir et de prendre des mesures pour tout ce qui peut arriver. L'homme prudent ne dira jamais, Je n'ai pas cru que cela se fit, parce qu'il n'est pas en suspend, mais qu'il attend : il ne soupçonne pas, mais il se tient sur ses gardes. Rejetez toutes les pensées vagues et semblables à un songe. Que vos discours ne soient jamais inutiles, mais qu'ils tendent toujours à persuader, à toucher, à consoler, à instruire. Soyez réservée à louer et à blâmer, afin d'éviter le soupçon de malignité et de flatterie. Cherchez ce qu'on peut trouver, apprenez ce qu'on peut savoir. Si vous avez la magnanimité que l'on appelle force, vous vivrez dans une grande confiance, vous serez libre et intrépide. C'est un des plus grands biens de l'esprit d'être ferme, de ne point craindre, et d'attendre avec intrépidité la fin de sa vie. C'est-là le bien que la magnanimité seule procure. Si vous avez la continence que l'on nomme tempérance, vous rejetterez tout ce qui est superflu, vous mettrez à l'étroit vos desirs : vous considérerez ce que la nature exige, et ce que la cupidité recherche; vous arrêterez celle-ci en lui mettant un frein, et en rejetant tout ce qui n'est que pour le plaisir. Ne craignez personne plus que vous-même. Que votre repos ne soit pas oisif, et tandis que les autres jouent ou prennent quelque délassement, occupez-vous de quelque chose de saint et d'honnête. Pour de qui est de la justice, vous remplirez les devoirs qu'elle prescrit, en soumettant votre esprit à Dieu; et votre corps à votre esprit; en ne faisant injure à personne; en faisant du bien à tout le monde; en attribuant à vous seule tout le mal, et à Dieu tout le bien que vous faites. Telles sont les maximes et les règles que Marbode prescrit à Agenoris, pour s'avancer dans la vie chrétienne et religieuse. La sixième et dernière lettre de Marbode est adressée à Robert serviteur de Dieu, c'est-à-dire à Robert d'Arbrissel.

Il lui témoigne d'abord la joie qu'il a d'entendre dire du bien de lui, et la douleur qu'il ressent lorsqu'il en apprend des choses désavantageuses; puis il lui représente que l'état qu'il a embrassé exige de sa part une grande circonspection dans ses paroles et ses actions, afin de ne donner aucun scandale, ni aucune occasion à la médisance. Après cet avis général Marbode entre dans le détail, et dit à Robert qu'il va lui marquer en particulier ce qui scandalise dans sa conduite; afin que s'il se reconnoît coupable, il travaille à se corriger; et s'il ne l'est point, qu'il dissipe ces faux bruits (1). On voit par ces paroles que Marbode ne portoit pas un jugement fixe sur ce que l'on débitoit de désavantageux contre Robert; mais qu'il l'avertit charitablement pour lui donner occasion de se corriger ou de se justifier. C'est pourquoi il y a lieu d'être surpris que l'historien de Bretagne regarde cette lettre comme l'effet des préventions de Marbode contre le fondateur de Fontevraud. « Quand les ennemis de Robert, ajoute encore cet historien, voulurent décrier sa conduite, ils » trouverent l'esprit du prélat tout disposé à croire le mal » qu'on voulut lui en dire. Il lui écrivit une lettre pleine » d'aigreur et de reproches, mais plus capable dans le » fonds d'en décrier l'auteur, que de noircir celui à qui » elle est adressée. » Les reproches que l'on faisoit à Robert, et dont Marbode l'avertit, se réduisent à trois chefs. Le premier regarde la trop grande familiarité qu'on prétendoit qu'il avoit avec les femmes qui l'accompagnoient dans ses missions; le second, la singularité de son habillement; le troisieme, la liberté qu'il se donnoit d'invectiver dans ses prédications contre toutes sortes de personnes, soit présentes, soit absentes, surtout contre les ecclésiastiques. A l'égard de la première accusation, Marbode représente avec beaucoup de force à Robert le danger qu'il y a dans la trop grande familiarité avec les personnes du sexe, et il l'exhorte à éloigner de lui ces sortes de tentations, qui quand bien même son ame n'en seroit point blessée par le consentement, ne peuvent que faire beaucoup

Lob. hist. de Bret.  
l. 4, p. 1106.

(1) *Quæ circa te plurimos scandalizant, specialiter designabo, ut si culpam cognoveris, emendare non negligas; sin minus contrariæ opinionis errorem rationabili satisfactione dissolvas.*

de tort à sa réputation et à la religion. (1) Marbode venant ensuite au second chef d'accusation, dit à Robert que plusieurs trouvent à redire à la singularité de son habillement, qui ne convient ni à la profession de chanoine régulier, qui est celle qu'il a premièrement embrassée, ni à l'ordre de prêtrise auquel il a été élevé. Chaque profession, chaque ordre a son habillement particulier qu'on ne peut changer sans choquer le public. L'homme sage est attentif à ne point causer de trouble, et n'attire point les regards du peuple sur lui par aucune singularité. Il faut avoir égard dans l'habillement vil et humble, au sens commun et à la coutume, et garder des mesures. Autre chose est de se revêtir d'un habit éclatant, autre chose d'avoir un habit propre. Fuyez également la parure et la malpropreté; l'une marque la mollesse, et l'autre la vanité. A quoi bon, lui dit-il, vous donner en spectacle au public, en marchant pieds nus parmi le peuple, couvert d'un cilice sur la chair, revêtu d'un habit usé et déchiré, ayant les jambes à demi nues, portant une grande barbe, les cheveux coupés à la hauteur du front, ensorte qu'on dit qu'il ne vous manque rien, pour avoir tout l'équipage d'un lunatique, que de porter une massue à la main (2).

Pour ce qui est de la liberté que Robert se donnoit dans ses discours, en déclamant en présence des gens ignorans, sans épargner ni les absens, ni les personnes constituées en dignité; Marbode lui dit que ce n'est point là prêcher, mais déchirer la réputation : *hoc non est prædicare, sed detrahere*. Bien loin qu'il y ait du fruit à espérer de pareilles déclamations contre des absens, c'est donner occasion de pécher aux simples qui croiront être autorisés par un tel exemple à faire la même chose. Car telle est, dit-il, la condition des supérieurs; ce qu'ils font semble être des préceptes et des règles de conduite pour les inférieurs : *Hæc est enim conditio superiorum, ut quicquid faciunt præcipere videantur*. Quelques-uns s'imaginoient même que Robert

(1) *Remove. obsecro. à te hujusmodi tentamenta, quæ etsi animam tuam per consensum non vulnerant, sine dubio famam tuam commaculant, religionemque infamant.*

(2) *Quo modo igitur tibi, abjecto habitu opertum ad carnem cilicio attrito peritusque birro, seminudo crure, barba proluxa, capillis ad frontem circumcisis, nudi pedem per vulgus incedere, et novum quasi spectaculum præbere videntibus, ut ad ornatum lunatici solam tibi jam clavam deesse loquantur.*

ne déclamoit de la sorte contre les ecclésiastiques, que pour être lui seul estimé du peuple. Du moins c'étoit l'effet que produisoient ses prédications. Les pasteurs étoient abandonnés de leurs troupeaux, qui couroient en foule pour l'entendre : en quoi cependant on voyoit que l'amour de la nouveauté, plutôt que la religion, les conduisoit, puisque leur vie n'en étoit pas plus régulière.

A ces reproches, Marbode en ajoute encore d'autres. Il reprend Robert de ce qu'il admet à la profession religieuse toutes les personnes qui paroissent tant soit peu touchées de ses prédications, sans distinction d'âge, de sexe, de condition, et sans aucune épreuve; ce qui est contraire au précepte de l'apôtre saint Jean : *Probate spiritus si ex Deo sint*; Eprouvez si les esprits sont de Dieu. Il fait ensuite la description des mauvais effets et des suites fâcheuses d'une telle conduite, qui n'est point accompagnée de prudence et de discrétion. Enfin le dernier reproche que Marbode fait à Robert, est d'avoir quitté la vie de chanoine, qu'il avoit embrassée, et le monastere dans lequel il avoit fait vœu de stabilité; où il avoit été établi supérieur de ses freres, pour prendre la conduite de ses sœurs. Sur tout cela il lui demande une réponse qui soit satisfaisante, sans quoi il lui témoigne qu'il craint beaucoup pour son salut (1).

1. Joan. 4. v. 1.

Il y a de l'apparence, dit M. Dupin, que Robert d'Arbrissel se justifia de ces reproches auprès de Marbode, mais il n'y en a point que cette lettre soit supposée, comme le P. Mainferme l'a prétendu.

Bibl. eccl. 12 siecl. part. 2, p. 5, 8.

Le zele que les disciples du bienheureux Robert d'Arbrissel ont eu pour venger la mémoire de leur saint fondateur, a rendu cette lettre fameuse par les efforts qu'ils ont faits pour en prouver la supposition. Mais qu'il nous soit permis de le dire; leurs efforts ont été inutiles en tout sens. La réputation et la sainteté du bienheureux fondateur de Fontevraud est indépendante de la supposition, ou de l'authenticité de la lettre de Marbode, comme de celle de Geofroi de Vendôme. Combien l'histoire ne nous fournit-elle pas d'exemples de saints, dont la réputation a été attaquée, même quelquefois par des saints auxquels on en avoit imposé? S'est-on jamais avisé, pour les justifier, de

(1) *Super quo, vel rationabilem à tua fraternitate petimus responsionem, vel certam tibi timemus damnationem.*

faire passer pour supposés les écrits dans lesquels ils ont été maltraités? Les hommes peuvent être surpris; les plus saints n'en sont pas exempts : saint Jérôme ne l'a-t-il pas été à l'égard de saint Melece et de saint Jean Chrysostome? La même chose est arrivée à Marbode à l'égard du bienheureux Robert. C'est tout ce que l'on peut, et ce qu'on doit raisonnablement penser de lui touchant sa lettre : car prétendre qu'elle est supposée, c'est ce qu'on ne prouvera jamais par aucune raison solide. Quiconque se donnera la peine de la lire et de la comparer avec les autres lettres de Marbode, sera convaincu qu'elles sont toutes du même auteur. L'évêque de Rennes y prend le titre qu'il se donne dans toutes les lettres qu'il a écrites, *Minimus episcoporum*. Il la termine par ces paroles, *Orantem pro nobis sanctitatem tuam Christus custodiat, dilectissime frater* : C'est ainsi qu'il finit ordinairement ses lettres, comme on le voit par la précédente adressée à Agenoris : *Orantem pro nobis religionem tuam Christus custodiat dilectissima soror*; et par celle qu'il écrivit à Ingelger : *Deus omnipotens orantem pro nobis sanctitatem vestram exaudiat*. On voit dans la lettre à Robert le même style que dans les autres, le même feu, le même fonds de raisonnement, la même abondance de citations et d'autorités de l'écriture et des peres, la même maniere de les citer; en sorte qu'il n'est pas possible de se refuser à une telle évidence. C'est pourquoi les critiques les plus sensés, les plus sages et les plus judicieux, n'ont jamais douté de l'authenticité de cette lettre, et que Marbode n'en fût l'auteur : *Quem verum hujus epistolæ parentem esse non dubito*, dit le P. Mabillon', dont tout le monde connoît le sage discernement et la modestie, quand il s'agit de décider. Cependant D. Beaugendre' a quelque scrupule de la lui attribuer. La raison qu'il en donne, c'est qu'il ne l'a trouvée ni dans le manuscrit d'Angers, ni dans les deux de Jumieges, ni dans celui du Bec, mais seulement dans l'édition de Rennes, dont il témoigne ne pas faire beaucoup de cas. En conséquence, il regarde cette piece comme suspecte, sans toutefois vouloir décider absolument une question si difficile. Il est vrai que la lettre de Marbode ne paroît plus aujourd'hui dans le manuscrit d'Angers, mais il n'est pas moins vrai qu'elle y étoit autrefois

An. l. 69, n. 24.

Marb. p. 1412.



trefois, comme on le voit par un ancien catalogue de la bibliothèque de saint Aubin. L'auteur d'une histoire manuscrite de cette abbaye, dont nous tirons ceci, ajoute qu'elle a été enlevée de la bibliothèque avec plusieurs autres pièces rares. Il y a toute apparence que le zèle porté trop loin pour l'honneur du bienheureux Robert, a fait disparaître la lettre de Marbode dans le manuscrit d'Angers, par la même voie que celle de Geofroi au même Robert a disparu du manuscrit de Vendôme. Nous ne pensons pas qu'aucun lecteur sensé et judicieux balance un moment sur le parti qu'il doit prendre; sçavoir s'il doit s'en rapporter au jugement du P. Mabillon, qui est persuadé que la lettre est de Marbode, *non dubito*, ou à celui de D. Beau-gendre, qui se fait scrupule de la lui attribuer, et qui la regarde comme enfantée par l'envie, et remplie de calomnies. Ce n'est point là l'idée qu'on se formera de la lettre de Marbode à Robert d'Arbrissel. Quiconque la lira sans prévention, jugera non seulement qu'elle est de l'évêque de Rennes, mais encore digne de lui, et écrite, non par l'impression de l'envie, mais par celle de la charité chrétienne, qui veut qu'on avertisse le prochain, soit pour lui donner occasion de se justifier, s'il est innocent, soit pour qu'il se corrige s'il est coupable. Ceux qui ont attribué cette lettre à Roscelin, n'y ont pas pensé. S'ils y avoient fait réflexion, ils ne lui auroient pas fait tant d'honneur, et ne l'auroient pas cru capable d'une telle production.

Le P. de la Mainferme fait un raisonnement bien singulier, pour prouver la supposition de la lettre dont il s'agit. Il est fondé sur ce que dit Etienne de Fougères évêque de Rennes, mort en 1178, en parlant des poésies de Marbode, sçavoir que toutes celles qui portent son nom, ne sont pas de lui (1). Pourquoi, conclut le P. de la Mainferme, n'en seroit-il pas de même de la lettre à Robert, qui porte son nom, quoiqu'il ne l'ait point écrite? Si cette conséquence étoit juste et bien tirée, il y auroit peu d'écrits qu'on ne pût faire passer pour supposés. Dès lors qu'on aura attribué faussement quelqu'ouvrage à un Père de l'église, on pourra,

T. 1, dissert. 1, c.  
2, p. 67, ed. 1684.

(1) *Stephanus Fulgensis loquens de Marbodo, ait : Extant etiam hodie versus inerediti, ut temporibus illis; quamvis non omnes, qui ejus nomine circumferuntur, vere sint ipsius. Quidni igitur etiam sub nomine ejusdem Marbodi prædicta circumferatur epistola (ad Robertum) quamvis ab eo non fuerit verè conscripta.*

pour se débarrasser de l'autorité des autres, les rejeter tous en détail, selon son caprice, en suivant la méthode du P. de la Mainferme. Il y a, dira-t-on, parmi les écrits de saint Cyprien, de saint Augustin, de saint Jérôme, etc. des ouvrages et des lettres qui leur sont faussement attribuées; pourquoi n'en seroit-il pas de même de tel ouvrage, de telle lettre, qui porte le nom du saint Docteur, quoiqu'il ne l'ait point écrite? *Quidni igitur etiam, etc.*

Alex. sec. XII, t. 6,  
dissert. 5.

Je ne sçais pas pourquoi le P. Alexandre ' qui reconnoît la lettre de Geofroi de Vendôme à Robert d'Arbrissel, pour véritable, a pris ici un parti opposé, en contestant la vérité de celle de Marbode. Aussi fournit-il lui-même les réponses aux objections qu'il fait : en sorte que, pour répondre au P. Alexandre, on n'a besoin que du P. Alexandre. Tout ce qu'il a dit pour la défense de la lettre de l'abbé de Vendôme, contre les raisonnemens du P. de la Mainferme, a une application d'autant plus naturelle ici, que les objections contre les deux lettres sont les mêmes. C'est pourquoi on trouve dans la réponse du P. Alexandre au P. de la Mainferme, touchant la lettre de Geofroi, tout ce qu'il faut pour détruire les objections du P. Alexandre, contre la lettre de Marbode à Robert.

Les enfans du bienheureux Robert d'Arbrissel, et ceux qui ont pris parti pour eux dans cette querelle, semblent s'être persuadés que la réputation de leur saint fondateur est dépendante de l'authenticité de ces deux lettres; en sorte qu'on ne puisse en soutenir la vérité, sans donner atteinte à sa sainteté. Mais si les exemples des siècles précédens ne sont pas suffisans, pour guérir là-dessus leur imagination, qu'ils jettent les yeux sur ceux qui ont soutenu que les lettres de Geofroi et de Marbode sont véritables. Ont-ils moins eu, et ont-ils moins de respect et de vénération pour le B. Robert, que ceux qui ont regardé les deux lettres comme des pièces supposées? Mais c'est trop s'étendre sur ce sujet.

Fabricius croit qu'aux six lettres dont nous venons de parler, on pourroit en ajouter une septieme, que D. Dacheri a publié dans son spicilege ', sous le nom de Marbode. Mais ce sçavant bibliographe n'a pas fait attention que D. Beaugendre a placé cette lettre parmi celles d'Hil-

Spic. t. 13, p. 95.

debert, comme ayant été écrite par ce prélat alors évêque du Mans, à Marbode évêque de Rennes.

2°. Les autres ouvrages de Marbode, soit en vers, soit en prose, sont plus considérables que les lettres dont nous venons de rendre compte. Ces ouvrages sont les vies de quelques saints, et un grand nombre de poésies sur différents sujets. Commençons par les vies, en suivant toujours l'ordre de la dernière édition.

La première est celle de saint Lezin évêque d'Angers, connu dans les auteurs latins sous le nom de *Licinius*. La vie de ce saint prélat, mort en 606, avoit été écrite par un anonyme d'Angers même. Marbode entreprit, à la prière des chanoines d'Angers, de donner une nouvelle vie de saint Lezin; ce qu'il fit en conservant tout le fond de la première; et bornant son travail à en changer le style, à l'abrégé en quelques endroits, et à l'augmenter en d'autres. Il explique dans une courte préface, les motifs qui l'ont engagé à retoucher cette vie, et le plan qu'il a suivi pour la rendre plus utile. Elle est divisée en quatre chapitres. Dans le premier, il parle de l'éducation et des premières années de saint Lezin, de la piété qu'il fit dès-lors paroître, et qui ne fit que croître en lui, même au milieu des délices de la cour, et du tumulte des armes, qu'il quitta pour entrer dans l'état ecclésiastique, et embrasser la vie religieuse, où il se distingua par la pratique de toutes les vertus. Dans le second chapitre, Marbode rapporte de quelle manière Lezin fut choisi malgré lui, pour remplir le siège d'Angers, et avec quel zèle il s'acquitta de tous les devoirs de cet état, en exerçant les œuvres de miséricorde, en visitant son diocèse, en prêchant la parole de Dieu, et travaillant à la conversion des pécheurs. Dans le troisième chapitre, il raconte plusieurs miracles du saint prélat. Dans le quatrième, il continue de parler des merveilles que Dieu opéroit par le ministère de saint Lezin, dont la mort précieuse aux yeux du Seigneur, fut encore accompagnée et suivie de plusieurs miracles. Marbode étoit archidiacre d'Angers, lorsqu'il fit cet ouvrage; *Ego Marbodus indignus archidiaconus Andegavensis ecclesie vitam beati Licinii descripsi et recognovi.*

Marb. p. 1417.

Les Bollandistes ont publié la vie de saint Lezin dans 13 febr. p. 682.

leur grande collection, en y joignant celle de l'anonyme d'Angers qui la précède, avec des notes qui ne sont pas inutiles. D. Beaugendre s'est contenté de publier l'ouvrage de Marbode. Nous ne devons pas omettre que la vie de saint Lezin a paru si édifiante à M. Arnauld d'Andilly, que ce grand homme l'a traduite en notre langue, et l'a insérée parmi ses vies de saints illustres, page 287.

5°. La seconde vie écrite par notre auteur, est celle de saint Robert fondateur et premier abbé de la Chaise-Dieu, dans les montagnes d'Auvergne. Un disciple du saint abbé nommé Gerauld, ou Gerard de la Venne, avoit déjà écrit sa vie aussitôt après sa mort, arrivée l'an 1067, et avoit assez bien réussi à rapporter avec exactitude les actions du saint, en ayant été le témoin, en qualité de disciple et de chapelain. Mais comme l'ouvrage, quoiqu'écrit avec fidélité, étoit d'un style embarrassé et trop diffus, l'abbé et les religieux de la Chaise-Dieu prièrent Marbode archidiacre d'Angers, de le retoucher. Il se rendit à leur prière qui lui parut fondée sur la raison. Car, dit-il, comme le but de celui qui écrit les actions des saints, est de porter les lecteurs à suivre leur exemple, il doit écrire d'une manière qui soit à leur portée, afin qu'ils ne soient ni embarrassés par l'obscurité du style, ni ennuyés et dégoûtés par la longueur. Ainsi Marbode ne fit, comme il le déclare lui-même, que de mettre en un style plus clair et plus concis la vie de saint Robert, écrite par Gerauld de Venne. De sorte qu'on peut dire que l'ouvrage de Gerauld, quoique perdu, subsiste encore pour le fonds dans celui de Marbode, qui est venu jusqu'à nous.

Marb. prol. vit. s.  
Rob. p. 1434.

Marb. act. sec. 6,  
part. 2, p. 183.

Gerard avoit divisé son ouvrage en deux parties, ou deux livres, dont le premier contenoit l'histoire de la vie de saint Robert, et le second traitoit de ses vertus. Marbode ayant retouché le premier, l'envoya à l'abbé et aux religieux de la Chaise-Dieu, qui en furent si satisfaits, qu'ils le prièrent avec beaucoup d'instance de faire la même chose à l'égard du second. L'archidiacre d'Angers se rendit à leur désir, et fit un second livre, qu'il adressa à l'abbé de la Chaise-Dieu, accompagné d'une lettre qui ne respire que la modestie et l'humilité chrétienne. Comme l'abbé à qui cet écrit est adressé, n'est désigné que par la lettre S, les uns ont cru

que c'étoit l'abbé Etienne, les autres, l'abbé Seguin, qui ont été tous les deux abbés de la Chaise-Dieu du vivant de Marbode; Mais pour peu qu'on y fasse attention, on verra aisément que c'est l'abbé Séguin. Car outre qu'on trouve le nom de Seguin dans les plus anciens manuscrits, il est certain, par le témoignage de Bernard de la Chaise-Dieu, que Marbode fit cet ouvrage n'étant qu'archidiacre d'Angers: le style même de la lettre qui ne convient point à un évêque parlant à un abbé, le marque assez. Or l'abbé Etienne ne fut élu abbé de la Chaise-Dieu qu'en 1108, et Marbode étoit évêque de Rennes depuis douze ans, ayant été placé sur ce siège en 1096. Par conséquent ce n'est point à l'abbé Etienne, mais à Séguin, qu'il a adressé la vie de saint Robert. Cet ouvrage a été donné au public par D. Mabillon, parmi les actes des saints de l'ordre de saint Benoit, dans la seconde partie du sixième siècle, et par les Bollandistes, au 24 d'avril, page 516 et suivantes.

4°. Les chanoines de l'église collégiale de saint Mainbœuf d'Angers, s'adresserent aussi à Marbode, alors évêque de Rennes, pour l'engager à écrire la vie de leur saint patron, le prélat voulut bien se charger de ce travail, et mit en meilleure forme la vie de ce saint évêque d'Angers, qui avoit été écrite par un anonyme, comme il avoit fait celle de saint Lezin, dont Mainbœuf avoit été disciple. D. Beaugendre a publié l'une et l'autre parmi les œuvres de Marbode.

5°. Aux vies dont nous venons de parler, il en faut joindre deux autres qui ne se trouvent point dans la dernière édition des œuvres de Marbode. Les Bollandistes ont donné la première dans leur grande collection au 11 de mai; et ils ont promis de donner la seconde au 22 de septembre. Ils ont trouvé l'une et l'autre dans un manuscrit qu'ils croyent être du temps même de l'auteur, et qui renferme plusieurs de ses ouvrages, sous le nom de Marbode qualifié archidiacre d'Angers. La première de ces deux vies est celle de saint Gautier abbé et chanoine d'Esterp dans le Limousin, mort en 1070. Il est étonnant que D. Beaugendre n'ait pas eu connoissance de cette vie, qui se trouve non seulement imprimée dans *l'histoire sacrée de la vie des saints principaux, et autres personnes vertueuses, qui ont pris*

Gal. chr. nov. t. 2,  
p. 621.

Imprimée à Limoges,  
chez Martial Barbou, en 1672.

*naissance, qui ont vécu, ou qui sont en vénération particulière en divers lieux du diocèse de Limoges; mais encore dans la grande collection de Bollandus. Il est certain que l'autorité de ces critiques dont le P. Beaugendre témoigne faire tant de cas en plusieurs occasions, jointe à celle d'un manuscrit, qui paroît être un des meilleurs recueils, et des plus amples des ouvrages de Marbode, auroit engagé l'éditeur à publier cette vie. Marbode composa celle de saint Gauthier sur une plus ample, écrite par un disciple du saint, ou par un témoin oculaire de ses actions, dont il a tiré ce qui convenoit le plus à son sujet. La seconde vie omise dans l'édition des œuvres de Marbode, et contenue dans le même manuscrit, est celle de saint Florent, dont nous serons plus en état de rendre compte, lorsque les continuatens de Bollandus l'auront donnée au public, comme ils l'ont promis. Ils pourront aussi nous donner plusieurs éclaircissements sur les écrits de Marbode, par le moyen du manuscrit qu'ils ont entre les mains.*

Ce sont là toutes les vies des saints que Marbode a composées en prose, auxquelles il en faut ajouter d'autres écrites en vers, et qui font partie de ses poésies, dont il nous reste à parler.

6°. La première vie écrite en vers, est celle de saint Theophile. Quelques critiques l'ont regardée comme une fable; mais les raisons par lesquelles les Bollandistes en établissent la vérité, ont paru si solides à D. Beaugendre, qu'il a cru que ce seroit blesser l'équité et la piété, et même donner atteinte au crédit que la sainte Vierge a auprès de son fils, pour obtenir aux pécheurs la rémission de leurs péchés, de douter de la vérité de cette histoire. Ne pourroit-on pas dire au contraire que c'est blesser l'équité et la piété, et donner atteinte à ce que la religion nous apprend du crédit des saints, et même de la sainte Vierge auprès de Dieu, de les faire dépendre de la vérité de faits semblables à ceux qui sont rapportés dans la vie de Théophile? Le lecteur sensé et éclairé en jugera. Cette vie est renfermée dans une espèce de poème de 368 vers, divisé en quatre chants ou chapitres. Dans le premier, l'auteur parle des premières années de Theophile, et de sa chute; dans le second, de sa pénitence; dans le troisième, d'une ap-

parition de la sainte Vierge qui lui fait des reproches, et lui donne espérance du pardon de son crime; dans le quatrième, du pardon qu'il obtient et de sa mort.

Theophile avoit été élevé dans la piété, et y avoit fait de grands progrès; mais sa vertu échoua, et ne put se soutenir contre les mauvais traitemens d'un prélat qui occupoit un siège qu'il avoit lui-même refusé. Se voyant donc dépouillé de la dignité d'œconome, et maltraité, il se livre au chagrin. Dans cet état il rencontre un magicien qui lui demande le sujet de ses peines; Théophile en ayant fait le détail, le magicien lui en promet le remède, et l'assure qu'il le fera rentrer dans sa dignité, dont il portera les droits au dessus même de l'épiscopat. Les paroles sont données de part et d'autre; le magicien lui déclare que satan est son roi, se charge de le lui présenter, et donne des leçons à Theophile sur le cérémonial. Il l'avertit surtout de ne point faire le signe de la croix, parceque ce seroit mal s'y prendre pour gagner ses bonnes graces. (1) Theophile consent à tout, et ne pense qu'à exécuter sa promesse: il se trouve au rendez-vous pour son entrevue avec le diable. Le sorcier ne manque pas de se rendre au lieu et à l'heure dont ils étoient convenus ensemble, c'est-à-dire, pendant une nuit obscure. Il fait des invocations; aussitôt satan paroît escorté de sa troupe maligne, et environné d'une lumière telle qu'il convient au prince des ténébres, et se place sur son trône. Le magicien l'appellant son pere, fait valoir le zele qu'il a pour sa gloire, et pour augmenter le nombre de ses sujets, en enlevant à Jesus-Christ les siens, comme il le voit dans la personne de celui qu'il lui présente, et auquel il prie d'être favorable. Mon fils, répond satan, c'est une grande faute que de faire du bien à ceux qui en sont indignes, au préjudice de ceux qui le méritent: vous sçavez que c'est se nuire à soi-même que de favoriser son ennemi. Celui-ci étant donc mon ennemi, il n'est pas juste qu'il ait part à mes faveurs; à moins qu'il ne renonce à Jesus-Christ, à son baptême, et à la mere de Jesus-Christ, pour me servir, en me reconnois-

Marb. p. 1507,  
1508, c. 1.

(1) . . . . *Tibi nec signum crucis edas,  
Per quod eum signum nequeas reperire benignum.*

sant pour son souverain. A cette condition, je veux bien le recevoir au nombre de mes sujets, et répandre mes faveurs sur lui. Théophile accepte la condition, renonce à Jesus-Christ, à sa mere, et au baptême : il en signe l'acte par ordre du diable, et le lui remet. C'est ainsi que les choses se passerent dans cette entrevue. Satàn tint parole; l'évêque qui avoit maltraité Théophile, changea tout d'un coup de dispositions à son égard, reconnut qu'il avoit eu tort dans la conduite qu'il avoit tenue, et le rétablit dans la dignité dont il l'avoit dépouillé. Théophile étant ainsi rentré dans sa place, s'y conduisit d'une maniere digne des moyens qu'il avoit employés pour cela. Livré à l'ambition et à l'orgueil, il entreprit tout ce qu'il voulut, sans trouver d'opposition, et tout plia sous lui. Le sorcier lui rendoit de temps en tems visite, pour l'exhorter à tenir fidèlement parole. Lorsqu'il étoit ainsi enseveli comme le Lazare dans le tombeau, le vrai médecin dit : Mon ami dort. Un coup de la grace réveille Theophile; il rentre en lui-même, réfléchit sur son triste état, et se croit perdu. Il se dit à lui-même : Il n'y a de sauveur pour moi que mon créateur; mais que puis-je attendre? Qui me sauvera, après que j'ai renoncé le fils de Dieu et sa sainte mere? Je me suis livré à satan; qui pourra lui enlever l'acte par lequel je me suis donné à lui? Mon crime ne mérite aucun pardon, je le sçais; et il ne me reste aucune espérance. Malheur à moi, misérable que je suis! Je n'ai plus à attendre que des peines et des supplices éternels, dont personne ne peut me délivrer. Hélas! dans quelle abime me suis-je précipité! Je ne puis en sortir, et ne vouloir pas en sortir est un nouveau crime. Je ferai donc tous mes efforts; quoique j'aye péché, quoique je vous aye renié, Jesus Christ, et votre mere qui régné dans tous les siècles, j'implorerai votre secours : oubliant le boire et le manger, je ne cesserai de la solliciter, en gémissant et répandant mes prieres en présence de Dieu. Mais je pense qu'une telle entreprise est le comble du crime, parce que la priere qui sort de la bouche du pécheur, est souillée, (1) et celui qu'on a offensé, s'ir-

(1) *Hæc audere tamen, puto criminis est cumulamen,  
Dùm peccatoris oratio sordeat oris.*



rite, lorsqu'on le prie. Triste situation des méchants; c'est une double peine pour eux, soit de prier, soit de se taire, La crainte m'arrête, l'espérance m'anime, et mon gémissément me rend coupable. N'importe, je passerai par dessus, j'aurai la témérité de me présenter, je ferai comme je pourrai, je frapperai à la porte, je prierai Marie. Théophile, après s'être ainsi exhorté et rassuré, alla dans une église dédiée à la sainte Vierge, où il demeura pendant quarante jours, jeûnant pleurant et priant jour et nuit.

Alors la sainte Vierge apparut à Theophile; et lui ayant reproché son crime, elle promit de solliciter sa grace, jusqu'à ce qu'elle l'eût obtenue de son fils qui est miséricordieux, mais qui est aussi très-juste. Lorsque la sainte Vierge eut cessé de parler et de donner des avis à Théophile, il prit courage, lui fit un compliment, et confessa son crime qui, dit-il, ne mérite aucun pardon. *Quippè caret venia scelus hoc, mi sancta Maria.* Il l'espere toutefois en considérant que Dieu a pardonné aux Ninivites, à David, à saint Pierre qui avoit renié trois fois Jesus-Christ, à la Madeleine, à Saul qui avoit persécuté l'église, à l'incestueux de Corinthe, à Cyprien le Magicien. Tous ces exemples rassurent Théophile; il espère que Dieu aura pitié de lui, et qu'il lui pardonnera, si la sainte Vierge veut bien l'en prier, *parcet enim pro te.* Votre fils, dit-il, fera ce que vous voudrez; vous n'avez qu'à ordonner, et ce que vous voudrez se fera : *Velle tuum faciet natus, tu præcipe, fiet.* (1) La sainte Vierge exhorta ensuite Théophile à rentrer dans sa première voie, à confesser son fils, qu'il avoit renoncé, et à croire tout ce qui doit être cru, en l'assurant que Dieu qui est plein de miséricorde, écouterait ses gémisséments. Théophile répondit qu'il croyoit, et qu'il se donnoit tout entier à elle, après quoi il confessa en détail tous les principaux articles de foi, et finit en la suppliant de retirer des mains de satan sa signature; triste monument

Marbode, c. 3, p. 1512.

*Plus irritatur infensus, quando rogatur.*

Ce que dit ici Théophile, n'est point exact. La prière du pécheur qui est touché de son crime, qui le déteste, qui desire d'en sortir, qui en demande humblement pardon, n'est point souillée, et n'irrite point Dieu; au contraire elle l'apaise, et obtient le pardon.

(1) Quelque grand que soit le pouvoir de la mere du Sauveur, elle n'obtient rien de lui que par prière, et non par commandement : elle le sollicite, mais elle ne lui ordonne pas.

de son crime, qui étoit le sujet de sa crainte. La sainte Vierge l'assura qu'elle prierait Jesus-Christ de le rétablir dans l'état d'où il étoit tombé, et disparut. Théophile demeura dans le même endroit, et y passa trois jours en prieres, et répandant beaucoup de larmes. La sainte Vierge lui apparut de nouveau avec un visage doux, et lui dit, en le consolant : Votre constance a triomphé; le Sauveur vraiment miséricordieux, vous a pardonné à ma considération : conservez cette grace, et ne péchez plus. Théophile répondit qu'il se consacrerait à Dieu et à elle pour toujours, protestant que tant qu'il vivrait, il ne suivrait qu'elle pour guide; et il la pria de vouloir bien prendre soin de lui : mais il lui restait encore une peine au sujet de sa signature, qui le tourmentoit beaucoup. Il se prosterna donc, et redoubla ses prieres et ses larmes, pour obtenir qu'elle lui fût rendue. Il fut bientôt exaucé. Dès le lendemain la sainte Vierge lui apparut en songe, et la lui remit. Il s'éveilla tout tremblant, et dans son étonnement mêlé d'une grande joye, il fait éclater sa reconnaissance, en chantant les merveilles de Dieu. Le dimanche suivant, lorsque le peuple fut assemblé pour la célébration de l'office divin, Théophile se prosterna au pieds de l'évêque, raconta toute son aventure, montra son billet qui fut lu en présence de tous les assistans. Après quoi le prélat parla sur les grandes choses que Dieu venoit d'opérer, exhorta son peuple à considérer les fruits de pénitence qu'on voyoit dans celui sur qui elles s'étoient opérées, et releva beaucoup la puissante protection de la sainte Vierge, qui avoit retiré ce frere de l'abîme où il s'étoit précipité. Lorsqu'il eut fini, Théophile se leva de terre, et pria qu'on jettât au feu son malheureux billet; ce qui fut exécuté, pendant que le peuple chantoit les louanges de Dieu. On célébra la messe, Théophile y reçut les saints mysteres, et son visage parut aussi éclatant que le soleil. Tout le monde en fut dans l'étonnement et l'admiration. On le conduisit ainsi, au milieu des chants de joye, dans l'église dédiée à la sainte Vierge, où il avoit passé tant de jours et de nuits dans les larmes : son corps en étoit épuisé. Il redoubla ses prieres, ranima son courage dans ce lieu saint, et y demeura trois jours, ne pensant plus aux choses de ce monde

Enfin après avoir salué les freres, et distribué aux serviteurs de Jesus-Christ et aux pauvres tout ce qui lui restoit, il mourut saintement. Les Bollandistes ont publié cette pièce, persuadés qu'elle méritoit une place dans leur grande collection, *ob sententiarum gravitatem et verborum pondera luce publica dignum* : ce que le P. Beaugendre a entendu mal à propos du poëme sur les pierres précieuses dont nous parlerons bientôt.

Ad 4 feb. p. 487.

Nous laissons au lecteur à porter son jugement sur la vérité de cette histoire, et sur le mérite d'une pareille production, de quelque plume qu'elle soit sortie. Nous disons de quelque plume qu'elle soit sortie, parce qu'il ne nous paroît pas bien certain que l'évêque de Rennes en soit auteur. Les raisons que les Bollandistes en donnent ne sont rien moins que convaincantes. Ces critiques attribuent à Marbode la vie de saint Théophile, parce qu'il l'ont trouvée dans un même manuscrit, avec des pièces dont ils croient que notre prélat est auteur. Ces pièces sont celles qui suivent : le martyr de saint Laurent, la vie de saint Alexis. La pénitence de Théophile est placée ici, et suivie d'autres ouvrages, sçavoir : le martyr de la légion Thébéenne, le poëme sur les pierres précieuses, et un extrait des écrits de Solin, etc. Les éditeurs ajoutent que ces écrits sont sans nom d'auteur dans leur manuscrit, mais qu'ils croient que c'est Marbode : *Nullus auctor apponitur, quem opinamur Marbodum*. Sur quel fondement le croient-ils? Est-ce parce que cette vie se trouve jointe avec des écrits qui appartiennent véritablement à l'évêque de Rennes? Il est vrai qu'il y en a deux, sçavoir le martyr de saint Laurent, et celui de la légion Thébéenne, qui lui sont attribués par Sigebert, et que nous ne doutons pas qui ne soient de lui; mais il y en a aussi d'autres, comme la vie de saint Alexis, le traité des pierres, l'extrait des écrits de Solin, qui, pour ne rien dire de plus, sont fort douteux. Ainsi puisque la vie de saint Théophile se trouve avec des écrits de Marbode, dont les uns lui appartiennent, d'autres sont suspects, on ne peut rien conclure touchant l'auteur de cette vie, de la circonstance des écrits dans la compagnie desquels elle se trouve. On sçait que les copistes ont souvent mêlé dans un même manus-

Boll. 4 feñ.

crit les productions de différens auteurs. Le dessein de celui qui a dressé le recueil dont nous parlons, n'a certainement pas été de réunir ensemble toutes les productions en vers héroïques sortis de la plume de l'évêque de Rennes. Il a si peu eu ce dessein, qu'il n'a pas même mis le nom de notre prélat à la tête des pièces qui lui appartiennent.

Nous remarquerons ici en général, que parmi les ouvrages de Marbode, surtout dans les poésies, il y en a plusieurs de suspectes. Cela demanderoit une grande discussion, mais nous ne sommes point en état de la faire, faute de manuscrits. C'est pourquoi nous aimons mieux, en continuant de rendre compte des écrits de notre prélat, nous en rapporter à l'éditeur, que de combattre des conjectures par d'autres conjectures.

Marb. p. 1517, et suiv.

7°. Marbode a écrit en vers le martyr des sept freres Machabées, et de leur sainte mere. Ce poëme ne contient que cent cinquante-huit vers; il se trouve dans l'édition de 1524.

Ib. p. 1521, et suiv.

8°. Le poëme sur le martyr de saint Laurent est attribué à Hildebert évêque du Mans, ensuite archevêque de Tours, dans le manuscrit de saint Marien d'Auxerre; mais dans celui d'Elnone ou de saint Amand, qui est présentement à la bibliothèque du Roi, il suit immédiatement le poëme sur le martyre de saint Victor, qui est expressément attribué à Marbode dans ce manuscrit. Cette preuve seroit équivoque par elle-même, si elle étoit seule, pour prouver que les deux écrits sont la production d'une même plume. Mais elle est confirmée par le témoignage de Sigebert', qui attribue le poëme sur saint Laurent à notre prélat. De plus Tritheme, Possevin, Vossius, Pitsée, et la foule des bibliographes reconnoissent l'évêque de Rennes et non celui du Mans, pour auteur de ce poëme. Il consiste en 333 vers hexamètres.

Sigeb. Ser. eul. c. 158.

Ib. p. 1528, et suiv.

9°. Un poëme de 482 vers hexamètres sur le martyr de saint Victor. D. Beaujendre l'a publié sur deux excellens manuscrits, l'un de la bibliothèque du roi, l'autre de saint Gatien de Tours. Ce poëme est imparfait; car la mort du saint martyr, qui en fait le sujet, n'y est point rapportée. C'est pourquoi on lit à la fin du manuscrit de saint Gatien,

le vers suivant, *Scribitur hinc partim Victoris passio passim*, qui a été ajouté, pour faire voir, comme le remarque l'éditeur, que cette pièce est défectueuse. Dans le huitième volume de cette histoire, on a déjà parlé des actes de saint Victor, dont il s'agit ici. Il est inutile de répéter ce qui a été dit : nous prions le lecteur de vouloir bien consulter l'article de Rainard évêque de Langres, n°. 5. Nous remarquerons seulement que ce poëme est attribué à Hildebert dans le manuscrit de saint Marien d'Auxerre. Mais l'autorité des manuscrits de Tours et de saint Amand, qui le donnent à Marbode, doit l'emporter.

Hist. litt. t. 8, p. 129, 130.

'10°. Autre poëme sur le martyr de saint Maurice et de ses compagnons. Ib. p 1535, et suiv.

'11°. La vie de sainte Thaïs pénitente d'Egypte, en 159 vers. L'auteur débute par déclarer qu'il entreprend d'écrire cette vie, afin de faire connoître par l'exemple de cette sainte pénitente, que ceux qui se sont livrés aux plaisirs du monde, ne doivent pas désespérer de leur salut, pourvu qu'ils y renoncent pour faire pénitence. P. 1541.

'12°. Un poëme de 36 vers, sur le martyr de saint Felix et de saint Adauct. L'auteur a ajouté une prière aux saints martyrs, dans laquelle il rend témoignage de plusieurs miracles obtenus par leur intercession, et dont il a été lui-même témoin. P. 1543. P. 1546.

'13°. La vie de saint Maurille disciple de saint Martin, ensuite évêque d'Angers. Elle est divisée en deux livres, qui sont remplis d'un grand nombre de miracles. L'auteur n'y a pas oublié l'histoire, ou la fable de saint René, et sa résurrection sept ans après sa mort. Ce poëme est de 642 vers. M. de Launoy cite p. 45 de sa dissertation sur saint Maurille, un traité de miracles opérés par ce saint après sa mort. Cette pièce est l'ouvrage d'un chanoine d'Angers nommé Chermer, dont on ignore le temps. M. de Tillemont dit qu'il ne sçait si ce traité est imprimé, ni s'il en vaut la peine. Ibid. P. 1552.

Hist. eccleſ. t. 10, p. 356.

'14°. Un recueil de poësies sur différens sujets et en différentes sortes de vers. La première, que l'éditeur donne sous le titre d'*hymne sur la Magdelaine*, est un parallèle entre Marie mere du Sauveur, et Marie sœur du Lazare, qui sont deux patronnes que le ciel a accordées aux fidèles, P. 1536.

dont l'une leur sert de modele de pénitence, et l'autre de mere, pour obtenir le pardon de leurs péchés. La seconde est une hymne sur Marie, que Jesus-Christ délivra de ses péchés, et qui apprend aux pécheurs à ne point désespérer du pardon de leurs crimes, s'ils font pénitence. La troisieme est encorc une hymne sur la pécheresse qui entra dans la maison de Simon, et qui, sans parler, exposa par ses larmes au Sauveur ce qu'elle demandoit. L'auteur confond dans les trois hymnes Marie sœur du Lazare, Magdelaine et la femme pécheresse, ne faisant des trois qu'une seule personne. La quatrieme est une priere à Dieu le pere; la cinquieme est une priere à Dieu le fils, pour lui demander le pardon de ses péchés, et les vertus. « Par- » donnez-moi ceux-là, accordez-moi celles-ci.... Lors- » que vous nous ordonnez de rechercher les vertus, que » vous appelez le royaume de Dieu, donnez-nous vous- » même ce que vous voulez que nous cherchions, et or- » donnez ainsi ce que nous devons faire.

La sixieme est une priere dans laquelle il témoigne à Dieu un vif regret d'avoir recherché des choses périssables. La septieme est une priere à la sainte Vierge, dont il implore la protection, pour obtenir de Jesus-Christ le pardon de ses péchés, qu'il confesse. La huitieme est encore une priere à la mere de Dieu. La neuvieme est sur les douze patriarches. La dixieme est une ode sur les prêtres. La onzieme est une lettre à Hildebert évêque du Mans, sur ses ouvrages dont il fait un grand éloge. La douzieme sur la chasteté. La treizieme sur les vertus et les vices, dont il fait la comparaison. La quatorzieme est adressée à une vierge, pour la féliciter sur les avantages de son état. La quinzieme à une vierge chrétienne. La seizieme contre l'amour prophane. La dix-septieme sur le même sujet; il y témoigne sa douleur de s'être livré à cet amour. La dix-huitieme contre un abbé qui prenoit les ornemens d'évêque; il le compare à un âne couvert de la peau d'un lion (1) : La dix-neuvieme sur l'Incarnation. La vingtieme

(1) *Quod si pontificem simulat, sed permanet abbas,  
Permanet ergo latens sub pelle leonis asellus,  
Aut velut in scenâ personam fert alienam.*

est un éloge de la vie monastique. Le P. Sirmond, dans ses notes sur les lettres de Geofroi de Vendôme, rapporte cette pièce comme l'ouvrage d'un auteur incertain : mais les manuscrits d'Angers et de saint Gatien de Tours, où elle se trouve parmi les écrits de Marbode, ne permettent pas de douter qu'elle ne soit de lui. La vingt-unième est une lettre à Samson évêque de Winchester, l'un de ses plus chers disciples. Il lui témoigne un grand desir de le voir; mais la mer qui les sépare, ne permet pas à un vieillard comme lui de s'y exposer. Il l'invite à venir lui-même, et offre d'aller le trouver à Bayeux qui peut bien suffire à trois évêques : *Sedes præsulibus sufficit illa tribus.* La vingt-deuxième est adressée à Rivallon archidiacre de Nantes, ou plutôt de Rennes. La vingt-troisième à Ermengarde fille de Foulques Rechin femme d'Alain Fergent duc de Bretagne. Il y fait le détail de tous les avantages dont elle jouit dans le monde, dont le temps et la mort doivent la dépouiller tôt ou tard; mais l'amour qu'elle a pour Jesus-Christ, le soin qu'elle prend des pauvres, sont des biens que ni la vieillesse ni la mort ne peuvent lui enlever. La vingt-quatrième à Mathilde reine d'Angleterre. Il la loue sur sa beauté, ses excellentes mœurs, son éloquence, sa modestie. La vingt-cinquième sur l'Annonciation. La vingt-sixième sur l'épiphanie. La vingt-septième sur l'hyypapante, ou la présentation de l'enfant Jesus au temple. La vingt-huitième sur le triomphe de Jesus-Christ dans son ascension. La vingt-neuvième sur la solitude. Notre auteur, pour se délasser des fatigues de la régence, avoit coutume de se retirer de temps en temps dans une maison de campagne qui appartenoit à son oncle paternel. C'étoit là où, pour me servir de ses expressions, dégagé des embarras du siècle, et éloigné du tumulte de la ville, il se retrouvoit, et rentroit au dedans de lui-même :

Rus habet in sylva patruus meus ; huc mihi sæpè  
 Mos est abjectis curarum sordibus , et quæ  
 Excruciant hominem, secedere ruris amœna ;  
 Herba virens, et silva silens et spiritus auræ  
 Lenis et æstivus, et fons in gramine vivus  
 Defessam mentem recreant, et me mihi reddunt  
 Et faciunt in me consistere.

Sirm. not. in ep.  
 1, p. 69.

Il y a lieu de croire que c'est dans cet agréable séjour que Marbode a composé une grande partie de ses poésies. Le lecteur peut juger par l'échantillon que nous avons rapporté de celle-ci, du succès que notre poète auroit eu dans ce genre d'écrire, s'il eût pu s'élever au dessus du mauvais goût de son siècle, qui étoit une démangeaison d'y mettre des rimes; ce qui ne fait que gâter la poésie latine. C'est un défaut qui régné dans la plupart des productions de Marbode, sans parler de plusieurs autres. La trentième sur la désobéissance du premier homme, qui a introduit la mort dans le monde. La trente-unième contre ceux qui, après avoir fait profession de la vie religieuse, renonçoient à leur état. La trente-deuxième sur la différence des peines des damnés. La trente-troisième est une prière d'un pénitent qui est retombé plusieurs fois dans le crime. Dans la trente-quatrième il fait des reproches à un moine qui avoit de l'éloignement pour lui; il lui fait sentir qu'il a tort de se glorifier, parce que personne dans cette vie n'est assuré de son sort. Dieu fait miséricorde à qui il veut : il retire quelquefois les plus grands pécheurs de leurs crimes, et les sauve, tandis qu'il permet que des justes tombent et périssent. La trente-cinquième sur la chute du premier homme. La trente-sixième sur la vie et la mort : la terre est un exil, pour nous, dit-il, le ciel est notre patrie. Après avoir fait une description des maux de cette vie, il demande si on peut lui donner le nom de vie, et si c'est vivre que d'être tourmenté (1). Au contraire la mort de la chair mérite le nom de vie, parce que la foi nous apprend qu'elle rend l'homme heureux, c'est-à-dire celui que la grace de Jesus-Christ sauve. La trente-septième est un éloge de Boëmond, dont il décrit le exploits. La trente-huitième sur une invitation à des funérailles : il compare celui qui l'y avoit invité au chathuant oiseau de mauvais augure. La trenteneuvième est une consolation pour ceux qui sont dans l'affliction. Jesus-Christ a pleuré avant que de ressusciter le Lazare, pour nous apprendre par son exemple à avoir un cœur compatissant; les chrétiens peuvent donc avoir de la

(1) *Tantis pressa malis an debet vita vocari?  
Numquid concedes ut vivere sit cruciari?*



douleur de la mort des personnes qui leur sont chères (1); mais il faut que l'espérance modere la crainte et essuye les larmes. La quarante et quarante-unieme sont deux prieres pour les morts. La quarante-deuxieme sur la mort des chrétiens, qu'on ne doit pas pleurer. La quarante-troisieme sur l'építaphe d'un abbé Jean, dans laquelle on avoit mis des choses inutiles, qu'il blâme, comme ne pouvant édifier ceux qui liroient cette építaphe. La quarante-quatrieme sur Jonas jetté dans la mer, sa prédication à Ninive, et la pénitence des Ninivites, qu'il propose comme un grand sujet de consolation pour ceux qui pleurent leurs péchés (2). La quarante-cinquieme sur l'histoire de Ruth. La quarante-sixieme sur l'enlevement de Dina, et le massacre des Sichimites.

15°. Dans le temps que Marbode enseignoit les humanités et la Rhétorique à Angers, il fit sur cette matiere, pour l'instruction de ses disciples, un ouvrage qui porte ce titre dans le manuscrit de Jumieges : *Marbodus discipulo suo, de ornamentis verborum*. Il est divisé en trente articles. Dans chaque article il commence par donner en prose l'explication d'un terme ou d'une figure qui est en tête; puis il en donne un exemple en vers. Ainsi après avoir expliqué ce que c'est que la *répétition*, il en fournit un modele dans les vers suivans :

Marb. pr. 1587.

Tu mihi rex, mihi tex, mihi lux, mihi dux, mihi vindex,  
Te colo, te laudo, te glorificans, tibi plaudo.

Cet écrit est terminé par un épilogue dans lequel l'auteur promet de donner encore d'autres instructions sur la même matiere. *Cætera quæ restant, me dispensante, dabuntur*. En attendant, il exhorte son disciple à se remplir de celle-ci. Il ajoute que celui qui veut s'acquérir de la réputation en écrivant, doit surtout s'appliquer à peindre au naturel l'âge, le sexe, les mœurs, les conditions des personnes dont il parle : en s'écartant de ces règles, il ne sera

(1) *Est contristari pia res in funere cari.*

(2) *Qui culpas fletis magnum solamen habetis;  
Non desperetis, quia cedent tristia lætis.*

Marb. p. 1596, et  
suiv.

qu'un Bavius; et s'il les suit, il égalera Homere : *Hæc spernens Bavius; hæc servans fiet Homerus.*

'16°. Le livre des dix chapitres est un des ouvrages de notre auteur qui lui fait le plus d'honneur; et quoique sa muse fût vieille, lorsqu'il composa cet écrit, il a mieux réussi que dans aucun autre. Non seulement les pensées en sont justes, mais la poésie en est meilleure. Dans le premier chapitre qui traite *de apto genere scribendi*, il débute en témoignant son regret de plusieurs productions de sa jeunesse, qui sont trop libres (1). Il souhaiteroit ne les avoir jamais publiées; mais cela n'étant pas possible, il se propose d'être plus sur ses gardes pour l'avenir, en évitant de tomber dans de semblables fautes, et en ne s'exerçant plus que sur des sujets graves et sérieux. Il exige trois choses pour bien écrire; sçavoir : que le discours soit clair, sans défauts et orné de figures (2). Celui qui réunit ces trois choses, a trouvé le secret d'allier ensemble l'utile et l'agréable, et de mériter l'attention de ses lecteurs et de ses auditeurs. Dans le second chapitre Marbode fait une très-belle et très-vive peinture des différens états de l'homme, des maux et des passions auxquels il est sujet dans chaque âge, depuis le moment de sa naissance jusqu'à sa mort. Mais il ne faut pas croire, dit-il, que lorsque nous mourrons, tout meurt avec nous. Le corps même ne périt point, et il sera réuni à l'ame immortelle à laquelle le Tout-puissant l'avoit joint (3). Notre auteur finit ce chapitre par une humble confession de ses péchés, et il en demande pardon à Dieu, dont la miséricorde est l'unique fonde-

(1) *Quæ juvenis scripsi, senior dum plura retraclo,  
Pœnitel, et quædam vel scripta vel edita nollem....  
Sed quia missa semel vox irrevocabilis exit....  
Restat ut in reliquum jam cautior esse laborem.*

(2) *Nam lex scribendi rectè tria postulat. Ut sit  
Perspicuum, vitioque carens et schemate vernans.  
Quod qui consequitur fit dulcis et utilis idem,  
Et retinere potest animos auresque legentum.*

(3) *Non est credendum nos funditus interituros,  
Sed potiùs constat, quòd nec caro nostra peribit,  
Æternæ menti miro simul ordine juncta.*

ment de son salut et de son espérance. Dans le troisieme il fait un grand détail des maux que la femme cause dans le monde : elle est une source de querelles, de divisions, de séditions, même parmi les parens et les amis, qu'elle souleve les uns contre les autres ; elle fait tomber la couronne de dessus la tête des monarques, arme les nations pour se détruire réciproquement, renverse les villes, remplit tout de sang et de carnage, porte le feu et le fer dans les campagnes : en un mot il n'est sorte de maux où elle n'ait quelque part. *Denique nulla mali species grassatur in orbe, in qua non aliquam sibi sumat femina partem.* L'envie, la colere, l'avarice, le desir de la vengeance font son caractere. Dans le quatrieme chapitre notre auteur fait l'éloge de la femme vertueuse, qui est le plus grand bien que Dieu accorde dans cette vie. Après avoir représenté tous les avantages qu'elle procure dans la société, il ajoute qu'on a souvent vu dans ce sexe, quoique le plus foible, une vertu non-seulement égale à celle de l'homme, mais même qui la surpasse. Il en cite plusieurs exemples tant sous l'ancienne que sous la nouvelle alliance, et même parmi les payens. D'où il conclud que le sexe n'est point pour la femme un sujet de blâme, ni celui de l'homme un titre d'honneur ; mais que ce qui fait le mérite de l'un et de l'autre, est la vertu. Dans le cinquieme chapitre il parle de la vieillesse dont il décrit les incommodités, et ensuite les avantages. Il remercie Dieu de l'avoir conduit jusqu'à un âge où il a l'agrément de recueillir le fruit de ses études, en lisant, méditant, écrivant quelque chose d'utile, et en instruisant son troupeau (1). Le sixieme chapitre est sur le destin et la naissance. Il y combat l'astrologie judiciaire par des raisonnemens solides, et déclare qu'il a éprouvé lui-même la fausseté de cette science, à laquelle il s'étoit autrefois appliqué. Dans le septieme cha-

Marb. p. 1600.

P. 1601.

P. 1603.

P. 1607.

(1) *Ast ego nunc suaves studiorum colligo fructus,  
Cum lego vel meditor, vel quidlibet utile scribo,  
Vel mihi commissos moralibus instruo veris.*

.....  
*Ergò Creatori non cessem reddere grates  
Ætatem qui me miserans perduxit ad istam.*

pitre Marbode réfute le système d'Epicure qui, selon lui, a fait consister le souverain bien dans le plaisir. Dans le huitieme il entreprend d'établir quelles sont les loix de la véritable amitié parmi les gens de bien, et les fruits agréables qu'on en retire. Il traite de dogme exécrationnable et inhumain le sentiment de certains philosophes, qui ont prétendu que le sage doit vivre content de s'aimer lui-même. Pour lui il regarde comme une chose si nécessaire d'avoir des amis, qu'il croit qu'il vaut mieux en avoir même de suspects que de n'en point avoir du tout : *Suspectos opus est etiam patiamur amicos, queis, licet indignis, vitæ tantum indiget usus.* Aussi ne fait-il point difficulté de dire qu'un ami est le plus grand bien qu'il y ait, après Dieu et la vertu (1). Dans le neuvieme chapitre il fait voir les avantages de la mort. Tous les hommes se plaignent de l'arrêt de mort prononcé contr'eux. Tout âge, tout sexe, toute condition, le jeune et le vieillard, le pauvre et le riche, le sujet et le souverain font sur cela des plaintes, mais elles sont injustes. La mort n'est point à craindre pour les bons, puisqu'elle est la fin de leurs travaux et le commencement de leur bonheur. Pour ce qui est des méchans, ce n'est point la mort, mais leur mauvaise vie qui leur attire les supplices qu'ils craignent, et qui leur font craindre la mort; ainsi la raison qui la leur fait craindre n'est point juste. La mort leur est même avantageuse, parce qu'en terminant leur carrière, elle arrête leurs crimes qui leur attireroient encore de plus grandes peines, s'ils vivoient plus long temps. Enfin dans le dixieme et dernier, il prouve la résurrection des corps.

47°. Le livre des dix chapitres est suivi d'un recueil de plusieurs petites pièces de peu de conséquence pour la plupart. On y voit cinq épitaphes, dont la plus remarquable est celle du célèbre Anselme de Laon. Il y en a une autre dans laquelle il plaisante sur un certain Robert, qui n'étoit ni riche, ni pauvre, ni bien sage, ni bien fou, ni fort célèbre, ni absolument inconnu, ni trop saint, ni trop

(1) *Obtinet ergo locum Deditas super omnia primum.*

*Proxima stat virtus, postquam numeretur amicus;  
Quo melius post illa duo nihil esse putamus.*

débauché. Les deux dernières pièces de ce recueil sont adressées à un poète nommé Gaultier, dont il fait grand éloge.

148°. D. Beaugendre a tiré du manuscrit de S. Gatien Marb. 1626. un autre recueil de poésies, dont aucune n'avoit encore paru; à l'exception de l'épithaphe de Lanfranc, qui a été imprimée sous le nom de saint Anselme dans le dernier tome des actes des saints de l'ordre de saint Benoît; et la satire contre les habitans de Rennes, qui avoit déjà été publiée dans l'ancienne édition, et dans l'histoire de Bretagne par T. 2, p. 345. D. Lobineau. Dans cette satire (car c'est le nom qu'on peut donner à la petite pièce de Marbode, *de civitate Redonis*) les habitans de Rennes sont représentés comme un peuple livré au plaisir, ennemi du travail; qui méprise les gens de bien, et met toute son application à tromper. Il n'y avoit point de mauvaise cause, qui ne fût assurée de trouver dans cette ville des avocats, qui étoient toujours prêts à employer leur ministère, pour faire condamner l'innocent et absoudre le coupable.

Causidicos perfalsidicos absolvit iniquos.  
Veridicos et pacificos condemnat amicos.

Les gens de bien y étoient à charge, *Quisque bonus reputatur onus*; la bonne foi y étoit inconnue; la noblesse exerçoit une cruelle tyrannie sur les paysans; les riches opprimoient les pauvres. D. Lobineau se contente de dire, *qu'il y a un peu de passion dans ce portrait.* Il Hist. Bret. t. 1, p. 204. semble qu'un historien de Bretagne pouvoit, sans s'écarter de l'impartialité, dont on doit toujours faire profession, dire quelque chose de plus, et moins ménager une pièce si injurieuse aux habitans de la capitale d'une province, dont il publioit l'histoire. Mais il aura sans doute pensé, qu'il étoit inutile de se donner la peine, de repousser des reproches, qui n'ont plus aujourd'hui de fondement à l'égard des citoyens de la ville de Rennes. D. Beaugendre Ibid. not. ad. pag. 1625. avoue qu'il avoit d'abord eu dessein de supprimer cette pièce, afin de ne point choquer les esprits, mais l'autorité des manuscrits où elle se trouve, et la crainte de passer pour téméraire, l'en ont empêché. Il la regarde comme une

production de la jeunesse de Marbode, qui la composa peut-être dans un temps, où il y avoit quelque division entre les habitans d'Angers et ceux de Rennes. De plus il pense qu'elle est du nombre de celles, dont Marbode a eu du regret, et dont il a dit qu'il auroit souhaité ne les avoir jamais publiées, ou pouvoir les effacer : *Vel delenda citò, vel non edenda fuissent.*

P. 1631.

Il y a dans le même recueil une autre piece ' plus considerable, et beaucoup plus vive que la précédente : elle est intitulée *Versus canoniales*. Notre poëte y fait une peinture affreuse des mœurs des ecclésiastiques. Il leur reproche d'avoir des regles particulieres pour eux, de commettre impunément toutes sortes de crimes, d'exercer une domination qu'il appelle exécration, *placet execranda potestas*; de dépouiller les autels, de briser les calices, etc., sans qu'on ose même blâmer de tels excès : *nec mutire licet*. Ce seroit même un crime digne de punition, d'y trouver à redire. Si quelqu'un a la hardiesse de le faire, il est menacé d'une sévère punition pour servir d'exemple aux autres : c'est à nous, disent les ecclésiastiques, à régler les loix, et à prescrire aux autres ce qu'ils doivent observer. *Nos leges regimus, nos jura docenda tenemus*. Si nous volons, nous voulons que le vol soit impuni. La loi n'a de force qu'autant qu'il plaît au Souverain. Le Roi et les supérieurs ne sont soumis à aucune loi : *Rex et præpositi nulla sunt lege premendi*. En détaillant les excès, dont il les accuse, il répète plusieurs fois ces paroles, *altera præpositis est, altera regula nobis*. Outre les plaintes générales qui regardent tous les ecclésiastiques, il fait encore les portraits de quelques particuliers, qui n'y sont point ménagés. Il n'épargne pas même l'évêque, qu'il traite d'ignorant, et dont il parle avec beaucoup de mépris. Il lui sied bien, dit-il, d'occuper le premier rang, de vouloir être le maître des autres, lui qui n'est propre qu'à conduire des ânes (1). L'auteur de l'histoire manuscrite de l'université d'Angers, ' croit que ce prélat étoit Geofroi

P. 79.

(1) *Cur tenet imperium? Cur se vult esse magistrum?  
Et cur doctores sub se premit atque priores,  
Quem decet ex atavis asinum deducere silvis?*

de Mayenne, contre lequel on porta des plaintes au pape comme ayant été ordonné néophite, et n'ayant aucune teinture des lettres. Ce Geoffroi quitta l'évêché d'Angers l'an 1104, et se retira dans l'abbaye de Cluni. La pièce dont nous venons de parler, ne fait pas honneur à Marbode, il y marque trop de passion et trop peu de charité. C'est pourquoi on peut croire avec fondement, que ces vers sont du nombre de ceux, dont il a témoigné du regret dans sa vieillesse, et qu'il auroit souhaité n'avoir jamais composés.

Mab. ann. l. 70, n. 17.

19°. Ne pourroit-on pas dire la même chose du poëme sur les différentes especes et la nature des pierres; ouvrage dont l'auteur « se montre presque par tout grand partisan de l'astrologie judiciaire et même de la plûpart des » superstitions et des fables ridicules des payens. » Ce qui a d'abord fait croire à D. Rivet, que l'auteur étoit payen lui-même, n'étant pas croyable qu'un chrétien eût prêté sa plume, pour faire passer à la postérité tant de rêveries payennes ou magiques, sans donner quelque marque qu'il les improuvoit, ce qu'il ne fait nulle part. En conséquence le même D. Rivet a cru, que ce poëme n'est point l'ouvrage d'un évêque aussi plein de piété que l'étoit Marbode; et que c'est mal-à-propos qu'on l'a confondu avec un poëte ancien, qui en est le véritable auteur. La confusion est venue, selon lui, de ce que Marbode ayant donné une explication des pierres précieuses, dont il est parlé dans l'apocalypse, cela aura donné occasion de lui attribuer le poëme de l'ancien poëte sur la nature des pierres, parce qu'il en a fait quelque usage dans son explication, et parce qu'il se sera peut-être trouvé sans nom parmi ses papiers. Mais plusieurs raisons, dit-il, pouvoient empêcher de tomber dans cette confusion et dans cette erreur; sçavoir la différence du style, qui est plus poli, plus latin et plus élégant dans le poëme de l'ancien poëte, que ne l'est celui de Marbode : 2°. La différence de sentimens; l'explication des pierres précieuses de Marbode étant toute chrétienne et ne tendant qu'à inspirer la piété, au lieu que celle de l'ancien poëte est toute profane, et ne respire que les superstitions de la magie et du paganisme. Ces raisons ont paru plus que suffisantes à D. Rivet, pour convaincre les personnes judicieuses, que le poëme sur les

Hist. litt. 4, t. 2, p. 335 et suiv.

Ibid. p. 338.

différentes especes et la nature des pierres n'est point de Marbode. Il ajoute encore que l'opinion qui le lui donne, n'est appuyée sur aucun solide fondement. On ne trouve que deux manuscrits qui portent le nom de Marbode. Un troisieme, d'un égale antiquité, si même il n'est pas plus ancien, n'a aucun nom d'auteur. Un quatrieme porte le nom d'Hildebert évêque du Mans. Celui sur lequel a été faite l'édition de 1451, porte simplement *Marbodeus Gal-lus*. Enfin les écrivains du treizieme siecle, qui ont cité le poëme, dont il est ici question, ne l'ont fait que sous le nom d'Evax, qui est l'auteur original, ou sous le nom appellatif de Lapidaire, ou de Liliaire.

Hist. litt. t. 7, p.  
134.

Quelque convaincantes qu'ayent paru ces preuves à D. Rivet, elles ne l'ont pas empêché de revenir lui-même au sentiment le plus commun, et de reconnoître que Marbode est auteur du poëme sur la nature des pierres. « Marbode, dit-il, évêque de Rennes dans la suite, a fait un traité de soixante-une pierres précieuses, dont il donne une assez juste connoissance, surtout par rapport à leurs principales propriétés et leurs qualités essentielles. » Effectivement les raisons sur lesquelles D. Rivet s'étoit d'abord appuyé, pour enlever cet ouvrage à Marbode, sont plus spécieuses que solides; et notre habile critique, en les donnant pour convaincantes, avoit plus suivi le mouvement de son cœur et de sa piété, qui lui faisoient regarder cet ouvrage comme indigne d'un évêque, que ses lumieres et son discernement ordinaires. 1°. Quant au style, la différence n'est pas assez grande, pour en tirer une preuve solide; d'autant que dans les poësies qui sont constamment de Marbode, on y trouve quelquefois tant d'inégalité et de différence, qu'on est tenté de croire qu'elles ne sont pas du même auteur. 2°. Pour ce qui est de la preuve tirée du fond de l'ouvrage, qui paroît être celui d'un payen et non d'un évêque aussi plein de piété que Marbode; cette preuve, dis-je, n'a pas plus de force que la premiere, puisque ce reproche ne peut tomber que sur le premier auteur de l'ouvrage, et non sur celui qui n'en est que l'abréviateur; et qui en l'abrégeant ne doit pas être censé donner ses propres sentimens. Qu'on lui reproche, si l'on veut, d'avoir fait un mauvais usage de ses talens et de sa plume,

pour



pour faire passer à la postérité des rêveries payennes, ou magiques, nous conviendrons que ce reproche est bien fondé; mais on ne peut pas en conclure qu'il n'est point auteur de cet ouvrage. Combien y a-t'il de chrétiens, qui ont fait des écrits en vers et en prose, indignes de notre sainte religion, et pleins de superstitions et des fables ridicules des payens? Combien pourrions-nous en donner d'exemples? Doit-on en conclure qu'il ne sont pas de ceux dont ils portent les noms? La même chose a pu arriver à Marbode dans sa jeunesse. Ne dit-il pas lui-même en repassant dans sa vieillesse les écrits qu'il avoit publiés étant jeune, qu'il y en a plusieurs qui font la matière de ses regrets (1)? Ne voit-on pas par ses écrits, qu'il s'étoit occupé à des études inutiles, telles que l'astrologie (2)? Ainsi P. 1606. on ne doit point regarder comme une chose incroyable, qu'il ait fait, ou plutôt abrégé le traité de soixante-une pierres précieuses, qui porte son nom dans deux anciens manuscrits, et qui lui est attribué par une multitude d'auteurs, Il s'en trouve à la vérité qui ne citent cet ouvrage que sous le nom d'Evax, ou de Marbodus Gallus, et qui doutent que ce Marbodus Gallus soit le même que l'évêque de Rennes. « On doute, dit d'Argentré, si c'est celui qui » fut évêque de Rennes, homme de grande probité et » religion, et instruit en toutes lettres.... Ce que ne » montrent toutefois pas les vers qu'on dit être de lui. » Le même d'Argentré ajoute « qu'il faut que quelqu'un » mal appris voulut emprunter son autorité et crédit, et » sous icelui faire couler cette folle et indocte composition. » Ce qu'il avance sans en donner de preuves. Lilius Giraldi, dans son quatrième dialogue sur l'histoire des poètes, doute si Marbodus Gallus, auteur du Liliaire ou Lapidaire, est le même que l'évêque de Rennes, qui a fait un poème sur les martyrs de la légion Thébécenne, et sur les cantiques, et qui vivoit du temps d'Henri III, l'an 1050. Mais ce doute, joint aux méprises dans lesquelles il tombe en

Hist. de Bret. lib. 3, c. 5, p. 159.

Inter. ej. op. t. 2, p. 306, et 307.

(1) *Quæ juvenis scripsi, senior dum plura retracto,  
Pœnitet, et quædam vel scripta vel edita nollem.*

(2) *Hæc apud astrologos quondam mihi lecta recorder....  
Sicut in hoc studio versans aliquando probavi.*

parlant de notre Marbode, prouve seulement qu'il n'étoit pas bien instruit de ce qui regarde cet écrivain. Pour ce qui est de l'auteur, quel qu'il soit, il en porte un jugement peu avantageux : *Sed utcumque præter facilitatem, nihil ille satis castum habet : nam elocutionem nec puram, nec syllabas præcipuè græcas, probè satis enuntiat.*

Malgré les raisons que nous avons de croire que l'écrit sur les pierres précieuses, appartient à Marbode, nous ne prétendons point décider absolument. Nous ne dissimulons même pas qu'il y a de part et d'autre beaucoup de probabilité. Ainsi nous consentons volontiers qu'on regarde cet écrit comme une production, sinon faussement attribuée à Marbode, du moins douteuse. Le compte que D. Rivet a rendu de cet ouvrage', de la traduction françoise, (que M. Falconet regarde comme la plus ancienne qu'il y ait en notre langue) et des différentes éditions, nous dispense d'en parler davantage. Nous ajouterons seulement d'après Fabricius deux éditions de ce traité, sous le nom d'Evax roi des Arabes l'une, à Lubec in-8°. l'an 1575; l'autre à Lipsic in-4°. l'an 1585, et une troisième à Leyde 1707, in-4°, grand papier.

24°. Outre le traité des soixante-une pierres, Marbode a encore fait un petit écrit sur les douze pierres précieuses dont il est parlé dans l'apocalypse. C'est une prose en seize strophes, qui n'avoit point encore été imprimée, et que D. Beaugendre a donnée sur un manuscrit de saint Victor. L'auteur y donne une explication morale des douze pierres, qui servent de fondement à la Jérusalem céleste : Le jaspe, dont la couleur est verte, marque ceux dont la foi est toujours la même, sans aucune altération, et qui résistent courageusement au démon. La sardoine, par sa couleur rouge, désigne les martyrs qui répandent leur sang pour Jesus-Christ : ainsi des autres. Marbode répète les mêmes explications, en douze articles qui suivent la prose, et il les étend quelques fois plus. Vient ensuite un petit écrit, dans lequel l'auteur parle de la nature des pierres, et leur attribue des effets merveilleux. C'est un précis de ce qu'il y a de plus superstitieux dans le traité des soixante-une pierres; il y joint un autre précis bien différent, qui est celui des explications morales des douze pierres. Ce petit écrit est

Hist. litt. t. 2, p. 335, et suiv. | T. 7, avert. p. lvij. Marb. p. 1679.

P. 1681, et suiv.

Ib. p. 1684.

terminé par seize vers en vieux françois, sur ces douze pierres précieuses, qui sont la figure des saintes ames, qui servent Dieu (1). Le tout est terminé par une liste latine et françoise des soixante-une pierres. Enfin on trouve à la fin des ouvrages de Marbode un petit poëme, qui traite encore de quelques pierres et de leur vertu; mais il est incertain s'il est de Marbode. Abraham Gorée l'avoit déjà publié en 1595. P. 1687.

Marbode est auteur de l'éloge en vers de Milon; qui de Moine de saint Aubin d'Angers, fut évêque de Palustrine, cardinal et légat du pape Pascal II en France. D. Beaugendre n'a point donné cette piece qui se trouve néanmoins dans un manuscrit de l'abbaye de saint Aubin. Pour y suplérer, on l'a imprimée dans l'appendix du cinquieme tome des annales Bénédictines. Mab. ann. l. 70, n. 58. Ib. p. 670.

22°. Le P. Hommey dans son suplément des peres, nous a donné, sous le nom de Marbode, un écrit sur les trois ennemis de l'homme, *de tribus inimicis hominis liber*, qui sont la femme, l'avarice et l'ambition. Hom. suppl. p. 546-551.

## § III.

## ÉCRITS SUPPOSÉS.

1°. PLUSIEURS écrivains anciens et modernes comptent parmi les ouvrages de Marbode un commentaire en vers héroïques sur le cantique des cantiques. Sigebert, mort avant notre auteur, le lui attribue. Thrietheme en parle comme du plus excellent de tous ses écrits: *inter quæ præcellit opus insigne, quod triplici sensu elegantî metro composuit in cantica canticorum*. Sig. de script. eccl. c. 158. Trith. de script. eccl. part. 2, p. 266. Cent. Magd. cent. 11, c. 10, p. 557.

Le même commentaire lui est attribué par M<sup>rs</sup>. de sainte Marthe, le Pere Hommey et Balæus. Ce dernier ne fait que trois beuves en trois mots, lorsqu'il dit que Marbode s'appelloit Evax, qu'il étoit né en Angleterre, et qu'il florissoit en 1050. Enfin, sans parler de plusieurs autres,

(1) De saints umes portent figure,  
Ki Deu servent s'en poure,  
Tutes maneres de sainieté  
Unt à umes figures.

Ampl. coll. t. 1,  
p. 507, 508.

D. Beaugendre a publié ce commentaire sous le nom de Marbode, sur un manuscrit du collège de Clermont, qui lui a été communiqué par le P. Hardouin, quoique ce manuscrit ne portât point anciennement le nom de Marbode, qui a été ajouté depuis. Le véritable auteur de ce commentaire est Willerame, scolastique de Bamberg, ensuite religieux de Fulde, enfin abbé de Mersbourg. C'est une découverte, dont nous avons l'obligation à D. Martenne et à D. Durand, qui ont trouvé dans l'abbaye de saint Eucher, aujourd'hui de saint Mathias, à Cologne, le commentaire sur le cantique des cantiques en vers, et en langue Teutonique, sous le nom de Willerame scolastique de Bamberg, moine de Fulde. Il est précédé d'une préface de l'auteur, dans laquelle il gémit, en comparant le zèle qu'avoient autrefois nos peres pour l'étude de l'écriture sainte, avec la négligence des chrétiens de son siècle, qui n'avoient plus de goût pour les lettres, et ne s'exerçoient qu'à l'avarice, à l'envie et à la dispute. Ceux même qui apprenoient la grammaire et la dialectique en demeuroient-là, et négligioient entierement l'étude de l'écriture sainte; « quoiqu'il ne soit permis, dit-il, à des chrétiens de lire » les livres de gentils, que pour mieux sentir la différence » qu'il y a entre la lumière et les ténèbres, entre la vérité » et l'erreur » (1). Paroles remarquables et dignes d'un chrétien. La vue de ces maux, et le désir d'y apporter quelque remède, engagerent Willerame à entreprendre de donner une explication du cantique des cantiques en vers, et en langue Teutonique. Ce qu'il fit, sans y rien mettre de lui-même, mais en tirant toutes ses interprétations des saints Peres. Tel est l'auteur du commentaire sur le cantique faussement attribué à Marbode. D. Martenne a fait imprimer la préface, qui est fort édifiante, avec le commencement de l'ouvrage, tant en vers qu'en langue Teutonique pour en donner idée. Il est inutile d'avertir que la préface manque dans l'édition de D. Beaugendre, car s'il en avoit eu connoissance il n'auroit pas attribué cet ouvrage à l'évêque de Rennes.

(1) *Cùm, ob hoc solùm christianis liceat gentiles libros legere, ut ex his quantà distantia sit lucis et tenebrarum, veritatis et erroris, possint discernere.*

2°. Possevin attribue à Marbode ' un écrit sous ce titre, *Vitæ eremitarum Thebaïdis*. Ce bibliographe n'auroit-il pas pris le poëme de notre auteur sur les martyrs de la légion Thébéenne, pour la vie des hermites de la Thébaïde ? Car on ne trouve point d'ouvrage de Marbode sous ce titre, ni dans l'ancienne ni dans la nouvelle édition, ni dans les manuscrits, ni dans Fabricius, et dans les écrivains qui ont donné la liste des productions de cet auteur.

Bibl. Sel. part. 2,  
p. 455.

## § IV.

*Son génie, son érudition, le jugement qu'on en a porté.*

IL est aisé de se former une juste idée de Marbode, par les extraits que nous avons donnés de quelques-uns de ses ouvrages. Il étoit d'un caractère vif et caustique, comme on le voit par les lettres à Robert d'Arbrisselles, à Renaud d'Angers, et par plusieurs de ses poësies, qui sont pleines de feu, d'invectives et de railleries. Quoiqu'il se fût plus appliqué à l'étude de l'éloquence, qu'à celle de la théologie, il paroît néanmoins qu'il n'avoit pas négligé celle-ci. L'usage qu'il fait de l'écriture et des peres dans ses différens ouvrages, montre qu'il avoit puisé dans ces sources pures, et qu'elles lui étoient familières. Sa seconde lettre à Vital, sa réponse à une consultation d'Hildeberty quelques courtes qu'elles soient l'une et l'autre, prouvent qu'il étoit versé dans les écrits de saint Augustin. Son style, tant dans sa prose que dans ses vers, n'est pas tel qu'on pourroit l'attendre d'un écrivain, qui a passé une partie de sa vie à professer l'éloquence; il est néanmoins agréable et se fait lire avec plaisir, mais plus par la vivacité des pensées, que par la pureté des expressions. Ses lettres sont assez bien écrites, et remplies de bons principes et de passages de l'écriture et des peres, très-bien appliqués. Ses poësies, dit M Dupin, ne sont pas en fort beaux vers, ni d'un style bien poétique; mais elles sont pleines de pensées justes et solides. Il s'en trouve néanmoins quelques-unes, comme son poëme sur la solitude, la lettre à la reine Mathilde, et quelques autres dont le style est meilleur, et peut faire juger du succès qu'il auroit eu dans ce genre d'écrire, s'il

Bibl. 12 siecl. part.  
2, p. 539.

P. 80.

ne s'étoit point astreint aux rimes, selon le mauvais goût de son siècle. L'auteur de l'histoire manuscrite de l'université d'Angers prétend que quand Marbode vouloit bien ne point s'astreindre aux rimes latines, ses vers égaient quelquefois ceux des meilleurs poètes. On auroit bien de la peine à en produire des exemples. D. Beaugendre qui pense assez favorablement des poésies de Marbode, remarque dans un avertissement, qui est à la tête du poème sur le martyr de saint Victor, que les poètes de ce temps avoient une si grande démangeaison de rimer dans leurs vers, qu'ils forgoient quelquefois pour cela des mots nouveaux, qui n'avoient aucun sens. C'est ainsi, dit-il, que l'auteur de ce poème, quoique d'ailleurs très-habile dans les belles lettres, met *iliu* pour *illius*, afin de le faire rimer avec *diu*. Mais D. Reaugendre se trompe lui-même en prétendant que *iliu* est mis pour *illius*. Il est mis pour  $\eta\lambda\omega$ , qui signifie soleil.

Nox abit, hancque diu, jam lux orientis iliū  
Sparserat auroꝝ am, etc.

L. 1, de imag. mundi, c. 84 ap. Fabric. suppl. bibl. lat. p. 881.

L'explication en est bien simple et bien naturelle; outre que Marbode n'est pas le seul qui se soit servi de cette expression; on trouve dans Honoré, *casa iliū*, c'est-à-dire, la maison du soleil, pour marquer le ciel, qui est la demeure de cet astre. La remarque de D. Beaugendre est juste d'ailleurs, et il n'est pas douteux que si les poètes de ce siècle, et Marbode en particulier, n'eussent pas affecté de rimer dans leurs vers, ils auroient mieux réussi : Mais il se laissa entraîner au torrent, et suivit le goût dominant, dont il commença trop tard à appercevoir les mauvais effets. Il les reconnut néanmoins enfin, et dans un ouvrage qu'il fit, étant déjà fort âgé, il se corrigea. Cet ouvrage est celui des dix chapitres, dans lequel il se proposa d'éviter les défauts dans lesquels il étoit tombé auparavant, qui consistoient à préférer l'harmonie des sons et l'agrément des expressions, à la solidité des choses mêmes (1).

(1) *Ergo propositum mihi sit, neque ludicra quædam  
Scribere, nec verbis aures mulcere canoris;  
Non quod inornatè describere seria laudem,*

Si l'on s'en rapporte au témoignage des écrivains du siècle de Marbode, et de quelques autres qui ont suivi, on aura de lui l'idée la plus avantageuse. Non-seulement on le regardera comme le roi des orateurs de son temps, *Oratorum rex*; et avec Baudry de Bourgueuil, comme le poète le plus excellent, *ipseque Marbodus vatum spectabile sydus*; mais on le mettra même avec Ulger au-dessus de Cicéron, de Virgile et d'Homère : *Cessit ei Cicero, cessit Maro junctus Homero*.

Epist. Enc. Marb.  
1383.

Le lecteur appréciera ces éloges à leur juste valeur. Trithème écrivain postérieur de plusieurs siècles, en parle d'une manière qui approche plus du vrai. Marbode, dit-il, étoit très-habile dans la connoissance des saintes écritures, versé dans la lecture des anciens, et très-instruit des sciences. Il composa tant en prose qu'en vers différens ouvrages, dont la lecture peut être aussi utile qu'agréable, *Quæ legentibus non minus placere possent quàm prodesse*. L'auteur de l'histoire manuscrite de l'université d'Angers assure que Marbode fit de son temps les délices de la province d'Anjou, que tous les historiens qui ont parlé de lui se sont accordés à le dépeindre comme l'homme le plus accompli de son siècle; qu'il joignoit à la science et à l'éloquence un jugement solide, une bravoure digne de son rang et une piété exemplaire. M. Dusaussay évêque de Toul n'a pas fait difficulté de mettre Marbode au rang des saints, et d'insérer son nom au 11 de Septembre dans son martyrologe.

De script. eccles.  
part. 1. hist. op.  
hist. p. 266.

P. 70.

Pour ce qui est des éditions de ses ouvrages, différens auteurs en ont donné des parties séparées, dont il seroit trop long de faire l'énumération. Le plus grand nombre a été recueilli et publié l'an 1524 à Rennes en un volume in-4°. par Jean Baudouin. On est redevable de cette première édition au zèle qu'Yves Mayeux, évêque de Rennes, eut pour l'honneur d'un de ses plus illustres prédécesseurs, et qui porta ce prélat à faire rechercher les divers ouvrages de Marbode pour les donner au public; ce qui fut assez mal exécuté, tant pour le fond que pour la

*Sed nò, quod prius est, neglecto pondere rerum,  
Dulcisonos numeros, concinnaque verba sequamur.*

forme. D. Beaugendre en travaillant à donner une édition des ouvrages d'Hildebert, ayant fait beaucoup de nouvelles découvertes touchant les écrits de Marbode, qui se trouvoient souvent mêlés et confondus avec ceux d'Hildebert, il a entrepris de publier ensemble ces deux auteurs. Une nouvelle édition des œuvres de Marbode étoit d'autant plus nécessaire, qu'outre les défauts essentiels de la première, les exemplaires en étoient devenus si rares, qu'à Rennes même il n'y en avoit pas un seul; et que dans la capitale du royaume il ne s'en est trouvé que dans la bibliothèque du collège Mazarin, l'une des plus riches de Paris pour les anciennes éditions. Les manuscrits sont aussi très-rares, et quelque recherche qu'ait fait le dernier éditeur, il n'a pû en découvrir que cinq, dont aucun même ne contenoit tous les ouvrages de Marbode. Avec le secours de ces cinq manuscrits, sçavoir de l'abbaye de saint Victor de Paris, de saint Gatien de Tours, de saint Aubin d'Angers, de Jumièges et du Bec, D. Beaugendre a publié l'an 1708, une nouvelle édition des ouvrages de Marbode à la suite de ceux d'Hildebert.

## RIVALLON,

## ARCHIDIACRE DE RENNES.

Aug. du Paz. Hist. de Bret. p. 623.

Mart. anecd. t. 1, p. 319.

Cosn. Fontis-Ebr. exord. p. 191.

Not. in Hildeb. ep. p. 15, 16.

Nous plaçons à la suite de Marbode, un de ses disciples nommé Rivallon archidiacre de Rennes. Nous voyons dans le même temps trois archidiacres de ce nom. 1°. Rivallon archidiacre de s. Malo, qui en cette qualité donna l'an 1101, son consentement à la fondation du prieuré de Lohëac. 2°. Rivallon archidiacre de Nantes, qui fut présent à une donation faite l'an 1110 aux religieux de l'abbaye de Mar-moutiers. Ce même Rivallon assista à la dédicace de l'église de l'abbaye du Ronccray d'Angers, faite par le pape Calixte II, le 7 Septembre 1119. Enfin le troisieme Rivallon, dont il s'agit ici, est l'archidiacre de Rennes, auquel M. Loyauté conjecture, avec assez de vraisemblance, que la deuxième

lettre



lettre d'Hildebert, (la vingt-deuxième du troisième livre de la nouvelle édition) est adressée. Cet archidiacre, qui étoit un grand poète de son temps, a composé des épigrammes sacrées, que le même M. Loyauté témoigne dans ses notes sur les lettres d'Hildebert, avoir vues dans le manuscrit de Claude Menard. Toutefois il est assez difficile de prouver que ces épigrammes lui appartiennent plutôt qu'à l'archidiacre de Nantes, de même nom, auquel on les attribue. Rivallon de Rennes est auteur d'un épitaphe de Marbode, qui est à la tête des œuvres de ce prélat dans l'édition de D. Beaugendre, et qui se trouve dans le premier tome des anecdotes du P. Martene, et enfin parmi les preuves de l'histoire de Bretagne de D. Lobineau.

Not. in Hild. ep.  
p. 15, 16.

Lob. p. 261.

Parmi les poésies de Marbode, il y en a une qui porte ce titre : *M. episcopus R. archidiacono*. C'est une réponse de ce prélat à l'archidiacre, lequel lui avoit envoyé des vers, qu'il avoit composés à sa louange :

Amplector missos à te, carissime fili,  
Versus, ingenii signa benigna tui.

Mais quel est l'archidiacre désigné par la lettre R? Elle peut désigner l'archidiacre de Rennes, *Rhedonensi archidiacono* : Elle peut aussi être regardée comme la lettre initiale de Rivallon, qui étoit commun aux deux archidiacres de Nantes et de Rennes. Ainsi il sera incertain quel est celui des deux, qui a composé des vers à la louange de Marbode.

Quoi qu'il en soit de l'archidiacre, à qui cette poésie de l'évêque de Rennes est adressée, le prélat le loue sur la pureté de ses mœurs, et le félicite sur ce qu'après avoir porté les armes, il étoit entré dans l'état ecclésiastique.

Ecclesiæ castris te gratulor adsociatum,  
Qui modò sub mundi principe miles eras.

Mais quoique nouvellement engagé dans une nouvelle milice, l'église ayant plus d'égard à son mérite qu'à la sévérité de ses canons, l'avoit placé dans un rang distingué, qui ne se donnoit qu'à l'ancienneté, et aux services rendus à l'église. Marbode, après avoir loué l'archidiacre sur ses vertus et ses belles qualités, qui marquoient la noblesse de son origine, lui annonce qu'il sera un jour évê-

que : *Postmodò pontificis suscipies apicem.* Il lui témoigne que ce sont là ses espérances, et l'exhorte à travailler jour et nuit à faire ensorte qu'elles ne soient point vaines. Nous ne voyons cependant pas que les désirs du prélat ayent été accomplis.

## EBREMAR OU EVERMER

PATRIARCHE DE JERUSALEM,

ET AUTRES ÉCRIVAINS.

**E**BREMAR OU EVERMER né à Cickes village du diocèse de Terouane, entra dans le clergé d'Arras, où il fut élevé à la prêtrise, et eut pour maître, Lambert, qui passoit pour une des plus grandes lumieres de la seconde Belgique, et qui fut ensuite placé sur le siege d'Arras, Guillaume de Tyr nous apprend qu'Ebremar alla en Palestine à la premiere expédition des François pour le recouvrement de la terre sainte. Il s'y consacra à Dieu dans l'église du saint sépulcre, et fut apparemment du nombre des chanoines réguliers que Godefroi y établit peu de temps après la prise de Jérusalem. Albert d'Aix auteur contemporain, nous donne une idée très-avantageuse d'Ebremar, et nous le représente comme un homme plein de zele pour la religion, de charité pour ses freres, et qui rendit même au roi Baudouin des services importans dans les guerres contre les Sarrasins et les infideles.

L. 10, c. 26.

Hist. Jerosol. expedit. l. 9, c. 16 et 17, p. 339.

C'est ainsi qu'en parle cet historien dans l'endroit même où il rapporte de quelle maniere Ebremar fut placé sur le siege de Jérusalem, après la déposition du patriarche Daïmbert qui venoit d'être déposé pour ses crimes, dans une assemblée de prélats, d'abbés et de seigneurs du royaume de Jérusalem. Ce témoignage en faveur d'Ebremar, mérite d'autant plus d'attention, que tous les historiens modernes, sur l'autorité de Guillaume de Tyr, nous représentent Ebremar comme un intrus qui s'étoit emparé du

siège de Jérusalem, dont le patriarche Daïmbert avoit été injustement dépouillé. Cependant nous voyons tout le contraire dans Albert, qui nous apprend que Daïmbert avoit été accusé et convaincu de simonie, d'homicide et de plusieurs autres crimes, par des témoins irréprochables, dans un concile auquel présidoit un cardinal. Il ajoute que ce patriarche fut frappé d'anathème, et que ses partisans même forcés par l'évidence de la vérité, l'avoient abandonné; en un mot, que le siège de Jérusalem étoit vacant par la déposition canonique de Daïmbert. Ce fut alors que de l'avis du cardinal Robert, et par le choix du clergé et de tout le peuple, Ebremar recommandable par ses bonnes qualités, par la pureté de ses mœurs, par sa compassion tendre pour les pauvres, par son zèle pour la religion, par sa charité pour ses frères, par les services importans qu'il avoit rendus au roi et à l'état; ce fut alors, dis-je, qu'Ebremar fut placé sur le siège patriarchal de Jérusalem (1). C'est-là néanmoins celui que la plupart des modernes font passer pour un intrus. D. Rivet lui-même semble, dans sa préface sur le douzième siècle, s'être laissé entraîner par la foule, et parle d'Ebremar comme d'un usurpateur. Sans vouloir blâmer tant d'habiles gens, qui le regardent comme tel, nous avons cru pouvoir au moins rapporter une partie de ce qui est dit à sa décharge par un historien du temps. Nous pourrions encore joindre au témoignage d'Albert, en faveur d'Ebremar, celui de Radulphe, dans son Tancrede', qui assure que tout le monde applaudit au choix d'Ebremar, et qu'il fut élevé malgré lui sur le siège de Jérusalem. Enfin Guillaume de Tyr reconnoît qu'étant venu à la première croisade, il s'étoit fait aimer de tous par sa sage conduite; *honestæ conversationis merito cunctis acceptus*. Il le blâme seulement d'avoir cru par une ignorance grossière, qu'il pouvoit s'emparer du siège de Jérusalem, du vivant du patriarche. Mais si Daïmbert avoit été canoniquement déposé, comme

Hist. litt. t. 9, p. 40.

Marten. anecd.

Guill. Tyr. l. 10, c. 26.

(a) *Consilio ejusdem Roberti cardinalis, cleri quoque ac totius populi electione. Evermerus quidam, vir et clericus boni testimonii, præclarus acularis distributor eleemosynarum, vice et loco Dagoberti patriarcha constitutus, successit omni studio religionis, ac bonæ conversationis, in amore fraternitatis et caritate, illic in templo dominici sepulchri serviens, et regi Balduino contra Sarracenos et incredulos fidelis adjutor existens.* Gesta Dei per Francos, t. I, p. 332.

le dit Albert d'Aix, Ebremar peut-il être regardé comme un intrus, pour être monté sur le siège de ce patriarche? Albert ne fixe point le temps de la déposition de Daïmbert et de l'élection d'Ebremar; mais on doit rapporter cet événement à l'an 1103 ou 1104.

Ebremar n'oublia pas dans son élévation Lambert évêque d'Arras, qui avoit été son maître, et il lui écrivit une lettre pleine de sentimens de reconnoissance. « Je vous » rends grâces, lui dit-il, de l'affection que vous avez eue » pour moi, lorsque j'étois sous votre discipline, et je vous » déclare comme à mon pere et à mon maître, que je n'ai » point oublié l'amitié qui nous unissoit alors. Ainsi mal- » gré la distance des lieux, qui m'empêche, à mon grand » regret, de jouir de la douceur de votre compagnie, je ne » perds point de vue votre charité, et Dieu sçait avec » quelle tendresse je vous suis attaché. Plein de confiance » en votre bonté, je vous supplie de m'aider à porter le » fardeau qui m'a été imposé. » Ebremar accompagna cette lettre de quelques petits présens, et l'envoya l'an 1104.

Guill. de Tyr, l.  
11, c. 3.

L'année suivante (1105), le Calife d'Egypte connoissant la foiblesse du nouveau royaume de Jérusalem, médita d'en faire la conquête, et de tirer vengeance des fréquentes invasions que les croisés faisoient dans ses états. Il envoya pour cela en Palestine une nombreuse armée commandée par des chefs expérimentés. A la première nouvelle de leur arrivée, Baudouin ramassa tout ce qui étoit capable de porter les armes; et ayant à peine assemblé 1500 chevaux et 2000 hommes d'infanterie, il marcha avec cette petite armée contre les infidèles. Lorsqu'elle fut rangée en bataille, le patriarche Ebremar parcourut les rangs, tenant en main la portion de la vraie croix qu'on avoit conservée à Jerusalem: il exhorta les soldats à combattre vaillamment à la vue de ce signe salutaire, et de se souvenir de celui qui étoit mort attaché à ce bois pour les racheter. Les soldats animés par cette exhortation, et pleins de confiance, marcherent au combat avec un courage extraordinaire, enfoncerent les ennemis, en taillerent en piece une partie, et mirent l'autre en fuite.

Ebremar demeura sur le siège de Jérusalem jusqu'en l'an 1107, sans être troublé par Daïmbert. Celui-ci après sa

déposition, ou, si l'on veut, après son expulsion, s'étoit retiré à Antioche, dans la principauté de Boëmond son protecteur, qui le mena l'année suivante avec lui en Europe. Boëmond y alla solliciter des secours pour la terre sainte, et Daïmbert pour porter des plaintes au pape, de ce que le roi Baudouin l'avoit injustement chassé de son siege, à ce qu'il prétendoit. Ce patriarche étant arrivé en Italie, alla trouver Pascal II, qui le retint plus de deux ans à sa suite, pour voir si ceux qui l'avoient chassé de son siege, se présenteroient pour justifier leur conduite. Personne n'ayant comparu, Daïmbert fut renvoyé avec des lettres du Pape, qui témoignoit qu'il étoit en ses bonnes grâces; mais la mort arrêta le patriarche. Etant tombé malade à Messine où il attendoit une occasion favorable pour s'embarquer, il y mourut le 14 mai de l'an 1107. Ebremer apprenant que Daïmbert revenoit triomphant pour remonter sur son siège, et ne sachant point sa mort, résolut d'aller à Rome pour justifier son innocence, et faire connoître que bien loin d'être un usurpateur, il avoit été placé malgré lui sur le siege de Jérusalem. Mais y étant arrivé, il ne put rien obtenir autre chose, dit Guillaume de Tyr, sinon qu'on enverroit un légat à Jérusalem, pour prendre sur les lieux une pleine connoissance de cette affaire. Gibelin, archevêque d'Arles, fut chargé de cette commission par le pape, et étant arrivé à Jérusalem, il assembla un concile des évêques du royaume, où il s'instruisit pleinement de la cause d'Ebremer. Ayant donc reconnu par les dépositions de témoins au dessus de tous soupçons, que Daïmbert avoit été dépouillé de son siege sans aucun fondement, par la violence d'Arnoul et la volonté du roi, il déposa par l'autorité qu'il avoit, Ebremer qui étoit monté sur le siege d'un patriarche vivant et en communion avec l'église Romaine : mais considérant sa piété et sa grande simplicité, il lui donna l'église de Césarée, qui étoit pour lors vacante. C'est ainsi que Guillaume de Tyr qui a été suivi de tous les modernes, rapporte la chose. Mais Albert d'Aix la raconte d'une manière toute différente. Selon lui, Ebremer se justifia pleinement à Rome, dans un concile, et il en revint apportant le jugement de l'église Romaine en sa faveur, et des lettres que

Albert d'Aix, l. 10.  
n. 57, p. 35 v.

le pape Pascal écrivit au roi, pour lui recommander de maintenir Ebremar sur le siège de Jérusalem : *Evermerus patriarcha Jerusalem, à Romana synodo rediit, quam causâ excusandi se de omni querela et culpa sibi à rege et Arnolpho cancellario illata, adiit, et eundem iniqua adversus se loquentem in medio ecclesiæ Romanæ, et in domini Apostolici audientia, obstructo ore fecit obmutescere; et ex sententia sanctæ Romanæ ecclesiæ, cum litteris et signo ipsius domini apostolici Pascalii ad regem remissus est, quatenus honorificè, et sine offensione, sedem patriarchatus ultra retineret.*

Albert ib. n. 58.

Si l'on demande pourquoi Ebremar ayant été si solennellement justifié à Rome, et renvoyé à Jérusalem, il ne remonta pas sur le siège patriarchal? la réponse est aisée. Baudouin roi de Jérusalem, à l'instigation d'Arnoul, qui étoit maître de son esprit, n'ayant aucun égard au jugement de l'église Romaine, et aux lettres du pape, s'opposa absolument au rétablissement d'Ebremer, qui fut obligé de se retirer à Accaron. Ensuite, pour ne pas laisser l'église de Jérusalem sans pasteur, on élut Gibelin patriarche. Cela étoit injuste, comme le dit Albert d'Aix, et contraire aux canons, qui ne permettent pas de déplacer un évêque, pour en mettre un autre sur son siège, sans l'avoir auparavant jugé selon les règles et condamné. Le pape néanmoins y consentit, à cause de l'état où étoit l'église de Jérusalem. *Quòd quamvis injustum sit... tamen quia rudis et tenera adhuc Hierosolymitana erat ecclesia, id fieri concessit Apostolicus.* Effectivement, si Pascal eût voulu maintenir Ebremar à Jérusalem contre la volonté du Roi qui étoit indisposé contre lui, cela auroit pu causer du trouble dans une église foible et naissante, et avoir des suites fâcheuses pour un royaume assez mal affermi. Mais ce qui fait voir qu'on n'avoit rien à reprocher à Ebremar, c'est qu'en même temps qu'on le dépouilla du siège de Jérusalem, on le plaça sur celui de Césarée.

Afin que le lecteur soit plus en état de juger de ces révolutions arrivées sur le siège de Jérusalem. Il est à propos de lui faire connoître Arnoul de Rohés, l'auteur de tous les troubles dont nous venons de parler. Il avoit été chapelain du duc de Normandie Robert II, et l'accompa-

gna à la première croisade. Guillaume de Tyr le dépeint comme un homme sans naissance, étant fils d'un prêtre; sans mœurs, et d'une vie si irrégulière, qu'il avoit scandalisé toute l'armée des croisés, et étoit devenu le sujet de leurs chansons : *Ita ut in expeditione canticum populis se exhiberet, et esset materia fatuis et lascivis hominibus in choro canentibus.* Il s'étoit lié avec un certain évêque Calabrois par les liens que la ressemblance de mœurs et le libertinage sont capables de former, et qui étoient encore alors resserrés par des vues d'intérêt et de cupidité. L'évêque s'étoit emparé de l'église de Bethlehem, et pour se maintenir dans cette usurpation, il lui falloit un évêque tel qu'Arnoul. Ayant gagné une partie du peuple, il le fit élire dans une assemblée tumultueuse, et l'intronisa sur le siège patriarcal. Albert d'Aix ne parle pas aussi désavantageusement d'Arnoul, que Guillaume de Tyr; il lui donne même beaucoup de prudence et d'éloquence : il ajoute que les princes ayant appris, peu après la prise de Jérusalem, la mort de Simeon patriarche Grec de cette église, s'étant assemblés pour délibérer sur le choix d'un successeur, ils jugerent à propos de différer l'élection, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un sujet capable de remplir cette place, et qu'en attendant, ils nommerent Arnoul chancelier de l'église de Jérusalem, trésorier et garde des aumônes. Cela se passa dans une assemblée tenue le premier d'août 1099. Le Père Papebrok remarque à l'occasion de la dignité qui fut conférée à Arnoul, que les historiens varient dans les titres qu'ils lui donnent, les uns l'appellant patriarche de Jérusalem, d'autres vice-patriarche. Quoi qu'il en soit, s'il le fut pour lors, il n'occupa pas longtemps ce siège; car Daïmbert fut élu cette même année, selon Albert d'Aix; ou vers la fête de Pâques de l'année suivante, selon un historien anonyme des croisades, cité par le P. Mabillon.

Guill. de Tyr, l. 9, c. 1.

Guill. de Tyr, ib.

Lib. 6, c. 39.

Mus. Ital. t. 1, p. 231.

Arnould se voyant frustré d'une place qui faisoit l'objet de son ambition, ne laissa tranquille ni Daïmbert, qui lui fut préféré, ni Ebremar, qui fut élu après la déposition et la retraite de Daïmbert. Ce fut lui qui, par ses intrigues, empêcha qu'Ebremar ne remontât sur le siège de Jérusalem, après être revenu de Rome, où il s'étoit justifié. Il ne s'opposa pas néanmoins à l'élection de Gibelin, et même

il la favorisa; mais comme le remarque Guillaume de Tyr, c'est qu'il considérait que Gibelin étant accablé sous le poids des années et décrépité, il n'occuperait pas longtemps ce siège. (*Hoc etiam prædictus Arnulphus malitiosè dicitur construxisse, ut homo senex et decrepitus in illa sede diù vivere non posset.*) Gibelin ne l'occupa en effet que quatre ans, étant mort sur la fin de l'an 1111. Alors Arnould vit enfin ses vœux accomplis, et monta sur le siège de Jérusalem, *invitâ divinitate*, comme parle un historien. Sa conduite fut telle, que le pape en étant instruit, crut devoir envoyer sur les lieux un légat, pour y remédier. Le légat étant arrivé, assembla un concile, cita Arnould, et enfin le déposa pour ses excès, *meritis exigentibus*. Arnould plein de confiance dans le talent qu'il avoit de renverser les esprits par ses intrigues, ou ses prestiges, selon l'expression de Guillaume de Tyr, alla à Rome, trompa la religion du souverain pontife, revint à Jérusalem, remonta sur son siège, et continua d'y mener la vie qu'il menoit avant sa déposition, jusqu'à sa mort arrivée au mois d'avril 1118. Il eut pour successeur Gortmond François de nation, de la ville de Pequigny, dans le diocèse d'Amiens. Arnould est auteur d'une lettre à Frutare abbé en Piémont que Guichenon a insérée dans sa bibliothèque Sébuzienne. Quant à Ebremar, il assista l'an 1120 au concile de Naplouse (Sichem) assemblé par le patriarche Gortmond, et auquel se trouva Baudouin roi de Jérusalem. Il signa en 1125 le traité fait entre les princes croisés et les Vénitiens. C'est tout ce que nous savons d'Ebremar : nous ignorons le temps de sa mort. Nous n'avons de lui que la lettre à Lambert d'Arras dont nous avons parlé, et qui a été imprimée avec la réponse de cet évêque, par les soins de M. Baluze.

T. 5, Miscell. p. 331.

ANSELLE ou ANCEAU, à qui l'église de Notre Dame de Paris est redevable de la précieuse portion de la vraie croix qu'elle possède, étoit un chanoine de cette église, recommandable par sa naissance, mais encore plus par la pureté de ses mœurs. Ayant accompagné les croisés dans la première expédition de la terre sainte, après la prise de Jérusalem, il fut fait préchantre de l'église collégiale du saint Sépulchre.



chre. Il ne perdit jamais le souvenir de sa patrie, ni de l'église de Paris, dans laquelle il avoit été élevé; et il lui en donna une marque bien sensible par le riche présent qu'il lui fit, d'une croix faite du bois de celle sur laquelle Jesus-Christ a souffert la mort pour le salut du genre humain. Il ne se vit pas plutôt en possession de ce pieux trésor, qu'il écrivit à l'évêque de Paris (Galon), et à quelques chanoines de ses amis, leur témoignant la disposition où il étoit de s'en dépouiller en leur faveur. Il ajoutoit que s'ils vouloient lui envoyer quelque personne de confiance, avec des lettres de créance, il le chargeroit de cette précieuse relique, pour en enrichir leur église.

L'évêque de Paris et les chanoines acceptèrent les offres obligeans d'Anselme, et lui en firent leurs remerciemens par une lettre, dont ils chargerent Anselme ou Anselin, et Foulques son fils; qu'ils députerent pour ce sujet, ou plutôt qui entreprirent d'eux-mêmes par piété le voyage de la terre sainte. Le Préchantre du saint Sépulchre confia à ces deux voyageurs le bois de la vraie croix, après leur avoir fait promettre qu'ils le remettroient fidèlement à l'évêque et aux chanoines de l'église de Paris. Il accompagna ce riche présent d'une lettre remplie de témoignages de l'amitié la plus tendre. Anselme y rapporte ainsi comment il avoit acquis ce trésor. David roi des Géorgiens, qui le possédoit, étant mort, la reine son épouse, princesse d'une grande piété, renonça au monde, prit le voile, vint à Jérusalem, pour y finir ses jours, apportant avec elle cette portion de la vraie croix. Elle y institua une congrégation de religieuses Géorgiennes, dont le patriarche Gibelin l'engagea de prendre la conduite. Les grandes libéralités que cette pieuse princesse fit aux pauvres et aux pèlerins, l'ayant mise hors d'état de pouvoir faire subsister les filles de son institut, dans une famine qui survint, elle fut obligée de vendre la relique qu'elle avoit apportée, et le chantre du saint Sépulchre l'acheta.

Elle fut apportée en France par Foulques qui avoit perdu son pere dans la route. Foulques étant arrivé dans un lieu près de Paris, *juxta Parisios*, nommé Fontenay (1), s'y

(1) M. l'abbé Lebeuf a fait une dissertation pour prouver que ce Fontenay est Fontenay sous Louvres.

arrêta, et donna avis de son arrivée à l'évêque de Paris, et au chapitre, qui s'y rendirent. La relique fut déposée à saint Cloud le 30 juillet 4409, et apportée le dimanche suivant premier août, à l'église de Notre-Dame, dans une procession solennelle à laquelle les évêques de Meaux et de Senlis se trouverent.

Dans la lettre de remerciement, que Galon et les chanoines de Paris écrivirent à Anselme, ils lui proposerent quelques difficultés, et lui demanderent pour quelle raison, et par quelle nécessité cette partie de la vraie croix avoit été séparée. Cela donna occasion au chantre du saint Sépulchre de leur écrire, et de leur marquer ce qu'il avoit appris là-dessus, par les écrits et la tradition des anciens Syriens, *ex litteris et relatione seniorum Surianorum*. Il remonte jusqu'à la découverte de la vraie croix par S<sup>te</sup> Helene, et en parle en peu de mots, puis il continue ainsi. Chosroës ayant pris et pillé Jérusalem, enleva la S<sup>te</sup> croix qu'il transporta en Perse. Mais Héraclius l'a recouvra, et la replaça sur le Mont-Calvaire, pour être exposée à la vénération des fideles.

Après la mort d'Héraclius, les infideles qui opprimoient les chrétiens, firent tous leurs efforts pour en éteindre le nom, et pour effacer le souvenir de la croix et du sépulchre. Pour cela ils tenterent de les brûler. Alors les chrétiens, qui avoient caché la croix, formerent la résolution de la diviser en plusieurs parties, afin que s'il en tomboit dans les mains de ces barbares, il leur en restât du moins quelques-unes. Ces portions de la vraie croix furent distribuées en différens endroits. La ville de Constantinople en eut trois, outre celle de l'empereur; l'isle de Chypre, une, l'isle de Crete, une autre : on en mit trois à Antioche; une à Edesse; une à Alexandrie; une à Damas, une à Ascalon; quatre à Jérusalem; les Syriens en eurent une; les Grecs de saint Sabas, une; les moines de la vallée de Josaphat, une; les Latins qui étoient auprès du saint Sépulchre, en eurent une d'une palme et demie de hauteur; le patriarche des Géorgiens en eut une; et c'est celle, dit le chantre du saint Sépulchre, que vous avez actuellement. Tels sont les réponses que le chantre du saint Sépulchre fit aux questions qu'on lui avoit proposées sur son précieux présent. Bernard préchantre de sainte Genevieve fut le porteur de cette deuxième lettre d'Anselme, qui se

servit de la même occasion pour envoyer encore à l'évêque et aux chanoines de Notre-Dame, une croix de la pierre du Sépulchre de Notre Seigneur. Mais on ne sait ce qu'est devenue cette croix, qui s'est apparemment perdue par les chemins de Jérusalem à Paris. Les deux lettres d'Anselme dont nous venons de parler, se trouvent imprimées dans l'ancienne Gaule chrétienne de MM. de sainte Marthe; ainsi que dans la nouvelle; et dans l'histoire de Paris par le P. Dubois. On les conserve manuscrites dans les archives de l'église de Notre-Dame. M. Grancelas les a traduites en François et insérées dans le tome premier, page 578 et suivantes de son *histoire de l'église, de la ville, et de l'université de Paris*, qui a été supprimée.

GREGOIRE Bechade, du château de Lastours, *de turribus*, dans le Limousin, étoit peut-être frere ou fils du chevalier Geoffroy de Lastours, qui se distingua dans la première croisade par sa valeur et ses grandes actions. Bechade n'avoit que quelque teinture des lettres, *aliquantum litteris imbutus*; mais il joignoit à un esprit très-vif et très-subtil, beaucoup de talent pour écrire. Ce fut sans doute pour cette raison, qu'Eustorge évêque de Limoges, l'engagea à faire l'histoire de la délivrance ou de la prise de Jérusalem par les François. Grégoire obéit aux ordres du prélat, et employa douze ans à la composition de cette histoire, ou de ce poëme; car elle étoit écrite en vers françois ou limousins. M. l'évêque de la Ravalierre parlant de cette production de Bechade dans le premier tome des poësies du Roi de Navarre, dit que c'est donc le premier poëme françois, comme la Henriade est le dernier. Nous prions le lecteur de vouloir bien prendre la peine de consulter l'avertissement, qui est à la tête du septième volume de l'Histoire Littéraire, page ix, et suivantes; il y trouvera de quoi fixer son jugement sur l'antiquité des ouvrages écrits en langue romance, ou françoise; et apprendra ce qu'il doit penser de la prétention de M. de la Ravalierre. L'ouvrage de Bechade ne nous est connu que par la chronique de Geoffroy du Vigeois; et s'il existe, on ne l'a point encore découvert. On peut juger du temps où il le publia, par celui où Eustorge a tenu le siege de Limoges,

Maimb. hist. des crois. t. 2, p. 179 et suiv.

Rev. de la Lang. Franç. p. 125.

c. 30.

puisque ce fut par ses ordres qu'il le composa. Ce prélat fut fait évêque en 1106 et mourut en 1137. Il est à croire que ce fut dès le commencement de son épiscopat qu'il engagea notre poëte à ce travail, et qu'il n'attendit pas à ses dernières années pour instruire les gens de son pays, d'évenemens aussi intéressans que ceux de la croisade, et de la délivrance de Jérusalem, prise par les François dès l'an 1099. En supposant donc, comme il est très-croyable, que Bechade entreprit d'écrire l'histoire de la croisade vers le commencement de l'épiscopat d'Eustorge, c'est-à-dire, vers l'an 1106, et y ayant employé douze ans, il a pu le publier en 1118 pour le plutôt. Collin croit qu'il le finit en 1120; et lui attribue un autre ouvrage, sçavoir l'histoire des guerres des Anglois en Aquitaine. Voyez ce que D. Rivet a dit de cet auteur dans l'endroit déjà cité.

Coll. ill. lem. p. 10.

Voy. t. XI. Avert. p. 34.

---



---

#### DIVERS AUTEURS ANONYMES.

Lab. Bibb. ms. t. 2, p. 656 et seq.

1°. ANONYME auteur du martyrologe, ou plutôt du nécrologe de saint Benigne de Dijon. Le P. Labbe nous a donné de longs extraits de cet ancien nécrologe, qui contiennent les éloges de cinq évêques de Langres, bienfaiteurs de l'abbaye; dont le premier est mort en 880, et le dernier nommé Robert, en 1110. On y trouve l'éloge d'Odon évêque de Bayeux, frere de Guillaume le conquérant duc de Normandie, et celui du pieux et sçavant abbé Jarenton mort l'an 1111. On voit par-là que ce martyrologe, qui devrait plutôt être appelé nécrologe, a été commencé vers la fin du neuvieme siecle, et qu'il a été continué jusques vers l'an 1120. Cet ouvrage a un mérite particulier qui le distingue des autres écrits de ce genre, en ce qu'il est instructif, et donne la connoissance des personnes dont il parle. C'est ce qu'on ne trouve pas ordinairement dans les nécrologes, qui la plupart sont secs, décharnés, et ne contiennent presque que des noms et des dates.

Spic. t. 2, p. 739.

2°. Autre ANONYME, auteur de la vie de saint Gilbert, évêque de Meaux. Ce prélat est mort, selon la chronique de saint Pierre le Vif, l'an 1013, après vingt ans d'épis-

copat, et étoit par conséquent monté sur le siège de Meaux l'an 995. « Les Bollandistes, dit l'auteur de la nouvelle » histoire de Meaux, rapportent néanmoins sa mort à l'an » 1009, ou environ.... Mais ces sçavans hommes ne » prouvent point leur époque de 1009.... Après tout, » les actes de saint Gilbert ne sont pas exempts de fautes; » et les sçavans Bollandistes y ont observé eux-mêmes » plusieurs contradictions, dont ils ne se sont pas pressés » de nous donner le dénouement. » Cependant il faut dire pour la justification des Bollandistes, qu'il paroît en lisant avec attention cet article de leur recueil, que lorsqu'ils ont mis la mort de saint Gilbert en 1009, ils n'ont fait què donner le sentiment de Claude Hemeré, et n'ont pas prétendu fixer eux-mêmes cette époque. 2°. S'ils ne se sont pas pressés de nous donner le dénouement des contradictions qui se trouvent dans les actes de saint Gilbert, c'est qu'ils n'avoient pas ces actes; et que ne les ayant pu trouver, ils ne les ont pu donner. Ils s'engagent à la vérité à applanir les difficultés et les contradictions qu'ils relevent dans le *Gallia Christiana* de Claude Robert, mais c'est lorsqu'ils auront recouvré la vie de saint Gilbert, dont l'auteur de la chronique de saint Marien d'Auxerre, fait mention et loue le style comme étant très-beau. En attendant, les Bollandistes, pour suppléer à cette vie, ont donné les leçons, qui se lisent dans le breviaire de Meaux le jour de la fête du saint; et un abrégé de sa vie de saint Gilbert, Meré dans son *Augusta Veromanduorum illustrata*. C'est tout ce que nous pouvons dire de la vie de saint Gilbert, sur laquelle nous souhaiterions avoir pu trouver de plus grandes lumieres, tant dans les Bollandistes que dans la nouvelle histoire de Meaux.

3°. Autre ANONYME, auteur de la vie de S. Ansaric, ou Anseric évêque de Soissons. Cet écrivain qui semble avoir été moine de saint Medard, par l'intérêt qu'il prend à ce monastere, n'a écrit la vie du saint évêque qui gouvernoit l'église de Soissons l'an 625, que plusieurs siecles après sa mort; soit dans le onzieme, soit dans le douzieme. Aussi est-elle pleine d'anachronismes grossiers; et l'ordre des faits y est renversé d'une maniere qui fait voir que l'auteur avoit aussi peu de connoissance de l'histoire que de la

T. 2, p. 739, not. 46.

Boll. 13. febr. p. 718, n. 7.

Ib. p. 719, n. 11.

Ib. 717, n. 2, p. 74.

Boll. 5 sept. p. 547-548, n. 11-12.

Ad. 5 sept. p. 543  
et seq.

Bib. Flor. part. 2,  
p. 136.

Hist. litt. t. 8, p.  
458.

Boll. 8 jun. p. 73,  
n. 5.

Boll. ib. p. 76, n.  
17.

chronologie. Il ne manquoit cependant pas de talens pour écrire, et il auroit pu réussir s'il avoit eu de bons mémoires. Les Bollandistes ont inseré cette vie dans leur recueil, faute d'une meilleure, sur une copie tirée des archives de l'église de Soissons, avec une dissertation préliminaire et des notes préférables à l'ouvrage.

4°. Autres ANONYMES, auteurs de trois sermons sur S. Medard évêque de Noyon. Ces trois sermons se trouvent dans la bibliothèque de Fleuri, à la suite d'une vie de saint Medard, que le bibliographe nous donne sous le nom de Fortunat, quoiqu'elle ne soit point de lui. D. Rivet a déjà parlé de cette vie dans le huitieme volume de l'Histoire Littéraire, à l'occasion de Radbod évêque de Noyon. L'auteur du premier sermon sur saint Medard cite une vie de ce saint; mais on ne voit pas si c'est l'ouvrage de Radbod, ou celui de l'Anonyme imprimé dans la bibliothèque de Fleuri. S'il s'agissoit de ce dernier, l'Anonyme n'auroit fait son sermon qu'au douzieme siècle au plutôt, et peut-être qu'au treizieme : car les Bollandistes sont plus portés à placer dans le treizieme siècle l'auteur de cette vie. D. Quatremaire a cru que la vie et le sermon étoient de la même plume; mais la remarque des continuateurs de Bollandus paroît suffisante pour prouver le contraire. Ce sermon, quoiqu'il en soit du temps où il a été fait, est moins la production d'un orateur que celle d'un historien. L'auteur y fait le récit de quelques révolutions arrivées à l'église de son monastere, qui avoit été détruite par les Normands, auxquels il donne le nom de Marcomans. Cette église étoit celle qu'avoit fait bâtir Louis le Débonnaire, laquelle attiroit de loin les regards par sa grandeur et sa magnificence, et faisoit l'admiration de ceux qui la voyoient, par sa beauté, l'élevation de ses voûtes, sa largeur et sa hauteur. C'est ainsi que l'orateur parle de cette basilique comme subsistante encore de son temps, après avoir dit que les Normands l'avoient détruite de fond en comble, et réduite en un monceau de pierres. Cela fait une contradiction, et pour la lever, les Bollandistes croyent que ce qui est dit de la destruction de cette église pourroit bien être une interpolation, et que celle qui avoit été bâtie par la libéralité de Louis le Débonnaire

subsistoit encore lorsque ce sermon fut débité. Cette conjecture peut être appuyée sur le silence que garde l'orateur à l'égard de l'église qui fut rétablie par l'abbé Odon, et consacrée à sa prière, l'an 1150 par le pape Innocent II. Si l'auteur du sermon étoit postérieur à cet événement; il n'auroit pas manqué d'en faire mention; et son dessein même l'exigeoit. Son discours ne se borne pas à ce qui regarde l'église de saint Medard, il y a encore fait entrer le détail des vexations de toute espece, que le monastere de saint Medard avoit essuyées de la part de Warimbert évêque de Soissons, qui en étoit abbé; et il a soin d'ajouter à ce détail la mort funeste du prélat. Il passe ensuite brusquement à un autre sujet, et renvoie à un auteur de la vie de saint Medard, qui a aussi écrit l'histoire de la translation de ses reliques; et à l'auteur d'une troisieme vie, qui de la précédente et de celle de Fortunat n'en a fait qu'une, à laquelle il ajoute, dit-il, plusieurs choses qu'il a tirées des anciens monumens.

Bib. Flor. p. 142.

Le deuxieme sermon est un panégyrique de s. Medard et de s. Gildard son frere, rempli de lieux communs, qui pourroient s'appliquer à tout évêque recommandable par sa sainteté, comme à saint Medard. Il n'y a rien qui soit particulier à ces deux saints, si ce n'est que l'orateur, conformément à la tradition populaire, les suppose jumeaux, ordonnés évêque, et enfin morts le même jour.

Bib. Fl. p. 143-150.

Le troisieme sermon est imparfait, et n'est qu'une copie de la vie de saint Medard par Fortunat. C'est ce que le bibliothécaire de Fleuri n'a pas apperçu, et ce qui ne doit pas surprendre. Un écrivain, qui nous donne sous le nom de Fortunat l'ouvrage d'un Anonyme bien postérieur, étoit capable d'une telle méprise.

Ib. p. 150-153.

5°. Autre ANONYME, auteur de la chronique d'Eternac; *Breve chronicon Epternacense*. D. Martenne a donné au public cette chronique sur un manuscrit de l'abbaye d'Eternac. L'auteur l'a dressé sur les titres et les chartes de sa maison; il en cite une entr'autres de l'an 877, dans laquelle on lit, que Carloman fut aveuglé par les ordres de Charles le Chauve son pere, et que Louis le Germanique son oncle lui donna l'abbaye d'Eternac, pour le faire subsister. Notre Anonyme commence sa chroni-

Amp. coll. t. 4, p. 505-509.

P. 506.

que à la mort de Willibrord, qu'il place en l'an 858; et il la finit à l'abbé Gerard, qui succéda à Theofroy en 1110. Comme il n'y est point parlé de la déposition et de la mort de ce même Gerard arrivée en 1122, ainsi qu'il est marqué dans la continuation, il faut que l'auteur y ait mis la dernière main avant l'an 1122. Cette chronique est d'autant plus intéressante que les dates des élections, et de la mort des abbés, sont non-seulement marquées exactement, mais encore liées avec les années du regne des princes sous lesquels ils ont vécu, et sont morts. On y ajoute même quelquefois les traits les plus remarquables de l'histoire de ces princes.

ib. p. 509-517.

D. Martenne a publié sur un manuscrit d'Eternac, une chronique qui est une continuation de la précédente, et faite dans le même gout. On y trouve la suite des abbés de ce même monastere, depuis Rabodon archevêque de Trèves, qui le gouverna huit ans en qualité d'abbé, jusqu'à Robert de Montreal, mort l'an 1559. Après ce dernier, dont le gouvernement fut très-sage, et très-avantageux à l'abbaye d'Eternac, tant pour le temporel que pour le spirituel, on a ajouté ses successeurs au nombre de dix; mais on ne donne que leurs noms et surnoms, sans rien dire de leur gouvernement. Il n'est pas douteux que cette seconde chronique ne soit de différentes mains; il seroit à souhaiter que toutes les chroniques des monasteres fussent faites avec autant de goût et d'exactitude, que les deux dont nous venons de parler : non-seulement on ne seroit point embarrassé pour fixer la chronologie des abbés, mais on y trouveroit encore des lumieres et des secours pour l'histoire en général.

Anal t. 2, p. 237  
et seq

6°. Autre ANONYME, auteur de la chronique d'Aurillac, alors de l'ordre de saint Benoît, au diocèse de Clermont, aujourd'hui collégiale dans le diocèse de saint Flour. D. Mabillon a jugé cet ouvrage digne de voir le jour, puisqu'il l'a inséré dans le deuxième tome de ses *Analectes*, avec des remarques de sa façon. Cette chronique est écrite avec beaucoup d'ingénuité, de bonne foi, et même avec assez d'exactitude, à quelque chose près. L'éditeur n'y relève que deux fautes dans ses remarques. Elle est très-intéressante pour connoître la suite des abbés, qui ont gouverné



verné ce monastere depuis son origine, et sa fondation par saint Gerard.

L'auteur, qui étoit religieux d'Aurillac, comme il paroît par la petite préface qu'il a mise à la tête de son ouvrage, avoit pour but d'empêcher que la mémoire de ces abbés ne tombât dans l'oubli. Il termine sa chronique à l'abbé Pierre de Roca, dont il met la mort en 1129. Cette époque peut être regardée comme celle, à peu près, où il écrivoit.

7°. Anonyme auteur de la vie de sainte Colombe. Mombritius l'a fait imprimer dans son recueil de vies des saints. Les actes de sainte Colombe sont rejettés par tous les sçavans comme fabuleux. « Le culte de cette sainte, » dit le P. Sollier, dans ses observations sur le martyrologe d'Usuard, est fort étendu : on en a même différens » actes, soit manuscrits, soit imprimés; dans lesquels, » pour ne rien avancer de trop fort, on souhaiteroit trouver quelques caracteres de sincérité. On ne digerera » pas facilement d'y voir, que l'empereur Aurélien lui » offrit son fils en mariage, fils inconnu dans l'histoire. »

Momb. t. 1, Lelong, bibl. fr. p. 472.

Boll. t. 7, jun. p. 778.

Le culte de cette sainte étant si étendu, il est à présumer que ces actes, quelque mauvais qu'ils soient, ont été fabriqués avant le douzieme siecle; et qu'on n'aura pas attendu si longtemps à en supposer. Vie de sainte Colombe, Paris 1602, in-8°. *Vita di santa Columba, da Giovanni-Battista Monzini, 1604, in-8°.*

## SAINT ETIENNE

DE MURET.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. act. sœc. 6.  
præf. 2 in 2, part.  
p. 48. | Bail. 8.  
fev. | Boll. ad diem  
8' fab. Gall. christ.  
nov. t. 2, p. 646.

Mab. an. l. 64, n.  
37.

**E**TIENNE, fils du vicomte de Thiers et de Candide son épouse, vint au monde l'an 1048 à Thiers, ville de la basse Auvergne, et fut élevé avec beaucoup de soin dans la piété et les lettres. Il n'avoit que 12 ans, lorsque son pere l'ayant mené avec lui en Italie, il y tomba malade à Bénévent. Le vicomte obligé de laisser ce fils si cher dans un pays étranger, eut la consolation de trouver dans la personne de Milon, un compatriote, un ami, et peut-être même un parent, qui voulut bien en prendre soin, et se charger de son éducation. Il y avoit pour lors dans la Calabre une congrégation de religieux, qui vivoient dans une grande réputation de régularité; Milon qui connoissoit leur vertu, avoit coutume d'en faire l'éloge, et de les proposer pour modele. Dès-lors Etienne conçut le dessein de les imiter : il se retira même parmi eux, et y vécut quelque temps, sans toutefois prendre leur habit. Il alla ensuite à Rome, étant pour lors âgé de 24 ans, et y en passa quatre à la cour d'Alexandre II, pour solliciter auprès de ce pape la permission d'établir un nouvel ordre, sur le modele de la congrégation de religieux qu'il avoit vue dans la Calabre. Il ne put l'obtenir, parce que la foiblesse de son tempérament faisoit craindre que l'entreprise ne fût au-dessus de ses forces. Mais ayant renouvelé ses instances sous Grégoire VII, successeur d'Alexandre II, ce pape voyant la persévérance d'Etienne, se rendit à ses vœux, et lui accorda par une bulle donnée le premier mai, la première année de son pontificat, la permission d'établir, comme il le désiroit, un ordre

monastique, selon la regle de saint Benoît. La plupart de ces faits, quoique rapportés par l'auteur de la vie de saint Etienne, et adoptés par Bollandus, M. Baillet et autres, souffrent beaucoup de difficultés. La bulle même de Grégoire VII en souffre encore de plus grandes. Sans parler du style, qui ne ressent nullement au jugement du P. Mabillon, celui de la chancellerie de Rome : *Quod non omnino sapit, ut verum fatear, stylum cancellariæ Romanæ*; elle énonce des faits qui sont combattus par des autorités très-graves. Il y est dit qu'Etienne avoit demeuré chez Milon archevêque de Bénévent : Gerard assure qu'il y fit un séjour de 12 ans; qu'il alla ensuite à Rome, après la mort de Milon, que Bollandus met l'an 1070, et y resta quatre ans avant que d'obtenir la permission d'établir son ordre, qui lui fut accordée l'an 1073, par Grégoire VII. Or Milon n'étoit point encore alors archevêque de Bénévent, et il ne le fut que l'an 1074, selon la petite chronique de Bénévent, et le témoignage de d'Ughelli, qui compte l'année 1074 pour la première du pontificat de Milon. Cette autorité renverse également ce que dit Gerard des douze années de séjour d'Etienne à Bénévent sous le pontificat de Milon, et à Rome après la mort de ce prélat. Il faut donc, ou que Gerard, auteur d'ailleurs peu exact, ou Ughelli se soit trompé. Mais quand on rejetteroit la méprise sur ce dernier, le premier ne seroit point pour cela justifié. Ulric, ou Udalric, prédécesseur de Milon, assista au concile de Rome l'an 1059, ainsi Milon n'a pu occuper ce siege avant l'an 1060 : par conséquent il est faux qu'Etienne ait demeuré douze ans chez Milon archevêque de Bénévent avant que d'aller à Rome. Il est encore faux que Milon fût mort en 1070 lorsqu'Etienne alla à Rome, puisque les actes du concile de Bénévent de l'an 1073, nous apprennent qu'il gouvernoit cette église la même année de ce concile. Enfin nous voyons par l'acte de la fondation du monastere de saint Florent, près de Dol en Bretagne, que Milon archevêque de Bénévent vivoit encore l'an 1078. Ce monastere fut fondé en cette année par l'autorité de Grégoire VII, par l'entremise de Milon, qui, de doyen de l'église de Paris, avoit été fait archevêque de Bénévent. Il est vrai que D. Martenne ne croit

Mab. an. lib. 64, n. 27, p. 67.

Tom. 3, feb. p. 603.

Mab. ibid. p. 66.

Ital. sac. t. 8, p. 135. | Mart. ampl. coll. t. 6, p. 1053, in not.

Conc. t. 10, p. 1813.

Mab. ib. | Item, l. 65, n. 29.

Ampl. col. t. 6, p.  
1013, not.

pas que Milon ait vécu jusqu'en 1078, parce que Roffrede son successeur, occupoit le siege de Bénévent en 1076, comme le démontre Ughelli. A l'égard de l'acte de la fondation du monastere de saint Florent, qui a fait croire à D. Mabillon que Milon vivoit encore en 1078, D. Martenne y répond en disant, que Milon a pu s'intéresser à la fondation de ce monastere quelques années avant qu'elle eût lieu. Mais soit que Milon soit mort deux ans plutôt ou plus tard, la difficulté est toujours la même. Qui pourra concilier avec des monumens si authentiques ce que Gerard, et après lui, Bollandus, M. Baillet, et autres avancent, qu'Etienne demeura douze ans auprès de Milon archevêque de Bénévent, qui n'occupoit point encore ce siege; et qu'il alla à Rome l'an 1070, après la mort de ce prélat, qui vivoit encore en l'an 1075, comme on le voit par des actes authentiques? Comment Grégoire VII auroit-il pu dans une bulle datée de l'an 1075, donner le titre d'archevêque de Bénévent à Milon, qui, selon Ughelli, ne commença à remplir ce siege que l'an 1074. Ajoutons à cela, que le sceau de cette bulle, qui est sans exemple, en démontre évidemment la fausseté. Ce qui fait dire à D. Martenne, que si le P. Mabillon l'avoit vu, il n'auroit pas balancé à rejeter absolument cette bulle.

T. 6, coll. ampl.  
præf. n. 25, 26.

A travers de ces difficultés, voici ce qui nous paroît de plus vraisemblable, et à quoi nous jugeons qu'il faut s'en tenir. Nous ne le donnons cependant, avec D. Martenne, que comme des conjectures, dont nous laissons le jugement aux sçavans. Nous convenons d'abord, que les parens d'Etienne le mirent à l'âge de douze ans entre les mains de Milon pour l'élever. Nous remarquons ensuite, que Milon n'étoit point alors archevêque de Bénévent, mais doyen de l'église de Paris, il signa en cette qualité, l'an 1074, la charte d'une donation, faite par le comte de Corbeil, dont il est fait mention dans la nouvelle Gaule chrétienne, où il est dit que ce Milon étoit d'Auvergne, et qu'il fut fait archevêque de Bénévent l'an 1074. L'acte de la fondation du monastere de saint Florent, près de Dol, de l'an 1078, dont nous avons déjà parlé, porte expressément que Milon, doyen de Paris,

T. 7, p. 194.

Mab. an. lib. 64, n.  
37.

fut ordonné archevêque de Bénévent par le pape : *Per testimonium Milonis archiepiscopi, qui prius decanus ecclesie Parisiensis ab Apostolico ordinatus est archiepiscopus Beneventunæ.*

'Cela supposé, il est probable que le jeune Etienne fut élevé, non à Bénévent, mais à Paris, par Milon doyen de la cathédrale, et qu'il le suivit en Italie, lorsqu'il fut fait archevêque de Bénévent l'an 1074. Milon étant mort, Etienne alla à Rome, où il passa quelque temps, et revint dans sa patrie. Après un séjour assez court chez ses parens, il renonça à tous les biens et à tous les honneurs de ce monde, pour s'ensevelir dans la solitude, et se livrer à la pénitence. Il choisit pour cet effet le désert de Muret, près de Grandmont dans le territoire de Limoges. Là s'étant fait une petite cabane avec des branches d'arbres entrelassées, il se consacra à Dieu d'une manière toute particulière, par des formules extraordinaires; et scella sa consécration en mettant dans son doigt un anneau, qui étoit la seule chose qu'il se fut réservée de tous les biens paternels. Etienne vécut seul pendant la première année de sa retraite sans aucune consolation humaine. La seconde année, deux compagnons se joignirent successivement à lui. Mais leur exemple fit peu d'impression, chacun se contentant de les admirer sans penser à les imiter. Etienne n'avoit encore qu'un très-petit nombre de disciples lorsqu'il reçut l'an 1111 Hugues de Lacerta, qui a été le plus célèbre. Cela fait voir qu'on ne peut guères placer le commencement de l'ordre de Grandmont, que vers la fin du onzième siècle, ou au commencement du douzième. Vincent de Beauvais, Baronius, l'historien, et l'annaliste de Grandmont, etc, en fixent l'établissement vers l'an 1076; mais il est visible que cette époque ne peut se concilier avec celles de la vie du saint fondateur de cet ordre. Il est certain qu'il n'alla à Rome qu'après la mort de Milon arrivée en 1075, ou 1076, comme nous l'avons fait voir : il demeura, à ce qu'on prétend, quatre ans dans cette capitale du monde chrétien; ainsi il ne revint dans sa patrie que vers l'an 1079 ou 1080 : il y fit quelque séjour, et se retira ensuite dans la solitude de Muret. Comment donc Etienne

Mart. ibid.

auroit-il jetté les premiers fondemens de son ordre l'an 1076, puisqu'il ne s'étoit pas même encore alors retiré dans le lieu, qui en fut le berceau? Nous pouvons encore confirmer ce sentiment par l'autorité de Guillaume de Dandina, écrivain fort exact, qui marque dans la vie de Hugues de Lacerta, que saint Etienne mourut 46 ans après sa conversion. Or ce saint étant mort en 1124, sa retraite ne peut être placée avant l'an 1078, et par conséquent on ne peut fixer l'établissement de l'ordre de Grandmont en 1076, à moins qu'on ne prétende qu'il a précédé la retraite du saint instituteur.

Nous n'entreprendrons pas de faire ici le détail des actions de S. Etienne, ni de parler de l'austérité de sa pénitence, de ses jeûnes, de ses veilles, de son humilité, de sa charité, de sa sagesse, de sa prudence, de la solidité des instructions qu'il donnoit à ses disciples, des lumières que Dieu répandoit dans son esprit pour les conduire, des miracles par lesquels le Tout-puissant fit connoître la sainteté de son serviteur avant et après sa mort. Le lecteur peut consulter sa vie écrite par Gerard, septième prieur de Grandmont, et publiée par D. Martenne. Nous nous contenterons de rapporter un trait de la profonde humilité d'Etienne, qui a du rapport avec celle du saint précurseur de Jesus-Christ. Quelque soin qu'il prit de vivre caché aux yeux des hommes, sa réputation s'étendit au loin et lui attira la visite de deux cardinaux légats en France, célèbres dès-lors, et qui le furent encore davantage dans la suite par le différend qu'ils eurent entr'eux, l'un nommé Grégoire, ayant été pape sous le nom d'Innocent II; et l'autre appelé Pierre de Léon, anti-pape sous celui d'Anaclet II. Ces deux cardinaux ayant demandé à Etienne quel étoit le genre de vie qu'il menoit dans ce désert, si c'étoit celui de chanoine, de moine ou d'hermite : sa modestie l'empêchant de s'attribuer aucune de ses qualités, il leur répondit, que la grace de Jesus-Christ les ayant tirés du monde et conduit dans ce désert, ils y avoient embrassé une profession de pauvreté et d'abaissement, qui leur avoit été imposée par le pontife Romain en pénitence de leurs péchés. Il ajouta que leur foiblesse ne leur permettant pas d'atteindre à la

T. 6 ampl. coll. p.  
1043 et suiv.

Mart. t. 6, vit. s.  
Stephan. p. 1062.

perfection de ces saints hermites, qui passoient autrefois les semaines entières dans la contemplation, sans prendre aucune nourriture; cependant comme ils s'étoient tant soit peu éloignés de la voie large, et tâchoient d'imiter en quelque sorte les freres, qui servoient Dieu dans la Calabre, ils attendoient la miséricorde de Jesus-Christ au jour de son dernier jugement. Les deux cardinaux édifiés de la réponse d'Etienne donnerent à sa prudence et à son humilité les louanges qu'elles méritoient, et témoignèrent qu'ils n'avoient jamais rien vu de semblable, et que le saint-Esprit parloit par sa bouche. Quelques jours après leur départ, Etienne tomba malade: ses disciples lui ayant demandé comment, après sa mort, ils pourroient vivre dans une si grande pauvreté, il leur fit cette belle réponse. « Je vous laisse Dieu seul, à qui tout appartient, et pour » l'amour duquel vous avez tout quitté, jusqu'à vous mê- » mes. Si en aimant la pauvreté, vous vous attachez cons- » tamment à lui, sans jamais vous écarter du chemin de » la vérité, sa providence aura soin de vous, et il vous » donnera tout ce qu'il jugera vous être avantageux. Que » si au contraire, ce qu'à Dieu ne plaise, en recherchant » des biens temporels, vous vous éloignez de lui, je ne » veux point vous laisser ce qui, en vous faisant subsister, » seroit des armes pour le combattre. » Le cinquième jour de sa maladie, il se fit porter dans la chapelle; où après avoir entendu la messe, reçu l'extrême-onction, et ensuite le corps et le sang de Jesus-Christ, il expira au milieu de ses disciples, en disant ces paroles: *Seigneur je remets mon esprit entre vos mains*. Sa mort arriva le 8 février 1124. C'est à tort que Baronius la met en 1126, puisqu'en l'an 1126, le 8 février tomboit le lundi, au lieu qu'en l'an 1124, il tombe le vendredi, jour auquel Gerard marque expressément qu'il mourut. Saint Etienne avoit seulement l'ordre de diacre, ou s'il étoit prêtre, comme le dit D. Mabillon, il ne fit jamais à l'autel d'autre fonction que celle de diacre. Dieu fit connoître la sainteté de son serviteur par un grand nombre de miracles. Le pape Clément III lui décerna un culte public, en le mettant au rang des saints, par une bulle du 15 mars de l'an 1189. Ce fût à cette occasion que Gerard prieur de

Mart. p. 1066. 1  
Mab. an. lib. 74. n.  
91.

Mab. an. lib. 64,  
n. 1, 2.

Grandmont, composa la vie de ce saint, dont nous réservons à parler dans l'article de l'auteur.

## § II.

## SES ÉCRITS.

Vit. s. Steph. ap.  
mart. t. 6, coll. p.  
1056. Mab. an.  
lib. 64, n. 112.

1° Nous croyons pouvoir mettre au rang des écrits de saint Etienne l'acte remarquable, par lequel il se consacra à Dieu. Il est trop court et trop édifiant, pour ne pas le rapporter ici : « Moi Etienne, je renonce » au demon et à ses pompes : je m'offre à Dieu, et me » remets entre les mains du Pere, du Fils et du saint » Esprit, un seul Dieu en trois personnes, vivant et vé- » ritable. » Tel étoit l'acte qu'Etienne écrivit, après avoir mis à son doigt un anneau, comme la marque de l'alliance, qu'il vouloit contracter avec Jesus-Christ : Puis le mettant sur sa tête, il dit : « Dieu tout-puissant et miséricordieux, » Pere, Fils et saint Esprit, un seul Dieu en trois person- » nes, qui vivez et regnez éternellement; moi frere Etienne » je vous promets, que dès ce moment je vous servirai » dans ce désert dans la foi catholique. C'est pour cela » que je mets cet acte sur ma tête, et cet anneau à mon » doigt, afin qu'au jour de ma mort, cette promesse et » cet acte me servent de bouclier et de défense contre les » embuches de mes ennemis. Rendez-moi, Seigneur, je » vous en supplie, la robe nuptiale; daignez me mettre au » nombre des enfans de votre sainte église; et lorsque mon » ame se séparera de mon corps, revêtez-la de la robe de » votre charité, et faites-la entrer dans la salle du festin » des nôces de votre Fils, pour régner avec tous vos » saints. Sainte Marie, mere de notre Seigneur Jesus- » Christ, je remets à votre Fils et à vous, mon ame, » mon corps et mon esprit. »

2°. Saint Etienne a laissé à ses disciples une règle distribuée en soixante-quinze chapitres, à la tête desquels est un prologue très-pathétique, dans lequel on voit les grands principes de religion, dont l'auteur étoit pénétré et bien instruit. Toutes les regles des divers ordres religieux, dit-il, ne sont que des ruisseaux, et non la source

de



de la religion; ce sont des feuilles et non la racine. Il y en a une, qui est la règle des règles, et l'origine de toutes les autres, qui est l'Évangile. C'est-là que tous les fideles ont puisé et qu'ils puiseront jusqu'à la fin des siècles, pour y trouver les moyens d'observer les commandemens de Dieu, et d'arriver à la perfection. Il veut que ses disciples répondent à ceux qui seront curieux de sçavoir quelle est la règle, dont ils font profession, qu'ils n'en observent point d'autre que celle de l'évangile. Si on leur faisoit voir qu'il y a quelque chose qui n'y est pas conforme, il veut qu'on corrige sa règle, quoiqu'il assure n'y avoir rien mis que par l'avis des docteurs et des personnes d'une grande piété, et après avoir consulté avec grand soin les règles des peres pour s'y conformer. ' Cette règle c. 1. contient plusieurs statuts excellens : la pauvreté et l'obéissance y sont recommandées, comme étant le principal fondement de la vie religieuse. Le quatrieme est remarquable, par la défense que le législateur fait à ses disciples d'avoir des églises, et de recevoir aucune rétribution pour les messes. L'entrée de leur oratoire est interdite, les jours de dimanche et de fête, aux séculiers, parce qu'il convient qu'ils assistent aux offices dans leurs églises propres. Tout commerce et tout procès sont défendus par le quinzieme chapitre. Le cinquante-quatrieme, qui confie le soin du temporel aux freres convers, a occasionné dans l'ordre de Grandmont des troubles, qui ont failli le renverser. Dans le cinquante-sixieme, on voit quelle étoit la charité du saint instituteur à l'égard des malades, pour le soulagement desquels il ordonne qu'on vende même les ornemens de l'église. ' Néanmoins il leur interdit absolument l'usage de la viande, sans aucune exception. (D. Mabillon croit que ce qui a engagé saint Etienne à interdire l'usage de la viande même aux malades, c'est pour éviter le reproche que les Grecs schismatiques avoient fait sur ce sujet aux moines Latins, sous le pontificat de Léon IX.) Il prescrit un jeûne perpétuel, depuis l'exaltation de la sainte croix jusqu'à Pâques, excepté le dimanche et le jour de Noël; avec cette différence, que pendant le carême, l'unique repas se faisoit après vêpres, et dans les autres temps après none : depuis la fête de la Toussaint jusqu'à

c. 57.  
An. l. 64, n. 113.

c. 60.

Noël, il prescrit la même abstinence que pour le carême; dans les autres jeûnes il permet les œufs et le fromage. L'élection du prieur de Grandmont se devoit faire par le concours de tout l'ordre : deux religieux de chaque monastere s'étant rendus au lieu de l'élection, on en choisissoit douze, six clercs et six convers, qui éliosoient le prieur. Cette règle a été approuvée par plusieurs papes, dont quelques-uns y ont changé différens articles : elle a été mitigée en particulier par Innocent IV, l'an 1247, après le concile général de Lyon; et par Clément V, l'an 1309, à Avignon.

T. 6. ann. lib. 74,  
n. 91.

L'éditeur de Rouen, qui a publié la règle de saint Etienne, et M. Baillet dans la préface sur la traduction des maximes de ce saint, avancent qu'il se contenta d'instruire ses disciples par ses paroles et son exemple, *sans jamais rien écrire*; et que la règle a été recueillie ensuite par ses disciples, particulièrement par Pierre de Limoges, et mise dans la forme où elle est, par Gerard, septieme prieur de Grandmont. Mais D. Mabillon, ou plutôt D. Martenne, dans une addition qu'il a faite au manuscrit de D. Mabillon, soutient que cette prétention n'est appuyée d'aucune raison et d'aucune autorité; et qu'il suffit de lire cette excellente règle avec quelque attention, pour être persuadé que le véritable auteur est saint Etienne, qui s'y découvre lui-même, tant dans le prologue, que dans les chapitres 9, 11 et 14.

Mab. an. lib. 64,  
n. 37 et n. 112.

On a douté autrefois si saint Etienne de Muret et ses premiers disciples avoient fait profession de la règle de saint Benoît. Tritheme, Yopez, Haëftenne, Le Mire, Choppin, et plusieurs autres ont été pour l'affirmative; le P. Mabillon a suivi ce sentiment dans sa préface sur la seconde partie du sixieme siecle des actes. Néanmoins c'est un sentiment qu'il faut abandonner, à l'exemple du P. Mabillon lui-même, qui ayant examiné avec plus d'attention les fondemens sur lesquels il est appuyé, en a reconnu le peu de solidité, et toujours conduit par l'amour du vrai, a changé d'avis. Il est inutile de rapporter ici les raisons qui font voir que saint Etienne de Muret n'a suivi ni la règle de saint Benoît, ni celle de saint Augustin, mais qu'il en a dressé une particuliere. Le lecteur peut

consulter ce que dit sur cette matière D. Martenne dans la préface du sixième volume de sa grande collection, où il parle de l'origine de l'ordre de Grandmont. Il nous suffit de dire que, quelle que fût la règle de ce saint instituteur, ses disciples firent l'admiration et l'étonnement de leur siècle par leur sainteté. Tous les écrivains qui en ont parlé, ont dit des choses merveilleuses. C'étoient des anges selon l'expression de Pierre de Celles, qui étoit persuadé que la moindre prière de ces saints solitaires, ou de ces anges, comme il les appelle, pouvoit lui procurer le secours du ciel. Jean de Salisbury auteur contemporain, nous les représente comme des hommes, qui s'étant élevés au-dessus des nécessités de la vie, étoient victorieux non-seulement de la cupidité, de l'avarice, mais de la nature même. Etienne de Tournay n'en parle pas avec moins d'éloges. Il les qualifie de *bons hommes*; nom qui leur fut donné, comme pour marquer leur bonté et leur piété : de sorte qu'on appelloit *boni-hominias* les maisons qu'ils habitoient.

Ampl. coll. t. 6,  
n. 20 et seq.

Pet. Cell. ep. 8.

Mab. an. l. 74, n.  
92.

Saresb. Poly. l. 7,  
c. 23.

Steph. Torn. ep. 2.

La règle de saint Etienne a été imprimée à Dijon chez Pierre Palliot l'an 1645, en un petit in-42, sous ce titre : *Regula S. Stephani confessoris, auctoris et fundatoris ordinis Grandimontensis*. Lipen en cite une autre édition in-16, plus ancienne de deux ans, dans la même ville. Albert Barny vicaire général de l'ordre de Grandmont, l'a fit imprimer l'an 1650 en un volume in-18, à Paris chez Jean Paslé; et y joignit les maximes de saint Etienne recueillies par ses disciples; les constitutions et statuts faits dans le chapitre général de cet ordre tenu en 1645; enfin l'office du saint fondateur. L'an 1671 la même règle a été imprimée à Rouen par Eustache Viret.

Lip. bibl. théol.  
t. 2, p. 789.

Bibl. s. Vinc. ce-  
nom.

3° Outre la règle de saint Etienne, nous avons de lui des maximes et des instructions, qui n'ont été recueillies qu'après sa mort par ses disciples. M. Baillet prétend que les disciples de ce saint « voulurent même que l'on prît » ce recueil pour la règle de leur institut, qui selon lui, » n'en avoit effectivement pas d'autre alors que l'Évangile, » c'est-à-dire, la règle commune de tous les disciples de » Jesus-Christ, et le testament laissé à tous ses enfans. A » dire vrai, ajoute M. Baillet, ces maximes ne sont au-

Pref. de la trad.  
p. 7.

» tres choses que les maximes de l'Évangile même; et l'on  
» peut juger que saint Etienne n'avoit point eu intention  
» de donner une autre règle à ses disciples, puisque sur  
» la fin de ses jours, il les exhortoit encore à persévérer  
» dans la règle qu'il avoit prise de l'évangile pour les con-  
» duire : *Tantum in regula, de evangelio per me sumta,*  
» *perseveretis.* » Ces paroles citées par M. Baillet ne semblent-  
elles pas prouver le contraire de ce qu'avance ce célèbre  
critique? Si Etienne n'avoit point donné absolument à  
ses disciples d'autre règle que celle de l'évangile, leur  
auroit-il dit de persévérer dans celle qu'il avoit prise de  
*l'évangile*? Il leur auroit dit simplement de persévérer dans  
la pratique de l'évangile; il leur avoit donc donné une  
règle qu'il avoit tirée de l'évangile; *per me sumta de evan-*  
*gelio.* Si saint Benoît avoit dit à ses disciples de persévérer  
dans la règle qu'il a prise de l'évangile, comme il pouvoit  
le dire avec autant de fondement que saint Etienne de  
Muret, auroit-on un juste fondement d'en conclure qu'il  
n'a point donné de règle particuliere distinguée de l'évan-  
gile? D'ailleurs la réponse même, que saint Etienne veut  
que ses disciples fassent à ceux qui pourroient les interro-  
ger sur le genre de vie qu'ils menent et les blâmer, est  
une preuve qu'ils avoient une règle particuliere. Cette  
réponse comprend une partie des pratiques prescrites par la  
règle, qui ne sont point exprimées dans l'évangile, mais  
qui bien loin d'y être contraires, y sont très-conformes :  
Aussi leur étoit-il ordonné de répondre, que si ce qu'ils  
faisoient n'étoit point conforme à l'évangile, ils étoient  
prêts à se corriger et à le réformer.

Il ne faut point confondre la règle de saint Etienne  
dressée en particulier pour ses disciples, dont nous avons  
parlé, avec les maximes dont il s'agit ici, qui sont com-  
munes, et à ses religieux, et aux personnes qui venoient  
du dehors pour le consulter : c'est-à-dire, qui renferment  
non-seulement des pratiques propres et particulieres aux  
disciples de saint Etienne, mais encore des instructions  
générales qui conviennent à tous les fideles. Il est vrai  
qu'une partie de ce qui est prescrit dans la règle se trouve  
ici parmi ces maximes, qui sont au nombre de 122, mais  
il y a plusieurs choses, qui regardent moins les disciples de

saint Etienne, que les personnes qui venoient prendre ses avis, et beaucoup d'autres qui sont propres à tous les fideles. On peut même dire en général de ces maximes, ce que l'on a dit des Ascetiques de saint Basile le Grand, comme le remarque M. Baillet, que, quoiqu'il semble y avoir eu principalement en vue l'instruction des personnes retirées du monde, il n'y en a presque aucune qui ne soit à l'usage de tous les chrétiens, de quelqu'état et condition qu'ils soient. Pref. p. 14.

Guillaume Dandina nous apprend que les maximes de saint Etienne de Muret furent recueillies après sa mort par Hugues de Lacerta le plus célèbre de ses disciples, qui les avoit souvent entendues de la bouche de ce saint homme, auprès duquel il étoit toujours de son vivant. M. Baillet veut qu'on les considere selon l'esprit qui les a produites en les tirant de leur source divine, et selon le corps dont elles sont revêtues, pour ne pas confondre ce qui appartient à saint Etienne avec ce qui n'est que de ses disciples. « Du côté de l'esprit, dit-il, elles ne seront pas » un petit sujet d'admiration à ceux qui sans s'arrêter à la » surface, voudront en pénétrer la profondeur. On sera sur- » pris d'y trouver un si grand sens et tant de solidité, joint à » l'élévation de l'esprit et à la délicatesse des pensées. Le » tour même que le saint y prend, pour exposer les grandes » vérités dans leur jour, et l'agrément dont il l'accom- » pagne, ne fait que trop entrevoir une finesse de goût » et une politesse, que le renoncement au monde et l'ha- » bitation sauvage des bois et des montagnes n'avoient pu » effacer. On y trouve un sel, une vivacité, et un bril- » lant même qu'on ne s'aviseroit gueres d'exiger d'ailleurs » d'un homme humilié, et pour ainsi dire étouffé depuis » tant d'années sous les mortifications de l'esprit et du » corps. Vit. Hug. apud Mart. t. 6. ampl. coll. p. 1155.

Il y a lieu de croire que ces maximes telles que nous les avons, ne sont que la moindre partie de ce qu'on avoit pu en recueillir. Mais ce qui nous en reste montre une variété qui plaît, avec un air de nouveauté, qui fait juger de la fécondité et de la beauté du génie de l'auteur. On trouvera la preuve de ceci dès le premier chapitre dans la proposition que le saint faisoit à ceux qui demandoient à Bail. pref. p. 8.

c. 3, 4, 5, 6, 7, 8,  
9, 10, 12, 16.

c. 17.

c. 18.

c. 22.

c. 20, 23.

c. 27, 42.

être reçus au nombre de ses disciples. Il leur disoit agréablement qu'ils seroient renfermés dans une prison, qui n'avoit ni trou ni porte pour en sortir, et qu'ils ne pourroient retourner au siecle que par la brèche qu'ils y feroient eux-mêmes : que si ce malheur leur arrivoit, il ne pourroit envoyer après eux pour les ramener, parce que tous ceux qui y étoient, avoient les jambes coupées pour le siecle aussi-bien que lui. Nous souhaiterions pouvoir nous étendre davantage, et faire voir par d'autres exemples, l'agrément et la solidité qui se trouvent dans les instructions que le bienheureux Etienne donnoit tant à ses disciples qu'aux personnes du dehors, que sa réputation attiroit dans le désert de Muret. Quelle lumiere, quelle force dans ce qu'il disoit aux premiers sur les avantages de la vie religieuse; sur les tentations par lesquelles le démon tâche de les faire tomber; sur les moyens de s'en garantir; sur la vaine gloire et les funestes effets; sur l'ambition de commander ou d'enseigner les autres; sur la science nécessaire pour servir Dieu de la maniere qu'il doit être servi; sur la miséricorde que Dieu fait à celui qui entre en religion; sur le centuple promis dans l'évangile à ceux qui quittent tout pour Jesus-Christ? On reconnoit à chaque trait un homme rempli et pénétré de l'esprit de Dieu, qui répand comme une pluie, selon l'expression de l'écriture, les paroles de sa sagesse. Là il fait sentir au pécheur, combien il est horrible de se séparer de Dieu : ici il rassure le juste, en lui montrant ce qui doit faire le sujet de sa confiance. Il apprend aux fideles comment ils doivent se reposer des soins de cette vie sur le Seigneur : il leur fait comprendre la douceur de ses commandemens, comment ils sont doux et faciles à observer; l'obligation sans bornes qu'ils ont d'aimer et de servir Dieu sans fin; comment ils doivent posséder l'amour de Dieu et le faire prévaloir sur toutes les autres choses. Il faudroit transcrire ces maximes en entier, si nous voulions rapporter tout ce qu'elles renferment d'utile et d'édifiant sur plusieurs points importans de la morale chrétienne. Mais nous pouvons dire en général, qu'il est peu d'écrits en ce genre aussi instructifs, aussi lumineux, et aussi exacts que le recueil des sentences de saint Etienne.

Le style de ces maximes ne répond nullement à la beauté, à la justesse et à la solidité des pensées; ce qui donne lieu de croire qu'elles ont beaucoup perdu, en passant par le canal des disciples du bienheureux Etienne, qui ne les auront point rendues dans la même netteté, la même force, et la même beauté qu'ils les avoient reçues de leur saint instituteur. Quant à la méthode qu'on a suivie, et l'ordre dans lequel on les a placées, il ne paroît pas qu'on en ait gardé d'autres, que de les ranger selon qu'elles venoient à l'esprit de celui, ou de ceux qui en ont dressé le recueil.

Il a paru deux éditions *in-12* des maximes de saint Etienne, à Paris, en latin et en françois : la première l'an 1704, chez Pierre-Augustin le Mercier, et la veuve Jean de saint Aubin; la seconde en 1707, chez Jacques Vincent. L'auteur de cette traduction est M. Baillet, si célèbre dans la république des lettres. Ceux qui ignorent la langue latine, lui ont une vraie obligation de leur avoir procuré le moyen de lire des instructions, dont ils peuvent tirer beaucoup de fruits. Ceux même qui savent cette langue, tireront aussi de la traduction françoise du secours pour l'intelligence de plusieurs endroits obscurs dans le latin, dont le sens est quelquefois interrompu ou suspendu. Le sçavant traducteur a remédié à ce défaut, en suppléant ce qui lui a paru avoir été omis par ceux qui ont fait ce recueil; en achevant des pensées, qui ne lui paroissent point finies; en déterminant ou fixant quelquefois un sens qui sembloit être suspendu; en expliquant enfin par l'addition de quelques mots, ou par des courtes phrases, ce qui demandoit d'être un peu développé. Mais pour ne point manquer à la fidélité d'une traduction exacte, le traducteur a eu soin de ne pas laisser confondre avec le Pref. p. 12. texte de l'original les additions qu'il y a faites; et il les a renfermées dans des parenthèses pour les distinguer.

4°. Nous trouvons encore quelques autres maximes et instructions de saint Etienne de Muret dans une courte vie de ce saint, composée par les soins d'Etienne de Lisiac, quatrième prieur de Grandmont, selon le témoignage de Bernard Guidonis. Cette vie intitulée *S. Stephani dicta et facta*, est divisée en seize chapitres, qui ont été in- Mart. ampl. coll. t. 6. p. 1043 et suiv.

P. 118.

P. 1122.

P. 1123.

sérés dans la vie du saint fondateur de l'ordre de Grandmont écrite par Gerard Ithier. D. Martenne en donnant au public la production de celui-ci, s'étant aperçu de cette fourrure, par la différence du style et par d'autres raisons, a jugé que ces seize chapitres avoient été insérés mal à propos dans l'ouvrage de Gerard après le quarante-sixieme chapitre, et les en a retirés pour les imprimer séparément. Parmi les maximes rapportées dans ces seize chapitres, il y en a quelques-unes qui sont les mêmes, et dans les mêmes termes, à peu près, qu'elles se lisent dans le recueil des cent vingt-deux. C'est ce qu'on peut voir en comparant le troisieme chapitre avec le cinquante-septieme du recueil; le quatrieme avec le soixante-troisieme, dans lesquels on rapporte les avis que saint Etienne donnoit aux soldats sur la maniere dont ils pouvoient se sauver dans leur profession; et avec quel esprit ils devoient faire les exercices militaires, et servir Dieu dans les services qu'ils rendoient à leurs princes. Mais il y en a d'autres dans les seize chapitres, spécialement dans le huitieme qui ne se trouvent point dans le recueil. Ce chapitre est ainsi intitulé : *Qua ratione meretricibus et histrionibus bona temporalia largiebatur*. Saint Etienne vouloit qu'on soulageât ces sortes de personnes dans les besoins du corps, pour avoir occasion de leur procurer les biens de l'ame « Si le pécheur, disoit-il, en s'adressant » à nous, est reçu avec des paroles dures, il croira que » Dieu est cruel, et demeurera plus attaché à son péché; au » lieu qu'il écouterá plus volontiers ce qu'on lui prescrira » pour le salut de son ame, s'il reçoit d'abord les besoins » du corps. » Le neuvieme chapitre porte ce titre : *Qua ratione confraternitates sæcularium hominum vitabat*. Saint Etienne répondoit à ceux qui lui proposoient ces sortes de confrairies, que toutes les bonnes œuvres, que lui et ses disciples pratiquoient, étoient communes à tous les hommes, qu'ils ne pouvoient point ajouter d'autres prieres à celles qu'ils faisoient chaque jour : après cela, il disoit à ses disciples en particulier, en leur rendant compte de ces propositions, que ceux qui les faisoient, vouloient sans le sçavoir, sous le spécieux prétexte d'un bien, les rendre coupables de simonie. Mais, à Dieu ne plaise, ajoutoit-il, que nous vendions l'office divin. C'est être mercénaire,

que



que de prier lorsqu'on donne quelque chose, et de cesser de prier lorsqu'on ne donne rien (1).

5°. D. Montfaucon indique parmi les manuscrits de la bibliothèque de saint Victor de Paris, une lettre de saint Etienne : *Stephani primi patris Grandimontanorum*. Bibl. p. 1375.

## ARNOUL OU ERNULPHE,

EVESQUE DE ROCHESTER,

ET AUTRES ECRIVAINS.

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

ERNULPHE naquit à Beauvais vers l'an 1040, et fut envoyé dès sa plus tendre jeunesse à la célèbre école du Bec, dont saint Lanfranc avoit la conduite. Après y avoir fait de grands progrès dans la vertu et les lettres, il revint dans sa patrie, et se consacra à Dieu dans le monastere de saint Lucien de Beauvais, et non dans celui de saint Symphorien, comme l'a cru Yves de Chartres. On le jugea dès-lors capable de donner des leçons de grammaires aux jeunes religieux, et il fut chargé de cette fonction. Mais comme il vit certains abus qu'il ne pouvoit ni corriger, ni souffrir en conscience, il forma le dessein de quitter ce monastere pour se retirer dans un autre plus régulier. Il en écrivit vers l'an 1070 à saint Anselme, dont il avoit éprouvé les bontés pendant son séjour dans l'abbaye du Bec, lui témoignant un grand desir d'avoir quelque-entretien avec lui sur les mesures qu'il auroit à prendre. Saint Anselme fit réponse à Ernulphe par une lettre pleine de

Malm. l. 2, de gest. Pont. Roff.

Yv. ep. 78.

Ans. ep. 300, l. 1, p. 325.

Malm. ibid.

Ep. 30, p. 323.

(1) *Sic et sic admoent nos, ignorantes equidem sub specie bonitatis fieri simoniacos; sed absit à nobis divinum vendere officium. Opus est enim mercenarii tunc orare cum aliquid datur, et à precibus cessare, cum nihil datur.* G. 9.

tendresse, approuva son dessein, et l'exhorta même à l'exécuter, en supposant néanmoins le consentement de son abbé, dont il veut qu'il s'assure. Mais il paroît surpris de le voir enseigner aussitôt après sa profession, et dans un temps où il ne devoit penser qu'à s'instruire lui-même des devoirs et des obligations de l'état qu'il avoit embrassé. Il lui conseille de n'avoir aucune autre vue dans le changement qu'il médite; et de choisir un monastere, où loin d'enseigner les autres il ne travaille qu'à sa propre instruction. *Nec locum ubi vos aliis prodesse aliosque instruere, sed ubi vos per alios proficere, et ab aliis ad spiritualem militiam instrui possitis, eligatis.*

Malm. *ibid.*

'Ernulphe suivit ce conseil, et s'adressa à Lanfranc, alors archevêque de Cantorbéry. Après lui avoir ouvert son cœur, comme à un pere, qui l'avoit élevé, il le consulte sur le choix du monastere, lui promettant de se soumettre à tout ce qu'il voudroit bien lui prescrire. Le saint archevêque lui offrit une place parmi ses religieux, et lui enjoignit sur toutes choses de sortir sans différer d'un lieu, où il se voyoit exposé à se perdre. Ernulphe obéit promptement à un ordre si précis, et passa en Angleterre vers l'an 1075 ou 1072.' Il y trouva plusieurs religieux du Bec, qui avoient accompagné Lanfranc, et ne pensa qu'à suivre les avis que lui avoit donné saint Anselme, en profitant des momens de loisir que Lanfranc consacroit à son instruction. Mais bientôt il fut chargé lui-même d'exercer le talent qu'il avoit d'enseigner la grammaire; ce qui lui procura l'occasion d'obliger saint Anselme dans la personne de ses élèves, dont plusieurs étoient tendrement aimés du saint abbé du Bec, comme on le voit dans ses lettres.'

Ans. ep. 43, l. 1, p. 327-55, p. 331-60, p. 334-65, p. 336.

*Ibid.*

Angl. sacr. t. 1, p. 136. Hist. prior. Cant.

'Henri prieur de Cantorbéry, ayant été élu abbé du monastere de la Guerre *de Bello*; et vulgairement *la Bataille*, Ernulphe fut jugé digne de le remplacer, par saint Anselme alors archevêque de Cantorbéry, et il justifia le choix de ce saint prélat par la sagesse de sa conduite, et par les services qu'il lui rendit dans les circonstances fâcheuses où il se trouva peu après.' On conserve dans les archives de Cantorbéry, une charte d'un prieur de Rochester appelé Ernulphe, qui a fait croire que celui dont il s'agit dans cet article, avoit été prieur de cette église, et qu'il avoit succédé à Ordwin, qui se

Ans. ep. p. 434, 447, 441, 433.

démit en 1089. Mais nous venons de voir, que notre Ernulphe demeura toujours à Cantorbery depuis son arrivée en Angleterre; et d'ailleurs on ne trouve aucun vestige qu'il ait été prieur de Rochester. Il est fait mention dans une lettre de S. Anselme, d'un Ernulphe chapelain de Gondulphe évêque de Rochester : ce chapelain se fit religieux, et il fut chargé de porter à Cantorbery, selon l'usage, le bâton pastoral de Gondulphe après la mort de ce prélat arrivée l'an 1108. Cet Ernulphe est vraisemblablement le prieur de Rochester de ce nom, qu'on a mal à propos confondu avec celui qui fait l'objet de cet article.

L. 4, ep. 44, p. 439.

Ap. Eadm. hist. nov. l. 4, p. 78.

Ernulphe, après avoir dignement rempli la place de prieur de Cantorbery, fut successivement abbé de saint Pierre de Burgh l'an 1107, et évêque de Rochester l'an 1114. Il tint ce siège neuf ans et quelques jours, et mourut âgé de 84 ans, le 15 de mars 1123, selon l'ancienne maniere de commencer l'année, ou 1124, selon la nouvelle. Yves de Chartres parle d'Ernulphe avec éloge dans sa soixante-dix-huitième lettre. On loue sur-tout en lui la probité et la prudence qu'il fit paroître dans toutes les places qu'il occupa.

Angl. sac. t. 1, p. 333.

Guill. Malm. ibid.

## § II.

### SES ÉCRITS.

1°. **P**ARMI les manuscrits, dont Philippe évêque de Bayeux fit présent à l'abbaye du Bec sur la fin du douzième siècle, il y avoit deux traités d'Ernulphe ainsi intitulés : *Liber Ernulphi de incertis nuptiis : Item quatuor questiones divinæ scripture solutæ ab eo*. Ces deux traités ne sont autre chose que les deux lettres d'Ernulphe, publiées par D. Dacheri sur un manuscrit du sçavant M. Bigot, où elles ont ce titre : *Arnulphus Roffensis episcopus, de incertis conjugiiis : ejusdem epistola de sacramento altaris*.

T. 2, spic. p. 412.

2°. Le premier de ces deux ouvrages est adressé à Vachelin évêque de Winchestre. Ernulphe lui rappelle une conférence, qu'ils avoient eue ensemble à Cantorbery, dans laquelle ils avoient agité cette question : *An uxor à filio conjugis, non suo, adulterium passa, à thoro conjugis merito suo sit pontificali judicio removenda*. Ernulphe

H h h ij

avoit soutenu que dans un tel cas la femme doit être séparée pour toujours : Vauchelin étoit d'un sentiment opposé : après avoir disputé long-temps, ils s'étoient séparés sans rien décider. Ernulphe revenant à la charge dans cet écrit, remarque d'abord avec saint Augustin, dont il cite les paroles, en l'appellant *Magnus ille doctor, Augustinum dico*, que les questions qui regardent les mariages, sont très-difficiles et très-obscurés; puis il expose le sentiment de Vauchelin, rapporte les autorités dont il l'appuyoit, et y répond. Après quoi il soutient que selon les loix et la coutume de l'église, les décrets des conciles, et la doctrine des peres, une femme qui se trouvoit dans le cas proposé, devoit être mise en pénitence, et séparée pour toujours de son mari. Notre auteur dit en finissant son écrit, qu'il n'a fait que rapporter le sentiment de Lanfranc de glorieuse mémoire, avec lequel il avoit eu des entretiens sur cette question.

Ib. p. 431.

Mart. thes. anec.  
t. 3, p. 592.

2°. La deuxième lettre d'Ernulphe est adressée à Lambert, savant religieux de saint Bertin, depuis abbé de ce célèbre monastere. Lambert avoit proposé quatre questions sur le sacrement de l'Eucharistie à notre auteur, qui fut deux ans sans y répondre, à cause d'une longue maladie. Lambert demandoit en premier lieu, pourquoi les fideles recevoient le corps de Jesus-Christ trempé dans le sang, au lieu que les Apôtres avoient reçu séparément le corps et le sang des mains du Sauveur. C'étoit encore alors, comme on voit par cette question, l'usage de communier sous les deux especes : *Id enim quotidianus ecclesie præten- dit usus, ut tribuatur hostia sanguine intincta, cum à Domino prius corpus, deinde sanguis porrectus fuisse memoretur.* Ernulphe répond à cette première question, que Jesus-Christ, en instituant les sacremens, a laissé à l'Eglise le pouvoir de régler la maniere de les administrer. C'est pourquoi le Sauveur en disant à ses Apôtres; *Faites ceci en mémoire de moi*, ne leur prescrivait pas la maniere de le faire, et ne leur dit point, *faites-le de cette maniere, Non ait : hoc modo facite* : De même lorsqu'il institua le sacrement de Baptême, il dit à ses Apôtres : *Allez, baptisez toutes les nations au nom du Pere, du Fils et du saint-Esprit.* Ainsi l'église dans sa naissance a eu des usages, qui,

Spic. t. 2, p. 433.

pour de justes raisons ont été changés dans la suite des temps, et auxquels on en a substitué d'autres. Ernulphe appuie ce qu'il dit ici de l'autorité de saint Augustin, qui écrivant à Jannarius, enseigne que l'église a voulu par respect pour le corps de Jesus-Christ, qu'on le reçût avant toute autre nourriture, quoique les disciples ne fussent point à jeun, lorsqu'ils le reçurent de la main du Seigneur. Ernulphe répond ensuite aux autres questions de Lambert, avec beaucoup de justesse et de solidité, et établit de la manière la plus claire et la plus précise la foi de l'église sur l'Eucharistie. Il remarque judicieusement, que ces sortes de questions sont ordinairement proposées par des personnes qui veulent passer pour sçavans, et aiment mieux se livrer à des disputes de philosophie que de se soumettre humblement aux autorités les plus sacrées et à la discipline ecclésiastique. Il ne veut point qu'on mette en question ce qui doit être l'objet de la foi, parce qu'il n'est point avantageux à une ame chrétienne de vouloir discuter les mysteres de notre rédemption. C'est en quelque sorte ébranler ce qui est le fondement de son salut, que de faire sur des mysteres de foi des questions qui marquent du doute (1).

5°. Ernulphe étant évêque de Rochester, fit une recherche exacte des privilèges, des chartes, des ordinations d'évêques et autres monumens de son église, depuis sa fondation jusqu'à son temps, et en forma un recueil qu'il intitula : *Textus de ecclesia Roffensi, per Ernulphum episcopum*. Tous ces titres sont écrits en Latin et en Saxon, ou Anglois. Ernulphe y inséra les loix d'Hethelbert, d'Alfred, de Guntrum, de Canut et de Guillaume I, etc, écrites pareillement en Latin et en Saxon. Il ajouta encore à ce recueil des extraits des décrets des papes, jusqu'au temps où il vivoit, avec leurs noms, ceux des évêques de Jérusalem et des quatre églises patriarchales, des archevêques et évêques d'Angleterre depuis saint Augustin; les jugemens de la ville de Londres, la généalogie d'Edouard l'ancien, et celle des rois de l'Eptarchie

Ang. sac. t. 1,  
pref. p. xxx.

Fabr. lib. 1. Bibl.  
lat. p. 284.

(1) *Hæc idcirco dixerim, ut quæ fide sola intuenda sunt, in questionem non adducatis, quia non est utile animæ christianæ insolitis disputationibus discutere mysteria redemptionis nostræ Quoniam de sua salute dubitare videtur, qui de mysteriis salutis questionem jacere cognoscitur; scriptum quippe est: Qui dubitat, non credit.*

depuis Ada. On conserve précieusement ce recueil dans les archives de Rochester. On y a ajouté depuis Ernulphe, les noms des quinze archevêques de Cantorbery, et de treize évêques de Rochester. Tout le reste est écrit de la même main et est du temps même de l'auteur.

T. 1, p. 329, et suiv.

'On a imprimé une partie de ces mémoires dans l'*Anglia sacra*, c'est-à-dire, ceux qui concernent l'église de Rochester; *Ernulphi episcopi Roffensis collectanea de rebus ecclesie Roffensis à prima sedis fundatione ad sua tempora, ex textu Roffensi, quem composuit Ernulphus.*

Cat. mss. Angl. part. 3, n. 1480.

4°. On voit dans la bibliothèque de saint Benoît de Cambridge un recueil de lettres, *liber epistolarum*, qui commence ainsi : *Ernulphus, Dei gratiâ, etc.* Nous pouvons bien conclure qu'une partie de ces lettres est de l'évêque de Rochester; mais nous ne pouvons dire avec certitude qu'il est auteur de toutes celles qui sont contenues dans ce recueil.

App. sac. t. 1, p. 514.  
Wion. 1. 2, p. 404.

Balæus attribue à Ernulphe deux écrits, l'un sur l'ouvrage des six jours, l'autre sur les six paroles de notre Seigneur sur la croix, *de operibus sex dierum, et de sex verbis Domini in cruce*; mais ces écrits sont l'un et l'autre d'Arnold de Bonneval. Possevin qui attribue ces mêmes écrits à Ernulphe, y joint encore des sermons. Wion le fait auteur d'un traité en vers sur les proverbes de Salomon, dont le P. le Long fait mention dans sa bibliothèque sacrée.

P. 616.

Ord. 1. 12, p. 882.

**RAOUL LE VERD**, archevêque de Reims, est loué par Orderic Vital comme ayant fait d'excellentes études, et l'un des prélats de son temps qui avoit le plus d'érudition et d'éloquence. Nous n'avons de lui que cinq ou six lettres fort courtes et de peu de conséquence sur des affaires particulières, et environ autant de chartes. Ce prélat mourut l'an 1124, fut enterré dans l'église de l'abbaye de saint Remi, pour laquelle il avoit toujours eu beaucoup d'affection. Il y a même apparence qu'avant sa mort il embrassa dans sa dernière maladie la vie monastique; et qu'ainsi il exécuta, quoique bien tard, le dessein qu'il en avoit formé autrefois de concert avec saint Bruno.

Gal. chr. nov. t. 9, p. 82.

Mab. an. lib. 66, n. 63.

Le saint instituteur des Chartreux lui avoit même écrit de sa retraite de Calabre, pour le faire souvenir de sa résolution, et l'engager à la remplir.

**GOSCELIN** doyen de l'église de Beauvais, est auteur d'une lettre à Raoul le Verd, que D. Martenne nous a donnée dans ses anecdotes. T. 1, p. 349.

**JEAN DE COUTANCE** a composé un traité du Comput ecclésiastique, dont l'objet principal est de fixer la fête de Pâques, suivant le cours du soleil et de la lune. Il est précédé d'un chapitre dédicatoire adressé à Geoffroi abbé de Savigny, et à toute sa communauté. M. l'abbé le Bœuf dit qu'il l'adressa vers l'an 1120 à Geoffroi; ce qui ne peut être, puisque cet abbé ne commença à gouverner l'abbaye de Savigny qu'en l'an 1122 : ainsi Jean n'a composé son traité qu'après cette année, et avant l'année 1139, qui fut celle de la mort de Geoffroi. D. Martenne a donné au public l'épître dédicatoire, par laquelle il paroît que l'auteur avoit entrepris cet ouvrage à la priere de ceux à qui il l'adresse. Il les prie d'y corriger ce qui méritera de l'être, ou de l'en informer. Car je sçai, dit-il, qu'il y a dans votre sainte et vénérable communauté plusieurs sçavans, qui étoient en état, s'ils avoient voulu, de se charger d'un pareil travail, et de s'en bien acquitter, et qui pourront y faire les corrections nécessaires. Le P. Pome-  
raye parle dans son histoire de la cathédrale de Rouen, d'un doyen de cette église nommé Jean de Coutance. Mais comme celui-ci n'est mort qu'en 1198, ce ne peut pas être l'auteur du Comput ecclésiastique dont il s'agit.

Neustr. pia. p. 690.  
Le Bœuf, diss. sur  
l'hist. de Par. t. 2,  
p. 90.

Thes. anecd. t. 1,  
p. 362.

ib.

Pom. p. 305.

**PIERRE**, chanoine de Noyon, est auteur d'une lettre à Eustache abbé de saint Eloi de la même ville. Elle contient la relation de la découverte des corps du pere et de la mere de saint Eloi, qui avoient été nouvellement trouvés dans l'église de l'abbaye de saint Martin, hors les murs de la ville de Limoges. Pierre qui se trouvoit pour lors sur les lieux, fut témoin oculaire de tout ce qui se passa, et en fit part à Eustache, abbé de saint Eloi depuis l'an 1115 jusqu'environ l'an 1123. Tel est le sujet de la lettre que D. Martenne a donnée au public sur un manuscrit de M. de Chauvignières.

Mart. amp. coll. t.  
1, p. 665.

Mab. an. l. 71, n.  
74, l. 74, n. 112.

Hist. litt. t. 8, p.  
504.

Nous seroit-il permis d'avancer ici, sur l'auteur de cette lettre, une conjecture qui n'est point sans vraisemblance, et de dire que Pierre, chanoine de Noyon, est le même que Pierre scholastique de Limoges, dont il est parlé dans le huitième volume de cette histoire, où on lui attribue une vie de saint Martial en vers? L'auteur de la lettre à Eustache se donne partout pour témoin oculaire de ce qui se passa à Limoges à cette occasion. Il parle comme ayant fait un long séjour dans cette ville, et connoissant parfaitement les lieux, les usages, et les habitans du pays. Il paroît surtout qu'il avoit beaucoup fréquenté l'abbaye de saint Martin. Il marque expressément qu'il s'est souvent trouvé à la démolition de l'ancienne église, où reposoient les corps saints avant cette découverte; et avoir souvent ouï dire à un grand nombre d'ecclésiastiques, de moines et de laïcs de la ville, avant que les corps fussent découverts, qu'ils y avoient été autrefois enterrés par saint Eloi qui en étoit le fondateur. Tout cela fait voir, que si l'auteur de la lettre n'étoit pas de Limoges, il y avoit au moins fait un long séjour, et avoit peut-être exercé quelque emploi. Cet emploi ne seroit-il pas celui de scholastique? Il étoit certainement capable de le remplir. On sçait de plus, qu'alors les sçavans enseignoient souvent ailleurs que dans leur pays.

L'abbé de saint Martin, dont il est souvent parlé dans cette lettre, quoiqu'il n'y soit pas nommé, n'est autre, selon D. Martenne, que Gerard premier, sous lequel le monastere souffrit une grande disette au commencement du douzième siècle. Or Pierre le scholastique adresse son poème de saint Martial à un moine nommé Gerard, qui pourroit bien être le même que l'abbé de saint Martin.



GUIBERT,

ABBÉ DE NOGENT.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

GUIBERT vint au monde la veille de Pâques de l'an 1055, dans le diocèse de Beauvais, et probablement dans la petite ville de Clermont. Son pere nommé Evrard, étoit un seigneur distingué par sa noblesse et ses richesses. Sa mere, dont il ne nous apprend point le nom, étoit une dame d'une grande piété et des plus chastes de son temps. Guibert fut consacré en naissant à Dieu et à la sainte Vierge par ses parens, conformément au vœu qu'ils en avoient fait, pour obtenir l'heureuse délivrance de la mere, qui pendant le carême presqu'entier, ressentit les douleurs de l'enfantement. A peine l'enfant avoit-il huit mois, qu'il perdit son pere. Ce que Guibert regarda depuis comme un effet de la divine providence, persuadé que si Evrard avoit vécu, il auroit formé quelque obstacle aux desseins de Dieu sur lui, et à l'exécution des promesses que l'on avoit faites à son sujet. Sa pieuse mere qui étoit pleine de religion, prit un soin particulier de son éducation. Aussitôt qu'il fut en âge, elle le mit sous la conduite d'un précepteur, homme sévère et de mœurs excellentes, qui éleva le jeune Guibert dans la piété avec une attention extraordinaire. Mais comme il étoit peu versé dans les lettres, et d'ailleurs d'un caractere trop dur, n'ayant ni la prudence, ni les ménagemens qu'exige un âge si tendre, l'éleve fit peu de progrès sous un tel maître. Cependant malgré les mauvais traitemens qu'il essuyoit fréquemment, sans les avoir mérités, il ne laissoit pas d'avoir pour lui une affection singuliere; ce qui est surprenant et prouve le bon naturel de Guibert. Bien loin même de s'en plain-

Mab. an. lib. 60, n. 36-38.

Guib. de vita sua, l. 1, c. 4, p. 459.

Ib. c. 5, p. 460.

c. 6.

c. 7.

dre, il résista à sa mere qui vouloit pour ce sujet le retirer des mains de son précepteur. ' Quelque temps après, il fut pourvu d'un canonicat par des voies peu conformes aux saintes loix de l'église; mais il le garda peu.

c. 14.

Les bonnes inclinations du jeune Guibert s'affoiblirent pour un temps, et souffrirent une espece d'éclipse, après la retraite de sa mere, ' qui s'étoit retirée près du monastere de Flay, ' pour y vivre dans la solitude; et celle de son précepteur, qui avoit embrassé la vie religieuse dans le même monastere. N'ayant plus ces deux guides pour veiller sur sa conduite, et oubliant les bonnes instructions qu'il en avoit reçues; il suivit le torrent du mauvais exemple, et se livra à la dissipation et aux amusemens des personnes de son âge. Sa pieuse mere ayant appris ce triste changement, en fut si allarmée, et elle en conçut une si vive douleur, qu'elle pensa mourir. Mais Dieu qui avoit des desseins de miséricorde sur lui, l'arrêta sur le bord du précipice; et elle eut la consolation d'être elle-même l'instrument dont le Tout-puissant se servit, pour empêcher qu'il n'y tombât, et pour le ramener dans la voie dont il commençoit à s'écarter. Cette vertueuse dame pria l'abbé de Flay, autrement S. Germer, de vouloir bien permettre que le précepteur de Guibert reprit le soin de sa conduite : ce qui lui ayant été accordé, elle fit venir ce fils qui lui causoit tant d'inquiétude, et elle eut la satisfaction de voir le succès le plus prompt de ses démarches. Ecoutons Guibert lui-même rapporter avec action de graces le changement qui se fit en lui au moment de son arrivée au monastere de Flay. ' « Vous m'êtes témoin, ô Dieu, plein de mi-

Ibid.

P. 472.

» séricorde, qui disposez de toutes choses, que dès le moment que je fus entré dans l'église du monastere, et » que j'eus vu les religieux qui y étoient, je conçus en les » voyant un si grand desir de la vie monastique, qu'il ne se » rallentit jamais; et que je n'eus aucun repos, jusqu'à ce » qu'enfin j'eusse satisfait mon desir. » La mere de Guibert, à qui il s'ouvrit sur son dessein, craignant qu'il n'y eût de la légerté, l'en détourna; le précepteur fit la même chose. Alors il prit le parti de dissimuler, et d'agir comme s'il eût changé de résolution. Il demeura dans cet état violent, depuis la Pentecôte jusqu'à Noël. Enfin impatient de satis-

faire ses desirs, animé par l'esprit de Dieu, et passant par-dessus l'opposition de sa mere et la crainte de son précepteur, il alla se jeter aux pieds de l'abbé Garnier, le priant avec larmes de recevoir un pécheur. L'abbé qui le désiroit lui-même, lui accorda sa demande et le revêtit deux jours après de l'habit religieux en présence de sa mere, qui répandoit beaucoup de larmes. D. Mabillon place cet événement en l'an 1064; ainsi Guibert avoit alors 12 ans, étant né en 1055.

Mab. an. l. 62, n. 56.

Guibert s'appliqua dès-lors à l'étude, et y prit un tel goût qu'il regardoit comme perdus les jours, où il n'apprenoit pas quelque chose de nouveau. Il remercie Dieu à cette occasion d'une faveur signalée qu'il lui avoit faite au moment qu'il reçut l'habit monastique. « Il me sembla » alors, dit-il, qu'un nuage qui couvroit mon cœur, se » dissipa, et je vis clairement des choses, à l'égard des- » quelles j'étois dans l'erreur et l'aveuglement. » Toutefois dans ce commencement, les vues de Guibert, en étudiant, n'étoient pas des plus pures. Le desir de la gloire, l'envie de se distinguer, s'y mêlerent, Il eut aussi contre lui des amis, qui par leurs lettres et les louanges qu'ils lui donnoient, lui faisoient envisager la science jointe à sa noblesse, comme un chemin pour arriver aux dignités; ne se souvenant point que Dieu a défendu de monter à l'autel par de telles voies. Les grands sentimens de piété que Dieu avoit mis dans le cœur de Guibert corrigerent ces défauts. Il avoit dans cet âge une aussi grande horreur pour les plus petites fautes, qu'il auroit souhaité de l'avoir dans un âge plus avancé pour les plus grands crimes.

L. 1, c. 14, p. 473.

Les progrès que Guibert fit dans l'étude lui ayant attiré l'envie de ses compagnons, après avoir supporté pendant quelque temps avec beaucoup de patience les mauvaises manieres qu'ils avoient pour lui, il forma le dessein de s'y soustraire, en se retirant dans un autre monastere, du consentement de l'abbé, et avec l'agrément de sa mere. Mais il en fut détourné par une vision qu'elle eut à son sujet, et qu'il raconte dans l'histoire de sa vie. Il resta donc dans son monastere, et continua de s'appliquer à l'étude. Le goût qu'il prit pour la poésie, et pour la lecture des poëtes prophanes, fut un écueil pour lui. Oubliant sa profession et sa

Ibid. c. 15, p. 475.

Ibid. c. 16, p. 476.

Mab. Ib. n. 98.

Guib. Ib.

Mab. an. l. 63, n. 22.

premiere ferveur, il se laissa tellement séduire par les charmes trompeurs de ces auteurs, qu'il négligeoit la lecture de l'écriture sainte, pour se livrer à la sote vanité de faire des vers : *Ita ut universæ divinæ paginæ seria pro tam ridicula vanitate seponerem.* Il en vint même au point, non-seulement de prendre plaisir à lire les poésies d'Ovide, mais même de faire usage dans ses discours et ses lettres des expressions libres et contraires à la pudeur, dont ce poëte est rempli.

Dieu qui avoit toujours des vues de miséricorde sur Guibert, le tira de cet état dangereux, par une maladie qui le fit rentrer en lui-même. Le goût qu'il avoit eu pour ces inutilités empoisonnées s'affoiblit : et comme son esprit ne pouvoit demeurer sans occupation, il fut comme par nécessité forcé de reprendre la lecture de l'écriture sainte; il en rechercha l'intelligence dans les commentaires des peres, surtout dans ceux de saint Grégoire le grand, qui donne la clef des sens mystiques. Ce fut saint Anselme qui l'exhorta à cette étude. Cet homme incomparable, comme Guibert l'appelle, visitoit souvent le couvent de saint Germer étant prieur du Bec, et depuis qu'il en fut abbé. Il y connut Guibert, alors fort jeune, et ayant goûté son esprit, il le prit en affection, s'entretenoit volontiers avec lui, et se plaisoit à l'instruire familièrement, comme un pere auroit fait son propre fils : de maniere qu'il paroissoit ne venir que pour lui dans l'abbaye de saint Germer. Ce fut en suivant les conseils de ce saint docteur qu'il se forma le goût pour l'écriture sainte, et qu'il apprit à l'interpréter selon les divers sens que le saint Esprit y a cachés, et il fit son premier essai sur l'ouvrage des six jours et le reste de la genese, qu'il dédia dans la suite à Barthelmy évêque de Laon. Voici quelle en fut l'occasion.

Guibert s'étant trouvé le jour de la fête de la Madeleine avec son abbé dans un monastere voisin, on proposa à l'abbé de dire quelques paroles d'édification à la communauté assemblée au chapitre : l'abbé qui peut-être n'avoit pas le don de la parole, s'en déchargea sur lui, et lui ordonna de parler. Il obéit, et prenant pour texte ces paroles de la Sagesse; *Sapientia vincit malitiam attingit a fine ad finem fortiter*, il fit un discours qui charma tous les assistans. Le prieur de la maison en fut si satisfait, qu'il pria l'orateur de vou-

loir bien lui donner quelque ouvrage de sa façon, où il pût trouver des pensées pour toutes sortes de sujets. Guibert qui prévoyoit que l'abbé pourroit le trouver mauvais, ne voulut point s'y engager sans lui en demander la permission. L'ayant obtenue, il commença l'ouvrage qu'il s'étoit proposé de faire sur le commencement de la Genèse, qui étoit une explication morale de l'ouvrage des six jours. Mais l'abbé ayant vu le commencement de son travail, il lui défendit de continuer. Guibert jugeant que ce qu'il écrivoit ne pourroit être pour son abbé que des *épines dans ses yeux*, continua de travailler dans un grand secret, afin qu'il n'en eût aucune connoissance. Sous le gouvernement d'un abbé si peu amateur des lettres, les travaux littéraires de notre auteur demeurèrent cachés, comme il le dit : mais cet abbé ayant quitté sa dignité vers l'an 1084, sa démission fut suivie d'une vacance qui mit Guibert en état de continuer son ouvrage, et de l'achever en peu de temps. Ce qu'il fit, et en entreprit encore d'autres, dont nous parlerons. Guibert eut pour cela toute la liberté qu'il pouvoit désirer sous l'abbé Hugues, qui avoit plus de goût pour les lettres que Garnier son prédécesseur. Ce fut alors qu'il sentit en lui les impressions de la cupidité. Le progrès qu'il avoit déjà fait dans les sciences ; les heureuses dispositions, les qualités d'esprit et du corps, qui formoient en lui une personne très-propre pour le monde, les talens, la noblesse, les vives sollicitations de parens puissans ; tout cela conspiroit à faire élever Guibert à quelque dignité ecclésiastique ; mais il eut toujours horreur d'y entrer par des voies qui ne seroient pas canoniques. Jamais il ne voulut se prêter aux mouvemens et aux démarches de ses parens. La crainte de Dieu prévalut toujours dans son cœur, et il étoit résolu de n'accepter aucune place, à laquelle Dieu ne l'auroit pas appelé. Il lui demandoit en grace, que les démarches, que l'on faisoit pour lui, n'eussent d'autres principes que Dieu même. Il étoit affligé d'entendre dire que ses parens lui cherchoient quelque dignité ecclésiastique ; et que les autres y entroient par le choix de Dieu, sans employer aucun moyen humain. Car ses parens, qui tra-

Ibid. p. 477.

Guib. ibid.

Mab. an. l. 66, n. 72.

Guib. p. 477, 478.

Guib. l. 1, c. 18, p. 480.

Ibid. col. 2.

à son inscu de le faire élire dans quelques abbayes; mais comme leur intention n'étoit pas droite, et qu'ils recherchoient moins la gloire de Dieu que leurs propres intérêts, il ne permit pas qu'ils réussissent dans leurs projets. Guibert en remercia Dieu, et ennuyé d'être le jouet de l'ambition de ses parens et de ses amis, il renonça à toute vue d'élévation, et ne songea qu'à se sanctifier dans la vie privée du cloître. Il se plaisoit à se voir petit, comme il le dit, *delectabar esse modicus*. Un rang distingué, une place élevée lui faisoit horreur : *Horrebam penitus gradum potiorum et magni nominis umbram*. Retiré en lui-même, dégagé du tumulte des passions, son ame se réunissoit toute en Dieu, n'ayant plus d'autre objet, ni d'autre ambition que celle de lui plaire. ' Il goûtoit avec joie la douceur de ce saint repos, et se trouvoit comme dans un paradis anticipé, ainsi qu'il le dit, lorsqu'au moment qu'il y pensoit le moins, il fut élu abbé de Notre-Dame de Nogent sous Couci, dans le diocèse de Laon, par le consentement unanime des religieux de la communauté, qu'il ne connoissoit point, et dont il n'étoit connu que de réputation. C'est ce qu'il est à propos de remarquer contre Casimir Oudin, qui prétend qu'il étoit religieux de Nogent lors de son élection. Il succéda à l'abbé Geoffroi, qui avoit été élu évêque d'Amiens, et fut le troisieme abbé de ce monastere qu'il gouverna avec beaucoup de sagesse. Sa pieuse mere qui vivoit encore, n'apprit qu'avec une extrême douleur l'élection de son fils. Elle lui avoit souvent inspiré de l'éloignement pour tout ce qui peut flatter l'ambition, lui représentant les dangers des dignités, par des discours si pleins de sagesse et de lumiere, qu'en l'entendant parler, on auroit cru que c'étoit, non une femme sans lettres, mais un évêque qui parloit. Elle survéquit deux ans à la promotion de Guibert, et mourut aussi saintement qu'elle avoit vécu, l'an 1106 le jour de l'Annonciation.

Nous n'entrerons point dans un plus grand détail sur ce qui regarde la personne de Guibert : ' en parlant de ses écrits, nous aurons occasion de parler de plusieurs autres actions importantes de sa vie. Après avoir gouverné pendant l'espace de vingt ans l'abbaye de Nogent, il mourut l'an 1124. On ignore le jour de sa mort, et le lieu de sa

Ibid. p. 481, col. 1.

Ib. lib. 2, c. 3, p. 491.

Mab. an. 1. 74, n. 71.

sépulture. Trois ans auparavant il avoit fondé un anniversaire pour lui. L'acte donné par l'éditeur des œuvres de Guibert, porte excommunication contre ceux qui employeroient la somme d'argent destinée pour cette fondation à quelque autre usage. Chaque prêtre devoit dire la messe au jour marqué, savoir le jour de la fête de sainte Luce, qui étoit peut-être celui auquel il avoit reçu la bénédiction. P. 627.

## § II.

## SES ÉCRITS.

1°. LA vie de Guibert écrite par lui-même, tient le dernier rang dans l'édition de ses œuvres données par D. Dacheri. C'est néanmoins par cette vie que nous commençons à rendre compte des écrits de cet auteur. Elle est divisée en trois Livres : le premier contient vingt-quatre chapitres; le second, six; et le troisième, dix-neuf. La vie de Guibert n'est pas seulement une histoire de ce qui le regarde, mais encore un ouvrage de piété et de morale, composé à l'imitation des confessions de saint Augustin, que Guibert semble s'être proposé pour modèle, surtout dans le premier livre, qui est proprement l'histoire de sa vie. Il déplore, à l'exemple de ce saint docteur, les égaremens de sa vie passée, et rend grâces à Dieu des bienfaits signalés qu'il en a reçus. « Je confesse, ô mon Dieu, en » présence de votre souveraine majesté, les égaremens infinis de ma vie; et je reconnois que mes retours fréquens » vers vous ont été l'effet de votre miséricorde et de vos » inspirations secrètes. Je confesse les miseres de mon enfance et de ma jeunesse, qui se font encore sentir dans » un âge plus mur; et ces passions déréglées fortifiées par » l'habitude, dont je ressens encore les mouvemens dans » un corps cassé par la vieillesse. Combien de fois, Seigneur, en me rappelant le souvenir de mes désordres, » et le regret que vous m'en avez toujours inspiré, admirai-je les entrailles de votre bonté, et votre patience infinie » à mon égard. » Guibert, après avoir relevé la miséricorde de Dieu lui rend grâces des faveurs, dont il l'a comblé préférentiellement à beaucoup d'autres; et reconnoît que l'abus Lib. 1, c. 1, p. 416.

P. 457, 458.

C. 3, p. 458, col 2.

Lib. 1, cap. 4, 5,  
6, 11, 12, 13, 14,  
15; lib. 2, cap. 4.

qu'il en a fait, rend son ingratitude plus criminelle. ' Il le remercie spécialement de lui avoir donné une mere recommandable par sa vertu, sa beauté, sa charité, sa modestie, son air grave, qui seul étoit capable d'inspirer du mépris des vanités du monde; son amour pour la retraite et le silence, parlant peu, et se tenant toujours renfermée dans sa maison, évitant de se trouver avec les dames de son rang. En faisant l'éloge de sa mere, Guibert déclare que l'amour qu'il a pour elle n'y a aucune part, et que les louanges qu'il lui donne sont fort au-dessous de son mérite. En parlant de sa beauté, il a soin d'ajouter qu'il seroit ridicule de lui en faire un mérite, comme on ne loue pas un pauvre de ce qu'il est jeune, si elle n'avoit été jointe en elle avec une chasteté exemplaire. ' C'est d'une telle mere que Guibert eut l'avantage de naître : aussi ne fait-il point difficulté de dire, qu'après Jesus-Christ, la sainte Vierge et les Saints, il fonde sur elle les principales espérances de son salut. Il est persuadé que, comme elle avoit de son vivant pour lui une tendresse et une affection plus particuliere, parce qu'il étoit le dernier fruit de son mariage, ce qui arrive assez ordinairement, elle ne l'oubloit point dans le ciel; ' où elle étoit remplie de Dieu, et connoissoit les miseres de son fils. Il fait encore l'éloge de sa pieuse mere dans plusieurs autres endroits, et témoigne lui être redevable de ce qu'il est revenu de ses égaremens, comme saint Augustin l'a été de sa conversion aux soins et aux larmes de sainte Monique. Il est surprenant que Guibert nous ait laissé ignorer son nom.

Notre auteur, en écrivant sa vie, n'a pas fait une simple relation de ce qui lui est personnel. ' Il y fait de longues digressions sur différens sujets. Il décrit dans le chapitre neuvieme la conversion admirable d'Evrard comte de Bre-tueil : ' dans le dixieme, celle de Simon fils du comte Raoul, célèbre par ses grands exploits; qui par son exemple et ses prédications, persuada une multitude de personnes de l'un et de l'autre sexe, de se convertir et de faire pénitence. ' Dans le onzieme, il parle de la conversion de saint Bruno, et garde un profond silence sur le prodige ou plutôt la fable, que des écrivains postérieurs ont prétendu avoir été l'occasion de la retraite du saint instituteur de l'ordre



dre des Chartreux. On trouve dans cet article un trait bien glorieux aux rois de France. Guibert parlant de la mauvaise conduite et de la tyrannie de Manassès premier, archevêque de Reims, qui fut la véritable occasion de la retraite de saint Bruno, dit que ce prélat affectoit d'imiter le faste des rois des nations étrangères. Puis il ajoute : « Je dis des nations étrangères; car les Rois de France se » sont toujours distingués par une modestie qui leur est naturelle, et telle qu'on peut dire, qu'ils ont pratiqué » ce que dit le sage : *Vous a-t'on établi pour gouverner les autres? Ne vous en élevez point : soyez parmi eux comme l'un d'entr'eux. In Francorum enim regibus ea viguit naturalis semper modestia, ut illud sapientis dictum, etsi non in scientiâ in actu tamen habuerint. Principem, inquit, te constituerunt, nolli extolli, sed esto in illis quasi unus ex illis.*

Ecl. c. 32, v. 1.

Dans les derniers chapitres, Guibert rapporte divers évènements fâcheux arrivés au monastere de saint Germer par le feu du ciel; l'heureuse mort de quelques moines, et la fin funeste de quelques autres. En finissant le premier livre, notre auteur annonce qu'il entreprendra de donner l'histoire du lieu dont il a été élu abbé. C'est effectivement ce qui fait le sujet du second livre de sa vie. Dans le premier chapitre il raconte des choses admirables d'un roi qui régnoit en Angleterre avant que notre Seigneur fût monté au ciel. Ce prince étoit habile dans la poësie et la philosophie, et avoit de plus une inclination naturelle à faire du bien et à exercer les œuvres de miséricorde : En réfléchissant sur la multitude des Dieux, que les hommes adoroient, il se convainquit qu'il n'y en a qu'un, qui est invisible, qui gouverne toutes choses; et qu'il falloit l'adorer lui seul. Comme il flottoit encore dans ses réflexions, Dieu lui inspira d'aller à Jérusalem, pour y être instruit de ce qu'il devoit croire. Il obéit, renonce à sa patrie et à sa couronne, passe en France; et après avoir traversé beaucoup de pays, il s'arrête à Nogent sous Couci, dans le diocèse de Laon. On dit qu'il y avoit autrefois dans ce lieu un temple dédié à une Vierge, qui n'étoit point encore née, mais qui devoit naître, et qui devoit enfanter un Dieu; ce qui ne doit pas paroître plus surprenant, dit Guibert, que l'autel d'Athenes dédié à un Dieu inconnu. Les Athéniens étoient

Cap. 1, p. 487, 488.

persuadés que ce Dieu inconnu naîtroit d'une femme comme tous ces autres Dieux qu'ils adoroient : Pourquoi n'auroient-ils pas fait le même honneur à la mere, dont il devoit naître? Le roi d'Angleterre s'étant reposé quelque temps dans ce lieu, continua sa route et arriva heureusement à Jérusalem, peu après l'accomplissement des mysteres, de la mort, de la résurrection, de l'ascension de notre Seigneur, et de la descente du saint Esprit. Il n'eut pas de peine à y trouver ceux qu'il cherchoit; c'est-à-dire, les apôtres, qui prêchoient publiquement et sans crainte. Ayant donc trouvé saint Pierre et les autres apôtres, avec la sainte Vierge, il leur exposa le sujet de son voyage, et les pria de lui conférer les mysteres de la nouvelle régénération. Il apprit d'eux ce qu'il devoit croire, et reçut le baptême, dans lequel on lui donna le nom de Quilius. Le nouveau baptisé, avant que de quitter Jérusalem, demanda des reliques aux apôtres, qui lui donnerent quelques parties des chaînes avec lesquelles notre Seigneur avoit été lié; de la couronne d'épines qu'on lui avoit mise sur la tête; de la croix à laquelle il avoit été attaché; de la chemise, dont la sainte Vierge étoit revêtue lorsqu'elle mit le Sauveur au monde. Quilius mit ces reliques dans une petite cassette, et se mit en route pour revenir en Occident. Etant arrivé dans les Gaules, il tomba malade au même endroit, où il s'étoit arrêté en allant, et apprit par une révélation, qu'il eut en songe, qu'il y mourroit; et que les reliques qu'il avoit apportées de Jérusalem seroient placées dans le lieu où reposeroit son corps : ce qui arriva. Longtemps après, Dieu permit que la cassette fût decouverte, et quelques fideles l'ornèrent de lames ou de feuilles d'or, d'un ouvrage ancien, qu'on conservoit encore du temps de Guibert. Tels furent les commencemens de Nogent.

Not. p. 616, col.  
1.

Quelqu'extraordinaire que paroisse ce recit, l'éditeur des œuvres de Guibert ne veut point qu'on l'accuse d'ignorance ni de mauvaise foi; parce qu'outre qu'il ne propose point ces faits comme étant absolument certains, et n'exige point qu'on les croye, il ne les rapporte que sur l'autorité de monumens, et sur la foi d'écrivains plus anciens que lui. Nous n'accuserons Guibert, ni d'ignorance, ni de mauvaise foi; mais nous ne pensons pas qu'il nous soit defendu

de croire qu'il a été un peu trop crédule; et qu'il n'a pas fait usage de la sage critique et du discernement que nous voyons en lui dans d'autres occasions.

Guibert continuant son histoire de Nogent, rapporte C. 2, p. 489. que ce lieu devint célèbre par plusieurs miracles opérés par l'intercession de la sainte Vierge, dans une église dédiée à cette sainte mère de Dieu. Ce fut ce qui engagea des personnes de piété à proposer d'y mettre des moines, pour célébrer l'office divin et desservir l'église, qui s'accrut par la libéralité des seigneurs de Couci et la piété des fideles des environs. Henri abbé de saint Remi de Reims, qui l'étoit aussi d'Homblieres près la ville de Saint-Quentin en Vermandois, fut choisi pour avoir soin de cette nouvelle abbaye, dont il fut le premier abbé. Il en fit consacrer l'église par Helinand évêque de Laon, dans le diocèse duquel étoit l'abbaye de Nogent. Henri se voyant cassé de vieillesse, pensa à se démettre du gouvernement en faveur d'un neveu, mais il ne réussit pas dans ses vues; et l'élection tomba sur Geoffroi moine du Mont Saint-Quentin près de Peronne, qui se conduisit avec beaucoup de sagesse. L'an 1104, Geoffroi ayant été élu évêque d'Amiens, Guibert fut choisi pour lui succéder dans l'abbaye de Nogent. Nous ne dissimulerons pas qu'il y a de la partialité dans le récit que fait notre auteur de l'élection de Geoffroi, en faisant entendre qu'il aspirait à cette place, ou du moins en témoignant du doute, s'il l'avoit recherchée ou redoutée : *Utrum affectabat, an verebatur, novit Deus.* Ce soupçon nous paroît injuste; ainsi que ce qu'ajoute encore Guibert, que les commencemens de son épiscopat furent beaux, mais que la fin n'y répondit point. Il est certain que l'élection de Geoffroi fut très-canonique, ayant été faite par le clergé d'Amiens, agréée par le roi Philippe, et confirmée dans le concile de Troyes tenu par le légat Richard. Geoffroi qui se trouvoit à ce concile, fut le seul à qui elle déplut, selon le témoignage de Nicolas, auteur de la vie de ce prélat. Sa conduite fut très-régulière, très-édifiante, et bien soutenue depuis son entrée dans l'épiscopat jusqu'au dernier moment de sa vie, qu'il termina par une mort précieuse aux yeux du Seigneur.

Mab. an. 1. 70, n. 76.

Guib. ibid. p. 491, col. 1.

Dans le troisieme chapitre, Guibert rapporte de quelle P. 491.

K k k ij

maniere il fut élu abbé de Nogent, ce qui se passa dans la cérémonie de son élection, le discours qu'il fit à cette occasion en présence de sa communauté, le présage qu'un religieux tira de son bon gouvernement, sur ce qu'à l'ouverture du texte de l'évangile, qui lui fut présenté à baiser, il avoit d'abord fixé les yeux sur ce verset : *lucerna corporis tui est oculus tuus*. Le quatrième chapitre est tout entier sur la bienheureuse mort de sa pieuse mere. Dans le cinquieme, il parle d'un excellent religieux de l'abbaye de saint Germer, Juif de naissance, qui avoit été sauvé du carnage de ceux de sa nation, qui se fit à Rouen dans le temps de la publication de la croisade : ceux de cette ville, qui se préparoient à cette expédition, voyant des Juifs, se dirent les uns aux autres : « Qu'est-il nécessaire » d'aller jusqu'en Orient pour attaquer les ennemis de Dieu, » tandis que nous avons sous nos yeux des Juifs, qui sont » ses plus grands ennemis ? » Aussitôt ils prennent les armes, et égorgent tous les Juifs qu'ils rencontrent, sans distinction d'âge ni de sexe; n'épargnant que ceux qui consentoient à se faire chrétiens. Guillaume fils de la comtesse Helisende veuve du comte d'Auge, eut compassion d'un jeune enfant, le sauva du carnage, et le mit entre les mains de la comtesse sa mere, qui le reçut avec plaisir, et lui demanda s'il vouloit être chrétien. L'enfant qui craignoit la mort, témoigna qu'il le désiroit, reçut le baptême, et fut appelé Guillaume, du nom de celui qui lui avoit sauvé la vie. Guibert avoit appris ce fait de la comtesse Helisende elle-même, qui lui raconta à ce sujet un miracle singulier arrivé lorsque l'enfant reçut le baptême. La comtesse prit soin de l'éducation de ce jeune néophyte, et lui fit apprendre le latin. Puis craignant que ses parens ne le pervertissent, comme ils l'avoient tenté plusieurs fois, elle le mit dans l'abbaye de saint Germer, où il embrassa la vie monastique et devint un excellent religieux. Il fit tant de progrès, non-seulement dans la piété, mais encore dans les sciences, qui étoient alors florissantes dans ce monastere, qu'il l'emporta sur tous les plus habiles, qui y étoient en grand nombre : *Ibi litteratorum multitudo*. Guibert pour le fortifier dans la foi qu'il avoit embrassée, lui adressa un petit traité, qu'il avoit fait quatre ans aupara-

vant pour réfuter le comte de Soissons, fauteur des Juifs et qui judaïsoit lui-même. Guillaume prit tant de goût à la lecture de l'écrit, que lui avoit envoyé l'abbé de Nogent, qu'il entreprit lui-même quelque ouvrage semblable pour la défense de la foi (1). C'est ce que nous apprenons de Guibert, et ce que nous remarquons ici, pour n'être pas obligés d'y revenir. Dans le dernier chapitre, Guibert raconte l'aventure d'un domestique de Guescelin seigneur de Chaulni, qui obligé de passer une riviere pour se rendre à son poste, et ne trouvant point de barque pour le porter à l'autre bord, appella le diable à son secours. Le diable se présente, lui offre de le passer, le transporte près de Sutry en Italie, et lui casse la cuisse en le mettant à terre. Son maître qui revenoit de Rome, où il avoit fait un pèlerinage de dévotion, le rencontra le lendemain sur le chemin; et ayant appris son aventure (vraie ou fausse), il le fit porter à la ville pour en avoir soin. A cette histoire, ou si l'on veut à cette fable, Guibert ajoute la conversion d'un clerc de Reims, qui s'étant fait chanoine régulier, quitta son état pour rentrer dans le monde; mais frappé de maladie, il revint à résipiscence et embrassa la vie monastique dans l'abbaye de saint Nicaise de Reims, où il finit heureusement ses jours, après avoir été tourmenté longtemps par les démons.

Ibid.

Le troisieme livre de la vie de Guibert contient en vingt-un chapitres, l'histoire des événemens tragiques arrivés de son temps dans la ville de Laon, dont il fait remonter l'origine jusqu'à Ascelin, surnommé Adalberon, qui par une insigne trahison livra à ses ennemis, comme un autre Judas, le jour du jeudi saint, le jeune roi son maître, auquel il avoit fait serment de fidélité. Helinand qui avoit été chapelain d'Edouard roi d'Angleterre, succéda à Adalberon. Il n'avoit ni naissance ni lettres, *litteraturæ pertenuis*; mais beaucoup d'argent et une ambition démesurée: en sorte que non content de l'évêché de Laon, il s'empara du siege de Reims par ses intrigues et son argent; mais le pape l'obligea de le quitter. Quelqu'un lui ayant un jour

Lib. 3, c. 1, p. 496.

C. 2.

(1) *Quem (libellum) ille, ut audio, tantopere amplectitur, ut de fidei ratione aliqua compitando piè illud opusculum æmuletur.*

L. 3, c. 3, p. 496,  
497.

demandé pourquoi il portoit si loin ses vues ; il lui répondit naïvement, que s'il pouvoit réussir à devenir pape, il l'entreprendroit. Toutefois Guibert loue Helinand de sa libéralité pour l'entretien et l'ornement de son église, et de sa fermeté à en soutenir les droits. Il eut pour successeur Ingelramne, prélat qui pouvoit passer pour avoir de la naissance et des lettres en comparaison d'Helinand, mais sans fermeté, sans honneur, et sans aucuns sentimens de religion. Libre dans ses paroles, peu régulier dans sa conduite, il favorisa ouvertement les désordres d'un de ses parens nommé Ingelramne, qui avoit enlevé la femme de Goderoi comte de Namur. Il donna même secrètement l'absolution au comte et à la complice de son crime, qui avoient été excommuniés plusieurs fois l'un et l'autre par les évêques. Ingelramne mourut misérablement quelque temps après. Après sa mort, le clergé se partagea et fit une double élection : les deux élus, nommés Gautier et Ebles, qui étoient archidiaques, furent rejettés tous les deux par le pape, à cause de l'irrégularité de leur conduite. Un troisieme, chantre de cette église, étant venu en cour, sous prétexte de solliciter l'évêché pour un autre, le demanda pour lui-même, et l'obtint du roi, après lui avoir fait de grands présens et lui en avoir promis de plus grands. Mais il fut frappé de mort, le jour même qu'il attendoit les envoyés du roi pour le mettre en possession du siege épiscopal. Il fut mis après sa mort dans la chaire qu'il avoit ambitionné ; où l'on rapporte qu'il créva.

C. 4, p. 498.

Enfin le siege de Laon vacant depuis environ deux ans, fut rempli par Gaudri, qui pour le malheur de la ville et de toute la province, fut élu à la sollicitation du roi d'Angleterre, dont il étoit référendaire. Tous consentirent à l'élection, excepté le seul Anselme, *la lumiere de toute la France et de toute l'Eglise latine*. C'est l'éloge que fait de cet homme célèbre, Guibert, qui consentit lui-même à l'élection quoiqu'avec peine. Gaudri se rendit à Laon, puis il se mit en chemin pour aller à Rome, avec les abbés de saint Vincent de Laon, de Ribemont et de Nogent, qu'il avoit engagés à l'accompagner. Ayant appris à Langres que le pape venoit en France (c'étoit Pascal II, qui vint

l'an 1107, chercher un asyle dans ce royaume, à l'exemple de ses prédécesseurs,) ils l'attendirent dans cette ville. Les clerks de Laon allèrent à Dijon trouver le pape, qui étant déjà informé de ce qui s'étoit passé, promit de leur donner satisfaction. Mais les personnes de sa cour sachant que l'élu étoit riche, ils applaudirent et firent son éloge. Car, dit Guibert, aussitôt qu'on parle d'or à ces sortes de gens, ils s'adoucissent. *Moris enim est, ut audito auri nomine mansuescant.* Le pape discuta l'élection dans une assemblée, à laquelle Anselme, qui seul s'y étoit opposé, se trouva : mais celui-ci jugeant que son opposition seroit inutile, et que ce seroit entreprendre d'arracher la massue de la main d'Hercule, il cessa ses poursuites, et Gaudri fut confirmé. Guibert se fit beaucoup goûter dans cette occasion, où il fut presque le seul qui parla : ' il en reçut des complimens de la part des cardinaux, qui lui témoignèrent avoir été satisfaits de l'entendre. Mais, dit Guibert, ce n'étoit point tant mon éloquence qui leur faisoit plaisir, que l'argent dont Gaudri étoit chargé. Trois ans après son ordination, le prélat forma une conjuration contre Gerard de Crécy, ou de Cherisi, qui étoit un seigneur distingué dans le pays par sa probité et son grand courage : ' et afin de ne pas paroître avoir part à cette conjuration, il alla à Rome. Pendant son absence les conjurés massacrèrent Gerard, comme il faisoit sa priere dans l'église. Le frere de l'évêque étoit à leur tête, et donna le premier coup. Gaudri en apprit la nouvelle avec grande joie ; et trouva moyen par les présens qu'il fit à Rome de se laver du soupçon de ce crime, et d'obtenir des lettres du pape adressées au roi, aux évêques, et aux abbés de son diocèse, par lesquelles il étoit déclaré innocent du meurtre de Gerard. Hubert évêque de Senlis, fit la cérémonie de la réconciliation de l'église ; ' et Guibert prononça le discours, à la priere d'Anselme et du clergé ; prenant ces paroles pour texte : *Salvum me fac, Deus, quoniam intraverunt aquæ usque ad animam meam.* ' Guibert nous a conservé une partie de son sermon, dans lequel il déclara que les meurtriers de Gerard, et tous les complices de ce meurtre étoient excommuniés : ce qui lui attira une haine implacable de leur part, et en particulier celle de l'archidiacre Gautier,

P. 499.

C. 5, p. 500.

C. 6, p. 502.

C. 7, p. 503.

Fleur. Hist. eccl.  
t. 14, p. 165, 166.

Guib. p. 504.

qui étoit du nombre des conjurés. ' Cependant le roi persuadé que Gaudri étoit coupable de la mort de Gerard, fit saisir tous ses biens : ensorte que le prélat à son retour de Rome ne put rentrer dans Laon. Mais bientôt à force de présens, il s'accommoda avec Louis le Gros, et rentra triomphant dans la ville. ' La corruption des mœurs des habitans étoit extrême, tant dans le clergé que dans le peuple; la licence y régnoit au point, qu'on n'y craignoit ni Dieu ni souverain. Les gens du roi même y étoient insultés : on exerçoit des violences inouïes sur les gens de la campagne : ce n'étoit que vols, que brigandages, que meurtres. Quiconque sortoit la nuit étoit dépouillé, maltraité, et souvent mis à mort. Pour remédier à ces désordres, et en même-temps dans la vue de tirer de l'argent du peuple, le clergé et les principaux de la ville lui proposerent de l'affranchir de la servitude, et de former ensemble une société pour leur sûreté réciproque, moyennant une somme d'argent. Le peuple accepta avec joie cette offre, et donna les sommes qu'exigeoient le clergé et les seigneurs, qui firent serment de le maintenir en liberté. Telle fut l'origine de la commune de Laon, l'une des premières, dont il soit fait mention. (On sçait que les communes, étoient des sociétés, que formoient entr'eux les habitans des villes par la concession de leurs seigneurs, pour se défendre contre les violences des nobles, et se rendre justice eux-mêmes. ' Ceux qui juroient ces sociétés, se nommoient proprement bourgeois. Mais comme les habitans des villes et des villages étoient encore serfs pour la plupart, ils rachetoient leur liberté par de grosses sommes, qu'ils donnoient au roi, ou au principal seigneur, pour obtenir ce droit de commune et réduire à une seule taxe toutes les redevances qu'ils payoient auparavant.) Gaudri n'étoit point à Laon lorsque la commune s'établit; il étoit allé en Angleterre pour y amasser de l'argent, dont il avoit besoin pour se soutenir. A son retour il apprit l'établissement fait pendant son absence, et s'y opposa d'abord. Mais ensuite gagné lui-même par l'argent du peuple, il y consentit et jura d'observer la commune, ' qui fut aussi confirmée par le Roi Louis le Gros. Dans la suite Gaudri se repentant de ce qu'il avoit fait, résolut de rompre la commune.



mune. Ayant assemblé dans son palais les principaux de la ville avec quelques-uns des clercs, il concerta les moyens pour y réussir. Le succès répondit à ses vues, malheureusement pour lui, car il lui en couta la vie. Les bourgeois et le peuple au désespoir de se voir réduits en servitude, et exposés à mille vexations de la part du prélat, jurèrent sa perte, et le massacrèrent le 25 d'avril de l'an 1112, qui étoit le jeudi de la semaine de Pâques. Son cadavre, après avoir été exposé pendant plus de vingt-quatre heures aux insultes et à la rage d'une populace furieuse, fut enfin enlevé par les soins d'Anselme, et porté à l'abbaye de saint Vincent, où on l'enterra à la hâte. Guibert fait ensuite la description des maux effroyables qui suivirent le meurtre de Gaudri. Le palais épiscopal, la cathédrale même, et plusieurs autres édifices furent réduits en cendres. Les bourgeois de Laon craignant la colere du roi, appellerent à leur secours Thomas de Marle, fils du seigneur de Couci, le plus cruel tyran du pays; accoutumé depuis sa jeunesse à commettre toutes sortes de crimes, et à exercer des brigandages et des cruautés inouies.

Cap. 8, 9, 10.

Après que les troubles furent un peu apaisés, on prit des mesures pour réparer les désordres. Le clergé demanda au roi la permission de procéder à l'élection d'un évêque, mais ce prince nomma lui-même Hugues doyen de l'église d'Orléans, qui ne tint le siege que quelques mois. Il eut pour successeur Barthelemi chanoine trésorier de Notre-Dame de Reims, qui fut élu canoniquement, et placé malgré lui sur ce siège. Guibert remarque à l'occasion de ce prélat, ainsi qu'à celle de son prédécesseur, et en plusieurs autres, que c'étoit la coutume dans ce temps, au sacre des évêques et à la bénédiction des abbés, de consulter l'écriture sainte, pour en tirer un pronostic de leur gouvernement. C'est la superstition, que les anciens appelloient le sort des saints. On doit remarquer ici le peu de fonds qu'on pouvoit faire sur ces sortes de pronostics, puisque ce furent les mêmes paroles de l'écriture sainte, *tuam ipsius animam pertransibit gladius*, qui servirent de pronostic pour Gaudri et pour Barthelemi : quoique la conduite et la fin de ces deux prélats aient été si différentes. Si Guibert avoit survécu à Barthelemi, il auroit reconnu

Guib. p. 514.

l'abus de cette pratique, et l'événement lui auroit appris que c'est mal-à-propos qu'il a conclu du pronostic de Barthelemi, qu'il doit craindre que quelque malheur ne lui arrivât: *Quid autem infortunii sibi imminet, viderit Deus.*

P. 512, 513, 514. Pour réparer l'église de Laon, on porta les reliques qui avoient été sauvées de l'incendie, dans différentes provinces de France, et même jusqu'en Angleterre. Dieu fit plusieurs miracles, selon le rapport de Guibert, dans les pays où ces reliques furent portées; ce qui produisit de si abondantes aumônes, que l'église fut réparée en très-peu de temps. Notre auteur après avoir fait le détail des malheurs arrivés à la ville de Laon et à la province, parle de ceux que l'établissement de la commune occasionna aussi à Amiens, et blâme fort l'évêque d'avoir consenti à cet établissement, qui eût des suites presque aussi funestes à la ville d'Amiens qu'à celle de Laon. Nous avons déjà remarqué, que Guibert n'est pas assez équitable à l'égard de Geoffroi évêque d'Amiens; il en parle encore ici avec moins de ménagement, donnant une interprétation maligne à toutes ses démarches; il l'accuse même d'avoir fait un discours plus digne de Catilina que d'un ministre de Dieu, en présence du roi et du peuple, pour les engager à attaquer les rebelles qui s'étoient retirés dans la tour d'Amiens. Il est vrai que Guibert a raison de dire qu'il ne convient point à un évêque d'exhorter à répandre le sang humain.

P. 517. Dans le seizième chapitre, notre auteur rapporte un événement sur lequel il fait une réflexion qui mérite d'être remarquée. Un fameux voleur nommé Ansel, ayant pris des croix, des calices d'or, porta son vol chez un marchand de Soissons pour le lui vendre, et lui fit promettre avec serment qu'il ne le déclareroit point. Le marchand ayant ensuite entendu prononcer l'excommunication dans les églises de Soissons contre les complices de ce vol, vint à Laon, et découvrit la chose au clergé. Ansel nie le fait: le marchand lui propose de se battre pour en décider: Ansel l'accepte, et tue le marchand. Il faut, dit sur cela Guibert, ou, que le marchand ait mal fait de découvrir un secret qu'il avoit promis avec serment de garder; ou, ce qui est beaucoup plus vrai, que la loi (de se battre pour décider de l'in-

nocence et de la vérité) est injuste. Car il est certain, ajoute-t'il, qu'il n'y a aucun canon qui autorise une telle loi.

Dans le dix-septieme chapitre, ' il parle des mœurs cor- P. 518.  
rompues, des impiétés, et de la mort malheureuse de Jean comte de Soissons, contre lequel il avoit fait un écrit sur l'Incarnation, qu'il adressa à Bernard doyen de Laon. Ce comte non-seulement favorisoit les Juifs, et judaïsoit lui-même, mais il étoit encore attaché à des hérétiques de son temps, qui enseignoient la plûpart des erreurs des Gnostiques, des Ebionites, et surtout des Manichéens; et commettoient toutes sortes d'infâmies dans des lieux souterrains et cachés où ils s'assembloient. ' Selon eux, P. 519.  
l'Incarnation du Verbe, sa vie, sa mort, sa résurrection, n'avoient point été réelles, mais en apparence. Ils rejettoient le baptême que les enfans reçoivent sur la foi des pareins. Ils avoient une telle horreur du mystere de l'Eucharistie, qu'ils appelloient bouche d'enfer la bouche des prêtres. Lisiard évêque de Soissons fit venir les deux chefs de ces hérétiques, nommés Clémentius et Evrard, qui étoient deux freres; et leur reprocha leurs erreurs et leurs conventicules. Ils convinrent des assemblées secretes, mais du reste leurs réponses furent conformes à la foi orthodoxe; *Christianissimè responderunt, conventicula non negârunt* : ensorte que l'évêque ne pouvant tirer la confession de leurs erreurs, et les témoins étant absens, il les condamna au jugement de l'eau exorcisée. Tandis qu'on préparoit ce qui étoit nécessaire pour cette épreuve, ' Lisiard pria Guibert de les P. 520.  
interroger en particulier, pour tâcher de tirer l'aveu de leurs hérésies. Mais il ne put rien leur faire avouer, et fut d'avis qu'on exécutât le jugement de l'évêque. Le prélat dit la messe, à laquelle il communia les accusés, en disant : *Que le corps et le sang de Notre Seigneur soit aujourd'hui une épreuve pour vous*. Puis il fit l'exorcisme de l'eau, dans laquelle on jetta Clémentius, après qu'il eut assuré avec serment n'avoir jamais rien cru ni enseigné de contraire à notre foi. Loin d'aller au fonds de l'eau, il surnagea comme un roseau et fut tenu pour convaincu. On le mit en prison avec son frere, qui avoit confessé ses erreurs, mais sans y renoncer. On arrêta aussi deux autres héréti-

ques qui étoient venus de Dormans à ce spectacle. Ensuite Lisiard et Guibert partirent pour aller consulter les évêques du concile, qui se tenoit à Beauvais, sur ce qu'il y avoit à faire. Mais le peuple de Soissons craignant qu'on ne traitât ces hérétiques avec trop de douceur, courut à la prison, et les en ayant tirés, il les brûla hors de la ville. [C'est ce qui nous a paru de plus remarquable dans les trois livres de la vie de Guibert, qui mérite d'être cru dans ce qu'il rapporte comme témoin oculaire, quoique d'ailleurs trop crédule sur les faits merveilleux. Il étoit âgé lorsqu'il composa cet ouvrage, puisqu'il y marque que son corps étoit cassé de vieillesse. Il y fait mention de la plûpart des écrits qui nous restent de lui, et dont nous allons rendre compte.

2°. La première production de Guibert paroît être le sermon qu'il fit le jour de la Madeleine dans un monastere étranger, où il avoit accompagné son abbé. Nous avons déjà vu de quelle maniere il s'y trouva engagé, et le succès qu'il eut. Ce sermon n'est point un panégyrique de la sainte, mais un discours de morale, dans lequel l'orateur prenant pour texte ces paroles de l'écriture : *La malignité ne peut prévaloir contre la sagesse; elle atteint avec force depuis une extrémité jusqu'à l'autre, et dispose de toutes choses avec douceur*, il cherche quelles peuvent être les extrémités entre lesquelles la sagesse tient le milieu, et atteint depuis l'une jusqu'à l'autre. Il les trouve dans trois paraboles de l'évangile; sçavoir, la parabole du trésor caché dans un champ. 2°. Celle d'une pierre précieuse achetée par un marchand. 3°. Celle du filet jetté dans la mer. Le prédicateur, suivant le génie de son siècle, donne dans l'allégorie, et cite grand nombre de textes de l'écriture, auxquels il donne presque toujours des sens figurés. Il explique les trois paraboles de Jesus-Christ, sur-tout de sa passion et de sa résurrection, par lesquelles il nous a mérité tous les dons de la sagesse. Il y montre combien Dieu est fort, et en même temps plein de douceur; mais pour le sentir il faut le goûter. Il parle des mysteres de notre religion en habile théologien; et de la vie spirituelle en homme d'une piété éclairée et solide. Il y a une grande abondance de pensées et d'instructions, sur plusieurs points très-importants; sur la confiance que nous devons avoir dans la médiation

de Jesus-Christ, sans laquelle la vue de nos péchés nous feroit tomber dans le désespoir; sur le souvenir de sa passion; sur la conformité que nous devons avoir avec lui, par la pénitence et la mortification de nos corps; sur le renoncement à nous-mêmes et à notre propre volonté; « qui, dit-il, » dépouille le paradis, et enrichit l'enfer; qui rend inutile » le sang de Jesus-Christ, et soumet le monde à l'empire » du démon. » Le prédicateur finit par une courte et belle récapitulation de son discours, où il y a un trait remarquable, et qui peut faire juger qu'elle étoit sa charité pour les malades. « L'avarice s'efforce de détruire la miséricorde, et sous le spécieux prétexte du bien, elle s'oppose à » ce qu'on vende ce qui appartient au monastere pour sou- » lager les malades; comme si les soulagemens qu'on procure » aux malades, étoient capables de ruiner le monastere. » D. Mabillon a donné ce sermon parmi les ouvrages faussement attribués à saint Bernard; mais le sçavant éditeur avertit qu'il croit que Guibert de Nogent en est auteur, fondé sur ce qu'il dit lui-même dans le seizieme chapitre du premier livre de sa vie. Dans les annales de l'ordre de saint Benoît, D. Mabillon dit encore expressément que ce sermon est de Guibert, et que les auditeurs en furent si satisfaits, que le prieur du monastere pria le prédicateur de le lui donner par écrit.

T. 2, p. 701.

An. I. 64, n. 120.

3°. L'éditeur des œuvres de Guibert a mis à la tête de ses écrits un petit traité très-méthodique et très-instructif sur la maniere de prêcher. Le P. Alexandre l'a jugé si solide, qu'il en conseille la lecture à tous ceux qui se préparent à ce saint ministere, ou qui sont chargés d'annoncer la parole de Dieu. Notre auteur remarque d'abord qu'il est très-dangereux à celui qui est chargé par le devoir de sa charge d'annoncer la parole de Dieu, de ne pas remplir ce devoir; et que comme c'est une chose damnable de donner mauvais exemple, on n'est gueres moins digne de blâme, de ne pas vouloir contribuer à la guérison des pécheurs en les instruisant. Les hommes, continue ensuite Guibert, ont à cet égard des vues différentes. Il en est qui s'abstiennent de prêcher par orgueil, d'autres par dégoût, d'autres par envie. Les premiers ne veulent point passer pour précheurs, parce que c'est une qualité qu'on méprise. Il en

est cependant d'autres qui prêchent par orgueil et par ambition. Si l'on compare ces deux sortes de personnes, dont les uns refusent de prêcher par orgueil, et les autres prêchent par vanité; ces derniers sont plus utiles que les premiers, puisqu'ils instruisent et ne font tort qu'à eux-mêmes par le motif qui les conduit : au lieu que ceux qui s'en abstiennent font tort, par leur silence, à ceux qu'ils ne veulent pas instruire, et à eux-mêmes par leur orgueil.

Ceux qui s'abstiennent de prêcher par envie, le font, ou parce qu'ils ne veulent pas contribuer à rendre meilleurs par leurs instructions ceux à qui ils annonceroient la parole de Dieu; ou parce qu'ils craignent qu'en leur faisant part de ce qu'ils savent, ils ne deviennent aussi habiles qu'eux, ou même qu'ils ne les surpassent. Il est une autre sorte d'envie, qui porte quelquefois un prédicateur à s'appliquer avec plus d'ardeur à l'étude, non dans la vue d'édifier, mais par le desir de l'emporter sur d'autres prédicateurs. Celui-là est un mauvais dispensateur de la parole de Dieu, et se perd en cherchant les autres; mais de quelque manière qu'on annonce Jesus-Christ, il faut s'en réjouir, et on ne doit point rejeter celui qui dispense la parole de Dieu, parce que le mercénaire ne laisse pas d'être utile en beaucoup de choses.

Enfin il en est qui ont du dégoût pour la prédication; ce qui n'est point surprenant dans ceux qui ne font aucune bonne action; mais il y'en a d'autres qui vivent bien, dont la conduite est édifiante, et qui parce qu'ils n'ont point charge d'ame dans l'église, s'imaginent qu'ils n'ont point d'obligation d'annoncer la parole de Dieu à leurs freres : ce qui est très-absurde, dit Guibert, qui soutient que tous les chrétiens qui ont quelque science de l'écriture, sont obligés d'enseigner la parole de Dieu. « Car si, selon saint Am-  
» broise, dit-il, celui qui n'empêche pas qu'on fasse injure  
» à son prochain, lorsqu'il le peut, est aussi coupable que  
» celui qui la fait; ne peut-on pas dire que celui-là est également coupable, qui voit pécher son frere et qui ne veut  
» pas le reprendre? » Le ministre de la parole ne doit rien dire dans ses exhortations qui ne vienne de Dieu, comme de sa source; il ne doit avoir que Dieu en vue, et ce seroit un sacrilège que de chercher sa propre gloire. Car si le vol

est regardé parmi les hommes comme un crime très-honteux, quel est le crime de celui qui enleve à Dieu ce qui lui appartient, et se l'approprie? *Si furtum inter humana negotia probrosissimum est, quid criminis esse putamus, sua subtrahere Deo, et sibi arrogare?*

Notre auteur veut que le prédicateur joigne la pratique des vertus à l'instruction des autres, qu'une conscience pure soit comme le livre d'où il tire la matière de son discours, afin qu'en prêchant le bien aux autres, il ne soit point tourmenté par le souvenir de ses crimes, et qu'une secrète confusion n'arrête point ses paroles (1). La prière doit précéder la prédication, afin que l'ame étant toute embrasée de l'amour de Dieu, elle exprime avec force les sentimens qu'elle a de lui, et allume dans les cœurs de ses auditeurs le même feu dont elle brûle elle-même. Car un discours prononcé d'une manière tiède et languissante, n'étant pas même agréable à celui qui le prononce, ne peut plaire à personne. Ce seroit une merveille, si un discours prononcé par un orateur qui n'est point animé, étoit capable d'animer les autres. L'expérience nous apprend que de tels discours ne sont propres qu'à accabler d'ennuis, et à mettre l'auditeur de mauvaise humeur. Un autre défaut que le prédicateur doit éviter, est d'être ennuyeux et à charge par sa longueur. On lit dans saint Ambroise, qu'un discours ennuyeux met en colère. C'est ce qui arrive, soit lorsqu'on répète les mêmes choses, soit lorsqu'on s'étend trop sur différens sujets. Le prédicateur ne doit pas trop se livrer à son zèle, quelque grand qu'il soit, quelque soit son sujet, quelque heureuse que soit sa mémoire, quelque facilité qu'il ait de parler avec grace et éloquence; il doit avoir égard à la foiblesse de ses auditeurs, et penser qu'il vaut mieux débiter un petit nombre de vérités qui sont reçues agréablement, que de débiter une infinité de choses, dont on n'en retiendra aucune. Il est à propos qu'il finisse toujours avant que d'ennuyer, afin que lorsqu'il parlera une autre fois, il trouve les esprits disposés à l'écouter.

Guibert ajoute à cela un avis très-sage sur ce que doivent faire les prédicateurs, pour se proportionner à la por-

Guib. p. 4, col. 1.

(1) *Sit liber noster, ex quo nostræ procedat textus orationis, pura conscientia, ne dum lingua aliis bona annuntiat peccati memoria nos intus mordeat, quæ locutionis impetum occulta confusione præpediat.*

tée de leurs auditeurs. Ils en ont de sçavans et d'ignorans : il faut qu'ils aient égard aux uns et aux autres. Pour cela ils doivent expliquer les choses aux ignorans d'une maniere claire et intelligible; et en mêler de plus relevées pour les sçavans. Il dit qu'il est à propos de mêler des sentences de l'ancien Testament dans les sermons, parce qu'elles paroissent nouvelles et réveillent les auditeurs. Venant ensuite aux sujets que les prédicateurs doivent prendre, il les réduit aux quatre sens de l'écriture; sçavoir l'historique, qui rapporte les événemens; l'allégorique, qui sous un discours propre à une chose, en fait entendre une autre; le tropologique, qui est une expression morale, qui apprend à régler les mœurs; l'anagogique, ou mystique, qui élève l'esprit aux choses célestes et divines de la vie future et éternelle. L'auteur démontre ces quatre sens, en prenant pour exemple le mot de Jérusalem. Selon le sens historique, c'est une ville; dans le sens allégorique, il signifie l'église; dans le tropologique, c'est l'ame fidele, qui soupire après la jouissance de la paix éternelle; selon l'anagogique, il marque la vie des citoyens célestes, qui jouissent dans le ciel du souverain bonheur en voyant Dieu. De ces quatre sens, le plus utile, et celui auquel le prédicateur doit plus particulièrement s'attacher, est le moral. D'ailleurs il est plus aisé, et il y a plus de sureté à traiter de la nature des vertus, que de ce qui regarde la foi. Car en voulant quelquefois trop approfondir les mysteres, on donne occasion en en parlant à des esprits bornés de tomber dans l'erreur, au lieu qu'en traitant des matieres de morale, on en retire de l'utilité. Ainsi quoique le sens allégorique soit plus agréable, et quoiqu'il soit quelquefois nécessaire de parler de ce qui regarde la foi et l'intelligence de l'écriture, néanmoins le principal objet du discours doit être les mouvemens intérieurs, c'est-à-dire, les passions. Ces mouvemens et ces passions sont si communes à tous les hommes, qu'un discours qui traite de cette matiere ne peut être obscur, n'y ayant personne, qui, réfléchissant sur lui-même, n'y apperçoive comme écrit dans un livre tout ce que peut dire le prédicateur touchant les différentes tentations.

Un prédicateur ne doit pas moins s'appliquer à donner  
des



des avertissemens sur la liaison des vices et sur les moyens de les éviter, que sur la pratique des vertus ; il peut faire beaucoup de fruit, en faisant connoître de quelle maniere les vices naissent les uns des autres, et les effets pernicieux qu'ils produisent. Il y a des hommes si grossiers, si charnels, et si plongés dans la matiere, qu'ils n'entendent et ne comprennent que ce qui est sensible, et ce que les bêtes mêmes peuvent comprendre : en sorte que les vices du corps et de l'ame, auxquels ils sont sujets, et sous le joug desquels ils vivent, leur sont inconnus, et qu'ils les ignorent jusqu'à ce qu'on les leur fasse connoître. « Je dis donc, » continue Guibert, et je dis vrai, que quelquefois un discours de la nature du vice n'est pas moins utile qu'un discours sur la nature des vertus. Car si je ne connois la laideur du vice, comment aimerai-je la vertu ? Et comment fuirai-je le vice, si je ne connois ce qui est bon, et que je ne puis acquérir, si je ne fuis le vice. Il y a des légumes, il y a de la ciguë ; l'un est bon, l'autre est mortelle. » Il faut connoître l'un et l'autre, afin de n'être point exposé à s'empoisonner, en mangeant de la ciguë avec des légumes. Il est donc nécessaire de faire connoître le vice, afin qu'on l'évite.

' Il n'est point de prédication plus utile, que celle qui fait connoître l'homme à l'homme lui-même ; et qui le rappelant du dehors où il est répandu, le fait rentrer au dedans de soi, et le représente comme dépeint devant ses yeux. Pour traiter cette importante matiere de l'homme intérieur, Guibert renvoye aux morales de saint Grégoire, et aux écrits de Jean Cassien. Mais on l'apprend surtout par sa propre expérience ; et rien n'est plus utile à l'ame, que de réfléchir sur ce qui se passe en elle-même. C'est par cette expérience que l'homme connoît les victoires qu'il remporte sur les tentations, en leur résistant courageusement ; ses affoiblissements et ses chutes, lorsqu'il se lasse du combat et qu'il désespere de pouvoir résister à des attraits, auxquels son cœur étoit impénétrable ; ses retours vers Dieu, qui lui fournissent différens moyens pour le relever, ou pour l'empêcher de tomber ; soit en lui inspirant l'esprit de componction, c'est-à-dire, en lui faisant sentir la foiblesse de sa volonté ; soit en lui faisant entendre quelque discours

P. 5.

Ibid.

Col. 2.

P. 6.

de piété; soit en lui faisant lire quelque page de l'écriture, qui tire l'esprit de sa langueur; soit enfin par une infinité d'autres moyens, qui rappellent l'homme au bien. Guibert fait à cette occasion une description pathétique de l'état des justes, qui travaillant à leur perfection, sont exposés aux flots des tentations. Ils en sont agités, mais ils ne sont pas submergés. Dans ces violens combats de l'esprit et de la chair, qui se heurtent et se font la guerre, ils ne cessent point d'agir et de résister courageusement; et loin de tomber dans le désespoir, ils tournent leurs regards vers Dieu, et se jettent entre les mains du Tout-puissant, qui peut les délivrer des maux dont ils gémissent. Ceux-là ont vu, dans l'abattement d'esprit, dans les nuages de la tentation, dans la crainte de pécher, c'est-à-dire, *ils ont éprouvé les œuvres du Seigneur, et les choses étonnantes qu'il fait au milieu de l'abîme.* Après être sortis de ces combats, et de ces dangers, ils rentrent en eux-mêmes, et considérant par quelles fautes ils ont mérité d'être livrés à ces tentations, et de quelle manière ils ont été délivrés, ils font des réflexions utiles et capables d'instruire sans lettres et sans livre. Celui qui est chargé par état de travailler à l'instruction des autres, peut se servir utilement de l'expérience qu'il a acquise par lui-même dans ces combats. Un homme qui n'a jamais porté les armes, peut parler de la guerre, sur des discours qu'il aura entendus, ou des histoires qu'il aura lues; mais il n'en parlera jamais aussi pertinemment que celui qui a fait la guerre en personne, et s'est trouvé à plusieurs batailles. Il en est de même dans la vie spirituelle.

Guibert parlant de l'usage qu'un prédicateur doit faire de l'écriture dans ses sermons, ne veut pas que ceux qui ne sont pas exercés dans cette étude, hazardent des allégories nouvelles. Il avertit sur-tout le prédicateur, que s'ils veulent faire du fruit, ils doivent remplir leur ministère de telle sorte qu'ils ne fassent paroître d'autre intention que d'instruire et de procurer le salut de leurs auditeurs, et qu'ils ne cherchent point à s'acquérir de la gloire par leur éloquence. Car rien ne choque tant un auditeur, que de penser que celui qui lui annonce la parole de Dieu, le fait par intérêt et par ostentation. Celui qu'on connoît

pour tel, irrite plutôt qu'il n'instruit; et plus il prend de peine pour orner ses discours, plus il fait mépriser sa personne, et même les choses qu'il dit.

Après cela, Guibert propose les principales matières, que les prédicateurs doivent traiter dans leurs sermons. Il veut qu'on représente aux pécheurs, non-seulement la rigueur des supplices éternels, qu'ils souffriront sans aucune espérance d'en être jamais délivrés; mais encore les peines, les inquiétudes, et tous les maux qui accompagnent le crime, même dans cette vie. Il en fait la description d'après Boëce, en employant les paroles de ce célèbre philosophe.

Telles sont les règles que prescrit Guibert, et les avis qu'il donne aux prédicateurs dans son excellent traité de la manière de prêcher, qui sert de préface à son commentaire sur la Genèse, et peut-être d'apologie à l'auteur. En effet, ce qu'il dit pour prouver que tout chrétien est obligé de procurer tout le bien qu'il peut, soit par l'exemple, soit par l'instruction, la manière dont il insiste sur cette obligation, ne permet pas de douter que l'auteur n'ait voulu se justifier, et combattre les préventions de l'abbé Garnier, qui vouloit l'empêcher de composer son ouvrage sur la Genèse.

4°. L'ouvrage de Guibert sur la Genèse consiste en dix livres de commentaires moraux, qu'il a composés à l'imitation de ceux de saint Grégoire le Grand sur Job. Il nous apprend lui-même ce qui l'engagea à s'appliquer au sens moral plutôt qu'à l'allégorique ou à d'autres: c'est qu'il crut qu'un commentaire de ce genre seroit plus utile dans le temps où il vivoit, parce que la foi étoit saine, et que les mœurs étoient très-corrompues (1). A l'égard du sens littéral, il donne une raison particulière pour laquelle il ne s'y est point attaché; en disant qu'il y auroit eu de la folie à l'entreprendre après saint Augustin, qu'ainsi la crainte de passer pour fol l'en a empêché (2). L'auteur a la mo-

Lib. 1, vit. c. 16.  
p. 478.  
Procem. p. 1.

Ibid.

(1) *Porro in Genesi, ideo potissimum moralitati intendi.... Quòd judicio meo allegoricis moralia satis hoc tempore utiliora putarem, fide ex Deo ad integrum stante, moribus pene omnium multo pluri vicio profligatis.*

(2) *Attendendum, quia B. Augustino aut dissona, aut paria texere insani capitulis notam verens jure supersederim.*

destie de dire, en parlant dans le premier livre de sa vie de ce commentaire et de ce qui y a donné occasion, qu'il ignore s'il a été utile à quelqu'un : il avoue toutefois qu'il a fait plaisir aux sçavans, et que pour lui il en a retiré un grand avantage, en ce qu'il lui a fait éviter l'oisiveté. Il n'est pas possible de faire l'extrait d'un semblable ouvrage : nous nous contentons d'en donner quelques échantillons, pour que le lecteur puisse s'en former une idée. Voici l'explication qu'il donne du premier verset de la Genese. *Au commencement le Seigneur créa le ciel et la terre.* « Dans le » commencement de notre conversion, nous sentons en » nous un combat de deux choses, qui sont contraires l'une à » l'autre, et qui ne peuvent jamais être en paix, pas même » un seul moment dans celui qui vit bien. Ces deux choses » sont la chair et l'esprit.

» L'homme dans le premier état, où Dieu l'avoit créé, » étoit exempt de tout mouvement déréglé : il y avoit entre » l'esprit et la chair une concorde si parfaite, qu'il n'éprouvoit » rien qui lui fit peine, jusqu'à ce qu'ayant violé le commandement de Dieu en obéissant au serpent, il sentit la révolte de la chair contre l'esprit. Il étoit bien juste que » l'homme ne sentît aucune contradiction en lui tant qu'il » demeura soumis à Dieu; et il n'étoit pas moins juste, » qu'il ne fut plus maître de lui-même, du moment qu'il se » révolta contre Dieu.... Dès-lors la concupiscence régna » en nous, et nous fit éprouver malgré nous des mouvemens déréglés. » Notre auteur fait ensuite l'application de son commentaire, à ce qui se passe en nous au commencement de notre conversion, lorsque nous renonçons à nos crimes pour retourner à Dieu. Nous avons donc, dit-il, en nous le ciel, qui nous fait soupirer après les choses célestes; et nous avons au contraire la terre qui nous entraîne comme des bêtes vers les choses viles et méprisables.

P. 12.

' Sur le verset troisieme : *Que la lumiere soit faite, et la lumiere fut faite* : « Que devons nous entendre, dit-il, » par la lumiere, sinon ce premier bien, qui est donné à » ceux qui se convertissent, en rentrant au fond de leur » cœur? Or quel est ce premier bien, sinon la crainte du » Seigneur, qui est le commencement de la sagesse.....

» Mais il faut examiner pourquoi cette crainte (1), que nous  
 » appellons lumière, est meilleure que celle que l'on voit  
 » dans des hommes, qui en se livrant à la débauche,  
 » craignent d'être découverts. Il en est, qui craignent d'être  
 » surpris dans leurs crimes, et cette crainte est plus capable  
 » de porter à les commettre que d'en empêcher.  
 » Car, comme le dit un poëte, plus on couvre le feu, plus  
 » il s'allume.

Quoque magis tegitur tectus magis æstuat ignis.

» De même on peut dire, que le desir de commettre le  
 » péché est d'autant plus grand, qu'il se commet plus secré-  
 » tement. . . . . Il y en a donc quelques-uns, qui craignent  
 » d'être découverts et surpris, mais parce que cette crainte  
 » ne vient point de la grace, et quelle ne renferme point  
 » l'amour de Dieu, elle n'arrête point le desir du péché (2).  
 » Les enfans d'Israël craignoient les peines portées par la  
 » loi, mais ni cette crainte, ni les récompenses charnelles  
 » qui leur étoient promises, ne pouvoient les empêcher de  
 » violer la loi, parce qu'ils ne s'appliquoient à bien faire  
 » par aucun amour de Dieu, n'agissant en tout que par con-  
 » trainte, comme des esclaves, et non par l'esprit d'adop-  
 » tion. La crainte, que Guibert appelle lumière, est celle  
 » qui dissipe les nuages des mauvaises pensées, et qui porte  
 » à l'amour de la vertu. Celui donc qui, dans le com-  
 » mencement, n'avoit qu'une douleur infructueuse de sa  
 » langueur, et ne pouvoit s'en délivrer, parce qu'il n'avoit  
 » point la lumière de la grace céleste, conçoit une douleur  
 » qui n'est plus vaine, parce qu'elle est jointe à l'onction du  
 » saint Esprit, qui le fortifie et l'instruit de toutes cho-  
 » ses. »

Nous pouvons dire en général, qu'il y a un grand fonds  
 d'instructions très-solides dans les commentaires moraux  
 de Guibert sur la Genese, et que l'auteur y montre par-

(1) *Timet itaque deprehendi, timent proditiōni, etiam suæ aliqui, sed quia ex gratia Dei non est, quia ex amore non constat, vitiorum ardorem non superat.*

(2) *Filii Israël pœnas, quas lex minabatur, timentes, nec metu pœnarum, nec carnalium præmio promissorum à legis prævaricatione teneri poterant quia nullo Dei amore ad bene agendum animos applicabant, sed totum coacti serviliter, non spiritu adoptionis agebant.*

P. 19, col. 1.

tout beaucoup de lumieres et de piété, et un grand attachement à la doctrine des saints Peres, dans la lecture desquels il paroît très-versé. « Il n'y a point d'erreur plus » dangereuse, que de s'écarter des régles et des sentimens » des saints peres, dit-il, ' en parlant de la nécessité qu'il » y a de consulter lorsqu'on étudie l'écriture. Qu'on s'attache » donc ajoute-t'il, aux sentimens de ceux, qui nous ont » appris dans leurs écrits de quelle maniere il faut rechercher les sens obscurs de l'écriture sainte (1).

An. lib. 72, n. 55.

La préface de ce commentaire, par laquelle l'auteur le dédie à Barthelemi évêque de Laon, qui fut placé sur ce siège l'an 1113, pourroit faire croire, que c'est approchant le temps où Guibert l'a composé. Le P. Mabillon, sans en fixer l'époque, se contente de dire, qu'il a été fait avant 1116, parce que l'auteur y parle avec éloge du célèbre Anselme de Laon, qui mourut cette année. Mais Guibert lui-même nous apprend qu'il l'avoit composé long-temps auparavant.

Guib. p. 478.

Il commença sous l'abbé Garnier, c'est-à-dire, avant l'année 1084, qui fut celle où Garnier se démit de l'abbaye saint Germer; et après sa démission, qui fut suivie de deux années de vacances, notre auteur profita de ce temps, comme il le dit, pour continuer son ouvrage, qu'il acheva en peu de temps. *Nactus occasionem, dum pastore locus ille vacaret, impegi tandem et brevi opus explevi, quod decem libris complexum, etc.* Ainsi l'époque de la démission de Garnier, que D. Mabillon place en 1084, fixe celle des commentaires moraux de Guibert sur la Genèse, ayant été achevés dans le cours des deux années de vacance qui la suivirent. Guibert a fait encore d'autres commentaires sur différens livres de l'écriture, dont les uns ont été publiés par D. Dacheri, d'autres sont encore manuscrits dans quelques bibliothèques; et quelques-uns sont perdus, ou du moins n'ont point été découverts jusqu'à présent.

5°. Les commentaires tropologiques sur les prophètes Osée et Amos, et sur les lamentations de Jérémie, paroissent avoir été composés par Guibert, long-temps après

(1) *Nusquam enim periculosius erratur, quàm si à regulis et semitis patrum veterum recedatur. Teneatur ergo eorum usquequaque sententia, qui de sacri eloquii obscuris, qualiter essent inquirenda scripserunt.*

les commentaires sur la Genèse, et dans un âge fort avancé. Car l'auteur en s'excusant sur ce qui pourroit déplaire dans son ouvrage, et n'être point assez exact ni assez poli, allé- gue pour raison, qu'il ne peut se servir ni de sa main, ni de ses yeux, et qu'il est obligé d'avoir recours à une main étrangère, ayant perdu la vue par l'habitude d'écrire *sola voce sine manu, sine oculis*. Guibert les dédia à saint Norbert, avec lequel il étoit lié, tant à cause du voisinage des deux abbayes, qu'à cause des sentimens d'estime et de vénération qu'il avoit pour le saint instituteur de Prémontré. Il le comble de louanges, non-seulement dans la préface ou l'épître dédicatoire, mais encore à la fin de ces commentaires, qu'il soumet à son jugement. D. Mabillon a recueilli les louanges que Guibert donne à saint Norbert, avec d'autant plus de soin qu'elles font plus d'honneur à ce saint, surtout venant de la part d'un écrivain plus accoutumé à critiquer qu'à louer : *Quod profecta sint ab illo auctore, qui mordere potius quàm laudare consuevit.*

An. lib. 73, n. 103.

Guibert s'excuse d'abord de ce qu'il entreprend un ouvrage qui a paru très-difficile à saint Jérôme, et que ce docteur avoue, que les plus sublimes génies, tels qu'Origène, Apollinaire, Eusebe de Césarée et Didime même, ont entrepris sans pouvoir l'achever. Notre auteur se justifie du reproche de témérité qu'on pouvoit lui faire, en disant que son but est différent, et qu'il a seulement dessein de chercher les sens allégoriques et moraux, ce qui est beaucoup plus facile que ce qu'avoient entrepris ces grands hommes: Car, dit-il, il y a beaucoup plus de sûreté à traiter de la nature des passions, que nous éprouvons au dedans de nous-mêmes, qu'à parler des mystères de Jesus-Christ et de l'église, sur lesquels il est aisé de tomber dans quelques écarts, si on n'use d'une grande circonspection. Les commentaires suivans ne sont donc que des explications tropologiques; c'est le nom qu'il leur donne, pour ne pas répéter celui qu'il avoit donné à son ouvrage sur la Genèse. Ils sont divisés en cinq livres, dont les trois premiers sont sur le prophète Osée. Notre auteur donne une explication remarquable de ces paroles du prophète; *ils ne méditoient que sur le bled et le vin, et ils se sont écartés de moi.* « Ils ruminent sur le bled et le vin, dit Guibert, lors-

Guib. præm. p. 182.

Os. c. 7, v. 14

Guib. p. 103.

» qu'ils disputent de nouveau sur la doctrine céleste et la science spirituelle. Car ruminer, c'est faire revenir dans la bouche ce que l'on a mangé, pour le remâcher. Ceux-là ruminent donc, qui ayant été une fois instruits des dogmes de l'église, ont la hardiesse de les examiner, et de mettre en dispute, comme si c'étoit quelque chose de nouveau, ce que Dieu a enseigné aux hommes et ce que les peres ont décidé..... C'est ce que nous voyons aujourd'hui dans les disputes de certains grammairiens, qui n'étant que des aveugles, veulent faire briller leur esprit en disputant non-seulement sur les divines écritures, mais encore sur tous nos célestes mysteres (1). » Ces grammairiens, dont parle Guibert, sont sans doute les Nominiaux qui faisoient grand bruit dans les écoles. On voit ici le zèle et l'attachement de notre auteur pour la foi de l'église, et la force avec laquelle il s'éleva, comme tous les grands hommes de son temps, et en particulier saint Bernard, contre les abus naissans de la mauvaise scholastique. Le plus grand de tous est de traiter nos mysteres comme s'ils n'avoient rien de certain, et de les soumettre à la raison. La subtilité des raisonnemens humains a toujours été l'écueil de la foi, s'ils ne sont guidés par la foi même. L'église n'est point une école de philosophie, où chacun ait la liberté de débiter les imaginations de son esprit. Dans les choses de la foi, la raison humaine est un guide trompeur et infidèle, qui nous livre à l'erreur et à l'illusion. C'est une folie extrême de vouloir mesurer la puissance de Dieu sur la petitesse de l'esprit humain, de prétendre soumettre Jesus-Christ à la censure des Philosophes, de Platon et d'Aristote, et établir une science toute divine sur un fondement tout humain. C'est cependant ce que font ceux qui veulent juger des choses de la foi par les principes de la raison. L'évangile est une philosophie chrétienne, supérieure à toutes les sciences et à toutes les traditions humaines, dont elle

(1) *Super triticum et vinum ruminant, dum super doctrina cœlesti et spirituali scientia disputando retractant. Ruminare enim est cibum commasticatum ad ora reducere denuo commolendum. Ergo ruminant, qui dogma ecclesiasticum, quod semel combiberint, discutere et examinare præsumunt, et definita à Deo, et patribus, ac si nova aliqua revocare ad medium..... Quod hodieque in quorundam grammaticorum controversiis pervidemus, qui non solum in divino eloquio, sed etiam in quolibet cœlesti mysterio cæcis oculis scintillare contendunt.*



ne peut recevoir la loi. Rien n'est plus opposé à la simplicité de la foi et de la parole de Dieu, qui en est le fondement, que la fausse subtilité des Sophistes. Tel est l'abus contre lequel s'élevait Guibert de son temps; et plût à Dieu que nous n'en vissions pas de semblables de nos jours! jours malheureux, auxquels « on diroit, que le puits de l'abîme infernal » est ouvert, ' et qu'il en est sorti un tourbillon et un orage, » qui infecte l'église de Jesus-Christ au long et au large, et » la couvre d'une noirceur horrible et empestée. ' Dans les » siècles précédens, il s'est élevé des hérésies, qui essayoient » de renverser quelques dogmes de la religion catholique; » dans le nôtre, l'impiété en fureur se déchaîne contre la » religion toute entière, et dans tout ce qu'elle est. Elle ne » connoît plus de frein, ni de pudeur capable de l'arrêter. » La foi, à laquelle il appartient de captiver tout entendement, sous l'obéissance qui est due à Jesus-Christ, est soumise à l'empire de l'esprit humain, aveugle et superbe; et » l'impiété ne propose plus rien à croire, que sur le rapport » des sens et de la raison. » Tels sont les excès, où la philosophie et une mauvaise scholastique ont conduit des hommes téméraires, qui, comme le dit Guibert, ont la hardiesse de vouloir mettre en question les dogmes de notre sainte religion.

Pour revenir à notre Auteur, le quatrième livre d'explications tropologiques, est sur le prophète Amos, et le cinquième sur les Lamentations du prophète Jérémie.

Il y a à la tête du quatrième une petite préface, dans laquelle l'auteur prie S. Norbert, d'y retrancher et d'ajouter tout ce qu'il jugera à propos. Dans le prologue, qui précède le commentaire sur les Lamentations de Jérémie, l'auteur se propose de faire voir dans la description que le saint prophète fait de la ruine et de la désolation des villes de la Judée, ' la perte des ames. *In defectu ergo urbium, ruinas meditemur animorum.* Donnons un exemple de la manière dont il exécute son projet. *Comment, dit Jérémie, cette ville si pleine de peuples, est-elle maintenant si solitaire et si désolée? La maîtresse des nations est devenue comme veuve, la reine des provinces a été assujettie au tribut.* « La ville pleine » de peuples, devenue solitaire, est l'ame, qui environnée » d'une foule de pensées, est seule, livrée à elle-même,

Censure de Sorb. contre la thèse de Prade.

Voyez les Mandemens de M. de Paris, et de M. d'Auxerre, contre la même thèse.

Guib. p. 213.  
Lam. c. 1. §. 11.

» ne médite point la doctrine salutaire, et n'a aucune force  
 » pour dissiper le trouble qui l'agite, et rétablir le calme en  
 » elle-même..... La reine des provinces est assujettie au  
 » tribut, lorsque celle, qui devrait être maîtresse des sens  
 » extérieurs, que l'évangile désigne sous la parabole des cinq  
 » villes, est elle-même assujettie au péché : c'est-là ce tri-  
 » but, dont il est dit dans l'Écriture, *délivrez-moi des maux*  
 » *qui m'accablent..... De tous ceux qui lui étoient chers,*  
 » *il n'y en a pas un qui la console.* De tous ceux qui nous  
 » étoient chers, il n'y en a aucun qui nous console, lorsque  
 » de toutes les vertus, qui sont la seule chose qui doive nous  
 » être chère, il ne nous en reste aucune qui ranime notre  
 » espérance. »

Les cinq livres de commentaires tropologiques sur Osée, Amos, et les Lamentations de Jérémie, sont terminés par un épilogue, dans lequel Guibert adresse la parole à S. Norbert, et se félicite d'avoir choisi pour apprécier, ou plutôt pour examiner son ouvrage, une personne qui ne juge des choses qu'avec la plus grande équité, et le plus sérieux examen; et qui est plus capable que tout autre d'en juger, par la connoissance qu'il a de l'homme intérieur, et par son grand discernement. Il se repose entièrement sur le jugement qu'en portera cet homme spirituel, qui examine tout, et juge de tout d'une manière spirituelle, dont la vie est toute divine. En conséquence, il renouvelle la prière qu'il lui a déjà faite, d'y faire toutes les corrections et additions qu'il jugera à propos, et l'assure qu'il lui en aura obligation.

Le Long, Bibl. Sac.  
t. 2, p. 756.

Mab. ann. ap. p.  
639.

6°. Outre les commentaires imprimés dont nous venons de parler, Guibert en a encore composé sur tous les autres petits prophètes, qui ont échappé à l'Éditeur de ses œuvres, et qu'on trouve manuscrits dans les bibliothèques de Vauclair et de Pontigny. Le commentaire sur Abdias, est dédié à Geoffroi, abbé de S. Médard de Soissons, et à Alard, abbé de Florenne. Dans le prologue que dom Mabillon a inséré dans l'appendice du sixième tome de ses annales, sur le manuscrit de Pontigny, Guibert dit aux deux abbés, auxquels il dédie son ouvrage, qu'il le leur adresse, tant à cause de leur grand savoir, qu'à cause de la sainteté de leur vie. Il espère qu'ils le protégeront contre les cen-

seurs, d'autant plus volontiers, qu'ils connoissent mieux ses intentions. Le P. Hommey ' a publié sur un manuscrit du collège de Navarre, qui avoit été à l'usage du célèbre cardinal Pierre d'Ailly, une lettre de Guibert de Nogent à Saint Norbert, qui est comme l'épilogue, ou la conclusion de ses commentaires sur les douze petits prophètes.

Suppl. PP. p. 488,  
489, 490.

Nous pouvons encore placer ici parmi les écrits de Guibert sur l'Écriture Sainte, celui qu'il avoit composé sous ce titre : *Capitularis libellus de diversis evangeliorum et prophetiarum voluminum*. Il en fait mention lui-même dans le premier livre de sa vie, chapitre 16; mais cet écrit est demeuré jusqu'à présent caché dans la poussière de quelque bibliothèque; ou peut-être même a-t'il été supprimé par l'auteur, ' qui n'y avoit pas mis la dernière main, comme dom Dachery le conjecture, après l'avoir cherché inutilement dans tous les endroits où il a cru pouvoir le trouver.

Præf.

7°. En parlant de la vie de Guibert écrite par lui-même, ' nous avons dit un mot de l'écrit qu'il composa sur l'Incarnation contre les Juifs; mais il mérite que nous en parlions un peu plus au long. L'Auteur, après avoir résisté deux ans aux sollicitations de Bernard, doyen de l'église de Soissons, entreprit enfin cet ouvrage, qui, dit-il, auroit pu effrayer les Grégoires et les Jérômes, et il le dédia à celui qui l'avoit engagé à le composer. Il est partagé en trois livres, dont le premier contient six chapitres, le second en contient cinq, et le troisième onze. Ce traité est fait contre Jean, comte de Soissons, qui, quoiqu'élevé dans la religion chrétienne, et en faisant même profession extérieurement, étoit cependant fauteur des Juifs, et judaïsait lui-même. C'est ce qui donne occasion à Guibert de dire, que c'est une chose supportable en quelque sorte, de voir outrager notre foi, par ceux qui n'ont jamais fait profession du christianisme; mais que c'est une chose qui fait sécher de douleur les gens de bien, lorsqu'ils la voyent attaquée par eux mêmes, ' qui paroissent réconciliés par la grace de Jesus-Christ. La vie du comte de Soissons n'étoit qu'une suite continuelle de toutes sortes de crimes, et Guibert est persuadé, que ce sont ces crimes qui l'ont conduit à celui de blasphémer contre la religion : il rapporte quelques-uns de ces blasphèmes, qui sont, dit-il, puisés dans les sources

Écrit contre les  
Juifs.

L. 1. c. 1. p. 264.

P. 265. impures des Juifs. C'est pourquoi il attaque en même-temps les Juifs qu'il ne ménage point, et celui qui publie leurs blasphèmes. On en peut juger par le début :

« O Dieu, à qui nul n'est semblable, s'écrie Guibert, ne » demeurez point dans le silence, n'arrêtez pas plus long- » temps l'effet de votre puissance; mais couvrez d'ignomi- » nie le visage de celui qui outrage votre nom. » Il examine ensuite les objections des Juifs et du comte de Soissons, contre l'Incarnation, et les réfute en détail avec beaucoup de précision et de solidité. Il fait voir qu'il n'y a aucun inconvénient, qu'un Dieu se soit incarné dans le sein d'une Vierge. Il dit que Dieu ne seroit pas tout-puissant, s'il n'avoit pas pu se revêtir de la nature humaine, par un effet de sa miséricorde, pour racheter l'homme qu'il avoit créé; que c'est en vain qu'on objecte, que le sein d'une Vierge est quelque chose de vil et d'indigne de la Majesté Divine; qu'à la vérité, s'il s'agit de dignité, il n'y a rien dans la créature qui soit digne du Créateur; que la nature des Anges même n'a rien digne de lui; et qu'en ce sens, toutes les créatures en étant également indignes, il convenoit mieux qu'il se revêtît de la nature humaine; que du reste, il n'y a rien dans l'homme, que Dieu puisse avoir en horreur, sinon le péché; qu'il ne peut avoir horreur de la nature de l'homme qu'il a créé, sans avoir horreur de son propre ouvrage; que Dieu est esprit, qu'il n'aime que la vertu, et que rien ne lui déplaît que le vice; qu'ainsi il n'a pu avoir horreur du sein d'une Vierge, dans l'ame de laquelle il avoit généralement versé toutes sortes de biens. Car qui d'entre vous, dit-il, pourroit l'accuser de péché (a) : Qu'il n'y a donc que l'indignité de la nature du sexe qu'on puisse objecter; que c'est en cela même que Dieu a signalé sa bonté; que les hommes ne pourront jamais rendre assez d'actions de grâces à Dieu, de s'être ainsi donné tout entier pour leur salut; qu'en s'incarnant, il n'a contracté aucune souillure, comme le soleil n'en contracte point, quoique ses rayons pénètrent les choses les plus sales; que rien n'est si instructif pour les hommes, que l'exemple d'humilité que Jesus-Christ leur a donné par son Incarnation. Il parle à cette oc-

Liv 1. c. 2, 3, 4, 5, 6.

Cap. 3.

Cap. 4.

c. 6.

(a) *Quis verò ex vobis potest ipsam fœminam arguere de peccato ?*

casation du péché originel, dont on étoit autrefois purifié par la circoncision, soit par la foi de ceux qui la recevoient, soit par celle des parens, plutôt que par la Circoncision, ou par les cérémonies légales; autrement il faudroit dire, qu'il n'y avoit point de salut pour les personnes du sexe parmi les Juifs. Quiconque a donc été sauvé anciennement, soit dans la Circoncision, soit sans la Circoncision, l'a été par sa foi, ou par celle de ses parens (b)... Dans la nouvelle loi même, les Sacremens n'ont point leur effet sans la foi. Notre Auteur relève ici l'éminente sainteté de la sainte Vierge, qui par sa foi se rendit digne de recevoir un Dieu dans son sein. (c) Guibert témoigne qu'il rougit des détails où il est obligé d'entrer pour les réfuter; puis il se reprend et condamne cette honte, en disant que celui-là n'est pas chrétien, qui écoute de sang froid, les outrages que l'on fait à notre divin Rédempteur, et à sa très-sainte Mere. Il déclame vivement contre les impies, qui disputent sur l'Incarnation, et veulent mesurer nos divins mysteres sur leurs idées grossieres et charnelles; qui ne faisant attention qu'à des usages honteux, ne reconnoissent point la gloire d'une Vierge, qui a enfanté le Sauveur, sans que sa virginité ait été blessée. Il leur demande, pourquoi Adam et Eve se couvrirent de feuilles après leur désobéissance? Auparavant ils étoient nuds, et ne rougissoient point. D'où venoit donc cette honte? Il étoit juste que nos premiers peres n'éprouvassent aucune révolte dans leur corps, tant qu'ils obéirent à Dieu; et qu'au moment qu'ils violerent son commandement, ils fussent livrés à des mouvemens honteux. Ce sont ces mouvemens qui transmettent le péché originel dans les ames et les corps des enfans qui naissent. Adam et Eve eurent donc raison de rougir, lorsqu'ils sentirent la rebellion de leurs membres, et qu'ils n'en étoient plus les maîtres (d). Guibert marchant sur les traces de Saint Augustin, ou plutôt suivant les lumieres de la foi, enseigne ici bien clairement, que la honte, dans l'état de la nature corrompue, naît de la rebel-

Cap. 2.

c. 2.

c. 5.

Ibid.

(b) *Ergo quicumque, vel in Circumcisione, seu præputio, tunc temporis salvantur, fide meruerunt sua, parentumve salvari . . . . Sine fide, etiam in Baptismo, cætera Sacramenta cassantur.*

(c) *Virgo igitur paritura Deum, fide sibi mundiciam, ut Deum susciperet comparavit.*

(d) *Meritoque itaque, erubuerunt, qui iam membrorum suorum dominos se non esse senserunt.*

Hist. du peuple de Dieu, t. 1, p. 36, 1. édit.

Aug. l. 5, cont. Jul. n. 5, p. 629.

lion des membres, qui est une suite du péché. Cet homme éclairé est bien éloigné de penser que nos premiers peres, avant leur prévarication, n'avoient encore aucune connoissance, ni spéculative, ni expérimentale des raisons de pudeur, qui obligent de se couvrir; comme si Adam et Eve avoient été créés dans un état indécent et deshonnête, et eussent dû en rougir. Il est bien éloigné de regarder les mouvemens qu'ils éprouverent après leur péché, comme le maître qui les avertit des regles de bienséance, et des précautions que la modestie auroit inspirées dans l'état d'innocence, comme elle fait encore depuis le péché (comme si Adam et Eve avoient ignoré *les regles de la bienséance*, et ne les eussent connues que lorsqu'ils devinrent prévaricateurs), Guibert, dis-je, est bien éloigné de penser avec les Pélagiens, comme Saint Augustin le reproche (e) à un de leurs chefs, qu'Adam et Eve ont appris à l'école du péché, les raisons de pudeur qui les obligeoient de se couvrir, et qu'ainsi ils furent redevables à leur crime, de leur avoir appris à rougir de leur nudité; que le péché les corrigea de ce vice, et le sens réprouvé de la prévarication devint en eux le docteur de la pudeur. Ecoutons encore Guibert: Adam et Eve, dit-il, n'éprouvoient pas (f) de tels mouvemens dans l'heureux état où ils étoient, et ils ne rougissoient pas de leur nudité. Nous voyons encore, ajoute-t'il, quelque chose de semblable dans les enfans, qui ne rougissent pas de leur nudité, dont ils rougiroient cependant, s'ils sentoient les saillies de la concupiscence. Heureux donc l'état de nos premiers peres, heureuse aussi l'ignorance des enfans.

c. 6.

Guibert fait ensuite une question, savoir, si Adam et Eve, en persévérant dans l'état d'innocence, auroient engendré des enfans, ou s'ils auroient gardé le célibat; mais il n'ose la décider, et s'écrie: ô bon Jesus, quoique nous ayons mérité des avantages beaucoup plus considérables par votre médiation, quelle pureté, quelle tranquillité n'avons-nous pas perdues par le péché de notre premier pere?

(e) *Verùm et hinc si pudor adsit. . . . nequaquam persuadere conaberis homines primos peccato magistro ista pudoris officia didicisse.*

(f) *Adam igitur et Eva, ante prævaricationem his vacantes motibus, beatissime impudentes fuerunt.*

Dans le second livre, Guibert continue de traiter de l'Incarnation de Jesus-Christ ' qui a pris la nature humaine, et s'est rendu semblable à nous en tout, à l'exception du péché. Il prouve qu'il est né d'une Vierge, ' par la prophétie d'Isaïe ; ' que la plénitude de la divinité habite en lui ; que devant naître de la bienheureuse Vierge Marie, il a dû lui donner une pureté par excellence, qui est comparable à celle de nos premiers peres dans leur état d'innocence.

C. 1. 2.

C. 3. 4.

Is. 7. 14.

Dans le troisième livre, ' il traite de la vie de Jesus-Christ sur terre, et des mysteres de sa passion, de sa mort et de sa résurrection. Il prouve solidement contre les Juifs, par l'autorité de l'Ecriture, et surtout par les prophéties d'Isaïe, ' que Jesus-Christ est le véritable Messie, « que les caractères par lesquels les prophètes l'ont dépeint, lui conviennent ; qu'il n'y a qu'un Dieu qui ait pu faire ce qui étoit prédit de lui dans les prophètes ; qu'il a pris véritablement nos langueurs sur lui ; qu'il s'est chargé lui-même de nos douleurs ; qu'il a été percé de plaies pour nos iniquités, et brisé pour nos crimes ; que le châtement qui devoit nous procurer la paix, est tombé sur lui ; que nous avons été guéris par ses meurtrissures. » Il falloit que Jesus-Christ fut Dieu, ' pour pouvoir se charger de nos péchés, un pur homme n'étant point capable de satisfaire pour ses propres péchés, bien loin de pouvoir se charger de ceux des autres. Moïse même n'a pu entrer dans la terre promise. D'ailleurs, si on considère la nature du péché, il n'y en a point de léger, à cause du mépris de Dieu qu'il renferme. Or qui peut faire une satisfaction suffisante à un Dieu qu'il a offensé, si ce Dieu offensé ne se rend lui-même médiateur ? Jesus-Christ étant homme, pouvoit mourir comme homme pour le salut du genre humain ; étant sans péché, il pouvoit se charger des nôtres ; étant Dieu, il pouvoit réconcilier l'homme avec Dieu. Jesus-Christ ' ayant uni sans aucune confusion en une seule personne, les deux natures divine et humaine, il s'est rendu mortel comme homme, afin que comme la mort est entrée par le péché, il délivrât ceux qui l'avoient méritée, en la souffrant lui-même, quoiqu'il fût sans péché. Nulle autre nature que celle qui avoit péché, ne pouvoit satisfaire pour elle. Il ne convenoit point que ce fût un Ange qui expiât le péché que la nature hu-

Lib. 3. c. 1. p. 268.

Is. c. 53. v. 4. etc.

C. 2. p. 269

Cap. 3.

maine avoit commis. Ainsi il étoit juste, qu'un homme innocent se chargeât auprès de Dieu, de la cause de tous les autres, qui étoient coupables. Après avoir expliqué assez au long la prophétie de Daniel, ' il passe dans le chap tre suivant à la résurrection, et à la vocation des Gentils : il prouve par l'autorité des saintes Ecritures, que Dieu a abrogé l'ancienne loi, ' et en a substitué une nouvelle plus parfaite. Il presse vivement les Juifs, en leur faisant voir par l'état présent de leur nation, que leur loi ne subsiste plus, puisqu'il n'y a plus parmi eux, ni temple, ni sacerdoce; que le Messie est arrivé; que ce Messie est Jesus-Christ, ' qu'il est Dieu, n'y ayant qu'un Dieu qui ait pu faire ce qu'il a fait.

Il répond ensuite à deux reproches que les Juifs faisoient aux Chrétiens. Le premier est sur le culte qu'ils rendent aux images de Jesus-Christ, et au bois de la Croix, que les Juifs traitoient d'idolâtrie. 2°. Ils accusoient les Chrétiens d'adorer trois dieux. Sur le premier reproche, Guibert répond, que nous n'adorons que Dieu, et que si nous rendons quelque culte à des choses sensibles, notre culte ne se rapporte point à ce que l'on voit; mais à ce qu'il représente. « ' Nous adorons donc, dit-il, dans des signes » visibles, des choses invisibles qu'elles signifient; ou plutôt nous arrêtons notre esprit errant et vagabond à la contemplation des choses invisibles, par la vue des peintures qui nous servent comme d'avertissement (a). Pour-quoi, dit-il aux Juifs, avoit-on exposé à vos regards le serpent d'airain que vous avez adoré depuis, sinon pour vous donner occasion de rechercher ce qu'il signifioit? »

A l'égard de la seconde accusation, Guibert répond, qu'il est vrai que les Chrétiens distinguent trois personnes en Dieu, le Pere, le Fils et le Saint-Esprit; mais ils n'adorent pas pour cela trois dieux. ' Enfin il termine son traité, par le récit d'un miracle fait au nom de Jesus-Christ, pour prouver la vérité de la religion chrétienne à un Juif qui la combattoit. Le Juif en fut frappé; mais sans se convertir, et traita le miracle de prestige.

(a) *Adoramus itaque in visibilibus signis, quæ significantur invisibilia; imò vagabundum animum picturarum repentino intuitu, quasi quodam commonitorio ad interna cohibemus.*



8°. Le septième écrit de Guibert, est une lettre ou un petit traité sur le morceau de pain trempé, ' que Notre Seigneur donna à Judas. Quelques-uns soutenoient sur l'autorité de S. Augustin et de S. Leon, que Judas avoit reçu l'Eucharistie comme les autres Apôtres, dans la dernière cène; d'autres prétendoient qu'il ne l'avoit point reçue, persuadés que Jesus-Christ n'auroit point donné ce Sacrement, à celui qui devoit le trahir, s'il avoit contenu son corps et son sang. C'est le sentiment de S. Hilaire de Poitiers; c'étoit celui de l'abbé Rupert, qui fut même fort maltraité par ceux qui étoient d'un sentiment opposé, surtout à cause de la réponse qu'il avoit faite à l'objection tirée de S. Augustin, en disant que l'autorité des écrits de ce saint Docteur, n'étoit pas aussi grande que celle des livres canoniques (a). Sigefroid, prieur de S. Nicolas aux Bois, près de Laon, puis abbé de S. Vincent dans la même ville, consulta l'abbé Guibert sur cette dispute, et lui fit deux questions : 1°. si Judas reçut l'Eucharistie comme les autres Apôtres, 2°. si l'Eucharistie est plutôt un signe, comme quelques-uns le prétendoient, que la vérité même. Dom Mabillon remarque, ' que si la lettre que Sigefroid envoya à Guibert, étoit de ce prieur, il ne l'écrivit que pour apprendre de lui la réponse qu'il falloit donner à ces objections; ' et qu'il ne les faisoit pas de lui-même, pour combattre la vérité de cet auguste Sacrement. Guibert satisfit le prieur de S. Nicolas dans un petit traité partagé en cinq chapitres, qu'il lui adressa sous le titre de *lettre sur le morceau de pain donné à Judas, et sur la vérité du corps de Jesus-Christ*. Sur le premier article, ' notre auteur dit nettement, que ceux qui ont disputé ou qui disputent

Ecrit sur le morceau de pain trempé donné à Judas. An. lib. 73, n. 41.

Ibid.

Guib. p. 232.

Cap. 1.

(a) Ce Sigefroid est vraisemblablement, selon dom Mabillon, celui que l'abbé Rupert ne désigne que par la qualification d'un certain *scolastique*, quoique moine d'un grand nom, et d'une grande réputation. Rupert avoit eu avec ce scolastique une dispute très-vive, *permoolestum certamen*, sur le Sacrement du corps et du sang de Notre Seigneur. L'exposé qu'il en fait, n'est autre chose que les deux questions auxquelles Guibert répond ici. C'est pourquoi on ne peut pas douter que le scolastique, moine de grande réputation, dont parle Rupert sans le nommer, ne soit Sigefroid, prieur de S. Nicolas aux Bois, fait abbé de S. Vincent de Laon, l'an 1120, et mort le 7 Mars 1130.

Mab. ib. Rup. op. t. 2, p. 953.

La remarque que nous faisons ici, ' nous dispensera de parler ailleurs de cet abbé, ' qui étoit un homme de lettres et d'une grande réputation, quoiqu'il ne nous reste aucune production de sa plume. Nous n'avons pas même la lettre qu'il écrivit à Guibert de Nogent, et qui donna occasion au petit traité dont il est ici question.

Mab. ib. n. 102. Gall. Chr. nov. t. 9, p. 577.

Math. c. 26. v. 26,  
27. | Marc, 14. v.  
23. | Luc, c. 22. v.  
14.

C. 3. p. 283.

Traité des louan-  
ges de la Vierge  
Marie, p. 287.

sur ce sujet, soit anciens, soit modernes, n'ont pas fait assez d'attention à ce que les Evangélistes ont écrit, et aux circonstances qu'ils nous apprennent; que Jesus-Christ dit à ses Disciples, sans en excepter aucun : *prenez et mangez, buvez-en tous; et que tous en burent : biberunt ex illo omnes.* Ainsi Guibert décide que Judas reçut le corps et le sang de Jesus-Christ, comme les autres Apôtres. Pour ce qui est du morceau de pain trempé que Jesus-Christ lui donna, c'étoit seulement un signe pour faire connoître celui qui alloit le trahir, et non un Sacrement ou un signe sacré. Venant ensuite à la seconde question, il s'élève avec force contre l'erreur de ceux qui prétendoient, que le corps de Jesus-Christ n'est qu'en figure dans l'Eucharistie : « S'il n'y est, » dit-il, qu'en figure, et non en réalité, nous retombons » dans les figures, et notre état, sous la nouvelle loi, est » pire que celui des Juifs sous l'ancienne (a). Si les bœufs, » les beliers, les chèvres, les tourterelles, les colombes, » les passereaux, qu'on immoloit autrefois pour acquérir une » pureté légale, n'étoient pas capables de purifier la conscience de ceux qui rendoient à Dieu ce culte; combien » bien moins l'ame pourra-t'elle recevoir du secours d'un » petit morceau de pain si méprisable par lui-même, et tel, » que si nous le mangeons, nous n'en aurons rien de plus » devant Dieu, ni rien de moins, si nous ne le mangeons » pas; combien moins, dis-je, un petit morceau de pain, » si vil par lui-même, pourroit-il être de quelque secours » pour l'ame, si ce n'est qu'une figure du corps de Jesus-Christ, et non la réalité ?..... Assurément si cela étoit, » la loi ancienne l'emporteroit sur la nouvelle. »

9°. Guibert ne s'est point contenté de faire l'éloge de la Sainte Vierge en différens endroits de ses écrits, il a encore fait un traité particulier des louanges de cette sainte Mere de Dieu : *de laude Sanctæ Mariæ*. Les louanges qu'il donne à la Vierge, la plus parfaite de toutes les créatures,

(a) *Si umbra est et non corpus, in umbram de umbra decidimus. imò in deteriora valde devenimus. Si boves, arietes, capræ, turtures, columbæ, olim peccatum fuerunt, hostia videbæt pro peccato, ita ut carnis justitia vocarentur, et secundùm conscientiam saluum non possent facere servientem. Quanto minus, si species creditur, et non res, illa tantilli panis adeo miserabilis quantitas, omni animarum remedio indigna, de quo si manducaverimus, non abundabimus, si non manducaverimus, non utique deficiemus.... Et certè vetus alio quoque modo prævalere probabitur.*

si l'on en excepte Jesus-Christ comme homme, ne sont pas des déclamations excessives d'un orateur qui se livre à son imagination; elles sont fondées sur les sublimes vertus, et les dons extraordinaires dont Dieu combla une Vierge, dans le sein de laquelle son Fils devoit s'incarner. Ce sont les vertus mêmes de la Vierge, qui font la matiere de son éloge. L'excellence de sa foi, par laquelle elle mérita de devenir mere du Fils de Dieu, y tient le premier rang. ' Notre auteur regarde cette foi comme un miracle, au-dessus non-seulement de la portée de l'esprit de l'homme, mais même d'un Ange; n'étant point compréhensible qu'une Vierge ait pu croire avec tant de promptitude, les choses extraordinaires qui lui furent annoncées par l'Ange, dont l'écriture et les siècles précédens ne fournissoient aucun exemple. Il falloit assurément, pour avoir une foi si prompte, que la Vierge eût été élevée et instruite à l'école du Saint-Esprit. La réponse qu'elle fit à l'Ange en ces termes, *comment cela se fera-t'il, car je ne connois point d'homme?* fait voir qu'elle avoit consacré sa virginité à Dieu. Effectivement, comme elle devenoit le principe d'une nouvelle grace, il convenoit qu'elle levât l'étendart d'un nouveau genre de vie, elle qui devoit mettre au monde, d'une maniere toute nouvelle, l'Auteur de toute sainte nouveauté (a). Dieu pendant cette vie, donne aux autres Saints une certaine mesure de dons célestes; mais il ne donne rien avec mesure à celle qui a porté dans son sein celui qui est tout entier en Dieu (b). C'est un avantage que la Sainte Vierge a sur tous les autres Saints, d'avoir possédé Dieu substantiellement en elle. C'est ce qui fait dire à notre Auteur, que l'état de la Sainte Vierge dans sa vie mortelle, lorsqu'elle portoit le Verbe dans son sein, ' a été plus relevé et plus excellent, que ne l'est l'état glorieux dans lequel elle regne présentement avec son Fils. Cap. 2.

L'écrit de Guibert contient quantité d'autres éloges de la Sainte Vierge, sur sa sagesse, sa puissance, la gloire dont elle jouit, sa profonde humilité, ' sa tendresse pour les pé- Cap. 2, p. 288.

(a) *Quia enim novæ gratiæ principium ipsa erat; planè competens fuerat, ut novæ specialitatem professionis haberet, quæ novo gignendi genere auctorem totius sanctæ novitatis exponeret.*

(b) *Ipsi planè nihil ad mensuram est præbitum; cum eum qui apud patrem totus erat, Virgo mirabilis intra septa uteri tulit totum.*

- cheurs, etc. Il explique dans un sens moral, l'Évangile qui se dit à la messe le jour de son Assomption : *Jesus entra dans un certain château*, parce que plusieurs avoient coutume de demander, pourquoi on lisoit en ce jour cet Évangile, qui ne paroissoit nullement y convenir. Il fait l'histoire de plusieurs miracles opérés par son intercession, et termine son écrit par une hymne en prose en son honneur, et en celui du disciple bien-aimé.
- Cap. 10, 11, 12.
- Traité de la Virginité, p. 311.
- Præf. p. 311, col. 2.
1. Cor. 9, v. 5.
- Cap. 12, p. 322, col. 2.
- 140°. Le traité des louanges de la Vierge, est suivi d'un autre sur la virginité, que Guibert composa étant fort jeune, à la prière d'un de ses amis nommé Salomon. Il est précédé d'une épître dédicatoire, dans laquelle l'Auteur fait paroître beaucoup de modestie et d'humilité. La petite préface qui suit, a été ajoutée par l'Auteur, long-temps après avoir composé cet écrit, qu'il nous apprend être une production de sa jeunesse. C'est pourquoi il veut que le Lecteur attribue à cet âge, les défauts qu'il y pourra trouver, et à Dieu, ce qu'il y a de bon. On auroit peine à croire, que Guibert a composé dans sa jeunesse l'écrit dont nous parlons, si lui-même ne nous l'assuroit. *Subjectum valde in tenera admodum adolescentia positus peregi opusculum* : ce qu'il dit de l'excellence de la virginité, des moyens de la conserver, des vertus qui doivent l'accompagner, des vices qui lui sont opposés; l'usage qu'il fait de l'Écriture Sainte, la critique et le discernement qu'il y montre; nous porteroient plutôt à penser, que cet écrit a été composé dans un âge, où Guibert recueilloit les fruits des études de sa jeunesse, et d'un long exercice de la vertu. Dans cet ouvrage, notre auteur se déclare contre le sentiment d'Eusebe de Césarée, qui a prétendu que S. Paul avoit été marié, et que c'est de la femme de cet Apôtre, qu'il faut entendre ce qu'il dit lui-même, en écrivant aux Corinthiens : « N'avons-nous pas le pouvoir de mener par-tout avec nous une femme, qui soit notre sœur en Jesus-Christ? » Guibert traite d'absurde cette prétention d'Eusebe, et la rejette, ainsi que la prétendue lettre de Jesus-Christ à Agbar, qu'Eusebe a insérée comme véritable dans son histoire Ecclésiastique. Guibert, en répondant aux objections que quelques-uns faisoient contre le célibat, dit que la virginité est un état plus parfait, dont on

trouve le modèle dans la naissance et la vie du Sauveur, qu'il étoit digne du Fils de Dieu, de faire voir au monde quelque chose de plus grand que le mariage; qu'il n'en a cependant pas fait une loi; que la piété chrétienne l'a embrassé volontairement, à l'exemple de Jesus-Christ; que le mariage est bon et légitime; qu'il est même meilleur pour quelques-uns de se marier, « pourvu que leur profession n'y » mette pas obstacle, ni le vœu qu'ils auroient fait eux-mêmes, » ou que leurs parens auroient fait pour eux; je dis le vœu » des parens, ajouté Guibert (a), les conciles ayant décidé » qu'ils pouvoient le faire jusqu'à l'âge de douze ans. C'est » un grand sacrilège pour ces personnes, de ne point accomplir leurs vœux. » On voit ici, que l'usage dans lequel les parens ont été d'engager leurs enfans, et de les consacrer à Dieu, subsistoit encore du temps de Guibert, et qu'on regardoit comme un crime de ne point remplir ces engagements.

44°. De tous les écrits de Guibert, celui où il montre plus de critique, est son traité des gages, ou des reliques des Saints, *de pignoribus Sanctorum*. L'Auteur le dédia à Odon, abbé de S. Symphorien de Beauvais; depuis évêque de la même ville, par une lettre, dans laquelle, sans s'arrêter à lui faire aucun compliment, il entre d'abord en matière, et lui expose la raison qui l'a engagé à écrire sur cette matière: il s'y justifie sur une expression qu'il avoit avancée, sçavoir, que l'Eucharistie tient lieu de Jesus-Christ, expression à laquelle un critique avoit trouvé à redire, prétendant que ce qui tient lieu d'une chose, est moins que la chose même. Guibert répond, que si son critique avoit fait quelqu'attention à ses paroles, il ne lui auroit point fait de reproche sur l'expression dont il s'étoit servi. Il explique dans la même lettre, ce qui est dit des impies au livre de la Sagesse, qu'ils seront touchés de regret, *pœnitentiam agentes*; pour répondre à un autre reproche qui lui avoit été fait, d'avoir dit que les réprouvés avoient et auroient toujours un cœur impénitent: il fait

Traité des reliques  
des Saints, p. 327.

(a) Melius sanè nubere quam uri, scilicet illis quibus neque professio obviat, neque votum aut suum, aut cujusquam parentis obligat. Votum parentis dico, secundùm quod canones usque ad duodecimum fieri posse sanxerunt. Hos à voto resiliere sacrilegium permaximum est.

voir que son expression n'a rien de contraire à celle du sage; et que le regret que les impies auront dans l'enfer, n'empêchera point qu'ils ne perséverent toujours dans la dureté, l'impénitence et l'obstination de leur cœur.

Not. ad Guib. op.  
p. 562, col. 2.

Avant que de donner l'analyse de cet important écrit de Guibert, il est à propos de rapporter la judicieuse réflexion de l'Editeur : « Ne soyez point surpris, dit-il, de voir que Guibert ait fait tant d'invectives contre ceux qui fabri-  
» quoient de fausses reliques, et qui sous prétexte de piété,  
» les exposoient à la vénération du peuple. Car dans ce  
» temps, il s'étoit glissé tant de différentes et pernicieuses  
» erreurs, et les ecclésiastiques et les moines avoient une  
» si détestable passion de s'enrichir, et de rendre leurs ég-  
» ses célèbres, qu'il n'est pas surprenant que Guibert ait  
» repris avec tant de force cet aveuglement en plusieurs en-  
» droits de ce traité. Mais d'ailleurs, il est bien éloigné de  
» rejeter le culte des reliques; au contraire, il reconnoît  
» qu'il contribue beaucoup à l'accroissement, et à la gloire  
» de la Religion. » Une réflexion si sage et si judicieuse, et qui marque tant d'impartialité dans celui qui l'a fait, auroit bien dû modérer le zèle amer du fameux M. Richard, et lui inspirer des sentimens un peu plus équitables.

Liv. 1, c. 1, p. 329.

L'ouvrage de Guibert sur les reliques des Saints, est divisé en trois livres. Dans le premier, l'Auteur traite du culte des Saints, de leurs reliques, et des abus qui s'y commettent. Il enseigne, 1<sup>o</sup>, qu'il y a des coutumes différentes dans les églises, qui ne regardent que la discipline, et n'intéressent point la foi; comme sur les jeûnes, sur les offices; que ceux qui croient leurs pratiques plus parfaites, ne doivent point pour cela y astringre ceux qui en ont de différentes; que de l'entreprendre, ce seroit être schismatique. 2<sup>o</sup>. Il y a des choses qui sont générales et communes à toutes les églises, sans lesquelles la foi ne peut subsister; il donne pour exemple, le Baptême et l'Eucharistie, avec cette différence néanmoins, qu'on ne peut être Chrétien, sans le Baptême d'eau ou de sang, au lieu qu'on peut l'être, sans avoir reçu actuellement l'Eucharistie, pourvu toutefois qu'on persiste constamment dans la foi de ce Sacrement : c'est ce qu'on voit dans plusieurs martyrs et solitaires, dont les uns n'ont jamais reçu l'Eucharistie, les

autres ne l'ont reçu qu'une fois, ou très-rarement, et se sont sanctifiés dans leur retraite par les bonnes œuvres. Il en est de même des préceptes, en sorte que la foi sans les œuvres, ' suffit pour le salut : ce qui fait dire à l'Apôtre, Rom. 4, 5. que « lorsqu'un homme, sans faire des œuvres, croit en » celui qui justifie le pécheur, sa foi lui est imputée à justice. » La charité a néanmoins une prérogative particulière, puisqu'elle est préférée à la foi et à l'espérance, ' qu'elle seule est considérée comme renfermant tout le reste, et qu'elle seule est appelée œuvre, comme par antonomasie (a).

Guibert venant ensuite à son but, dit qu'il y a des pratiques, qui, quoiqu'elles ne soient pas du nombre de celles qui sont nécessaires au salut, s'observent cependant dans les églises, comme le culte des reliques des Saints, et des choses qui leur ont servi. « Nous les respectons, dit-il, et nous » les honorons, pour suivre leur exemple, et obtenir leur » protection. » ' Il veut que l'on ne regarde comme Saints, P. 330. que ceux dont la sainteté est constatée (b) par une tradition ancienne, et par des relations certaines, et non appuyée sur l'opinion, et sur de fausses relations; qu'on lise avec précaution leurs actes; qu'on n'invoque que ceux, de la sainteté desquels on est assuré : *Antequam ergo eum deprecari, necesse est ut de veritate sanctitatis illius altercer*. C'est aux pasteurs à prendre toutes les précautions nécessaires, pour qu'il ne se commette point d'abus, et que la piété du peuple soit réglée selon la science. Il ne croit pas que les miracles seuls soient une preuve décisive de sainteté; sur quoi il confirme la créance établie dès-lors, que le roi de France guérissait des écrouelles : ' il témoigne avoir vu lui-même P. 331, col. 1. une foule de malades accourir auprès de Louis le Gros, ' Ib. c. 2, §. 1. pour être guéris. Il distingue plusieurs sortes de personnes, par lesquelles Dieu opere des miracles. Les uns sont comme des canaux ou des instrumens, dont Dieu se sert pour faire des prodiges, qui sont utiles aux autres, et inutiles

(a) *Idem est et in præceptis, ut vacantibus cæteris, fides ad salutem sufficiens tenenda doceatur. Undè Apostolus ait: Et autem, qui non operatur, fides reputatur ad justitiam. Amplior nihilominus caritati prærogativa tribuitur, dum fidei speique præponitur, dum sola pro omnibus æstimatur, dum sola opus quasi onomasticè prædicatur.*

(b) *In quibus ea sola authentica ratio habenda esset, ut is dumtaxat diceretur sanctus, quem non opinio suæ vetustatis, aut scriptorum veracium traditio certa firmaret.*

à eux-mêmes; c'est ce que l'on voit dans l'anesse qui parle, et dans la prophétie de Balaam, ainsi que dans celle de Caïphe. Il en est à qui Dieu fait des graces qu'ils n'ont point méritées, et qu'il couronne sans qu'ils y aient concouru de leur part par leur soin et leur travail. Tels ont été les SS. Innocens : la raison que Guibert en donne, c'est que

Rom. 9, 21. « le potier a le pouvoir de faire de la même masse d'argile, »

P. 332, c. 2. §. 3. » un vase destiné à des usages honorables, et un autre destiné à des usages vils et honteux. » Il en est d'autres, à qui Dieu accorde des graces, pour récompenser leur foi et leur justice; tels sont ceux, à qui Jesus-Christ dit dans l'Evangile, *voire foi vous a sauvés*. Guibert veut qu'on punisse sévèrement ceux qui supposent de faux miracles, parce qu'en attribuant à Dieu ce qu'il n'a pas fait, ils le font mentir autant qu'il est en eux.

P. 333, §. 5.

P. 334, c. 3.

335.

Ibid.

Notre auteur examine qui sont ceux que l'on doit honorer comme Saints. Les martyrs tiennent le premier rang; mais il faut qu'il soit constant qu'ils ont été martyrisés pour la foi de l'église. Pour ce qui est du confesseur, il veut qu'on n'honore en cette qualité, que ceux qui ont été d'une sainteté éminente, et du salut desquels on a une certitude morale. Quelle protection peut-on espérer de celui, dont on ignore tout ce qu'il faudroit savoir, pour avoir confiance en lui, dont on ne sait que le nom. Il se plaint de ce que des vieilles, et toutes sortes de femmes de basse condition, chantent en filant, et en faisant leur toile, les louanges de tels patrons, qui n'ont d'autre fondement que des fables, sans que le clergé dise mot; et si quelqu'un veut les en empêcher, elles le chargent non-seulement d'injures, mais elles le menacent de le percer de leurs instrumens (a). N'y a-t'il pas de la folie à rendre un culte à celui, sur l'état duquel on n'a aucune assurance? C'est pécher, que de prier quelqu'un, sans savoir s'il est Saint : *Si enim oras quem sanctum nescias, in eo ipso peccas quo veniam impetrare debueras* : c'est irriter Dieu, bien loin de l'appaiser.

Guibert propose à cette occasion la sage et prudente

(a) *Tacente clero anus et muliercularum vilium greges talium patronorum commentatas historias cantant; et si quis eorum dicta refellat, pro defensione ipsorum non modo conviciis, sed telarum radiis instant.*



conduite de l'Eglise, et sa retenue sur les faits incertains; en ce qu'elle n'ose assurer, que le corps de la Vierge soit ressuscité et glorifié, n'ayant pas de raisons convaincantes pour le prouver (a). Quoiqu'il ne soit pas permis de croire, que le corps de la Vierge la plus parfaite de toutes les créatures après son Fils, c'est-à-dire, ce vase qui a renfermé le souverain maître de toutes choses, ait éprouvé la corruption; surtout Jesus-Christ ayant dû faire pour le corps de sa sainte Mere, ce qu'il a fait pour le sien qui en a été formé; nous n'osons cependant pas dire qu'il a été ressuscité, n'ayant pas des preuves suffisantes pour l'assurer. En un mot, quoiqu'il y ait des raisons de le penser, et que nous puissions croire qu'elle a été glorifiée, ces raisons ne sont pas assez fortes et assez évidentes pour le prouver. Guibert, après en avoir rapporté quelques-unes en faveur de la résurrection du corps de la sainte Vierge, finit en disant, qu'il ne nous est pas défendu de le croire, mais qu'il ne nous est pas permis de l'assurer. *Latenter quidem id minimè sentire vetamur, quia tamen testimonia non adjacent, asserere prohibemur.*

Guibert rejette absolument les Saints inconnus, et toutes les vies fabuleuses. Il nous apprend qu'on s'est adressé plusieurs fois à lui, pour l'engager à écrire des vies de quelques Saints, dont on vantoit l'antiquité, sur quoi il dit : « Je me trompe dans les choses même que je vois de mes yeux; comment donc pourrois-je dire la vérité sur des choses que personne n'a jamais vues (b). » Passant ensuite des Saints inconnus et incertains, à ceux dont la sainteté est constante, il dit qu'il y a aussi beaucoup d'erreurs à l'égard de ceux-ci, c'est-à-dire par rapport à leurs reliques. Par exemple, les habitans de Constantinople, et les moines de S. Jean d'Angeli, se vantent également d'avoir la tête de

P. 335, col. 2.

Ibid.

(a) *Sed quid in iis diù versor, cum tanta sit in totius sanctæ ecclesiæ ore pudicitia ut etiam Matris Dominicæ corpus resurrectione glorificatum dicere non audeat, ob hoc videlicet quod necessariis argumentis comprobare non valeat? Et cum vas illud omni creaturâ post Filium præclarioris, quod Dominum majestatis universorum contulit, quod nunquam ulli, ne angelicæ quidem naturæ licuerit, irremuneratam inhonoratumve dimisisse ad experientiam corruptionis credere nefarium sit (præsertim cum quod corpori suo glorificando debuerit, materno corpori, ex quo est quod est, redhibere obnoxius sit) resuscitatum nequaquam dicere audeamus; nec ob aliud profecto, nisi quod probabilibus indiciis id asseverare non possimus.*

(b) *Ego autem in iis, quæ obtutibus subjacent, fallor, et de iis quæ nemo unquam viderit, quid veri profiteor?*

S. Jean, ' comme si ce Saint en avoit eu deux ; mais à quoi bon, ajoute-t'il, parler du chef de S. Jean-Baptiste ? J'apprens tous les jours de nouvelles découvertes, qu'on fait d'une infinité de corps de Saints. Il rapporte que Geoffroi son prédécesseur, évêque d'Amiens, prétendoit avoir le corps de S. Firmin martyr, et avoit fait mettre cette inscription : *Firmin martyr, évêque d'Amiens*, quoiqu'il n'y eût aucun indice que ce fût le corps du saint martyr : sa prétention fut combattue par les moines de S. Denis en France, qui prétendoient aussi avoir le même corps : ceux-ci avoient pour eux une inscription qu'on trouva dans la châsse, portant que c'étoit le corps de Saint Firmin martyr, évêque d'Amiens. Ainsi ce que Geoffroi avoit fait inscrire sur une lame de plomb, doit être rejeté comme faux, n'étant appuyé d'aucune autorité, au lieu que les moines de S. Denis avoient quelque fondement. Notre auteur ajoute ces paroles remarquables, qu'il y a toujours beaucoup de danger d'honorer ce que l'on ne connoît point, quand bien même ce seroit quelque chose de saint ; *etsi Sanctum quid sit* ; mais si ce n'est point quelque chose de saint, il déclare nettement que c'est un énorme sacrilège : *si aliàs in enormi multum sacrilegio* ; la raison qu'il en donne, c'est que ceux qui honorent de fausses reliques, donnent lieu à un faux culte (a). Guibert, pour confirmer ce qu'il a dit sur la multitude des fausses reliques, rapporte qu'Odon évêque de Bayeux, frere de Guillaume le Conquérant, ayant acheté le corps de S. Exupere, l'un de ses prédécesseurs ; celui avec qui il avoit fait marché, lui donna à la place des reliques du Saint, dont ils étoient convenus, le corps d'un païsan nommé Exupere, qui fut placé sur l'autel. Il y a tant de fraudes et de tromperies en matiere de reliques, que Guibert avoue, que le temps et les forces lui manquent pour en rapporter tous les exemples, que sa mémoire pourroit lui fournir. Il s'en commet surtout beaucoup dans la distribution particuliere des reliques, en faisant passer toutes sortes d'ossemens pour des ossemens de corps saints (b).

(a) *Qui ergo venerantur quod nesciunt, etsi sanctum quod sit, numquam tamen sine magno periculo sunt.* Si aliàs, in enormi multum periculo. Quid enim magis sacrilegum, quàm pro divino excolere non divinum ? Quæ Deo pertinent, divina sunt.

(b) *Dùm ossa vulgaria pro sanctorum pignoribus venundanda dispertiant.*

Ce désordre vient, de ce qu'au lieu de laisser les corps des Saints dans la terre, on les en tire pour les mettre dans des châsses d'or et d'argent. Notre auteur blâme cet usage, et dit qu'il eût été plus à propos de leur laisser subir l'arrêt prononcé contre tous les hommes : *vous êtes terre, et vous retournerez en terre.* « Assurément, dit-il, si les corps des

» Saints fussent restés dans les lieux où ' on les avoit mis se-  
 » lon l'ordre de la nature, c'est-à-dire dans leurs tombeaux,  
 » on ne seroit point tombé dans tous les inconvéniens dont  
 » j'ai parlé. Car cela n'arrive que parce qu'on les tire de  
 » terre, qu'on les coupe par morceaux, et qu'on les porte  
 » de côté et d'autre. C'est à la vérité, par piété qu'on l'a  
 » fait d'abord ; mais bientôt la cupidité s'en est mêlée, et  
 » a corrompu ce qui se faisoit par simplicité (a). ' Qu'on en  
 » pense ce qu'on voudra, dit encore Guibert, pour moi j'a-  
 » vance hardiment, que ce ne fut jamais une chose agrée-  
 » ble à Dieu et à ses Saints, d'ouvrir leurs tombeaux, d'en  
 » tirer leurs corps, et d'en diviser les membres (b). » Il  
 oppose à cette pratique, le respect que les Payens même  
 avoient pour les sépultures : il rapporte qu'une Impératrice  
 ayant demandé à S. Grégoire le Grand le chef de S. Paul,  
 ce saint Pape lui fit réponse, qu'il n'osoit pas le lui envoyer,  
 par la crainte d'encourir l'indignation de l'Apôtre, et d'être  
 puni comme l'avoient été quelques personnes, pour avoir  
 seulement regardé sans le sçavoir, son corps et celui de  
 S. Laurent. Si on avoit laissé les Saints dans leurs tombeaux,  
 il n'y auroit point de dispute sur leurs reliques, et il ne s'y  
 commettrait point de fraude.

Cap. 4, p. 337. col. 1.

Ibid. col. 2.

Guibert se fait après cela une question ; ' sçavoir, s'il y a  
 quelque péché d'honorer des reliques, qui ne sont pas cel-  
 les d'un Saint, dont on les croit : il répond, qu'il ne croit  
 pas qu'il y en ait ; il avoue même, que ceux qui honorent  
 de fausses reliques, sans le sçavoir, et les croyant de quel-  
 que Saint, ne péchent pas ; et que celui qui invoque quel-

P. 338.

(a) *Certe si sanctorum corpora sua juxta naturæ debitum loca, id est sepulchra, servassent, hujusmodi quos nec usui errores vacassent. Per hoc enim quod è tumulis eruantur, membratim huc illucque feruntur ; et cum pietatis obtentus occasio circumlationis extiterit, ad hoc subeunte nequitia, detorqueri ccepta est intentionis rectitudo, ut penè quæ simpliciter fieri consueverant corrumpere universa cupido.*

(b) *Dicat quisque quod sentit, securus planè ego inferam, non Deo, non sanctis ipsis unquam placitum fuisse, ut eorum cujuspiam debuerit reserari sepulchrum, aut dirimi per frustra corpusculum.*

qu'un qui n'est pas Saint, mais de la sainteté duquel il est persuadé, peut être exaucé de Dieu, qui a égard à sa bonne intention. Ce sont-là les principaux points que Guibert traite dans son premier livre des gages des Saints, qui est selon lui, comme le prélude de ceux qui suivent.

Liv. 2.

Après avoir parlé des reliques des Saints, ' il entreprend de réfuter ceux qui prétendoient avoir des reliques de Notre Seigneur, comme une de ses dents, le superflu de son nombril, son prépuce. Pour cela, il traite du mystere de l'Eucharistie, dans le second livre qu'il intitule ainsi : *de corpore Domini bipertito, principali scilicet ac mystico*

C. 2, p. 339.

Il soutient que Jesus-Christ nous ayant donné son corps tout entier dans l'Eucharistie, ' en mémoire de lui, et pour exercer notre foi, il ne nous a laissé aucune partie séparée de son corps ; et que s'il en avoit laissé, cela seroit contraire au but qu'il s'est proposé en instituant ce Sacrement. Il enseigne que l'on reçoit Jesus-Christ ' tout entier dans l'Eucharistie, c'est-à-dire, sa divinité et son humanité ; que les bons en le recevant dignement, ' s'unissent plus étroitement à leur chef, et lui sont incorporés, *illicò commembris efficitur* ; que les méchants en le recevant indignement, se condamnent eux-mêmes, et mangent pour leur condamnation le corps du Seigneur, qui toutefois ne souffre pas de l'insulte qu'ils lui font. Notre auteur en habile controversiste, se propose ici plusieurs objections contre son sentiment, en faveur de celui de quelques-uns, qui faisant dépendre la validité des Sacremens ' de la foi de ceux qui les reçoivent et les administrent, prétendoient que les méchants ne reçoivent pas le corps de Jesus-Christ ' dans l'Eucharistie. Il est vrai, dit Guibert, que l'Eucharistie est proprement la nourriture de la vraie foi ; mais prétendre qu'elle n'est pas un Sacrement pour les impies, c'est ce qu'il entreprend de réfuter par l'autorité, et par la raison même, ' qui au défaut de l'autorité lui suffiroit. Il soutient donc, ' que les méchants comme les bons reçoivent le Sacrement de l'Eucharistie ; avec cette différence, que les bons reçoivent le Sacrement et la ' grace, *Sacramentum et res Sacramenti dignis* ; et les méchants ne reçoivent que le Sacrement, sans en recevoir la grace : *sine re autem Sacramenti simplex Sacramentum constat in-*

P. 341.

P. 342.

Ibid. §. 2.

Cap. 4.

Cap. 4, §. 1.

P. 345, §. 2.

P. 346.

*dignis*. Il peut même être mangé par les rats, ' et par d'autres animaux, sans qu'il en arrive rien qui soit indigne de Jesus-Christ : il n'est pas plus indigne de lui d'être mangé par les rats, et d'entrer dans leurs ventres, que d'être mangé par les impies. ' La corruption et les autres changemens qui paroissent à nos yeux, n'arrivent qu'aux especes, et non au corps même de Jesus-Christ : ' son corps est le même dans l'Eucharistie et dans le ciel, immortel et incorruptible. C'est une extravagance que tous les fidèles doivent avoir en horreur, de croire que Jesus-Christ soit crucifié tous les jours dans l'Eucharistie : le corps de Jesus-Christ est dans l'Eucharistie, non dans un état de mort ou de crucifié, comme l'avançoit un ignorant, que notre auteur refute ; mais en ' état de vivant, tel qu'il fut après sa résurrection, tel qu'il est dans sa gloire.

Ibid. §. 3. col. 2.

Ibid.

Ibid. §. 4.

C. 6, p. 348, §. 1, 2, 3.

Guibert, après avoir ainsi traité dans son second livre, du sacrement de l'Eucharistie, où Jesus-Christ se donne tout entier aux fidèles, ' revient à ce qu'il a dit de la dent et du nombril du Sauveur, que quelques-uns prétendoient avoir, et il entreprend de combattre ces fausses reliques, qu'il appelle, non les reliques, mais les blasphèmes de ceux contre lesquels il écrit : ' *contra eorum non reliquias, sed blasphemias accingimur*. Tel est le sujet du troisième livre des gages des Saints. L'auteur avant que d'entrer en matière, enseigne cette excellente maxime, qui est pleine de lumière et de sagesse. « On doit, ' dit-il, approuver la » dévotion envers Dieu et les Saints ; mais tant qu'elle ne » s'écarte pas des règles de la vraie Religion ; autrement il » pourroit arriver que le dévot, bien loin de recevoir la » récompense de son action, mériteroit d'être puni de l'er- » reur pernicieuse dans laquelle il seroit tombé. Car, lors- » qu'on dit quelque chose de Dieu, ou qu'on lui rend un » culte contraire aux témoignages de la vérité, on péche » d'autant plus dangereusement, que l'erreur est plus dif- » ficile à corriger, la piété en étant le prétexte. Car il » n'est pas d'état pire que celui d'un homme qui fait le » mal, et regarde le mal qu'il fait comme une bonne » œuvre. Comment corriger une erreur, si non seulement » on ne croit pas que ce soit une erreur, mais qu'on soit » encore persuadé que c'est une action qui mérite récom-

§. 4, p. 349.

350.

Ibid. c. 1.

Cap. 2, p. 353.

Cap. 3, p. 354, 355.

» pense (a). » Après ce sage et judicieux début, Guibert attaque les moines de S. Médard de Soissons, qui se van- toient d'avoir une dent de Notre Seigneur, et il ne les épargne pas. Il leur demande si Jesus-Christ est ressuscité tout entier? Or s'il est ressuscité tout entier, il doit avoir repris les parties de son corps qu'ils prétendoient avoir. Celui qui a promis qu'il ne périroit pas un cheveu de notre tête, n'auroit-il pas accompli en lui, ce qu'il a assuré qu'il feroit pour tous les hommes? Penser de la sorte, c'est dé- truire ses promesses. Supposons, leur dit-il, que vous ayez réellement la dent du Sauveur, à quel corps sera-t'elle réunie, lors de la résurrection générale? J'en dis autant de son nombril, et des autres parties de son corps. Où les pla- cera-t'on? Le corps glorieux de Notre Seigneur manquera-t'il d'une de ses dents? Cette dent de son enfance convien- droit-elle à un corps parfait? Où placerez-vous son nom- bril? Guibert se propose ensuite tout ce que pouvoient dire les moines de S. Médard, pour appuyer leurs prétentions, et le réfute. La principale raison qu'il apporte, pour com- battre en général ceux qui prétendoient avoir quelques parties du corps du Sauveur, c'est qu'il n'est pas vraisem- blable qu'on ait gardé en ce temps-là, les cheveux, les dents, le prépuce et les autres choses qui tomboient du corps de l'enfant Jesus : il fait voir qu'il n'y a aucune ap-arence, que que ce soit les ait conservées, ni la sainte Vierge elle-même. Instruite par le S. Esprit, par l'opéra- tion duquel elle avoit conçu, elle ne pouvoit ignorer que celui qu'elle avoit mis au monde, devoit le remplir par l'éclat de sa majesté; et que les parties de son corps qu'on prétendoit avoir, étoient aussi inutiles pour relever l'éclat de son fils, qu'une chandelle l'est en plein midi. Il se moque du lait de la Vierge, qu'on se van- toit d'avoir à Laon, et fait sentir le ridicule de cette prétention, qui est si con-

(a) *Penès Deum ac sanctos ejus omnimodis est approbanda devotio, sed cum sibi tantum devotio arrogat, quantum nullatenus Religionis ratio subministrat, undè pius quilibet divinarum cultor præmium opperti potuerat sit miserabile quid- dam, ut inde pœnam nequissimi erroris insumat. Cum enim de Deo aut colitur, aut dicitur aliquid quod ipsius veritatis testimoniis haud dubiè obluetur, ni- mirum acciditur tanto delerius, quanto incorrigibilis mens exorare probetur; dum sub pietatis colore peccatur. Nihil enim pejus quàm mala agere et hæc ipsa quæ inconsultè geruntur, pro exercitio boni operis æstimare. Undè ergo et quando error iste corrigitur, qui non solùm error non creditur, sed etiam divinæ digna- tionis prærogativa putatur?*

traire à la modestie et à l'humilité de la Mere de Dieu. Guibert s'objecte encore les miracles, ' que les moines de saint Médard alléguoient en faveur de leur relique, et il répond que cette dent pouvoit être celle de quelque Saint, ou que ces miracles avoient été accordés à la foi de ceux qui croyoient honorer une relique de Jesus-Christ (a). ' Notre auteur cite dans cet écrit, ceux dans lesquels il a donné lui-même sa vie, ce qui montre ' qu'il est postérieur, et qu'ainsi il l'a composé étant fort âgé.

Cap. 5, p. 357, §. 2.

Lib. 1, c. 3, p. 334, col. 2.

Dans l'ouvrage qui suit les trois livres *de pignoribus Sanctorum*, sous ce titre, livre quatrième *du monde intérieur, de interiori mundo*, l'auteur traite des visions et des apparitions. Il enseigne que le monde intérieur n'ayant rien de matériel, rien qui frappe les sens, l'imagination ne peut se représenter l'état de ce monde; ' et qu'il n'y a que la force de l'entendement, qui puisse y atteindre : les visions et les apparitions dont il est parlé dans les livres de l'Écriture Sainte, étoient seulement des signes et des figures, sous lesquels Dieu apparoissoit aux prophètes. Il n'y a rien dans toutes ces visions, qui convienne à l'Être souverain, selon la pureté et la simplicité de son essence, ' que ce qui est dit de lui dans ces paroles : *Je suis celui qui est. Celui qui est, m'a envoyé vers vous.* Il en est à peu près de même des visions que l'apôtre S. Jean a eues, et dont il fait la description dans son Apocalypse. Le glaive à double tranchant, les chandeliers, les étoiles, les cheveux blancs comme la neige, les pieds semblables à l'airain; toutes ces expressions employées par l'écrivain sacré, n'expriment rien qui marque quelque chose d'essentiel à Dieu; et s'il y a quelque chose, il est couvert du voile de l'allégorie. Tout ce qui y est prédit de l'état de la sainte église, est enveloppé dans des discours figurés; et quoique celui qui a eu ces visions, témoigne avoir été ravi en esprit, il n'emploie néanmoins que des choses matérielles et corruptibles, pour faire connoître les spirituelles, cachées sous les visions qu'il a eues. Notre Seigneur dans l'évangile,

Traité du monde intérieur, p. 359.

C. 1, §. 1.

Exod. c. 3, v. 14.

(a) *Sancti ergo cujuspiam dens ille credatur, cujus meritò forsan tale quid concedatur, et si certè nullius sancti esset, vel fides planè credentium exigeret, ut quod speraretur, obtingeret. Multa enim fieri possunt, non tam ejus merito, per quem prerogatur, quàm illius, cui impenditur.*

se sert lui-même de ce qui est corporel et sensible, pour faire connoître ce qui se passera dans le monde intérieur. C'est ainsi, que pour marquer quelle sera la punition du pécheur, il représente celui qui étoit entré au festin sans avoir la robe nuptiale, jetté dans les ténèbres extérieures, où il n'y a que larmes et que grincemens de dents. ' Assurément, dit Guibert, ce ne seroit pas traiter spirituellement les choses spirituelles, comme l'Apôtre, que de croire que les ames qui ont péché, seront punies du même supplice matériel que les corps. Cela lui donne occasion de parler des peines, des fatigues, des dangers, des tourmens mêmes auxquels les hommes s'exposent volontairement, et qu'ils souffrent avec joie, par l'espérance de quelques avantages; d'où l'auteur conclut, que si l'ame soutenue par l'espérance, peut être dans la joie, tandis que le corps est accablé de maux, elle peut aussi être accablée de tristesse elle-même, quoique le corps ne soit affligé d'aucun mal. De cette sorte, à raison du lieu et du temps, l'un porte souvent sa croix sans l'autre, c'est ce que l'on voit dans les saints martyrs, qui se réjouissoient intérieurement des douleurs que souffroit l'homme extérieur.

Ibid. §. 5, ¶. 360.

P. 361.

Ibid. c. 2.

Ps. 50, 8.

2. Cor. 12, ¶. 4.

Notre auteur examine ensuite ' quelle différence il y a, entre les supplices des ames et des corps, et pourquoi Notre Seigneur et les Saints en ont parlé d'une maniere si grossiere, quant aux expressions. Je dis, quant aux expressions, car s'il s'agit de leurs sens, les sens prophétiques étoient beaucoup plus relevés et plus spirituels, que les prophètes ne pouvoient et ne devoient l'insinuer à leurs auditeurs. Car s'ils l'avoient pu, ils auroient publié ce qu'ils sçavoient de la naissance du Sauveur, et des mysteres de l'église. C'est ce qui fait dire à David : ' *Vous m'avez révéélé les secrets et les mysteres de la sagesse*, et à S. Paul : ' *J'ai entendu des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter*. Si l'esprit qui inspire les prophètes, ne les retenoit pas, les mysteres qu'il leur fait connoître, ne seroient plus mysteres. Ainsi ils ne pouvoient publier ce qui leur étoit confié sous le sceau d'un si grand maître : *prodere sanè non poterant quod sub tanti dictatoris sigillo tenuerant*. Car comme il ne dépend pas de l'homme, et qu'il n'est pas en son pouvoir, d'avoir à son gré la connoissance



connoissance de Dieu et des saintes écritures ; ainsi il n'étoit pas libre aux prophètes d'avoir des mystères telle connoissance qu'ils vouloient, ni même de pénétrer tout ce qu'ils en disoient. Tout ce que les prophètes ont dit de Dieu, en se servant de comparaisons tirées des choses matérielles, ils l'ont dit pour condescendre à la foiblesse de l'esprit humain, n'ayant point trouvé de termes pour exprimer l'essence divine, et parce que les hommes n'auroient pu comprendre ce qu'ils leur auroient dit. C'est pour quoi, en se proportionnant à leur foiblesse, ils se servent même quelquefois de comparaisons qui paroissent basses et indignes de Dieu, ' comme lorsqu'ils le comparent à un homme fort, qui s'éveille après son yvresse : *dùm potentem crapulatum à vino dicunt*. Ainsi les prophètes étant hommes, et parlant à des hommes, et les Saints qui ont eu des visions, n'ont pu parler de ce qui regarde le monde intérieur, qu'en employant des comparaisons tirées des choses matérielles et sensibles. S. Jean dans l'Apocalypse, voulant donner une idée de la gloire dont les Saints jouissent, nous les représente vêtus de robes blanches, tenant des palmes en leurs mains, en signe de leur victoire, et ayant sur leurs têtes des couronnes d'or qui marquent leur royauté.

Ps. 77, 65.

Apoc. 7, 9.

Il faut entendre de la même manière, ' ce qui est dit des peines des réprouvés ; ainsi lorsque nous lisons dans l'écriture (a), que les âmes sont livrées aux flammes et à d'autres supplices, le sens de ces paroles est, que les âmes souffrent spirituellement, ce que les coupables souffrent corporellement. Ces comparaisons sont nécessaires, pour nous donner l'idée de ce que nous ne pourrions autrement comprendre. Guibert déclare nettement, qu'il ne croit pas que des âmes pures (c'est-à-dire, qui ne sont point unies aux corps) ' puissent être punies par des supplices corporels. *Corporalibus suppliciis animas puras coerceri posse non credimus* : ' il avoue que le démon et ses anges sont répandus dans ce monde visible ; ' qu'ils y seront jusqu'au

P. 362, col. 2.

Ibid. §. 3.

Cap. 3, p. 363.

(a) Nam cum ignibus crebrò animæ secundum scripturas. videantur aduri.... non aliud sunt quàm quod corporaliter reis solet infligi, hoc spiritualiter patiuntur.... Quia ergo spiritualem illam linguam, quæ spiritualia spiritibus respondent, audire non possumus. ex corporalium notitia quasi fucos intellectus exprimimus, et ex his undè constat corpora profligari, animas animadvertimus coarctari.

jour du jugement, pour y exercer sur les réprouvés leur cruauté, selon la puissance qu'ils en ont reçue de Dieu; qu'après ce jour, ils n'auront plus la liberté de se répandre dans le monde, qui sera d'autant plus pur, que rien de souillé n'y passera. Alors Dieu ayant créé un ciel nouveau, et une terre nouvelle, l'un et l'autre monde, tant intérieur qu'extérieur, sera le séjour des saints qui l'habiteront. ' Ibid. cap. 4. Guibert revient encore à la question qu'il s'est déjà proposée sur les peines des réprouvés, ' sçavoir si elles sont corporelles ou spirituelles, et se fait une semblable question sur la gloire des élus. Il y répond, en soutenant qu'elle n'a rien que de spirituelle, ne pouvant y avoir aucun plaisir corporel dans la possession de Dieu, qui est la seule chose qu'on demande dans le ciel et sur la terre. Or, si tout est spirituel dans la récompense que Dieu accorde aux élus, il s'ensuit que tout est aussi spirituel dans les peines dont il punit (a) les réprouvés. Les larmes et les grincemens de dents dont l'écriture parle, ' marquent la douleur et la fureur des ames qui sont livrées à une misere éternelle; et que les passions sont d'autant plus violentes, qu'elles sont plus spirituelles '.

§. 2. Guibert s'objecte l'autorité de saint Grégoire, qui enseigne dans le quatrième livre de ses dialogues, que les ames sont tourmentées par le feu matériel, ce qu'il explique de la douleur que ressent l'ame d'être damnée (b). Toutefois, pour marquer son profond respect pour ce saint pape, il ajoute, que comme c'est un crime de ne pas suivre le sentiment d'un si grand maître, *non assentire tanto magistro nefarium ducimus*, et que d'ailleurs il ne peut mêler ensemble les choses temporelles et spirituelles; il laisse au jugement de Dieu, ce que nous ne connoissons pas sur ce sujet par aucune expérience.

Greg. Dial. c. 29. Guibert continuant de parler de l'état des élus et des réprouvés, ' dit, que comme les Saints, lorsqu'ils sont parvenus à la jouissance de Dieu, ressentent une douceur ineffable qui croît toujours; de même les ames des réprouvés étant unies à leur chef, elles ont un désir de pécher,

(a) Si igitur totum spirituale est, quidquid in Dei præmio est consequens mihi videtur, ut.... idipsum quoque quod puniendis pravorum spiritibus attinet, etiam spirituale putetur.

(b) Quod totum est, quia damnatum se aspicit, animi sæva exacerbatione decoquitur.

accompagné de tourment, d'autant plus violent, qu'il est plus conforme à celui du démon; et comme les saints, en jouissant de la vue de Dieu, ont regret de n'avoir pas plus travaillé à l'acquérir; ainsi les réprouvés ont du chagrin de ne s'être pas plus livrés à leurs mauvaises volontés. Guibert trouve la parabole du mauvais riche fort propre à éclaircir l'état du monde intérieur. Si ce riche ne demanda pas à Abraham d'être renvoyé dans sa maison, c'est qu'il sentoit, que quand bien même il lui seroit accordé de revenir dans le siècle, il ne se corrigeroit point, qu'il conserveroit toujours la mauvaise volonté dans laquelle il étoit mort, et qui l'accompagnoit au milieu des tourmens; et il n'ignoroit pas d'un autre côté, qu'il seroit livré à des peines cent fois plus rigoureuses, si après avoir été renvoyé dans ce monde, il ne s'étoit point corrigé. La crainte que le mauvais riche témoignoit avoir, que ses freres ne vinsent dans le lieu de tourmens où il étoit, n'étoit pas l'effet d'une bonne volonté pour ses freres; mais elle venoit de ce qu'il prévoyoit que leur arrivée augmenteroit son supplice.

Ibid. §. 2.

Si l'on objecte à Guibert les expressions de l'écriture, qui représentent les peines des damnés, par un ver qui ne meurt point, un feu qui ne s'éteint point, etc., il répond qu'il n'y a pas de plus cruel tourment, que le désespoir des réprouvés, qui ont perdu sans ressource un Dieu si bon. En un mot, comme la béatitude des élus consiste dans la vue de Dieu, qui seule suffit pour les rendre heureux; ainsi la principale, et même la peine singulière des damnés, est le déplaisir cuisant d'être privés éternellement de la vision de Dieu (a). Dans le dernier chapitre, Guibert s'applique à prouver que les ames sont spirituelles, et qu'elles n'ont point de figures. Il finit son traité par ces paroles, qui sont une preuve de sa modestie : *hæc sine præjudicio melioris sententiæ huc usque decursa, non verborum ambitu, sed sola fide munimus*. Quoique cet ouvrage soit placé à la suite des trois livres sur les reliques des Saints, il paroît que l'auteur l'avoit composé avant ces trois livres. C'est une

Ibid. cap. 6, 7, 8.  
365.

Cap. 8, p. 366.

(a) *Ut sola beatitudini sanctorum sufficiat Dei visio sempiterna; quis contra ire vel obniti audeat, principalem immo singulorem damnatorum calamitatis esse causam, quia sint æternaliter à Dei contemplatione seclusi.*

P. 327.

conjecture fondée sur les paroles de l'auteur, dans l'épître dédicatoire à l'abbé de saint Symphorien, auquel il adressa son écrit sur les reliques : *Quod. . . . . satis in eodem, quem de interiori mundo vocaverim, libro probasse me meministi*. On voit que Guibert y fait mention de l'écrit sur le monde intérieur, comme d'un ouvrage composé quelque temps auparavant.

Gesta Dei per Francos, p. 367.

11<sup>o</sup>. Nous avons de Guibert une histoire de la première croisade, sous le titre de *Gesta Dei per Francos*. Bongars qui a publié un recueil des historiens de la guerre sainte, a mis ce titre même à la tête de sa collection, ne croyant pas qu'on pût en trouver un meilleur, et plus propre que celui dont Guibert s'étoit servi : *quo excogitari aliud, nec aptius potest, nec verius*. L'ouvrage est dédié à Lisiard, évêque de Soissons, par une courte lettre, dans laquelle l'auteur loue ce prélat sur sa noblesse, sa science, sa modestie, et ses autres vertus. Il avertit qu'on ne doit pas être surpris de la différence du stile de cette histoire, et de ses autres écrits, tels que ses commentaires sur la Genèse. La raison qu'il en donne, est que l'histoire exige les ornemens de l'éloquence, au lieu que les mystères renfermés dans les livres saints, doivent être traités avec la simplicité ecclésiastique. L'épître dédicatoire est suivie d'une préface, dans laquelle l'auteur rend compte de son entreprise, et de la manière dont il l'a exécutée. Il avoue, qu'après la prise de Jérusalem, ayant entendu des récits de cette expédition par ceux qui s'y étoient trouvés, il avoit dès-lors eu dessein d'en écrire l'histoire; mais différens obstacles qui survinrent, l'en empêchèrent : enfin la Providence permit qu'il exécutât son dessein. Il y fut encore excité par plusieurs personnes, dont le plus grand nombre auroit souhaité qu'il eût écrit cette histoire en vers, sachant qu'il s'étoit autrefois appliqué à la poésie; mais il ne crut pas devoir déférer au goût de ceux-ci. Guibert composa son histoire sur une autre, suppléant à ce qui y manquoit, et ajoutant ce qu'il sçavoit d'ailleurs, et ce qu'il avoit appris de ceux qui s'étoient trouvés à cette célèbre expédition. Il assure, qu'ayant souvent conféré ce qu'il avoit appris de ceux qui avoient vu les choses, avec l'histoire qui lui servoit de modèle, il avoit toujours éprouvé qu'il n'y avoit aucune différence.

P. 368.

Voy. Mir. auct. de scrip. eccles. c. 358. n. 8. | Le Long, bibl. p. 314. | Du Chesne, t. 4, p. 774 et 775. | Voss. hist. Lat. lib. 3, cap. 6. | Sand. not. in Voss. hist. Lat. | Fabr. bibl. med. et inf. Lat. lib. 7,

L'ouvrage est divisé en huit livres, dans l'édition qu'en a donné D. Dachery, et en sept dans la collection de Bongars, qui a réuni le septième et huitième en un seul. Le neuvième qui se trouve dans l'une et l'autre édition, est d'un autre auteur. Les huit livres contiennent l'histoire de cinq ou six années depuis la publication de la croisade, dans le concile de Clermont, tenu en 1095, jusqu'à la première année de Baudouin I, qui succéda au célèbre Godefroi de Bouillon son frère, et fut couronné roi de Jérusalem le 25 décembre de l'an 1100. Le neuvième livre qui n'est point de notre auteur, renferme ce qui se passa dans la Palestine en l'an 1112.

p. 362, et seq.

A l'égard du temps auquel Guibert écrivit son histoire, il est fixé d'une manière assez précise à la fin du sixième livre, où l'auteur dit qu'il le finissoit près de deux ans après Manassés II, archevêque de Reims. Or Manassés mourut, selon D. Mabillon, le 18 septembre de l'an 1106; par conséquent Guibert finissoit ce sixième livre en 1108. Il faut néanmoins remarquer, qu'il n'y mit la dernière main, comme on le voit dans son dernier livre, qu'après la mort de Boëmond, prince d'Antioche, arrivée en 1111; mais il est certain qu'il le publia avant celle de Gaudri évêque de Laon, qui fut massacré en l'an 1112, puisque ce prélat, qui faisoit beaucoup de cas de tous les écrits de Guibert, et qui avoit témoigné en particulier beaucoup d'empressement pour celui-ci, ayant vu le nom de Lisiard de Soissons à la tête, ne voulut pas le lire.

An. I. 71, n. 12.

Guib. lib. 3, de vita sua, c. 21, p. 511, col. 2.

Nous avons déjà remarqué, que Guibert écrivit son histoire sur une autre plus ancienne, dont le stile lui avoit paru trop simple : *quæ erat verbis contexta plus æquo simplicibus*. Cette histoire plus ancienne, est vraisemblablement l'ouvrage de l'anonyme, qui est à la tête du recueil de Bongars, et dont on a parlé à la fin du huitième volume de l'Histoire Littéraire. Guibert, en suivant cet historien, le corrige en plusieurs endroits, il ajoute beaucoup de choses qu'il avoit apprises de témoins fidèles, comme il le dit, et tâche d'éviter les défauts de stile qu'il lui reproche. Il paroît par le jugement qu'en porte René Chopin, que ce ne fut pas sans succès. Cet auteur rapportant un texte de l'histoire de Guibert, a soin de dire qu'il n'y change pas

Chop. I. 1, de sac. polit. tit. 1, n. 6.

un seul mot ; parce qu'il y trouvoit une éloquence propre à ce temps , et une façon d'écrire, qui avoit quelque chose de je ne sçai quoi, qui lui paroissoit plus grave (a). Guibert n'avoit pas encore perdu le goût de la poésie, lorsqu'il écrivit son histoire de la croisade, car il mêle de temps en temps quelques vers, ou petites pièces de poésie à sa prose. Quoique le lecteur n'attende pas que nous lui donnions une analyse, ou des extraits d'un ouvrage de la nature de celui-ci, et que ce que nous en avons dit, paroisse suffisant, nous croyons néanmoins devoir lui en rapporter quelques traits, afin qu'il puisse s'en former une idée. Nous pouvons dire en général, sans faire injure aux historiens de la croisade, que de tous ceux qui ont écrit l'histoire de cette célèbre expédition, il n'y en a point qui eut plus de talent que Guibert ; et si quelqu'un d'entr'eux passe pour avoir mieux réussi, si toutefois il y en a, ce n'est que parce qu'il a eu plus de secours. Notre auteur a de plus un avantage sur tous les autres, en ce qu'il est celui de tous les anciens historiens de la guerre sainte, qui reprenne sa narration de plus haut. Il la commence aux progrès que la secte de Mahomet avoit faits dans l'Orient, lorsqu'on entreprit la première croisade ; et à la lettre qu'Alexis, empereur de Constantinople, écrivit à Robert le vieux, comte de Flandres, pour implorer le secours des princes chrétiens contre les Musulmans. Cette lettre est écrite avant le concile de Clermont, où la croisade fut publiée. Notre auteur trouve mauvais qu'on vante les actions des anciens, et qu'on rabaisse celles des modernes. Qu'on relève, à la bonne heure, les événemens des siècles passés ; mais ceux de notre temps, où le monde est dans sa vieillesse, ne méritent pas moins de l'être. On admire ce que les historiens nous racontent des guerres de Philippe contre les Grecs, d'Alexandre contre les Perses ; on est dans l'étonnement d'entendre parler de cette multitude innombrable de soldats, qui composoient les armées de Xerxès et de Darius. Ce qu'on lit des guerres des Egyptiens, des Caldéens, et des autres peuples d'Asie, ne cause pas moins d'admiration : il en est de

Lib. 1, cap 1, p.  
369.

(a) *En tibi genuina scriptoris ipsius historici (Guiberti) phrasis, cujus ne voculum quidem mutandum censui, quod suæ et priscae ætati constiterit eloquentia, et sermonis genus hoc plus nescio quo pacto videatur habere gravitatis.*

même de ce que l'histoire nous apprend des Romains. Guibert prétend, que si l'on veut ouvrir les yeux, et considérer ce qui se passe de son temps, dans l'expédition de la terre sainte, on reconnoitra que le plus petit de nos doigts est plus gros que le dos de nos ancêtres.

On trouve dans le second chapitre du premier livre, un C. 2, p. 371. portrait très-désavantageux des Orientaux, même depuis le christianisme. Il nous les représente comme étant toujours chancelans dans la foi, toujours portés à la nouveauté, s'écartans toujours de la regle de la foi, et de la doctrine des Peres : il attribue ce caractere de légéreté et d'inconstance, au tempérament des Orientaux, et au climat du pays. Abusant de leurs talens et de la vivacité de leur génie, ils se sont livrés à des questions inutiles, ont abandonné la doctrine de leurs ancêtres, et ont donné naissance à une infinité d'hérésies monstrueuses; en sorte que l'Orient en a plus produit, qu'on ne voit de ronces et d'orties dans une terre inculte. Qu'on lise, dit-il, les catalogues des hérésies; qu'on parcoure les ouvrages faits pour les combattre, à peine trouvera-t'on que les Latins en aient avancé aucune; elles ont toutes pris naissance dans l'Orient et dans l'Afrique. Qu'il seroit à souhaiter que l'Occident eût conservé ce précieux avantage! Mais on a vu dans les siècles qui ont suivi celui où Guibert parloit de la sorte, que les Latins comme les Orientaux pouvoient être livrés à l'esprit d'erreur. Tant de royaumes et de provinces de l'Occident, séparées de l'église par l'hérésie et le schisme de Luther et de Calvin, tant de monstres d'erreurs qui ont déchiré et déchirent encore l'épouse de Jesus-Christ, en sont une preuve bien sensible. Il avoue qu'il a lu quelque part, que Pelage étoit Breton : puis il ajoute, qu'on ne peut compter le nombre des hérésies et des hérétiques de l'Orient. Arius, Manès, Ennomius, Eutiche, Nestorius, étoient Orientaux; en un mot on les compte par milliers : *monstrorum millia texam*. Il leur reproche aussi leur indocilité et leur infidélité à l'égard de leurs souverains; en sorte que, tel qui est aujourd'hui sur le trône, sera non seulement dépouillé de sa couronne le jour suivant, mais même obligé de quitter sa patrie, et d'aller en exil dans une terre étrangere. Notre auteur n'épargne pas les Grecs, aux-

Ib. col. 2.

quels il reproche leurs erreurs, leur peu de respect pour le siège apostolique, leur haine contre les Latins. C'est en punition de ces crimes, que leur terre les a rejettés avec horreur hors de son sein, et que Dieu a permis, que tant de villes et tant de provinces de l'Asie fussent livrées à des nations barbares, et retombassent même dans le paganisme. Cela conduit naturellement Guibert à parler de Mahomet, dont il fait l'histoire. Il termine son premier livre par la lettre que l'empereur Alexis écrivit à Robert le vieux, pour lui demander du secours contre les Mahométans, et donne des extraits de cette lettre, dont il fait quelquefois la critique. Comme l'empereur marquoit au comte de Flandres, qu'il avoit à Constantinople le chef de saint Jean-Baptiste, couvert de sa peau et de ses cheveux, Guibert ne manque pas d'en prendre occasion de faire une sortie sur les moines de saint Jean d'Angely, qui prétendoient avoir ce chef. Il n'en demeure pas là; il blâme et condamne l'usage de tirer les corps saints de leurs tombeaux, pour les mettre dans des châsses d'or et d'argent, ou plutôt il blâme l'abus, le dérèglement et l'avarice qui s'étoit introduit dans cet usage, auquel il avoue que la piété avoit donné naissance, en portant les fidèles à orner d'or et d'argent les reliques des saints. On voit que ce premier livre n'est proprement qu'une introduction aux suivans.

Liv. 2, c. 1, p. 376.

Dans le second, Guibert, en parlant d'Urbain II, qui étoit venu solliciter du secours en France, remarque que c'étoit depuis longtemps l'usage des papes, de venir chercher de la protection en France, lorsqu'ils étoient attaqués par quelques nations voisines (a). Il relève à ce sujet l'attachement inviolable des François pour le saint siège. Il croit que Dieu les avoit choisis pour la glorieuse expédition de la croisade, surtout parce que depuis que cette nation avoit reçu la foi par le ministère de saint Remi, elle n'avoit jamais été infectée d'aucune erreur, pas même pour un moment. Les François, selon lui, dans le temps même qu'ils étoient payens, et qu'ils pillioient les terres des Gaulois alors chrétiens, n'ont jamais maltraité, ni fait mourir

(a) *Apostolicæ nempe sedis pontificibus ab antiquo consuetudinarium fuit, si quam sunt passi à finitima gente molestiam, auxilia semper expetere à Francis.*

personne



personne pour cause de religion ; et dans la suite, par une générosité qui leur est naturelle, ils ont enchâssé dans l'or et l'argent, et orné de pierres précieuses, les reliques de ceux que les Romains avoient mis à mort pour la foi (a). Guibert, après avoir ajouté encore plusieurs choses glorieuses aux François, termine leur éloge, en disant que leur nom est un titre honorable, qu'on le donne quelquefois aux personnes de mérite, quoique d'une autre nation ; ensorte que, pour leur faire honneur, on dit d'eux, que ce sont des *hommes francs* (b).

Enfin Guibert vient au concile de Clermont, dans lequel la croisade fut publiée par Urbain II. Il entre dans le détail de ce qui s'y passa, et rapporte fort au long, les raisons que ce pape employa pour engager les François à cette entreprise, et les effets que sa prédication produisit dans les esprits. On vit dès ce moment cesser les troubles et les divisions qui déchiroient le royaume. Quoique ce fût une année d'une grande disette, l'abondance régna tout-à-coup ; le riche ouvrit ses trésors et ses greniers au pauvre ; chacun ne pensa qu'à faire les préparatifs de son voyage. Une grande multitude se joignit à Pierre l'Hermitte, qui étoit en si grande réputation de sainteté, que Guibert témoigne n'avoir jamais vu faire tant d'honneur à qui que ce soit, qu'à cet hermite. Mais l'armée qui s'étoit attachée à lui, ne laissa pas de commettre beaucoup de désordres dans les pays où elle passa, surtout dans la Hongrie ; et comme il n'y avoit ni ordre ni discipline parmi ces croisés, ils périrent presque tous, et ne servirent, selon l'expression de notre historien, qu'à inspirer plus d'audace aux Turcs (c). Le succès d'une autre armée, commandée par Godefroi, fut plus heureux, quoiqu'elle eût pris la même route que la première. Ce sont

L. 2, c. 2, p. 377.

C. 3, p. 380.

C. 4.

C. 5, p. 383.

(a) *Ex quo fidei signum, beato Remigio tradente, sumserunt (Franci), nullius unquam perfidiae suscipere contagium, vel ad horam acquieverunt . . . Hi sunt, qui dum adhuc sub errore gentili positi, Gallorum, sed Christianorum arva pugnaci intentione subigerent, nemini unquam pro Christi fide, aut pœnas intulerunt aut mortem : sed eos quos Romana severitas ferro ignique punierat, auro argentoque recondidit, gemmis electroque contexit ingenita liberalitas gentis.*

(b) *Quibus proprium cum sit nomen, quarumcumque nationum homines, mutuo immo præstito ipsorum agnomine honorantur. Quos enim Britones, Anglos, Ligures, si bonis eos moribus videamus, non illico Francos homines appellemus ?*

(c) *Comitiæ Petri heremitæ talis fuit exitus ; cujus historiam ideo sine alterius materiæ interstitio prosecuti sumus, ut eam aliis nullam impendisse opem, sed Turcis addidisse audaciam monstrarem.*

C. 7, p. 384.

les exploits de cette armée, qui font le grand objet de Guibert dans la suite de l'histoire dont nous parlons. Il compte parmi les princes et les grands seigneurs qui prirent part à cette expédition, Hugues le Grand, frere de Philippe roi de France; Etienne comte de Blois; Robert comte de Flandres; Robert duc de Normandie; Raimond comte de saint Gilles; Boëmond, Tancrede, etc. Non seulement Guibert nous apprend quels furent les princes qui entreprirent le voyage de la terre sainte, il en fait encore des portraits qui nous instruisent de leurs bonnes et mauvaises qualités. Il les suit dans leur route, raconte leurs exploits particuliers, la part qu'ils ont eu aux grandes expéditions, soit dans les sièges des villes, soit dans les combats qui se sont livrés. Tous ces sièges et ces combats sont décrits dans un grand détail, et avec des circonstances qui attirent l'attention du lecteur, et font lire cette histoire avec plaisir. L'auteur l'a continuée, comme nous l'avons déjà dit, jusqu'au regne de Baudouin I, dont il se contente de raconter les premiers exploits, quoiqu'il n'ait mis la dernière main à son ouvrage, que vers la douzième année de ce prince, sous le regne duquel il le composa. En le finissant, il assure qu'il n'a rien écrit, que sur le témoignage de personnes de la plus grande sincérité. Si on ne trouve pas dans son histoire tous les détails que l'on voit dans les anciens historiens, qui rapportent ce qui s'est passé dans l'action, ce qui a fait pencher la victoire d'un côté plutôt que de l'autre, la part que la cavalerie ou l'infanterie y a eue, le nombre des morts de part et d'autre; si, dis-je, il n'entre point dans tous ces détails, il s'en excuse sur ses occupations, et ajoute, que n'ayant point vu les choses par lui-même, cela l'a rendu plus timide et plus réservé. C'est pourquoi, si on lui reproche d'avoir omis plusieurs choses, il répond qu'il a mieux aimé être concis que trop diffus : *ego malui minor esse quàm nimius*. Au surplus, ceux qui savent des faits qu'il a ignorés, peuvent les écrire, et en faire part au public.

P. 455.

Guib. præf. in lib.  
de Vir. in. p. 311 |  
Le Bœuf, diss. sur  
l'hist. de Paris, t.  
2, p. 51.

12°. Il semble que Guibert, ayant eu dans sa jeunesse une grande passion pour les vers, et ayant appris d'un bon poëte à versifier, comme il le dit lui-même, il auroit dû nous laisser plusieurs productions de sa plume dans ce

genre d'écrire; cependant il ne nous en reste aucune, si ce n'est quelques petites pieces de poésies, qu'il a insérées dans son histoire de la croisade. Peut-être les aura-t'il supprimées, ne les jugeant pas dignes d'être transmises à la postérité. Nous voyons que son maître l'exhortoit, lors même qu'il eut embrassé la profession religieuse dans l'abbaye de Flay, ou de saint Germer, à composer des proses ou séquences, et à faire des vers, *prosulas versiculosque componere*; néanmoins nous n'avons de lui, qu'une prose en l'honneur de saint Germer, qui se chantoit encore il y a trente ans, le jour de la fête de ce saint. Elle commence ainsi : *Adest precipua, fratres, materia : dici consona date præconia, etc.*

Ce sont là tous les écrits de Guibert dont nous ayons connoissance; car nous ne croyons pas devoir lui attribuer l'ouvrage intitulé, *Elucidarium, sive dialogus summam totius christianæ religionis complectens*, quoiqu'il porte son nom dans quelques manuscrits. Nous examinerons ailleurs, quel est le véritable auteur de cet abrégé sommaire de la religion chrétienne, qui a été attribué faussement à saint Anselme par quelques-uns, et par d'autres à Guillaume de Conventry carme, et à Honoré d'Autun. On a déjà parlé de cet ouvrage dans le volume précédent de l'Histoire Littéraire.

André du Chesne cite, parmi les preuves de son histoire des maisons de Guisnes, d'Ardres, etc., sous le nom de Guibert de Nogent, deux fragmens d'un traité de la mort de Gualdric, évêque de Laon. Ce traité n'est autre chose, que l'histoire des troubles de la ville de Laon, et du meurtre de ce prélat, qui sont rapportés fort au long dans le troisieme livre de la vie de Guibert, par lui-même. Il y a encore lieu de croire, que c'est le même ouvrage que M. du Chesne cite sous ce titre, dans sa bibliothèque des historiens de France : *Gisleberti abbatis de Novigento historia ecclesie Laudunensis*. Mss. Car il n'y a point d'abbé de Nogent, qui ait porté le nom de Gislebert, ni d'autre histoire de Laon composée par Guibert, que celle qu'on trouve dans le troisieme livre de sa vie.

D. Dachery, bénédictin de la congrégation de saint Maur, a fait imprimer chez Bilaine, et publié l'an 1654, les ouvrages de Guibert, qui n'avoient pas encore vu le

Guib. l. 1, vit. c. 14, p. 478.

Magn. bibl. eccles. t. 1, p. 481. | Hist. litt. t. 9, p. 443.

P. 321, 322, 323, 325, 330.

P. 248.

jour jusqu'alors, à l'exception de son histoire de la croisade, qui fait partie, et tient le huitième rang dans la collection que Bongars a donnée au public l'an 1644. L'éditeur ne s'est point contenté de consulter tous les manuscrits qu'il a pu découvrir, pour donner le texte de l'auteur dans sa pureté; il y a encore joint de savantes notes pour l'éclaircir, et de longues observations, dans lesquelles il rapporte une quantité de monumens anciens, et fait l'histoire de diverses abbayes.

Guibert est sans contredit un des meilleurs auteurs de son siècle. Il étoit très-versé dans la lecture des livres saints, comme on le voit par l'usage fréquent qu'il en fait en écrivant. Il ne l'étoit pas moins dans celle des écrits des SS. Peres, surtout de saint Grégoire le Grand, dont il a imité la manière d'interpréter l'écriture dans les commentaires qu'il nous a laissés. Il écrit avec justesse et solidité, et montre de l'érudition, tant sacrée que profane. A l'égard de son stile, quoique M. Dupin assure que cet auteur, ayant donné beaucoup de temps à l'étude de la grammaire et de la poésie, il écrivoit assez purement, nous ne nous sommes point aperçus de cette pureté de stile en lisant ses écrits. Au contraire, il nous a paru dur, embarrassé, souvent obscur, et rempli d'expressions barbares; et c'est avec raison que D. Mabillon a dit de lui : *multa ille scripsit non ineruditè, sed scabroso stilo*. On voit néanmoins qu'il avoit lu les auteurs de la bonne latinité, mais il n'a pas formé son stile sur celui de ses habiles maîtres. Il est vif et mordant, quelquefois un peu trop crédule, et d'autres fois assez bon critique. Ses quatre livres de *pignoribus sanctorum*, ne sont proprement qu'un ouvrage de critique, et même d'une critique très-sensée et très-judicieuse. Il donne encore ailleurs des preuves de son discernement; et on est étonné de voir un auteur du douzième siècle, relever et avec fondement, Eusebe de Césarée. Si l'on fait attention au jugement que Guibert porte sur cette quantité de tombeaux et d'urnes sépulchrales, qu'on découvroit tous les jours de son temps dans son monastere, on conviendra encore qu'il étoit assez habile antiquaire pour le siècle où il vivoit.

An. l. 74, n. 71.

Opusc. de Virg. c.  
5, p. 315, lib. 2, de  
vita sua.

## CLARIUS,

MOINE DE S. PIERRE LE VIF.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

CLARIUS avoit embrassé la profession monastique dans l'abbaye de saint Benoît sur Loire, comme il le dit lui-même dans sa chronique; mais il ne nous apprend point la raison pour laquelle il passa de l'abbaye de saint Benoît, dans celle de saint Pierre-le-Vif de Sens. Parmi les moines de cette abbaye, qui furent présents l'an 1101, lorsque Lambert évêque de Langres donna une charte en faveur de l'abbaye de Molesme, on trouve un Clarius, qui vraisemblablement n'est autre que celui qui fait le sujet de cet article. L'an 1107, il assista à la cérémonie d'une translation des reliques de saint Benoît, qui se fit, de la nef de l'église au chevet, en présence de Louis le Gros, alors désigné roi, et des évêques d'Orléans et d'Auxerre. Le même jour que se fit la cérémonie, c'est-à-dire le 20 mars, les religieux de saint Benoît élurent abbé Boson, en présence des mêmes évêques, de l'abbé de saint Laumer de Blois, et de Clarius : *Et me,* dit-il, *qui monachus ipsius loci sum.* Monsieur de la Saussaye, dans ses annales de l'église d'Orléans, semble avoir conclu de ces paroles, que l'auteur de cette courte histoire de la translation de saint Benoît, étoit moine de saint Laumer de Blois, parce qu'immédiatement après avoir nommé l'abbé de saint Laumer, il ajoute, *Et me, qui monachus ipsius loci sum;* comme s'il avoit voulu marquer qu'il étoit religieux de saint Laumer. Vossius est tombé dans la même méprise, en avançant qu'un anonyme moine de saint Laumer, a écrit l'histoire de la translation de saint Benoît, qui se fit l'an 1107. Ce prétendu anonyme est Clarius, qui étoit réellement moine de saint Benoît, *monachus ipsius loci*, et avoit passé dans l'abbaye de saint Pierre

Spic. t. 2, p. 754.

Gall. Chr. t. 4, p. 151.

Ibid.

An. Eccl. Aurel. t. 4, p. 198-200.

Hist. lat. lib. 3, c. 5, p. 698.

Bibl. Chart. p. 42.

Spic. ibid. | Mathoud Catal. arch. Sen. p. 113. Id. de vera Sen. orig. c. 2, §. 2.

Ad an. 1120, n. 23.

le Vif. L'an 1120, Daïmbert archevêque de Sens, et Arnould abbé de saint Pierre le Vif, ne pouvant se rendre au concile indiqué à Beauvais par le légat Conon, ils députèrent Clarius pour y faire leurs excuses. Le député s'acquitta de sa commission, avec tout le succès que pouvoient attendre de sa capacité, ceux qui avoient fait choix de sa personne. La date de ce concile n'est pas exacte dans la chronique de Clarius, où il est marqué le 28 septembre, au lieu qu'il se tint depuis le 17 ou 18 jusqu'au 28. Peut-être pourroit-on concilier Lisiard qui le fixe au 17, avec Clarius qui le met le 28 de septembre, en disant que Lisiard a indiqué le premier jour que le concile se tint, et Clarius celui où il fut terminé; ce concile s'étant effectivement tenu depuis le 17 jusqu'au 28 septembre. Mais il reste une autre difficulté plus grande que la première, c'est que Lisiard évêque de Soissons, qui avoit assisté au concile de Beauvais, nommé Daïmbert archevêque de Sens, parmi les prélats qui composèrent cette assemblée. Mais Lisiard n'a-t'il pas pu parler de la sorte, puisque Daïmbert avoit assisté à ce concile par son député? Le P. Pagi conclut de-là, que Clarius n'est pas auteur de la chronique de saint Pierre le Vif, qui va jusqu'à l'an 1179, n'étant pas vraisemblable que cet auteur ait écrit soixante ans après la tenue d'un concile, auquel il avoit assisté. Nous conviendrons volontiers avec ce critique, que Clarius n'a pas écrit soixante ans après avoir assisté au concile de Beauvais, et qu'il n'a pas continué sa chronique jusqu'en 1179, mais nous soutenons qu'il est auteur de cet ouvrage jusqu'à l'an 1120, et même jusqu'à l'an 1124. C'est à peu près l'année, où nous croyons qu'on peut fixer sa mort.

Spic. t. 2, p. 705.

La chronique de saint Pierre le Vif, est un ouvrage estimé des savans, et important pour l'histoire de France en particulier. Robert d'Auxerre, auteur de la chronique de saint Marien, en a fait tant de cas, qu'il l'a souvent copiée, surtout dans ce qui regarde la ville de Sens. Elle a été connue et citée avant qu'elle ait été rendue publique par l'impression. On en trouve un fragment parmi les preuves de l'histoire des comtes de Poitou, de Jean Besly, p. 493. D. Luc Dachery, en donnant cette chronique au public, a cru devoir en retrancher tout ce qui précède l'établissement de la

monarchie Française, et qui a été si souvent répété par Gregoire de Tours, Sigebert, etc. L'auteur est peu exact dans les époques des temps qui ont précédé celui où il écrit. C'est un défaut qui lui est commun avec la plupart des historiens de son temps. Il est aisé de juger, en lisant cette chronique avec quelque attention, qu'elle est l'ouvrage d'un seul et même auteur, depuis l'année 505 jusqu'en 1125. On voit partout le même dessein bien soutenu, et le même style. Il n'est pas moins évident que c'est un religieux de saint Pierre le Vif qui y parle, et qui est toujours attentif à rapporter tout ce qui concerne son monastere, jusqu'à copier en entier les diplômes donnés en sa faveur. On y trouve aussi beaucoup de choses concernant l'histoire de l'église de Sens, surtout la succession de ses évêques, et plusieurs traits de l'histoire de France. Elle commence, dans l'édition que dom Dachery a publiée, à l'an 446, que Clarius prétend être la seconde année du pontificat de saint Leon le Grand, quoique ce soit la sixieme, ce saint pape ayant été consacré le 29 septembre de l'an 440; et elle finit à l'an 1124. Mais ce n'est plus l'ouvrage de Clarius depuis l'an 1124. Ce qui suit depuis cette année, jusqu'à la fin de la chronique, est d'un autre auteur, ou même de deux.

D. Mabillon croit que la chronique de saint Pierre le Vif n'a pas été composée plus de dix ans après la mort de Berenger, c'est-à-dire vers l'an 1098. Il peut être vrai que Clarius a commencé à mettre la main à son ouvrage dès l'an 1098, comme le dit le P. Mabillon, et après lui le P. Pagi; mais il n'est point vrai, comme ce dernier l'insinue, que tout ce qui suit depuis 1098, soit des additions faites à l'ouvrage de Clarius par d'autres mains. Le P. Pagi n'a pas fait attention, que Clarius lui-même, en parlant de Daïmbert, successeur de Richer sur le siège archiépiscopal de Sens, fait mention de la onzieme année du gouvernement de ce prélat, dont il souhaite que la fin soit aussi heureuse que le commencement. Or la onzieme année de Daïmbert, qui quoiqu'élue l'an 1096, ne monta sur son siege que le 18 d'avril de l'an 1098, doit remonter jusqu'à l'an 1108 ou 1109. Ainsi Clarius, qui vivoit et écrivoit alors, aura continué sa chronique jusqu'à cette année; mais il l'a encore continuée plus loin, c'est-

Annal. tom. 2, p. 491.

Ad an. 1088, n. 11.

Ibid.

Spic. t. 2, p. 749.

Ibid. p. 772.

à-dire jusqu'à l'an 1120, où il paroît l'avoir terminée par la doxologie qui marque la fin de son ouvrage. Nous ne doutons pas même, que ce qui se lit sur les années 1122 et 1123, ne doive lui être attribué, puisqu'il est écrit de la même main dans le manuscrit que l'on conserve dans l'abbaye de saint Pierre le Vif, et qu'on croit être l'original de Clarius. C'est une addition qu'il aura faite après coup, pour marquer la mort de l'archevêque Daïmbert, et surtout pour transmettre à la postérité le zèle admirable d'Arnauld, abbé de saint Pierre le Vif, pour procurer à son abbaye des livres; les peines qu'il se donna pour faire transcrire ceux qui étoient nécessaires pour l'office divin; enfin les précautions qu'il prit pour les conserver, jusqu'à excommunier ceux qui les vendroient ou les dissiperoient. L'auteur fait l'énumération de ces livres, qui étoient au nombre de vingt volumes. ' A l'égard des autres additions faites à la chronique de saint Pierre le Vif, depuis l'an 1124, jusqu'en 1184, elles sont d'un ou de deux autres auteurs, comme nous l'avons dit. Nous n'avons pas d'autre édition de cette chronique, que celle que dom Dachery a publiée dans son spicilége. D. Bouquet en a extrait et inséré plusieurs morceaux détachés dans les différens volumes de sa grande collection des historiens de France. ' Il remarque que Clarius a tiré ce qui regarde l'histoire de France, de la chronique d'un auteur incertain, publiée par Duchesne dans son troisieme tome des historiens François, ' et qu'il a aussi emprunté beaucoup de choses de la chronique d'Odoran.

P. 774.

Bouq. t. 6, pr. p.  
13-14, n. 31.

P. 349.

CALLISTE II,



---

CALLISTE II,  
PAPE.

---

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

DE cinq fils que Guillaume comte de Bourgogne, sur-nommé Tête-hardie, eut de Gertrude de Mâcon son épouse, Gui, depuis pape sous le nom de Calliste II, étoit le plus jeune. Rainald et Etienne, les deux aînés, furent successivement comtes de Bourgogne. Hugues le troisième fut archevêque de Besançon, et Raimond le quatrième, comte de Galice. Gui avoit aussi plusieurs sœurs, qui furent toutes mariées à des princes, ou à de grands seigneurs. Mathaut ou Mathilde le fut à Eudes I duc de Bourgogne; Gisselle à Humbert II comte de Maurienne, qui eut d'elle la princesse Adelaïde, femme de Louis le Gros. Ermengarde épousa le comte de Bar et de Montbeliard; Clemence, Robert comte de Flandres; et Berthe, Alphonse VI, roi de Leon, dont elle fut la quatrième épouse.

Gui embrassa l'état ecclésiastique. D. Hugues Menard, sur l'autorité d'un écrivain de l'ordre de Cîteaux, le fait bénédictin; mais cela ne nous paroît pas certain. Vers l'an 1083, il fut placé sur le siege de Vienne, et gouverna cette église avec beaucoup de sagesse l'espace de trente-six ans. Il s'y fit aimer, estimer et respecter, plus encore par la pureté de ses mœurs, par son zèle et sa fermeté, que par l'éclat de sa naissance. Il fut également honoré des petits, des grands et des princes, dont il étoit parent ou allié. C'est le témoignage que lui rendent les auteurs contemporains.

L'an 1096, il assista avec l'archevêque de Besançon son frere, au concile que le pape Urbain II tint dans la ville de Nîmes. Les deux freres y prirent la défense d'Isarn, évêque de Toulouse, contre les clercs réguliers de saint Sernin, qui lui contestoient la quatrième partie des oblations dans

Mir. chron. an.  
1110.

Men. mart. bened.  
p. 119.

Pet. Ven. Suger.  
Chr. Cass.

Hist. Lang. t. 2, l.  
15.

Angl. Sac. t. 2, p.  
268.

Ead. hist. nov. l. 3,  
p. 59. | Guill.  
Malm., Fl. hist. ec-  
cles. lib. 65, p. 22.

T. X. Conc. Pasc.  
Ep. 24, p. 651.

leur église, et ils soutinrent ses intérêts avec tant de zèle, que le pape, quoique prévenu en faveur des clercs, n'osa décider l'affaire. L'an 1098, Gui invita saint Anselme qui étoit alors à Lyon, à venir officier dans son église le jour de saint Maurice. Deux ans après, l'archevêque de Vienne reçut le même honneur à Cantorberi en Angleterre, où le pape Pascal II l'avoit envoyé en qualité de légat. Son arrivée surprit dans ce royaume, où l'on ne connoissoit point d'autre légat que le seul archevêque de Cantorberi : il fut néanmoins reçu avec la distinction due à un prélat de son mérite et de sa naissance ; mais le roi ne permit pas qu'il exerçât aucune fonction de sa légation, de sorte qu'il fut obligé de repasser la mer, sans avoir pu exécuter les ordres du pape. Gui perdit cette année 1100, Rainald son frere aîné, qui fut tué en Syrie dans un combat contre les infidèles. Etienne eut le même sort l'année suivante. Hugues archevêque de Besançon, qui avoit entrepris ce voyage, étoit mort dans la route. Enfin Raimond, le quatrième frere de notre prélat, mourut l'an 1108 en Espagne. Y étant passé l'an 1087, il se distingua tellement par sa valeur, en différens combats contre les Mahométans, qu'Alphonse VI, roi de Léon, pour reconnoître ses services, lui donna la princesse Urraque sa fille unique en mariage, et le fit souverain de Galice : Raimond laissa un fils âgé seulement de deux ans, qui dans la suite fut roi de Léon et de Castille, sous le nom d'Alphonse-Raimond. Ce fut ce qui engagea l'archevêque de Vienne à faire un voyage en Espagne, où il trouva le roi de Léon inconsolable de la perte qu'il avoit faite par la mort de Raimond, et mêla ses larmes avec celles de ce prince, qui lui fit beaucoup d'accueil, et l'assura que son neveu jouiroit du comté de Galice, qu'il avoit accordé à son pere, et le fit reconnoître en présence du prélat. Gui étant revenu en France, se transporta presque aussitôt dans l'abbaye de Cluni, pour donner la bénédiction abbatiale à Pons de Melgueil, qui la reçut le 9 mai 1109.

Le traité que le pape Pascal II fit l'an 1111 avec l'empereur Henri V, donna occasion à l'archevêque de Vienne de signaler son zèle, et d'écrire directement au pape lui-même, pour lui témoigner la surprise que lui avoit causé un pareil traité. Cette lettre est perdue. Le pape sans se choquer, lui

rendit compte de sa conduite, en rapportant de quelle maniere les choses s'étoient passées; et ajouta qu'il cassa et annulloit, et déclaroit de nulle valeur tout ce qui avoit été arrêté touchant les investitures. Ce que le même pape confirma l'année suivante dans le concile de Latran tenu le 16 mars. Notre prélat se trouva à ce concile, et incontinent après, il en convoqua un de sa province, qui se tint à Vienne le 16 septembre de la même année. L'investiture donnée par des mains laïques, y fut qualifiée d'hérésie par les prélats; le privilège extorqué par le roi Henri V, condamné, et ce prince anathématisé jusqu'à ce qu'il eût fait une pleine satisfaction, en quoi les peres de ce concile allerent plus loin que le pape. On fut fort choqué en Allemagne, et non sans sujet, de la maniere outrageante dont l'empereur avoit été traité dans ce concile, qui le retrancha de la communion des fidèles, comme un nouveau Judas. Comme l'archevêque avoit de la peine à s'énoncer, il eut la générosité d'y faire présider Geofroi évêque d'Amiens, qui étoit fort éloquent. Après le concile, Gui écrivit au pape, pour l'informer de ce qui s'y étoit passé, et lui en demanda la confirmation: il maltraite fort l'empereur dans sa lettre, quoiqu'il fût son proche parent; et il ne lui épargne pas même l'odieuse qualification de cruel tyran, *crudelissimi tyranni*. Il déclare nettement au pape, que s'il ne confirme ce qu'ils ont décidé, il les mettra dans le cas de ne lui point obéir. *Propitius sit Deus, qui nos à vestra subjectione et obedientia repellitis.*

Conc. ib. p. 724.

Bar. ad an. 1112.

Usperg. an. 1112.

Vit S. Godefr. ap. Sur. t. 5, c. 7.

T. X. Conc. ib. p. 785.

Pascal ne tarda pas de faire réponse à cette lettre, et de confirmer ce qui avoit été décidé dans le concile de Vienne, sans toutefois faire aucune mention de l'empereur. Le silence du pape sur cet article déplut à l'archevêque, et il poursuivit une confirmation plus étendue de son concile, dans celui que Pascal tint quelques années après à Latran. La lettre du pape, datée du 20 octobre, a été donnée au public par le pere Sirmond, sur un manuscrit de l'abbaye de saint Pierre de Châlon.

Conc. ib. p. 786.

Ib. p. 808.

L'an 1115, notre prélat tint, par ordre du pape, un concile à Tournus, pour y décider la grande affaire des églises de saint Jean et de saint Etienne de Besançon, qui se disputoient le titre d'église métropolitaine. Nous avons

Ib. p. 812.

Ann. Cist. t. 1, c.  
3, an. 1117, p. 93.  
Let. 79. Conc. t. X.  
p. 691.

Ib. p. 94.

Usp. an. 1119.

Chron. Nang. | Ba-  
ron. | Labbe, t. X.  
conc. p. 825. | Cia-  
con.

parlé ailleurs de cette dispute, qui a été très-animée, et n'a pu être terminée que par la réunion des deux églises en une seule. 'Après le concile de Tournus, Gui rendit compte à Pascal de ce qui s'y étoit passé, ' par une lettre qui ne nous est connue que par la réponse de ce pape, datée du 28 août. Notre prélat tint encore l'année suivante, ou l'an 1117, à Dijon un autre concile, dont la chronique de Bonneval nous donne connoissance. L'auteur des annales de Cîteaux croit que saint Etienne y assista. La bonne odeur que répandoient les religieux de ce nouveau monastere, et la réputation de leur saint abbé, y attirerent l'archevêque de Vienne. Il fut si édifié de leur vie pauvre et austere, et de leurs pieux exercices, qu'il conçut le dessein d'en établir une colonie dans son diocèse. Il s'en ouvrit à saint Etienne, et lui demanda des religieux avec tant d'empressement, que le saint abbé ne put lui en refuser, et l'accompagna même jusqu'à Vienne, pour choisir un lieu convenable à l'exécution de ce projet. Telle est l'origine de l'abbaye de Bonneval, le premier monastere de Cîteaux, qui ait été fondé dans le Dauphiné. On en rapporte la fondation à l'an 1117. Gui le fit bâtir à ses dépens, mais plusieurs seigneurs contribuerent à ce nouvel établissement, ' en donnant des fonds considérables. Parmi les fondateurs, on trouve Guillaume abbé de saint Thierry, dont l'Annaliste de Cîteaux cherche inutilement le monastere dans le Dauphiné. Le savant auteur ne s'est point aperçu que cet abbé, qu'il reconnoît lui-même avoir été de l'ordre de saint Benoît, est le célèbre abbé de saint Thierry près de Reims, qui fut dans la suite si attaché à saint Bernard, et devint même son disciple.

Le pape Gelase II, successeur de Pascal, étant passé en France l'an 1119, Gui le reçut avec de grands honneurs à Vienne. ' L'auteur de la chronique de Saxe a avancé que le pape tint un concile dans cette ville; ce qui n'a aucun fondement, si ce n'est que notre prélat, ayant peut-être invité les évêques et abbés de sa province et des environs, à venir à Vienne rendre leurs devoirs au pape, cet écrivain en a conclu qu'il y avoit tenu un concile. ' La plupart des auteurs qui ont écrit depuis, l'ont suivi sans examen. Pagi semble être le premier qui ait remarqué cette méprise. Peu

après le départ de Gelase, Gui alla à Cluni pour l'y rejoindre, comme il le lui avoit promis; mais il arriva trop tard, le pape étoit mort deux jours avant son arrivée, et en mourant il avoit désigné notre prélat pour son successeur. Ce choix qui avoit été suggéré par Conon évêque de Palestrine, fut applaudi par tous les cardinaux, prélats et seigneurs de la suite de Gelase. Gui fut étonné de se voir salué comme pape à son arrivée, il voulut s'en défendre, protestant qu'il étoit indigne d'une si haute dignité. Malgré sa résistance, il fut élu à la manière ordinaire, le premier février 1119. Le cardinal Rocimanne religieux du mont Cassin, en porta la nouvelle à Rome à Pierre cardinal évêque de Porto, vicaire de la ville, de qui tout dépendoit pour la notifier aux cardinaux et à tout le clergé, et demander leur consentement. Il est remarquable que les cardinaux-évêques écrivirent en même-temps aux cardinaux-évêques, les prêtres aux prêtres, les diaeres aux diaeres. Nous ne connoissons ces lettres que par les réponses que D. Martenne a publiées dans sa grande collection, et par M. Eccard dans son recueil des auteurs du moyen âge. Cependant Gui refusoit toujours de se soumettre, et vouloit au moins attendre le consentement de cardinaux d'Italie et du clergé Romain. Mais enfin la triste situation où il voyoit l'église, et la nécessité de tenir au plutôt le concile que Gelase avoit indiqué à Reims, jointe aux pressantes sollicitations, le déterminèrent à donner des ordres pour son sacre, qui fut indiqué à Vienne. Le prélat y fut sacré par Lambert évêque d'Ostie, le dimanche de la Quinquagésime, qui cette année 1119, tomboit le 9 de février, et prit le nom de Calliste II. Il écrivit aussitôt après son sacre, des lettres circulaires aux archevêques, évêques et autres prélats. L'auteur de la chronique de Saxe, nous a conservé celle qu'il adressa à Adalbert archevêque de Mayence. C'est la première dans les collections des conciles; mais elle est imparfaite.

Le cardinal Rocimanne arriva à Vienne avec la réponse du vicaire de Rome, dans laquelle il témoigne qu'il a satisfait avec empressement à ce qu'on souhaitoit de lui, et que l'élection de Gui avoit été confirmée par les cardinaux et le clergé, qui s'y étoient tous portés de bonne grace. En effet, l'élection avoit été approuvée unanimement dans

Onuphr. in chron.  
sig. de reg. Ital.  
lib. 10.

Mart. t. 1, p. 644.  
Eccard, p. 297,  
298, t. 2.

Falco. chron. Be-  
nev. Eadm. hist.  
nov. l. 5.

T. X. conc. p. 827

- Mart. ib. | Eccard. ib. une assemblée tenue le 4 mars. Jean archiprêtre de l'église titulaire de saint Sauveur, et un autre député, qui arrivèrent quelques jours après, en donnerent encore des preuves plus positives, en représentant les lettres des cardinaux-évêques, prêtres et diacres. Crescent évêque de Sabine, et Vital évêque d'Albano, écrivant au nom des cardinaux-évêques, prioient leurs confreres d'engager le pape à tenir au plutôt un concile, pour procurer la paix à l'église. Celui que Gelase avoit indiqué à Reims, fut remis à l'automne.
- Mart. t. 3, amp. coll. p. 884. D. Martenne a publié la lettre circulaire d'invitation, adressée aux archevêques de Reims, Rouen, Sens, Bourges, Tours, Dol, Bourdeaux, Auch. Les cardinaux-prêtres, au nombre de dix, mandoient à ceux de leur ordre, que ne pouvant par le malheur du temps, qu'ils regardoient comme la fin des siècles, se conformer aux decrets des saints pontifes, en élisant le pape à Rome ou dans les environs, et en le choisissant dans le clergé Romain, selon l'usage ordinaire, ils approuvoient et confirmoient dans un esprit de charité, et par une inspiration divine, l'élection qu'ils avoient faite de l'archevêque de Vienne. On voit ici, que Gui n'étoit point cardinal, comme quelques-uns l'ont avancé sans fondement.
- Eccard. ib. 'Lorsqu'on eut appris à Rome la nouvelle de son sacre, les cardinaux-évêques écrivirent des lettres circulaires, pour exhorter à reconnoître Calliste pour légitime pape. Il l'étoit déjà par les Allemans, qui venoient de lui rendre obéissance dans la célèbre assemblée de Tibur, où l'auteur de la chronique de Saxe rapporte qu'il y eut des envoyés de Rome, d'Allemagne et des autres églises, qui y firent confirmer l'élection. Ceux d'Allemagne étoient, le célèbre Guillaume de Champeaux, évêque de Châlon sur Marne, et Pons, abbé de Cluni. Les partisans de l'antipape Bourdin, voyant que toutes les églises particulieres se soumettoient à l'obéissance de Calliste, prirent le parti de le reconnoître. S'étant assemblés, ils confirmerent son élection, par un acte expédié au nom des cardinaux de saint Eusebe, et des saints Apôtres, et de l'abbé de saint Pancrace, les chefs du parti, et souscrit par la plus grande partie du clergé schismatique.
- Mart. ib. p. 250. 'Calliste alla de Vienne au Puits, d'où il écrivit une let-

tre, datée du 16 avril, à Frédéric archevêque de Cologne, dans laquelle il l'exhorte à combattre avec courage, ' comme il avoit fait, l'assurant de la puissante protection de celui qui commande à la mer et aux vents : « Je n'ignore pas, lui » dit-il, que les ennemis de l'église peuvent aboyer et la » menacer. » Il lui marque ensuite, que pour mettre les simples fidèles à l'abri de la séduction, il invite ceux qui croient avoir sujet de se plaindre de l'église, à venir au concile qu'il doit tenir à Reims l'automne prochain. Il est visible que cette lettre est une réponse à Frederic, qui lui avoit proposé ses difficultés. Celle de ce prélat est perdue.

Mart. ib. p. 650.

' Le pape étant à Soussilange dans le Forez, accorda le 10 mai 1120, indiction XII, selon le calcul Pisan, une bulle à Francon abbé de Tournus. A saint Julien de Brioude, il confirma les privilèges et les biens de cette collégiale, ' par une bulle du 4 de juin suivant. En passant par Maguelonne, il donna le 28 du même mois une bulle, par laquelle il défendit à l'abbé de saint Gilles, d'aliéner les fonds de son monastère, encore moins d'engager le trésor. Le séjour que le pape Gelase avoit fait à saint Gilles avec toute sa cour, en arrivant d'Italie, étoit sans doute ce qui avoit réduit l'abbé à cette extrême nécessité, par les dépenses qu'il fut obligé de faire pour le recevoir : Calliste alla lui-même le lendemain dans cette maison, et y accorda un privilege à l'abbé, et aux religieux d'Alet. ' Etant retourné à Maguelonne, ' il confirma la séparation des deux manes des églises de saint Jean et de saint Etienne de Besançon, par une bulle datée du dernier jour du mois de juin 1120, selon le calcul Pisan, ainsi que les précédentes.

Conc. t. x, ep. 17, p. 841.

Gall. Chr. nov. t. 2 instr p. 632, hist. Lang. t. 2, pr. p. 408.

ib. p. 409.

Conc. t. x, p. 834.

' Au mois de juillet suivant, Calliste se rendit à Toulouse, où il avoit indiqué un concile, et invité les archevêques, évêques et abbés de Gothie, d'Espagne, de Gascogne, de la Bretagne citérieure. Le concile fut ouvert le 6 juillet. On y dressa dix canons, ' par lesquels il est défendu de conférer des bénéfices comme par droit d'héritage; de donner de l'argent pour l'ordination; de conférer la dignité d'archiprêtre, de doyen, de prévôt, à qui que ce soit qui ne soit pas prêtre; ni celle d'archidiaque, à celui qui n'est pas diacre. Il y a d'autres canons touchant les oblations, les dîmes, etc. On condamna aussi dans ce concile, certains

Hist. Lang. t. 2, l. 16.

Conc. t. x, p. 856.

- hérétiques qui rejettoient l'Eucharistie, le Baptême des enfans, le sacerdoce, et les autres sacremens de l'église. Dans le manuscrit de Rome, d'où sont tirés ces canons, le concile est daté de l'an 1120, indiction xii. L'éditeur croyant qu'il y avoit erreur dans la date de l'année, a marqué en marge 1119; mais il est visible que le copiste Romain, ou plutôt le chancelier, qui avoit rédigé les canons du concile, a suivi selon sa coutume le calcul Pisan, comme le Pere Pagi l'observe. Calliste dans cette même assemblée, confirma à l'abbé et aux religieux d'Alet, la possession de l'abbaye de saint Polycarpe, que l'abbé de la Grasse leur contestoit. Il rendit encore le 15 juillet une sentence en faveur des religieux d'Aniane, auxquels ceux de la Chaise-Dieu, et l'archevêque d'Arles, contestoient un prieuré. Le même jour, il confirma la concession que les clercs de sainte Livrade avoient faite de leur église à Etienne abbé de la Chaise-Dieu.
- Hist. Lang. t. 2, p. 409.
- T. x conc. p. 858. <sup>1</sup>B. Mariæ de Gordiano.
- Gall. Chr. nov. instr. p. 428.
- Hist. Lang. liv. 16, not. 49, p. 639. <sup>1</sup>Baluz misc. t. 2, p. 192.
- Mart. thes. amp. Staudt. 1, p. 347.
- Hist. Lang. 1. 16.
- Gall. Chr. nouv. instr. t. 1, p. 492.
- Ib. p. 362.
- Ib.
- Gall. Ch. t. x, pr. p. 210.
- 'Le concile fini, Calliste partit le 17 juillet de Toulouse, et alla dans la petite ville de Fronton, dont il dédia l'église. En passant par saint Theodard, aujourd'hui Montauban, il donna à Berenger abbé de la Grasse, l'église de saint Pierre de Valeriis, dépendante du saint siège, pour en rétablir le temporel et le spirituel. La donation est du 20 de juillet. Le même jour il écrivit à une illustre dame, nommée Jussolme, protectrice de cette église, une lettre de remerciement, par laquelle il la prie de continuer de la protéger. Vers la fin du mois, il se rendit à Cahors, où il dédia le maître autel, et vint de-là à Perigueux. Gui abbé de Tourtoires y obtint une bulle datée du 5 d'août, qui confirme les biens et les privilèges de son monastere. Calliste continuant sa route, arriva à Poitiers, et y accorda le 28 du même mois un privilège à l'abbesse de la Trinité, nommée Elizabeth.
- L'évêque ayant invité sa Sainteté à aller visiter la célèbre abbaye de Fontevraud, située à l'extrémité de son diocèse, Calliste s'y transporta, y fit le 31 la dédicace de l'église, qui étoit nouvellement bâtie, bénit le cimetièr, y prêcha selon l'usage ordinaire, et confirma les constitutions de Petronille première abbesse. Il alla ensuite dans l'abbaye de saint Florent, et y acorda le 3 septembre, un privilege à Baudouin,



Baudouin, abbé de saint Vincent de Senlis.

' Pierre diacre rapporte, que le cardinal Roctmane engagea le pape à aller à l'abbaye de saint Maur, dont ce cardinal étoit religieux, laquelle dépendoit alors du mont Cassin; que sa Sainteté en dédia l'église à la priere de l'abbé Girard, et y transféra les corps des saints Antoine et Constantinien, disciples de saint Maur. Etant ensuite allé à Angers, il y consacra le 7 du mois de septembre le maître autel de l'abbaye de Ronceray, et prêcha sur la tombe du cimetièr de saint Laurent. Le lendemain, il écrivit aux évêques du Mans et d'Avranches, au comte de Mortagne, et aux châtelains de Fougères, de Mayenne et de saint Hilaire, en faveur de Vital abbé de Savigny, et de son monastere, qu'il déclare avoir pris sous sa protection. Calliste n'ayant pas eu le loisir, étant à Fontevraud, de confirmer par une bulle les privilèges qu'il avoit accordés le jour de la dédicace, il en fit expédier le 16 septembre, dans l'abbaye de Marmoutiers, une très-ample, où il fait une mention honorable de Robert d'Arbrissel, approuve son institut, et confirme les biens du monastere. En passant par Morigny près d'Etampes, il dédia l'église le 3 d'octobre (1120, selon l'auteur de la chronique de ce monastere, qui suit ici le calcul Pisan, (ce qu'on ne peut trop observer pour éviter la confusion.) La cérémonie fut très-auguste, le roi et la reine s'y trouverent. Leurs majestés qui étoient apparemment venues au-devant du pape, l'accompagnèrent sans doute jusqu'à Paris.

Dans ces entrefaites, Guillaume de Champeaux évêque de Châlon sur Marne, et Pons abbé de Cluni, arriverent de Strasbourg, où ils avoient traité avec l'empereur, et rapportèrent que ce prince consentoit à tout ce qu'ils lui avoient proposé, qu'il en avoit fait serment entre leurs mains, et avoit confirmé tous les articles par un écrit signé de la sienne, et souscrit par l'évêque de Lausanne, le comte Palatin, et autres seigneurs de sa cour. Sur cela, le pape députa à l'empereur, Lambert cardinal évêque d'Ostie, le cardinal Grégoire, l'évêque de Châlon, et l'abbé de Cluni, puis il partit pour Reims, où il arriva le 14 ou le 15 d'octobre. Sa Sainteté fut agréablement surprise de voir quatre ou cinq jours après arriver ses députés, et lui annoncer qu'ils avoient joint l'empereur entre Metz et Verdun, et

Chron. l. 4, c. 64.

Gal. Chr. vet. t. 4, p. 794.

Mart. ampl. coll. t. 1, p. 659.

Gall. Chr. t. 2, p. 1314.

Chron. Maur. Gal. chron. vet. t. 4.

Eccard. t. 2, script. med. ævi, p. 301, et suiv.

Ib.

que ce prince avoit promis avec serment de se rendre à Mouzon le 25 du mois, pour confirmer et exécuter le traité.

Eadm. hist. nov.  
l. 5, p. 94.

Calliste sacra le 20 dans l'église de saint Remi, Turstin, élu archevêque d'Yorck dès l'an 1113, ce qui déplut beaucoup au roi d'Angleterre, qui avoit pris toutes les mesures possibles pour l'empêcher, et qui n'avoit même permis au prélat de venir au concile, qu'à la condition qu'il n'y recevrait pas l'ordination. Le lendemain 21, le pape fit l'ouverture du concile dans l'église de Notre-Dame, par les prières accoutumées, et un discours sur l'état présent de l'église. L'évêque de Palestrine en fit un autre sur le verset 38 du trente-unième chapitre de la Genèse, dans lequel il exhorta les pasteurs à imiter la vigilance du patriarche Jacob, dans la conduite de leurs troupeaux. Alors Louis le Gros entra dans l'assemblée, quoique malade; et s'étant assis à côté du pape, il fit de grandes plaintes contre le roi d'Angleterre. L'archevêque de Rouen et ses suffragans voulurent répondre; mais il s'éleva un si grand tumulte, qu'il leur fut impossible de se faire entendre. Le pape ayant reçu d'autres plaintes, en prit occasion d'exhorter à la prière, et proposa la trêve de Dieu, qui avoit été ordonnée au concile de Clermont, dont il confirma les décrets. Il déclara ensuite qu'il étoit résolu d'aller à Mouzon joindre l'empereur, qui l'y attendoit pour conclure le traité dont on étoit convenu à Strasbourg. Il partit effectivement le 25, et y arriva le lendemain. Ayant appris que l'empereur étoit à quelque distance de-là, à la tête de 30000 hommes, il s'enferma dans un château appartenant à l'archevêque de Reims, de l'avis des prélats de sa suite, qui allèrent trouver le prince. Celui-ci nia qu'il eût rien promis, et ne donna que des réponses vagues, qui firent juger qu'il méditoit quelque mauvais dessein; c'est pourquoi on jugea que le seul parti qu'il y avoit à prendre, étoit de se retirer.

Conc. t. x, p. 855.

Néanmoins, comme l'empereur avoit dit en dernier lieu qu'il délibérerait pendant la nuit, et donnerait sa dernière réponse, le comte de Troyes et les évêques conseillèrent au pape de l'attendre, afin de ne lui donner aucun sujet de plainte; mais ce fut inutilement, et le pape craignant, non sans fondement, de la part de ce prince, quelque chose de

semblable à ce qui étoit arrivé à son prédécesseur, il se réfugia dans un château du comte de Troyes. Il en partit le dimanche 27, et fit tant de diligence, qu'il arriva à Reims d'assez bonne heure, quoiqu'il eût fait vingt lieues, pour y officier et ordonner Frederic évêque de Liege. Le lendemain, l'évêque de Creme exposa au concile le mauvais succès de la négociation. Le pape se trouva incommodé, tant de la fatigue du voyage, que de la crainte dont il avoit été saisi. Cependant le concile avançoit, et on dressa les canons qui furent lus le 30 en présence de sa Sainteté. Le premier condamne les simoniaques; le second, les investitures données par les laïques; le troisieme, ceux qui s'emparent des biens de l'église; le quatrieme renouvelle le huitieme du concile de Toulouse, et défend de rien exiger pour les baptêmes, le saint crême, les saintes huiles, et pour la sépulture; le cinquieme et dernier défend aux prêtres et diacres de se marier. On prétend que ce décret fit tant d'impression en Angleterre et en Allemagne, comme émané d'un pape inflexible, qu'aucun ecclésiastique n'osa contracter de mariage, ce qu'on n'avoit pu obtenir depuis plus de soixante ans, quoique la même défense eût été faite en plusieurs conciles. Ce fut ce qui donna lieu à ces vers.

Cent. Magd. cent.  
xii. 1093, 1094,  
1291, 1391.

O bone Calliste, nunc clerus odit te.  
Olim presbyteri poterant uxoribus uti,  
Hoc sustulisti, quando tu papa fuisti, etc.

Le jeudi suivant 31 octobre, le pape excommunia l'empereur, l'anti-pape Bourdin et leurs adhérens. Ainsi finit le concile de Reims. Calliste y termina plusieurs différends, dont nous ne parlerons pas ici. Le 4 de novembre, il accorda un privilège à Gerard abbé de Josaphat. Le lendemain il écrivit à Geofroi évêque de Chartres, qui lui avoit envoyé un règlement ou décret sur la réception des chanoines de son église, tendant à en extirper la simonie: le pape l'approuva et le confirma. Etant à Laon, il recommanda fort à Barthelemi évêque de cette ville, saint Norbert qui y jettoit les premiers fondemens de son ordre, et répandoit une bonne odeur dans tout le diocèse.

Baluz. misc. t. 2,  
p. 94.

Souch. not. in ep.  
132. Yv. Carnot.  
p. 231.

Calliste prit ensuite la route de Gisors, où le roi d'An-

Gall. Chr. nov. t. x,  
instr. p. 162, 163.

gleterre doit se trouver. Lorsqu'il passa par Beauvais, Alard abbé de Cheminon, abbaye de chanoines réguliers, depuis de l'ordre de Cîteaux, située au diocèse de Châlon, vint lui porter des plaintes de ce que Guillaume de Champeaux le troublait dans la possession de ses privilèges. Le pape ne termina point alors cette affaire, mais il le fit étant dans l'abbaye de Cluni, où il fit expédier le 5 de janvier suivant, une bulle qui confirme les privilèges de Cheminon; mais avec les modifications et les réserves ordinaires à l'évêque diocésain, qui avoient donné lieu à la contestation. Les auteurs du *Gallia Christiana*, trompés par la date de cette bulle, dans laquelle le chancelier suit le calcul Pisan, ont cru que ceci s'étoit passé au concile, que Conon évêque de Palestrine tint à Beauvais sur la fin de l'an 1120, où certainement le pape ne se trouva point; d'ailleurs, il n'alla à Beauvais, que pour se rendre à Gisors, où il dut arriver vers la mi-novembre de l'an 1119.

Eadm. l. 5, nov.  
p. 94.

' A l'égard de l'entrevue que Calliste eut dans cette ville avec le roi d'Angleterre, on sçait seulement qu'il s'y agit d'affaires très-importantes, et que l'année suivante, la paix qui en étoit le principal objet, fut conclue entre la France et l'Angleterre. Le pape confirma les anciens usages et coutumes de Normandie. Sur la fin des conférences, il pressa le roi de rendre ses bonnes grâces à l'archevêque d'Yorck, mais il ne put rien obtenir.

Chron. Maurin.

' Le pape pensant à retourner en Italie, passa par Paris sans s'y arrêter, et se rendit à Melun, où le roi et la reine avec toute la cour, et grand nombre de prélats l'attendoient,

Chron. S. Petri,  
vivi.

pour lui souhaitter un heureux voyage. ' En passant par Sens, Arnaud abbé de saint Pierre le Vif, lui porta des plaintes contre les abbés de Molême et de Moutiers saint Jean, qui s'étoient emparés de quelques fonds de son monastere. Sa Sainteté chargea l'évêque de Langres de cette affaire, lui enjoignant de rendre prompte justice à l'abbé Arnaud.

Conc. t. x, p. 834,  
let. xi.

Ann. Cist. chron.  
Cist. t. 1, p. 36.

' Calliste continuant sa route, arriva à Saulieu, où il confirma les premiers statuts de Cîteaux, par ses lettres datées du 22

Conc. ib. p. 328.

Mart. t. 1, p. 660.

décembre. Il célébra la fête de Noël à Autun; ' Brunon archevêque de Trêve, qui étoit venu l'y joindre, ' l'accompagna jusqu'à Cluni, où le pape lui accorda un privilège que D. Martenne a publié dans sa grande collection.

' Pendant le séjour que Calliste fit dans cette abbaye, Hugues évêque de Porto en Portugal, et auparavant archidiaque de saint Jacques en Galice, vint se plaindre de l'archevêque de Bragues son métropolitain, et de l'évêque de Coïmbre, qui avoient usurpé quelques églises de son diocèse. Il étoit aussi chargé de solliciter l'érection de saint Jacques en métropole, ce qu'il obtint. La bulle en fut expédiée à Cluni, et par conséquent avant le 14 janvier 1120, et publiée le 25 juillet suivant à Compostelle. Le pape manda en même-temps au nouveau métropolitain D. Diegues Gelmires, qu'il établit aussi son légat dans la province de Bragues, de célébrer incessamment un concile à Compostelle, ' pour y faire la fonction de légat et de métropolitain : ce qu'il exécuta au mois de mars 1121. Le P. Pagi et Baronius ont placé mal-à-propos cet événement en l'an 1123; peut-être auront-ils pris pour la bulle d'érection de l'église de Compostelle en métropole, une bulle qui est réellement du 29 novembre 1123, adressée à D. Diegues, ' par laquelle le pape annexe pour toujours à l'église de saint Jacques, la province de Merida.

Hist. d'Esp. de Ferreras, trad. de M. d'Herm. t. 3, p. 348.

Ib. 351.

Ib. 360.

' De Cluni, Calliste alla à Mâcon, et recommanda fort à l'évêque, ainsi qu'à celui de Châlon, de tenir la main, qu'on n'exerçât aucune violence dans l'enceinte de l'église de Tournus qu'il venoit de consacrer. Les chanoines de Mâcon obtinrent le même jour des lettres contre quelques seigneurs, ' qui ravageoient un village dépendant de leur église. Umbaut archevêque de Lyon, ' fut ensuite chargé de faire cesser ces violences, par une commission datée de Vienne le 10 février. Le 4 de ce mois, ' Calliste avoit écrit à Marbode évêque de Rennes, au sujet d'une excommunication, que l'abbé et les religieux de saint Melaine avoient encourue. Il paroît qu'ils avoient eu quelque différend avec les chanoines de la cathédrale, et que l'affaire ayant été portée au saint siège, ils ne s'étoient pas soumis à sa décision.

Ib. 18, conc. t. x, p. 842.

Ib. ep. 31, t. x, p. 852.  
Ib. ep. 32.

Baluz. misc. t. 2, p. 596.

' Avant que de quitter Vienne, Calliste qui avoit comblé de biens cette église pendant les trente-six ans qu'il l'avoit gouvernée, voulut lui donner encore des marques de son tendre attachement, en lui accordant la primatie sur les sept provinces, qui faisoient un corps séparé sous le regne

Ep. 3, t. 10, conc. p. 853.

Dissert. ad conc.  
Clarom. an. 1095.

d'Honoré, et qui comprenoient l'ancienne Narbonoise avec l'ancienne Aquitaine, sçavoir, Vienne, Bourges, Bourdeaux, 'Ausch, Narbonne, Aix, Embrun. Il se fondeoit, dit M. de Marca, sur la notice des provinces, où celle de Vienne et sa métropole, *civitas Viennensium*, est la première des sept, comme la province de Lyon est la première des Lyonnaises; se persuadant que si ses prédécesseurs avoient pu pour cette raison les soumettre à l'archevêque de Lyon, et l'en établir primat, il pouvoit de même soumettre les sept à l'archevêque de Vienne; et pour éviter les difficultés qui pouvoient naître de la part des archevêques de Narbonne et de Fourges, qui se disoient aussi primats, il établit celui de Vienne, légat du saint siège dans ces provinces; ce qui donna lieu dans la suite aux archevêques de Vienne, de prendre le titre de primat des primats; mais ils ne purent jamais jouir d'un privilège si nouveau, dit l'historien de Languedoc, et si extraordinaire, qui n'étoit fondé que sur des actes supposés. Calliste ajouta, de plus aux six suffragans de Vienne, l'archevêché de Tarrantaise, exempta l'archevêque de la juridiction de tout légat, qui ne seroit ni cardinal, ni à *latere*, et confirma enfin par la même bulle tous les privilèges de l'église de Vienne, les églises et les monasteres qui en dépendoient. Elle ne fut expédiée que le 25 février, le pape étant alors à Valence. L'église collégiale de Romans que Calliste soumettoit à Vienne, et qui se prétendoit exempte, put être cause que la bulle ne fut pas plutôt expédiée; il semble même que le pape voulut aller sur les lieux, et voir par lui-même les titres sur lesquels cette église s'appuyoit : *Visis tamen prædecessorum nostrorum privilegiis, etc.*

Marca, Hisp. p.  
1253.

Conc. t. x, p. 835.

Ep. 13.

'Calliste y donna deux bulles; la première, adressée aux religieux et religieuses de saint Culgat, *S. Cucufatis*, est du 15 février; et la deuxième, aux chanoines de saint Jean de Besançon, du jour suivant. Le P. Pagi observe fort bien sur la date de la première, qui est ainsi conçue : *Datum Romæ xvii cal. mart.* qu'il faut lire, *datum Romanis xvi, etc.* Mais il est surprenant, que rapportant avec assez d'exactitude la route que le pape tint de Paris à Romans, il ne l'ait pas fait passer par Vienne, où il fit cependant un séjour assez long.

De Romans, Calliste alla à Valence ; il témoigna sa reconnaissance à Pons abbé de Cluni, des grands services qu'il lui avoit rendus, par une bulle très-honorable à son monastere. Il y confirme tous les privilèges accordés à cette célèbre abbaye par ses prédécesseurs, depuis Jean XI. Trois jours après, le privilège de l'église de Vienne fut enfin expédié. Calliste l'adressa au doyen et aux chanoines de Vienne, le siège n'étant pas encore rempli par Pierre, qui succéda immédiatement à Gui. Il partit le même jour pour Viviers, dont il dédia l'église le 26 ou 27, et alla à Gap.

Ib. ep. 22, p 845.

Turstin qui avoit toujours accompagné le pape depuis la conférence de Gisors, obtint la permission de retourner à son diocèse. Le pape l'avoit exempté de la jurisdiction de Rodulphe son primat, qui s'opposoit à son retour, s'il ne lui prêtoit pas le serment ordinaire. Il confirma cette exemption par des lettres datées de Gap le 3 de mars, par lesquelles il enjoignoit à Rodulphe, sous peine d'interdiction de toutes fonctions, de recevoir Turstin sans exiger de serment. Il écrivit aussi au roi d'Angleterre en sa faveur.

Eadm. hist. nov. l. 5, p. 95.

Thom. Stab. ap. Seld. t. 2, p 1716.

Enfin le pape voulant passer en Italie, se rendit à Montpellier, de-là à saint Gilles ; et ayant traversé la Provence sans s'y arrêter, il arriva aux pieds des Alpes, prit sa route par Suze, et arriva à la petite ville de saint Ambroise, près de laquelle est située la célèbre abbaye de l'Ecluse. Les fidèles accouroient de toutes parts sur sa route, pour se prosterner devant le vicaire de Jesus-Christ. On vit le même empressement dans les villes de Lombardie. L'archevêque de Milan alla au-devant de sa Sainteté, et l'accompagna jusqu'à Tortonne, l'informant de la route qu'il devoit tenir, pour éviter les embuches des schismatiques. On lui rendit de grands honneurs à Plaisance, à Luques, à Pise, où il fit la dédicace de l'église cathédrale. En passant par Volterre, il dédia l'église de saint Pierre, et fit présent de quelques reliques du saint Apôtre et de saint Paul.

Falco. chron.

A la premiere nouvelle qu'on eut à Rome que le pape approchoit, Pierre évêque de Porto, vicaire de la ville, alla au-devant accompagné des autres cardinaux, du clergé, des corps de ville, et d'un peuple infini. Eginon abbé de saint Udalric, qui s'y trouva, rapporte qu'on envoya à

Epist. Egin. ap. Malmesb. et Bar. ad 1120.

plus de trois journées le recevoir. Il arriva à Rome le 3 de juin 1120 indiction XIII. Son entrée fut telle, qu'on ne se souvenoit pas d'en avoir vu aucune de ses prédécesseurs, aussi magnifique et aussi auguste.

L'antipape Bourdin s'étoit prudemment retiré à Sutri, place forte, distante de Rome de vingt-cinq mille, d'où il désoloit tous les environs. Pour arrêter ses violences, Calliste fut obligé de sortir de Rome, et d'aller dans la Pouille demander du secours au duc et autres seigneurs Normands. Il partit donc de Rome, accompagné du cardinal Hugues, gouverneur de Bénévent, alla d'abord au mont Cassin, où il fit un assez long séjour, et arriva à Bénévent le 8 d'août. Son entrée y fut aussi magnifique qu'à Rome, et la joie égale. Guillaume duc de la Pouille, Jordan comte de Capouë, et les autres seigneurs, lui prêterent serment de fidélité, et satisfirent pleinement à ses demandes.

Mart. amp. coll.  
t. 1. p. 64. Gall.  
Chr. nov. t. 2, p.  
174.

Le 3 de décembre 1120, Calliste écrivit de saint Germain à Wlgrin archevêque de Bourges, en faveur des chanoines réguliers, que Leger son prédécesseur avoit introduits dans l'abbaye de Charenton, après en avoir dispersé les religieuses qui étoient très-dérangées. Leger étant mort, les chanoines de saint Etienne avoient rappelé les religieuses pendant la vacance, et expulsé les chanoines réguliers. Le pape enjoint à Wlgrin de les rappeler, ce qui ne paroît pas avoir été exécuté, les religieuses étant demeurées en possession de leur monastere.

Mart. amp. coll. t.  
1, p. 669.

Calliste étant revenu à Rome sur la fin de l'année, son premier soin fut de rétablir le siège épiscopal de Cisterne, qui ne subsistoit plus depuis la ruine de cette ville par les Sarrasins. Mais comme elle avoit été rebâtie depuis, et étoit très-peuplée, il jugea à propos de lui donner un évêque, qui fut le cardinal Jean. La bulle est datée du 14 janvier 1121, la deuxième de son pontificat.

Conc. t. x, p. 894.

Cette année fut glorieuse à Calliste, par la prise de Sutri qu'il emporta sur les schismatiques avec le secours des Normans, et par celle de l'antipape Bourdin leur chef. Il fit aussitôt part de cette heureuse nouvelle aux archevêques, évêques, abbés, et fidèles de France, par une lettre datée du 27 avril. Il écrivit aussi au roi Louis le Gros, qui lui avoit fait de vives plaintes, sur ce qu'il avoit confirmé à

l'archevêque



l'archevêque de Lyon le droit de primatie, qu'il prétendoit avoir sur celui de Sens. Calliste, après avoir fait le récit de la prise de Bourdin, mandoit au roi qu'il avoit suspendu, à sa considération, l'exécution de ce privilège. Le roi peu satisfait de cette lettre qui est perdue, et regardant l'assujétissement de l'archevêque de Sens à celui de Lyon, comme un outrage fait à lui-même, répliqua au pape, qu'il souffriroit plutôt l'embrâsement général de son royaume, qu'un tel affront : *Sustinerem potius regni nostri totius incendium, etc.* Ainsi il demanda la révocation de ce privilège, ' en représentant les grands services que la France avoit rendus de tout temps au saint siège, et ceux qu'il lui avoit rendus personnellement.

Ib. 855.

'Après l'heureuse expédition de Sutri, Calliste entra triomphant à Rome, l'antipape Bourdin marchoit devant, revêtu d'une peau de chèvre ou de brebis toute ensanglantée, monté à rebours sur un chameau, dont il tenoit la queue entre ses mains, comme pour lui servir de bride. Il passa en cet équipage à travers la ville, exposé aux insultes de la populace, qui l'auroit mis en pièces, si le pape l'eût abandonné à sa fureur. Ce triomphe mémorable fut peint avec cette inscription, ' rapportée par Otton de Frisingue, et qu'Onuphre témoigne avoir lue dans le palais de Latran.

Pandolph. Falco. |  
Suger, vit. Lud. |  
Gros.

Ott. chron. l. 7, c  
16.

ECCE CALISTUS HONOR PATRIÆ, DECUS IMPERIALE,  
BURDINUM NEQUAM DAMNAT PACEMQUE REFORMAT.

Suger rapporte que Calliste étoit représenté foulant aux pieds l'antipape Bourdin. Ce malheureux fut relégué dans le monastere de Cave, d'où on le transféra l'année suivante à Janula près saint Germain. Honoré III, successeur de Calliste, l'en tira l'an 1124, et le fit enfermer dans le fort de Fumone, qui servit dans la suite des temps, de prison au saint pape Célestin. Bourdin y finit ses jours dans un âge fort avancé, sans donner aucune marque de repentir.

Pour revenir à Calliste, ce pape profitant de ses avantages, fit démolir à Rome la forteresse de Cencius Frangipanes, attaqua le comte et autres seigneurs Romains, qui avoient envahi les biens de l'église, les poursuivit vivement,

et extermina la plupart de ces petits tyrans.

Le 6 juillet, Calliste envoya le pallium à Guarimond, François de nation, élu patriarche de Jérusalem après la mort d'Arnoul. Il écrivit à l'archevêque de Césarée, aux évêques, abbés, prieurs de la province; à Baudouin roi de Jérusalem, aux princes, au clergé, au peuple de la sainte cité, pour les féliciter de ce que leur élection avoit été unanime. Il confirma le même jour par une bulle l'établissement des chanoines réguliers de saint Augustin, dans l'église du saint Sépulchre, fait par le prédécesseur de Guarimond. Cette bulle étoit adressée à Gerard prieur, et à ses freres, y faisant profession de la vie régulière. Si ce Gerard est, comme il y a lieu de le croire, l'instituteur de l'ordre des chevaliers de saint Jean, on a tort de mettre sa mort en 1118 ou 1120, comme on l'a fait jusqu'à présent, sur l'autorité de la chronique de Maillezaïs, puisque Calliste lui adresse une bulle datée du 6 juillet de l'an 1122, la troisième de son pontificat. Les trois lettres dont nous venons de parler, qui n'ont point encore été publiées, sont datées du 6 juillet; l'année n'est marquée que dans la bulle, et selon le calcul Pisan, 1122 pour 1121.

Vers le même-temps, Calliste envoya deux cardinaux en Allemagne, pour concerter avec Adalbert archevêque de Mayence, les moyens de réduire l'empereur. Ce prélat, faute de consulter l'évangile, n'en trouva point d'autres que de soulever toute la Saxe et les autres provinces, et d'aller attaquer ce prince. Ce dessein fut d'abord exécuté avec vivacité; mais Dieu ayant touché les cœurs, dans le moment que les armées étoient en présence, et se disposoient à en venir aux mains, on réfléchit sur les suites fâcheuses d'une guerre injuste; on mit bas les armes; et pour conclure la paix, on indiqua une diète à Wirsbourg au 29 septembre. Les cardinaux envoyés par le pape, s'en étoient retournés après leur négociation, et arrivèrent, comme le remarque Pandulphe, dans le temps qu'il se dispoit à faire un second voyage en Pouille. Il avoit pour objet, d'engager Roger comte de Sicile, à abandonner la Calabre, où il avoit fait une irruption, et de confirmer le traité qu'il avoit fait avec ce comte, et avec Guillaume duc de Pouille. Calliste arriva le 5 septembre à Bénévent; le 15,

il sacra Romuald, cardinal-diacre, qui avoit été élu évêque à la place d'Alfane, mort le 29 août. Ce cardinal est différent de l'auteur de la chronique, connue sous le nom de Romuald de Salerne. De Bénévent, le pape envoya le cardinal Pierre de Léon légat en France et en Angleterre ; mais le roi Henri ayant refusé de le recevoir, il repassa en France. Gerard d'Angoulême fut aussi nommé légat des provinces de Bourges, Bourdeaux, Auch, Tours, et de la Grande Bretagne. Les lettres que le pape écrivit à ce sujet aux prélats de ces provinces, sont datées de Bénévent le 16 octobre. Il y est marqué que Gerard avoit déjà été légat sous Pascal II, ce qui a donné lieu de croire, non sans fondement, que Gelase l'avoit révoqué.

Malm. lib. 12.  
Spic. t. 3, p. 146.

T. x, conc. p. 851.

Nous voyons cette même année le cardinal Bosa envoyé en Espagne, y célébrer un concile à Sahagun. Le pape informé par ce légat, des excès auxquels Urraque reine de Léon s'étoit portée contre l'archevêque de Compostelle, qu'elle avoit fait enfermer, lui écrivit, ainsi qu'à Bernard archevêque de Toledé, aux autres prélats, au roi et à la reine. Il enjoignoit de tenir un concile, et de mettre le royaume en interdit, si la reine ne mettoit le prisonnier en liberté, et ne lui rendoit ses biens, dont elle s'étoit emparée ; mais cette affaire étoit terminée, le prélat ayant été relâché après huit jours de prison.

Hist. d'Esp. t. 3, p. 356.

Celle pour laquelle le pape étoit allé en Pouille, n'eut pas un heureux succès. Le cardinal Hugues qu'il avoit envoyé au comte Roger, aussitôt qu'il fut arrivé à Bénévent, ne put rien gagner sur son esprit, en conséquence Calliste prit la résolution de le réduire à la raison : l'entreprise étoit difficile. Étant à Bitonto, Suger religieux de saint Denis, vint le trouver de la part de Louis le Gros, qui l'avoit chargé d'affaires importantes. Après s'être acquitté de sa commission, il partit pour revenir en France, malgré les pressantes sollicitations que lui fit le pape pour le retenir quelque temps auprès de lui. Suger étant en route, apprit qu'Adam abbé de saint Denis étoit mort, et qu'on l'avoit élu pour lui succéder. Il fut ordonné prêtre le dimanche de la passion, qui cette année 1122 tomboit le 11 de mars, et reçut le lendemain la bénédiction abbatiale. Cela fixe le temps de la légation de Suger, que Baronius place mal-à-propos en

1120. Ceux qui la mettent en 1125, se trompent également.

Calliste tomba dangereusement malade en Calabre, et fut obligé d'en sortir à petit bruit, après avoir perdu le cardinal Hugues, et plusieurs autres personnes distinguées, avec un grand nombre d'officiers qui lui étoient très-attachés. On le transporta dans une litiere, premierement à Salerne, ensuite à Bénévent, où il étoit le 25 février, et enfin à Rome.

Le 19 mars 1122, Calliste rendit un jugement définitif en faveur des chanoines de saint Jean de Besançon, contre les chanoines de saint Etienne, qui leur dispuoient le droit de métropole, et déclara ceux-ci déchus de leurs prétentions, et les condamna à lui remettre incessamment les lettres de Pascal II, le seul titre qu'ils eussent, quoiqu'il fût manifeste qu'ils l'avoient surpris par intrigues en 1115. Il écrivit trois lettres sur ce sujet : la première adressée à Anseric archevêque de Besançon, contient toute la suite de cette affaire depuis son origine. Elle est datée du xiv des calendes d'avril, indiction xv : la deuxième, adressée aux chanoines de saint Etienne, n'est connue que par la troisième, dans laquelle le pape fait part de sa décision aux évêques et aux abbés de la province, leur enjoignant de regarder l'église de saint Jean, comme la seule métropolitaine. La date de cette lettre ainsi exprimée, *datum Tarenti, xv idus novembris*, est fort suspecte : car il paroît très-vraisemblable qu'elle fut écrite au palais de Latran, comme la première et le même jour.

T. x, conc. p. 836.

Chron. Clun. ann. 1122.

'Vers le mois d'avril de cette année, Pons abbé de Cluni fit la démission de son abbaye entre les mains de Calliste qui la reçut avec peine, ayant toujours reconnu de grandes qualités dans cet abbé, et un zèle ardent pour son service. En conséquence il écrivit aux religieux de Cluni, de faire l'élection d'un nouvel abbé. Sur la fin de juin, il invita les archevêques et évêques au concile général, qu'il se proposoit de tenir l'année suivante dans l'église de Latran.' Dom Martenne a donné au public la lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Dol le 25 de juin.

Mart. anecd. t. 3, 285.

Dans ces entrefaites, l'évêque de Spire et l'abbé de Fulde arriverent à Rome, pour demander la paix de la part de l'empereur et des princes d'Allemagne. Ils prièrent sa

Sainteté d'envoyer avec eux les cardinaux, qui avoient déjà travaillé avec tant de succès à disposer les esprits, ce qui leur fut accordé. La paix fut conclue à Worms, dans une diète tenue au mois de septembre. On y convint, après plusieurs conférences, que l'empereur renonceroit aux investitures par l'anneau et le bâton pastoral, qu'il restitueroit les droits régaliens, et les biens enlevés à l'église pendant le schisme; qu'il donneroit enfin une paix solide au pape, et l'aideroit toutes les fois qu'il en seroit requis.

Anselm. Gembl.  
ann. 1122.

Le pape de son côté consentoit que l'empereur assistât à l'élection des évêques et abbés du royaume Teutonique; qu'il connût des différends qui y surviendroient, et les décidât de l'avis du métropolitain, et de la plus saine partie des évêques de la province; enfin qu'il donnât à l'élu les droits régaliens par le sceptre; mais toute élection devoit être libre et exempte de simonie. Telles furent les conditions de la paix entre le pape et l'empereur. Ces engagements réciproques furent rédigés en deux écrits séparés, l'un pour le pape, l'autre, pour l'empereur, et lus hors la ville devant un peuple infini, qui s'étoit rassemblé de toutes les provinces de l'empire. Le traité de Worms est rapporté par la plupart des auteurs, et se trouve dans la collection des conciles.

Conc. t. x, p. 901.

L'écrit de l'empereur que Pandulphe appelle le privilège de son serment, *privilegium sacramenti imperatoris*, parce qu'il fit serment d'en observer tous les articles, fut signé de lui et des princes de l'empire ecclésiastiques et laïques, et se conserve dans les archives du Vatican muni d'un sceau d'or. L'écrit du pape est daté du 25 septembre 1122, ce qui fixe le temps que ce traité si désiré fut signé et publié avec tant de solennité. Le pape en annonça la nouvelle par des lettres circulaires, où il indiquoit un concile général à Rome, pour le mois de mars de l'année suivante.

Baron.

Au commencement de novembre, Calliste envoya le pallium à Bernard archevêque de Toledé, confirma les privilèges accordés à son église par les papes Urbain II et Pascal II, et lui soumit les évêchés d'Oviedo, de Léon et de Palence (saint Jacques de Compostelle fut excepté). Il écrivit en même-temps aux évêques d'Oviedo, de Léon et autres prélats d'Espagne, d'obéir à Bernard comme à

Ep. 33, t. x, conc.  
p. 852.

Ep. 34.

Ib. 854, ep. 35.

- leur primat, qu'il avoit de plus établi son légat dans leur province ; mais ceci n'eut pas grand effet, comme le remarque M. d'Hermilli. Cette même année, Pelage archevêque de Brague ayant été constitué prisonnier, par ordre de Thérèse comtesse de Portugal, le pape manda à l'archevêque de saint Jacques, qu'il avoit fait son légat, d'excommunier la comtesse, et de jeter l'interdit sur ses terres, si elle ne relâchoit pas le prélat, ce qui lui fit recouvrer la liberté.
- Usp. Les princes de l'empire qui n'avoient pu se trouver à la diète de Worms, ratifierent le traité dans l'assemblée qui se tint à Bamberg le jour de la saint Martin. Alors l'empereur écrivit au pape, et lui envoya des députés chargés de riches présens. La lettre n'est pas venue jusqu'à nous, mais nous avons la réponse du pape qui en fait mention. C'est la cinquieme dans la collection des conciles, où l'on voit, comme dans toutes les lettres, que l'éditeur ne suit pas l'ordre chronologique.
- Conc. ib. p. 894.
- ib. p. 890. L'an 1125, Calliste tint dans l'église de saint Jean de Latran, le concile qu'il y avoit indiqué. L'ouverture s'en fit le troisieme dimanche de Carême, qui cette année étoit le 18 de mars. Il n'y eut que deux sessions tenues le lundi et le mardi, dans lesquelles on fit plusieurs canons contre les ordinations simoniaques, le concubinage des prêtres, et contre différens abus qui s'étoient introduits dans l'église. Les ordinations faites par l'antipape Bourdin, depuis qu'il avoit été retranché de l'église, y furent déclarées nulles.
- Bar. ann. 1122. L'onzieme canon est en faveur des croisés. Il y en a vingt-deux dans la collection des conciles. Baronius ne parle que de dix-sept, qu'il avoit tirés d'un manuscrit du Vatican. Cet annaliste observe, qu'ils sont la plupart dans le décret de Gratien, qui travailloit alors à son ouvrage. Le pere
- Alex. hist. eccl. t. 6. Alexandre s'est fort étendu sur ces canons, et a fait des remarques dans sa quatrieme dissertation sur les onze et douzieme siècles, qui méritent d'être lues. Les envoyés de l'empereur furent reçus avec grande joie par les peres du concile, qui les regarderent comme des anges de paix, et les écouterent avec applaudissement. Ils présenterent les articles que ce prince avoit juré d'observer ; et après qu'on en eut fait la lecture, ainsi que des canons, le pape donna

une absolution générale de l'excommunication qu'il avoit prononcée dans le concile de Reims contre l'empereur et ses adhérens. Ainsi finit le concile de Latran, qu'on regarde comme le premier œcuménique d'Occident.

Il y fut arrêté, qu'on célébreroit tous les ans dans l'église, la mémoire du bienheureux Conrad d'Altorf, évêque de Constance. Odalric qui occupoit alors ce siège, avoit écrit sa vie, et l'avoit envoyée au pape de concert avec son clergé et son peuple. Nous avons leur lettre et la réponse du pape, qui peut être regardée comme la bulle de canonisation de ce saint. Elle est adressée à Odalric évêque, au clergé et au peuple de Constance, et datée du 28 mars.

Libnitz, scrip.  
Bran. t. 2, p. 2, et  
suiv.

Conc. ib. p. 848.

Le même jour, Calliste écrivit à Girbert évêque de Paris, qui s'étoit apparemment plaint de quelques abbés qui refusoient de lui obéir, et lui avoit de plus demandé, si les clercs et chanoines de son église, qu'on élevoit à l'épiscopat, ou auxquels on conféroit quelqu'autres bénéfices, pouvoient encore jouir de leur prébende. Calliste répond, que tout clerc et abbé de sa dépendance devoit lui obéir, comme les membres au chef; qu'à l'égard des chanoines élevés à l'épiscopat, et transférés à quelque église ou bénéfice, ils devoient cesser de jouir de leurs canonicats et autres émolumens. C'est la vingt-quatrième lettre dans la collection des conciles.

Conc. ib. p. 848.

Vers ce même temps, Oldegair évêque de Tarragone, qui avoit assisté au concile de Latran, fut envoyé à l'armée des croisés d'Espagne, en qualité de légat à *latere*. Le pape prévenu de l'état déplorable où étoit alors cette armée, écrivit une lettre circulaire aux princes de l'Europe et aux fidèles, pour les exhorter à les secourir. L'historien des comtes de Barcelonne a publié cette lettre sur l'original que l'on conserve dans les archives de la ville: les Bollandistes l'ont insérée dans la vie de saint Oldegair; enfin D. Martenne l'a donnée dans sa grande collection.

Mart. t. 1, p. 650.

L'an 1124, Calliste reçut des lettres d'Otton évêque de Bamberg, par lesquelles ce prélat l'informoit, que Boleslas duc de Pologne demandoit de vertueux prêtres pour instruire des mystères de la religion, les peuples de Pomé-

ranie, dont il venoit de faire la conquête, et que ce prince le prioit expressément de venir travailler en personne à la conversion de ces peuples barbares. Otton avoit fait un long séjour en Pologne, et s'y étoit acquis une grande estime avant que d'être élu évêque de Bamberg; mais il étoit persuadé qu'il ne pouvoit s'engager dans cette entreprise, sans avoir le consentement du pape, et sans être muni de ses pouvoirs. Boleslas dit qu'il avoit déjà pourvu à son diocèse, comme à plusieurs abbayes de moines, et à des prieurés où demeuroient des chanoines réguliers, etc dont il demandoit la confirmation. Le pape ne tarda pas de consentir à des demandes si justes, et confirma toutes ces fondations par deux privilèges authentiques, qui sont les lettres septieme et huitieme dans les conciles.

Conc. t. x, p. 831.

Pour ce qui est des lettres de la mission du saint évêque, elles ne sont pas parvenues jusqu'à nous. L'auteur de la chronique de Saxe en parle, et assure qu'Otton partit cette même année, et que Dieu répandit d'abord une grande bénédiction sur ses travaux. Calliste n'eut pas la satisfaction d'en être informé, étant mort avant que la premiere nouvelle en fût portée à Rome, ce qui a fait dire à l'auteur de la vie d'Otton, qu'il avoit été envoyé en Pologne par Honoré II; mais le témoignage de l'auteur de la chronique de Saxe, qui écrivoit alors ce qui se passoit sous ses yeux, doit être préféré.

Ad ann. 1124.

Sur la fin de son pontificat, Calliste confirma une sentence d'excommunication, prononcée par le cardinal Jean de Crème, son légat en France, contre Guillaume, fils de Robert duc de Normandie, qui avoit épousé la fille de Foulques comte d'Angers, sa proche parente. En vain on remontra au pape, que cette alliance mettoit Guillaume en état de retirer des mains du roi d'Angleterre, Robert son pere, qui y étoit prisonnier; loin de se relâcher, il écrivit le 26 août aux évêques de Chartres, d'Orléans et de Paris, de faire exécuter cette sentence dans leurs diocèses, et de défendre qu'on célébrât les saints mystères partout où ce prince se trouveroit, jusqu'à ce qu'il eût renoncé à ce mariage incestueux. Cette affaire eut des suites fâcheuses, qui auroient donné beaucoup de chagrin à ce pape, si Dieu ne l'avoit retiré de ce monde. Il fut

Let. 29. conc. t. x,  
p. 851.

attaqué



attaqué au commencement de décembre, d'une fièvre qui l'emporta le 15 de ce mois, après cinq ans, dix mois et douze jours de pontificat. Il fut inhumé dans l'église de Latran, auprès de Pascal II son prédécesseur. Son cœur est à Cîteaux, dans une châsse placée derrière le grand autel à côté de l'épître. Il y avoit une inscription, qui a tellement été altérée par la suite des temps, qu'il n'étoit plus possible de la lire en 1667, c'est pourquoi on y a substitué celle qui suit :

Gall. Chr. t. 4, nov. edit. p. 989.

Ecce hic est cor nobile domini CALLIXTI papæ.

Ciaconius, Pandulphe, Duchesne, nous ont donné fort au long la vie de ce pape, dont presque tous les anciens écrivains font mention, et parlent très-avantageusement. Suger, dans la vie de Louis le Gros, dit que Calliste tiroit sa naissance du sang impérial et royal ; mais que quelqu'illustre qu'il fût par sa haute noblesse, il l'étoit encore plus par sa probité et ses mœurs. Pierre le Vénérable en parle dans les mêmes termes en plusieurs endroits. L'historien du mont Cassin, (Pierre diacre) le loue sur son habileté dans les affaires politiques, ses grandes connoissances dans la science ecclésiastique, ses excellentes qualités jointes à la plus haute naissance. D. Hugues Menard n'a pas fait difficulté de lui donner place dans le martyrologe Bénédictin.

Pet. Ven. 1. 2, Mir. c. 12. Lib. 4, c. 86.

19 déc. p. 779.

§ II.

SES ÉCRITS.

1°. Nous n'avons de ce pape que des decrets, des lettres, et quelques discours. La plupart des decrets furent recueillis du temps même qu'il vivoit, ou peu après sa mort, par Gratien. On en trouve dans la chronique de saint Pierre le Vif, tom. 2, Spic. p. 769-770, dans saint Antonin, dans un recueil des decrets des papes, imprimés à Cologne, et dans divers canonistes. Nous remarquerons ici, après M. Bulteau dans son histoire d'Orient, que le canon huitieme, *Presbyteris*, dist. 27, appartient à Calliste II, et non à Calliste I, comme un Moderne l'a cru.

Sum. hist. 2 part. lib. 17 cap. 1. | Vion. lib. 2, p. 152, 153.

Bult. liv. 2, n. 8.

2°. Le pere Labbe a inséré dans sa grande collection des

Conc. t. x, p. 866, 868, 874, 877.

Tome X.

X x x

conciles les discours qu'il fit au concile de Reims. C'est tout ce que nous ayons en ce genre qui soit véritablement de lui. On pourroit y joindre un fragment de celui qu'il fit dans l'abbaye de Cluni, qu'Yepès rapporte dans son 4<sup>e</sup> volume.

5<sup>o</sup>. A l'égard des lettres, nous sommes en droit de nous plaindre du peu de soin qu'on a eu de nous les transmettre. Il est certain que Calliste ayant figuré, comme nous l'avons vu par sa vie, pendant trente-six ans sur le siège de Vienne, et pendant près de six années dans la chaire de saint Pierre, il doit avoir écrit et reçu une quantité de lettres; néanmoins nous n'en avons qu'un petit nombre : le pere Labbe n'en a recueilli que trente-cinq, dont plusieurs sont des bulles ou des privilèges accordés à différentes églises. Il est vrai que, si ce laborieux écrivain eût fait de plus grandes recherches, il auroit pu trouver de quoi augmenter son petit recueil des lettres de Calliste de plus des deux tiers, en y faisant seulement entrer les lettres et privilèges qui se trouvent dans plusieurs écrivains anciens et modernes, surtout dans les collections de D. Dachery, de M. Baluze, etc. Trithème semble avoir vu un recueil des lettres de Calliste, rédigé en un livre. L'auteur de la bibliothèque des papes, croit que ce livre se conserve au mont Cassin : '*hic liber asservatur in bibliotheca Cassinensi.*' Lipen indique une édition des lettres de Calliste de l'an 1603, à Ingolstad, sans spécifier le nombre. Binius en a seulement imprimé huit dans sa collection; ce sont les huit premières de l'édition du pere Labbe. Il nous reste peu de chose à dire des lettres de Calliste et de ses bulles, ayant fait mention dans sa vie de toutes celles qui nous restent, excepté quelques-unes dont nous n'avons pas eu occasion de parler. Nous les indiquerons ici. Une bulle de l'an 1119, indiction XII, 1 juillet, à Rodolphe abbé de saint Victor de Marseille. Un privilège du 8 octobre de la même année, en faveur de Geofroi abbé de Vendôme; c'est la dixième lettre dans la collection des conciles. Un ample privilège accordé au commencement de novembre 1119, à Lambert abbé de saint Bertin. L'an 1120, privilège accordé aux chanoines réguliers de Marbach en Alsace. Il est remarquable que ce privilège est précédé de deux vers de la composition de ce pape, qui en contiennent le précis; ils sont adressés à Gerunge prévôt de Marbach. Lettre à

Lud. Jacob. à S.  
Carolo. lib. 1, p. 37.  
Lip. bib. theol. t.  
1, p. 606.

Mart. amp. col. t.  
1, p. 606.

T. X, p. 832.

Iper. t. 3, thes.  
anecd. p. 615.

Gall. Chr. nov.  
app. t. 5, p. 415.

Berard évêque de Mâcon, ' du 9 janvier 1121, indiction XIV, par laquelle il l'interdit, jusqu'à ce qu'il ait réparé les dommages qu'il avoit causés à l'abbaye de Cluni. Du 27 mars, même année, à Otton de Frinsingue, seigneur Allemand, par laquelle il lui permet de bâtir un monastere dans une de ses terres; ' c'est la vingt-cinquieme lettre dans la collection des conciles. Du 29 mars, à Gison abbé de saint Clément ' dans l'Abbruze. Du 6 avril, à Geofroi de Vendôme; c'est la neuvieme lettre dans les conciles. Du 9 mai, à Eberquin, chanoine régulier, et prévôt de saint Jean et de saint Martin, au diocèse de Strasbourg; ' c'est la vingt-septieme lettre de Calliste dans les conciles. Deux privilèges du 18 mai, à Francon abbé de Tournus; ' ce sont les lettres dix-neuf et vingt dans le pere Labbe. Le 30 septembre, à Louis VI, roi de France, ' pour lui recommander le légat Pierre de Léon; c'est la vingt-troisieme dans les conciles. Le 9 décembre, à Louis VI, ' par laquelle il le prie de confirmer l'union des deux évêchés de Noyon et de Tournai. Autre lettre du 19 février 1125 ' au même prince. Le 30 mars, privilèges de l'abbaye de sainte Croix de Bordeaux confirmés. Le 11 avril, à l'abbé de saint Victor de Marseille, ' auquel il confirme le monastere de saint Sauveur de Lodève. Le 22 du même mois, à Atton archevêque d'Arles, ' à Raimond comte de Barcelonne, à Gaufred Porcelet, seigneur Provençal, en faveur des religieux de saint Gilles, qui avoient été chassés de leur monastere par Alphonse comte de Toulouse. Quatre lettres écrites en faveur du mont Cassin, ' que Baronius témoigne avoir vues. A Otton prévôt, et aux chanoines réguliers de saint Sauveur et de saint Martin de Benriès, au diocèse d'Ausbourg; ' cette lettre, par laquelle Calliste confirme la fondation de leur monastere, est la vingt-sixieme dans le pere Labbe. A Pelage archevêque de Brague, ' cette lettre sans date est la sixieme dans la collection des conciles. L'an 1124, lettre à Aldelhelme abbé d'Engelberg, ordre de saint Benoît, ' par laquelle il confirme la fondation du monastere : on peut y remarquer, que ce fut Calliste qui lui donna le nom d'Engelberg, c'est-à-dire, mont des Anges. L'auteur de la chronique de saint Bertin, ' publiée par D. Martenne, fait mention de deux privilèges accordés cette même année à Jean abbé de ce manastere.

Mart. t. 1, thes. anecd. p. 347.

Conc. ib. p. 848.

Spic. t. 5, p. 485.

Ib. p. 850.

Ib. p. 842-843.

Ib. p. 847.

Ann. de Noyon, p. 872.

Bal. misc. t. 7, p. 137, 138.

Gall. Chr. nov. édit. p. 312.

Hist. Lang. t. 2, p. 421.

Bar. ad. an. 1123.

Conc. t. x, p. 849.

P. 830.

Gall. Ch. nov. t. 5, p. 515.

Thes. anec. t. 3, p. 619.

## § III.

## OUVRAGES SUPPOSÉS.

1°. Plusieurs écrivains, même anciens, c'est-à-dire dès le treizième siècle, ont attribué à Calliste un livre des miracles de saint Jacques, à la tête duquel est une lettre qui porte le nom de ce pape. Vincent de Beauvais l'a inséré presque entier dans son miroir historial; les manuscrits qu'on en trouve, sont la plupart de la même antiquité. Alberic en parle assez au long dans sa chronique. On continua dans les siècles suivants, de faire Calliste auteur du livre des miracles de saint Jacques. S. Antonin en a donné plusieurs extraits. Trithe-me en parle avec éloge, et dit que Calliste avoit fait cet ouvrage avec soin, et d'un stile élégant : *Scriptis expolito sermone et maximâ diligentia*; il ajoute que l'auteur, qui étoit alors étudiant, *scholaris*, avoit vu ou lu, ou entendu raconter les miracles qu'il rapporte. Les Centuriateurs de Magdebourg n'ont pas manqué d'en prendre occasion de calomnier ce pape, et de l'accuser d'avoir inventé de faux miracles, pour autoriser l'idolâtrie (c'est ainsi qu'ils traitent le culte que l'église rend aux reliques des saints) en faveur de l'église de Compostelle, qu'il venoit d'ériger en métropole : *Compostellanam ecclesiam in archiepiscopatum sublimavit, et pro confirmanda illa idololatria de confictis sancti Jacobi miraculis librum consarcinavit*. Ces écrivains, en parlant de la sorte, n'ont pas fait attention que le désir de calomnier les a fait tomber en contradiction. Ils avancent que Calliste composa cet écrit, après avoir élevé Compostelle à la dignité de métropole; si cela est, comment donc l'a-t-il pu composer étant écolier? *Cum esset adhuc scholaris*.

Il est inutile de nous arrêter à faire l'énumération de tous les écrivains anciens et modernes, qui ont attribué à Calliste le livre des miracles de saint Jacques : nous avouons que le nombre en est grand; mais quelque grand qu'il soit, il n'en est pas moins certain que cet écrit ne fut jamais une production de la plume de Calliste. Ce qui a fait illusion là-dessus, est la lettre qui est à la tête du livre; mais tout le monde littéraire convient aujourd'hui, que cette lettre a été fabriquée

Spec. hist. I. 26. c. 30.

A. b. an. 1118.

Ant. Sum. hist. 2. part. tit. 17. c.

Trith. de scrip. eccl. ann. 1120.

Cent. XII, p. 1397-1398.

par un imposteur ignorant, qui a même interpolé en plusieurs endroits le livre sur les miracles de saint Jacques.

C'est le jugement que les continuateurs de Bollandus en portent eux-mêmes. Mais si la lettre est supposée, et faussement attribuée à Calliste, comme on ne peut en douter, on ne peut se dispenser de porter le même jugement du livre, qui ne lui a été attribué qu'en conséquence de la lettre, dont on le croyoit auteur.

Originellement il étoit sans nom d'auteur, comme il est aisé de le démontrer par l'exemplaire de ce livre, que Guibert abbé de Gemblou, trouva dans l'abbaye de Marmoutiers du temps de l'abbé Hervé, qui se démit en 1187. ' Nous avons dans la grande collection de D. Martenne, une lettre que ce Guibert écrivit à Hervé et à ses religieux, pour les remercier de ce qu'ils lui avoient permis de tirer une copie du livre des *miracles de saint Jacques* : il n'y nomme point l'auteur, et ne l'attribue point à Calliste. Est-il croyable qu'il eût manqué de le faire, si la lettre en question avoit été à la tête de l'écrit ? Ne leur auroit-il pas témoigné la satisfaction qu'il auroit eu, en découvrant dans leur bibliothèque un ouvrage de ce grand pape, dont il n'avoit auparavant aucune connoissance ? Guibert ajoute, qu'il avoit transcrit sur le même manuscrit l'histoire de Charlemagne par Turpin, et du martyr du célèbre Roland. Voici sans doute ce qui aura donné occasion d'attribuer à Calliste le livre des miracles de saint Jacques. On sçavoit que ce pape avoit érigé en métropole l'archevêché de Compostelle; les relations qu'il avoit eues avec le nouvel archevêque étoient connues. On sçavoit encore qu'il avoit fait un voyage à saint Jacques. Tout cela a servi de fondement à la fiction, et de matière à l'imposteur qui a fabriqué la lettre; c'est même ce qui persuade encore aujourd'hui à plusieurs, que Calliste avoit une dévotion singulière pour l'apôtre saint Jacques. Ce préjugé uniquement fondé sur la lettre supposée, a empêché les continuateurs de Bollandus, de regarder le livre dont nous parlons, comme une pièce faussement attribuée à Calliste, et les a portés à croire, qu'étant sur le siège de Vienne, ou même dans sa jeunesse, ayant une dévotion particulière pour saint Jacques, il avoit pu faire un recueil de quelques-uns des miracles de ce saint apôtre : *Non infictor*, dit un de ces

Boll. 25 juil. p. 43,  
et seq.

T. 1, p. 923.

Mab. analect. t. 2,  
p. 347.

ib.

critiques, à *Calisto cum fortè Viennensem cathedram obtineret, aut etiam junior esset*, pro singulari suo erga sanctum Jacobum affectu, *aliqua ipsius miracula collecta fuisse*. Nous avons vu dans la vie de ce pape, quel fut le sujet de son voyage en Espagne. S'il érigea dans la suite l'évêché de Compostelle en archevêché, ce ne fut point par une dévotion particulière pour saint Jacques; mais il le fit à la sollicitation du roi de Léon, de Pons abbé de Cluni, des cardinaux légats en Espagne, et des seigneurs de Galice. De plus, on ne voit aucun vestige de cette dévotion singulière de Calliste, ni dans sa vie écrite par Pandulphe, ni dans aucun auteur contemporain. Il y auroit plus de fondement à lui attribuer une dévotion singulière envers les saints, en l'honneur desquels il consacra des églises, qu'il combla ensuite de privilèges. Les auteurs de l'histoire de Compostelle, dont les Bollandistes relevent le manuscrit, et qui ont écrit peu d'années après la mort de Calliste, gardant un profond silence sur le recueil des miracles de saint Jacques, quoiqu'ils soient d'ailleurs fort exacts à rapporter tout ce que ce pape a fait en faveur de l'église de Compostelle; ce silence, qu'Ambroise Moralès a remarqué, est une preuve décisive, selon cet historien Espagnol, que Calliste n'a point fait de recueil des miracles de saint Jacques.

Amb. Mor. chron. gen. Hisp. t. 1, l. 9, c. 1, p. 241.

Nous ne parlerons pas du manuscrit de Compostelle, qui est rempli de tant de fautes, d'anachronismes et d'absurdités, que ce seroit au jugement des Bollandistes, faire injure à Calliste, de le faire auteur de tout ce qu'il contient. A l'égard du recueil que Guibert, abbé de Gemblou, avoit vu et transcrit dans l'abbaye de Marmoutiers, on pourroit douter avec beaucoup de fondement, qu'il ait été composé avant la mort de Calliste, puisque Guibert abbé de Nogent, qui vivoit du temps de ce pape, et est mort la même année, paroît n'en avoir eu aucune connoissance, dans le récit qu'il fait d'un miracle de saint Jacques.

Boll. ib. n. 176, p. 44.

Lib. 3, mon. c. 8.

Ann. Cist. ann. 1114, c. 1, p. 73, ann. 1118, p. 96.

Nous serions assez portés à croire, que le bienheureux Jean, premier abbé de Bonneval, et ensuite évêque de Valence, est auteur du recueil. Il avoit fait un pèlerinage à S. Jacques, et eut toute sa vie une vénération particulière pour ce saint apôtre; ce sont des faits constans. L'auteur de cet écrit, veut qu'il soit lu, non seulement dans les églises, mais encore aux réfectoires des religieux, ce qui forme un préjugé qu'il étoit

Boll. ib. p. 47.

religieux lui-même. Du reste, nous ne donnons ceci que comme une conjecture. C'est assez d'avoir démontré que Calliste n'est point auteur du recueil des miracles de saint Jacques, qui ne lui a été attribué que dans le treizième siècle.

A la suite de ce recueil, se trouvent plusieurs autres ouvrages dans les manuscrits, sçavoir l'histoire du martyre du saint apôtre, *passio sancti Jacobi*, celle de sa translation, la vie de Charlemagne par le faux Turpin. C'est ce qui a fait tomber le cardinal Baronius dans une assez grande bétise. Cet écrivain, faute d'examiner de près ces différens écrits, et ne faisant attention qu'au titre du recueil, *de miraculis sancti Jacobi*, a cru et a avancé qu'il y avoit cinq livres des miracles. Les continuateurs de Bollandus n'ont pas daigné insérer ces écrits dans leur grande collection, ne les jugeant pas dignes de voir le jour; ils se sont contentés de rapporter un fragment de l'histoire de la translation de saint Jacques, pour faire remarquer les absurdités qui y sont répandues. Ce n'est pas néanmoins que ces auteurs ayent dessein d'infirmier la tradition d'Espagne sur ce sujet, ils en sont très-éloignés, et font même tous leurs efforts, pour dissiper les doutes de M. de Tillemont sur la validité des preuves dont on appuie cette tradition. Ils indiquent la bulle de Léon III, que ce sçavant critique n'avoit trouvée nulle part, et qui existe dans le breviare d'Evora, imprimé à Lisbonne en 1548, divisée en quatre leçons pour l'office du jour. Nous n'entrerons point sur cet article dans des discussions, qui passeroient les bornes que nous nous sommes prescrites. Pour revenir aux écrits qui suivent le livre des miracles de saint Jacques, nous souscrivons au jugement que portent là-dessus les Bollandistes, et nous convenons avec eux, que Calliste ne les a ni composés ni approuvés. Il n'est même personne aujourd'hui, pour peu qu'il ait de critique, qui pense différemment.

Outre les écrits dont nous venons de parler, on a encore attribué à ce pape quatre sermons sur saint Jacques, qu'on a supposé avoir été prêchés à Compostelle ou à Rome, aux jours de la translation ou des autres fêtes de cet apôtre; mais ils portent les mêmes caractères de supposition. Baronius en fait mention dans son martyrologe. Ils ont été imprimés à Cologne en 1648, et depuis on les a insérés dans la bibliothèque des Peres imprimée à Lyon.

Boll. ib.

Baron. not. in  
martyr. Rom. 25  
jul.

Boll. ib.

Tillem. t. 1, not.  
7. S. Jaq. p. 627-  
628, etc.Lip. Bibl. theol. t.  
2, p. 53.

Bar. 25 jul. p. 309.

Bibl. PP. t. 20, p.  
1278-1293.

Possev. in app. t. 1, p. 288.

Fabr. 1. 3, med. et inf. lat. l. 3, p. 891. Oud. t. 2, p. 1006.

P. 158.

Cat. mss. Angl. t. 3, n. 1329.

Lib. 1, p. 138.

Id. ib. p. 36-37.

Ib.

Boll. 16 janv. p. 26-28.

Hist. eccl. t. 12, not. S. 9, p. 483.

' Parmi les ouvrages, dont les bibliographes et autres écrivains, font auteur le pape Calliste, il s'en trouve encore deux autres dont il faut dire un mot. Le premier, qui porte ce titre, *de obitu et vita sanctorum*, est le même, comme Fabricius le remarque après Oudin, qui a été si long-temps attribué à saint Isidore de Séville, *de vita et morte sanctorum*. Cet écrit est la production d'un imposteur, qui a voulu autoriser de deux noms respectables les fables ridicules qu'il y a entassées. Wion en a eu quelques fragmens entre les mains. On peut consulter la quinzième dissertation du père Alexandre sur l'histoire ecclésiastique du premier siècle.

Le second ouvrage est un traité des remèdes, connu sous ce titre, *Thesaurus pauperum*. Nous ne voyons pas sous quel prétexte on a pu le donner à Calliste, son vrai auteur étant Jean XIX, ou Jean XXI, qui s'appelloit Pierre-Julien, ou autrement Pierre d'Espagne, *Petrus Hispanus* : c'est sous ce nom, qu'il est désigné dans un manuscrit de la bibliothèque publique de Cambridge : *Thesaurus pauperum editus à Petro Hispano*. Son article se trouve dans la bibliothèque des papes, par le père Louis-Jacob de saint Charles, qui rapporte les différentes éditions de cet écrit. Il y a lieu d'être surpris, que ce même auteur l'ait inséré dans la liste des ouvrages de Calliste, comme étant l'ouvrage de ce pape. On trouve dans cette liste, un livre de la découverte du corps de Turpin, archevêque et martyr, qu'on ne doit point craindre de mettre au rang des écrits supposés.

' Le même bibliographe parle encore, sur l'autorité de Molanus, d'un autre écrit sous ce titre : *de contractibus illicitis*. Il ne nous est pas connu d'ailleurs.

' Bollandus nous a donné une vie imparfaite de saint Jacques, premier évêque de l'église de Tarantaise, et il croit que cette vie peut être de Calliste, mais sans en donner de preuve. M. de Tillemont qui sçait apprécier les choses à leur juste valeur, méprise cette production, qui fait peu d'honneur à son auteur, quel qu'il soit.



# TABLE

## DES AUTEURS

### ET DES MATIERES

#### A

*Abelard* a étudié sous Guillaume de Champeaux, vers l'an 1100, 307.

*Achard*, Ecolâtre de l'église d'Arras, accompagne Lambert évêque à Rome, 46.

*Adam*, disciple de Raoul de Laon, fut second abbé de saint Josse aux Bois, ou de Dammartin, ordre de Prémontré, 191.

*Adam*, abbé de saint Denis en France, est mort en 1122, 523.

*Adele*, comtesse de Chartres, de Blois et de Meaux, avoit la réputation d'une femme sçavante, 298, elle meurt en 1137, 301.

*Additions et corrections* au tome VIII, 564 ;—au tome IX, 567.

*Adelere*, moine de Fleuri, recueille les miracles de saint Benoît, 89.

*Adrevald*, moine de Fleuri, recueille les miracles de saint Benoît au neuvième siècle, 89.

*Adson*, abbé de Montier-en-Der, peut être auteur d'un écrit intitulé, *de Antichristo*, parce que le copiste, n'ayant trouvé dans son original, que la première lettre de son nom ; A, l'aura donné à Anselme plutôt qu'à Adson, 188, 189.

*Agnés*, sœur de Petronille, religieuse de Fontevraud, 158.

*Agnés*, autre que la sœur de Petronille, supérieure du monastère d'Orsant, dépendant de Fontevraud, 158.

*Aimon*, moine de Fleuri, recueille les miracles de saint Benoît, 89.

*Alard*, abbé de Florenne, Guibert de Nogent lui dédie son commentaire sur le Prophète Abdias, 466.

*Alard*, abbé de Cheminon, ordre de Cîteaux, 516.

*Alberic*, moine de Moleme, sous saint Robert en 1075, 3.

*Alberic*, abbé de Cîteaux, reçoit du pape Pascal II, une bulle qui confirme l'établissement de son abbaye, 228.

ALBERIC, chanoine et gardien de l'église d'Aix, *Aquensis*, en Provence, c'est le même qu'Albert ; il a fait l'histoire de la première croisade, est mort vers 1119, 277.

*Albert*, le même qu'Alberic, chanoine d'Aix.

*Ambroise*, moine de saint Ouen, écrit en prose et en vers la vie de sainte Agnès, vierge et martyre, 264.

*Andilly*, (M. A.naud d') a donné la vie de saint Lesin évêque d'Angers, parce qu'elle lui a paru très-édifiante, 364.

*André*, moine de Fleuri, recueille les miracles de saint Benoît, 89.

ANDRÉ, grand prieur de Fontevraud, 168.

ANONYMES. Divers auteurs.—28 et 404.

*Anonyme*, auteur de la vie de saint Ansaric ou Anseric, évêque de Soissons, 405.

*Anonyme*, auteur de la chronique d'Aurillac, alors de l'ordre de saint Benoît, diocèse de Clermont, aujourd'hui collégiale au diocèse de saint Flour, 408.

*Anonyme*, auteur de la vie de sainte Colombe, 409.

Y y y ij

*Anonyme*, auteur de la chronique d'Eternac, 407.

*Anonyme*, poète traducteur des actes de saint Etienne : ajoutez à son article du tome VIII, ce qui est dit aux Additions, 564.

*Anonyme*, auteur d'un fragment de l'histoire de France, 30. On a déjà parlé de lui au tome VIII, son ouvrage a été publié par MM. Pithou et Duchesne, 32.

*Anonyme*, auteur de la vie de saint Gilbert, évêque de Meaux, 404.

*Anonyme*, auteur d'une relation d'un miracle opéré par l'intercession de saint Hermeland, abbé d'Aindre au diocèse de Nantes, 203, 204.

*Anonyme*, auteur de l'écrit intitulé, *Lemovicenses episcopi usque ad annum 1118*, 252.

*Anonyme*, auteur d'un manuscrit qui porte *gesta episcoporum Lemovicensium usque ad annum 1138*, 252.

*Anonyme*, auteur d'un livre intitulé, *opus in duos libros divisum, quorum primus agit de litteris, de voce, de verbo*, etc. 252.

*Anonyme*, auteur du Martyrologe, ou plutôt du Nécrologe de saint Benoigne de Dijon, 404.

*Anonyme*, auteur d'un sermon de saint Médard évêque de Noyon ; ce sermon est tout-à-fait historique, 406.

*Anonyme*, auteur d'un sermon de saint Médard et de saint Gildard son frere, 407.

*Anonyme*, auteur de la vie de s. Odulphe, 29. Edit. de cette histoire, 30.

*Anonyme*, auteur d'une histoire abrégée de Pascase Ratbert, 28.

S. *Ansarie* ou Anseric, évêque de Soissons en 625, 405.

*Anse*, petite ville du diocèse de Lyon : il s'y tient un concile contre les investitures, 148.

*Ansel*, est le même qu'Anselme, 184.

*Anselle*, ou Anceau, chanoine de la cathédrale de Paris, 400.

*Anselme*, évêque de Beauvais, écrit à Lambert évêque d'Arras, 52.

*Anselme*, chanoine de Paris, et chantre du saint Sépulchre à Jerusalem ; ses lettres en 1109, écrites à Galon évêque de Paris, et aux chanoines, 98, il leur envoie une portion de la vraie Croix, qui est encore conservée à N. D. 98.

ANSELME de Laon, histoire de sa vie, surnommé le scolastique, 170, passé pour premier auteur de l'Université de Paris, 171. Ses écrits, 180.

*Arnauld*, abbé de saint Pierre-le-Vif à Sens en 1120, 502.

*Arnoul*, de Rohés, élu patriarche de Jerusalem par ses intrigues en 1111 jusqu'à 1118, 400.

S. *Arnoul*, évêque de Soissons, est canonisé au concile de Beauvais en 1120, 310.

ARNOUL ou Ernulphe, évêque de Rochester, histoire de sa vie, 425. Sa mort en 1124, ses écrits, 427.

*Arnould*, abbé de Sarlat, engage Hugues de sainte Marie, moine de Fleuri, à écrire la vie de saint Sacerdos, 304.

Arras, cet évêché qui étoit uni à celui de Cambrai depuis 500 ans au moins, en est séparé en 1094, 40.

*Artaud*, abbé de Vezelai, obtient la levée de la défense que l'évêque d'Autun avoit faite de visiter son monastere par dévotion, de Pascal II, 244.

Assomption de la sainte Vierge, ce qu'en pensoit Guibert de Nogent, 481.

*Aurillac*, anciennement abbaye de saint Benoît, diocèse de Clermont, aujourd'hui collégiale au diocèse de saint Flour, 408.

Autun, il s'y tient un concile vers 1095, 40.

## B

*Barnabites*, établis à Paris, 100.

*Barthelemi*, évêque de Laon, Caliste II lui recommande saint Norbert, 515.

*Barthelemi*, chanoine et trésorier de la cathédrale de Rheims, est élu canoniquement, et malgré lui, évêque de Laon, 449.

BAUDOIN I, du nom, roi de Jerusalem, histoire de sa vie : il étoit frere du célèbre Godefroi de Bouillon, chef de la première croisade, 204. Sa mort, son épitaphe, 207, ses écrits, 209.

*Baudri*, abbé de Bourgueil, il s'intéresse pour Robert abbé de saint Remi de Reims, 324.

*Beatrix*, mere de Rotrou, comte du Perche, donne à Bernard un fonds dans la forêt pour y fonder une abbaye, 213.

*Beaugenci*, concile qu'y tient le légat Richard, évêque d'Albane, 56.

*Beaugendre*, Dom, Bénédictin de la congrégation de saint Maur, a voulu

ravir à saint Yves de Chartres son decret, qu'il attribue fausement à Hildebert évêque de Mans, puis archevêque de Tours, 123.

*Beauvais*, il s'y tient un concile en 1114, 280; item, un autre concile pour la canonisation de saint Arnoul, évêque de Soissons en 1120, 310.

BECHADE (Gregoire), du château de Lastours en Limousin; il fait un poème en vers limousins, sur la prise de Jérusalem par les François, 403.—*Note*, 562.

*Benoit*, moine François de saint Germain d'Auxerre, est abbé de Selebie en Angleterre qu'il avoit construit: il avoit emporté furtivement un doigt de saint Germain d'Auxerre, pour le mettre dans une église qu'il bâtit sous le nom de ce saint en 1096, 17.

*Bérard*, évêque de Mâcon, est interdit par Calliste II en janvier 1121, pour les dommages qu'il a causés à l'abbaye de Cluni, 521.

BERNARD II, vicomte de Bearn et de Bigorre, 20, fait recueillir les anciennes coutumes de ses états, 21, 22; sa mort avant 1114, 23.

*Bernard*, patriarche latin d'Antioche, obtient du pape Pascal II, la révocation de sa Lettre, qui soumettoit toutes les villes que les François prendroient, à la juridiction du patriarche de Jérusalem, 209.

BERNARD, abbé de Tyron, histoire de sa vie, 210. Pascal II ne voulant pas lui rendre justice, il en appella au tribunal de Dieu, et y cita le Pape: *Papam ad divinum judicium provocavit*, 213, meurt le 25 avril 1118, 214, ses écrits, 215.

*Bernard* de Tolède reçoit une bulle de Pascal II, qui lui confirme le droit de primatie en Espagne, 228.

*Bernard*, doyen de l'église de Soissons, a fait quelques vers sur saint Geoffroi évêque d'Amiens.

*Bernard*, frere de Richard, archevêque de Narbonne et cardinal, étoit abbé de saint Victor de Marseille; sa mort en 1076, son frere Richard lui succède dans cette abbaye, dont il étoit moine, 316.

*Bernard*, abbé de Marmoutiers, excommunié Robert, abbé de saint Remi de Reims, qui avoit été son religieux, 323.

*Bernard*, préchantre de sainte Geneviève, porte une lettre de Galon évêque de Paris et de son chapitre, à Anselme à Jérusalem, 402.

*Bertrand* évêque de Narbonne, est déposé en 1106, 317.

*Bethléhem* érigée en évêché par Pas-

cal II, sous Baudouin roi de Jérusalem en 1110, 210.

*Bethune* (Robert de), évêque d'Herfort, étudia à Paris sous Guillaume de Champeaux, 307.

*Beze*, monastere de saint Benoit, fondé par le duc Amalgaire en 600, 276.

*Beuf* (M. le), doute qu'Anselme de Laon soit auteur de la glose interlinéaire; il dit qu'il y en a qui l'attribuent à Gilbert, diacre d'Auxerre, page 181.

*Bonne ame* (Guillaume) archevêque de Rouen, 51.

*Boson* cardinal, envoyé en Espagne par Calliste II, pour délivrer l'archevêque de Compostelle qui étoit en prison, 523.

*Boulay* (M. du) donne de grandes louanges aux deux freres Anselme et Raoul de Laon, 189, dit mal-à-propos Gislebert Crispin né Anglois; il se méprend encore en lui donnant Anselme de Laon pour maître, au lieu d'Anselme de Cantorberi, 194.

*Bourdin* antipape, pris par Calliste II, marche devant lui monté à rebours sur un chameau, revêtu d'une peau de brebis toute ensanglantée; est conduit au travers de Rome, fut relégué au monastere de Gave, et transféré par le pape Honoré III au fort de Fumone où il mourut, 521.

*Bruis* (Pierre de) hérésiarque, patriarche des Zuingtiens et des Calvinistes, pourquoi on n'en fait pas mention dans l'histoire littéraire, v de l'Avertissement.

*Brunon* évêque de Signi, et abbé du Mont-Cassin, écrit une lettre fort vive au Pape, sur le traité qu'il avoit fait avec l'empereur Henri V au sujet des investitures, 223, se démet de son abbaye, et se retire dans son évêché, 224.

*Brunon*, Eusebe, évêque d'Angers, 243.

## C

*Calcul* Pisan avance toujours d'un an sur le calcul ordinaire, 516.

CALLISTE II, pape, histoire de sa vie, 505, sa mort, ses écrits, 529 jusqu'en 536. Ses ouvrages supposés, 532.

*Cave*, reconnoît que Gislebert Crispin, abbé de Westminster, étoit né en Normandie et non en Angleterre, 194.

**CHAMPEAUX** (Guillaume de), sa naissance, sa vie, 307, se retire à saint Victor de Paris en 1108, y fonde l'abbaye de ce nom, *ibid.* sa mort en 1121, 311, ses écrits, 322, 325. Etant évêque de Châlons sur Marne, fut envoyé en Allemagne, y fit un traité avec l'empereur Henri V, 513.

**Cîteaux**, abbaye célèbre, fondée par S. Robert de Molesme en 1098, elle est dans le diocèse de Chalon sur Saône, 4 et 5. Ce nouveau monastère est confirmé par une bulle de Pascal II, qui est comme le premier titre de cette illustre abbaye, 219.

**CLARIUS**, moine de saint Pierre-le-Vif, histoire de sa vie, 501, ses écrits, 501 et 504.

**Clermont**, Urbain II y tient un concile contre la simonie en 1095, 19; le légat Richard, évêque d'Albane, en tient un en 1110, 56.

**Colan**, hermitage situé entre Tonnerre et Chabli, 4.

**Conciles** tenus à Anse, petite ville du diocèse de Lyon en 1112, contre les investitures, 148. A Autun, vers 1095, 40. A Beaugenci, en 1101, 56. A Clermont, en 1110, 56. *ibid.* en 1095 contre la simonie, 19. A Fleuri ou saint Benoît sur Loire, en 1110, 58. A saint Omer, en faveur de la trêve de Dieu, en 1099, 42. A Poitiers, vers 1106, 43, et un autre *ibid.* en 1110, 54. Un concile à Reims, pour séparer Arras du diocèse de Cambrai, en 1093, 39. *Item*, au même lieu, un concile en 1094, 40. *Item*, en 1115 et 1119, d'autres conciles à Reims, 262, 310. A Toulouse, un concile en 1110, 56. A Tours, en 1096, 106 et 345. A Tournus, en 1115, 152. A Troyes, en 1104, 56, et un autre par Pascal II en 1107, 222. A Valence en Dauphiné, en 1100, 76.

**Concile** de Latran, qui est regardé comme le premier œcuménique de l'Occident, a été tenu par Calliste II en 1123: il n'y eut que deux séances, où on fit 17 ou 22 canons, 526.

**Conon**, évêque de Palestrine, légat en Palestine, excommunié Henri V à Jérusalem, lorsqu'il eut appris la violence qu'il avoit faite au pape Pascal II, 226.

**Cranz** (Martin), un des premiers imprimeurs de Paris, qui vint s'y établir en 1470, 329.

**Crescent**, évêque de Sabine et cardinal, 510.

## D

**Dachery** (Dom Luc) a publié une lettre très-importante d'Anselme de Laon à Heribrand, abbé de saint Laurent de Liège, 186.

**Daimbert**, patriarche de Jérusalem, ayant fait sa paix avec Baudouin I, le couronne en 1100, 207.

**Daimbert**, archevêque de Sens, assiste à l'absolution que Lambert évêque d'Arras donne à Philippe I roi de France, pour son mariage incestueux avec Bertrade en 1105, 43. Ne pouvant se trouver en 1120 au concile de Beauvais, tenu par le légat Conon, y envoie Clarius, religieux de saint Pierre le Vif, pour s'excuser, 502.

**Dalmace**, moine de Cluni, est élu évêque de saint Jacques en Galice en 1089, 217.

**Discours** sur le septième Siècle; on y a omis l'école du monastère de Tholei, voyez les Additions, au tome IX.

**DROGON**, moine de saint André de Bruges, sa vie, 253, ses écrits, 254.

## E

**EBREMAR** ou Evermer, patriarche de Jérusalem, 394 et 400.

**Eremburge**, veuve; elle donne à Robert d'Arbrissel le vallon de Fontevraud en 1101, 158.

**Erlebolde**, doyen de l'église de Cambrai, fort habile dans l'intelligence de l'Écriture Sainte, a fait plusieurs sermons, 270.

**Ernulphe**, voyez Arnoul.

**Etampes**, il s'y tient un concile en 1099, 106.

**S. Etienne**, martyr, sa vie en anciens vers français, Additions, 564.

**Etienne**, abbé de Beze; Pascal II confirme les biens de cette abbaye, dont il fait le détail, 245.

**Etienne**, abbé de la Chaise-Dieu en 1108, 365; il reçoit quelques biens des clercs de sainte Livrade, 512.

**ETIENNE** (S.) de Muret, fondateur des Grandmontains, histoire de sa vie, 410, sa mort en 1124, 415. Ses écrits, 416, 425.

**Etienne**, disciple de S. Robert de Molesme en 1075, 3.

**ETIENNE**, abbé de Notre-Dame d'York, peut passer pour bas-Breton ou Normand; il se fait religieux en 1078 à Witeby, 14. Sa mort, ses écrits, 18.

*Eudes I* du nom, duc de Bourgogne, donne aux religieux de Cîteaux, toute la partie du terrain que le vicomte de Baune s'étoit réservée en dédommageant le propriétaire; c'est ce qui l'a fait regarder comme fondateur du nouveau monastere, 5.

*Evermer*, voyez Ebremar.

*Evrard*, comte de Breteuil: sa conversion est décrite par Guibert de Nogent, 440.

*Eustache*, ab. de s. Eloi de Noyon, 431.

*Eustorge*, évêque de Limoges en 1106, meurt en 1137, 404.

*Ezelon*, voyez Hezelon.

*Excommunication*. Belle lettre du clergé de Liège, sur l'excommunication lancée par le pape Pascal II, contre l'empereur Henri IV, 229 et suiv.

## F

*Fleuri*, ou saint Benoît sur Loire; le légat Richard, évêque d'Albane, y tient un concile en 1110, 56.

*S. Florent*, monastere près de Dol, fondé en 1078.

*Fontevraud*, abbaye, chef d'ordre, fondée par Robert d'Arbrissel, au commencement du XI<sup>e</sup> siècle.

*Foulcher* rapporte comment Baudouin a acquis la principauté d'Edesse, 205.

*Francon*, abbé de Tournus, reçoit des privilèges de Calliste II, 351.

*Frangipane* Censius, sa forteresse à Rome est détruite par ordre du pape Calliste II, 521.

**FREDERIC**, évêque de Liège, histoire de sa vie, 310, meurt de poison en 1121, 320. Il n'a écrit qu'une lettre pleine de feu, de justesse et d'éloquence, 321, 322.

*Fulcherede*, moine de saint Martin de Sées, et abbé de Scrobesburi en Angleterre, est mort en 1120, 268.

## G

**GALON**, évêque de Paris, histoire de sa vie, 94, reçoit une croix faite du bois de la vraie Croix qu'Anselme lui envoie de Jérusalem, 401. Sa

mort en 1116, 98, ses écrits, 99, 101.

*Garnier*, seigneur de Château-pont, arrête prisonnier Lambert évêque d'Arras, qui alloit au concile de Clermont en 1095, 41.

*Garnier*, abbé de saint Germer, donne l'habit monastique en 1064 à Guibert, qui n'avoit que douze ans, 435.

**GARNIER** ou Warnier l'homiliaire, religieux de Westminster, probablement étoit François ou Normand, 23, 24; ses écrits, 24, 25, édition de ses ouvrages, 25: on lui attribue faussement le *fasciculus temporum*, 25.

*Gauceran*, archevêque de Lyon, voyez Josceran.

*Gaudri*, élu évêque de Laon à la sollicitation du roi d'Angleterre, dont il étoit référendaire, 446, il passe pour être l'auteur du meurtre de Gerard, seigneur de Crecy, 447, est massacré par les bourgeois en 1112, 449, 493.

*Gaultier*, évêque de Châlon, donne le bâton pastoral à saint Robert de Molesme, élu abbé de Cîteaux en 1098, 4.

*S. Gaultier*, abbé et chanoine d'Esterp dans le Limousin, est mort en 1070: sa vie a été écrite par Marbode, suivant les Bollandistes, 365, 366.

*Gautier*, archidiaque de Laon, est du nombre des conjurés qui assassinèrent Gerard seigneur de Crecy dans la cathédrale; il hait Guibert de Nogent, 447, 448.

*Gebehard*, évêque de Constance, est confirmé par Pascal II, dans la légation d'Allemagne, 218.

*Gelmires*, (D. Diègues) est le premier métropolitain de saint Jacques en Galice, 517.

*Geoffroi I*, évêque de Chartres, deux fois déposé pour simonie, renonce à l'épiscopat en 1090 ou 1091, 103.

*Geoffroi*, archevêque de Rouen, a obligation à saint Yves de Chartres, qui le remet bien dans l'esprit de Pascal II, 110.

*Geoffroi II*, évêque de Chartres en 1119, 515.

*Geoffroi*, évêque de Beauvais en 1105, 97.

*Geoffroi d'Auxerre* et plusieurs autres, donnent beaucoup de louanges à Anselme et Raoul de Laon, 189.

*Geoffroi* (Guillaume), comte de Poitiers, fonde l'abbaye de Montierneuf; il est mort en 1086, 203.

*Geoffroi*, abbé de saint Maixent, Pas-

cal II prend cette abbaye sous sa protection, 245.

*S. Geoffroi*, abbé de Nogent, puis évêque d'Amiens, est mort en 1118, est auteur d'une lettre à Baudri évêque de Noyon, 267, 443.

*Geoffroi*, abbé de Beze en 1253 et 1255, 276.

*Geoffroi*, abbé de Savigny, mort en 1139, 431.

*Geoffroi*, abbé de saint Médard de Soissons, Guibert de Nogent lui dédie son commentaire sur le Prophète Abdias, 466.

*Geoffroi*, abbé de Vendôme, reçoit de Calliste II un privilège, le 8 octobre 1119, 530.

*S. Gerard*, moine de saint Aubin d'Angers, célèbre par sa pénitence et par sa sainteté, 19.

*Gerard II*, évêque de Cambrai et d'Arras, mort en 1092, 38.

*Gerard*, évêque de Téroouanne, 47.

*Gerard*, disciple de Raoul de Laon, fut le premier abbé de saint Nicolas de Clairfont, 191.

*Gerard*, seigneur de Crecy, est massacré dans la cathédrale de Laon, à la sollicitation de Gaudri qui en étoit évêque, 447.

*Gerard*, abbé de Josaphat, obtient en 1120 un privilège du pape Calliste II, 515.

*Gerard d'Angoulême*, est nommé par Calliste II, légat des provinces de Bourges, Bourdeaux, Auch, Tours, et de la Grande Bretagne, 523.

*Geraud*, second abbé de Chezai-Benoît, diocèse de Bourges, 268.

*Gerauld* de la Venne écrit la vie de saint Robert, fondateur de la Chaise-Dieu, dont il étoit disciple : cet ouvrage est perdu, 364.

*Gerberon* (D.), religieux Bénédictin, attribue quelques ouvrages d'Anselme de Laon à Hervé, scavant moine de Bourg-Dieu en Berri, 184. Il a publié sous le nom de Gislebert Crispin, une dispute intitulée, *disputatio Judæi cum Christiano, de fide christiana*. C'est à tort qu'on l'a imprimée sous le nom de Guillaume de Champeaux, elle est de Gislebert Crispin, 199.

*Gering* (Ulric), un des premiers imprimeurs de Paris, qui vint s'y établir en 1470, 329.

*Gervais*, compagnon de Bernard de Tyron, a été abbé de saint Savin, 211.

*Gervin*, évêque d'Amiens, écrit deux lettres à Lambert d'Arras, 52.

*Gibelin* patriarche de Jérusalem, meurt le 6 avril 1112, 209.

*Gibelin*, archevêque d'Arles, envoyé légat à Jérusalem par le pape Pascal II, 397.

*S. Gilbert*, évêque de Meaux, mort vers 1015, après vingt ans d'épiscopat, 404.

*Gilon*, moine de Cluni, ses écrits, 64, 65.

*Girard*, prieur de saint Etienne, envoyé à Rome avec Milon, cardinal, évêque de Palestrine en 1093, 19.

*Girard*, évêque de Sées, mort en 1091, 341.

*Girbert*, évêque de Paris en 1116, 98, se plaint en 1123 de quelques abbés qui refusoient de lui obéir, 527.

*Anonyme*, évêque d'Evreux, a fait l'oraison funèbre de Guillaume le Conquérant, suivant Ordric Vital, 18. Il est mort en 1112, 19.

GISLEBERT Crispin, moine du Bec, puis abbé de Westminster en Angleterre; histoire de sa vie, 192, son épitaphe, 194, ses écrits, 195.

*Godefroi* (S.) évêque d'Amiens, écrit à Lambert d'Arras, 52.

*Gortmond* de Pequigny proche Amiens, est fait patriarche de Jérusalem en 1120, 400.

*Goscelin*, doyen de l'église de Beauvais, auteur d'une lettre à Raoul le Verd, archevêque de Reims, p. 431.

*Grimolde*, abbé de saint Vanne de Verdun en 1075, 82.

*Gregoire* cardinal, député par le pape Calliste II, vers l'empereur Frideric V, 513.

*Guarimond*, patriarche de Jérusalem, reçoit le pallium du pape Calliste II, 522.

*Gui*, évêque d'Amiens, fait la translation du corps de saint Paschase Radebert, de l'église de saint Jean, en la grande église de l'abbaye de Corbie, en 1073, 28.

*Gui*, archidiacre de Verdun, 60, 61, meurt vers 1115, évêque d'Albané sans en avoir joui, et sans être sacré; son écrit, 62.

*Gui*, archevêque de Vienne, va en Angleterre en qualité de légat, sans pouvoir exercer sa légation, parce que les Anglois ne reconnoissoient pas d'autre légat que l'archevêque de Cantorberi, 218. Pascal II lui confirme les droits de métropolitain, 246.

GUI, chancelier et trésorier de l'église de Noyon, a composé une déclaration sommaire de son église, 279.

*S. Guibert*, fondateur de Gemblou, est levé de terre en 1110, par Othbert évêque de Liège, et exposé à la vénération publique, 261.

GUIBERT, abbé de Nogent, est né dans le diocèse de Beauvais en 1053, histoire de sa vie, 433, ses écrits, 439, jusqu'à 500; D. Dacheri a fait imprimer ses ouvrages, 499.

GUILLAUME de Champeaux, évêque de Chalons sur Marne, sa vie et ses écrits, 307-315.

GUILLAUME de Chester en Angleterre, peut avoir été moine du Bec; il fait un poème à la louange de saint Anselme, archevêque de Cantorberi en 1093, 12.

*Guillaume* de Ros, abbé de Fecamp, visite et console saint Yves de Chartres dans sa prison du Puiset en 1092, 105.

*Guillaume*, archevêque de Rouen, Pascal II lui conseille d'éloigner de lui ceux qui, par mauvais conseils, lui ont fait faire beaucoup de fautes, 249. Il tient un concile pour l'élection d'un évêque de Sées, 341.

## H

*Hautes-Bruyeres*, abbaye de religieuses de l'ordre de Fontevraud, a été fondée par Yves de Chartres, 111. Le monastère a été bâti par ordre de Louis le Gros pour la reine Bertrade, 163.

*Henri II*, fils d'Eudes I du nom, duc de Bourgogne, se fait religieux à Cîteaux, 5.

*Henri*, abbé de saint Remi de Reims et d'Homblières, près la ville de saint Quentin en Vermandois, 443.

HERBERT, évêque de Norwick, surnommé Lozingua, 265, sa mort en 1119, ses écrits, 267.

*Heribrand*, abbé de saint Laurent de Liège, reçoit une lettre importante d'Anselme de Laon, 186.

*Hertuin* (le bienheureux), abbé du Bec, mort en 1078, 19, sa vie a été écrite incontestablement par Gislebert Crispin, abbé de Westminster, qui n'étoit alors que moine du Bec, 196.

*S. Hermeland*, abbé d'Aindre au diocèse de Nantes: miracle qui s'opère par son intercession en 1117, 203.

*Hermengarde*, comtesse de Bretagne, est une des premières religieuses de Fontevraud, 158.

Tome X.

*Hersende* de Champagne ou de Clairvaux, veuve de Guillaume de Mont-Soreau, s'attache à Robert d'Arbrissel, 158.

*Hervé* de la Trinité, ainsi nommé à cause qu'il étoit moine de la Trinité de Vendôme, étoit compagnon de Robert d'Arbrissel, 157.

*Hervé*, sçavant moine de Bourgdieu en Berri, D. Gerberon lui attribue quelques ouvrages, qui sont au dire de bien des sçavans, d'Anselme de Laon, 184.

HEZELON ou Ezelon, moine de Cluni, 63, ses écrits, 64, 66.

*Hildebert*, compagnon de Bernard de Tyron, a été abbé du Bourg Dieu, et ensuite archevêque de Bourges, 210.

*Hildebert*, évêque du Mans, on croit qu'il a reçu des lettres de Bernard de Tyron, 215.

*Hilduin*, premier abbé de saint Victor de Paris, 309.

*Hoel*, évêque du Mans, s'emploie avec le pape Urbain en 1092, pour délivrer de prison saint Yves de Chartres, 105.

*Honoré III*, Pape, successeur de Calliste II, retire l'antipape Bourdin du monastère de Cave, et le met en prison dans le fort de Fumone en 1124, 521.

*Hubert*, évêque de Senlis, fait la cérémonie de réconcilier l'église de Laon, après le meurtre de Gerard de Crecy. Il a obligation à saint Yves de Chartres des services qu'il lui a rendus auprès du pape Pascal II, 214-446.

*Hugues*, archevêque de Lyon, légat du saint Siège, permet à saint Robert de Moleme de se retirer dans un lieu où il pût observer la règle de saint Benoît dans toute la rigueur avec ses compagnons, 4.

*Hugues* de Pierrefons, évêque de Soissons, écrit plusieurs lettres à Lambert, évêque d'Arras, 52.

*Hugues I*, comte de Champagne, fait une donation à l'abbaye de Moleme en 1103, 8.

HUGUES, archevêque d'Edesse, né dans la seconde Belgique, sa lettre à Raoul le Verd, archevêque de Reims, sa mort après 1114, 60.

HUGUES, abbé de Flavigni, histoire de sa vie, 73, ses écrits, 79, 85.

*Hugues*, abbé de saint Gilles, situé dans la vallée Flavienne, 204.

HUGUES de sainte Marie, moine de Fleuri, histoire de sa vie, 285, ses écrits, 285 et suiv. — *Note*, 560.

Z z z

*Hugues*, doyen de l'église d'Orléans, en est nommé évêque par le roi Louis le Gros : il ne tint ce siège que quelques mois, 449.

*Hugues*, évêque de Porto en Portugal, suffragant de Brague, obtient de Calliste II l'érection de saint Jacques en Galice en métropole, 517.

## J

*Jarenton*, abbé de saint Benigne de Dijon, reçoit charitablement les religieux de saint Vanne, persécutés par l'évêque de Verdun, 74, est mort en 1111, 404.

*Jauceranne*, archevêque de Lyon. Voyez Josceran.

*Jean*, disciple de saint Robert de Moleme, 4.

*S. Jean en Vallée*, abbaye à la porte de Chartres, a été fondée par saint Yves, évêque de cette ville, pour des chanoines réguliers, 111.

*JEAN*, diacre et moine de saint Ouen, est secrétaire du concile, tenu à Reims par Calliste II en 1119, 262. Il écrit la vie de saint Nicolas, etc. 263, 264.

*JEAN*, moine de Beze, sa vie, 270, ses écrits, 272.

*Jean de Creme* est auteur d'un traité du comput ecclésiastique qu'il adresse à Geoffroi abbé de Savigny, 431, 528.

*Jean*, comte de Soissons, quoiqu'élevé dans la religion Chrétienne, étoit fauteur des Juifs, et judaïsait lui-même, 467.

*ILDEBOLDE*, compagnon de saint Robert de Moleme, fut un des premiers religieux de Cîteaux; il est envoyé en 1100 par le bienheureux Alberic, solliciter auprès du pape Pascal II, la confirmation de l'établissement de Cîteaux, 11.

*Imprimeurs*. Les premiers qui s'établirent à Paris en 1470. Ulric Gering, Martin Grantz, et Michel Tribulge, 329.

*Interdit* que l'archevêque de Reims veut faire observer dans toutes les églises de sa métropole, pour une injure faite à l'évêque de Châlons sur Marne, 49.

*JOS CERAN*, archevêque de Lyon en 1111, 98, histoire de sa vie, 177, ses écrits, 150.

*Juilli* sous Raviere, prieuré de religieuses, conduites par les religieux de Moleme, depuis la fondation de cette abbaye, jusqu'au quinzième siècle,

que ce prieuré a été détruit, 3.

## L

*LAMBERT*, évêque d'Arras, histoire de sa vie, 38, sa mort en 1115, et son épitaphe, 43, ses écrits, 44, 59.

*LAMBERT*, abbé de Poutieres, de l'ordre de saint Benoît au diocèse de Langres, assiste au concile de Troyes en 1104, 251.

*Lambert*, évêque de Tournay et de Noyon, mort en 1121, écrit une lettre à Secard, abbé de saint Martin, 269.

*Lambert*, évêque de Langres, donne une charte en faveur de l'abbaye de Moleme en 1101, 501.

*Lambert*, évêque d'Ostie et cardinal, député du pape Calliste II vers l'empereur Frideric V, 513.

*Lambert*, abbé de saint Bertin, obtient du pape Calliste II un ample privilège en novembre 1119, 530.

*Landulph*, prêtre de l'église de Milan, se rend disciple de Guillaume de Champeaux, 307.

*Lanzon*, succède immédiatement à Odelric, en qualité d'abbé de saint Michel en Lorraine, 63.

*LÉGER*, archevêque de Bourges, transporte le corps de Robert d'Arbrissel, d'Orsan à Fontevraud en 1117, p. 166, histoire de sa vie, ses écrits, meurt le 31 mars 1120, 230.

*Leon*, moine d'Hanaw : ajoutez à son article, tome VIII, ce qui en est dit aux Additions, 562.

*Letbert*, abbé de saint Ruf : ajoutez à son article, tome IX, 570, ce qui est dit aux Additions.

*Liège*, le clergé répond à une lettre de Pascal II, sur une excommunication lancée contre l'empereur Henri IV, 229 et suiv.

*Liégeois*, répondent fortement à une lettre que Pascal II écrit à Robert, comte de Flandres, pour lui ordonner de leur faire la guerre, à cause de leur fidélité pour l'empereur Henri IV, p. 229, etc.

*Lisiard*, archidiacre de Beauvais, écrit à l'évêque d'Arras, 54.

*Lisiard*, évêque de Beauvais, 310, il est à croire que c'est le même que l'archidiacre ci-dessus.

*Lisiard*, évêque de Soissons, découvre des Manichéens, 451.

*Litard*, disciple de saint Robert de Moleme, 4.



*Long* (le P. le) attribue mal-à-propos à Anselme de Laon un commentaire sur les épîtres de saint Paul; il est d'Hervé, religieux du Bourg-Dieu en Berri, 185.

*Ludolphe*, premier prieur du monastère de Saint André de Bruges, est auteur d'une lettre sur l'origine de saint André, 268.

## M

*Madelme*, abbé de sainte Sophie près Bénévant, obtient de Pascal II, la confirmation de tous les biens de cette abbaye, 243.

*Manassés I*, archevêque de Reims, sa mauvaise conduite et sa tyrannie a été l'occasion de la retraite de saint Bruno, suivant Guibert de Nogent, 441.

*Manassés II*, archevêque de Reims, tient un concile à saint Omer, p. 42, veut faire observer par ses suffragans un interdit, parce qu'on avoit mis en prison l'évêque de Châlons, p. 49, sa mort le 18 septembre 1106, suivant D. Mabillon, p. 493.

*Marbode*, fait l'épithaphe de Milon, cardinal, évêque de Palestrine, 20.

MARBODE, évêque de Rennes, histoire de sa vie, 243, meurt en 1123 à 88 ans, 347, ses écrits, 350 jusqu'à 387, écrits qu'on lui a supposés, son génie, 389, 392.

*Martigné-Briant* (Rainaud de) élu évêque d'Angers en 1101, puis archevêque de Reims, a été disciple de Marbode à Angers, 344.

MARTIN, moine de Monstier-neuf à Poitiers, écrit l'histoire de la fondation de son monastère, suivant ce que lui en a dit le moine Robert, qui en avoit été témoin oculaire, 202.

*Mathieu*, évêque d'Albane, né de parents nobles au territoire de Reims, pourquoi on n'en parle pas dans l'histoire Littéraire, III de l'Avertissement.

*Mathilde* (la comtesse) morte le 24 juillet 1115, 225.

*Mathilde* Impératrice, épouse Henri V en 1114, 301.

*Maurice*, évêque de Porto, est envoyé légat en Palestine par Pascal II, pour régler les affaires ecclésiastiques dans les nouvelles conquêtes des Croisés, 218.

*Mauvoisin* (Samson de) archevêque de Reims, étoit élève de saint Yves de Chartres.

*Mayeux* (Yves) évêque de Rennes, fait faire une édition de divers ouvrages de Marbode, un de ses prédécesseurs, 391.

*Micrologue* sur les rites ecclésiastiques, dont il est parlé au tome VIII de cet ouvrage, doit être attribué à saint Yves de Chartres, suivant les nouvelles connoissances qu'on en a eu depuis, 143, 144.

*Milesine*, une des premières religieuses de Fontevraud, 158.

MILON, cardinal, évêque de Palestrine, étoit moine de saint Aubin d'Angers, 19, assiste au concile de Clermont en 1095, sa mort en 1112, ses écrits, 20; il a été légat en France, son éloge par Marbode, 387.

*Milon*, archevêque de Benevent en 1074. Il avoit été doyen de l'église de Paris, 412.

*Moleme*, abbaye de l'ordre de saint Benoît, fondée par saint Robert en 1075, au diocèse de Langres, 2.

*Monstier-neuf*, abbaye de Bénédictins, fondée vers 1076, 203.

*Mortagne* (Gautier de), disciple de Raoul de Laon, fut premier abbé de saint Martin de Laon, et ensuite évêque de cette ville, 191.

## N

*Nicolas* (S.) d'Angers, son église dédiée par Urbain II en 1096, 155.

*Nidoiseau*, monastère dépendant de Fontevraud, fondé par Salomon, compagnon de Robert d'Arbrissel, 157.

*S. Norbert*, reçoit de Barthélemy de Vire, évêque de Laon, la solitude de Prémontré, pour y bâtir un monastère, 190.

*Norgaud*, évêque d'Autun, a un différend avec Hugues abbé de Cluni, au sujet des privilèges de cette abbaye, 20, il persécute Hugues de Flavigny, 75.

## O

*Ode* (S.) ou Oden-Rode, exposée à la vénération publique dans l'église de Rode, 1102.

*Odelric* ou Ulric, autrement Udelric, sa lettre à Urbain II, 63, est abbé de saint Michel en Lorraine, 63.

*Odon*, disciple de saint Robert de Moleme, 4.

*Odon*, chantre de l'église d'Arras, il accompagne Lambert son évêque à Rome, 46.

*Odon*, chanoine régulier, et abbé de saint Quentin de Beauvais, écrit une longue lettre à saint Yves de Chartres, 116, mort en 1105, 97.

*Odon*, évêque de Cambrai, 51.

*Odon*, évêque d'Ostie, sacra à saint Pierre Pascal II, le 14 août 1099, 217.

*Odon*, évêque de Bayeux, étoit frere de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, 404. Il avoit acheté le corps de s. Exupere, l'un de ses prédécesseurs; mais on lui donna le corps d'un paisan nommé Exupere, 482.

*Odon*, abbé de saint Symphorien de Beauvais, et depuis évêque de la même ville, Guibert de Nogent lui dédie son traité des reliques des saints, 477.

*Fr. Odulphe* (S.), curé d'Utrecht ou de Staveren, 90.

*Ogier* le Danois, son roman au tome VIII, 594, 595 : corrigez ce qui est porté aux Additions.

*Oldegaire*, évêque de Tarragone, fut envoyé légat à *latere* à l'armée des croisés d'Espagne en 1123, 523.

*Olrice*, vidame de Milan, et ensuite archevêque de cette ville, est venu à Paris étudier sous Guillaume de Champeaux, 307.

*S. Omer*, Manassé II, archevêque de Reims, y tient un concile en faveur de la trêve de Dieu, 42.

*Saints Ordres*, les sept ordres ecclésiastiques : Portier, Lecteur, Exorciste, Acolythe, Soudiacre, Diacre, Prêtre. Yves de Chartres prétend que Jesus-Christ les a exercés en quelque sorte lui-même en personne, pendant sa vie mortelle, 134.

OTBERT ou Obert, évêque de Liège, histoire de sa vie, 258, sa mort en 1118, ses écrits, 261.

*Otton*, évêque de Bamberg, va convertir les peuples nouvellement conquis par Boleslas duc de Pologne en 1124, 527.

## P

PASCAL II, histoire de sa vie, 216; permet à Anselme, vu la quantité des fils de prêtres en Angleterre, d'élever aux ordres ceux qui en seroient dignes par leur science et leurs mœurs, 246, sa mort en janvier 1118, ses écrits, 227.

*Pelage*, archevêque de Brague, est

fait prisonnier par ordre de la comtesse de Portugal en 1122, 526.

*Petronille*, veuve du seigneur de Chemillé, fut la première abbesse de Fontevraud, 158.

*Philippe*, évêque de Troyes en 1101, 8, étoit frere de Garnier, seigneur de Château-pont, 41.

*Philippe de Taun* : corrigez à son article, tome IX, 173, 190, ce qui est marqué aux Additions.

*Pibon*, moine de saint Mansui de Toul en Lorraine, auteur du *tractatus de translatione secundâ sancti Mansueti*, 269.

*Pierre*, disciple de saint Robert de Molesme, 4.

*Pierre Guillaume*, moine de saint Gilles, est auteur d'un livre des miracles de saint Gilles; il dédie son livre à D. Hugues son abbé, vers 1117, 204.

*Pierre*, chanoine de Noyon, auteur d'une lettre à Eustache, abbé de saint Eloi de Noyon, 431.

*Pierre*, évêque de Porto, vicaire de Rome, va au-devant du pape Calliste II, 519.

*Pierre* de Leon, cardinal, envoyé légat en France et en Angleterre par Calliste II, 523.

*Poitiers*. Les légats Jean et Benoit y tiennent un concile vers 1106, 43.

*Pons*, abbé de Cluni, propose au pape Pascal I, de la part de l'empereur Henri V des conditions de paix, mais sans succès, 226. Ce Pape lui accorde l'usage des ornemens pontificaux dans la célébration de la Messe, 246. Il revient d'Allemagne, après avoir traité avec l'empereur Henri V sur les investitures, 513. Il remet son abbaye au pape Calliste II en 1122, 524.

*Popon*, évêque de Metz, 5.

*S. Prejet* de Fercheres, abbaye au diocèse d'Arras, que l'abbé de saint Prejet du diocèse de Noyon, revendiquoit, 48.

*Progom* de Troyes, auteur d'un ouvrage peu estimé, suivant Jean de Salisbury, 268.

*Pustella* (Anselme de), qui a été évêque de Milan, est venu à Paris étudier sous Guillaume de Champeaux, 307.

## R

*Radbode* ou Radbodon, évêque de Noyon et de Tournay, est mort en 1098, 254.

**RADULPHE** ou Raoul de Laon, frere du célèbre Anselme le scholastique, fut son collègue dans le gouvernement de l'école que ce grand homme ouvrit à Laon vers la fin du onzième siècle. Histoire de sa vie, 189 : il paroit qu'il avoit succédé à son frere Anselme, dans la charge de Chancelier de l'église de Laon, 190.

*Raynaud* (Théophile) donne mal-à-propos à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, mort en 1248, le commentaire sur saint Mathieu, qui est d'Anselme de Laon, 185.

*Raynaud*, abbé illustre de saint Cyrien, étoit disciple de saint Robert, fondateur de la Chaise-Dieu, page 210.

*Raoul*, archevêque de Tours, assiste à l'absolution que Lambert évêque d'Arras, donne à Philippe I roi de France, au sujet de son mariage avec Bertrade en 1105, 43.

*Raoul* le Verd, archevêque de Reims, 50, il a écrit cinq ou six lettres; il étoit fort éloquent, il est mort en 1124, il est enterré à saint Remi de Reims, 430.

**RAOUL** de Caën, historien de la Croisade, histoire de sa vie, 67, ses écrits, 67, 69, 73.

**RAOUL TORTAIRE**, moine de Fleuri, histoire de sa vie, 85, ses écrits, 89, 94, édition de ses ouvrages, 89.

*Raoul*, abbé de saint Quentin de Beauvais, élu en 1105, 97.

**RAOUL**, archevêque de Cantorberi, étoit né en Normandie, il se fit moine à saint Martin de Sées en 1079, 336, sa mort en 1122, 338, ses écrits, 340.

*Reginald*, moine de saint Augustin de Cantorberi, étoit François, ses écrits, sa mort probablement en 1122, 335.

*Reims* : il s'y tient un concile pour séparer Arras du diocèse de Cambrai, qui y étoit réuni depuis plus de 500 ans; *item*, un autre concile en 1094, 40; *item*, en 1115 et 1119.

*Renaud*, vicomte de Beaune, donne à saint Robert de Molême, dans la forêt de Cîteaux, autant de terrain qu'il en falloit pour bâtir un monastere, et pour en faire subsister les religieux en le cultivant, 4.

*Renaud* du Bellai, archevêque de Reims en 1093, 39.

*Renaud*, seigneur de Craon, donne une partie considérable de sa forêt de Craon, pour y fonder l'abbaye de la Roë, 155.

*Richard*, religieux du Bec, est fait premier abbé du monastere de sainte Walburge, dans le comté de Chester en Angleterre, en 1092, 12.

*Richard* de Grandpré, évêque de Verdun en 1107, 61.

*Richard* (le bienheureux), disciple de Raoul de Laon, fut abbé de Pont-à-Mousson, 191.

**RICHARD**, cardinal, archevêque de Narbonne, histoire de sa vie, 316, sa mort en 1121, ses écrits, 318.

*Richer*, évêque de Verdun en 1098, 63.

*Richer*, archevêque de Sens, refuse de reconnoître saint Yves pour évêque de Chartres, parce qu'on avoit déposé Geoffroi son prédécesseur sans sa participation en 1091, 103, 104.

*Rivallon*, archidiacre de Rennes, 392.

*Rivallon*, archidiacre de Nantes, 392.

*Rivallon*, archidiacre de saint Malo; 392.

*Riverie* (Adelais), fille d'Eremberge donne à Robert d'Arbrissel, le vallon de Fontevraud, 158.

**ROBERT** (S.), fondateur de Molême né en Normandie, sa vie, 1. Il se fait religieux Bénédictin à Moutier la Celle, 2, en est fait prieur, abbé de saint Michel de Tonnerre; Alexandre II le charge de gouverner les hermites de Colan; jette les fondemens du monastere de Molême en 1075, quitte ses religieux peu dociles, et se retire à Hauz, 3, y retourne par ordre du Pape, quitte Moleme, et va s'établir à Cîteaux, 4, en est élu abbé en 1098, 5, retourne à Molême par ordre du pape Urbain II, sans en plus sortir, 6, sa mort en 1110, 8, ses écrits, 9, 11.

*Robert*, évêq. de Langres en 1101, 8.

**ROBERT**, abbé de saint Remi de Reims, 48, sa vie, 323, sa mort en 1122, 325, ses écrits, 326, les différentes éditions, 328 : on l'appelloit aussi Rupert. — *Notes*, 561.

*Robert* d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevraud, 153, sa mort le 25 février 1117, 165.

*Robert* de Loudun partant pour Jérusalem, met une somme d'argent con-

sidérable entre les mains de Petronille, première abbesse de Fontevraud, 168.

*Robert*, comte de Flandres, reçoit l'Ordre du pape Pascal II, de faire la guerre à l'empereur Henri V, excommunié en plusieurs conciles, 229.

*Robert*, abbé de Vezelai, Pascal I le prend sous la protection du saint siège, 244.

*Robert*, doyen de l'église de Noyon, 279.

*Robert*, abbé de saint Martin de Sées meurt en 1089, 336.

ROBERT, l du nom, religieux de Cluni, prieur de saint Sauve de Valenciennes, 335, ses écrits, sa mort vers 1122, 336.

*S. Robert*, fondateur et premier abbé de la Chaise-Dieu : sa vie a été écrite par Marbode, évêque de Rennes, 364.

*Rocimanne*, cardinal, religieux du Mont-Cassin, porte à Rome la nouvelle de l'élection de Calliste II, 509.

*Rodolphe*, abbé de saint Victor de Marseille, reçoit une bulle de Calliste II en 1119, 530.

*Rodulphe*, abbé de saint Vannes à Verdun en 1077, 73.

*Roë* (la) abbaye fondée par Robert d'Arbrissel en 1096, 155.

*Roger*, archidiacre de Beauvais, écrit à Lambert d'Arras, 54.

*Rogo* Fretellus a fait un ouvrage sous ce titre : *Fretellus de locis sanctis*, 270.

*Romuold*, cardinal; diacre, élu évêque de Bénévent vers 1122 : il est différent de Romuold de Salerne, 523.

*Rothard*, archevêque de Mayence, 243.

*Rupert*, abbé de saint Remi de Reims, voyez Robert ci-dessus.

## S

*Samson*, évêque de Winchester, fut disciple de Marbode à Angers, 344.

*Sarisberi* (Jean de), donne de grandes louanges à Anselme et Raoul de Laon, freres, 189.

*Savigni*, abbaye de Bernardins, fondée par Vital en 1105, 332.

*S. Sauve*, évêque d'Amiens : ajoutez à ses articles, tome IV, 150, et tome VIII, 451, ce qui est dit dans les Additions.

*Seguin*, abbé de la Chaise-Dieu vers 1090, 365.

SERLON, évêque de Sées en 1091, ses écrits, sa mort en 1122, 342.

*Sigefroid*, prieur de saint Nicolas aux Bois, est abbé de saint Vincent de Laon en 1120, meurt en 1130; il étoit homme de lettres, quoique nous n'ayons rien de lui, 473.

*Simon*, fils du comte Raoul, Guibert de Nogent écrit sa conversion, 440.

*Suger* est élu abbé de saint Denis en 1122, en revenant d'Italie, où Louis le Gros l'avoit envoyé vers Calliste II, 523.

*S. Sulpice*, monastere fondé par Nivelon II, seigneur de Pierrefont, sous la dépendance de Marmoutiers, 52.

## T

*Theodard* (S.), évêque de Mastricht : ajoutez à son article, tome IX, 554, ce qui est dit aux Additions.

THEODGER ou Dietger, évêque de Metz, histoire de sa vie, sa mort en 1120, ses écrits, 234.

*Therese*, comtesse de Portugal, fait emprisonner Pelage archevêque de Braga, et le délivre en 1122, 526.

*Thierry*, évêque de Verdun, favorisant le parti de l'antipape Guibert, persécutoit les religieux de saint Vannes, 73.

THOMAS II, archevêque d'Yorck, histoire de sa vie, 32, sa mort en 1114, son épitaphe, 35, ses écrits, 36.

*Tiron*, abbaye fondée par le bienheureux Bernard, moine de saint Cyprien de Poitiers, et Yves de Chartres, 111 et 214.

*Toulouse*, concile tenu par Richard légat, évêque d'Albane, 56.

*Tournus* (Gui) archevêque de Vienne, légat du saint Siège, y tient un concile, pour terminer le différend sur la prééminence entre les églises de saint Jean et de saint Etienne de Bezançon, 152, 153.

*Tours*, Urbain II y tient un concile en 1096, 106.

*Tribulge* (Michel), un des premiers imprimeurs de Paris, qui s'y établit en 1470, 329.

*Troyes*, Richard, évêque d'Albane, et légat, y tient un concile en 1104, 56, et un autre par Pascal II en 1107, 222.

*Turstin*, archevêque d'Yorck, est sacré en 1120 par Calliste II, dans l'église de saint Remi de Reims, 514.

## V

*Valence* en Dauphiné, il s'y tient un concile par les légats Jean et Benoît en 1100, 76.

*Udalric*, voyez Odelric.

*S. Victor* de Paris, abbaye fondée en 1113 par lettres patentes de Louis VI, et confirmée en 1114 par Pascal II, 308.

*Vienne*, Calliste II lui accorde la primatie sur les sept provinces, Vienne, Bourges, Bourdeaux, Auch, Narbonne, Aix et Embrun, 517, 518.

*Vire* (Barthelemi de), évêque de Laon, donne à saint Norbert la solitude de Prémontré, pour y bâtir un monastere, 190.

*VITAL*, abbé de Savigni en jette les fondemens en 1105, 332 : il étoit grand prédicateur, 333. — *Note*, 561.

*Vital*, évêque d'Albane et cardinal, 510.

*Utric*, voyez Odelric.

*Umbaut*, archevêque de Lyon, 517.

*Urraque*, reine de Leon, fait arrêter l'archevêque de Compostelle, et le met en prison, 523.

## W

*Warimbert*, évêque de Soissons, et abbé de saint Médard, a fort vexé cette abbaye, 407.

*WARNIER*, religieux du monastere du Christ, ou de saint Sauveur de Cantorberi, autre que Warnier, ou Garnier l'homiliaire, va à Rome en 1114, pour faire confirmer l'élection de Radulphe, successeur de saint Anselme sur le siège de Cantorberi, 26.

*Warnier*, ou Garnier l'homiliaire, voyez Garnier.

*Wlgrin*, archevêque de Bourges en 1120, 520.

## Y

*YVES* (S.), évêque de Chartres, histoire de sa vie, 102, ses écrits, 116, sa mort en 1116 ou 1117. éditions de ses ouvrages, depuis 116, jusqu'à 146. Comme ce Saint favorisoit l'établissement de l'abbaye de Tyron, il y célébra la première Messe, le jour de Pâques, dans la chapelle de bois, 214.



---

---

# NOTES

## ET OBSERVATIONS DIVERSES

SUR LE TOME DIXIEME.

### I.

HUGUES, MOINE DE FLEURY. — Pages 285-306.

En parlant de l'histoire de Louis le Debonnaire, composée par Hugues, moine de Fleury, nous avons dit que les écrivains postérieurs n'ont peut-être fait que transcrire et insérer dans leurs écrits celui de Hugues, *comme il seroit facile de le faire voir*; il faut ajouter : *si nous avons l'ouvrage de cet auteur*. Il est certain, par exemple, qu'Albéric, qui a composé sa chronique de toutes celles qui ont précédé la sienne, a tiré beaucoup de choses de Hugues de Fleury. En effet, cet écrivain, qui ne manque presque jamais d'indiquer, au commencement ou à la fin de chaque article la source où il a puisé, cite souvent *Hugo*. Il est vrai que *Hugo* peut désigner Hugues de Saint Victor, ce qui cause de l'embarras; mais il est levé par l'attention d'Albéric, en citant Hugues de Saint Victor, à lui donner le titre de maître, *magister Hugo*, et d'ajouter même encore quelquefois *de Sancto Victore*. Enfin, ce qui ne permet pas de douter qu'Albéric n'ait puisé dans l'ouvrage de Hugues de Fleury, c'est qu'à la page 104, on trouve deux articles, l'un sous le nom de *magister Hugo de Sancto Victore*, l'autre sous celui de *Hugo Floriacensis*. C'est à M. de Foncemagne que le lecteur est redevable de cette remarque. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉMENCET et CLÉMENT, t. XI, 1759. Avertissement, p. xxxii, xxxiii.)

Tome X.

A a a a

— Une continuation de l'ouvrage de Hugues, moine de Fleuri. *De gestis modernorum regum Franciæ*, de 949 à 1108, d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Tron, se trouve à la fin du tome XII des Historiens de France, publié en 1781, p. 792-799. Les éditeurs dans leur préface, p. III et IV, traitent de la patrie de l'auteur qu'ils croient normand. (V. LECLERC, 1841. *Notes des nouveaux éditeurs du tom. XI*, p. XXXIII.)

## II.

ROBERT, ABBÉ DE SAINT-REMI. — Pages 525-531.

— P. 529. Il s'est glissé une faute d'impression qui mérite d'être corrigée : Michel Tribulge ; il faut lire : *Michel Trifurges*. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉMENCET, et CLÉMENT, t. XI, 1759. Avertiss., p. XXXIII.)

## III.

VITAL, ABBÉ DE SAVIGNY. — Pages 534-536.

— P. 532. Dans l'article de ce saint abbé, nous avons dit qu'il vint au monde dans le village de Tierceville, près de Mortain, d'où lui vint le surnom de Vital de Mortain. Les habitans de Tierceville, près Bayeux, nous ont porté à ce sujet des plaintes par le canal d'une personne respectable, prétendant que nous leur avons enlevé la gloire d'avoir pour patriote le bienheureux Vital. Nous sommes édifiés de leurs plaintes, et disposés à leur donner toute la satisfaction qu'ils peuvent désirer. Nous n'avons point eu dessein de leur enlever leur saint patriote, et nous ne le leur avons point enlevé, puisque n'y ayant point d'autre village du nom de Tierceville que celui qui est proche de Bayeux, en faisant naître le bienheureux Vital à Tierceville, il est nécessaire qu'il leur appartienne. La plainte de ces pieux habitans ne peut donc plus tomber que sur ce que nous plaçons Tierceville près de Mortain, au lieu de le mettre près de Bayeux. Nous nous sommes exprimés de la sorte, parce que les écrivains qui parlent du bienheureux Vital, placent le lieu de sa naissance, dans le



territoire de Mortain. *Ex his unus erat Vitalis nomine*, dit D. Mabillon, *in villa Tigerii apud Bajocas oriundus, et quidem PAGO MORITONII.* — *In pago Moritonii natus*, dit D. Martenne, *undè appellatur de Moritonio*. Enfin pour ne laisser aucun sujet de plaintes, nous convenons que le lieu de la naissance du bienheureux Vital est Tierceville, proche de Bayeux. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉMENT et CLÉMENCET, t. XI, 1741. Avertiss., p. XXXIII, XXXIV.)

## IV.

GREGOIRE BECHADE. — Pages 505, 504.

— P. 424. Nous nous sommes contentés de parler en peu de mots de cet auteur et de son ouvrage, sans entrer dans la discussion du texte de Geoffroi qui en fait mention. M. de Foncemagne nous a communiqué des observations dont le public nous saura gré de lui avoir fait part. Commençons par mettre le texte sous ses yeux :

*Gregorius, cognomento Bechada, de castro de Turribus, professione miles, subtilissimi ingenii vir, aliquantulum imbutus litteris, horum gesta praeliorum, materna, ut ita dixerim, lingua, rhytmo vulgari, ut populus pleniter intelligeret, ingens volumen decenter composuit. Et ut vera et faceta verba proferret, duodecim annorum spatio supra hoc opus operam dedit. Ne vero vilesceret propter verbum vulgare, non sine præcepto episcopi Eustorgii. . . hoc opus aggressus est.*

Ce texte ayant été cité dans la dispute littéraire entre M. de la Ravallière et D. Rivet, M. de Foncemagne consulta l'extrait et la discussion qu'il en avoit faite avant la dispute ; et il lui parut qu'il n'étoit pas bien entendu par ceux qui l'employoient. Il observa d'abord que le manuscrit de Saint-Germain des Prés, au lieu de ces mots : *materna, ut ita dixerim, lingua*, porte : *materna, ut itam dicam, lingua, dixerim ritiùs (rectiùs) vulgari*. Cette leçon, toute corrompue qu'elle est, indique peut-être la véritable. Pour la rétablir, il ne s'agit que de transposer un seul mot, et de lire ainsi : *materna, ut itam dicam, lingua, rectiùs dixerim vulgari*. L'écrivain, limousin d'origine, n'aura pas voulu restreindre à sa patrie l'usage de la langue que Bechade avoit em-

ployée, et aura expliqué *materna* par *vulgari*; ou plutôt, il aura voulu donner à entendre que non seulement Bechade avoit écrit dans sa langue maternelle, mais qu'il s'étoit même servi du patois le plus populaire. En ce cas, le terme *rhythmo* disparoit; le sens sera que Bechade écrivit en romans, et Geoffroi n'aura point énoncé si l'ouvrage étoit en prose ou en vers.

Toutefois M. de Fonce-magne n'insiste point sur cette conjecture, le manuscrit de Saint-Germain n'étant pas d'une assez grande autorité pour pouvoir lui servir de fondement. Mais ce qu'il trouve de plus remarquable dans le passage, et ce qu'il soupçonne avoir échappé aux savans qui l'ont cité, c'est qu'il faut le diviser. En le divisant, on voit que Bechade donna deux éditions de son ouvrage; il le composa d'abord pour le peuple en langue populaire, en roman, *materna lingua, ut populus intelligeret*. Ce premier ouvrage fut fait sans doute à la hâte et publié au retour de la croisade, dans le temps où les esprits étoient pleins du succès de cette entreprise. Dans la suite, il songea à le rendre plus utile et plus agréable, en recueillant des faits vrais et interessans; il employa douze années à ce travail. *Et ut vera et faceta verba proferret, duodecim annorum spatio supra hoc opus operam dedit*. Ces derniers mots donnent à entendre qu'il travailla de nouveau un ouvrage déjà fait. *Supra hoc opus operam dedit*. Bechade jugea que des matériaux amassés avec tant de soin méritoient d'être mis en œuvre, dans une forme plus noble; *ne vilesceret propter verbum vulgare*. Et comme il étoit lettré, *aliquantulum litteris imbutus*, il entreprit par le conseil d'Eustorge, d'écrire probablement en latin, ou du moins en prose romane plus correcte, *non sine præcepto Eustorgii hoc opus aggressus est*.

La distinction de ces deux ouvrages nous est indiquée par la particule adversative : *vero* (*ne vilesceret*), et par la circonstance des ordres d'Eustorge, qui ne tombent point sur la première composition de Bechade. Sans cette distinction, le texte de Geoffroi n'est pas intelligible. Est-il vraisemblable qu'il ait voulu désigner un seul et même ouvrage par des caractères qui se contrarient? *Materna lingua, rhythmo vulgari, hoc opus composuit. Ne vero vilesceret propter ver-*

*bum vulgare, hoc opus aggressus est.* L'ordre même dans lequel se trouvent les deux termes *composuit* et *aggressus est*, justifie la conjecture.

Dans cette supposition, Bechade écrivit d'abord en roman, soit en prose, soit en vers, une relation de la croisade, à l'usage du peuple; et douze ans après, il publia une histoire complète, soit en latin, soit en prose romance plus châtiée. M. de Foncemagne termine ses observations, en disant que « de quelque façon qu'on explique le passage dont il s'agit, la conséquence qu'on en a tirée contre le système de M. de la Ravallière subsiste également dans toute sa force. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉMENCET et CLÉMENT, tome IX, 1759. Avertiss., pp. XXXIV-XXXVI.)

— Il est permis de contester le mérite de cette addition, faite sans doute pour répondre au vœu de M. de Foncemagne : elle nous semble reposer sur une correction douteuse et sur une interprétation erronée du texte de Geoffroi, prieur du Vigeois.

Pour la correction, Foncemagne, au lieu des mots *materna, ut ita dixerim lingua, rhytmo vulgari*, voudroit qu'on lût : *materna, ut itam dicam, lingua, rectiùs dixerim vulgari*, parce qu'un seul des cinq manuscrits connus de la chronique de Geoffroi, celui de Saint-Germain, porte : *materna ut ita dicam, lingua dixerim ritiùs vulgari*. Mais il faut convenir que ce mot *ritiùs*, mis, suivant Foncemagne, pour *rectiùs*, se rapproche autant pour le moins de *rytmo*, ou *rhythmo* des quatre leçons consultées par le P. Labbe, (*Bibliotheca nova mss.* t. II, p. 279-342.) D'ailleurs, les mots qui précèdent, *horum gesta praeliorum*, devraient seuls trancher la question en faveur de la forme poétique de l'ouvrage de Bechade; car l'expression *gesta* employée comme substantif, a, dans les auteurs latins et français contemporains du Prieur du Vigeois, le sens de narration rimée.

L'interprétation que propose ensuite Foncemagne de la seconde phrase citée, nous paroît encore plus facile à combattre. On veut en conclure que Bechade donna deux éditions de son ouvrage, et l'on avance que la première « fut faite sans doute à la hâte? » Cependant le texte est formel : *ingens vo-*

*lumen decenter composuit.* Puis Foncemagne ajoute : « Et comme il étoit lettré, *aliquantulum imbutus litteris*, il entreprit, par le conseil de l'évêque Eustorge, de refaire son travail et de l'écrire probablement en latin, ou du moins en prose romance plus correcte. » Or, en admettant ici comme exacte la traduction des mots *aliquantulum imbutus litteris*, l'explication de Foncemagne ne pourroit encore se maintenir, que par la suppression d'un membre de phrase dans le texte, lequel auroit dû être cité complet : *non sine præcepto Eustorgii episcopi, et consilio Gauberti Normanni, hoc opus aggressus est.* N'est-il pas singulier que Foncemagne ait ici négligé de mentionner les avis de ce Gaubert normand ? On ne peut guères, dans une pareille question, suspecter sa bonne foi ; peut-être, lorsqu'il voulut redresser l'opinion des continuateurs de D. Rivet, n'avoit-il devant les yeux qu'un extrait de la chronique, dans lequel ce membre de phrase n'avoit pas été conservé. S'il avoit eu le texte présent à la mémoire, nous ne pensons pas qu'il eût fait usage de ses observations ; et dans tous les cas, elles ne peuvent modifier en rien ce qu'on a dit de Gregoire Bechade dans ce tome X<sup>e</sup>. D. Rivet en avoit déjà parlé t. VII, et t. IX, p. 148. (P. PARIS. Réimpression du tome XI, 1844. Notes des nouveaux éditeurs, p. 13 et 14.)

---



---

## ADDITIONS AU TOME VIII.

---

### I.

#### LÉON, MOINE D'HANAW.

Nous sommes redevables à M. Schepflin de nous avoir indiqué dans son histoire d'Alsace, imprimée à Colmar en 1754, un auteur qui nous est inconnu ; mais malheureusement son ouvrage est perdu. On regrettera longtemps, dit M. Schepflin, la perte d'un précieux manuscrit, dans lequel Léon, moine de Hanaw, avoit rassemblé en 1079 plus de

mille actes de donations d'Adelbert et de Luidfrid, et d'autres ducs et comtes antérieurs au règne de Charlemagne. On ne retrouve plus ce manuscrit qui subsistoit encore au commencement du siècle dernier. (DD. PONCET, CLÉMENT, COLOMB et CLÉMENCET, t. X, Addit. et Corrections, p. LXVII.)

## ANONYME, POÈTE,

## TRADUCTEUR DES ACTES DE SAINT ÉTIENNE.

M. le Beuf remarque dans un mémoire ' qui a pour titre, *Recherches sur les plus anciennes traductions en langue Française*, que lorsqu'on reçut dans l'église Gallicane la liturgie Romaine, on commença à lire à l'office de nuit les Actes des saints, qui, dans l'observation du rit Gallican, se lisoient à la messe. La nuit n'étant pas un temps propre à la prédication, on ne songea plus à expliquer au peuple, comme on faisoit auparavant, les actions des saints dont on solennisoit la fête. Ceux de saint Etienne, étant les seuls qui fussent lus à la messe selon la liturgie Romaine, parce qu'ils sont tirés des livres saints, furent aussi les seuls qui perpétuerent l'ancien usage Gallican, de lire les actes des martyrs avant la célébration des saints mysteres. Et comme, selon un autre article de la liturgie Romaine, l'évêque ou le prêtre ne pouvoit monter en chaire, qu'après la lecture de l'évangile, pour en donner l'explication, il est vraisemblable que ce fut dans ces conjonctures, qu'on statua que la vie de saint Etienne, qui se trouvoit prononcée en latin à la messe, seroit aussi expliquée en langage vulgaire au peuple, et chantée en cet état avant la célébration des saints mysteres. Voilà pourquoi on trouve les actes de saint Etienne, premier martyr, en langage vulgaire, dans des livres de presque tous les siècles, depuis le neuvième. M. l'Abbé le Beuf renvoye à son traité historique sur le chant ecclésiastique, pour apprendre de quelle maniere cela se pratiquoit.

Mem. de l'Acad.  
des Insc. t. 17, p.  
714-717.

Comme on pourroit être curieux de voir quelque fragment de ces traductions ou paraphrases, faites du Latin en François, il observe que l'un des anciens manuscrits, où il s'en trouve des morceaux, est cité dans la nouvelle édition

de du Cange, au mot *Farsia*, col. 547 : mais comme il y est avec les mêmes fautes qui ont échappé à l'imprimeur de D. Martene, qui l'a imprimé le premier, sur un manuscrit de saint Gatien de Tours, M. le Beuf a cru devoir le faire reparoître d'une manière plus exacte, en séparant mieux les mots, distinguant les lignes; afin que l'on vît que ce sont des vers. Voici la paraphrase du titre :

*Lectio Actuum Apostolorum.*

Por amor de vo pri saignos Barun  
 Si ce vos tuit escoster la lecun  
 De saint Esteuve le glorieux Barrun;  
 Escotet la par bonne entention,  
 Qui a ce jor recu la passion.

Ib. p. 716.

Tous ces vers sont en rime masculine, selon la remarque de M. le Beuf; ce qui les rendoit plus faciles à être mis en chant. Il estime que c'est un fonds de traduction des actes de saint Etienne, faite au neuvième siècle, ou environ, et écrite de nouveau dans le onzième, avec quelque changement dans le langage, et même quelques fautes de copistes. Plusieurs des termes qui composent une partie de ce fragment, sont presque aussi éloignés du Latin, et de ce que nous appellons aujourd'hui le François, que le sont ceux du serment de Louis le Germanique, rapporté par Nithard. Si cependant il paroïssoit à quelqu'un que ce langage vulgaire n'est pas aussi ancien, il n'en seroit pas moins vraisemblable que l'usage de traduire les actes de saint Etienne en langue vulgaire, pendant les saints mysteres, n'a pu commencer que dans le temps où le rit de la liturgie changea de face en France; parce que dans un autre temps l'introduction de cette nouveauté auroit pu être combattue vivement, et n'auroit peut-être pas réussi. Cette réflexion paroît faire une preuve du sentiment de M. le Beuf, sçavoir, que le fonds de la traduction est du neuvième siècle, mais qu'elle a été retouchée au onzième. Il est vrai que D. Martene ne donne que 600 ans, ou environ d'antiquité, au manuscrit où se trouve cette pièce; mais n'a-t'elle pas pu, comme on sçait que cela est souvent arrivé, être tirée d'un livre plus ancien de deux ou trois siècles

cles que le manuscrit, dans lequel elle se trouve aujourd'hui? C'est une chose si commune, qu'elle n'a pas besoin de preuves.

Nous pourrions encore rapporter plusieurs autres traits intéressans du mémoire de M. le Beuf, mais le lecteur peut y avoir recours. (DD. CLÉMENT, PONCET, COLOMB et CLÉMENGET, t. X, Addit. et Corrections, pp. LXIX et LXX.)

— Nous croyons qu'on verra volontiers la suite de cette curieuse citation, telle que les Benedictins continuateurs de Du Cange, D. Martene et l'abbé le Beuf l'ont donnée, mais en la débarrassant de fautes évidentes des éditeurs ou de l'ancien copiste :

Por amor Dé, vos pri saignor barun,  
Seet vos tuit escotet la leçon  
De saint Estevre le glorius barun  
Qui à ce jor recut la passium ;  
Escotet la par bonne entenciun.

Saint Estevres fu pleins de grant bonté,  
Emma tot cels qui creïment en Deu ;  
Feseit miracles o non de Deumendé,  
As cuntrat et as cés à tos dona santé,  
Por ce haïerent autant li Judé.  
Encontre lui se dresserent trestuit,  
Disrent ensemble : mauvais mos [de] cestui,  
Il a déable qui parole à lui, etc.

Au reste, le texte que Martene, Du Cange et l'abbé le Beuf avoient trouvé dans le missel de S. Gatien de Tours, nous semble appartenir à une date beaucoup moins ancienne. Il a été publié en 1862, dans la revue anglo-franco-germanique (*Farbuch für romanische und englische literatur*), par Gaston Paris. Leipsig, p. 313. (N. E.)

---



---

 ADDITIONS AU TOME IX.
 

---

## I.

*Page 150.* Quoique le discours sur l'état des sciences dans le douzième siècle, soit d'une étendue qui semble ne rien laisser à désirer, nous nous flattons cependant que le lecteur lira avec plaisir l'addition suivante touchant le comte de Guignes et les traductions qu'il fit faire. D. Rivet en a parlé, page 150 de son discours, mais en peu de mots, se contentant de ce qu'il en a trouvé dans une dissertation de M. l'abbé le Beuf, sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris.

Le B. t. 2, part. 2,  
p. 38.

Il faut aller à la source même, et y puiser, c'est-à-dire, dans l'histoire des comtes de Guignes, écrite au commencement du treizième siècle par Lambert, prêtre de l'église d'Ardres, dont André Duchesne a donné des fragmens considérables dans ses preuves de l'Histoire Généalogique des maisons de Guignes, d'Ardres, etc.

Hist. de Guig. t. 2,  
p. 67.

Ib. pr. p. 114.

' Beudouin, qui devint comte de Guignes en 1169 par la mort d'Arnould son pere, quoique sans lettres et sans études, se rendit très-habile dans la philosophie, les arts libéraux, les saintes écritures, etc. en conversant avec des sçavans qu'il attiroit et retenoit auprès de sa personne par ses libéralités et l'accueil gracieux qu'il leur faisoit. Il disputoit avec eux, leur faisoit des questions, répondoit aux leurs d'une maniere que les plus sçavans étoient surpris qu'un Seigneur, qui n'avoit fait aucune étude, pût proposer des difficultés si solides, et résoudre avec tant de justesse celles qu'on lui faisoit. Il avoit un extrême desir d'apprendre tout ce qu'il voyoit que d'autres sçavoient, et ne négligeoit rien pour réussir. Ne pouvant retenir dans sa mémoire tout ce que les savans, dont il étoit environné, lui apprenoient, il fit faire des traductions. Il engagea, n'étant encore que comte d'Ardres, Landri de Wallanio, personnage très-sçavant, à lui traduire de latin en romance le Cantique des Cantiques, non-



seulement à la lettre, mais aussi selon le sens spirituel et mystique, et il se le faisoit lire très-souvent. Le même Wallanio lui traduisit aussi plusieurs évangiles, surtout celles des dimanches, avec les sermons qui y avoient rapport.

Maître Godefroi fit présent au comte Baudouin d'une très-grande partie de la physique traduite en romance. Alfrius traduisit pour l'usage du même comte la vie de saint Antoine. Le vénérable pere de Guignes, Simon de Boulogne, lui présenta la traduction en romance de l'ouvrage de Solin, sur la nature des choses. Ce fut à la sollicitation de Baudouin que Vautier *Silens* ou *Sileaticus* composa un ouvrage qu'il intitula de son nom le *Silence*, ou le roman du silence. Enfin ce comte amassa un si grand nombre de livres, qu'il sembloit égaler Augustin et Denis l'Aréopagite, pour la théologie, et Thalès de Milet, pour la philosophie. Il joignit encore aux écrits dont nous avons parlé, tout ce qu'il put trouver d'autres ouvrages en romance, soit d'histoire, soit de fables, soit de chansons, soit de romans. Cette bibliothèque a échappé à D. Rivet parmi celles dont il a fait l'énumération dans son discours sur le douzième siècle. Hasard d'Aldehem, à qui le comte avoit confié la garde de ses livres, les lut tous, et devint aussi très-habile. C'étoit une espèce de prodige de voir deux laïcs si versés dans les lettres; et on auroit eu de la peine à le croire, selon l'historien Lambert, si on ne l'avoit pas vu soi-même. Le comte Baudouin mourut le 2 janvier 1205 ou 1206, selon le nouveau style. (DD. PONCET, CLÉMENT, COLOMB et CLÉMENCET, t. X, Avertiss., pp. lxx-lxxi.)

— Ce passage de Lambert d'Ardres est trop important pour ne pas en rapporter ce que nos Benedictins n'en ont pas entièrement cité. Nous suivrons l'excellente édition qu'a donnée de cet historien M. Godefroy, marquis de Menilglaise, Paris, 8°, 1855, p. 479 : « *Comes studiosissimus, omnium indagator,* »  
 » *nullius sapientiæ minervam intactam reliquit. Et licet omni-*  
 » *no laicus esset et illiteratus, liberalium tamen omnino ignarus*  
 » *artium, liberalibus sæpe et sæpius usus instrumentis, non re-*  
 » *frænans linguam suam aut cohibens, contra artium doctores dis-*  
 » *putabat.* » Il ajoute qu'en échange des lumières qu'il tiroit de la conversation des clercs, il les initioit dans la connoissance

des agréables compositions des jongleurs. « *Ab illo enim accepit divinum eloquium et eis, quas a fabulatoribus gentilium accepit nœnias, vicario modo communicavit et impertivit.* » Il faut tenir compte, dans l'histoire littéraire du XII<sup>e</sup> siècle, de ce Landry de Walhain, Wauban ou de Walban, (et non de *Wallanio*) traducteur françois du Cantique des Cantiques; de cet Aufroi traducteur d'une vie de saint Antoine; de ce maître Godfroy, traducteur de la plus grande partie du livre de physique de Simon de Boulogne, que l'ancien traducteur de Lambert dit natif de Guines, qui traduisit pour le comte, le livre de Solin, et le lui lut publiquement; enfin de ce Gautier Silens ou Taisant, auteur du roman du Silence, qui reçut en récompense vêtemens, chevaux, etc. Baudouin fournit d'orgues la maison des religieuses de Guines. « *Organicæ musicæ artis instrumenta.* » Il connoissoit mieux que personne les contes vulgaires, les chansons de geste, les récits de nobles aventures, les fabliaux des gens du peuple. « *In nœniis gentilium, in cantilenis gestoriis, sive in eventuris nobilium, sive etiam in fabellis ignobilium, joculariores quosque nominatissimos æquiparare putaretur.* » A son exemple, Hasard de Aldehem, illétre comme lui, apprit à lire, et si bien qu'il lut et comprit tout ce que contenoient les traductions françoises de la bibliotheque dont il lui avoit confié le soin. « *Hasardus, tum comitis bibliothecam retinens et custodiam, omnes ejus libros de latino in romanam linguam interpretatos legit et intelligit.* »

D. Rivet a nommé Simon de Boulogne, t. VII, p. 80; t. IX, p. 450. Ginguené lui a consacré une courte et déplorable notice dans le tome XV, p. 500-502. Parce que le catalogue de Charles V mentionnoit un volume « des faits de Troyes, des Romains, de Thebes, d'Alexandre le Grand, escript en lettre bolonnoise, lequel le Roy prit quand il alla au mont S. Michel, » Ginguené, confondañt le Pirée avec le nom d'un homme, attribue cet ouvrage à Simon de Boulogne! La lettre bolonoise étoit une écriture ronde, assez semblable à la lettre de forme. Assurément elle n'avoit rien de commun avec Simon de Boulogne. C'est pourtant la méprise de Ginguené qui a entraîné celle de Roquefort, *Glossaire*, t. II, p. 756, et celle d'Arthur Dinaux, *Trouvères cambrésiens*, p. 447, et *Trouvères artésiens*, p. 459. (N. E.)

## II.

## PHILIPPE DE THAUN.

*Pages 473-490.* Le nom de Thaün a embarrassé D. Rivet, et c'est apparemment ce qui lui a fait soupçonner qu'au lieu de *Taonensis*, il faut lire *Toarcensis*, qui signifie de Thouars; mais ce soupçon n'a aucun fondement. La singularité du nom de Thaun n'est pas une raison légitime de le changer, et de lui substituer celui de Thouars en Poitou. D'ailleurs quelque extraordinaire que paraisse ce nom, il se trouve dans une charte d'Arculphe, Seigneur de Combours, publiée par D. Martene. La charte est sans date, mais elle paroît avoir été donnée après le milieu du douzième siècle. Parmi les Seigneurs qui l'ont souscrite, on trouve la signature d'un appelé *Thomas D. Thäin*. Voilà donc en France, et probablement en Bretagne, une famille portant le nom de Thaün. Il y a lieu de croire que le poëte Philippe de Thaün étoit de cette famille, et peut-être le pere ou l'ayeul de celui qui a signé la charte d'Arculphe. La terre de Combours, au diocèse de saint Malo, située entre Rennes et Dol, n'étant pas fort éloignée de la Normandie, il a été facile à notre poëte de trouver accès auprès de la comtesse Adele, duchesse de Normandie, en faveur de laquelle il fit, vers l'an 1123, un Traité de la nature des bêtes. Nous n'avons rien à ajouter sur ce poëte, qui, selon les apparences, étoit Breton; mais la charte d'Arculphe, qui nous a donné occasion de faire cette addition ou correction, mérite que nous en disions un mot. Elle renferme plusieurs choses remarquables. Arculphe s'y dit seigneur de Combours, *par la grace de Dieu, et porte-enseigne de S. Samson. HARCULPHUS, Dei gratiâ, dominus Comburnii, et signifer sancti Samsonis.* Il y prétend que l'administration de toutes les affaires de l'évêché de Dol lui appartient, le siège vacant; en sorte que pendant la vacance il peut disposer des terres et des vassaux de l'évêché, comme s'il étoit archevêque. (DD. PONCET, CLÉMENT, COLOMB et CLÉMENCET, t. X, Addit. et Corrections, pp. lxxii.)

Mart. anecd. t. 1,  
p. 623-624.

— Cette correction est judicieuse ; seulement ce n'est pas à la duchesse Adele de Normandie, mais à la reine Alix d'Angleterre, femme de Henry II, que Philippe de Thauin avoit offert son livre. (Voyez la notice que Ginguené lui a consacrée, t. XIII, p. 60-62.) M. Th. Wright a donné une précieuse édition du *Bestiaire* de Philippe de Thauin en 1844. (*Popular Treatises on Science...*) (N. E.)

## III.

Page 494. Dans une note qui est au bas de la marge, D. Rivet avance ce qui suit : « Quoique dès lors on enseignât la » médecine à Paris, cette école n'y fut cependant érigée » en faculté que vers 1472. » Ce qui a fait parler de la sorte, ou si l'on veut, ce qui a fait tomber D. Rivet dans cette méprise, c'est que la faculté de médecine n'a acquis un terrain, et n'a bâti des écoles publiques que vers 1472. Mais la faculté est en état de prouver, par des monumens certains, qu'elle existoit, et étoit *faculté en corps*, longtemps avant l'an 1472. C'est ce que l'on voit par des statuts faits en 1350, rédigés sur d'autres statuts qui étoient déjà anciens en 1350. Voici ce que portent ces statuts : *Hæc sunt statuta facultatis medicinæ Parisiis, ex statutis antiquis collecta breviter et correctata tempore magistri Adæ de Francovilla decani dictæ facultatis, anno 1350, mensis octobris die 17, præsentibus ad hæc inferius nominatis.* Suivent après cela les statuts, à la fin desquels on lit qu'ils ont été faits dans l'assemblée de la faculté, en présence de plusieurs maîtres convoqués pour ce sujet. *Acta fuerunt hæc anno et die prædictis, in congregatione facultatis, præsentibus pluribus magistris specialiter vocatis, videlicet magistro Joanne de Caniliaco, magistro Petro de Montibus, etc.* On voit par ces statuts faits dans le milieu du quatorzième siècle, sur des statuts encore plus anciens, que les médecins de Paris formoient un corps revêtu de tout les caractères de ce qu'on entend aujourd'hui par faculté de médecine. Par conséquent l'école de médecine de Paris étoit érigée en faculté plus d'un siècle avant l'époque que D. Rivet a prétendu fixer de son établissement.

## IV.

*Page 524.* En parlant des écrits de Géofroi Babion, nous avons conjecturé que le commentaire latin, que l'on conserve dans l'abbaye de Cîteaux, sous ce titre : *Gaufridi Babuini super Matthæum*, pourroit bien être de lui. Notre conjecture se trouve justifiée par un manuscrit de la bibliothèque du Roi, dans lequel le commentaire se trouve sous le nom de *Babion*, *Babionis expositio in Matthæum*. Ainsi, on doit le regarder comme le véritable auteur de cet écrit. (DD. PONCET, COLOMB, etc., pp. lxxi-lxxiii.)

Cat. mss. Bibl. Reg.  
part. 3, t. 3, p. 52,  
cod. 52.

## V.

## VIE DE SAINT THÉODARD,

## EVESQUE DE MASTRICHT.

*Page 554.* D. Rivet a parlé, pages 554 et 555 du neuvième volume, de la vie de saint Théodard, évêque de Maastricht, retouchée par Sigebert. Les continuateurs de Bollandus ont publié dans leur grande collection au 10 de septembre, avec un commentaire et des notes, la vie de ce saint prélat écrite par un ancien auteur, après l'an 724. Les mêmes éditeurs ont donné à la suite une autre vie plus ample, déjà publiée par Surius; ils ne doutent pas que ce ne soit celle de l'ancien auteur, polie et augmentée par Sigebert, mais qui n'en est pas meilleure pour le fonds. (*Ib.*)

Boll. 10 sept. p.  
580-592.

## VI.

## LETBERT ABBÉ DE SAINT RUF.

*Page 570.* D. Rivet a rendu à l'église de saint Pierre de l'Isle en Flandres, cet écrivain que M. le Beuf avoit voulu lui enlever. Un respectable abbé, qui, animé du même esprit que Letbert, a quitté comme lui l'église de l'Isle, où il possédoit une dignité considérable pour vivre dans la retraite, nous a communiqué un mémoire de sa façon dans lequel il appuie,

par des raisons très-solides, le sentiment de D. Rivet, et prouve que ce Letbert étoit chanoine de l'Isle, avant que d'embrasser l'institut des chanoines réguliers. Le nom de Letbert se trouve dans la liste des premiers chanoines de l'église de l'Isle, fondée en 1055, et dont la dédicace se fit en 1066. Cette liste, qui a ce titre, *Nomina fratrum Illensis ecclesie à prima constitutione*, est à la tête du plus ancien cartulaire de l'église de saint Pierre, lequel est du douzième siècle, et précède le titre de fondation, qui y est copié avec plusieurs autres bulles, titres originaux de donation de dixmes et d'acquisitions, etc. La liste contient les noms de quarante chanoines, dix prêtres, dix diacres, dix soudiacres, dix acolytes. Le dernier de ces acolytes, et sans doute le plus jeune, est Lietbert, *Lietbertus*. L'amour de la retraite et le desir d'une plus grande perfection lui firent quitter cette église.

2°. La lettre que Gautier, évêque de Maguelone, écrivit au chapitre de l'Isle, en lui envoyant l'ouvrage de Letbert, est une preuve, sans réplique, qu'il avoit été chanoine de cette église. Elle est adressée au prévôt, qui s'appelloit Robert, dont le nom n'est désigné que par la lettre initiale R. dans le manuscrit des Dunes sur lequel D. Mabillon l'a publiée. M. le Beuf a trouvé un autre manuscrit du livre *Flores psalmodum*, en trois volumes *in-folio*, qu'il juge être du douzième siècle, dans lequel le nom de ce Prévôt se trouve tout au long, *Roberto*. Le chapitre de l'Isle en a fait l'acquisition. M. l'abbé Valory dit agréablement dans le mémoire qu'il nous a communiqué, que M. le Beuf *semble avoir été persuadé qu'il devoit cette sorte de réparation à l'église de l'Isle, en lui procurant l'ouvrage d'un de ses plus anciens chanoines.* (*Ib.*)

## VII.

Page 572. D. Rivet avance que *l'évêque Gautier en avoit été prévôt, (de la collégiale de l'Isle en Flandres) avant que de passer au siège de Maguelone.* Les recherches que M. l'abbé Valory a faites sur l'origine de cette église et de ses prévôts, ne lui permettent point d'être d'accord avec D. Rivet sur cet article. Il est persuadé que le titre  
de

de prévôt donné à Gautier, ne lui convient point, et qu'il a été simplement chanoine avant que de parvenir à l'épiscopat. Dans la liste des chanoines, il s'en trouve deux du nom de Gautier parmi les dix soudiacres, dont l'un est le premier, et l'autre le dernier. L'évêque de Maguelone peut avoir été l'un des deux, ce qui suffit pour justifier ce qu'il dit dans sa lettre au prévôt Robert, qu'il a demeuré à l'Isle ; mais il n'a point été, et n'a pu être le Gautier prévôt. Cela est évident par la suite des prévôts de la collégiale de l'Isle. Le premier prévôt de cette église est Foulcard, qui posséda cette dignité jusqu'à sa mort, arrivée le 4 d'avril 1080, comme le marque le nécrologe ancien de saint Pierre. Foulcard eut Gautier pour successeur, *cui successit Galterus*, dit le même nécrologe. Ce Gautier successeur de Foulcard dans la prévôté de l'Isle, et qui étoit outre cela archidiacre de Tournai, dignité que les premiers prévôts ont possédée, et même la chancellerie de l'église de Tournai ; ce Gautier, dis-je, mourut le 11 de novembre 1095, comme il est prouvé par le même nécrologe de saint Pierre. A Gautier succéda Robert, fils de Roger châtelain de l'Isle, qui remplit cette place jusqu'en 1155. Gautier évêque de Maguelone fut placé sur ce siège en 1105, et est mort en 1129. En quel temps auroit-il pu être prévôt de l'église ? Il est bien vrai qu'il y a eu un prévôt de l'Isle, nommé Gaultier, auquel est adressée une lettre du prévôt d'Arras ; mais jamais ce prévôt de l'Isle mort en 1095 ne fut évêque de Maguelone, comme jamais l'évêque de Maguelone ne fut prévôt de l'Isle. (*Ib.*)

FIN DES ADDITIONS ET CORRECTIONS.

---

LE PUY. — TYPOGRAPHIE M.-P. MARCHESOU.

---